A
0001117225
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

rnia
l

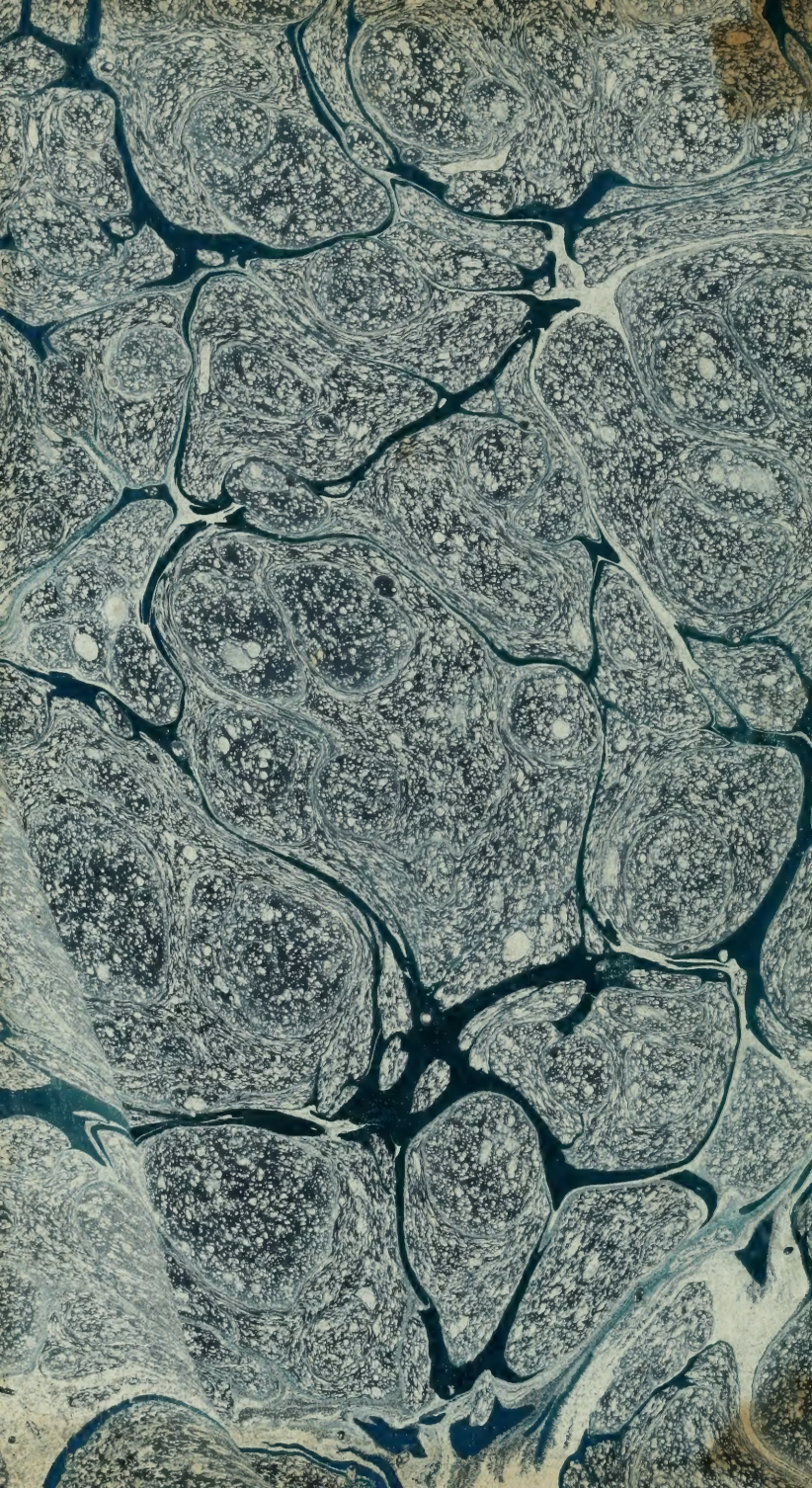

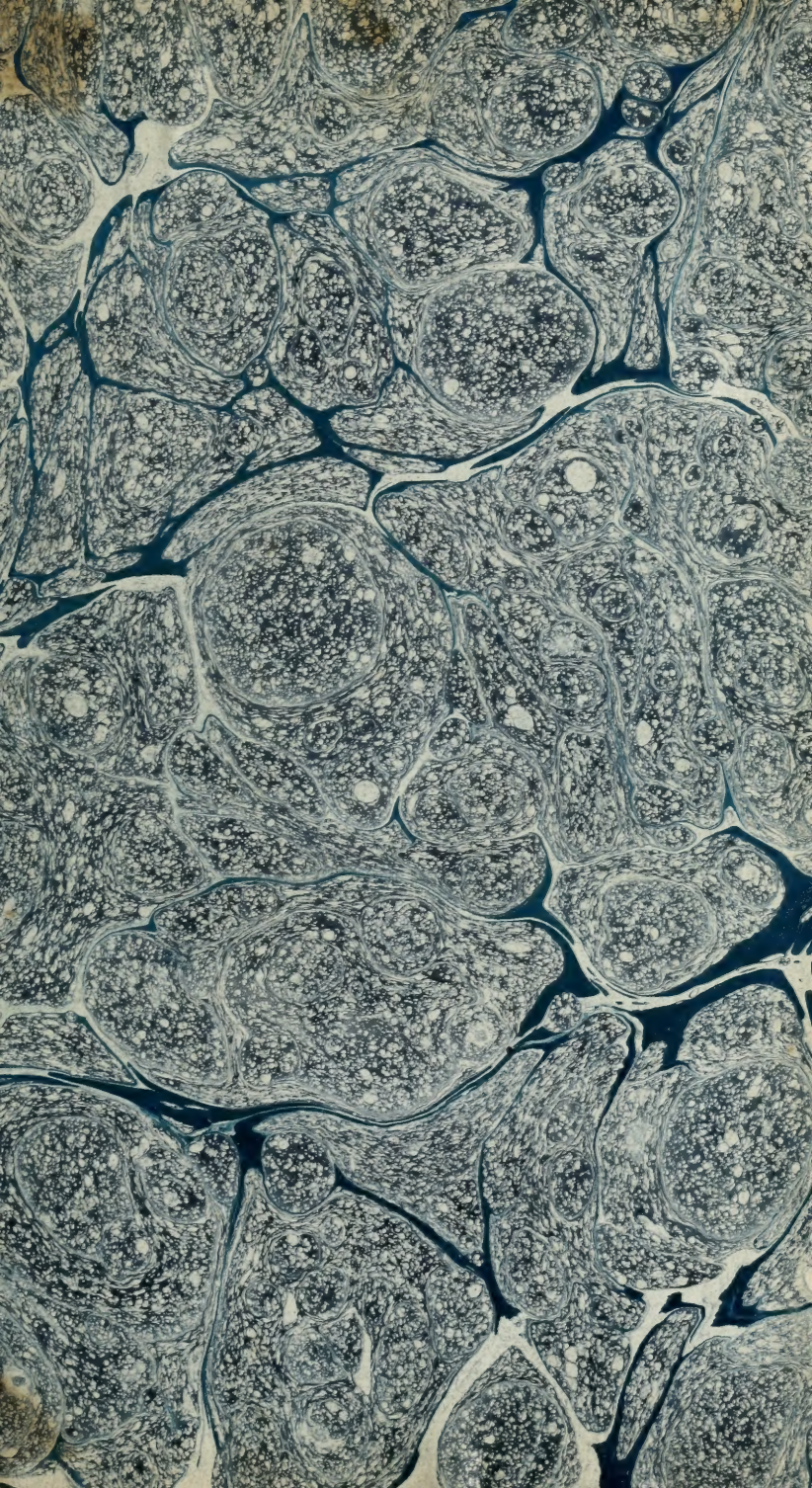

912

6639

TABLEAU

HISTORIQUE ET PITTORESQUE

DE PARIS.

IMPRIMERIE DE COSSON, RUE GARANCIÈRE, N° 5.

TABLEAU
HISTORIQUE ET PITTORESQUE
DE PARIS,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A NOS JOURS.

Dédié au Roi,

Par J. B. de Saint-Victor.

Seconde Edition,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME TROISIÈME — PREMIÈRE PARTIE.

Miratur molem .... magalia quondam.
ÆNEID., lib. I.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE CLASSIQUE-ÉLÉMENTAIRE,

CHEZ LESAGE, RUE DU PAON, N° 8.

M DCCC XXIII.

TABLEAU
HISTORIQUE ET PITTORESQUE
DE PARIS.

QUARTIER
DE LA PLACE MAUBERT.

Ce quartier est borné à l'Orient par les extrémités des faubourgs Saint-Victor et Saint-Marcel jusqu'aux barrières; au Septentrion, par les quais de la Tournelle et de Saint-Bernard inclusivement; à l'Occident, par la rue du Pavé-de-la-place-Maubert, le marché de ladite place, la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et par les rues Bordet, Moufetard et de l'Oursine inclusivement; au Midi, par les extrémités du faubourg Saint-Marcel, jusqu'aux barrières.

On y comptoit, en 1789, soixante-neuf rues, quatre culs-de-sacs, quatre places ou marchés, cinq paroisses, une abbaye, un chapitre, dix colléges; dont sept sans exercice, deux couvents d'hommes, quatre de filles, trois communautés d'hommes, trois de filles, quatre hôpitaux, quatre séminaires, etc., etc.

PARIS SOUS HENRI II, FRANÇOIS II, CHARLES IX, HENRI III ET HENRI IV.

La partie de la ville de Paris qui nous reste à décrire pour compléter l'histoire de cette capitale, est séparée de celle que nous venons de

2502971

quitter, par la Seine qui coule au milieu : elle en occupe la rive méridionale ; et, quoique moins considérable que l'autre, il ne lui fallut pas moins de temps pour acquérir son dernier degré d'accroissement. Avant d'y parvenir, elle éprouva un grand nombre de révolutions qui vont successivement se développer dans la description de ses rues et de ses principaux édifices.

Cette portion de Paris, connue sous le nom d'*Université*, célèbre pour avoir été en quelque sorte le berceau et depuis le séjour continuel de la compagnie à laquelle elle doit ce nom, ne l'est pas moins dans les annales de cette ville, pour avoir vu naître dans son sein les nouveautés religieuses qui, pendant plus d'un demi-siècle, firent de la capitale de la France un foyer de révoltes, d'anarchie et de crimes. Le faubourg Saint-Germain, qui y est renfermé, en reçut même le nom de *Petite-Genève ;* et presque tous les quartiers dont elle se compose, devinrent, tour à tour, le théâtre des scènes ou tragiques ou scandaleuses qui se reproduisirent si souvent à Paris pendant cette longue et désastreuse tempête politique. La marche de cet ouvrage nous conduit naturellement à tracer ici le tableau de ces horreurs ; et c'est en effet sa véritable place. Ce tableau se liera plus encore qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, à l'histoire de la France entière, devenue, comme sa ville capitale, une arène

sanglante, où la haine, l'ambition, la jalousie, la vengeance, toutes les passions atroces et perverses qui, depuis si long-temps, fermentoient dans le fond des cœurs, sortant tout à coup de leurs abîmes, se répandirent comme un vaste incendie, et se servirent trop souvent du voile de la religion pour assouvir leurs fureurs.

Comprimés par les lois sévères que François Ier avoit rendues contre eux, et par la terreur des supplices, les partisans de la nouvelle hérésie, attendant des circonstances plus favorables, avoient mis, pendant les dernières années du règne de ce prince, et dans leurs mouvements et dans les actes de leur prosélytisme, une circonspection qui les faisoit échapper à l'œil vigilant de la police. Cependant Calvin venoit de succéder à Luther : plus savant que les premiers réformateurs dans les lettres sacrées, écrivain plus poli et plus élégant, esprit plus pénétrant et plus subtil, il avoit d'abord reconnu, en adoptant leurs erreurs, que ces chefs de secte n'avoient en effet ni principes suivis, ni corps de doctrine, ni profession de foi, ni règles fixes de discipline; et, comprenant que la réforme ne pouvoit subsister, si l'on ne parvenoit à la ramener à une sorte d'unité, il rassembla ses erreurs principales, auxquelles il joignit encore des erreurs nouvelles empruntées à tous les hé-

résiarques (1) anciens et modernes, et composa du tout un système complet de théologie, au moyen duquel il sut entraîner beaucoup d'esprits que Luther et ses premiers disciples n'avoient qu'ébranlés. Ce fut ce système détestable, dans lequel l'esprit de révolte se fortifie de ce que le fanatisme a de plus farouche et le fatalisme de plus désespérant, qui prévalut parmi nous. Genève étoit le lieu d'asile où s'étoit réfugié le nouvel hérésiarque : c'étoit là qu'il avoit établi sa chaire pontificale et qu'il dogmatisoit en sûreté, tandis que ses émissaires, dispersés en Italie, dans la Flandre, dans la Navarre, surtout en France, répandoient de toutes parts les poisons de sa nouvelle doctrine. Lorsque le roi mourut, elle comptoit déjà de nombreux partisants, à la cour, à la ville, dans le parlement, jusque dans les dernières classes de la société, dans le clergé lui-même; elle avoit perverti la reine Marguerite de Navarre, et par elle presque toute sa famille et une grande partie de ses sujets : ce qui fut, comme nous le verrons bientôt, la plus grande victoire qu'elle eût pu remporter et le plus grand mal qu'elle eût pu produire.

(1547) Henri II monta sur le trône; et la réforme espéra un moment d'obtenir quelques

---

(1) Dans son fameux livre de l'*Institution*.

adoucissements aux rigueurs que François Ier avoit exercées contre elle ; mais le nouveau roi lui fit voir d'abord qu'elle n'auroit point de plus redoutable ennemi. Il confirma les édits rendus par son père, et y ajouta des réglements encore plus sévères ; il confisqua les biens de tous ceux qui s'étoient retirés à Genève; et les tribunaux ecclésiastiques et séculiers reçurent l'ordre de tenir la main à l'exécution des lois portées contre les sectaires, et de se montrer inflexibles. Ces mesures rigoureuses imposant aux novateurs, les apparences du calme se rétablirent aussitôt ; et pendant les deux premières années de son règne, il ne se passa rien de remarquable à Paris, ni même dans le reste de la France.

Tranquille sur ce point, toute l'attention du roi se porta sur l'empereur Charles-Quint, dont les armes et la politique avoient achevé de subjuguer l'Allemagne, et dont l'ambition effrénée menaçoit alors la liberté de l'Europe entière. Dans le même temps, il se préparoit en Angleterre un événement qui ne causoit pas de moindres inquiétudes au cabinet françois, puisqu'il n'étoit question de rien moins que de lui enlever à jamais l'alliance de l'Écosse, en réunissant ce royaume à la Grande-Bretagne par le mariage du jeune roi Édouard avec Marie Stuart, qui en étoit héritière. (1548) Henri II para ce coup en faisant venir en France cette princesse encore en

bas âge. Marie épousa depuis le Dauphin, qui fut roi sous le nom de François II; et comme elle étoit, par sa mère Marie de Lorraine, nièce des princes lorrains, ce mariage, plus encore que les grandes qualités de François, duc de Guise, et du cardinal de Lorraine son frère, fut le principe de l'élévation prodigieuse et du crédit sans égal que cette famille des Guises obtint sous les règnes suivants. (1550) Deux ans après l'arrivée de l'héritière d'Écosse, le roi rentra dans Boulogne, dont les Anglois s'étoient emparés pendant les dernières années de François Ier, et qu'ils refusoient de rendre conformément au traité. On auroit pu s'en emparer de vive force; mais Henri, qui avoit besoin de l'alliance de l'Angleterre ou du moins de sa neutralité dans les circonstances difficiles où il se trouvoit, aima mieux employer la voie des négociations; et c'est à tort que quelques-uns de nos historiens ont blâmé le connétable de Montmorenci d'avoir acheté cette place à prix d'argent, lorsqu'un assaut pouvoit la lui livrer : il avoit pris, de concert avec son maître, le parti le plus politique et le plus avantageux.

Ce seigneur, disgracié sous le règne précédent, jouissoit alors de la plus haute faveur auprès de Henri II, dont il étoit l'ami le plus intime, le conseiller secret, et pour ainsi dire le tuteur. L'abus qu'il fit de son crédit pour élever sa famille, le rendit odieux à tous les grands,

mais donna une grande force à son parti, que rien ne put balancer à la cour, si l'on en excepte celui des Guises. Indépendamment de la considération personnelle que leur donnoient les hautes qualités et le rang qu'ils tenoient auprès du roi, ils étoient soutenus par le crédit de la célèbre Diane de Poitiers dont l'empire étoit grand sur l'esprit de Henri II, et qui méritoit, sous bien des rapports, la confiance entière qu'il lui avoit accordée. Le maréchal de Saint-André, à qui sa charge de premier chambellan donnoit un libre accès auprès de lui, partageoit aussi ses bonnes grâces ; Catherine de Médicis, peu considérée de son époux, trouvoit cependant le moyen de se conserver quelque crédit en se ménageant entre ces divers partis, qu'elle détestoit; et l'on pouvoit déjà reconnoître dans sa conduite cet esprit artificieux et cette dissimulation profonde qui signalèrent depuis sa carrière politique. Au milieu de ces factions rivales, les princes du sang étoient négligés et réduits à la nullité la plus absolue.

(1551) Cependant les alarmes qu'inspiroit Charles-Quint augmentoient de jour en jour ; la France, qui avoit inutilement tenté d'armer contre lui les Turcs et les Vénitiens, avoit trouvé un foible allié dans le pape Paul III ; et son successeur Jules III, après avoir cherché pendant quelque temps à garder une sorte de neutralité entre ces

deux puissances rivales, qui le pressoient également par les négociations et par les armes, avoit fini par se jeter entièrement dans le parti de l'empereur, parce que c'étoit alors le souverain qu'il avoit sujet de craindre davantage. On vit bientôt les deux monarques commencer à se faire la guerre, en paroissant seulement comme auxiliaires dans les démêlés qui s'élevèrent entre ce pontifeet les Farnèses, au sujet des duchés de Parme et dePlaisance ; mais l'empereur ne put qu'agir bien foiblement pour le pape dans cette querelle, parce que des soins plus importants attiroient toute son attention du côté de l'Allemagne, où l'électeur de Saxe, Maurice, que lui-même avoit élevé à la dignité qu'il possédoit, soulevoit le corps germanique tout entier contre lui, et lui préparoit les revers inouïs qui marquèrent la fin d'un règne tout rempli de prospérités. Presque entièrement abandonné par son puissant allié, et bientôt réduit par le roi de France aux dernières extrémités, Jules III se vit forcé de demander, en suppliant, une paix que ce prince lui accorda sans aucune peine, parce que les affaires d'Allemagne avoient donné une marche toute différente à sa politique. (1552) La défection de Maurice étoit l'événement le plus heureux qui pût lui arriver ; et ses intrigues continuelles auprès des princes allemands n'avoient pas peu contribué à la faire naître. Ainsi conti-

nuoient de se développer les conséquences de cette politique ambitieuse et perverse que nous avons déjà signalée ; politique qui, séparant entièrement les intérêts des gouvernements de ceux de la religion, achevoit de corrompre la chrétienté, déjà tourmentée d'un mal intérieur et violent que l'union intime de ses princes temporels avec le chef de l'Église, et l'accord simultané de tout ce qu'ils avoient de force et d'influence, auroit pu seul arrêter dans ses progrès. On voyoit, au contraire, les deux premières puissances de cette Europe chrétienne, poussées par un esprit de vertige qu'on peut à peine concevoir, mettre le père des fidèles dans la nécessité cruelle de prendre part aux manœuvres de leurs négociations artificieuses, avilissant ainsi et comme à plaisir, l'autorité vénérable, qu'il étoit de leur devoir et, dans ce moment surtout, de leur intérêt le plus pressant, d'honorer, d'accroître et de raffermir. Ainsi Charles-Quint, trouvant quelque avantage à suspendre un moment la querelle des protestants avec les catholiques d'Allemagne, avoit publié ce fameux *interim* dans lequel il faisoit aux premiers les concessions les plus attentatoires aux droits du saint siége ; de son côté, Henri II refusoit de recevoir les décrets du concile de Trente ; et pour quelques petits mécontentements qu'il avoit éprouvés de la part du pontife, le menaçoit d'assembler un

concile national, et de sa propre autorité attribuoit aux tribunaux de l'Ordinaire tous les droits de la cour de Rome dans les affaires ecclésiastiques. Enfin, à peine le corps germanique avoit-il levé l'étendard de la révolte, qu'un traité d'alliance fut conclu entre lui et la France; et l'on vit le roi très-chrétien s'unir aux princes protestants, tout en déclarant qu'il n'avoit en vue que le plus grand bien de l'église catholique.

Il s'agissoit ici de faire une guerre décisive contre l'ennemi le plus formidable de la France; et le plus difficile n'étoit pas de réunir de nombreuses armées, mais de se procurer des fonds assez considérables pour les stipendier, et pour acquitter les subsides promis aux confédérés. Le désordre des finances étoit tel, que déjà, pour soutenir l'expédition d'Italie, le roi avoit été forcé de faire plusieurs emprunts aux principales villes de son royaume, emprunts dans lesquels la ville de Paris s'étoit engagée pour 240,000 liv. Elle avoit en même temps accordé un don gratuit à ce prince, et obtenu comme indemnité un octroi sur les vins qui se consommoient dans son enceinte; mais ces petits expédients ne répondoient plus à l'immensité des besoins : il fallut trouver des moyens plus puissants pour une circonstance si impérieuse. Le garde des sceaux Bertrand en imagina plusieurs; et le roi, les ayant goûtés, parce qu'ils

remplissoient le but qu'il se proposoit d'avoir sur-le-champ des sommes considérables, vint, le 12 février de cette année, tenir un lit de justice au parlement.

Il y déclara que, son intention étant de prévenir les mauvais desseins de son ennemi en allant lui-même, à la tête de ses armées, porter le premier la guerre dans ses états, il laissoit, en son absence, le gouvernement du royaume à la reine son épouse, assistée du dauphin et de quelques personnages expérimentés qui formeroient son conseil; que, dans cette circonstance extraordinaire, il enjoignoit formellement à la compagnie de montrer, dans l'enregistrement des édits qui lui seroient adressés, une soumission sans bornes; ajoutant qu'il ne prétendoit point lui ôter par là le droit de remontrances, mais qu'il ne le lui laissoit que sous la condition formelle d'exécuter sans délai les ordres qui lui seroient donnés, si le conseil jugeoit à propos de ne pas obtempérer à ses demandes.

Après que le roi eut cessé de parler, le connétable, prenant la parole, développa dans un long discours ce que le prince n'avoit fait qu'indiquer dans le sien : les motifs qui le portoient à commencer la guerre avant que son perfide ennemi eût fait des préparatifs suffisants pour fondre sur lui avec avantage et dévaster la France; les ressources qu'il trouvoit tant dans

les forces de son royaume que dans le concours d'alliés qu'attachoient à sa cause l'ambition et la mauvaise foi de l'empereur, etc. Il finit en invitant le parlement à correspondre dignement aux intentions salutaires du souverain.

Le premier président Le Maître ne répondit que par des protestations d'un dévouement sans bornes, tant aux ordres du roi qu'à ceux des personnes augustes qu'il avoit nommées pour le représenter pendant son absence ; « et vous » nous trouverez, Sire, ajouta-t-il, vos très-» humbles, très-obéissants sujets, fermes, im-» muables et perpétuels. »

On n'a point oublié combien, sous le règne précédent la volonté inflexible du monarque avoit fait perdre à cette cour de sa hauteur et de son influence politique. Toute l'autorité qu'elle s'étoit arrogée dans les matières de gouvernement, s'étoit peu à peu concentrée dans le grand conseil ; et un affront qu'elle avoit été forcée de dévorer (1), deux ans auparavant, avoit achevé

(1) Le conseil du roi, devant lequel s'étoient présentés des députés du parlement, conduits par le premier président Lizet, ayant exigé qu'ils parlassent debout et tête nue, contre l'ancien usage, et ceux-ci ayant refusé de le faire, ils furent, par ordre du roi, suspendus de leurs fonctions. Les remontrances que la cour fit à ce sujet n'eurent d'autre effet que d'aigrir encore davantage le monarque; Lizet fut forcé de donner sa démission, et Bertrand, depuis garde des sceaux, le remplaça.

de lui faire perdre le peu de considération que le feu roi ne lui avoit pas enlevé. On peut dire qu'anéanti par tant de coups, le parlement, si l'on en excepte l'administration de la justice, étoit réduit maintenant à la nullité la plus absolue; toutefois il conservoit dans son abaissement tout son ancien orgueil, toutes ses prétentions ambitieuses, et pour rentrer dans ses voies, sembloit n'attendre que les fautes de la cour ou le malheur des temps. C'étoit lui en offrir l'occasion que de présenter à son examen de nouveaux édits bursaux; et ce n'étoit pas sans doute un des moindres inconvénients de ces guerres impolitiques et lointaines, que cette nécessité à laquelle elles réduisoient le gouvernement d'imposer aux peuples des charges extraordinaires, et de venir en quelque sorte rendre compte de sa conduite devant une assemblée toute populaire, dont il accroissoit ainsi l'importance et fortifioit l'esprit d'opposition.

Le parlement n'avoit donc garde, en cette circonstance, de se manquer à lui-même. Aussi, malgré toutes les protestations qu'il avoit faites d'obéir sans réplique aux ordres qui lui seroient intimés, s'éleva-t-il avec la plus grande chaleur contre les nouveaux édits. Le roi étant déjà parti, ce fut au conseil qu'il adressa ses représentations qui ne furent point écoutées : il hasarda de renvoyer ses députés avec des repré-

sentations nouvelles ; mais la reine leur ayant défendu d'approcher, et ayant adressé au parlement, avec menaces, un ordre positif d'enregistrer dans le plus bref délai, il se détermina à obéir, parce qu'il n'étoit point encore en mesure de persister dans son refus ; et l'enregistrement se fit avec les formes usitées en pareil cas.

L'expédition de Henri II commença sous les plus heureux auspices : tandis que Maurice poursuivoit jusque dans le Tyrol, et forçoit à sortir de l'Allemagne ce même empereur qui, peu de temps auparavant, la parcouroit en triomphateur, et y commandoit en maître absolu, le roi s'emparoit de Metz, Toul, Verdun, et s'avançoit, sans rencontrer d'obstacle, dans le dessein d'opérer sa jonction avec les princes de la ligue protestante; mais la suite ne répondit point à d'aussi beaux commencements. La politique astucieuse et profonde de Charles-Quint ne tarda pas à jeter la division au milieu de semblables alliés. La pacification de Passau lui ramena et Maurice et les autres chefs de la ligue. Resté seul contre son ennemi, Henri II, loin de pouvoir porter chez lui la guerre, se vit bientôt forcé de revenir sur ses pas pour défendre ses propres états attaqués avec avantage du côté de la Picardie par Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, et gouvernante des Pays-Bas. D'autres considérations le déterminèrent d'ailleurs à précipiter

son retour : on n'approuvoit en France ni cette guerre, dont le motif étoit de protéger des hérétiques qui faisoient horreur à la masse de la nation, ni les moyens violents employés pour la soutenir. Le mécontentement alla même si loin, que deux prédicateurs, l'un cordelier, l'autre jacobin, eurent l'audace de faire à ce sujet des déclamations séditieuses dans les principales églises de Paris, déclamations qui portoient principalement sur la spoliation du clergé (1), dont les biens étoient employés, dans une guerre impie, à faire triompher les plus dangereux ennemis de la véritable religion. Le cardinal de Bourbon, alors gouverneur de cette capitale, les fit traîner en prison ; mais cette mesure n'arrêta point les murmures du peuple. Des placards menaçants furent affichés aux charniers des Innocents et à la porte du Grand-Châtelet ; et ces premiers symptômes d'une fermentation sourde et générale devinrent d'autant plus alarmants, que, malgré toutes les précautions que le connétable de Montmorenci avoit pu prendre pour couvrir les frontières, l'ennemi avoit pénétré en France sans trouver beaucoup de résistance, et s'étoit même tellement avancé dans l'intérieur du pays, que la ville de Com-

(1) Ceci faisoit allusion au don accordé pour le rétablissement de la juridiction ecclésiastique, qui ne fut point rétablie.

piègne, craignant pour sa sûreté, avoit envoyé demander des secours à la ville de Paris. On lui envoya la compagnie des arquebusiers; et l'épouvante fut telle dans cette capitale, qu'elle ne se crut pas elle-même à l'abri d'un coup de main : car à cette époque elle se trouvoit presque entièrement ouverte du côté de Vincennes. Afin de pourvoir à la sûreté commune, on établit une taxe proportionnelle sur tous les propriétaires de maisons; avec l'argent qu'elle produisit on creusa des fossés, et l'on éleva un boulevard sur le terrain qu'occupe aujourd'hui l'Arsenal.

Ce fut pendant cette guerre que commencèrent à se faire connoître les deux chefs de la maison de Lorraine, François, duc de Guise et le cardinal son frère; et que l'on vit se développer dans le premier de ces deux princes les qualités héroïques qui depuis lui firent jouer un si grand rôle dans les affaires de l'état. (1553) Placé par sa belle défense de Metz, qui fut son premier fait d'armes, au rang des plus habiles et des plus valeureux capitaines, il avoit été, immédiatement après, chargé de la guerre d'Italie, guerre entreprise de concert avec le pape, et dont le résultat devoit être pour la France la conquête du royaume de Naples, mais qui n'aboutit qu'à montrer combien étoit douloureuse la position du père commun des fi-

les, ainsi pressé entre deux puissants rivaux qu'il ne pouvoit s'empêcher de considérer l'un et l'autre comme les ennemis des libertés de l'Italie, et dont les secours ne le menaçoient pas moins que les hostilités. Il arriva donc que, mal secondé par la cour de Rome, qui commençoit à négocier secrètement pour la paix avec le duc d'Albe, général des troupes espagnoles, le duc de Guise se trouvoit déjà dans une situation désagréable et embarrassante, lorsque la bataille désastreuse de Saint-Quentin (1), perdue par la faute du connétable, le fit rappeler en France comme le seul homme qui, dans de telles extrémités, fût capable de rétablir les affaires. Nommé lieutenant-général du royaume, une suite non interrompue de victoires et l'événement décisif de la prise de Calais prouvèrent qu'il étoit digne de cette haute mission qui lui avoit été confiée. Devenu l'idole d'un peuple qui le considéroit avec juste raison

(1) Lorsque la nouvelle de ce désastreux événement fut parvenue à Paris, la reine se transporta à l'hôtel-de-ville, accompagnée de la princesse Marguerite, sœur du roi, du garde des sceaux, et d'un nombreux cortége de dames et de demoiselles; et là, prenant elle-même la parole, et exposant les dangers où le royaume et la capitale alloient être exposés, si le roi ne trouvoit des ressources dans le zèle et l'amour de ses sujets, elle demanda de sa part, à sa bonne ville de Paris, la solde de dix mille hommes, évaluée à cent mille écus, ce qui fut accordé sur-le-champ.

comme l'instrument de son salut, le crédit de sa maison, déjà si grand à la cour, s'accrut encore par le mariage qui se fit alors de sa nièce, la reine Marie d'Écosse, avec l'héritier présomptif de la couronne; et toutes les factions qui agitoient cette cour, s'éclipsèrent devant celle des Guises et de la duchesse de Valentinois. (1559) Ce fut au milieu de ces succès éclatants et lorsque la France commençoit à reprendre un ascendant marqué sur l'Espagne, que Henri signa avec son nouveau roi, Philippe II, la paix de Cateau-Cambrésis, paix qui fit murmurer alors ceux qu'éblouissoit la gloire dont la France venoit de se couvrir; que depuis quelques historiens superficiels, qui ne voient de prospérité pour les états que dans l'étendue de leurs conquêtes, ont appelée désastreuse et déshonorante; mais que de meilleurs esprits ont jugée un acte de prudence et de véritable politique, et dans laquelle la France même, en ayant l'air de faire des sacrifices, conserva réellement tous les véritables avantages que la guerre et la victoire lui avoient procurés (1).

---

(1) On cite avec affectation plus de deux cents villes ou forteresses rendues; mais ces centaines de forteresses n'étoient, pour la plupart, que de petits châteaux appartenants aux seigneurs des bourgs ou villages dont on s'emparoit. Il n'y eut de restitution importante faite par la France que les états du duc de Savoie; et pour avoir rendu à ce prince ce qu'il étoit impossible de retenir,

En effet, quel étoit le motif principal de ces guerres acharnées, dans lesquelles le salut même de l'état avoit été plusieurs fois compromis? Quelques portions de territoire, que la France s'étoit jusqu'alors obstinée à conquérir et qu'il lui étoit impossible de conserver; et que de maux étoient résultés de cette fatale obstination! On a vu combien étoit grand l'épuisement des finances au moment où la guerre avoit commencé, et quels moyens violents il avoit fallu employer pour se procurer de l'argent : de nouveaux besoins avoient bientôt exigé de nouvelles ressources; et dans l'impossibilité où l'on se trouvoit de les obtenir par les recettes ordinaires, il avoit fallu recourir encore à ces opérations financières contre lesquelles le parlement ne cessoit point de s'élever, et qui s'exécutoient toujours malgré ses oppositions. Il avoit fortement réclamé, à l'ouverture de la première campagne, contre les créations d'offices: peu de temps après on fut obligé de recommencer, et ce fut dans son propre sein que l'on résolut de faire les nouvelles créations. Il avoit d'abord laissé passer, non sans beaucoup

---

ce que, tôt ou tard, il eût fallu lui rendre, Henri II, qui se réserva néanmoins dans le Piémont Turin et quatre autres places fortes, obtint l'avantage immense de chasser enfin les Anglois du continent en conservant Calais et ses dépendances, et de garder Metz, Toul et Verdun, villes importantes qui, du côté de l'Allemagne, devenoient des boulevards du royaume.

de difficultés, quelques édits bursaux qui aliénoient et le domaine du roi et les revenus publics; mais quand on vint à proposer l'établissement de quatre nouveaux présidents et de trente sept conseillers, en laissant à la cour, devenue par là trop nombreuse, le droit de se partager par sémestre, ces nouveautés, qui portoient, disoit-elle, une atteinte directe à sa constitution, y excitèrent les plus violentes agitations. Elle y opposa les remontrances, les protestations, tous les moyens de résistance qu'elle étoit accoutumée d'employer; et les enregistrements ne se firent qu'avec la formule de révolte, déjà si souvent répétée : « du très-exprès commandement du roi, plusieurs fois réitéré. » Cependant les besoins sans cesse renaissants forçoient de renouveler sans cesse ces tristes et fâcheux expédients. Ventes de domaines, emprunts forcés, multiplication excessive des charges dans toute espèce de juridiction, telles étoient les opérations ruineuses qui dévoroient l'état. Le parlement retrouvoit aussi sans cesse pour les combattre, le zèle opiniâtre, et cet esprit de mutinerie que rien ne pouvoit ni lasser ni rebuter, qui lui attiroient sans doute, et à chaque instant, des disgrâces nouvelles et de nouveaux affronts, mais qui accroissoient sa faveur populaire et préparoient ses triomphes pour des temps encore plus malheureux.

Il étoit de la sagesse du roi d'arrêter les progrès de ce mal intérieur ; et la paix seule pouvoit en être le remède. D'ailleurs un ennemi domestique, plus dangereux mille fois que celui du dehors, appeloit de nouveau toute son attention et toutes ses sollicitudes. L'hérésie, quelques instants comprimée par la terreur des supplices, avoit su habilement profiter de ces troubles et de ces dangers de l'état, qui la faisoient observer de moins près, pour reprendre, avec plus de précautions sans doute, mais avec non moins d'ardeur et de fanatisme, son plan de prosélytisme, et les manœuvres propres à le faire réussir. Dès l'an 1549, deux ans après l'avénement du roi, les calvinistes répandus dans la capitale avoient recommencé à donner de telles inquiétudes, qu'à la suite d'une procession générale, où l'on porta les reliques des principales églises de Paris, et à laquelle assista le roi avec toute sa cour, il avoit été tenu, dans une des salles du palais, une assemblée de notables, à l'effet de trouver les moyens d'arrêter les progrès effrayants de cette secte dangereuse. Le cardinal de Guise y avoit parlé pour le clergé, le président Lizet pour les magistrats, le prévôt des marchands pour le peuple ; et tous les trois s'étoient accordés à supplier le roi de remettre en vigueur les derniers édits, et de prendre plus de précautions qu'on n'avoit fait jusqu'alors pour

en assurer l'exécution. Cette séance solennelle avoit été suivie de supplice d'un grand nombre de réformés qu'on tenoit depuis long-temps enfermés dans les prisons de la Conciergerie. Ils furent livrés aux flammes au milieu des fêtes et des réjouissances que l'on célébroit à Paris pour l'entrée du monarque.

Ces rigueurs, loin de ralentir le zèle des religionnaires, semblèrent l'accroître encore davantage; et le spectacle de la corruption du clergé, qui étoit grande alors, ne contribua pas peu à augmenter le nombre de leurs prosélytes. Dès le règne de François Ier, comme nous l'avons déjà dit, ils avoient trouvé des appuis dans les plus hautes classes de la société; et la célèbre Marguerite de Valois, sœur de ce monarque, n'avoit pas craint d'embrasser les erreurs de Calvin sous les yeux d'un frère qui punissoit les calvinistes du dernier supplice. Il comptèrent bientôt, et nous l'avons dit encore, des partisants et des protecteurs dans tous les ordres de l'état; et en peu d'années le nombre en devint si considérable, qu'ils pensèrent à donner une forme régulière à leur institution en créant une église sur le modèle de celle de Genève. Ce fut en 1555, époque à jamais fameuse dans nos annales, que s'établirent en France les premières églises prétendues réformées; et ce fut à Paris, sous les yeux de magistrats vigilants et si intéressés à empê-

cher un tel scandale, que la première de toutes fut formée. Elle le fut dans le faubourg Saint-Germain, par un gentilhomme du Maine, nommé Ferrière-Maligni; et, dès ce moment, les ministres protestants, qui jusqu'alors, sans poste fixe, sans asile, souvent sans ressources, disparoissoient au premier orage, et laissoient sans pasteurs et sans administration de foibles troupeaux rassemblés avec tant de dangers, eurent une résidence fixe, permanente, purent correspondre entre eux, former de proche en proche de nouvelles colonies, et propager leurs principes avec plus de sûreté et de rapidité. La contagion se répandit alors partout; elle gagna jusqu'aux magistrats chargés de veiller à l'exécution des édits rendus contre les hérétiques; et, comme la juridiction ecclésiastique étoit alors extrêmement bornée par l'appel aux tribunaux séculiers, ils échappoient presque toujours, par ce moyen, aux peines que la loi avoit prononcées contre eux.

Ce fut pour arrêter les effets de ce mal, toujours croissant, et qui menaçoit de détruire entièrement la religion en France, qu'on proposa dans le conseil du roi de rendre à la juridiction ecclésiastique son ancienne vigueur, ou pour mieux dire, de former des tribunaux d'inquisition tels qu'ils étoient établis en Espagne et en Italie; ce fut aussi dans cette occasion

que le parlement (et ce trait peint mieux l'esprit de cette compagnie, que tout ce qu'il seroit possible d'en dire) retrouva, pour s'y opposer, cette ancienne vigueur que l'on croyoit éteinte sous le poids de ses disgrâces et de ses humiliations. Sur les lettres de jussion qui lui furent envoyées pour procéder à l'enregistrement du nouvel édit, il refusa positivement d'obtempérer; des remontrances furent sur-le-champ arrêtées, et le président Séguier, chargé de les porter au pied du trône, parla devant le roi avec une force et une chaleur à laquelle on n'étoit plus accoutumé. Il s'attacha à démontrer que si une semblable mesure étoit adoptée, son effet seroit de ne laisser à aucun citoyen, pas même aux plus grands de l'état, de sûreté pour ses biens, pour sa vie, pour son honneur; ce qui étoit établir, en d'autres termes, qu'il n'y avoit de principes d'équité que dans la conscience des laïques, et qu'un prêtre, par cela même qu'il étoit soumis à des règles de morale plus sévères, présentoit moins de garanties, et pouvoit être plus justement soupçonné de devenir un juge inique et prévaricateur. Les préjugés déplorables de la cour de France à l'égard de l'autorité du saint siége, préjugés qui, par une contradiction dont l'évidence va de moment en moment nous frapper davantage, favorisoient cette même hérésie que Henri II vouloit détruire,

rendirent ces absurdités raisonnables à ses yeux ; et les arguments de celui qui les débitoit parurent si invincibles à lui et à son conseil, que ce monarque, bien que ses préventions contre le parlement ne fussent point diminuées, et qu'il fût surtout décidé à ne lui jamais rien céder, consentit à la suspension de l'édit. Cependant que ce fût un moyen de salut, et même dans de si grands dangers le seul vraiment efficace, c'est ce que l'on ne peut s'empêcher de reconnoître aujourd'hui. La voix de l'histoire est plus forte que les cris des sophistes; et devant ces puissants témoignages s'évanouissent toutes leurs vaines déclamations. Elle va nous montrer l'Italie et l'Espagne paisibles et florissantes, sous la protection vigilante de leurs tribunaux ecclésiastiques ; la France, inondée de sang et couverte de ruines, en proie à toutes les calamités, malgré ses tribunaux séculiers; heureuse encore si l'anarchie n'y eût pas souvent trouvé des prôneurs, l'hérésie des partisants et la révolte des complices.

Cependant les calvinistes profitoient de cette indécision du gouvernement. Les malheurs de la guerre, les embarras qu'elle causoit, ne permettant pas de les observer avec la même vigilance, ils en vinrent à ce degré d'audace de tenir fréquemment des assemblées nocturnes ; et, négligeant peu à peu les précautions extrêmes

qu'ils avoient prises jusqu'alors, ils ne craignirent point d'établir leurs prêches et de célébrer la cène dans les quartiers même les plus populeux de Paris. Le peuple de cette ville, fortement attaché à sa religion, voyoit avec impatience ce scandale et ces insolences ; et tout sembloit présager quelque mouvement violent contre les hérétiques. Cette haine populaire éclata enfin en 1557. Une assemblée plus nombreuse, et probablement plus solennelle que les autres, avoit été indiquée rue Saint-Jacques, dans une maison attenante à la Sorbonne, et située en face du collége du Plessis : le concours extraordinaire d'hommes et de femmes de toutes conditions que l'on vit entrer, à une heure indue, dans cette maison, fit naître des soupçons qui se répandirent bientôt dans tout le quartier. Dans un moment la rue se trouve illuminée ; chacun s'arme ; la foule se presse autour de la maison, et des cris de mort se font entendre contre les protestants. Dans ce péril extrême, les plus déterminés entre ceux-ci, se précipitent, l'épée à la main, sur cette populace furieuse, mais désarmée, la dissipent devant eux, et ouvrent ainsi le passage à tous ceux qui ont la résolution de les suivre, Le reste, composé de femmes et de vieillards, que l'âge ou la peur avoit empêché de profiter de cette unique voie de salut, se voit assailli de nouveau par une

multitude dont la fureur étoit encore redoublée; et ce fut un bonheur pour eux que la force publique vînt les arracher à une mort affreuse et inévitable en les traînant en prison au milieu des huées, des menaces et des outrages de leurs ennemis. On les renferma au Châtelet, et là on reconnut avec étonnement, parmi ces prisonniers, des dames du palais, des filles d'honneur de la reine et plusieurs autres personnes d'une haute distinction. Le procès s'instruisit au parlement, et d'abord on y déploya la plus grande rigueur. Cinq de ces malheureux furent brûlés sur la place de Grève; mais le nombre et la qualité des coupables déterminèrent bientôt à adoucir d'aussi terribles jugements. Les accusés furent aidés dans tous les moyens qu'ils purent employer pour échapper au supplice; les cantons protestants et l'électeur Palatin, alors alliés du roi, sollicitèrent eux-mêmes leur élargissement, et ces motifs politiques déterminèrent ce prince à l'accorder.

Henri II n'en étoit pas moins l'ennemi le plus ardent de la nouvelle secte; et, aussi inexorable que François Ier son père, on ne peut douter que, s'il eût vécu plus long-temps, il n'est point de moyens qu'il n'eût employés pour parvenir à l'étouffer entièrement. Une scène nouvelle dont Paris fut le théâtre lui fit sentir plus vivement encore toute la grandeur du mal : le

dauphin et la jeune reine Marie, ayant atteint tous les deux l'âge nubile, leur mariage venoit d'être consommé (1); et les noces en avoient été célébrées avec la plus grande magnificence. Peu de temps après ces fêtes, le roi étoit parti pour la Champagne où l'appeloient des opérations militaires, laissant dans la capitale Antoine de Bourbon, roi de Navarre, Jeanne d'Albret sa femme, le prince et la princesse de Condé, que cette solennité y avoit attirés, et qui depuis longtemps n'avoient point paru dans une cour où ils étoient dédaignés. Profondément irrités de ce mépris, ils profitèrent du temps qu'ils passèrent à Paris, pour y pratiquer les ministres du culte réformé qu'ils avoient secrètement embrassé, plutôt pour se créer un parti (2) que par une entière conviction. Ils fréquentèrent leurs assemblées et les exhortèrent à redoubler de zèle et d'activité. Soutenus par des protecteurs aussi puissants, excités par Calvin lui-

---

(1) En 1558.

(2) Une sédition violente qui s'étoit élevée quelque temps auparavant (en 1557), entre les bourgeois et les écoliers, avoit déjà prouvé leur mécontentement. Dans les procédures faites à ce sujet, le nom du duc d'Enghien fut prononcé par mégarde par le chevalier du Guet, qui étoit compromis dans cette affaire. Il voulut ensuite se rétracter, et nommer une autre personne; mais le parlement, n'ayant pas tardé à se convaincre qu'il n'étoit que trop vrai que ce prince étoit un des principaux moteurs de cette émeute, ne voulut pas pousser plus loin les informations.

même, qui, du fond de la Suisse, leur reprochoit leur tiédeur et leur pusillanimité, enhardis par l'absence du roi, les protestants résolurent de tenter un coup d'éclat; et quelque périlleux qu'il fût pour eux de faire un semblable essai de leurs forces, les Parisiens virent alors un spectacle étrange et tel qu'ils osoient à peine en croire le témoignage de leurs yeux. Pendant deux ou trois jours consécutifs plus de quatre mille personnes traversèrent en plein jour, et en forme de procession, une partie des rues du faubourg Saint-Germain, et se rendirent ainsi dans le Pré-aux-Clercs, chantant à haute voix les psaumes de Marot, et protégées dans leur marche par une compagnie de gentilshommes armés, qui menaçoit ceux qui osoient leur barrer le chemin, et repoussoit avec violence la multitude attirée à ce spectacle par la simple curiosité. Les magistrats préposés à la police, effrayés d'un mouvement aussi extraordinaire, firent fermer les portes de la ville qui communiquoient avec le quartier de l'université et le faubourg Saint-Germain, et se bornèrent à faire des informations secrètes, tandis que l'évêque de Paris envoyoit en toute hâte au roi un récit circonstancié de cette entreprise audacieuse, toutefois sans oser lui en nommer les principaux auteurs. Henri, rapprochant cet événement d'un avis donné depuis

peu au cardinal de Lorraine sur une conspiration prête à éclater, fit partir le garde des sceaux Bertrand, avec ordre de procéder sur-le-champ et dans la plus grande rigueur à la punition des coupables. Celui-ci arriva, disposé à exécuter strictement les ordres de son maître, et s'exprima même à ce sujet avec la plus grande vigueur dans une séance du parlement; mais dès qu'il eut connu et le nom et la qualité des chefs de l'émeute, il jugea à propos de ne pas pousser plus loin les informations.

Cependant le monarque frémit d'indignation en se voyant en quelque sorte investi de calvinistes (1). Bien qu'il ne pût blâmer les motifs qui avoient porté le garde des sceaux et le parlement à user d'indulgence dans une circonstance où il auroit fallu chercher des coupables jusque dans sa propre famille, il n'en résolut

---

(1) François de Coligni, seigneur d'Andelot, et neveu du connétable, tendrement aimé du roi, qui le considéroit comme un des plus braves gentilshommes de son royaume, avoit été accusé de calvinisme. Le roi le fit mander, après l'avoir fait avertir secrètement qu'il se contenteroit d'un simple désaveu; mais celui-ci ne voulut point se soumettre à une semblable complaisance, et déclara hautement ses véritables sentiments. Henri II, dans les premiers mouvements de sa colère, ordonna qu'on le conduisit en prison, et disposa de sa charge de colonel général de l'infanterie. Il est vrai qu'il ne tarda pas à s'apaiser; mais cet événement fit sur lui une profonde impression.

pas moins d'exterminer, à quelque prix que ce fût, une secte qu'il regardoit comme le fléau le plus dangereux de l'état, puisqu'elle détruisoit la religion sur laquelle l'état étoit principalement fondé. Ce fut, nous le répétons, l'un des motifs qui lui firent hâter la conclusion de la paix avec l'Espagne, et le déterminèrent, dans un péril si imminent, à se relâcher sur quelques conditions du traité, qui, quoi qu'on en ait pu dire, n'avoient point l'importance qu'on s'est plu à leur donner.

Libre des soins que lui avoit causés une guerre aussi longue et aussi dispendieuse, ce prince, désormais uniquement occupé d'un projet aussi important, porta d'abord son attention sur les tribunaux, depuis long-temps soupçonnés pour la plupart de favoriser les hérétiques, qu'ils devoient punir, et reconnut que cette corruption avoit pénétré jusque dans le parlement, où l'on remarquoit dequis long-temps une discordance frappante dans les jugements rendus contre ces sectaires, suivant qu'ils avoient été jugés dans la Grand'Chambre ou dans celle des Tournelles. Il s'en plaignit d'abord avec douceur; mais peu de temps après un procès de cette nature, dans lequel quatre écoliers, convaincus d'hérésie par leurs propres aveux, avoient été condamnés par cette dernière chambre à un simple bannissement, lui ouvrit

entièrement les yeux sur la collusion coupable qui existoit entre ses membres et les disciples de Calvin ; et les déclarations secrètes et positives que lui firent à ce sujet plusieurs des principaux membres de la cour ne lui permirent plus d'en douter. Déterminé à la faire cesser, il choisit pour se rendre au parlement le moment où cette compagnie tenoit des mercuriales que les gens du roi avoient provoquées à l'occasion de ce jugement, et dont l'objet étoit justement d'aviser aux moyens de faire cesser ces contradictions choquantes qui déshonoroient depuis quelque temps les arrêts de la cour. Henri, arrivant au milieu de la discussion qui s'étoit élevée à ce sujet, et s'apercevant que sa présence jetoit quelque effroi parmi ceux qui se préparoient à parler, leur ordonna d'un air serein et affable de continuer, faisant entendre qu'il n'étoit venu que pour s'éclairer en recueillant leurs avis divers. On le crut ; et plusieurs conseillers, entre autres Louis Dufaur et Anne Dubourg, attachés au fond du cœur à la nouvelle doctrine, laissèrent échapper leur secret, en proposant des mesures de douceur à l'égard des protestants, et surtout la convocation d'un concile (1) dans

(1) Il est très-remarquable que les parlementaires hérétiques

la même forme que ceux-ci qui l'avoient toujours demandé. Alors le roi, dépouillant cette contrainte qu'il s'étoit jusque-là imposée, s'écria qu'il n'étoit que trop vrai, quoiqu'il eût refusé de le croire avant de s'en être assuré lui-même, qu'il y avoit un grand nombre d'hérétiques dans son parlement, que le corps entier méritoit sans doute d'être puni, pour les avoir supportés si long-temps dans son sein, mais que cependant il ne confondroit point l'innocent avec le coupable. A peine eut-il achevé ces mots, que le connétable alla, par son ordre, saisir sur leurs siéges Dufaur et Dubourg, et les remit à Montgommeri, capitaine des gardes, qui les conduisit à la Bastille. Six autres conseillers, qui n'avoient pas été plus réservées dans leurs opinions, furent également désignés par le roi; mais ils étoient sortis de l'assemblée, et l'on n'en put arrêter que trois. Les autres trouvèrent le moyen de s'évader.

Ce coup d'autorité retentit dans l'Europe entière, et le parti protestant parut écrasé sans retour. On en rechercha les sectaires avec plus

---

réclamèrent en cette circonstance l'exécution des décrets des conciles de Bâle et de Constance, sur lesquels se fondent aussi toutes les doctrines des défenseurs des prétendues *libertés* gallicanes. Les uns et les autres ont en effet un principe qui leur est commun : l'esprit de révolte contre l'autorité.

de rigueur que jamais ; dans un moment les prisons en furent remplies, et la terreur qu'inspiroit la colère du monarque fit taire toutes les voix qui auroient pu s'élever en leur faveur (1). Maître absolu dans son royaume, en paix avec tous ses voisins, pouvant disposer de toutes les forces de l'état pour rétablir le calme intérieur, Henri II paroissoit résolu d'exterminer jusqu'au nom des sectes qui y portoient le désordre, et il y seroit probablement parvenu, lorsque sa mort imprévue et prématurée vint tout à coup ranimer leur courage et leurs espérances. Blessé à mort dans un tournois qu'il donnoit au palais des Tournelles (2), en courant contre le comte de Montgommeri, capitaine de la garde écossaise, ce prince expira peu de jours après, le 10 juillet 1559.

L'esprit de parti n'a point épargné la mémoire de Henri II. Des historiens qui ne lui pardonnoient pas d'avoir humilié le parlement ; d'autres de s'être montré terrible et inexorable

---

(1) Cependant telle étoit l'audace et le fanatisme de quelques-uns d'entre eux, que, peu de jours après l'arrestation de Dubourg, ils tinrent une espèce de synode dans le faubourg Saint-Germain, sous la présidence d'un ministre nommé François Morel, et qu'ils y firent des réglements de discipline, comme si leur église eût été légalement et paisiblement établie.

(2) A l'occasion du mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie.

à l'égard des hérétiques, l'ont présenté comme un roi foible que gouvernoient ses maîtresses et ses favoris. Nous cherchons vainement dans ce règne, trop court pour le malheur de la France, ce qui peut justifier de semblables reproches. Nous voyons, pour ainsi dire à tous ses moments, un prince vigilant, appliqué aux affaires, sachant faire à propos la guerre et la paix, aimé de ses peuples, respecté dans l'Europe entière. A la vérité il avoit des ministres qu'il écoutoit : il lui arrivoit même de prendre pour eux de l'attachement; mais l'événement fit voir, à l'égard de plusieurs, qu'il pouvoit aussi s'en détacher lorsqu'ils abusoient de sa confiance, ou qu'ils l'avoient mal servi. Celui qu'il avoit le plus aimé, le connétable de Montmorenci tomba dans sa disgrace après la perte de la bataille de Saint-Quentin; et les Guises, qui occupèrent depuis le ministère, étoient loin de le maîtriser. La seule duchesse Valentinois sut acquérir et conserver sur son esprit un ascendant que rien ne put jamais altérer ni détruire; et, si l'on écarte de leur intimité le soupçon d'un commerce criminel, que le grand âge de cette dame rend peu vraisemblable, et qui n'est d'ailleurs appuyé que sur les témoignages passionnés des écrivains du parti protestant, on peut dire qu'elle méritoit cette entière confiance qu'il lui avoit ac-

cordée, par la sagesse et la vigueur des conseils qu'elle sut lui donner dans toutes les circonstances les plus graves, et particulièrement dans ce qui touchoit la religion, qu'il aimoit sincèrement et à laquelle elle paroît aussi avoir été fermement attachée. Cette conformité de sentiments, les grâces de son esprit, la modération de son caractère, soutenus sans doute d'assez d'adresse pour faire entrer ce prince dans ses vues sans avoir l'air de le gouverner, cimentèrent une liaison qui, de tout autre manière, n'eût point été durable : car on ne gouverne jamais que jusqu'à un certain point les princes véritablement et solidement religieux. En un mot, foible comme il étoit, Henri II seroit un roi que l'on trouveroit trop fort aujourd'hui.

Les règnes de ses fils, dont les trois aînés montèrent sur le trône et en qui s'éteignit la branche des Valois, firent bien voir ce que la France avoit perdu en perdant un tel monarque. Ces trois règnes composent une des époques les plus funestes de son histoire; les maux qu'ils produisirent, les germes de corruption qu'ils achevèrent de développer, bien que les règnes suivants en aient arrêté ou du moins pallié les effets, ne cessèrent point d'exercer sur la société une action, de jour en jour plus funeste, l'amenant par degrés au point où nous le voyons aujourd'hui ; et les désordres inouis

de nos jours prennent leur source dans les désordres de ce temps-là.

Lorsque François II succéda à son père, deux factions partageoient la cour, celle des Guises et celle du connétable de Montmorenci. Le nouveau roi, à peine sorti de l'enfance, d'un corps foible et valétudinaire, d'un esprit indolent et borné, sembloit ne devoir être qu'un instrument entre les mains qui se montreroient les plus promptes et les plus adroites à le saisir. Dans cette situation nouvelle des choses, les intrigues se compliquèrent, et de nouveaux personnages parurent sur la scène : d'un côté les princes du sang, que la politique des deux règnes précédents avoit constamment réduits à la nullité la plus absolue (1); de l'autre, la reine mère qui, peu considérée du feu roi, avoit su dissimuler tant qu'il avoit vécu, et avec un artifice dont un caractère italien étoit seul capable, et l'amour du pouvoir dont elle étoit dévorée, et la haine qu'elle ressentoit pour la rivale qui lui avoit enlevé le cœur de son époux. Oncles de la jeune reine dont l'influence étoit

(1) Depuis la révolte du duc de Bourbon, et surtout depuis que François I fut revenu dans ses états après sa prison de Madrid, on étoit en garde contre eux; la politique du cabinet de France étoit de ne leur donner aucune part au gouvernement, et de ne leur confier dans les armées aucun commandement considérable.

grande sur son époux, les Guises surent profiter de cet avantage immense qu'ils avoient sur leurs rivaux; et, partageant aussitôt leur autorité pour la mieux affermir, ils eurent l'art, et ce fut pour eux un coup décisif, de faire entrer dans leur parti Catherine de Médicis, ce qu'ils obtinrent en abandonnant à son caractère vindicatif tous ceux qui, sous le règne précédent, avoient eu le malheur de lui déplaire (1); surtout en flattant cette soif qu'elle avoit de commander par les marques du plus entier dévouement. Le cardinal de Lorraine fut nommé premier ministre, et le duc de Guise généralissime.

Entièrement livré aux conseils de sa mère et de ses deux ministres, recevant sans la moindre résistance toutes les impressions qu'ils lui donnoient, le monarque enfant laissa tomber entre leurs mains un sceptre qu'il n'avoit pas la force de porter. Ce fut vainement que le connétable de Montmorenci tenta de se rallier aux princes (2) du sang pour former une faction

---

(1) Entre autres la duchesse de Valentinois, qui fut obligée de se retirer de la cour.

(2) Il avoit déterminé le roi de Navarre à assigner aux mécontents un rendez-vous dans la ville de Vendôme, chef-lieu de son appanage. Tous s'y rendirent au jour indiqué; et là il fut arrêté d'aviser aux moyens de renverser la tyrannie des Guises, que

capable de balancer celle des princes lorrains : la méfiance et l'indécision impolitique du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, empêchèrent l'heureux effet d'une réunion qui auroit pu être décisive si elle eût été formée sur-le-champ ; et lorsqu'il eut enfin pris son parti, il étoit trop tard. Mal reçu à la cour, où les Guises bien préparés l'attendoient sans la moindre inquiétude, il acheva de tout perdre par l'inconséquence et la foiblesse de sa conduite. Les mécontents qui s'étoient ralliés autour de lui, prêts d'abord à tout faire pour l'aider à abattre ses puissants ennemis, bientôt découragés par le peu d'énergie d'un tel chef, n'osèrent plus se montrer ; quelques-uns même se rallièrent au parti dominant. Vainement le foible prince, forcé en quelque sorte de s'enfuir de Saint-Germain, où la cour séjournoit alors, vint-il à Paris pour essayer d'y faire naître un mouvement en sa faveur : le parlement, qu'il tenta de gagner, demeura attaché aux Guises, parce-

---

tous s'accordèrent à regarder comme un attentat contre les princes du sang et l'ordre entier de la noblesse. Mais les avis se partagèrent sur les moyens d'exécution ; et le roi de Navarre, naturellement porté à goûter les avis les plus timides, rejeta les conseils violents que proposoient le prince de Condé, d'Andelot et les plus résolus des conjurés, conseils qui, dans cette circonstance, étoient peut-être les seuls que l'on pût suivre avec quelque apparence de succès.

qu'ils protégeoient la religion catholique, et qu'on ne pouvoit plus ignorer qu'Antoine de Bourbon et le prince de Condé son frère soutenoient secrètement le parti des réformés. Cependant comme il s'obstinoit à rester dans cette ville, les Guises trouvèrent le moyen de l'en faire sortir, en lui faisant voir le roi d'Espagne, alors allié du roi de France, dont il alloit épouser la sœur, prêt à fondre sur les débris de ses états, s'il s'obstinoit à troubler l'administration intérieure du royaume. Antoine épouvanté ne chercha plus qu'un prétexte qui lui fournît l'occasion de s'éloigner sans déshonneur. On lui offrit de conduire la jeune princesse à son époux; il y consentit, et se retira ensuite dans le Béarn, abandonnant mécontents et réformés, et bien décidé désormais à ne plus se mêler des affaires.

C'est alors que paroît sur la scène ce fameux prince de Condé, âme ardente et fière, caractère profond et audacieux, d'autant plus dangereux qu'il cachoit ses grandes qualités sous les apparences d'une gaieté insouciante et d'un goût très-vif pour les plaisirs les plus frivoles. Écarté par la reine et par les princes lorrains de toute les places, de tous les gouvernements, blessé jusqu'au fond du cœur du rôle humiliant et obscur qu'il étoit forcé de jouer à la cour, il se déclara ouvertement le chef de la faction

que son frère venoit d'abandonner. C'est alors que l'on put reconnoître ce qu'étoit un parti religieux dans l'état, et combien on avoit eu raison d'en concevoir des alarmes et de déployer contre lui toute la sévérité des lois. Il devint un parti politique, dès qu'un chef mécontent voulut en faire l'instrument de son ambition; et les doctrines nouvelles en avoient su lier indissolublement toutes les parties, avant que la révolte, dont elles consacroient d'ailleurs toutes les maximes, s'en fût emparé. L'amiral Coligni et ses deux frères, d'Andelot et le cardinal de Châtillon, étoient tout à la fois les chefs des nouveaux religionnaires et les principaux agents de la faction du connétable leur oncle, que les Guises venoient de renverser. Leurs intérêts politiques étant absolument les mêmes que ceux du prince de Condé, ils se rattachèrent donc à lui de nouveau : un rendez-vous fut indiqué dans son château de la Ferté, en Champagne; et ce fut dans cette réunion fameuse que les trois frères développèrent à ses yeux toutes les ressources du parti protestant, qui, malgré la terreur des supplices et la violence des persécutions, n'avoit cessé de s'accroître dans l'ombre, comptoit des partisants dans toutes les classes de la société, pouvoit, s'il étoit rallié, braver tout, et étoit prêt à tout. Ce qu'ils en dirent frappa tellement le prince; le

nombre et l'ardeur des réformés lui parurent tellement répondre à la grandeur de ses desseins, qu'il n'hésita plus à professer hautement leurs principes qui, au fond du cœur, étoient les siens; et ce fut ainsi qu'il les attacha invariablement à sa fortune. L'effet de cette entrevue fut tel qu'avant qu'ils se fussent séparés, le plan d'une conspiration dont le but étoit de renverser les Guises fut définitivement arrêté; et que le prince, secondé de l'amiral Coligni, s'occupa sans relâche des moyens de la faire réussir.

Mais ils avoient affaire à deux hommes qu'il n'étoit pas aisé de surprendre; et qui, pour la hauteur des vues, la fermeté de caractère, l'activité dans l'exécution, l'emportoient encore sur les plus habiles d'entre eux. Les Guises avoient saisi du premier coup d'œil et le principe et les conséquences de la réforme, et les dangers dont elle menaçoit l'état, et les dangers de leur propre position. Ils ne négligèrent donc rien de tout ce que la prudence humaine peut suggérer pour se mettre en mesure contre d'aussi redoutables ennemis. Ils surent rallier à leur parti tous ceux qui n'appartenoient point à celui des mécontents, en répandant sur eux les honneurs et les bienfaits. Ils rendirent une foule d'édits très-sages, qui affermirent encore davantage la faveur populaire dont ils jouissoient; et pour jeter l'effroi dans le parti contraire, ils firent

reprendre le procès de Dubourg et des autres conseillers, interrompu par la mort de Henri II. Les protestants avoient espéré que cet événement se termineroit par la délivrance des accusés ; mais leur étonnement fut grand lorsqu'ils virent les poursuites commencées contre eux se réveiller avec plus d'animosité que jamais, et se diriger principalement contre ce même Dubourg, qu'on soupçonnoit avec raison d'être le plus zélé de tous pour la nouvelle religion. Traduit d'abord devant l'officialité en sa qualité de conseiller-clerc ; condamné par ce tribunal devant lequel il professa ouvertement les principes de Calvin, il en appela au parlement, qui reçut son appel. Amené devant ce nouveau tribunal, Dubourg prétendit d'abord faire valoir des motifs de récusation contre plusieurs membres de la cour, et entre autres contre le président Minart, qu'il regardoit comme son ennemi particulier, et l'instrument des haines et des vengeances des Guises ; mais la cour ne les trouvant pas valables, rejeta sa demande, et Minart continua de siéger parmi les juges. Ce fut un malheur pour lui : le 12 décembre, ce magistrat revenant du palais, monté sur sa mule, fut assassiné d'un coup de pistolet dans la vieille rue du Temple. Cette action hardie et furieuse fit voir dès-lors tout ce que le fanatisme religionnaire étoit capable d'entreprendre ; cependant, mal-

gré l'indignation générale que causa un tel événement, il n'est point de moyens que le parlement lui-même ne mît en usage pour sauver Dubourg; et il y seroit parvenu, si cet homme inflexible et d'un courage digne d'une meilleure cause, n'eût rejeté absolument tous les moyens de salut, parce qu'il falloit les acheter par la dissimulation de ses sentiments. Dix jours après l'assassinat de Minart, il fut condamné à être pendu et brûlé, et subit son supplice avec la plus grande fermeté. Les quatre autres conseillers arrêtés avec lui furent traités moins rigoureusement; la procédure entamée contre eux, d'abord avec un grand appareil, se ralentit peu à peu, et finit par être entièrement anéantie.

Pendant le cours de cette affaire, les réformés de l'église de Paris, effrayés du caractère violent que prenoient les mesures exercées contre eux, avoient hasardé d'écrire à la reine mère une lettre par laquelle ils la supplioient dans les termes les plus touchants de prendre sous sa protection de malheureux François, innocents des crimes et des erreurs qu'on leur imputoit, et que l'on avoit jusqu'ici calomniés et opprimés, parce qu'on n'avoit pas voulu les entendre. Cette démarche avoit paru produire quelque effet sur Catherine; et, commençant dès lors à donner quelques indices de ce caractère incertain et de ces opinions vacillantes

qui rendirent depuis sa politique si funeste à la France, elle s'étoit même montrée disposée à modérer la rigueur des Guises, et à écouter les ministres du nouveau culte; mais la secte ne tarda pas à perdre la faveur momentanée qu'elle venoit d'obtenir, en faisant suivre cette première lettre d'une seconde, dans laquelle, se plaignant de l'acharnement avec lequel on poursuivoit Dubourg, les sectaires eurent l'imprudence de joindre des menaces à leurs prières, et de faire craindre un soulèvement, si l'on refusoit de leur rendre justice. La reine indignée les abandonna alors entièrement; et, abandonnés par elle, ils cessèrent de se contraindre. Ils tinrent des assemblées plus fréquentes, répandirent en prose et en vers une foule de libelles, dans lesquels, mêlant les affaires politiques aux questions religieuses, ils accusoient hautement les Guises de tyrannie envers le peuple, et de séduction à l'égard du roi. Les Guises de leur côté ne s'oublioient pas : sûrs du parlement, qui, malgré ses erreurs et ses préjugés, présentoit une majorité fidèle au roi et attachée à la religion catholique, et s'empressoit d'entrer dans toutes leurs vues, ils renouveloient les anciennes ordonnances; ils suscitoient des délateurs par l'appât des récompenses; et dans les apologies qu'ils faisoient répandre en réponse aux libelles de leurs ennemis, ils ne man-

quoient pas d'aigrir par les peintures les plus fortes les haines que le peuple françois, et surtout celui de Paris, avoit depuis long-temps conçues contre ces nouveautés (1). Les poursuites contre les fauteurs de l'hérésie recommencèrent alors avec plus de rigueur que jamais. On en jeta un grand nombre dans les prisons; ils y furent traînés en plein jour, et ce spectacle ne fit qu'accroître contre eux les fureurs de la multitude.

Cependant les réformés étoient si loin de perdre courage, qu'au milieu même de ces persécutions si violentes, ils avoient tenté d'enlever de sa prison Dubourg, dont on instruisoit alors le procès. La trame avoit été découverte; mais pour avoir échoué dans cette entreprise, ils n'en étoient pas moins pleins d'espérances, attendant le succès, qu'ils considéroient comme immanquable, d'un plus vaste complot qui devoit opérer une révolution complète dans leurs destinées et dans celles de l'état.

Ce complot est l'entreprise fameuse connue dans l'histoire sous le nom de *conspiration d'Amboise*, dont le but étoit d'enlever le roi

---

(1) Les réformés répandoient hautement que les Guises avoient formé le projet d'usurper la couronne; ceux-ci les accusoient, avec plus de vraisemblance, d'être des factieux qui vouloient se constituer en république.

au milieu de ses deux ministres, de s'emparer de ceux-ci, et de les massacrer, ce qui paroissoit plus sûr que de leur faire leur procès. Jamais plan ne fut concerté avec autant de prudence, un mystère aussi profond, et jamais succès n'avoit semblé plus infaillible. Le chef apparent étoit un gentilhomme du Périgord nommé La Renaudie, homme rempli d'intelligence, brave jusqu'à la témérité, et dans une situation à pouvoir tout risquer; le prince de Condé étoit le chef réel et l'âme de tout le complot; Dandelot et le Vidame de Chartres en dirigeoient toutes les manœuvres. Pour écarter tout soupçon, des assemblées furent formées à Nantes, ville éloignée de Blois où le jeune roi étoit allé respirer un air plus favorable à sa santé chancelante. De ce point de réunion les conjurés, se divisant par petites troupes, s'assignèrent des rendez-vous dans diverses stations plus rapprochées de la cour; des levées furent faites secrètement par des agents dévoués; des chefs furent assignés aux calvinistes dans toutes les provinces : car il étoit nécessaire que le succès de la conspiration fût ensuite soutenu d'un mouvement général; La Renaudie fut envoyé en Angleterre où régnoit alors Elisabeth dont la politique alloit profiter de tous les désordres qui se préparoient; et il en rapporta de bonnes espérances

pour les conjurés ; on établit des correspondances avec les protestants d'Allemagne pour en obtenir des renforts ; enfin les précautions furent poussées au point que, pour légitimer aux yeux des plus timides un acte qui avoit les apparences de la violence et de la rébellion, on fit décider par des jurisconsultes et des théologiens de la secte, qu'elle n'avoit rien que de juste et d'honorable.

Malgré leur activité et leur pénétration, les Guises n'avoient pu obtenir par leurs espions que des renseignements incertains. Ils voyoient dans l'intérieur de la France des mouvements qui les alarmoient, mais il s'en falloit de beaucoup cependant qu'ils fussent sur la voie du coup qui les menaçoit ; et l'on ne peut douter qu'ils n'eussent été pris au dépourvu, si l'homme le plus intéressé au succès de l'entreprise, La Renaudie, n'en eût lui-même laissé échapper le secret. Venu à Paris pour conférer avec le ministre et les anciens de l'église qui y étoit établie, il étoit allé se loger au faubourg Saint-Germain, chez un avocat nommé des Avenelles, lequel professoit secrètement la religion réformée. Au point où en étoient les choses, il crut pouvoir sans danger confier la conspiration à un homme de son parti, et qui déjà en avoit conçu quelques soupçons : celui-ci, ou frappé de terreur, ou poussé par quelque motif d'in-

térêt, aussitôt après le départ de son hôte, alla tout révéler; et les Guises, à qui cet homme fut envoyé à Amboise, connurent enfin le précipice dans lequel ils étoient sur le point de tomber. Ils furent surpris, mais non déconcertés; et l'on peut dire que, dans aucune circonstance ces deux hommes extraordinaires, et particulièrement le duc de Guise, ne se montrèrent aussi calmes dans le danger, aussi féconds en ressources, aussi prompts dans l'exécution.

L'avis du conseil étoit de faire un appel à la noblesse de France, de rassembler des troupes, et de dissiper ainsi la conjuration, avant qu'elle eût commencé d'éclater. Le duc de Guise, dirigé par des vues plus hautes, jugea qu'une telle mesure n'alloit point à la source du mal, que c'étoit seulement l'éloigner et non le détruire; et les forces dont il pouvoit alors disposer lui paroissant suffisantes pour triompher des rebelles, les armes à la main, il trouvoit à les laisser s'avancer et à les prendre sur le fait, le double avantage de répandre l'épouvante au milieu de leur parti, et de justifier aux yeux de la France toutes les rigueurs que l'on pourroit exercer désormais contre l'hérésie et ses fauteurs. Ce parti pris, le duc de Guise l'exécuta avec sa vigueur accoutumée. La ville de Blois étant ouverte de toutes parts, il fit conduire le roi au châ-

teau d'Amboise, sans laisser paroître la moindre marque d'inquiétude et de méfiance, et comme si ce voyage, dont le prince de Condé faisoit partie, n'eût été qu'une simple partie de plaisir. Les conjurés ne tardèrent point à paroître; et tandis que, sur tous les points, il les faisoit attaquer, envelopper et tailler en pièces, avant qu'ils eussent eu le temps de se rallier, plaçant le prince de Condé au milieu d'une troupe dévouée, qui surveilloit ses moindres mouvements, il sut dissimuler avec lui jusqu'au point de le charger de la garde d'une des portes du château. Presque tous les conjurés, entre autres La Renaudie, se battirent en désespérés et restèrent morts sur le champ de bataille; la plupart des prisonniers que l'on fit, furent, suivant leur condition, ou décapités, ou noyés dans la Loire, ou pendus aux créneaux du château, et sans qu'aucun d'eux eût chargé le prince de Condé assez positivement pour qu'il fût possible de l'impliquer dans leur procès. Toutefois ce prince, à qui l'on avoit donné des gardes, et qui n'étoit pas sans alarmes pour sa vie, fut obligé de comparoître devant le roi pour y protester de son innocence, et se justifier d'avoir pris aucune part à une conspiration dont il étoit le principal auteur, ocnspiration qu'il se vit forcé de reconnoître comme criminelle au premier chef, puisqu'elle avoit été dirigée contre la personne même du

monarque (1); par conséquent comme ayant mérité le châtiment terrible dont elle venoit d'être punie. Telle fut l'issue de ce grand événement, le premier dans lequel les protestants de France aient osé tirer l'épée contre leur légitime souverain.

Quelques historiens ont pensé que les preuves recueillies sur la complicité du prince de Condé, étoient suffisantes pour le faire mettre en jugement et monter sur l'échafaud; mais que les Guises n'osèrent, en ce moment, en venir à de telles extrémités. Il étoit prince du sang, et leurs ennemis les accusoient hautement d'avoir formé le projet d'exterminer la famille royale, pour s'emparer du trône et se mettre à sa place : tout absurdes qu'étoient ces bruits (2),

---

(1) La Bigue, secrétaire de La Renaudie, qui fut épargné à cause des révélations qu'il avoit faites, déclara que les Guises devoient être les premiers massacrés, et qu'on n'auroit point épargné le roi. On a voulu infirmer cette déposition, en disant que cet homme n'avoit parlé de la sorte que pour racheter sa vie; mais Brantôme et l'historien Belleforest nous apprennent que longtemps après, et lorsqu'il n'y avoit plus aucun intérêt, il leur confirma sa première déclaration.

(2) Les huguenots répandirent de toutes parts que ces princes vouloient *imiter Hugues-Capet*. Or, celui-ci n'avoit à écarter qu'un seul prince désagréable à la nation (*Voy.* t. 1, 2e partie, p. 490) pour parvenir au trône; tandis que, pour s'en frayer le chemin, il auroit fallu que les Guises trouvassent moyen de se défaire de François II, de Charles IX, de Henri III, du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du cardinal de Bourbon, du prince de Condé, du prince

ils craignirent de les accréditer ; ils considéroient en outre que le parti avoit d'autres chefs qui n'étoient pas alors en la puissance du roi, et que cette exécution sanglante pousseroit nécessairement à des actes de désespoir, dont les suites pouvoient être un soulèvement général de tout le parti religionnaire, auquel n'auroient pas manqué de se joindre ce grand nombre de mécontents qu'avoient faits et leur faveur et le pouvoir auxquels ils étoient parvenus. Ils jugèrent donc prudent de dissimuler, et d'attendre quelque autre occasion plus favorable, où ils pussent envelopper tous ces ennemis de l'état dans le même piége et dans la même accusation.

Dans la conspiration d'Amboise, dit un auteur contemporain, *il y eut plus de malcontentement que de huguenoterie* (1). C'est là une parole

---

de Béarn, qui fut depuis Henri IV, des trois fils du prince de Condé, Henri, Charles, et François prince de Conti. Cependant il s'est trouvé des gens qui ont répété long-temps après et très-sérieusement cette fable monstrueuse, à laquelle ne croyoient point sans doute ceux-là mêmes qui la débitoient alors. *Nec pueri credunt*; c'est ce que l'on en peut dire aujourd'hui.

(1) Ce fut, vers ce temps-là, selon la plupart de nos historiens, que l'on commença à désigner les religionnaires sous le nom de *huguenots*; au lieu de celui de *luthériens*, sous le quel ils avoient été jusqu'alors signalés. On donna à ce nom plusieurs étymologies, dont la plus vraisemblable est celle qui le fait dériver d'une porte de la ville de Tours, appelée la porte *Hugon*, près de laquelle les calvinistes s'assembloient secrète-

très-remarquable, et qui exprime le véritable caractère de ces guerres de religion, dont cette conspiration fut l'odieux et coupable prélude, et dans lesquelles le fanatisme des subalternes ne doit être considéré que comme l'instrument dont se servoient des chefs hypocrites et froidement ambitieux ; et ce qui le prouve particulièrement en cette circonstance, c'est que des gens très-attachés à la religion catholique, désiroient ardemment la révolution que le succès d'un tel complot devoit amener. De ce nombre étoit le connétable de Montmorenci, qui avoit à se venger des princes lorrains, et qui ne respiroit que la ruine de ces fiers et puissants ennemis. Bien persuadés qu'il n'étoit point étranger à la conspiration, les Guises lui firent malignement donner la commission périlleuse d'aller au parlement de Paris, faire le rapport de ce qui s'étoit passé, espérant le prendre par ses propres paroles, et le rendre odieux au roi s'il ménageoit les conjurés, ou suspect à ses amis s'il condamnoit trop fortement leur conduite. Montmorenci se tira avec adresse d'un pas si dangereux : il rendit compte du fait le plus brièvement possible et avec une négligence affectée, louant la

---

ment la nuit, et à l'heure qu'un lutin nommé Hugon ou *Huguet*, suivant une tradition superstitieuse et populaire, y faisoit son apparition.

prudence des ministres, blâmant les conjurés, mais se taisant sur le point principal du rapport qu'il étoit surtout chargé de faire valoir, qui étoit que l'entreprise avoit été faite contre la personne même du roi, ce que les Guises vouloient par dessus tout persuader au parlement et à la France (1). Toutefois cette compagnie parut le comprendre ainsi, puisque, dans les remercîments qu'elle fit au roi du message qu'il avoit daigné lui envoyer, elle donna au duc de Guise le titre de *Conservateur de la patrie.*

Ce fut à cette époque que la mort du chancelier Olivier fit entrer dans le conseil un homme à qui le siècle qui vient de finir et celui qui commence ont, pour la première fois, élevé des statues, ce qui seul suffiroit pour rendre suspecte sa grande renommée. Cet homme, qui prouva ce que tant d'autres ont prouvé après lui, qu'on peut être un très-habile légiste et en même temps un esprit faux, médiocre, et un très-mauvais politique, est Michel de l'Hopital. Il avoit long-temps étudié; il connoissoit à fond la littérature ancienne et moderne, la philosophie, la jurispru-

(1) En raison des bruits calomnieux que l'on répandoit de toutes parts contre eux, il leur importoit sans doute de faire croire ce qui étoit d'ailleurs l'exacte vérité, que leurs intérêts n'étoint point séparés de ceux du roi, et qu'ils n'avoient d'autres ennemis que les siens, qui étoient en même temps ceux de l'état.

dence, et paroissoit fort enflé de cette vaine science, sachant en effet beaucoup de choses, hors la seule qu'il importoit alors de savoir à ceux qui avoient la prétention de se mêler des affaires publiques : c'est que la nouvelle religion étoit le mal le plus effrayant et le plus dangereux qui eût encore menacé l'état ; et il étoit si loin de le savoir, qu'il en approuvoit les maximes, prêchant d'ailleurs la tolérance comme auroient pu le faire les déistes et les athées de nos jours, et sous cette modération apparente qu'il essayoit de légitimer par quelques démonstrations hypocrites de catholicisme, cachant, ainsi que plusieurs l'ont cru avec beaucoup de vraisemblance, une philosophie toute païenne, et une indifférence complète pour toute espèce de religion. Il entra donc au conseil pour y devenir un dangereux auxiliaire de la reine Catherine, qui, de même indifférente à toutes croyances religieuses, n'étoit possédée que d'une seule passion, l'amour du pouvoir. Remplie de cette unique pensée, ne portant point ses regards au-delà de la sphère bornée des intrigues de la cour, sa politique étroite et artificieuse ne connoissoit qu'une seule manœuvre : c'étoit d'opposer sans cesse les partis aux partis, de soutenir l'un pour diminuer l'influence de l'autre, et formant entre eux un parti mitoyen, de parvenir ainsi à s'élever sur la ruine de tous.

Le crédit et la puissance des Guises commençoient à l'effrayer : elle crut que le temps étoit arrivé, non pas de s'associer à leurs ennemis, mais de ménager ceux-ci pour entraver du moins la marche inquiétante de ceux-là. Les Châtillons étant revenus à la cour, en furent donc bien accueillis; il s'établit même entre elle et l'amiral une correspondance écrite touchant l'état actuel des affaires, dans laquelle on peut penser qu'il lui donnoit des conseils fort différents des desseins vigoureux qu'avoient formés les deux ministres. L'impression qu'elle en reçut fut telle, que ceux-ci, commençant à se méfier de ses dispositions, et la voyant en outre prêter l'oreille aux suggestions du nouveau chancelier, qui ne parloit jamais que de tout apaiser et de tout concilier, jugèrent prudent, dans cette circonstance, de se relâcher un peu d'une rigueur qu'ils avoient d'abord résolu de pousser aussi loin que possible contre les hérétiques. Ce fut à cette opposition de vues et d'intérêts et à ces intrigues secrètes du cabinet que ceux-ci durent l'édit de Romorantin, le premier qui ait été rendu en leur faveur, édit qui restraignoit de beaucoup la sévérité des précédents, et n'établissoit de poursuites judiciaires que contre ceux des réformés qui auroient été convaincus de violences, de séditions et de conventicules.

Ceci précéda une assemblée des plus grands

personnages de l'état, que le roi convoqua extraordinairement à Fontainebleau pour le mois d'août suivant, désirant les consulter sur les moyens de rendre le repos à l'état. Cependant, par suite de la conspiration d'Amboise, et pour n'avoir pas été avertis à temps de son mauvais succès, les calvinistes se soulevèrent en plusieurs provinces, en Normandie, en Provence, dans le Dauphiné, et l'on eut quelque peine à apaiser ces mouvements. C'étoient là de sinistres avant-coureurs de l'orage qui se préparoit, et comme un essai que le parti faisoit de la guerre civile à laquelle il se préparoit.

Ce parti étoit partout; et il falloit tout ce que les Guises avoient de fermeté et de vigilance pour le contenir et l'intimider. C'est en quoi ils se montrèrent admirables dans toutes les circonstances : au moment marqué pour l'ouverture de l'assemblée de Fontainebleau, la garde du roi fut doublée, et ils en confièrent le commandement à des officiers dont le dévouement étoit à toute épreuve; instruits que le connétable, son neveu et ceux de leur parti, devoient s'y rendre, accompagnés d'une escorte nombreuse et bien armée, et toutes leurs mesures militaires n'étant pas encore prises, ils surent par de faux avis inquiéter le roi de Navarre et le prince de Condé sur les desseins de la cour à leur égard, et les

empêcher ainsi de venir renforcer de leur suite et de leurs partisans cette troupe, déjà assez considérable pour qu'il fût nécessaire de l'observer, et de se tenir devant elle comme en présence de l'ennemi. Les conférences s'ouvrirent ; et déjà plus avancés dans leurs projets, les chefs du parti s'y montrèrent plus audacieux qu'ils n'avoient fait encore jusqu'à ce moment : l'amiral ne craignit point de demander, au nom des nouveaux religionnaires, le libre et public exercice de leur culte ; des évêques, partisants secrets de la réforme (1), y parlèrent dans le même sens, proposant la convocation d'un concile *national*, à cause, disoient-ils, de l'opposition que l'on avoit trouvée, depuis plusieurs siècles, de la part de la cour de Rome, à la convocation d'un concile général (2). A ses demandes insolentes, Coligni osa mêler des plaintes amères et véhémentes sur cette garde extraordinaire et nouvelle que l'on venoit de rassembler autour du roi, dont l'amour de ses sujets étoit la garde la plus

(1) Montluc, évêque de Valence, et Charles de Marillac, archevêque de Vienne.

(2) Ainsi ces mêmes hommes qui soutenoient la suprématie des conciles, étoient forcés d'avouer que le pape seul avoit le droit de les convoquer ; et c'étoit par le *schisme* seul (un concile national ne pouvoit être autre chose) qu'ils pouvoient éluder la difficulté.

honorable et la plus sûre; espèce d'argument que nous avons vu reproduire de nos jours avec la même violence et la même amertume (1), ce qui prouve que les factieux, ayant dans tous les temps les mêmes desseins, ont aussi dans tous les temps à peu près le même langage, et cherchent à réussir par les mêmes moyens. Mais on ne trouve pas, dans tous les temps, des Guises pour les confondre et les abattre. Tous les deux répondirent sur tous les points en véritables hommes d'état, et particulièrement le duc, qui mêla à ses discours une ironie si sanglante contre l'amiral et tous ces *fidèles* de son parti, auxquels il vouloit que le roi fût abandonné *sans garde et sans méfiance*, que celui-ci en conçut un ressentiment que rien ne put éteindre : ce fut là l'origine de cette haine qu'il garda au fond de son cœur contre son noble ennemi, et qui eut par la suite de si détestables effets.

Cependant ce qui causa une surprise générale, c'est que cette assemblée, qui n'avoit été faite que pour parvenir à se passer des états-

---

(1) Qui ne connoît les fastidieuses et hypocrites déclamations de nos *libéraux* contre les troupes suisses qui forment une partie de la garde du roi? Sauf les différences que devoient y apporter des circonstances qui ne sont point les mêmes, elles ressemblent pour le fond à celles que faisoient alors les calvinistes.

généraux, que l'on considéroit justement comme un moyen extrême et dangereux, se termina par la convocation qu'en fit le roi pour un terme très-peu éloigné. Les Guises avoient depuis changé de sentiment, et méditoient un grand dessein.

Ils vouloient forcer le prince de Condé à se déclarer rebelle en refusant de s'y rendre, ou, s'il s'y rendoit, le faire arrêter, ayant acquis et acquérant chaque jour de nouvelles preuves de ses machinations contre l'état. Ils tenoient alors entre leurs mains une grande partie des fils de cette trame: l'arrestation d'un des agents du prince leur livra ceux qui leur manquoient encore, et sa correspondance, dont cet agent étoit porteur, leur découvrit tout le plan des conjurés. Le roi de Navarre et son frère devoient, en s'approchant de la cour, s'emparer de quelques-unes des principales villes qui se trouveroient sur leur route; pendant ce temps le connétable se seroit rendu maître de Paris, dont son fils le maréchal de Montmorenci étoit gouverneur; et au moyen des intelligences que le parti avoit en Bretagne et en Picardie, on étoit sûr de faire soulever ces deux provinces. Après avoir ainsi assuré de tous les côtés la retraite, les deux princes arrivoient aux états suivis d'une armée de huguenots; ils ôtoient le gouvernement à la reine et aux princes lorrains; fai-

soient déclarer le roi mineur jusqu'à vingt-deux ans, suivant d'anciennes coutumes du royaume qu'ils faisoient revivre, et s'emparoient de la régence conjointement avec le connétable. Toute cette partie étoit si bien liée, que l'arrestation de son agent et la saisie de sa correspondance n'empêchèrent point le prince de Condé de suivre l'exécution de son plan, et d'en tenter la première entreprise, qui étoit de se saisir de la ville de Lyon. Malgré la résolution des deux frères Maligny, qui en avoient été chargés, elle manqua par la vigilance et la fermeté du gouvernement, et surtout à cause de l'indécision du roi de Navarre. Cet événement accrut encore le crédit et le pouvoir des Guises; et il n'est pas besoin de dire qu'ils surent en profiter. Plus fermes, plus actifs, plus intrépides que jamais, et, suivant la belle expression d'un de nos grands écrivains, ne laissant rien à la fortune de ce qu'ils pouvoient lui ôter, ils augmentèrent encore la garde, déjà si nombreuse, dont le roi étoit environné; sous divers prétextes, les commandants des places et les gouverneurs de provinces dont ils n'étoient pas sûrs, furent rappelés; et ceux qui les remplacèrent, choisis parmi les serviteurs les plus dévoués et les plus intrépides, reçurent en cette circonstance des pouvoirs illimités et l'ordre de faire main basse sur les huguenots, partout où

ils les verroient s'assembler. Tout ce qu'ils avoient de crédit, d'influence et d'autorité dans les provinces fut employé, avec autant d'adresse que de bonheur, à ne faire élire pour les états généraux que des députés qui fussent sincèrement catholiques. La ville de Meaux, indiquée d'abord pour le lieu de l'assemblée, ne leur paroissant pas assez sûre, parce qu'elle étoit remplie de nouveaux religionnaires, ils choisirent Orléans; et le roi partant alors de Fontainebleau, et traversant Paris au milieu d'un appareil militaire qui ressembloit à une véritable armée, vint s'établir dans cette ville dont les troupes royales occupoient déjà tous les postes, et dont tous les bourgeois avoient été désarmés. Ce fut alors que, pouvant parler en maîtres, les deux ministres firent sommer au nom du roi, et le prince de Condé et le roi de Navarre, de se rendre aux états-généraux; et que l'on vit ceux-ci, réduits à un état presque désespéré, ne pouvoir faire autrement que de s'y rendre, à la vue de leurs partisans abattus et déconcertés; eux-mêmes n'ignorant point le danger auquel ils alloient s'exposer, et qu'il n'y avoit plus pour eux aucun moyen d'éviter.

Ce danger étoit en effet le plus grand qu'ils eussent jamais couru; et le projet des Guises étoit, comme ils le dirent bientôt hautement, « de couper en deux coups et tout d'un coup la

» tête à la rébellion et à l'hérésie. » Au moment même où ils arrivèrent, les deux princes furent arrêtés. Le prince de Condé, jugé à l'instant même par des commissaires que le roi chargea d'instruire son procès, et convaincu de trahison, fut condamné à perdre la tête; sa sentence de mort, suspendue un moment, parce qu'on vouloit y envelopper le roi de Navarre et le connétable, alloit être exécutée; le parti protestant sembloit perdu sans retour, lorsque la mort subite et imprévue de François II, vint une seconde fois ranimer les ambitions, rendre l'espérance aux factieux, et changer entièrement la face des événements.

L'occasion étoit la plus favorable qui se fût encore présentée pour la politique versatile de Catherine; et pour la première fois elle alloit se trouver entre deux partis, dont l'un perdoit ce qui avoit fait sa force, dont l'autre n'avoit point encore recouvré celle qu'il avoit perdue. Le roi respirant encore, les Guises, qui prévoyoient le coup dont ils étoient menacés, l'avoient pressée de faire exécuter, sans tarder davantage, l'arrêt rendu contre le prince de Condé : elle avoit refusé d'y consentir, d'après le conseil de l'Hopital; puis au moment même où elle faisoit ce refus, montrant au roi de Navarre la hache suspendue sur la tête de son frère et ses propres jours menacés, elle exigeoit de lui,

pour prix de leur commune délivrance, qu'il renonçât à la régence et qu'il se reconciliât avec les princes lorrains, qu'elle vouloit abaisser, mais non pas entièrement abattre. C'est ainsi qu'elle essayoit d'établir entre les deux factions ennemies une balance impossible à maintenir, décidée qu'elle étoit, si l'équilibre venoit à se rompre, à se mettre à la tête du plus fort pour écraser le plus foible. Tels étoient les projets, tel étoit le caractère de cette princesse ambitieuse, et pour qui le bien et le mal, le juste et l'injuste, étoient uniquement dans ce qui lui sembloit favorable ou contraire à son ambition. C'est ainsi que la mort de François II fut pour la France une calamité presque aussi grande que celle de son père; et que la minorité de Charles IX la replongea dans tous les périls dont l'habileté des Guises étoit sur le point de la faire sortir.

Le connétable revint aussitôt à la cour, et sa présence y rendit le courage aux Colignis et au roi de Navarre, qui, pour prix de la régence à laquelle il avoit été forcé de renoncer, avoit obtenu le titre de lieutenant-général du royaume. Le vieux guerrier, accueilli de la reine mère et du jeune roi avec toutes les marques les plus flatteuses de confiance et d'affection, y reprit aussitôt l'ascendant que lui donnoit sa haute dignité; et le prince de Condé, tiré à l'instant même de sa

prison, selon la promesse qui lui en avoit été faite, fut envoyé à son château de La Fère, accompagné d'une garde qu'on lui donna seulement pour la forme, et jusqu'à ce que son innocence eût été proclamée par un arrêt des cours souveraines. Les Guises virent ce changement qui s'opéroit dans leur fortune, sans se déconcerter, sans songer un seul instant à quitter la partie; parce qu'ils prévoyoient que Catherine auroit incessamment besoin d'eux, et ne se livreroit point entièrement à leurs ennemis. Ils se tinrent seulement sur leurs gardes, et rallièrent leurs partisans; ce que firent de leur côté les chefs de l'autre parti, la reine continuant de se ménager entre eux, flattant de part et d'autre les espérances et les prétentions, et les empêchant ainsi de se porter à de fâcheuses extrémités.

Il y eut donc, grâce à ses intrigues, comme une apparence de rapprochement entre les partis (1560) pendant les états d'Orléans, qui, ainsi que l'observe très-judicieusement le président Hénault, ne produisirent aucun bien, et dans lesquels les réformés obtinrent quelques concessions, et conçurent de grandes espérances. Mais les cœurs étoient trop ulcérés : le prince de Condé ne pouvoit pardonner aux Guises l'arrêt de mort qu'ils avoient fait rendre contre lui; les Colignis, persuadés qu'ils avoient voulu les envelopper dans sa perte, ne respiroient que haine et ven-

geance ; la reine Marguerite de Navarre, calviniste opiniâtre jusqu'au fanatisme, ne cessoit d'exciter son mari contre les princes lorrains, essayant par tous les moyens de le faire sortir de son indolence et de son indécision ; et le chancelier, tout dévoué à la cause des religionnaires, la secondoit de tous ses efforts. Il ne s'agissoit plus que d'entraîner tout-à-fait le connétable qui flottoit encore entre ce qu'il croyoit son intérêt, celui de ses liaisons de famille, et l'attachement sincère qu'il avoit pour la religion catholique. S'ils eussent pu parvenir à le décider, leur manœuvre étoit prête ; et cette manœuvre, concertée entre eux à Paris, consistoit à profiter de la circonstance particulière des états de l'Ile de France, qui alloient s'assembler dans cette ville, pour faire demander hautement par le roi de Navarre, le renvoi des deux ministres. Comme on ne doutoit point que la reine, dans le système qu'elle avoit adopté, ne refusât absolument une semblable demande, ce prince devoit sur-le-champ quitter la cour et se rendre à Paris avec le connétable ; et l'on se tenoit assuré qu'au moyen de l'influence du maréchal de Montmorenci, gouverneur de la ville, les états de la province, d'une voix unanime, reconnoîtroient ce prince régent du royaume, exemple qui, joint aux mesures qu'on avoit prises, entraîneroit infailliblement le reste de la nation. La scène

eut lieu à Fontainebleau, où étoit alors le roi, comme elle avoit été concertée à Paris, et le trouble, la terreur de Catherine, furent portés au dernier degré ; mais un expédient que proposa le cardinal de Tournon, comme par une inspiration subite, changea en un moment la face des choses. Au moment où le connétable, que les conjurés avoient enfin su gagner, faisoit les préparatifs de son départ, le jeune roi le fit venir dans son appartement, et lui enjoignit, au nom du salut de l'état, de rester auprès lui. Frappé de la manière dont cet ordre lui fut donné, et nourri dès son enfance dans un respect profond pour ses maîtres, le vieillard obéit, le roi de Navarre n'osa partir seul, et le complot avorta.

Bientôt ce qui se passa à ces mêmes états de Paris, assemblés uniquement pour nommer des députés à une nouvelle assemblée d'états-généraux indiquée à Pontoise, acheva de fixer les irrésolutions du connétable, et de ruiner les desseins des factieux. C'est alors que cet illustre personnage fit bien voir que, si l'esprit avoit pu se tromper en lui, le cœur n'avoit jamais défailli. Dans les conférences de ces états, que les menées du maréchal de Montmorenci avoient su composer de réformés, de brouillons, d'un grand nombre de gens qui avoient à se plaindre de l'ancien gouvernement, on agita sur l'administration du

royaume des questions si étranges, les sectaires et leurs chefs s'y montrèrent si à découvert, qu'ils fournirent eux-mêmes à leurs adversaires ce qui leur manquoit encore pour attacher sans retour à leur parti le seul personnage qui pût en assurer l'ascendant. Pressé de toutes parts, et par la duchesse de Valentinois qui, du fond de sa retraite, le sollicitoit sans cesse de se déclarer enfin contre les ennemis de l'ancienne religion, lesquels par cela même étoient ceux de l'état; par sa femme Madeleine de Savoie, zélée catholique, et mécontente en outre de la faveur excessive qu'il accordoit dans sa famille aux Colignis; par les Guises, qui, sentant plus que personne de quelle importance étoit pour eux une semblable conquête, n'épargnoient ni caresses, ni prévenances, ni protestations pour l'attirer à eux : il y fut surtout déterminé, et par son aversion pour les nouveautés, et par les craintes que sut lui inspirer le maréchal de Saint-André, en lui mettant sous les yeux les mauvaises dispositions qui venoient de se manifester dans les états de Paris, particulièrement à l'égard de ceux qui avoient eu le plus de part aux faveurs de Henri II : or, les réformés avoient dominé dans cette assemblée, et c'étoient eux qui avoient montré le plus d'acharnement contre les favoris, qu'ils avoient traités hautement de dilapidateurs de la fortune publique. Telles furent les premières causes de cette

réunion fameuse des Guises, du connétable et du maréchal de Saint-André, connue sous le nom de *triumvirat*. Dès ce moment, le noble vieillard, irrévocablement uni au parti qui défendoit l'autel et le trône, n'eut plus aucuns ménagements pour les huguenots, et se montra jusqu'à la fin leur ennemi le plus déclaré.

Cette alliance d'aussi puissants personnages dérangeoit tous les plans de Catherine; leur association alloit donner au parti catholique une prépondérance qui renversoit au moment même où elle venoit de le former, cet équilibre des partis dont elle faisoit toujours sa chimère favorite : toutefois ce ne fut point assez pour lui en démontrer la folie et l'impossibilité, et pour la faire revenir à des idées plus justes et à une plus noble politique. On la vit donc, dès ce moment, et en même temps qu'elle feignoit d'approuver et le zèle religieux du connétable et les liaisons nouvelles qu'il venoit de former, se retourner du côté du roi de Navarre, et, lui promettant des édits favorables aux huguenots, essayer de former avec lui et le chancelier un *tiers-parti* capable de balancer cette influence que menaçoit de prendre le triumvirat. En effet la politique profonde des princes lorrains, de foible qu'il étoit encore, alloit bientôt le rendre dominant dans l'état.

Il suffit de ce retour de Catherine vers les ennemis des Guises, pour rendre aux chefs du parti religionnaire toute leur audace et toute leur activité. Ils présentèrent aussitôt au roi, et par les mains du roi de Navarre, une requête dans laquelle ils accusoient le parlement d'avoir violé l'édit de Romorantin qui, lui interdisant la connoissance des crimes d'hérésie, l'attribuoit exclusivement aux évêques (1); et en même temps d'avoir adopté et fait exécuter de nouvelles mesures de rigueur contre les hérétiques. Le parlement fut aussitôt mandé au conseil d'état pour y rendre compte de sa conduite, et pour y recevoir de nouveau l'ordre, tant de fois répété, d'enregistrer les ordonnances du roi sans délai et sans modifications. Au sujet d'une émeute excitée par les protestants, et dans laquelle ces sectaires étoient évidemment punissables, on rendit plusieurs ordonnances nouvelles tellement favorables au calvinisme, qu'ils assimiloient presque son culte à celui des catholiques; et le chancelier, prévoyant l'opposition que la cour ne manqueroit pas d'y apporter, ne craignit point de déroger à l'ancienne

(1) On sait que plusieurs évêques étoient secrètement partisans de la réforme, et que le clergé étoit alors extrêmement corrompu; ce qui fait comprendre comment ils donnoient en ce moment la préférence aux tribunaux ecclésiastiques.

forme, et de les adresser directement aux tribunaux inférieurs. L'étonnement du parlement fut grand, ses remontrances furent très-vives, et, dans cette circonstance, d'une telle force de raison, qu'on ne jugea pas à propos d'y répliquer. Cependant ces ordonnances s'exécutoient : c'étoient les catholiques qui, par une révolution inouie, étoient devenus les opprimés; et les calvinistes montrèrent bien, dans cette circonstance, l'esprit de faction et d'indépendance qui faisoit le caractère de leur secte, par la manière dont ils abusèrent de ce moment de prospérité. Leur insolence et la publicité qu'ils donnèrent à leurs prêches à Paris, où ils étoient moins nombreux que partout ailleurs, excitèrent de nouveau la fureur du peuple. Il y eut encore des rixes au faubourg Saint-Germain, dans lesquelles les hérétiques, la plupart gentilshommes, eurent facilement l'avantage contre des écoliers et des bourgeois. Ils en tuèrent plusieurs, jetèrent l'épouvante parmi les autres, et, montrant ensuite les ordonnances du roi, bravèrent impunément les tribunaux qui osèrent sévir contre eux. De tels excès produisirent, du reste, une commotion subite et générale dans le royaume, et firent prévoir des désordres encore plus grands.

(1561) Cette agitation extraordinaire des esprits causa de vives inquiétudes à la cour; le parti de la

reine sentit le danger qu'il y avoit d'employer des moyens arbitraires aussi violents ; et il fut décidé qu'on réuniroit ensemble le conseil et le parlement pour statuer sur la liberté civile qu'il étoit convenable d'accorder à ceux qui professoient la nouvelle doctrine (1). Le résultat de ces conférences fut l'édit connu sous le nom d'édit de juillet, et donné quelques jours après à Saint-Germain, lequel, quoique moins rigoureux que celui de Romorantin, ne fit qu'aigrir les ressentiments de tout le parti, parce que, si l'on en excepte la peine de mort que les sectaires cessoient d'encourir lorsqu'ils étoient convaincus, ils se trouvèrent du reste dans une position aussi fâcheuse qu'auparavant, et surtout privés de la permission momentanée qu'ils avoient obtenue de s'assembler publiquement.

Ainsi Catherine n'avoit recueilli jusqu'alors d'autre fruit de tous ses vains ménagements que d'irriter encore davantage les chefs du parti protestant, en se privant de l'appui qu'elle

---

(1) Ce qui prouve à quel point les idées avoient changé dans un petit nombre d'années, c'est que plusieurs membres du parlement, attachés secrètement à la religion réformée, se rappelant l'exemple du conseiller Anne Dubourg, et ayant témoigné quelque crainte que ce ne fût un nouveau piége qu'on vouloit leur tendre, on crut devoir leur donner une déclaration formelle qu'ils pourroient opiner librement, et sans courir aucun risque ni pour leur vie, ni pour leurs biens, ni pour leurs charges.

auroit pu trouver dans ceux du parti catholique. Toutefois cet édit produisit un calme apparent et de feintes réconciliations, parmi lesquelles on remarqua celle du prince de Condé et du duc de Guise, qui, par ordre du roi, se virent et même s'embrassèrent. Deux événements d'une plus grande importance vinrent bientôt occuper les esprits : d'abord les états-généraux tenus à Pontoise, où l'administration du royaume pour laquelle elle avoit tout sacrifié, et sa conscience et ses véritables intérêts, fut confirmée à la reine; dans lesquels, par une contradiction sans doute fort étrange, tandis que la France entière se soulevoit contre l'hérésie, le clergé fut humilié et mis à contribution; ensuite le colloque de Poissy, où des ministres protestants, ce qui étoit encore sans exemple, se rendirent, munis de sauf-conduits, pour disputer contre des évêques catholiques.

La reine avoit elle-même provoqué cette conférence fameuse; et elle l'avoit fait pour calmer l'amiral, qui l'accusoit d'être le principal auteur de l'édit de juillet. Elle eut donc lieu, malgré les fortes et judicieuses représentations du cardinal de Tournon, qui n'eut pas de peine à démontrer que rien n'étoit plus dangereux que de permettre que l'on disputât publiquement sur une religion dont les preuves invincibles étoient fondées sur l'autorité; et qu'en cette circonstance, le dan-

ger étoit d'autant plus grand, que beaucoup d'esprits étoient déjà ou corrompus ou ébranlés par toutes ces doctrines nouvelles, uniquement fondées sur le raisonnement. Mais Catherine s'inquiétoit peu de ces graves considérations : elle suivoit la marche que lui traçoient les intérêts du moment ; et nous avons déjà fait voir, et plus d'une fois, que ces intérêts étoient à peu près sa seule religion (1).

A ce colloque parurent, du côté des protestants, le célèbre Théodore de Bèze et quelques docteurs de l'église calviniste et sacra-

---

(1) On peut juger de ce qu'étoient ses principes et ses croyances en matières religieuses, par la lettre qu'elle écrivit au pape Pie IV, à l'occasion de cette assemblée, qu'elle présumoit devoir être vue d'un très-mauvais œil par la cour de Rome. Dans cette lettre, qui est un monument curieux et de nature à jeter un nouveau jour sur sa politique et sur son caractère, Catherine, après avoir exposé au saint père la nécessité où elle se voit réduite d'user de condescendance à l'égard des calvinistes, dont le nombre est infini dans le royaume, l'exhorte à ne point retrancher de la communion de l'église ceux qui, croyant aux dogmes capitaux, ont des scrupules sur quelques points moins importants; par exemple, sur le culte des images, qu'elle considère elle-même comme *défendu par l'Écriture;* sur les exorcismes et les autres cérémonies du baptême; sur le rétablissement de la communion sous les deux espèces, qu'elle jugeoit *plus conforme* au précepte de l'Évangile que ce qui avoit été décidé par les conciles. Elle demandoit encore que l'*on retranchât la fête du Saint-Sacrement* et les processions dont elle étoit accompagnée; que le service divin *se fît en langue vulgaire :* qu'on abolît l'*usage des messes où le prêtre communioit seul*, etc.

mentaire. Si l'on eût attendu quelque temps, on eût pu, sans prendre la peine de disputer contre eux, les mettre aux prises avec des docteurs luthériens qu'avoient députés quelques princes d'Allemagne; et offrir ainsi le spectacle frappant de la réforme s'élevant déjà contre elle-même, et dès sa naissance, portant dans son sein des germes de division et de mort. Mais ceux-ci n'arrivèrent qu'après les conférences, lesquelles eurent d'ailleurs le caractère et l'issue qu'elles devoient avoir. Théodore de Bèze, qui porta la parole au nom des députés de sa secte, cita l'Ecriture, les pères, les conciles, interprétant à sa manière les textes et les traditions, pour justifier sa doctrine et ses opinions; le cardinal de Tournon et plus particulièrement encore le cardinal de Lorraine lui montrèrent avec beaucoup de solidité combien étoient vains tous ces raisonnements, par cela seul qu'ils n'étoient que des raisonnements, auxquels on pouvoit en opposer d'autres et à l'infini, les sens de l'Ecriture et de la tradition étant susceptibles de recevoir un grand nombre d'interprétations diverses : d'où ils conclurent que, sans un interprète *vivant* et irrécusable, la religion chrétienne ne présenteroit plus qu'un abyme d'éternelles contradictions, et qu'il falloit ou la rejeter entièrement, ou reconnoître l'autorité infaillible qui seule pouvoit lui donner

force de loi. Toute la science et toutes les subtilités de l'orateur protestant vinrent échouer contre cet invincible argument (1); toutefois lui et les siens ne s'en attribuèrent pas moins la victoire, répandant partout qu'on ne leur avoit point répondu, parce que, dans le sens qu'ils l'entendoient, on ne devoit point en effet leur répondre ; et ainsi furent démontrés le danger et l'inutilité de semblables conférences.

Ce colloque de Poissy ne servit qu'à faire éclater encore davantage le mauvais esprit du chancelier, qui se montra plus à découvert dans cette circonstance qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors; et à rendre évidente cette disposition où étoit alors la reine de favoriser le parti réformé. Mais il produisit aussi cet heureux effet que le roi de Navarre, frappé des variations de la doctrine protestante et de la mauvaise foi de ses défenseurs, commença à être ébranlé et à montrer

---

(1) Le général des jésuites Laynez, qui venoit de succéder immédiatement à saint Ignace de Loyola, parut aussi dans ces conférences et par ordre du légat. Il parla en langue italienne avec beaucoup de force et de solidité, et réfuta particulièrement les propositions hétérodoxes et les blasphèmes que Théodore de Bèze et ses adhérents avancèrent sur la juridiction des évêques et sur l'Eucharistie. Son discours déplut fort à la reine, à laquelle il adressa plusieurs fois la parole, pour lui faire sentir le danger de traiter de semblables matières dans d'autres assemblées que celles qui étoient légalement instituées par l'Église, pour les examiner et en décider.

quelque penchant à rentrer dans le sein de l'église catholique. Les Guises, qui le suivoient, pour ainsi dire, pas à pas, n'avoient garde de manquer une occasion si décisive de se délivrer enfin et pour toujours des intrigues fatigantes et de la politique inconstante et perfide de Catherine, de se donner ainsi le seul appui qui leur manquoit encore pour n'avoir plus rien à craindre de personne et se rendre redoutables à tous. Toute leur habileté et toutes leurs ressources furent donc mises en œuvre pour achever ce que le colloque de Poissy avoit commencé: ils appelèrent à leur secours le pape et le roi d'Espagne, qui entrèrent avec beaucoup d'ardeur dans cette négociation. Aux motifs de conscience qui étoient de nature à faire impression sur le roi de Navarre, dont le cœur étoit naturellement simple et droit, ils surent joindre des motifs d'intérêt personnels propres à le toucher vivement (1); enfin par une de ces révolutions si fréquentes dans cette déplorable époque de notre histoire, tandis que Catherine se faisoit en quelque sorte de catholique protestante, Antoine de Bourbon s'apprêtoit à

(1) Dans les conférences qu'on eut avec lui à ce sujet, on lui promit de la part du roi d'Espagne ou la restitution de la Navarre, ou de lui donner en place l'île de Sardaigne, comme un équivalent.

quitter le parti protestant pour se mettre à la tête du parti catholique.

Toutefois avant que ce prince timide et irrésolu se fût entièrement décidé, cette protection marquée que la reine mère accordoit déjà aux hérétiques causa de nouveaux troubles dans Paris. Les prédicateurs tonnèrent dans les chaires contre une aussi coupable indulgence; et comme, dans ces temps malheureux, et par des causes que nous avons déjà fait connoître, l'esprit de révolte étoit partout; et que ceux-là mêmes qui défendoient les vraies doctrines, protestoient secrètement contre l'autorité, qui en est la seule sauve garde, ce zèle religieux, qui n'avoit plus ni règle ni frein, s'emporta jusqu'à l'outrage contre ceux qui étoient chargés de l'administration publique, et la chaire retentit de maximes séditieuses et subversives de toute puissance légitime. Ces fougueux orateurs parloient à un peuple qui n'étoit que trop disposé à les écouter : on craignit les suites de ces sermons fanatiques, et, pour en arrêter le cours, le prince de La Roche-sur-Yon fit enlever au milieu de la nuit et conduire dans les prisons de Saint-Germain le plus violent de ces prédicateurs. Le lendemain il jugea à propos d'en donner avis au parlement, en lui communiquant l'ordre qu'il avoit reçu du roi : à peine cette nouvelle se fut-elle répandue, que

les cours du palais se remplirent de citoyens de tous les rangs ; les principaux bourgeois rendirent plainte contre cette violence publique; et leur animosité alla si loin, que, n'obtenant rien du parlement, ils ne craignirent pas d'aller à Saint-Germain porter au roi lui-même leurs réclamations ; et là ils s'exprimèrent avec si peu de ménagements, ils poussèrent de telles clameurs, qu'on fut obligé de leur rendre le prisonnier, qu'ils ramenèrent en triomphe dans l'église de Saint-Barthélemi, où il avoit prononcé son sermon.

Les réformés, par leur conduite insolente et pleine de violence, sembloient prendre à tâche de justifier cette haine et de l'aigrir de jour en jour davantage. Ils tenoient leurs principales assemblées à l'enseigne du *Patriarche*, dans une vaste maison qui touchoit presque à l'église Saint-Marceau, dans le faubourg du même nom. Il arriva que, s'étant rassemblés, le 26 décembre, fête de Saint-Étienne, pour entendre le prêche d'un de leurs ministres, ils se trouvèrent importunés par le bruit des cloches qui, dans le même temps, appeloient les paroissiens à Vêpres. Quelques-uns des leurs, envoyés par eux pour faire cesser ce bruit, s'acquittèrent de cette commission imprudente avec une telle hauteur, qu'on ne leur répondit qu'en les maltraitant et en les chassant de l'église. Aussitôt les réformés, parmi

lesquels il y avoit beaucoup de gentilshommes, sortent en fureur de leur temple, courent à l'église où les catholiques s'étoient renfermés, en enfoncent les portes, et tombent, l'épée à la main, sur cette multitude désarmée. Ils tuèrent un grand nombre de ces malheureux, et furent aidés, dans cette sanglante exécution, par la maréchaussée et une partie du guet, qui, appelés pour maintenir l'ordre, écrasoient sous les pieds de leurs chevaux ou abattoient à grands coups d'épée ceux qui cherchoient à s'enfuir. Ce fut en vain que quelques-uns d'entre eux, réfugiés dans le clocher, sonnèrent le tocsin pour appeler le peuple à leur secours. Les bourgeois, dépouillés de leurs armes depuis environ deux ans, n'avoient aucun moyen de les tirer du danger, et se trouvoient d'ailleurs arrêtés au coin des rues par des corps-de-garde que le commandant du guet y avoit placés. Plus fanatiques encore que leurs adversaires qu'ils accusoient de fanatisme, les réformés, après avoir assouvi leur première fureur sur cette foule sans défense, la tournèrent sur les objets du culte catholique, brisèrent les portes du tabernacle, en arrachèrent les vases sacrés, foulèrent aux pieds les hosties consacrées, renversèrent l'autel, mirent en pièces les croix, les images et les statues. Ils firent plus, ils osèrent lier de cordes trente-deux prisonniers, prêtres ou bourgeois ; et ce fut un spectacle

nouveau et révoltant de voir, dans le sein de la capitale de la France, des protestants conduisant des catholiques en prison, au milieu d'une population toute catholique. Ils ne tardèrent pas à être délivrés, et l'on donna même des ordres pour informer contre les auteurs de la sédition; mais on prit en même temps les arrangements nécessaires pour en éluder l'effet (1), parce qu'il étoit décidé à la cour, c'est-à-dire, dans le parti de la reine, de ménager en tout les réformés.

En effet le roi de Navarre s'étoit enfin déclaré: son union avec les triumvirs n'étoit plus un mystère; et Catherine, à qui jusqu'alors ce parti avoit semblé peu redoutable, épouvantée d'une alliance qui n'alloit pas moins qu'à ruiner en un moment ce qu'elle avoit acquis par tant d'artifices et de travaux, ne vit plus pour elle d'autre ressource que de se jeter entre les bras des réformés. Par l'entremise de l'Hôpital, que l'on voit toujours mêlé à ces funestes intrigues, et, dans le conseil de cette princesse, toujours opinant pour le plus mauvais parti, une alliance étroite fut donc formée entre elle, le prince de Condé et les Colignis; et le nouveau gage de cette union fut la promesse formelle qu'elle

(1) Cependant le chevalier du guet, Jean Gabaston, fut pendu comme auteur du désordre, auquel il avoit effectivement beaucoup contribué.

leur fit de révoquer l'édit de juillet et de faire enfin obtenir aux réformés ce qu'ils désiroient depuis si long-temps, l'exercice public de leur culte. Ce fut, dit-on, à cette occasion que l'amiral, qui la croyoit sincèrement calviniste, crut pouvoir s'ouvrir entièrement à elle, et lui découvrir les ressources immenses de sa faction (1) : aveu indiscret qui lui apprit bien des choses qu'elle ignoroit encore, et qu'elle renferma dans le fond de son cœur pour en faire son profit, selon que le demanderoient les circonstances et son intérêt.

(1562) Le moment présent demandoit qu'elle fît ce qui étoit agréable aux réformés; et, comme elle n'étoit pas sûre du conseil, où dominoit alors le parti des Guises, elle convoqua à Saint-Germain et pour le mois de janvier suivant, une assemblée de notables, particulièrement composée de députés de tous les parlements et de toutes les autres cours souveraines : assemblée à laquelle les triumvirs refusèrent d'assister, et que ses manœuvres et celles du chancelier avoient su composer de telle manière que l'édit

---

(1) Il lui déclara qu'il s'offroit à elle comme l'organe de deux mille cent cinquante églises réformées, répandues dans toute la France; qu'elle pouvoit agir sans rien craindre du triumvirat : qu'elle ne manqueroit ni d'argent ni de troupes pour soutenir son autorité, si l'on entreprenoit d'y porter atteinte.

(Davila, lib 2.)

de juillet y fut révoqué, et remplacé par l'édit scandaleux et devenu à jamais célèbre sous le nom d'édit de janvier, dans lequel il fut enfin accordé aux huguenots d'exercer publiquement leur culte, et d'élever autel contre autel, dans le royaume très-chrétien. C'est alors que l'on put commencer à connoître cette fausse position dans laquelle s'étoit placé le parlement, qui depuis si long-temps combattoit à la fois pour la vraie religion et contre la puissance du chef de l'église. Cette puissance, si elle eût été respectée en France comme elle l'avoit été jadis et comme elle devoit l'être, si elle y eût exercé la juste influence qu'il lui appartenoit d'y avoir, eût coupé à l'instant même le mal dans sa racine; et la sentence qu'elle eût portée en cette grave circonstance devenant obligatoire pour tous, cette cour de justice, où dominoit toujours le parti catholique, se seroit trouvée dans le cas d'une résistance légitime contre l'autorité même de son propre souverain, ou de ceux qui le représentoient. Mais, parceque le parlement avoit voulu se faire indépendant de l'autorité spirituelle, le cri de sa conscience contre un acte de l'autorité temporelle devint un cri de révolte; et il put apprendre à ses dépens que ces deux puissances devoient exercer un empire égal, quoique bien différent, sur les sociétés chrétiennes; que vouloir se

soustraire à l'une, c'étoit se faire nécessairement esclave de l'autre. Lorsqu'il fut question d'enregistrer cet édit monstrueux, ce fut vainement qu'à deux reprises il fit les remontrances les plus énergiques, et que deux fois il refusa l'enregistrement. Les menaces n'ayant pu vaincre son obstination, on employa contre lui la violence (1); et il lui fallut céder. Les autres parlements ne résistèrent pas avec moins d'opiniâtreté; mais, si l'on en excepte celui de Dijon, tous enregistrèrent également, parceque l'on alla jusqu'à déployer contre eux l'appareil de la force militaire. Cependant, comme nous le verrons bientôt, cet édit si odieux aux catholiques accrut l'audace des huguenots sans les satisfaire; et, au moyen de ce système funeste de conciliation et de prétendue justice distributive, les ressentiments n'en devinrent que plus violents et plus implacables.

Cependant à peine eut-il été rendu, que

---

(1) Au moment où le parlement délibéroit, et témoignoit la plus forte opposition contre l'enregistrement de l'édit, une troupe de quatre à cinq cents hommes, armés de toutes pièces, remplirent les cours du palais, demandant à grands cris qu'on les fit parler au premier président et au procureur-général, et menaçant de les mettre en pièces si l'édit n'étoit publié sur-le-champ. On ne douta point que cette scène violente n'eût été préparée par le maréchal de Montmorenci, qui alors étoit encore gouverneur de Paris.

commencèrent à éclater tous les désordres qui en étoient l'inévitable conséquence ; et que dans toutes les parties de la France les scandales se multiplièrent avec les symptômes les plus effrayants : un grand nombre se déclaroient calvinistes, qu'on n'avoit point jusque-là soupçonnés de l'être; des religieux et des religieuses désertoient leur cloître et apostasioient publiquement; des clercs et des prêtres alloient se marier au prêche en vertu de l'édit; et de toutes parts les catholiques étoient de nouveau et impunément insultés et menacés. Mais, dans le temps même que les réformés se réjouissoient de ces déplorables triomphes, la politique profonde des Guises préparoit dans l'ombre les ressorts qui devoient porter un coup terrible à leurs ennemis, et changer entièrement le cours des événements.

Voici quelle étoit alors la position des choses; et il convient de la bien connoître pour entendre clairement ce qui va suivre. L'édit de janvier avoit profondément affligé le souverain pontife, réduit alors à négocier et à solliciter en faveur de la religion, au lieu de commander en maître comme il lui auroit appartenu de le faire. Il savoit que c'étoient les pernicieux conseils des Colignis qui avoient poussé la reine à prendre d'aussi funestes résolutions : soutenu de l'ambassadeur d'Espagne, son légat, le cardinal de

Ferrare, pressa donc Antoine de Bourbon d'user de toute l'autorité que lui donnoit sa charge de lieutenant-général du royaume, pour les faire exiler de la cour; et tous les deux lui firent entendre que le traité entamé avec lui pour la restitution de la Navarre, ou pour un équivalent à cette restitution, ne pouvoit se conclure qu'à ce prix.

Par suite de ces instances du légat, ce prince demanda avec beaucoup d'instances à la reine d'éloigner les Colignis. Catherine crut trouver dans cette demande une occasion favorable de se délivrer en même temps des principaux chefs du triumvirat, qu'elle craignoit beaucoup plus qu'elle ne prenoit d'intérêt aux chefs des réformés. Elle consentit donc sans beaucoup de peine à l'éloignement de ceux-ci, toutefois sous la condition expresse que les Guises et le maréchal de Saint-André s'éloigneroient en même temps qu'eux; et ce qui dut sans doute causer quelque étonnement, c'est que tous acceptèrent cette espèce d'exil sans en paroître nullement affectés. En effet, chacun d'eux n'y voyoit rien qui pût lui nuire et croyoit au contraire y trouver son avantage. Les princes lorrains laissoient à la cour le roi de Navarre entre les mains du légat et de l'ambassadeur d'Espagne, auxquels il ne pouvoit plus désormais échapper; les Colignis ainsi que le prince

de Condé comptoient sur la reine à cause de la frayeur que lui causoit le triumvirat, et pensoient que, délivrée de la présence des Guises, elle auroit plus de moyens de consolider l'alliance qu'elle avoit contractée avec eux. La séparation se fit à Saint-Germain : le duc de Guise se retira à Joinville, et le cardinal son frère à Reims; le prince de Condé et les Colignis se rendirent à Paris; la reine emmena le roi à la maison royale de Monceaux située à quelque distance de la ville de Meaux; et chacun s'occupa sans relâche de mettre son absence à profit.

Les chefs des réformés avoient un grand projet. Ils vouloient s'emparer de Paris, et c'étoit dans ce dessein qu'ils venoient de choisir cette ville pour le lieu de leur retraite. Avant cette époque, le prince de Condé y avoit déjà fait de fréquents voyages; il y entretenoit de nombreuses correspondances; et, plutôt que de s'en éloigner, il avoit refusé la commission importante d'aller en Gascogne et en Guienne pour y faire exécuter l'édit de janvier. Sa présence y ranima sans doute le courage de ses partisans; toutefois l'entreprise qu'il méditoit, présentoit des obstacles insurmontables et qu'il n'avoit pas su prévoir: car, bien que cette ville eût été en effet le berceau de la nouvelle doctrine, et que les principes de cette doctrine n'eussent point cessé d'y être prêchés, même pendant le feu des plus

violentes persécutions, cependant l'exemple des premiers magistrats, la vigilance des officiers de police, et bien plus encore la multitude des confréries religieuses dans lesquelles chaque citoyen, classé suivant son rang ou sa profession, trouvoit une sorte de sauve garde contre les nouveautés religieuses, avoient empêché que l'hérésie ne se propageât dans l'ordre des vrais bourgeois; et si quelques relations nous parlent d'assemblées de réformés montant à dix mille personnes, il faut sans doute y comprendre une foule d'étrangers, de désœuvrés, de mendiants, de vagabonds, espèce de gens qui abondent toujours dans les grandes villes, qu'attirent tous les spectacles, et qui n'ont d'autre mobile que l'intérêt ou la curiosité; mais les monuments les plus authentiques témoignent que le nombre des vrais réformés ne passoit pas deux mille, et qu'à peine y comptoit-on un tiers de bourgeois. Quelques mouvements que se fût donnés le prince pour accroître ce troupeau, il ne paroît pas qu'il eût fait de grands progrès : car les nouvelles dispositions du roi de Navarre ne furent pas plus tôt connues, qu'on vit disparoître des prêches une grande partie de cette multitude confuse, sur laquelle d'ailleurs on avoit peu compté; et, quoiqu'il se tînt encore des assemblées de sept à huit mille personnes, les seules forces effectives dont il fût possible

de tirer quelque parti, se réduisoient à environ quatre cents gentilshommes, trois cents vieux soldats amenés par d'Andelot, trois cents étudiants, et un nombre à peu près égal de bourgeois qui manquoient d'armes. Il étoit impossible de se rendre maître, avec cette poignée d'hommes, d'une ville aussi étendue que Paris l'étoit dès ce temps-là ; et cependant le péril croissoit de moment en moment, car les manœuvres des triumvirs, combinées avec autant de justesse que de profondeur, étoient sur le point d'éclater.

En effet les Guises n'avoient point perdu leur temps dans cet exil volontaire auquel ils s'étoient si facilement résignés ; ou pour mieux dire, ils ne l'avoient jamais plus habilement employé : car des négociations qu'ils entamèrent aussitôt avec les princes luthériens d'Allemagne, et dans lesquelles ils profitèrent, avec la plus grande dextérité, de la division qui régnoit déjà entre leur église et celle des calvinistes, eurent le résultat décisif qu'ils vouloient obtenir, qui étoit d'arrêter les secours que ceux-ci avoient d'abord été disposés à donner aux religionnaires de France. Pendant ce temps, le légat et l'ambassadeur d'Espagne achevoient de conclure avec le roi de Navarre le traité qui l'enchaînoit irrévocablement au parti catholique. Enfin cet accord tant désiré est signé ; et, pour premier

gage de la nouvelle alliance, il est convenu que le roi de Navarre commencera par forcer le prince de Condé de quitter Paris, et appellera aussitôt tous les chefs catholiques auprès de lui pour frapper immédiatement après de plus grands coups.

Cependant, à mesure que ce dénouement approchoit, l'état de crise dans lequel se trouvoit la capitale du royaume prenoit un caractère plus alarmant. Instruit de ce qui se tramoit contre lui, et désespéré de voir que tant d'efforts qu'il avoit faits, tant de mouvements qu'il s'étoit donnés, n'avoient pu relever le foible parti qu'il avoit dans ses murs, jugeant enfin qu'il n'y avoit plus un moment à perdre, s'il ne vouloit s'exposer à quitter comme un fugitif une ville où il avoit eu un moment l'espoir de commander en maître, le prince de Condé avoit résolu de tenter un coup de main; et, pour y parvenir, il avoit imaginé de se renforcer secrètement de cinq à six mille hommes tirés des églises de Champagne, lesquels devoient arriver par pelotons, et se cacher ou dans les faubourgs ou chez ceux des bourgeois réformés qui occupoient des maisons entières dans la ville. Mais l'excès même des précautions qu'il prit pour le succès de son projet ne servit qu'à le faire transpirer, et à jeter de nouvelles alarmes parmi les Parisiens : car le bruit se répandit partout qu'il se

tramoit parmi les huguenots une horrible conspiration, dont l'objet étoit de saccager la ville et d'en massacrer les habitants; et tandis que d'un côté les réformés sollicitoient de la reine mère la permission de s'armer pour repousser les violences d'une populace insolente et séditieuse, de l'autre les Parisiens redemandoient à grands cris leurs armes pour échapper à la mort dont les menaçoient leurs cruels ennemis, et exigeoient le renvoi de leur gouverneur, le maréchal de Montmorenci, dont la connivence avec les hérétiques devenoit de jour en jour plus frappante. Dans cet état de choses le duc de Guise, appelé hautement par le roi de Navarre *à la defense de la capitale du royaume et de la religion catholique*, partit de Joinville à la tête de sa compagnie d'ordonnance, tandis que le connétable, quittant son château d'Ecouen, accompagné de toute sa maison, dirigeoit sa marche vers Nanteuil, pour faire sa jonction avec lui. C'est ainsi que Catherine, recevant le juste prix de ses artifices, se trouva enfin délaissée de tous, et un objet d'animadversion pour tous; haïe des catholiques, que l'édit de janvier avoit soulevés d'indignation contre elle; accusée de trahison par les huguenots, qui lui reprochoient d'avoir forcé le prince de Condé à s'éloigner de la cour, et par ses hésitations

de les avoir amenés aux extrémités auxquelles ils se trouvoient réduits.

Ce fut dans ce voyage du duc de Guise qu'arriva l'événement célèbre que les huguenots, par une de ces exagérations qui leur étoient si familières, désignèrent sous le nom de *Massacre de Vassy*, qu'ils présentèrent de toutes parts, en France et à l'étranger, sous les couleurs les plus fausses et avec les circonstances les plus odieuses, dont ils prétendirent se faire une excuse pour tant d'excès détestables auxquels ils se livrèrent depuis, et pour ces longues discordes civiles dont ils furent les seuls auteurs et qui couvrirent la France de ruines et de sang (1).

La marche du duc n'en fut point arrêtée;

---

(1) Vassy est une petite ville sur les frontières de la Champagne, dans laquelle le duc s'arrêta un moment pour se faire dire la messe. Il se trouva qu'en ce moment les huguenots, au nombre de six à sept cents, hommes, femmes et enfants, tenoient leur prêche dans une grange voisine de l'église, et qu'ils commencèrent à entonner leurs psaumes au moment où le prêtre montoit à l'autel. Le duc les envoya prier de suspendre leurs chants jusqu'à ce que la messe fût achevée : ils n'en voulurent rien faire. Alors une rixe s'engagea entre ses gens et ceux qui gardoient la porte de la grange; des injures on en vint aux coups ; il fut tiré plusieurs coups d'arquebuse et de pistolets qui tuèrent ou blessèrent quelques huguenots : on se mêla alors avec plus d'animosité ; et le duc, étant accouru pour faire cesser le tumulte, fut blessé d'un coup de pierre au visage. Furieux de voir couler son sang, ses soldats, malgré sa défense, chargèrent de toutes parts les huguenots, blessèrent dangereusement le ministre et demeurèrent bientôt

elle ne le fut pas davantage par les instances que lui fit la reine, de venir trouver le roi à Monceaux pour y tenter, avec le prince de Condé, de nouveaux projets de conciliation; et, redoublant de vitesse à mesure qu'il approchoit de Paris, il entra dans cette capitale le 16 mars, à la tête d'une troupe de quinze cents cavaliers bien armés.

Jamais entrée royale n'eut un appareil plus brillant. Parti de la porte Saint-Denis, ce seigneur traversa la ville aux acclamations redou-

---

maîtres du champ de bataille (*). Telles sont les principales circonstances de cet événement malheureux, qui ne fut au fond que le résultat d'une querelle imprévue, où le sang coula des deux côtés, et dans laquelle les protestants eurent du dessous. Déjà plus d'une fois, et dans des rixes toutes semblables, dont Paris et presque toutes les provinces avoient été le théâtre, on les avoit vus abuser bien plus cruellement de la supériorité du nombre et des armes, sans qu'on en eût fait tant de bruit; mais ils avoient besoin d'un prétexte pour justifier leur rébellion. Tout prouve au reste que, dans cette rencontre de Vassy, ils furent les agresseurs; le duc de Guise se défendit, dans toutes les circonstances de sa vie, de l'avoir provoquée, et renouvela, à son lit de mort, ces mêmes protestations. Il suffit d'ailleurs de suivre, dans toutes les actions de sa vie, ce grand et noble caractère, pour reconnoître combien étoient au-dessous de lui de semblables indignités; et que s'il eût été capable de commettre des crimes politiques, il les eût choisis plus éclatants et surtout plus décisifs.

(*) D'Aubigné dit qu'il y eut 330 personnes de tuées. La Popélinière, auteur protestant, mais plus sincère, n'en compte que 42. (Hist. des cinq rois, p. 148.)

blées d'un peuple entier dans le délire de la joie, et qui croyoit voir en lui son unique libérateur. Il fut harangué, comme le souverain lui-même, par le prévôt des marchands et les échevins ; et, saisis du même enthousiasme que le peuple, ces magistrats le prièrent de disposer de leurs bras et de leurs fortunes pour la défense de la religion. Le duc reçut leurs offres, mais au nom du roi de Navarre, déclarant qu'il n'étoit que son soldat, arrivé par son ordre dans la capitale du royaume, et prêt à servir l'état partout où il lui plairoit de l'envoyer.

Paris se trouva alors partagé en deux partis, dont les chefs, formant deux conseils séparés, ne marchoient qu'entourés de soldats, et dans l'appareil menaçant des ennemis les plus acharnés; avec cette différence que le chef de l'un de ces partis avoit pour lui la population entière de la ville, tandis que l'autre, réduit à une escorte d'un petit nombre de gentilshommes déterminés, qui s'étoient attachés à sa fortune, voyoit croître de moment en moment les périls de sa situation. Catherine, qui croyoit alors sa puissance et sa fortune attachées à celle du prince de Condé, partageoit toutes ses inquiétudes, s'unissoit plus intimement que jamais à sa faction, et tentoit tous les moyens possibles d'abattre celle des triumvirs. Sur l'invitation qu'elle lui en avoit faite, le roi de Navarre étoit allé la re-

joindre à Monceaux, sûr qu'il étoit maintenant de n'éprouver aucun obstacle pour la quitter, dès que l'intérêt de son parti le rappelleroit à Paris. Elle auroit bien voulu y attirer aussi le duc de Guise; et alors, les retenant tous les deux prisonniers, elle eût d'un seul coup abattu leur faction. Mais celui-ci étoit trop habile pour donner dans un semblable piège. Ce fut lui au contraire qui envoya vers le roi de Navarre le prévôt des marchands, pour l'inviter à revenir dans la capitale, où sa présence seule pouvoit en imposer aux partis prêts à en venir aux mains. Il s'y rendit aussitôt; et c'est alors que, commençant à exécuter le plan convenu entre eux, il invita son frère, le prince de Condé, à en sortir, au nom du salut de l'état et de la paix publique. Celui-ci ayant refusé de le faire avec toute la hauteur de son caractère, le roi de Navarre écrivit sur-le-champ à la reine qui, le dépit dans le cœur, se vit alors forcée de lui en donner, et au nom du roi, le commandement absolu. Il partit, ne respirant que la vengeance; et, comme tous ses projets et tous ses intérêts étoient liés alors aux intérêts et aux projets de la reine, le duc de Guise, se doutant bien qu'au sortir de Paris ce prince iroit se concerter avec elle; et, jugeant avec sa sagacité accoutumée qu'au point où en étoient les choses, si elle se livroit, et le roi avec elle, au parti hu-

guenot, le parti catholique deviendroit alors le parti rebelle, il sut faire comprendre au connétable et au roi de Navarre que, comme ils ne pouvoient conserver aucune espérance de la gagner, il n'y avoit plus un moment à perdre pour s'emparer de la mère et du fils ; que ce qu'ils avoient à Paris de gens armés suffisoit à ce dessein, dessein que le prince de Condé exécuteroit sans doute lui-même et très-incessamment, s'il n'étoit prévenu : car de toutes parts il recevoit des avis que ses partisans accouroient se réunir à lui de tous les coins du royaume.

Ce prince étoit alors à Meaux, où l'amiral et son frère étoient venus le rejoindre ; et tous les trois travailloient effectivement avec la plus grande activité à réunir un nombre de soldats suffisants pour voler au secours de Catherine qui, se doutant du projet des triumvirs, avoit quitté précipitamment Monceau, et de Fontainebleau, où elle s'étoit retirée, lui écrivoit lettre sur lettre pour qu'il se hâtât de venir la sauver des mains de ceux qu'elle appeloit alors ses ennemis. Mais les triumvirs avoient des ressources plus promptes et plus sûres, et ne mettoient pas une moindre vigilance dans leurs entreprises. Convaincus que le moment étoit décisif, ils partent de Paris avec un corps nombreux de cavalerie, arrivent à Fontainebleau, et déclarent à la reine qu'ils viennent chercher le roi, lui

laissant, du reste la liberté de l'accompagner, ou de se retirer où bon lui sembleroit. Catherine veut résister, emploie tour à tour les prières et les menaces; mais pendant ce temps le connétable fait démeubler les appartements, et donne le signal du départ. Ce fut une nécessité pour elle de suivre son fils : muette de colère et de douleur, elle se laissa conduire à Melun au milieu de ses femmes éplorées, et tenant entre ses bras le jeune roi, qui, frappé d'un tel événement, versoit des larmes comme s'il étoit tombé entre les mains de ses plus cruels ennemis.

Quelques heures plus tôt, le prince de Condé enlevoit aux triumvirs une proie si précieuse; et il n'étoit plus qu'à quelques lieues de Fontainebleau, lorsqu'il apprit que ceux-ci l'avoient gagné de vitesse, et que le roi étoit en leur pouvoir. Profondément affligé d'un revers dont toutes les conséquences se présentent à son esprit, mais trop courageux pour en être accablé, il tourne bride aussitôt, arrive sous les murs de Paris, où il cause un moment de frayeur, mais dont il s'éloigne dès qu'on lui a accordé le passage de ses troupes sur le pont de Saint Cloud; puis de là s'avance, à marches forcées, vers Orléans, où d'Andelot, entré furtivement quelques jours auparavant avec un petit nombre de soldats déguisés, se battoit alors contre les catholiques,

qui l'avoient découvert, et qui vouloient l'en chasser. L'arrivée du prince décida de la victoire, et rendit son parti maître d'une place d'armes capable de lui servir de retraite et de point d'appui. Le prince y empêcha le pillage et les violences que ses soldats vouloient exercer contre les habitants ; mais il leur abandonna les églises, dont les richesses furent pillées, et où il se commit d'horribles profanations.

Cependant les triumvirs avoient fait conduire le jeune roi de Melun à Vincennes et de là à Paris, seul lieu où ils jugeassent que sa personne fût en sûreté, Ce fut là que l'on reçut la nouvelle des excès qui venoient de se commettre à Orléans ; le connétable voulut lui-même en tirer la première vengeance qui fût possible en ce moment; et se mettant à la tête d'une troupe de soldats, il alla lui-même dans les faubourgs donner la chasse aux ministres protestants, fit raser le prêche de Popincourt, et brûler les bancs et la chaire d'un autre prêche (1) situé sur les fossés de la porte Saint-Jacques, ne regardant pas, disoit-il, de telles expéditions comme indignes de lui, puisqu'il s'agissoit du bien de la religion. Ces actes de sévérité et l'arrestation d'un des plus furieux agents de la réforme, ré-

(1) Cet événement lui fit donner, par les plaisants du parti réformé, le nom de capitaine *Brûle-Banc*.

pandirent une telle épouvante dans tout le parti, que l'exercice du culte cessa à l'instant même à Paris, et que les ministres s'enfuirent tous à Orléans, où s'organisoit déjà un gouvernement, et se rassembloit une force militaire capable de rivaliser avec celle des triumvirs.

On se prépara des deux côtés à la guerre : les chefs catholiques, maîtres de la personne du roi, traitant le prince de Condé et ses partisans de rebelles à la puissance légitime ; le prince prétextant la captivité du monarque et de sa mère pour ôter à sa conduite le caractère de rébellion. Toutefois les moyens et les avantages étoient bien différents. C'étoit vainement que le parti réformé rejetoit les déclarations de Charles et de Catherine, comme extorquées par la tyrannie des triumvirs : ceux-ci, maîtres de la personne du roi, soutenus de la population entière de la capitale et de la majeure partie de la nation, défenseurs de la religion de l'état, avoient non-seulement les apparences, mais aussi toute la force du parti légitime ; et le parlement, auquel le prince de Condé s'adressa, le lui fit bien voir en repoussant avec amertume les apologies, déclarations et protestations qu'il jugea à propos de lui envoyer. Cependant, à peine la nouvelle du prétendu massacre de Vassy et de la prise d'Orléans se fut-elle répandue, que les protestants, qui sembloient n'attendre que le

signal de la rebellion, coururent de toutes parts aux armes, et s'emparèrent par surprise d'un grand nombre de villes, et entre autres de la ville de Rouen, où ils se livrèrent aux plus grands excès. De l'or et de l'argent des églises, qui furent dévastées et profanées partout où passèrent leurs armées, le prince de Condé fit battre monnoie pour payer ses soldats; et, tandis que les triumvirs négocioient avec le pape, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, il renouoit ses négociations avec les princes allemands et avec la reine d'Angleterre, qui s'apprêtoit à lui faire payer cher son alliance et ses secours. On commença à se battre dans le Languedoc, dans la Guienne, dans le Dauphiné; et, dès les premiers moments de cette guerre coupable et impie, les huguenots furent ce qu'ils ne cessèrent point d'être jusqu'à la fin, fanatiques et cruels jusqu'à la plus attroce barbarie, comme s'ils eussent pris à tâche de justifier les terribles représailles que les catholiques devoient bientôt exercer contre eux (1). Aux simples gentilshommes se joignirent bientôt beaucoup de seigneurs des plus considérables

(1) Les écrivains même les plus favorables aux calvinistes n'ont pu dissimuler que, dans les excès épouvantables qui signalèrent cette guerre, ceux-ci furent constamment les agresseurs, et donnèrent le premier exemple de toutes les horreurs qui y furent commises.

de la cour, dont plusieurs avoient eu des commandements dans les armées, et qui, par leur réputation, leur habileté et leur influence, firent depuis la principale force du parti. Enfin le mal devint si violent et si général, qu'il eût fallu une armée catholique presque dans chaque province pour en arrêter les progrès; et que, sans la fermeté de Blaise de Montluc, commandant pour le roi dans la Guienne, et l'arrivée des troupes italiennes et des garnisons françoises qui entrèrent dans le Dauphiné, c'en étoit fait peut-être en France et de l'autorité royale et de la religion.

Ce fut dans des circonstances aussi critiques que l'Hopital osa proposer dans le conseil un moyen de conciliation, qui étoit que le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André s'éloignassent de la cour, conditions auxquelles le prince de Condé promettoit de mettre bas les armes. Cet avis, qu'il avoit concerté avec la reine, dont la politique étoit toujours la même, et qui suivoit avec le même entêtement ses premiers projets désormais impraticables, n'eut d'autre effet que de le démasquer davantage auprès de gens bien autrement habiles que lui; et, sous prétexte qu'il étoit homme de robe, il fut entièrement exclu des conseils de guerre.

Prêts à quitter Paris pour aller à la rencontre de l'ennemi, les chefs du parti catholique ju-

gèrent qu'il étoit prudent de mettre une ville aussi importante dans un état de défense respectable. Il y avoit déjà quelque temps que le maréchal de Montmorenci n'en étoit plus gouverneur; on lui avoit ôté cette place à cause de ses liaisons avec le parti réformé, et elle avoit été donnée au cardinal de Bourbon. On substitua encore à celui-ci le maréchal de Brissac, l'un des plus grands hommes de guerre de son temps, exercé dans les longues campagnes de Piémont à établir dans les villes une police peu différente de celle d'un camp. « Distribuant cette capitale en quartiers à peu près égaux, laissant aux bourgeois le choix de leurs colonels et de leurs capitaines, assignant à chaque quartier son département et ses heures de service, il remplit parfaitement, dit un historien, l'idée qu'on s'étoit formée de ses talents, mais rendit un mauvais service à la monarchie, en donnant une constitution trop vigoureuse à une multitude difficile à gouverner. Il est certain, ajoute-t-il, que, depuis cet établissement, les Parisiens, à portée de calculer leurs forces, se montrèrent moins respectueux et moins dociles qu'auparavant, et qu'on peut dater de cette époque le principe d'une effervescence qui a duré avec plus ou moins d'éclat pendant près de deux siècles. » Dans la première revue que fit le maréchal de ces milices bourgeoises, il y compta vingt-quatre mille hommes

bien armés, et dont la plupart auroient pu figurer parmi des troupes de ligne.

Enfin les deux armées entrèrent en campagne, et l'on négocia d'abord au lieu de combattre ; la reine espérant toujours profiter de ces négociations aux dépens des deux partis, et la timidité naturelle du roi de Navarre le portant à saisir avec empressement tout ce qui sembloit ouvrir quelque voie à une conciliation. Toutefois ces moyens ne réussirent pas. Au point où en étoient les choses, ils ne pouvoient en effet réussir ; et le duc de Guise y triompha, par sa noble et franche conduite, de tous les artifices que l'on employoit de part et d'autre dans ces négociations. Cependant aux édits menaçants lancés contre les rebelles, et qui ne laissoient pas que de jeter quelque trouble au milieu d'eux, les chefs catholiques joignirent bientôt l'avantage, plus décisif sans doute, d'une armée plus nombreuse, mieux aguerrie, qui se renforçoit de jour en jour davantage, tandis que celle des réformés, composée en grande partie de gentilshommes qui faisoient la campagne à leurs propres dépens, se fondit pour ainsi dire à vue d'œil, dès que la guerre eut commencé à traîner en longueur. Enfin, six mille Suisses que l'on attendoit étant venus se joindre aux troupes royales, il arriva que le prince de Condé, désormais incapable d'agir jusqu'à ce qu'il eût reçu

lui-même des secours étrangers, fut réduit à se renfermer dans Orléans pour y attendre le succès de ses négociations, tandis que l'armée du roi, maîtresse de la campagne, s'avançoit sans obstacle dans une partie des provinces où, peu de temps auparavant, dominoit le parti des rebelles, soumettant sans résistance presque toutes les villes dont ceux-ci s'étoient emparés et qui tenoient encore pour eux. C'étoit le duc de Guise qui avoit tracé le plan de cette expédition brillante, dont le résultat étoit d'isoler le prince de Condé dans Orléans, le siége de cette ville, qui ne pouvoit manquer d'être long et meurtrier, devant terminer cette suite d'opérations militaires. Ce fut dans ces extrémités que ce prince consomma sa trahison en livrant le Hâvre à la reine d'Angleterre pour prix des secours qu'elle promettoit de lui donner. Cet événement, qui commença à ouvrir les yeux de Catherine et à la détacher du parti des réformés (1), détermina les chefs de l'armée royale à presser le siége de Rouen, la seule ville qui, dans cette partie de la France fût encore au pouvoir des hugue-

(1) L'indiscrétion qu'il commit peu de temps après, de produire a la diète de Francfort, les lettres qu'elle lui avoit écrites lors de l'enlèvement de Fontainebleau, acheva de le perdre dans l'esprit de cette princesse, qui ne lui pardonna jamais de l'avoir compromise à ce point.

nots, et la seule dont on n'avoit pas jugé nécessaire de s'emparer avant d'assiéger Orléans. La ville fut prise; mais le roi de Navarre y fut mortellement blessé, et ainsi commença à s'affoiblir le seul parti qui voulût sincèrement le bien de l'état. Il alloit bientôt éprouver une perte, bien autrement difficile à réparer.

Ce fut dans cette situation extrême, et lorsqu'il ne lui restoit plus, de toutes les villes de son parti, que Lyon et Orléans, trop éloignées pour pouvoir correspondre ensemble, que le prince reçut enfin un renfort de huit mille Allemands, que d'Andelot lui avoit amenés à travers mille obstacles, et avec des peines infinies. L'arrivée de cette troupe releva ses espérances, que la défaite entière d'un corps de partisans qu'on lui amenoit de la Guienne avoit fort abattues; et, sortant aussitôt d'Orléans, il marcha droit sur Paris. Il faut croire que son plan étoit seulement d'en épouvanter les habitants, et de les dégoûter d'une guerre qu'ils avoient si vivement désirée, en dévastant leurs campagnes, et en brûlant leurs faubourgs : car, d'entreprendre le siége d'une ville aussi considérable, avec un si petit nombre de soldats, étoit un projet dangereux et tout-à-fait insensé. Quelle que fut son intention, la suite prouva qu'il n'étoit guère possible de prendre un plus mauvais parti. Catherine l'attendoit avec de nouvelles négocia-

tions, qu'il eut la foiblesse d'écouter, ce qui donna le temps de couvrir d'un rempart trois immenses faubourgs entièrement ouverts (1), et que le prince eût pu détruire d'abord avec la plus grande facilité. Quant à la ville, munie d'une garnison de cinq à six mille hommes de troupes réglées, et de plus de vingt mille hommes de milices bourgeoises, elle étoit absolument hors de toute insulte. Les conférences eurent pour objet l'édit de janvier, que la reine offroit de rétablir en le modifiant, tandis que le prince s'obstinoit à en demander l'entière exécution. On ne s'accorda point, et pendant ce temps, non-seulement les fortifications qui assuroient la conservation des faubourgs furent achevées, mais une partie de l'armée royale, alors en Normandie, vint se cantonner dans les villes et bourgs voisins de Paris, tenant ainsi en échec l'armée des confédérés, qui, campée en pleine campagne au commencement de l'hiver, souffroit horriblement du manque de vivres et des rigueurs de la saison. Si l'on en excepte une escarmouche que le prince tenta au faubourg Saint-Marceau, et qui n'eut d'autre succès que de jeter un moment l'alarme dans la ville, on y étoit du reste si tranquille sur

(1) Les faubourgs Saint-Germain, Saint Jacques et Saint-Marceau.

les suites de ce siège extravagant, que tandis qu'il développoit son armée dans les plaines de Montrouge, consumant un temps précieux en vaines bravades, se présentant presque tous les jours à la vue des tranchées, qu'il n'osoit cependant attaquer, parce qu'il manquoit d'artillerie, le peuple de Paris, plus calme et plus docile qu'il ne l'avoit jamais été en pareille circonstance, ne paroissoit pas plus s'occuper de cette troupe ennemie, que si elle eût été sous les murs d'Orléans. Le parlement n'interrompit pas un seul jour l'exercice de ses fonctions, l'université continua ses leçons, les boutiques restèrent ouvertes, et tout présenta l'image de la plus profonde sécurité.

Cependant la reine fit proposer au prince une dernière conférence qui fut encore acceptée, et se tint dans un moulin, à une distance égale de Montrouge et des tranchées du faubourg Saint-Jacques. Les débats qu'elle fit naître prirent encore plusieurs jours, pendant lesquels le duc de Montpensier revenant de la Guienne, où les réformés n'osoient plus remuer, s'approcha à marches forcées de la capitale, à la tête d'une armée de sept mille hommes, composée de Gascons et de troupes espagnoles. Ce fut alors que le prince reconnut, trop tard sans doute, l'embarras de sa situation, et le motif de ces conférences dans lesquelles ses ennemis s'étoient

montrés bien plus habiles que lui. Sa retraite, facile quinze jours auparavant, devenoit maintenant extrêmement périlleuse au mois de décembre, avec des troupes découragées, en présence d'une armée supérieure, conduite par des chefs expérimentés, et maîtresse de tous les passages. Cependant, quelque pressant que fût le danger, il lui en coûtoit tellement d'abandonner sa proie, qu'il ne voulut point lever le siége avant d'avoir fait une dernière tentative contre les faubourgs. Cette attaque, qui devoit être exécutée la nuit, n'ayant pas mieux réussi que le reste, par la défection d'un de ses principaux officiers, il se décida enfin à faire sa retraite, en dirigeant sa marche du côté de la Normandie : l'armée royale se mit aussitôt à sa poursuite.

Elle l'atteignit près de la ville de Dreux, et c'est là que fut livrée la bataille fameuse qui en a conservé le nom, et que ses diverses circonstances rendent l'une des plus extraordinaires dont il soit fait mention dans l'histoire. On se battit avec acharnement pendant sept heures, et avec des alternatives de succès vraiment singulières. Les chefs des deux armées, le prince de Condé et le connétable de Montmorenci, furent faits prisonniers. Vers la fin de l'action, le maréchal de Saint-André fut tué, et la victoire des confédérés paroissoit certaine, lorsque

le duc de Guise, qui n'avoit aucun commandement, s'ébranlant à propos, avec un corps de réserve, et tombant sur cette troupe en désordre et fatiguée de carnage, décida du sort de la journée. La nouvelle qu'on reçut à Paris d'une victoire aussi éclatante y fit naître une joie d'autant plus vive, que les premiers courriers y avoient répandu l'accablement et la terreur, en annonçant la perte de la bataille. Catherine fut la seule qui ne partagea point cette ivresse générale. Quel que fût le parti qui triomphât, elle n'avoit qu'à perdre avec lui de son influence et de son autorité ; et l'intérêt de son ambition n'étoit point que les choses en vinssent à des extrémités telles, que les chefs de l'une ou l'autre faction fussent les maîtres absolus des affaires.

Le résultat de cet événement sembloit devenir plus inquiétant encore pour elle, par la mort du maréchal de Saint-André, et par la captivité du connétable. Le duc de Guise, désormais sans ennemis et sans rivaux, jetoit un si grand éclat, jouissoit d'une telle faveur auprès du peuple et de l'armée, qu'il eût été imprudent, peut-être même dangereux d'essayer de lui ôter la conduite des affaires, dont il étoit alors le maître plus qu'il ne l'avoit jamais été ; et, pour être bien dirigées, elles avoient plus que jamais besoin d'une tête aussi forte et d'une main aussi vigoureuse. La victoire de Dreux avoit affoibli sans

doute le parti des rebelles; mais il s'en falloit de beaucoup qu'il fût entièrement abattu. Les catholiques et les protestants continuoient de se battre dans presque toutes les provinces, particulièrement dans le midi de la France, avec des succès divers et tout l'acharnement qui caractérise les guerres civiles; et les princes alliés ou voisins profitoient de ces désordres pour faire acheter leur alliance ou leur neutralité. Le duc de Savoie y gagna le Piémont, qu'on fut obligé de lui restituer; l'empereur demandoit qu'on lui rendît Metz, Toul et Verdun; et la négociation que l'on eut aussitôt l'adresse d'ouvrir, du mariage d'Élisabeth de Hongrie, sa petite-fille, avec Charles IX, put seule le déterminer à se désister de ses prétentions; enfin, le roi d'Espagne Philippe II commençoit à mettre en jeu toutes les ressources de son génie artificieux pour entretenir cette guerre intérieure de la France, trompant à la fois tous les cabinets et tous les partis, et se montrant plus habile qu'aucun prince de son temps dans l'art funeste de faire de la religion un instrument de ses desseins ambitieux.

Telle étoit alors la triste situation de la France. Cependant l'amiral, retiré en Normandie avec les débris de l'armée confédérée, y désoloit le pays, sans que le maréchal de Brissac, alors chargé du commandement de la ville de Rouen, et dont les troupes peu nombreuses étoient em-

ployées à tenir en échec la garnison anglaise qui occupoit le Hâvre, pût opposer le moindre obstacle à ses mouvements et à ses entreprises. Ce fut au milieu de ces circonstances difficiles que le duc de Guise fit ses préparatifs pour le siége d'Orléans, qu'il commença malgré la rigueur de la saison ; et ses mesures étoient tellement combinées, qu'immédiatement après la prise de cette ville, toutes les forces du royaume qu'il mettoit secrètement en mouvement vers un point commun, devoient se trouver réunies pour accabler d'un seul coup l'amiral, lequel tombant, tout le parti dont ce chef étoit désormais l'unique appui, tomboit nécessairement avec lui.

Un tel plan conçu et exécuté par un tel homme, ne pouvoit manquer de réussir ; et déjà la ville d'Orléans étoit sur le point de succomber à ses dispositions savantes et vigoureuses, lorsque, le 18 février, retournant le soir à son quartier, après avoir tout disposé pour l'attaque du lendemain, le duc de Guise fut atteint d'un coup de pistolet que lui tira de derrière une haie Jean Poltrot de Merey, gentilhomme angoumois ; sept jours après, il mourut des suites de cette blessure. L'amiral fut fortement soupçonné d'avoir conduit le bras de l'assassin (1), et la manière

(1) Poltrot, qui varia dans ses dépositions contre Soubise, La

même dont il s'en défendit, ne servit qu'à confirmer ce soupçon (1), qui seul suffiroit pour déshonorer sa mémoire, que déshonorent tant d'autres actions coupables et cruelles; qui seul détruit toute la pitié que pourroit inspirer sa fin, plus malheureuse encore et plus tragique que celle de son ennemi.

Le duc de Guise mourut comme il avoit vécu,

Rochefoucauld, Théodore de Bèze et quelques autres, ne cessa point dans les tortures et jusqu'au milieu des horreurs de son supplice, de charger l'amiral. Au reste, ce chef atrabilaire suivoit en cela une des maximes de sa secte, pour qui l'assassinat étoit un moyen tout comme un autre de propager la religion du *pur* Évangile; et celui-ci n'est pas le seul qu'on ait à lui reprocher. Il est justement soupçonné d'avoir fait assassiner le seigneur de Charri, capitaine des gardes, lorsqu'il voulut, quelque temps après, tenter l'enlèvement du roi dans Paris même, où il avoit été appelé pour se justifier de sa complicité avec le meurtrier du duc de Guise. De tous ses attentats, ce fut celui que Catherine lui pardonna le moins, comme nous le verrons plus loin.

(1) Il convient dans une lettre à la reine que « depuis cinq ou six » mois en ça il n'a *pas fort contesté* contre ceux qui montrèrent » avoir telle volonté. » Il donne pour raison du peu d'opposition qu'il a montré à une action aussi détestable qu'il *avoit eu avis* que « des personnes avoient été pratiquées pour le venir tuer », et il ne nomme point ces personnes dans le cours de sa justification, quoiqu'il eût dit « qu'il les nommeroit quand il en seroit temps. » Il avoue dans ses réponses que « Poltrot s'avança jusqu'à lui dire » qu'il seroit aisé de tuer le duc de Guise; mais que lui Amiral » n'*insista jamais* sur ce propos, d'autant qu'il l'estimoit pour » chose du tout frivole. » Il convient avoir donné cent écus à Poltrot pour acheter un cheval qui fût excellent coureur; il convient encore que « quand Poltrot lui avoit tenu ce propos qu'il seroit » aisé de tuer le seigneur de Guise, il ne lui répondit rien pour

en héros et en chrétien (1) ; et cette mort, longtemps méditée par ses ennemis, et qui prouvoit à quel point il leur étoit devenu redoutable, fut sans doute le plus grand malheur qui pouvoit arriver alors à la France. Lui seul, aidé de son digne frère, l'avoit soutenue au milieu de tant de périls que n'avoient cessé de lui susciter la foiblesse des deux minorités (car François II peut être aussi considéré comme un roi mineur), la corruption et les intrigues de la cour, les fureurs des factions; eux seuls, parmi tous ceux qui étoient appelés à prendre part au gouvernement de l'état, avoient compris le véritable esprit de la réforme, où la révolte contre la puissance politique étoit une suite nécessaire de la révolte contre l'autorité religieuse;

» dire que *ce fut bien ou mal fait* » ; il déclare dans une lettre à la reine, qu'il estimoit que « la mort du duc de Guise étoit le » *plus grand bien* qui pouvoit advenir au royaume et à l'église de » Dieu, et personnellement au roi et *à toute la maison des Coli-* » *gnis.* » Il récuse tous les parlements qui existoient alors en France, et même le grand conseil, disant que « son fait ne devoit être » examiné que par gens faisant profession des armes et non pas la » chicanerie, mal séante à personne de cette qualité. » Enfin, il réclama pour dernière ressource, le privilége de l'abolition porté par l'édit de pacification. (*Voyez* Mém. de Condé. t. 4, p. 303 et 304.)

(1) Les dernières instructions qu'il donna à son fils Henri, prince de Joinville, furent de demeurer inviolablement fidèle au roi, à l'état et à la religion ; il prouva en même temps combien étoient ardents et sincères les sentiments religieux dont il étoit animé, en rejetant un remède que lui proposoit un seigneur de

et, comprenant si bien ce qu'elle étoit capable de faire, le duc de Guise avoit seul, et dans la force de sa volonté, et dans l'autorité que tant d'exploits et de services lui avoient acquise, et dans sa longue expérience, et dans le bonheur qui avoit constamment accompagné toutes ses entreprises, et dans la confiance enfin qu'il inspiroit à tous les ordres de citoyens, lui seul, disons-nous, avoit ce qu'il falloit pour détruire jusque dans sa racine un mal qui menaçoit de tout détruire. Il avoit déjà montré que, pour y parvenir, il étoit prêt à employer les moyens les plus rigoureux, et à ne pas même épargner le sang le plus illustre, dès qu'il trouveroit juste de le verser; personne ne sachant mieux que lui que ce n'est pas en faisant des concessions aux traîtres qu'on vient à bout de la trahison, et que la clémence pour les méchants est un déni de justice pour les bons. *Il étoit ambitieux*, disent ceux qui ne

---

la cour, remède dont l'effet, disoit-on, devoit être infaillible; et refusant d'en faire usage, parce que l'on se servoit dans sa préparation de quelques pratiques superstitieuses. On sait les paroles sublimes avec lesquelles, pendant le siége de Rouen, il laissa aller un homme qui avoit déjà été envoyé pour l'assassiner, et qui lui alléguoit les motifs de religion pour excuser son crime : « Si votre reli-
» gion, lui dit-il, vous apprend à tuer celui qui ne vous a jamais
» offensé, la mienne m'ordonne de vous pardonner; allez, je vous
» rends votre liberté; et jugez par là laquelle des deux religions
» est la meilleure. »

savent quel reproche faire à ce personnage accompli (1). Certes un prince issu d'une maison souveraine, allié à presque toutes les familles royales de l'Europe, pouvoit prétendre, sans trop d'ambition, à devenir ministre du roi de France ; dans les circonstances périlleuses où se trouvoit l'état, eût-il aimé l'obscurité et le repos, c'eût été un devoir pour un tel personnage de lui faire le sacrifice de ses goûts et ses habitudes ; et sans doute le plus grand service qu'il pouvoit lui rendre, étoit d'en saisir le timon de sa main vigoureuse, et de s'opposer aux machinations d'une femme ambitieuse et perverse, toujours préparée, au contraire, à tout sacrifier et l'état lui-même, à son aveugle et insatiable amour du pouvoir. C'est ce qu'il ne cessa point de faire jusqu'à la fin, au milieu de tous les obstacles, de toutes les résistances, et avec une profondeur de vues et une fécondité de ressources que l'on ne sauroit trop admirer. Enfin *il aimoit la religion et l'état*,

---

(1) A tant de qualités héroïques, il joignoit un cœur généreux, des manières bienveillantes qui lui gagnoient tous les esprits, de la douceur, de la modération ; et tous ces dons de l'âme étoient encore relevés par une physionomie belle, grande, noble ; de manière que tout sembloit réuni dans cet homme extraordinaire pour le rendre cher et vénérable au peuple, aux soldats, à la noblesse françoise, en même temps qu'il étoit un objet d'admiration pour l'Europe entière.

dit un écrivain du siècle suivant (1), qui a fait ainsi en deux mots l'éloge complet de ce héros chrétien; et s'il dut éprouver quelque grande douleur en quittant la vie, ce fut sans doute d'abandonner la France aux mains foibles et perfides de cette même Catherine, qu'il avoit si long-temps contenue, et que désormais rien ne pourroit plus contenir. Sa mort fut en effet comme le signal des malheurs inouis qui nous restent à raconter.

On ne peut exprimer la douleur dont le peuple de Paris fut saisi à la nouvelle de ce triste événement. Il se précipita tout entier au-devant du corps de cette illustre victime, lorsqu'il fut apporté dans la ville; et les funérailles que lui décerna le vœu unanime des habitants furent plus remarquables encore par les pleurs et les gémissements de la multitude innombrable des assistants, que par une magnificence qui ne le céda guère à celle que l'on déployoit pour les rois, dans ces dernières solennités.

Devenue maîtresse absolue des affaires, Catherine rentra dans ses voies accoutumées : l'Hôpital domina de nouveau dans le conseil ; et l'on reprit aussitôt ces projets de conciliation que les Guises avoient toujours repoussés, parce qu'ils en avoient reconnu le danger et l'impos-

(1) Le Labourcur.

sibilité. Les deux prisonniers, le connétable et le prince de Condé, furent amenés à des conférences dans lesquelles l'édit de janvier, reproduit d'un côté, combattu de l'autre, fut enfin rétabli sous le nom d'Édit d'Amboise, avec plusieurs modifications défavorables aux protestants, ce qui produisit le double effet de mécontenter ceux-ci, et de ne point satisfaire les catholiques, qui vouloient la suppression entière de cet édit scandaleux. Toutefois une paix simulée suivit ces négociations; et l'état, flottant entre deux partis, se trouva de nouveau dans cette position fausse et périlleuse d'où le duc de Guise avoit su le tirer. Pour avoir voulu ménager les intérêts de tous, la reine vit bientôt se multiplier ses embarras et se soulever contre elle tous les intérêts. Il lui fallut se justifier auprès du pape et des princes catholiques de cette paix qu'elle venoit d'accorder aux hérétiques; le mariage qu'elle continuoit de négocier, du roi son fils avec la petite-fille de l'empereur, l'obligeant de s'appuyer des Guises, dont cette princesse étoit la nièce, elle avoit mécontenté le connétable en donnant au jeune prince de Joinville la charge de grand-maître de la maison du roi, que possédoit son père, et il lui fallut apaiser l'ambitieux vieillard par d'autres concessions (1); enfin, les

(1) Il obtint le gouvernement de Languedoc pour Damville,

Colignis s'étoient retirés dans leurs terres, furieux de la paix conclue par le prince de Condé, et après lui avoir prédit qu'il ne tarderoit point à s'en repentir. Celui-ci étoit le seul qui parût alors agir dans un véritable accord avec Catherine, soit qu'il fût las en effet de la guerre, soit qu'il fût ébloui des promesses qu'elle lui avoit faites (1) ; ils prirent ensemble la résolution de faire la guerre aux Anglois, et de les chasser du Hâvre, que lui-même leur avoit livré.

Ce fut immédiatement après la prise de cette ville que, suivant toujours son plan d'arriver à une indépendance entière des partis, la reine conduisit à Rouen son fils, alors âgé de quatorze ans, et l'y fit déclarer majeur par le parlement de cette ville. Cette démarche déplut encore également aux chefs catholiques et aux chefs protestants, qui y virent une résolution bien formelle de les exclure du gouvernement. Le parlement de Paris n'en conçut pas un moins grand déplaisir, et ne craignit point de le manifester par les plus vives remontrances ; mais le jeune

---

l'un de ses fils, que nous verrons jouer, sous le règne suivant, un rôle important dans ces longues discordes civiles, et en raison du pouvoir que lui donnoit l'un des plus beaux gouvernements de France, y exercer une très-fâcheuse influence.

(1) Elle lui avoit donné le gouvernement de Picardie et lui faisoit espérer la lieutenance générale du royaume.

roi, à qui sa mère et le chancelier avoient dicté sa réponse, parla à ses députés d'un ton à leur faire entendre qu'il vouloit être obéi, et qu'il prétendoit que désormais cette cour de justice se renfermât dans ses attributions (1). Sur le refus qu'elle fit, même après avoir enregistré l'édit sur la majorité, d'en exécuter une des principales clauses, qui étoit le désarmement des Parisiens, le roi vint s'établir à *Madrid* (2) avec un corps de troupes, dont quelques compagnies furent même logées dans les faubourgs. On jugea prudent de prévenir les effets de sa colère; et le même jour, les bourgeois allèrent déposer leurs armes, les uns à l'Arsenal, les autres à l'Hôtel-de-Ville.

La paix avec l'Angleterre suivit de très-près la prise du Hâvre; et cette fois la reine Élisabeth ne recueillit point le fruit des divisions que sa politique trouvoit tant d'intérêt à fomenter en France; mais ces divisions renaissoient d'elles-mêmes, et tous les vains ménagements de Catherine ne servirent qu'à démontrer avec plus d'évidence que le plan qu'elle s'étoit fait étoit le

---

(1) Il n'existoit aucune loi qui donnât au parlement de Paris plutôt qu'à tout autre, le droit de procéder à cet acte solennel; et ses prétentions à ce sujet n'étoient pas plus fondées que tant d'autres droits qu'il n'a cessé jusqu'à la fin de s'arroger.

(2) Maison de plaisance à peu de distance de Paris.

plus mauvais qu'il fût possible d'adopter. Le prince de Condé, bien qu'il eût l'air de s'abandonner aux plaisirs que lui présentoit une cour brillante et voluptueuse, et de se laisser prendre aux séductions dont la reine s'étudioit à l'environner (1), n'en conservoit pas moins avec les Colignis des relations intimes que cimentoient leurs communs intérêts. Ceux-ci qui, ainsi que nous venons de le dire, se tenoient éloignés des affaires, n'en continuoient pas moins d'être le centre et le point de ralliement de tout leur parti; et à peine eut-on donné un commencement d'exécution à l'édit d'Amboise, que ce parti jeta les hauts cris, se plaignant de ce que cet édit, bien plus défavorable pour eux que l'édit de janvier, n'étoit encore qu'imparfaitement exécuté. Cependant la famille des Guises, soutenue de la faveur populaire, possédant encore parmi ses membres plusieurs personnages d'un mérite éminent, et dans le jeune prince de Joinville (depuis si malheureusement fameux sous le nom du *Balafré*), un fils qui sembloit devoir un jour

(1) Il avoit pris de l'amour pour une de ses filles d'honneur, la belle *de Limeuil*; la reine, qui profitoit de tout, favorisoit cette intrigue, espérant le retenir ainsi auprès d'elle, et l'empêcher de reprendre ses anciennes liaisons politiques. Tout ceci n'eut d'autre suite que de perdre mademoiselle de Limeuil, et de la forcer à s'éloigner pour toujours de la cour.

marcher dignement sur les traces de son père, rallioit autour d'elle les nombreux amis du feu duc et toute la noblesse catholique, maintenoit avec le pape et l'Espagne les relations intimes qu'il avoit su si solidement établir, et se présentoit de nouveau comme la plus sûre espérance de l'état et de la religion. D'un autre côté, le connétable, profondément blessé de n'avoir aucune part au gouvernement, laissoit échapper des murmures contre la paix et même contre l'édit, qui cependant étoit en partie son propre ouvrage. Ces plaintes, avidement recueillies par ses partisans, avoient fait de sa maison le rendez-vous de tous ceux qui partageoient les mêmes opinions : on y déclamoit hautement contre les mesures impolitiques de la cour, et la guerre y étoit présentée comme le seul remède aux maux que préparoit l'avenir. On la désiroit ardemment, on l'appeloit hautement; une fermentation générale agitoit tous les esprits, et les dispositions des princes étrangers n'étoient pas plus rassurantes. Tous continuoient de témoigner, dans des communications fréquentes avec le cabinet françois, combien ils étoient mécontents de ces concessions, que Catherine avoit faites à l'hérésie dans un royaume aussi vaste, aussi puissant que la France, et dont l'influence étoit si grande sur les destinées de la grande société catholique et européenne.

C'est ici que les intrigues de Catherine deviennent encore plus compliquées, et que ses véritables intentions échappent au milieu de tant de mouvements qu'elle se donne, de tant de ressorts qu'elle fait jouer à la fois. Il fut décidé que le roi feroit un voyage aux Pyrénées, où une entrevue avoit été arrangée entre lui et sa sœur la reine d'Espagne; qu'il profiteroit de cette occasion pour visiter les principales provinces de son royaume; et tout fut préparé pour ce voyage mystérieux, qu'aucun historien n'est encore parvenu à expliquer d'une manière qui le fasse bien comprendre.

La marche du roi se dirigea d'abord vers la Lorraine, et Catherine profita de cette circonstance pour séduire les princes allemands, et les détacher à l'avenir de l'alliance du parti réformé: elle réussit auprès de quelques-uns. De là le roi s'avança à petites journées vers les parties méridionales de la France, au milieu d'une cour leste et galante, et dans un appareil de paix qui sembloit devoir bannir toute méfiance; mais il faisoit démanteler sur son passage les fortifications qui lui sembloient suspectes; des citadelles s'élevoient auprès des grandes villes dont on soupçonnoit la fidélité; en même temps paroissoient des édits interprétatifs de celui d'Amboise, et qui effectivement en restreignoient de plus en plus les clauses favorables aux calvinistes. Ceux-

ci se plaignirent encore ; et le prince de Condé, commençant à ouvrir les yeux, adressa, de sa terre de Valleri, une longue remontrance au roi : il n'en reçut qu'une réponse sèche et peu satisfaisante (1565). Ce prince, continuant ensuite son voyage, s'arrêta à Avignon, où la reine mère eut des entretiens secrets avec un agent affidé du pape. Lorsqu'on fut arrivé à Bayonne, lieu fixé pour l'entrevue, les espions du parti calviniste remarquèrent avec inquiétude, dans la suite de la reine d'Espagne, le fameux duc d'Albe, confident intime de Philippe II ; et ces inquiétudes augmentèrent lorsqu'ils découvrirent que Catherine avoit aussi avec lui de fréquentes conférences. Le retour ne fit que confirmer ces alarmes : on y remarqua que le jeune roi, traversant la Guienne, montroit à la reine de Navarre, qui l'avoit accompagné (1), les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues mutilées, les campagnes semées d'ossements arrachés aux tombeaux, les villes démantelées, et laissoit exhaler le mécontentement que lui causoit un semblable spectacle en paroles pleines de dépit ; cette reine surtout, attachée du fond du cœur à la nouvelle religion, en con-

(1) Le jeune prince de Béarn, depuis Henri IV, suivoit sa mère dans ce voyage.

çut une méfiance que rien depuis ne put dissiper.

On essaya vainement de diminuer ces méfiances qui se répandoient parmi les réformés, en faisant des efforts pour amener une réconciliation entre les deux maisons de Guise et de Châtillon. Aussitôt après la mort du duc, les princes lorrains, convaincus que Coligni étoit le principal auteur de son assassinat, n'avoient cessé d'en demander vengeance, et l'avoient poursuivi devant le parlement. Coligni étoit venu à Paris pour se défendre, mais dans un appareil si menaçant (1), que le roi, craignant les suites d'une querelle qui pouvoit rallumer la guerre civile, avoit évoqué l'affaire au grand conseil, et imposé silence aux deux parties pendant trois ans. (1566) Le terme expiroit cette année même; et l'on profita de l'assemblée qui se tint alors à Moulins, non pour juger l'affaire, mais pour essayer de rapprocher ces fiers et implacables ennemis. Ils y consentirent après les plus grandes difficultés : l'amiral jura qu'il étoit innocent de la mort du duc, et les Guises feignirent de le croire; brouillé avec le duc de Montmorenci qui, quelque temps auparavant,

(1) C'est alors que lui et son frère d'Andelot firent assassiner le seigneur de Charri, afin que rien ne s'opposât au projet qu'ils avoient formé d'enlever le roi.

l'avoit gravement insulté (1), le cardinal de Lorraine parut aussi se réconcilier avec lui ; tous les deux s'embrassèrent, se jurèrent amitié, et l'on se sépara, plus irrité, plus soupçonneux, plus déterminé que jamais à la vengeance.

Cependant le concile de Trente venoit de finir : l'occasion se présentera bientôt pour nous d'examiner avec quelque détail quels en furent les résultats relativement à la France, et de ramener l'attention sur cet état singulier dans lequel s'étoit volontairement placée la première nation de l'Europe, menacée intérieurement par les ennemis de la religion, prête à s'armer pour les combattre, prête à faire un schisme avec le chef

---

(1) A son retour du concile de Trente, le cardinal, qui avoit obtenu du roi la permission d'avoir des gardes, sous le prétexte très-plausible des embûches que lui dressoient ses ennemis, voulut entrer à Paris au milieu de cet équipage guerrier. Prétextant certains édits du roi qui défendoient de se montrer armé dans cette ville, le duc de Montmorenci, toujours attaché au fond du cœur à l'autre parti, lui fit signifier un ordre de renvoyer son cortége. Le cardinal n'en ayant tenu compte, se vit arrêté dans la rue Saint-Denis par une troupe de soldats, à la tête desquels étoit le duc lui-même ; ses gens furent désarmés, et l'un d'eux, voulant faire résistance, fut tué sur la place. Alors le prélat effrayé, et craignant un guet-apens que l'animosité des partis ne rendoit que trop vraisemblable, sauta à bas de son cheval, et s'enfonça dans une boutique, d'où il regagna son hôtel pendant la nuit. Cette affaire auroit eu des suites très-graves, et les deux partis en seroient venus aux mains, si le roi ne se fût hâté d'interposer son autorité.

de cette même religion auquel elle contestoit ses droits les plus essentiels, se montrant ainsi tout à la fois favorable et contraire à l'autorité de l'église et à son infaillibilité. L'esprit qui dirigeoit alors les autres puissances catholiques n'étoit ni meilleur ni plus raisonnable : elles affectoient un grand zèle pour la cause du catholicisme ; elles offroient même à Catherine de former avec elle une ligue pour détruire en France le parti protestant ; mais, si l'on en excepte la cour de Rome, qui agissoit de bonne foi, toutes avoient des vues plus ou moins intéressées et de nature à alarmer la France ; et la reine, qui dans ces circonstances difficiles, commit tant de fautes, fit bien toutefois de refuser leurs dangereux secours. Tels étoient les fruits amers (et qu'on ne s'étonne point de nous voir ramener si souvent cette triste réflexion ; nous la reproduirons encore bien des fois et à presque toutes les époques qui nous restent à parcourir de cette histoire, parce qu'il n'y a point d'autre moyen d'expliquer les fautes des gouvernements, les malheurs de la chrétienté, et ce mouvement plus ou moins rapide qui n'a cessé d'entraîner les sociétés chrétiennes vers cette entière dissolution dont nous sommes aujourd'hui les victimes et les témoins), tels étoient, disons-nous, les fruits amers de cette politique qui, depuis deux siècles, avoit appris aux princes chrétiens à se faire des intérêts séparés

de ceux du christianisme, à se servir de la religion comme d'un instrument pour contenir leurs peuples, en même temps qu'ils prétendoient se rendre indépendants de ses lois et de sa discipline. Cette politique avoit, dès sa naissance, favorisé les progrès de l'hérésie, que l'accord unanime de ces princes avec le chef de l'église eût étouffé dans son germe; elle continuoit de les diviser entre eux, de les renfermer dans le cercle étroit d'une ambition mesquine et à peu près sans résultats, de les embarrasser dans une guerre de chicanes et de ruses diplomatiques, fondée sur des craintes chimériques ou sur des espérances incertaines; et cependant l'ennemi qui les menaçoit tous, s'avançoit rapidement, croissoit dans sa marche, et s'apprêtoit à tout envahir. Tandis que Philippe II, en apparence l'ennemi le plus ardent des réformés françois, continuoit, autant qu'il étoit en lui, de tout brouiller au sein de la France, de l'entraver dans ses alliances, de lui susciter des ennemis; que l'empereur, suivant les impressions qu'il recevoit de ce monarque artificieux, pensoit encore à recouvrer les villes que lui avoit fait perdre la paix de Cateau-Cambrésis; que le duc de Savoie comptoit également sur les troubles du royaume pour forcer enfin les François à évacuer les dernières places fortes qu'ils occupoient encore dans ses états, l'hérésie pénétroit

dans les Pays-Bas, s'y manifestoit par ses excès et ses fureurs accoutumées, y allumoit un feu que bientôt toute la puissance du roi d'Espagne ne pourroit plus éteindre; et la révolution qu'elle y opéroit accroissoit en même temps, tant en France qu'en Allemagne, les forces du parti protestant. Ce règne et le suivant vont nous offrir encore bien d'autres déplorables effets de cette politique insensée; plus nous avancerons dans nos récits, plus il nous deviendra facile de la signaler; et ainsi sera éclairée d'un jour nouveau cette succession de grands événements que tant d'historiens ont infidèlement racontés, dont tant d'autres n'ont su se faire qu'une idée imparfaite, et qu'ils n'ont pu expliquer pour ne les avoir pas compris.

Cependant que faisoit Catherine? que prétendoit-elle? quel étoit son but? De même que les autres princes de l'Europe, elle avoit pour première pensée ses propres intérêts, qui étoient de conserver le pouvoir dont elle étoit enfin parvenue à s'emparer; et par cela même que ce qui touchoit l'état et la religion n'étoit pour elle que d'un intérêt secondaire, elle ne voyoit qu'à moitié ce qu'il falloit faire, n'avoit ni idées fixes, ni plan arrêté, et, au milieu de tant de dangers qui se multiplioient autour d'elle, continuoit de flotter au gré de ces intérêts, qui varioient eux-mêmes sans cesse au gré des événements. Elle

n'étoit point à savoir maintenant combien le parti protestant étoit alarmant pour l'autorite royale et pour l'existence même du roi : elle avoit bien le projet de le renverser; mais elle eût désiré y parvenir sans être obligée d'armer contre lui le parti royaliste dont les chefs ne lui étoient guère moins redoutables; et c'est ainsi que, voulant faire, sans troubler la paix, ce qui n'étoit possible que par la guerre, elle ne savoit faire en effet ni la guerre ni la paix. De là ce système de finesse et de dissimulation qui, lui ôtant la confiance des uns, n'avoit d'autre effet que d'exciter la méfiance des autres. Cependant le jeune roi, bien qu'exercé par sa mère à une dissimulation profonde, emporté par la violence de son caractère, ne pouvoit quelquefois s'empêcher de laisser éclater son indignation contre les prétentions toujours croissantes des sectaires; et les paroles menaçantes qui lui échappoient de temps en temps, étoient recueillies avec soin et transmises fidèlement aux chefs du parti. En même temps que le fils laissoit ainsi pénétrer les secrets desseins de sa mère, on peut dire que celle-ci se déceloit, pour ainsi dire, à force d'artifices et d'impostures, à cette foule d'yeux si clairvoyants et si intéressés à démêler le fond de sa pensée. Quelques efforts que l'on fît pour leur donner le change, ils s'aperçurent enfin qu'on ne temporisoit que pour les perdre plus sûrement, et com-

mencèrent à renouer leurs anciennes intelligences, que fortifièrent des intelligences nouvelles avec les protestants des Pays-Bas. Il s'étoit toutefois présenté une occasion de lever des soldats et d'enrôler six mille Suisses au service de la France, sans qu'ils pussent en concevoir d'ombrage; et Catherine qui, peu auparavant et pour diminuer leurs soupçons, avoit commis la faute de licencier une partie des troupes royales, saisit cette occasion avec beaucoup d'adresse et d'habileté (1), suivant toujours son projet d'accabler tout à coup ses ennemis par des forces supérieures, et sans que l'on fût obligé de tirer l'épée. Mais il étoit impossible de faire avancer dans l'intérieur du royaume des régiments étrangers qui n'avoient été levés que sous prétexte de garantir les frontières contre les insultes de l'armée du duc d'Albe, sans porter l'alarme au plus haut degré dans le parti protestant. Les

---

(1) On s'entendit avec le roi d'Espagne, qui faisoit alors passer une armée dans les Pays-Bas; et feignant ensuite de vives alarmes à l'occasion d'un semblable passage de troupes qui alloient côtoyer les frontières de France, la reine fit reconnoître au prince de Condé et aux autres chefs protestants la nécessité de réunir des forces suffisantes pour se défendre, en cas de mauvais desseins de la part de Philippe II. A l'époque où cela se fit, ils n'avoient point encore assez de renseignements sur les projets de la cour pour se méfier de ce stratagème; et le vif désir qu'ils avoient de voir la France se brouiller avec l'Espagne, les en rendit complétement dupes.

chefs de ce parti reçurent donc des avis certains du danger qui les menaçoit. Ils étoient gens qui savoient se décider ; les exécutions sanglantes qui se faisoient dans cet instant même au sein des Pays-Bas (1) accroissoient encore leurs terreurs, et leur sembloient comme un premier résultat des conférences de Bayonne et des projets sinistres que l'on y avoit concertés contre eux. Ils se réunirent donc aussitôt, d'abord à Valleri dans le château du prince de Condé, ensuite dans celui de l'amiral, et y délibérèrent en hommes qui connoissoient le prix d'un moment.

Le duc de Guise leur avoit donné un grand exemple en s'emparant du roi avant de commencer les hostilités. « C'étoit ainsi, disoit l'amiral, que les triumvirs avoient su faire du parti protestant le parti de la rébellion, et revêtir le leur de cette force morale qui accompagne tout ce qui est juste et légitime. » Il proposa donc pour première entreprise de tenter un semblable enlèvement dont le succès rejetteroit ce nom toujours odieux de rebelles sur le parti contraire (2).

---

(1) Le duc d'Albe venoit d'y faire décapiter le comte d'Egmont et le comte de Horn, deux des chefs de la révolution ; il manqua le troisième qui étoit le prince d'Orange ; et celui-là seul fit plus ensuite que n'auroient fait les trois ensemble.

(2) Tel fut le motif apparent et général que l'on présenta ; mais on attribue aux chefs diverses vues particulières et bien autrement profondes et perverses : selon quelques-uns, leur projet

Monceaux, que la cour habitoit alors, étoit une maison de plaisance mal gardée et sans défense : à la vérité les Suisses n'en étoient pas éloignés ; mais leurs quartiers étoient séparés. « Un corps de cavalerie qu'il se chargeoit de rassembler promptement et secrètement, suffiroit, ajoutoit-il, pour le succès de ce coup de main ; et il répondoit de mettre le jeune prince hors de toute atteinte, avant que l'on pût lui apporter aucun secours. » Ce plan fut adopté.

La cour venoit effectivement de s'établir à Monceaux, où le roi avoit déclaré qu'il passeroit la belle saison ; et Catherine, aveuglée par ses propres ruses, follement persuadée qu'elles étoient demeurées impénétrables à ses ennemis, étoit dans une telle sécurité et si éloignée de penser qu'ils eussent conçu un si hardi projet, qu'elle rejeta comme une fable ridicule le premier avis qui lui en fut apporté. Cependant, d'autres avis succédant à celui-ci, et arrivant coup sur coup

---

étoit non-seulement de se saisir de la personne du roi, mais encore de se défaire de lui et de ses deux frères pour mettre la couronne sur la tête du prince de Condé. On ne peut douter du moins que ce prince n'eût formé, à cette époque, le projet de s'emparer du trône : Brantôme assure qu'il avoit fait battre une monnoie d'argent avec cette inscription : *Louis XIII, roi de France*, témoignage qui est confirmé par celui de l'auteur du *Traité historique des monnoies de France*, lequel assure avoir vu une de ces médailles. (*Voyez* le p. Daniel, t. VI in-4°, p. 381).

et de tous les côtés et avec des circonstances plus alarmantes, elle sortit enfin de ce profond assoupissement, et n'en sortit toutefois que lorsque la troupe des conjurés, conduite par l'amiral et le prince de Condé, étoit déjà à Lagni et sur le point d'investir l'habitation du roi. Le connétable, conservant toute sa présence d'esprit au milieu d'un tel danger, expédia à l'instant même un courrier pour donner ordre aux Suisses qui étoient cantonnés à Château-Thierry, de se rendre à Meaux à marches forcées; et la cour, partant précipitamment de Monceaux et dans le plus grand désordre, vint se réfugier dans cette ville.

Un pourparler que l'on entama adroitement avec les rebelles retarda leur marche, et lorsqu'ils approchèrent de Meaux, les Suisses venoient d'arriver : toutefois le péril étoit grand encore. On tint conseil ; et il fut question de décider si « à l'aide de ce renfort, le roi se reti-
» reroit à Paris, ou s'il resteroit à Meaux, au
» hasard d'y être assiégé par ses sujets. Le sen-
» timent du plus grand nombre étoit qu'il ne
» seroit pas prudent d'exposer le roi en rase cam-
» pagne avec de l'infanterie seule, contre un corps
» de cavalerie dont on ignoroit les forces; qu'il
» valoit mieux demeurer à Meaux et en faire sortir
» quelques seigneurs pour lever des troupes, et
» venir dégager les troupes en cas d'attaque. On
» ajoutoit que risquer une bataille, *perte ou gain*,

» ce seroit toujours rendre le roi irréconciliable, » forcer les calvinistes à ne jamais remettre l'épée » dans le fourreau, quand ils l'auroient une fois » tirée contre la personne de leur souverain (1). »

Ce conseil timide, bien digne de la politique qui avoit amené les choses au point où elles étoient, alloit prévaloir, et le connétable s'y laissoit aller, lorsque l'on apprit que les confédérés n'étoient pas aussi forts qu'on l'avoit cru d'abord. Sur cette assurance, le duc de Nemours, regardé en ce moment comme le chef de la maison de Guise, parce qu'il avoit épousé Anne d'Est, veuve du feu duc, soutint que le parti contraire étoit à la fois moins périlleux et plus digne d'un roi de France ; et le cardinal de Lorraine, ainsi que tous ceux qui étoient de ce parti, se rangèrent à son avis. Mais ce fut principalement le colonel Fiffer, commandant des Suisses, qui décida la question. Ayant été admis dans le conseil, il y parla avec tant de force, de bon sens, de zèle pour la personne du roi ; il supplia avec tant d'instances le jeune prince de s'abandonner à l'honneur et à la fidélité des braves troupes qu'il commandoit, s'engageant en leur nom à le rendre sain et sauf à Paris, qu'il entraîna tous les esprits, et qu'il fut décidé que

(1) Journal de Brulart, Mém. de Condé, t. 1.

l'on hasarderoit la retraite. « Allez faire reposer vos soldats, lui dit la reine ; et demain, dès le matin, je confie à leur valeur le salut du roi et de son royaume. »

A minuit, les tambours battirent dans le quartier des Suisses : à ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfants, ses femmes, se mettent en mouvement : les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent Charles et sa suite au milieu, comme dans un fort, et partent, précédés du duc de Nemours, qui commandoit les chevau-légers de la garde soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées.

« Ils n'avoient pas fait une lieue, que l'escadron du prince de Condé se présente, la lance en arrêt, prêt à charger : les Suisses, baissant la pique, se montrent disposés à soutenir l'attaque; cette fière contenance en imposa au prince, qui n'osa donner sur le front : d'Andelot et La Rochefoucauld tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés et l'arrière-garde. Ce fut dans cette occasion que le jeune monarque, outré de colère, chargea lui-même; et il auroit peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent, ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face partout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relâche par la cavalerie qui voltigeoit sur les ailes. La journée se passa en escarmouches

peu considérables; sur le soir, le roi, la reine et les principaux de la cour prirent les devants, et gagnèrent Paris avec une escorte de trois cents cavaliers que leur amenèrent de cette ville le duc d'Aumale, le maréchal de Vieilleville et quelques autres seigneurs; le bataillon n'y arriva que bien avant dans la nuit. « Sans monsieur de » Nemours, disoit depuis Charles IX, et mes bons » compères les Suisses, ma vie ou ma liberté » étoient en très-grand branle. »

C'étoit l'opinion de toute la cour; mais il étoit tout simple que les calvinistes, voyant leur coup manqué, s'en défendissent comme d'une horrible calomnie, répétant ce qu'ils n'avoient cessé de dire, qu'ils n'avoient pris les armes que pour chasser leurs ennemis, dont le roi étoit obsédé, et qui ne cessoient de l'aigrir contre ses sujets les plus fidèles. Toutefois le plan qu'ils avoient formé de s'emparer des villes les plus importantes, de se saisir du cardinal de Lorraine comme d'un otage, de tailler en pièces les Suisses, seule troupe qui leur semblât redoutable, ce plan, si bien combiné, avorta dans toutes ses parties; et de même que la lenteur et l'irrésolution avoient détruit tous les projets de Catherine, ce qui les fit échouer dans cette circonstance, ce fut une trop grande précipitation qui les poussa à commencer leur attaque avant d'avoir donné le temps à l'infan-

terie de rejoindre, d'où il arriva qu'au lieu d'une armée, ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre, tout au plus à un coup de main. Malgré cette foiblesse si évidente de leurs moyens, et le mauvais succès de leur première entreprise, ils prirent la résolution de faire une seconde fois le siége de Paris, et vinrent audacieusement camper devant ses murailles.

Ce fut vainement que le roi envoya, dès le lendemain, dans leur camp, une déclaration portant l'ordre formel de mettre bas les armes dans les vingt-quatre heures, avec promesse d'amnistie pour ceux qui obéiroient, et menace de peine capitale contre les réfractaires : ils n'en persévérèrent pas moins dans le projet déraisonnable de bloquer cette grande capitale avec une poignée de gens, et de la réduire par la famine. Pour parvenir à ce but, ils brûlèrent les moulins, s'emparèrent des ponts qui dominoient le cours de la rivière, et mirent des garnisons dans les châteaux situés sur les passages qui communiquoient à la ville.

Ces dispositions alarmèrent d'abord Catherine, qui sur-le-champ crut devoir recourir à sa ressource accoutumée, la négociation. Les confédérés parurent entrer dans ses vues; et, quoique leurs prétentions fussent toujours exorbitantes, on en vint jusqu'à dresser un projet d'édit qui sembloit devoir concilier des intérêts si divers,

lorsque le parti calviniste détruisit tout par une démarche qui donna une dernière preuve, la plus forte peut-être, de cet esprit de faction qui le dirigeoit, et des vues dangereuses dont on l'accusoit. Ses agents demandèrent hautement, dans les conférences, l'assemblée des États, le licenciement des troupes étrangères, l'exécution pleine et entière de l'édit de janvier, la diminution des impôts; et, ne prenant pas même la précaution de cacher le dessein qu'ils avoient de gagner la multitude par cet appât usé et cependant toujours employé avec succès, ils firent en même temps afficher dans les villes qu'ils occupoient une déclaration portant qu'ils n'avoient effectivement pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes et le soulagement des peuples. La reine et son conseil, irrités au dernier point d'un semblable procédé, rompirent brusquement les conférences, et ne voulurent plus entendre parler d'accord.

Aussitôt un héraut envoyé par le roi se rendit dans la ville de Saint-Denis, dont les confédérés s'étoient emparés, et leur signifia un ordre de sa majesté, par lequel il leur étoit enjoint, ou de mettre sur-le-champ bas les armes, ou de déclarer qu'ils persistoient dans leur révolte. Cet ordre, accompagné de menaces et adressé nominativement à chacun des chefs, ne laissa pas que de jeter parmi eux quelque trouble, et d'a-

battre un peu de leur fierté. Ils le prouvèrent par une requête plus modeste qu'il présentèrent, et dont le résultat fut de renouer les conférences qui venoient d'être rompues. Elles se tinrent au village de la Chapelle, entre le connétable et le prince de Condé; mais le résultat n'en fut pas plus heureux, parce que, loin de faire aucune concession nouvelle aux huguenots, Montmorenci déclara formellement que celles mêmes qui leur avoient été accordées ne l'avoient été que pour un temps, et que l'intention du roi étoit définitivement de ne souffrir dans son royaume qu'une seule religion.

On se prépara donc à décider la question par les armes. Les troupes du prince, bien qu'elles se fussent considérablement augmentées pendant tous ces débats, et qu'elles lui fournissent alors des moyens suffisants pour s'établir dans ses postes et y attendre un corps de reîtres qu'on levoit pour lui en Allemagne, étoient loin cependant d'égaler l'armée royale renfermée dans Paris; et les royalistes ne pouvoient choisir un moment plus favorable pour l'attaquer. Les Parisiens surtout demandoient la bataille à grands cris, non qu'ils eussent beaucoup à souffrir du blocus, qui n'embrassoit qu'une partie de la ville, mais parce que les soldats calvinistes, répandus dans la campagne, pilloient leurs fermes et ravageoient leurs terres. Le connétable tem-

porisoit; et la raison de ces délais, qui le faisoient soupçonner d'être d'intelligence avec les ennemis, étoit un message qu'il avoit envoyé au duc d'Albe, et dont il attendoit la réponse. Il demandoit à ce général, qui venoit de soumettre les Pays-Bas, de lui prêter quelques régiments au moyen desquels il auroit renfermé les rebelles entre deux armées et terminé la guerre d'un seul coup. Le succès étoit immanquable; et c'est à cause de cela même que le duc d'Albe, qui étoit dans le secret de son maître, employa, pour éviter de donner ce secours, mille subterfuges qui équivaloient à un refus. Philippe II ne s'étoit intéressé aux troubles de France, qu'à cause de ceux qui avoient éclaté dans ses propres provinces : l'incendie étoit éteint chez lui, il le croyoit du moins; et, tranquille pour son propre compte, il eût contribué lui-même à le rallumer chez ses voisins. C'étoit toujours la même politique; il la croyoit savante et profonde : il ne tarda pas beaucoup à apprendre ce qu'elle étoit.

Ayant acquis la certitude qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté, le connétable se décida enfin à donner la bataille. Elle fut livrée le 10 novembre, dans la plaine de Saint-Denis, d'où elle a pris son nom. Les royalistes avoient l'avantage du nombre, du terrain, et d'une artillerie supérieure; les calvinistes, attaqués à l'improviste, et dans un moment où, privés

d'un gros détachement qu'ils avoient envoyé de l'autre côté de la rivière, ils n'avoient pas même la faculté de réunir toutes leurs forces, se défendirent cependant avec une vigueur qui fit un moment balancer la victoire ; mais enfin, accablés par le nombre, ce fut une nécessité pour eux de céder, et les catholiques restèrent maîtres du champ de bataille.

Il leur coûta cher : plusieurs personnages de marque y perdirent la vie, entre autres le connétable lui-même. Blessé à mort vers la fin de ce combat acharné, dans lequel, suivant sa coutume, il avoit montré *une vigueur de jeune homme et une valeur de soldat*, il fut arraché avec beaucoup de peine des mains des calvinistes, qui vouloient l'enlever, et vint expirer à Paris, où il ne consentit à être transporté qu'après avoir vu fuir les derniers escadrons ennemis. Il y mourut trois jours après des suites de ses blessures, et dans de grands sentiments de religion. C'étoit un homme de bien et d'un grand courage, qui, de même que le duc de Guise, aimoit la religion et l'état, mais qui n'avoit été ni heureux à la guerre, ni habile dans les affaires. Catherine, qui l'avoit toujours haï, le regretta sincèrement, parce qu'il étoit maintenant le seul des chefs catholiques qui ne lui fût point suspect, et à qui elle croyoit pouvoir confier sans ombrage le commandement suprême des armées.

Les confédérés, dès le lendemain de leur défaite, firent la bravade de se présenter en bataille devant la ville. Ils y restèrent jusqu'au soir, et gagnèrent ensuite à grandes journées la frontière, pour y faire leur jonction avec les reîtres et les lansquenets qui venoient les renforcer (1).

L'armée royale, à la tête de laquelle on voit paroître pour la première fois le duc d'Anjou, frère du roi (2) (depuis Henri III), se mit aussitôt à leur poursuite : incapables de se mesurer avec elle, ils éprouvèrent dans leur retraite des peines et des fatigues infinies; et avant qu'ils eussent pu parvenir jusqu'à ces Allemands dans lesquels ils mettoient toute leur espérance, l'occasion se présenta de les détruire sans ressource par un seul combat de cavalerie. L'hésitation du maréchal de Cossé l'ayant fait manquer, ils opérèrent leur jonction avec leurs alliés, et on les vit

---

(1) Ces troupes allemandes, au nombre de sept mille cavaliers et quatre mille fantassins, leur étoient envoyées par l'électeur palatin Frédéric III, sous la conduite de Jean-Casimir II son fils. Nous verrons reparoître souvent ce prince au milieu de nos dissensions intestines, et à la tête de ces soldats étrangers également funestes à tous les partis.

(2) Il étoit à peine âgé de dix-sept ans, et ce fut pour ne pas rétablir la place de connétable, et avec elle, la puissance qu'elle auroit apportée à l'un des chefs du parti catholique, que Catherine donna ce commandement suprême au duc d'Anjou, qui étoit d'ailleurs son enfant de prédilection. Le maréchal de Cossé commandoit sous lui et dirigeoit toutes les opérations.

rentrer en France avec une armée leste, pleine de confiance, et assez nombreuse pour braver celle du vainqueur. Toutefois la suite ne répondit point à d'aussi beaux commencements : l'activité de Catherine et ses intrigues; l'argent du roi distribué à propos pour exciter la désertion des Allemands ; le mauvais succès du siége de Chartres, entrepris mal à propos par les confédérés ; des promesses nouvelles d'amnistie et de tolérance répandues dans le camp du prince ; l'impossibilité où le prince de Condé se trouva de donner à ses avides auxiliaires autre chose que des promesses fondées sur le succès à venir de ses armes ; le dénûment et la fatigue des soldats, qui ne recevoient point de solde, et ne vivoient que de pillage, telles furent les causes qui amenèrent en peu de temps la ruine de cette armée si florissante ; et l'effet en fut si rapide, que les chefs, dans la crainte de se voir tout-à-fait abandonnés, consentirent à cette seconde paix (1568), qui fut de si courte durée, et dont chacun put prévoir la rupture au moment même où elle fut signée.

Il avoit été stipulé dans cet accord qu'on licencieroit les armées, et qu'à mesure que les Allemands évacueroient le royaume, les Suisses, les Espagnols et les soldats du pape, auxiliaires des troupes royales, retourneroient aussi dans leur pays ; mais la cour fit dès-lors apercevoir ses desseins pour l'avenir, en songeant seule-

ment à se débarrasser des auxiliaires du parti réformé. Ce ne fut pas toutefois une chose facile à exécuter ; et l'impossibilité où l'on se trouva d'acquitter les fortes sommes qui leur étoient dues, sommes que le roi s'étoit engagé à payer par le traité, pensa être funeste à la capitale, et fit renaître un moment les alarmes dont elle venoit à peine de sortir. A la seule proposition qu'on lui fit d'accorder des délais pour le paiement, cette soldatesque intéressée entra en fureur, et tourna ses drapeaux vers Paris, menaçant de tout mettre à feu et à sang dans ses environs, si on ne lui donnoit une prompte satisfaction. Ce fut un nouvel embarras dont on eut beaucoup de peine à se tirer, et il fallut de longues négociations et de grands sacrifices pour parvenir à lui faire enfin passer la frontière.

Les chefs des calvinistes, revenus à l'état de simples particuliers, étoient retirés dans leurs châteaux. Cependant Catherine, toujours résolue de détruire un parti dont elle reconnoissoit depuis long-temps et avec raison que l'existence étoit incompatible avec celle de la monarchie, et toujours incapable de conduire une aussi grande entreprise par ces mesures franches et vigoureuses qui seules auroient pu en assurer le succès, continuoit le cours de ses intrigues et de ses artifices, adoptant toujours, par cette disposition perverse de son caractère, le parti le

moins sûr et le plus dangereux, trouvant ainsi l'art de répandre de l'odieux sur la juste cause qu'elle s'étoit chargée de défendre. Il se forma donc un conseil secret composé des ministres, des princes du sang, de plusieurs autres personnages les plus considérables de la cour et les plus opposés aux sectaires ; et les délibérations en furent enveloppées d'un mystère impénétrable, de manière que les chefs des réformés, jusqu'alors instruits par leurs agents secrets de tout ce qui se machinoit contre eux, se trouvèrent, dès ce moment, sans avis certains et dans des alarmes continuelles. Ce fut dans ce conseil que l'on arrêta le projet de mettre fin à la guerre en se saisissant, contre la foi des traités, de l'amiral et du prince de Condé ; et toutes les mesures qui devoient en assurer l'exécution y furent également prises dans le plus profond secret. On laissoit néanmoins transpirer tous ces mystères par le peu de ménagements que l'on gardoit avec les hérétiques, qui de leur côté se comportoient comme des gens qui n'avoient pas dû compter un seul instant sur ces vaines apparences de paix. Enfin les manifestes, les plaintes, les libelles, les apologétiques, signes avant-coureurs d'une rupture très-prochaine, se succédèrent rapidement dans les deux partis ; tous les deux s'accusèrent mutuellement d'avoir manqué aux conditions du traité, et tous les deux y manquèrent

en effet : car la cour ne congédioit point ses troupes étrangères, et les confédérés gardoient toutes les places qu'ils pouvoient conserver, entre autres La Rochelle qui, par la suite, devint leur ressource la plus importante.

On manque l'amiral et le prince de Condé (1) : ils se sauvent du château de Noyers en Bourgogne, et parviennent, à travers mille dangers, jusqu'à La Rochelle. Cette ville devient aussitôt le point de ralliement de tout le parti : on y accourt de toutes les provinces; la reine de Navarre s'y rend avec son fils, et sa présence accroît encore l'ardeur et l'espérance des confédérés. Il n'est plus question de faire une guerre de partisans, mais de rassembler tant de forces éparses dans un seul corps d'armée pour frapper enfin des coups décisifs. La cour n'étoit point préparée à ce mouvement subit des rebelles : il lui falloit maintenant employer la force où elle avoit cru que la ruse pouvoit lui suffire ; et le temps qu'il lui fallut pour rassembler une armée et l'envoyer au delà de la Loire, favorisa le vaste plan des

(1) On soupçonna l'Hôpital d'avoir favorisé cette évasion, en révélant le secret du conseil ; et ce soupçon, que son penchant pour les opinions nouvelles ne rendent que trop vraisemblable, fut assez fort pour amener enfin l'entière disgrâce de ce personnage. La reine, dont il avoit eu si long-temps toute la confiance et qu'il avoit toujours si malheureusement conseillée, lui ôta les sceaux et l'éloigna de la cour, où il n'auroit jamais dû être appelé.

huguenots. Ils purent donc étendre facilement leurs conquêtes dans le Poitou, dans le pays d'Aunis, dans les provinces environnantes; et cette partie de la France devint le théâtre d'une guerre plus longue, plus opiniâtre qu'aucune de celles qui l'avoient précédée.

Elle offrit de part et d'autre bien des alternatives de bons et de mauvais succès. Les Allemands sont de nouveau rappelés dans le royaume par les confédérés et se préparent à y rentrer; la reine d'Angleterre, dont les intrigues, opposées à celles de Philippe II, tendoient également à tout brouiller sur le continent au profit de son ambition (1), donne un secours d'argent aux chefs huguenots, ne pouvant leur fournir des soldats; la cour, toujours incertaine dans sa marche, publie des édits contre les hérétiques, et cherche en même temps à entamer avec eux des négociations qui sont rejetées; vainqueur d'abord, et dans une situation tellement florissante, qu'il peut croire un moment que le chemin du trône lui étoit ouvert, le prince de Condé trouve à la bataille de Jarnac, qui fut perdue

(1) Elle songeoit dès lors à s'emparer de l'Écosse, et préparoit, par ses soins à faire fleurir le commerce, la grande puissance maritime des Anglois. Afin qu'elle réussit dans ce double dessein, il falloit que les puissances qui pouvoient s'y opposer fussent trop occupées chez elles pour penser à lui susciter des obstacles. C'est encore la politique d'Élisabeth qui dirige aujourd'hui le cabinet anglois.

par sa faute et par celle de l'amiral, la fin de ses espérances ambitieuses et de sa vie (1). (1569) Cette bataille fut gagnée par le duc d'Anjou qui, depuis le commencement de cette nouvelle guerre, commandoit l'armée françoise, ayant sous lui le maréchal de Tavannes; et ce fut là le commencement de cette haute réputation qui fixa depuis sur lui l'attention de l'Europe entière, et que, dans un rang plus élevé, il sut si mal soutenir.

Le parti protestant, que l'on croyoit écrasé par cette perte, est relevé par la reine de Navarre, qui montra dans cette mauvaise cause un caractère vraiment héroïque; le prince de Béarn, son fils, et Henri, fils du prince de Condé, sont déclarés chefs du parti protestant; le duc des Deux-Ponts entre en France à la tête de six mille reîtres et de cinq mille lansquenets; et le défaut de concert parmi les chefs de l'armée catholique lui permet de faire sa jonction avec l'amiral. Le duc d'Anjou victorieux, qui ne cherchoit que

---

(1) Il fut renversé de son cheval, et ne put se relever, parce que, un moment avant le combat, il avoit été blessé à la jambe d'un coup de pied que lui donna le cheval du comte de La Rochefoucauld. Il venoit de se rendre prisonnier au sieur d'Argence, lorsque le baron de Montesquiou, capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou, arrivant un moment après, lui cassa la tête d'un coup de pistolet, action que l'on doit mettre au nombre des plus horribles de ces détestables guerres.

l'occasion d'engager de nouveaux combats, se voit alors forcé de se tenir sur la défensive : son armée se décourage ; elle commence à se désorganiser; et, pour arrêter les progrès de ce mal, la reine se croit obligée de transporter la cour à Limoges, sur le théâtre même de la guerre, en même temps qu'elle pressoit l'arrivée d'un secours de troupes italiennes et allemandes qu'elle avoit obtenu du pape et des autres puissances catholiques alliées du roi. Ainsi, par le fait de nos discordes civiles, les étrangers étoient aux prises les uns contre les autres dans le sein même de la France. Des excès de tout genre furent commis et par les deux partis, avec toute la licence et toute la cruauté que l'on pouvoit attendre de haines aussi violentes et de passions aussi exaspérées. Cependant l'amiral, colorant sa rébellion du nom des deux jeunes princes qu'il avoit mis à la tête de son parti, étoit en effet l'âme de tous ses conseils et le chef suprême de son armée.

Ce fut dans cette guerre que le jeune duc de Guise commença à jeter de l'éclat par sa belle défense de Poitiers ; ce brillant fait d'armes le fit admettre dans le conseil, et alors commença aussi pour lui cette carrière politique où il devoit jouer par la suite un rôle si élevé et si funeste. La bataille de Moncontour suivit de près la levée du siége de Poitiers : ce fut encore le duc d'An-

jou qui la gagna ; et cette dernière victoire sembla ne plus laisser aucune ressource au parti protestant. Il perdit vers ce temps-là l'un de ses plus fermes appuis : Dandelot mourut, et des trois frères il ne resta plus que l'amiral.

Les divisions de la cour firent le salut des révoltés. Il y avoit déjà long-temps que cette nomination du duc d'Anjou au commandement en chef de l'armée, causoit du mécontentement : la famille des Guises sut en profiter pour enlever à Catherine une partie de son crédit, en excitant la jalousie du roi contre son frère ; et les vieux capitaines, outrés de se voir ainsi sacrifiés à la gloire d'un enfant, traversèrent les opérations du nouveau général ; quelques-uns même allèrent jusqu'à favoriser le parti ennemi. Cet ennemi ne fut donc pas poursuivi comme il auroit dû l'être après un tel désastre. Coligni, condamné à mort par le parlement de Paris, ranime les vaincus, tandis que l'éclat d'une telle victoire accroît encore la jalousie du roi contre le duc d'Anjou. Enfin le projet mal conçu de faire des siéges qui ne réussirent point donne aux princes renfermés dans La Rochelle un délai précieux pour rétablir leurs affaires, délai dont ils savent si bien profiter, qu'ils se trouvent bientôt assez forts pour se rendre de nouveau redoutables et pour traiter en quelque sorte sur le pied de l'égalité dans les négociations qui terminèrent cette

guerre. Au reste ces négociations n'avoient pas été un seul instant interrompues, même pendant la plus grande chaleur des hostilités.

(1570) Catherine fut encore la première qui, après la bataille de Moncontour, porta des paroles de paix ; la reine de Navarre et Coligni les reçurent avec une grande méfiance, que le roi et sa mère s'efforcèrent de dissiper par toutes les assurances qu'il leur fut possible de donner, par toutes les concessions qu'il leur fut possible de faire. Enfin le traité fut signé à Saint-Germain-en-Laye, le 8 août de cette année ; et quelque avantageux qu'il fût aux protestants, il est hors de doute qu'ils ne l'eussent point accepté si leurs affaires eussent été meilleures. Se renfermant dans les places de sûreté qui leur avoient été accordées, ils signèrent donc la paix en gens qui se tenoient toujours préparés à faire la guerre (1).

Nous entrons maintenant dans l'époque la plus horrible et en même temps la plus obscure de ce règne, tout rempli de malheurs et de crimes. La paix qu'obtinrent les réformés fut si avantageuse pour eux, tellement contraire aux dispositions que la cour avoit jusqu'alors manifestées

---

(1) Personne ne croyoit que cette paix pût être durable ; et, comme elle avoit été conclue au nom du roi, par les sieurs de Biron et de Mesmes, dont le premier étoit boiteux et l'autre seigneur de Malassise, on l'appela la paix *Boiteuse* et *Malassise*.

à leur égard, que plusieurs de leurs chefs en conçurent de sinistres présages. Quelques historiens en ont même tiré cette conjecture, que dès lors le massacre connu sous le nom de *la Saint-Barthélemi* avoit été médité par ceux qui présidèrent depuis à son exécution, et que Charles IX étoit entré dans toute cette affreuse politique. Cette action est si exécrable en elle-même, qu'il devient inutile d'en augmenter encore l'horreur en présentant toute la suite des incidents qui l'ont précédée, comme le résultat de combinaisons qu'il est impossible d'établir sur des autorités suffisantes, et qu'il est si facile d'arranger après coup. Qui ne sait que dans les grands mouvements de la politique humaine, des circonstances imprévues et nouvelles inspirent tout à coup des résolutions, et poussent à des extrémités auxquelles on n'avoit point pensé dans le commencement ? A travers les ténèbres répandues à dessein sur ce point de notre histoire par tant de gens intéressés à en altérer la vérité, il reste encore assez de clartés pour ne point s'égarer, pour démêler sûrement les véritables causes de ce tragique événement, et les dégager de tant d'imputations calomnieuses et d'assertions hasardées que la passion ou l'ignorance ont fait avancer au plus grand nombre de ceux qui s'en sont faits les historiens.

Et d'abord il convient de combattre l'accusation

que quelques-uns ont élevée contre la religion, d'avoir été le motif principal du massacre de la Saint-Barthélemi. Cette accusation, tellement absurde que les écrivains protestants qui se respectoient un peu n'ont osé s'y arrêter, n'a d'autre consistance parmi nous que celle que lui donne l'autorité d'un poète impie et infâme, qui a passé sa vie presque entière à outrager le ciel et à mentir aux hommes (1). Fût-il aussi vrai qu'il est incontestablement faux, que des prêtres eussent participé à cette atroce et sanglante exécution, que

---

(1) Après l'avoir ainsi désigné, il est presque inutile de nommer Voltaire : « Mais, dit-il,

« Mais ce que l'avenir aura peine à comprendre,
» Ce que vous-même encore à peine vous croirez,
» Ces monstres furieux, de carnage altérés,
» Excités par la voix des *prêtres sanguinaires*,
» *Invoquoient le Seigneur en égorgeant leurs frères;*
» Et le bras tout souillé du sang des innocents,
» Osoient *offrir à Dieu* cet exécrable encens. »

C'est ainsi qu'il a osé travestir l'histoire d'un bout à l'autre de sa *Henriade*, que quelques-uns n'ont pas honte d'appeler encore un poëme *national;* et que l'université, avec son bon sens accoutumé, met encore, chaque année, au nombre des livres qu'elle consacre spécialement à l'instruction de la jeunesse. Or il est vrai de dire qu'il en est peu qui contiennent plus de mensonges et de calomnies, plus d'insinuations perfides, plus de maximes dangereuses, et dont la lecture dut être plus sévèrement défendue aux jeunes gens.

C'est avec la même bonne foi historique, la même probité philosophique et littéraire, qu'aux premiers jours de la révolution,

pourroit-on en conclure contre la religion, dont le nom seroit ainsi vaguement et malicieusement présenté, comme si en effet elle conseilloit le meurtre et faisoit des assassins de ses adorateurs? N'a-t-elle pas, au contraire, pour ce crime autant d'horreur que pour tous les autres crimes? Ne prononce-t-elle pas anathème contre ceux qui le commettent; et, sur ce point capital, toutes ses traditions ne sont-elles pas conformes à ses premiers commandements? Que prouveroit donc un tel attentat de la part de quelques-uns de ses ministres, sinon qu'ils seroient des violateurs de sa loi, et d'autant plus coupables et plus détestables à ses yeux, qu'ils auroient été plus rigoureusement astreints à en observer les préceptes? C'est cependant avec ce honteux et misérable argument que, depuis plusieurs siècles, les incrédules essayent de battre en ruine le christianisme; et les mauvais prêtres (car personne n'a jamais nié qu'il n'y en ait eu et dans tous les temps) ont toujours été pour eux la

---

un autre poète, depuis conventionnel et régicide *, eut le courage d'introduire dans une tragédie de sa façon, intitulée *Charles IX*, le cardinal de Lorraine bénissant les poignards destinés au massacre de la Saint-Barthélemi. Or l'histoire de ces temps-là n'étoit pas moins connue en 1789 qu'elle ne l'est aujourd'hui; et personne ne pouvoit ignorer que le cardinal de Lorraine étoit alors à Rome, et renfermé dans le conclave.

* Marie-Joseph Chénier.

preuve *sans réplique* que ce n'étoit pas la bonne et vraie religion. Ici cette ressource leur sera même ôtée, et le simple récit des faits va prouver que la religion ne fut en aucune manière le motif de la *Saint-Barthélemi;* qu'aucun de ses ministres n'entra dans les conseils qui préparèrent cet événement et ne prit la moindre part à son exécution; enfin, que si la religion y exerça quelque influence, ce fut uniquement par les efforts que firent quelques-uns de ces mêmes ministres pour arrêter la fureur des assassins et diminuer le nombre des victimes.

On sait quels étoient les calvinistes : tel étoit le caractère de l'hérésie dont ils professoient les maximes, qu'elle jetoit les plus habiles dans l'indifférence religieuse, inspiroit aux simples et aux ignorants l'intolérance et le fanatisme, et mettoit à tous la révolte dans le cœur. Ils avoient appliqué à la politique toutes les conséquences de leurs doctrines religieuses : l'autorité des princes temporels n'étoit pas plus respectable pour eux que celle du chef de l'Église; et ils avoient des raisonnements pour justifier au besoin le meurtre des souverains et le bouleversement des sociétés. Ce qu'avoit saisi d'abord le coup d'œil sûr et pénétrant des Guises, vingt années de calamités sans nombre, d'attentats sans exemple, et qui avoient à la fois mis en péril les jours de deux rois et les destinés de la

monarchie, l'avoient fait enfin comprendre à Catherine et à ses conseillers; mais nous avons déjà fait voir comment la corruption de son cœur avoit égaré son esprit, et combien étoient fausses et souvent odieuses les mesures qu'elle avoit prises pour punir une faction criminelle, à laquelle elle donnoit ainsi le droit de se plaindre et même de se venger, lorsque le pouvoir légitime avoit celui de l'abattre et de la punir.

(1571) Catherine n'étoit point changée : cette dernière guerre, plus périlleuse qu'aucune de celles qui l'avoient précédée, avoit encore accru la haine et les alarmes que lui inspiroit le parti protestant. Elle ne voyoit de sûreté pour sa famille et de repos pour la France que dans la destruction de ce parti; mais sa fausse politique lui avoit laissé le temps de croître; et la force qui, quelques années plutôt, l'eût facilement renversé, étoit maintenant insuffisante contre lui. Elle appela donc à son secours ses ruses accoutumées, et, suivant toutes les apparences, rien de plus dans ces premiers moments. En effet, si l'on examine avec attention tout ce qui précéda l'événement lamentable que nous allons retracer, on demeure, nous ne dirons pas persuadé, mais convaincu, contre l'avis de quelques historiens calvinistes de cette époque, qui, du reste, n'apportent aucune preuve des conjectures qu'ils forment et dont le moindre examen prouve l'invrai-

semblance, on demeure, disons-nous, convaincu que ni la reine, ni Charles IX n'avoient alors dans l'âme le dessein sinistre qu'ils exécutèrent depuis. Ce qu'ils projetoient, c'étoit d'attirer à la cour l'amiral et les autres chefs protestants, par des prévenances, des caresses, et toutes les assurances qui pourroient les persuader que le passé étoit entièrement oublié; de les y retenir par de bons traitements; de les y rendre assez satisfaits de leur sort pour leur ôter la pensée de troubler désormais l'état; et, tout en affectant de leur accorder une confiance sans réserve, de les surveiller cependant d'assez près pour déconcerter à l'instant même les complots qu'ils pourroient former; de les en punir enfin, soit par la prison, soit par un châtiment juridique, si l'on parvenoit à réunir contre eux assez de preuves pour les faire condamner. Ces artifices ne réussirent point d'abord : Coligni savoit ce que valoient les promesses de Catherine; et c'étoit à l'abri des remparts de La Rochelle que lui et la reine de Navarre répondoient à toutes les avances que leur faisoit la cour. On vouloit vaincre à tout prix leurs méfiances : on y regardoit le salut de l'état comme engagé. Ce fut ce qui détermina Charles IX à proposer le mariage de Marguerite de Valois sa sœur avec le prince de Béarn. Cette proposition éblouit la reine de Navarre; elle l'accepta, et ne balança point à

venir se remettre entre les mains du roi. La manière dont il la reçut acheva de dissiper ce qui pouvoit lui rester encore de soupçons et d'inquiétudes.

(1572) Ce n'étoit point assez pour Catherine et son fils : il falloit déterminer l'amiral à venir aussi se livrer à eux. Trop d'empressement à l'attirer à la cour n'eut produit d'autre effet que de l'en éloigner davantage. Il fournit lui-même l'occasion que l'on cherchoit de l'inviter très-naturellement à s'y rendre : on ne la laissa point échapper.

La dernière révolution qui devoit enlever pour toujours les Pays-Bas à l'Espagne venoit d'éclater ; et la fortune du duc d'Albe étoit obligée de céder à celle du prince d'Orange. L'amiral, qui voyoit, dans le succès de cette révolution, l'événement le plus propre à consolider en France le parti protestant, et qui avoit cru s'apercevoir d'un commencement de mésintelligence entre la France et l'Espagne, imagina que rien ne pouvoit être plus avantageux à lui et aux siens, ni d'une plus habile politique que d'exciter sur ce sujet l'ambition du roi, et de le pousser à s'emparer des dix-sept provinces, dont la conquête, dans de telles circonstances, pouvoit être présentée comme une entreprise facile et peu hasardeuse. L'un de ses agents fut donc chargé d'aller trouver le roi, de lui en faire la proposition et de lui en développer

tous les avantages. Instruit par sa mère à dissimuler, le jeune monarque parut entrer avec chaleur dans les idées de l'amiral, faisant toutefois entendre qu'un tel projet ne pouvoit avoir de succès complet que s'il étoit exécuté par celui-là même qui l'avoit conçu, par un homme qu'il considéroit comme le plus grand capitaine de son règne, et dont il regrettoit le plus de n'avoir pu employer jusqu'à présent à son service le courage et le talent. Il eut l'art d'entremêler ce discours de quelques marques d'aversion contre la maison de Lorraine, dont la guerre avec l'Espagne devoit abattre la puissance ; on le vit, dès ce moment, agir dans tous ses rapports avec le cabinet de Madrid, comme si la rupture entre les deux puissances eût été prochaine et inévitable, et par toutes ses actions et toutes ses démarches, s'efforcer de prouver que son système de politique étoit totalement changé (1). Coligni, entraîné tout à la fois et par ce désir si vif qu'il avoit de la guerre de Flandre, et par toutes ces

---

(1) Il envoya M. de Schomberg vers les princes protestants d'Allemagne pour faire un traité d'alliance avec eux, et continua en apparence plus vivement que jamais, la négociation déjà entamée pour le mariage d'Élisabeth reine d'Angleterre avec son frère le duc d'Anjou. L'adroite princesse s'en soucioit encore moins que le roi, et feignoit néanmoins d'écouter les propositions qu'on lui faisoit à ce sujet, n'ayant point de plus grand intérêt que de brouiller la France avec l'Espagne.

apparences qu'il finit par croire sincères, se détermina enfin à se rendre à la cour.

Il y fut reçu ainsi que l'avoit été la reine de Navarre : le roi le combla de faveurs, d'éloges, de marques d'estime et de considération (1), et fit en même temps mille prévenances aux seigneurs protestants qui l'avoient accompagné. En cela il suivoit avec exactitude la leçon que sa mère lui avoit faite ; et, si l'on en croit les mémoires du temps, les premières impressions qu'il reçut de ses rapports avec eux, furent loin de leur être favorables : ils se montrèrent, et particulièrement leur chef, insolents, arrogants; et, cette guerre de Flandre n'allant pas assez vite à leur gré, on les vit parler à leur souverain en hommes accoutumés à la révolte, et comme s'ils eussent traité de puissance à puissance (2). Mais,

---

(1) Il lui accorda cinquante gentilshommes pour sa garde; lui rendit ses charges ; le fit entrer au conseil ; lui fit don de cent mille livres pour son mariage avec la comtesse d'Entremont ; lui accorda pendant une année le revenu des bénéfices de son frère le cardinal de Châtillon, qui venoit de mourir en Angleterre. (Mém. de la reine Marguerite.)

(2) « L'amiral, dit Bellièvre, menaçoit à tout propos le roi et la reine d'une nouvelle guerre civile, pour peu que Sa Majesté se rendît difficile à lui accorder ses demandes, tout injustes et déraisonnables qu'elles fussent; lorsque le roi ne voulut à son appétit rompre la paix au roi d'Espagne, pour lui faire la guerre en Flandre, il n'eut point de honte de lui dire en plein conseil, et avec une incroyable arrogance, que si Sa Majesté ne vouloit consentir à faire la guerre en Flandre, elle se pouvoit assurer

soit que l'amiral se fût aperçu que de telles manières n'étoient pas un moyen de réussir auprès de Charles IX, soit que les caresses du jeune monarque eussent un peu adouci la rudesse de son caractère et tout-à-fait affermi sa confiance, il sut bientôt s'y prendre avec plus d'adresse, et parler un langage plus flatteur et plus persuasif. Une sorte d'intimité s'établit entre le maître et le sujet, et il en arriva ce que Catherine n'avoit ni prévu ni pu prévoir : c'est que le roi, dont le caractère étoit ardent et passionné pour la gloire militaire, séduit par les protestations de dévouement que lui prodiguoit l'amiral, ému des discours d'un guerrier qui avoit blanchi sous les armes, et qui étoit en effet le plus renommé capitaine de son temps, commença à le prendre en amitié et n'eut plus besoin de feindre pour lui donner des marques d'estime et d'affection. On le voyoit sans cesse avec lui en public et en particulier ; il étoit presque toujours entouré des seigneurs huguenots, et se plaisoit à s'entretenir

---

de l'*avoir bientôt en France entre ses sujets*. Il n'y a pas deux mois que se ressouvenant Sa Majesté d'une telle arrogance disoit à aucuns siens serviteurs entre lesquels j'étois, que, quand il se voyoit ainsi menacé, les cheveux lui dressoient sur la tête. » (*Harang* de Belliév.) Les huguenots, dit Tavannes, ne peuvent oublier le mot qui leur coûta si cher le 24 août 1572 : « Faites la » guerre aux Espagnols, Sire, *ou nous serons contraints de vous* » *la faire*. » (*Mém.*, p. 407.)

avec eux plus qu'avec aucune autre personne de sa cour.

Coligni montra ici ce qu'il étoit, un artisan d'intrigues et de complots, un conseiller perfide, un sujet ambitieux. Il savoit que le roi étoit jaloux du duc d'Anjou son frère; qu'il s'étoit montré quelquefois impatient du joug que Catherine continuoit de lui imposer : il profita de ces dispositions du fils et de la faveur dont il jouissoit auprès de lui, pour l'aigrir encore davantage contre sa mère, et s'efforcer de la détruire entièrement dans son esprit; il la lui représentoit sans cesse, abusant de cette déférence dont il s'étoit fait une habitude envers elle, pour s'emparer exclusivement des rênes de l'état, montrant le dessein de continuer à gouverner un roi majeur comme elle avoit gouverné un roi enfant, préférant la renommée de son second fils à la gloire du monarque et aux véritables intérêts de l'état. Toutes ces insinuations, présentées avec art, faisoient effet sur Charles IX que ses passions fougueuses portoient à recevoir facilement toutes sortes d'impressions. La reine et le duc d'Anjou ne tardèrent point à s'apercevoir qu'il s'opéroit en lui un grand changement à leur égard.

Cependant quelques-uns parmi les calvinistes se méfioient de cette révolution si extraordinaire et si soudaine qui s'étoit opérée dans les dispo-

sitions du roi à leur égard. La mort subite de la reine de Navarre vint accroître encore leurs alarmes. Le bruit se répandit dans la France entière qu'elle avoit été empoisonnée; et l'amiral, qui étoit alors à son château de Châtillon-sur-Loing, y reçut aussitôt des lettres d'un grand nombre de ses amis, dans lesquelles, réunissant toutes les conjectures qui pouvoient donner quelque poids à leurs craintes, ils le conjuroient, dans les termes les plus forts, de ne point retourner à la cour. Ces avertissements firent peu d'impression sur lui : il fut prouvé que la mort de la reine de Navarre étoit naturelle (1); et les preuves que l'on en eut furent si évidentes, que le prince de Béarn lui-même n'hésita pas un seul instant à venir à la cour à l'époque indiquée pour son mariage.

L'amiral y revint aussi dans le même temps;

---

(1) Nous empruntons sur ce fait une autorité qui ne peut sembler suspecte, c'est celle de Voltaire. « Il n'est pas vrai, dit-il, comme le prétend Mézerai, qu'on n'ouvrit point le cerveau de la reine de Navarre. Elle avoit recommandé expressément qu'on visitât avec exactitude cette partie après sa mort. Elle avoit été tourmentée toute sa vie de grandes douleurs de tête, accompagnées de démangeaisons, et avoit ordonné qu'on cherchât soigneusement la cause de ce mal, afin qu'on pût le guérir dans ses enfants, s'ils en étoient atteints. La *Chronologie novennaire* rapporte formellement que Caillard, son médecin, et Desnœuds, son chirurgien, disséquèrent son cerveau qu'ils trouvèrent très-sain; qu'ils aperçurent seulement de petites bubes d'eau, logées entre le crâne et la pellicule qui enveloppe le cerveau, ce qu'ils

ses conférences avec le roi devinrent plus fréquentes et plus mystérieuses ; la reine et le duc d'Anjou, dont les yeux étoient toujours ouverts sur l'un et sur l'autre, et épioient leurs moindres démarches, remarquèrent que la tête du jeune monarque s'échauffoit de plus en plus sur cette guerre de Flandre, qu'il parloit souvent du dessein où il étoit de la conduire lui-même en personne, et de ne plus laisser recueillir à d'autres une gloire qui n'appartenoit qu'à lui. C'étoit là l'effet des manœuvres de Coligni. L'artificieux vieillard dressoit avec lui le plan de cette guerre, en régloit les opérations avec lui et profitoit de ces moments où Charles prenoi tant de plaisir à l'entretenir, pour l'exaspérer encore davantage contre sa mère et contre son frère. Les choses en vinrent au point « que s'ils »l'abordoient (c'est le duc d'Anjou lui-même

---

jugèrent être la cause des maux de tête dont la reine s'étoit plainte ; ils attestèrent d'ailleurs qu'elle étoit morte d'un abcès dans la poitrine. Il est à remarquer que ceux qui l'ouvrirent étoient huguenots, et qu'apparemment ils auroient parlé de poison, s'ils y avoient trouvé quelque vraisemblance. On peut me répondre qu'ils furent gagnés par la cour ; mais Desnœuds, chirurgien de Jeanne d'Albret, huguenot passionné, écrivit depuis des libelles contre la cour, ce qu'il n'eût pas fait, s'il se fût vendu à elle ; et, dans ses libelles, il ne dit point que Jeanne d'Albret ait été empoisonnée. De plus, il n'est pas croyable qu'une femme aussi habile que Catherine de Médicis eût chargé d'une pareille commission un misérable parfumeur qui avoit, dit-on, l'insolence de s'en vanter. » (*Notes de la Henriade*, Ch. II.).

» qui parle) après un de ces entretiens fréquents » et secrets, *pour lui parler d'affaires, même de celles » qui ne regardoient que son plaisir, ils le trouvoient » merveilleusement fougueux et refrogné, avec un vi- » sage et des contenances rudes; ses réponses n'étoient » pas comme autrefois accompagnées d'honneur et » de respect pour la reine et de faveur et bien- » veillance pour lui.* » Il ajoute « que peu de temps » avant la Saint-Barthélemi, étant entré chez le roi, » au moment que l'amiral en sortoit, Charles IX, » au lieu de lui parler, se promenoit *furieusement » et à grands pas, le regardant souvent de travers » et de mauvais œil, mettant parfois la main sur » sa dague avec tant d'émotion, qu'il n'attendoit, » sinon qu'il le vînt colleter pour le poignarder;* » qu'il en fut tellement effrayé, qu'il prit le parti » de se sauver *dextrement avec une révérence plus » courte que celle de l'entrée; que le roi lui jeta de » si fâcheuses œillades, qu'il fit bien son compte,* » comme on dit, *de l'avoir échappée belle.* » Telles sont les propres paroles de ce prince; et si l'on considère les circonstances dans lesquelles elles furent dites (1), et tous les témoignages qui les

(1) Ces paroles, que nous citons ici du duc d'Anjou, sont tirées du récit que ce prince fit lui-même à son médecin Miron, de tout ce qui avoit précédé et préparé l'exécution de la Saint-Barthélemi. Il traversoit alors l'Allemagne, où beaucoup de calvinistes françois s'étoient réfugiés après le massacre; ils le poursuivoient à son passage de leurs imprécations; leurs cris furieux lui causoient un

fortifient, il est impossible d'en suspecter la véracité.

L'amiral, semant ainsi la division dans la famille royale pour le seul intérêt de sa faction, non-seulement jouoit un rôle odieux et criminel, mais se montroit en même temps imprudent et mauvais politique. Il falloit qu'il fût bien présomptueux et bien follement énivré de ce succès d'un jour qu'il venoit d'obtenir auprès du roi, pour pousser ainsi les choses hors de toutes mesures et se persuader qu'il parviendroit à détruire en si peu de temps cet ascendant que Catherine avoit pris, depuis de si longues années, sur son fils ; ascendant que l'habitude et toutes les affections naturelles avoient continuellement accru et affermi, contre lequel il se pouvoit que la fougue de son caractère excitât de temps en

---

trouble qu'il n'avoit point encore éprouvé ; et ce fut dans une nuit où les impressions pénibles qu'il en ressentoit l'empêchoient de fermer l'œil, qu'il appela auprès de lui cet homme, que Catherine lui avoit donné, en qui il avoit toute confiance et qui la méritoit. « Je vous fais venir ici, lui dit-il, pour vous faire part de mes » inquiétudes et agitations de cette nuit, qui ont troublé mon » repos, en repensant à l'exécution de la Saint-Barthélemi, dont » possible vous n'avez jamais su la vérité, telle que présentement » je veux vous la dire. » Ce récit, auquel nous empruntons un grand nombre de détails précieux, a tous les caractères de la vérité : le prince n'avoit aucun intérêt à tromper Miron ; et il n'y raconte rien qui ne soit à son désavantage, puisqu'il s'y déclare le complice, et pour ainsi dire le premier auteur de l'assassinat de l'amiral et de tout ce qui le suivit.

temps quelques mouvements de révolte, mais des mouvements passagers qu'une femme aussi adroite, aussi féconde en ressources, connoissant si bien le foible de celui qu'elle gouvernoit depuis son enfance, sauroit calmer dès qu'elle y verroit un véritable danger, pour faire retomber ensuite sur le téméraire auteur de ces machinations, tout le poids de sa colère et sa vengeance.

C'est ce qui ne manqua pas d'arriver : jusque-là la reine, peu inquiète des menées de l'amiral, n'avoit pris contre lui que les mesures générales qu'exigeoit d'ailleurs la position où se trouvoit la cour, toute remplie alors de calvinistes; et ces mesures étoient de s'assurer, en cas de besoin, le secours des Guises, de leurs partisans, et de tous ceux qu'elle savoit appartenir à la cause royale et à la religion. La conduite toute nouvelle de son fils envers elle, et les avis qu'elle recevoit de plusieurs courtisans entièrement dévoués à sa personne, qui avoient aussi la confiance du roi, et qui l'assuroient que si elle tardoit à frapper quelque grand coup, ce prince alloit lui échapper pour se jeter dans les bras des religionnaires, avoient accru ses alarmes : cette dernière scène si effrayante qui venoit de se passer entre Charles IX et son frère, et que celui-ci vint lui raconter à l'instant même, acheva de la décider; et elle se résolut à montrer enfin ce qu'elle savoit faire.

On lit dans les Mémoires de Tavannes qu'elle jugea à propos de commencer par une explication avec son fils, saisissant pour l'entretenir en particulier, le moment d'une chasse, où ceux qui l'obsédoient venoient de se disperser; que l'entraînant alors dans un château voisin et s'y renfermant avec lui, elle éclata en reproches les plus amers, lui rappelant tout ce qu'elle avoit fait pour lui, les chagrins qu'elle avoit soufferts, les dangers qu'elle avoit courus, le haine qu'avoient pour elle et pour le duc d'Anjou ces mêmes hommes dont il avoit l'imprudence de faire ses plus intimes confidents; que, feignant ensuite de craindre pour ses propres jours, elle lui demanda avec larmes, pour elle la permission de retourner à Florence, pour son second fils le temps de se sauver de la fureur de ses ennemis.

Le roi fut épouvanté « *non tant*, ajoute Tavannes, *des huguenots*, que de sa mère et de » son frère dont il sait la finesse, ambition et » puissance dans son état. » Il laissa donc apercevoir un trouble et des foiblesses dont l'adroite Catherine ne manqua point de profiter. Par une dissimulation plus profonde encore, elle feint alors un mécontentement que rien ne peut apaiser, le quitte brusquement et se retire dans une maison voisine. Le roi se précipite sur ses pas, et la trouve entourée du duc d'Anjou et de ses conseillers les plus intimes, les sieurs de

Rets, de Tavannes et de Sauve, ayant l'air de délibérer entre eux. Ceci augmente ses inquiétudes; et, craignant qu'il ne se machine entre eux quelque chose contre lui, il entre le premier en explication, et demande que du moins on lui fasse connoître les nouveaux crimes des calvinistes. C'étoit là qu'on l'attendoit : tous s'empressent aussitôt de lui répondre; tous les accusent à l'envi des prétentions les plus audacieuses, des projets les plus séditieux; on cherche les preuves de ces accusations dans l'insolence de leurs discours; et il est certain qu'en cela ils prêtoient des armes terribles à leurs ennemis, et fournissoient contre eux-mêmes tout ce que ceux-ci pouvoient désirer, sinon pour entraîner entièrement le roi, du moins pour le jeter dans de nouvelles anxiétés. Cependant cette scène n'avoit été arrangée par Catherine que pour préparer son fils au coup hardi qu'elle étoit décidée de frapper : car il avoit été d'avance résolu entre elle et le duc d'Anjou de se défaire de l'amiral.

Nous apprenons de ce prince qu'ils mirent madame de Nemours dans la confidence « pour » la haine mortelle qu'elle portoit à l'amiral (1); » qu'ils envoyèrent chercher *incontinent* un capi- » taine gascon dont ils ne voulurent se servir, » parce qu'il les avoit trop *brusquement* assurés de

(1) Elle étoit veuve du duc de Guise, assassiné devant Orléans

» sa bonne volonté, *sans réservation d'aucune* » *personne ;* qu'ils jetèrent les yeux sur Maure- » vel (1), *expérimenté à l'assassinat que peu de-* » *vant il avoit commis en la personne de Mouï* ; qu'il » fallut *débattre quelque temps ;* qu'on le mena au » point où on vouloit, en lui représentant que » l'amiral *lui feroit mauvais parti pour le meurtre* » *de son favori ami Mouï.* » Cette considération l'ayant déterminé, madame de Nemours prêta la maison de Vilaine, *l'un des siens*, et tout y fut préparé.

Mécontents de l'accueil que le roi faisoit aux calvinistes, et de la préférence qu'il sembloit leur accorder, les Guises avoient quitté brusquement la cour, ne laissant point ignorer la cause de leur départ précipité. Des messages leur furent aussitôt adressés pour les engager à y revenir; et afin de hâter leur retour, on les assuroit qu'il y avoit péril pour la cause royale, s'ils restoient plus long-temps éloignés. On les vit donc bientôt reparoître, accompagnés d'une suite nombreuse de gentilshommes ; et leur retour parut naturel au moment où l'on alloit célébrer le mariage de la sœur du roi avec le prince de Béarn. Assurés dès lors d'un tel secours qui,

---

(1) La relation de Miron dit *Maurevert;* dans tous les autres mémoires du temps, il est appelé *Maurevel.*

dans aucun cas, ne pouvoit leur manquer, quoiqu'ils se fussent bien gardés de mettre ces seigneurs dans leur confidence, les chefs du complot convinrent entre eux de ne pas attendre plus de quatre jours après la solennité des noces, pour se débarrasser des craintes que leur causoit Coligni.

En effet, le vendredi suivant, 22 août, vers onze heures du matin, l'amiral revenant à pied du Louvre à sa maison, située rue Bétizy, fut frappé d'un coup d'arquebuse qu'on lui tira de cette maison dont nous venons de parler, et par une fenêtre recouverte d'un rideau. L'arquebuse étoit chargée de deux balles dont une lui emporta l'index de la main droite, et l'autre le blessa au côté gauche, à la hauteur du coude (1). « Voilà, dit-il en s'arrêtant, le fruit de ma ré- » conciliation avec le duc de Guise; » puis, sans témoigner la moindre émotion, il désigna la maison d'où le coup étoit parti. Les portes en furent sur-le-champ enfoncées par les gens de sa suite; mais Maurevel étoit déjà sorti par

(1) Nous suivons ici le récit du P. Daniel. d'Aubigné dit qu'une des balles lui cassa le grand doigt; l'autre balle lui entra dans le bras gauche, suivant M. de Thou; les Mémoires de Villeroy prétendent que ce fut dans le bras droit. C'est ainsi que jusque dans le récit des plus petites circonstances, les historiens de la Saint Barthélemi offrent mille contradictions.

une porte de derrière; et, s'élançant sur un cheval qu'on lui tenoit tout prêt, il s'étoit sauvé à toute bride.

Le trouble que cet événement jeta parmi les calvinistes ne se peut concevoir. Les uns menaçoient, d'autres paroissoient accablés; on s'épuisoit en conjectures; on donnoit à la fois mille avis différents, qui jetoient encore plus d'incertitude sur le parti qu'il convenoit de prendre. Enfin, après ces premiers moments de surprise et d'indignation, il fut arrêté qu'on iroit se plaindre au roi, et lui demander justice: le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de présenter la requête.

Ils trouvèrent Charles irrité (1) au dernier point de ce qui venoit de se passer; et cette colère n'étoit pas feinte, puisqu'il n'avoit point été initié à ce complot, et qu'il en ignoroit encore les auteurs. La reine mère joua les mêmes sentiments; et tous les deux les assurèrent qu'un attentat aussi affreux ne demeureroit point impuni. Charles surtout jura d'en tirer la plus terrible vengeance; des ordres furent donnés aussitôt afin que l'on prît toutes les mesures né-

---

(1) Le roi jouoit à la paume quand il apprit cet accident. « N'aurai-je jamais de repos, s'écria-t-il, en jetant sa raquette » avec fureur? Verrai-je tous les jours des troubles nouveaux? »

cessaires pour arrêter l'assassin (1), et le même jour le jeune monarque alla lui-même rendre visite à l'amiral, accompagné de sa mère, du duc d'Anjou, des maréchaux de France et d'un cortége nombreux et brillant.

L'indignation du roi, nous le répétons, étoit sincère : en abordant l'amiral, il chercha à le consoler, et lui renouvela la promesse qu'il avoit faite, de tirer vengeance de ses assassins ; il le fit même avec des mouvements et des paroles si impétueuses, que Catherine en fut épouvantée. Toujours placée auprès de son fils pendant cette visite, qui dura près d'une heure, elle étudioit tous ses gestes, prêtoit une oreille attentive à ses moindres discours, et s'efforçoit surtout de ne pas perdre un mot de ce que disoit Coligni. Celui-ci, après avoir remercié le roi de l'intérêt qu'il lui témoignoit, et protesté de nouveau et en peu de paroles de sa fidélité, parla de la guerre de Flandre, qui étoit sa pensée dominante, et à laquelle il revenoit sans cesse, se plaignant de ce qu'on tardoit trop à la faire, et montrant les résultats fâcheux de ces délais ; il se plaignit aussi de l'inexécution des édits rendus en faveur des calvinistes ; puis il demanda de dire au roi

(1) Les portes de Paris furent fermées ; il y eut des commissaires chargés d'informer ; on fit des visites dans toutes les maisons suspectes.

quelques mots en particulier. Alors Charles fit signe à sa mère et à son frère de se retirer. « Nous restâmes debout au milieu de la chambre, » dit le duc d'Anjou, pendant ce colloque privé, » qui nous donna un grand soupçon ; mais encore » plus lorsque nous nous vîmes entourés de plus » de deux cents gentilshommes et capitaines du » parti de l'amiral qui étoient dans la chambre, » dans la pièce d'à-côté et dans la salle basse, les- » quels, avec des faces tristes, gestes et conte- » nance de gens malcontents, parlementoient » aux oreilles les uns des autres, passant et re- » passant devant et derrière nous, et non avec tant » d'honneur et de respect qu'ils devoient... Nous » fûmes donc surpris de crainte de nous voir là » enfermés, comme depuis me l'a avoué la reine » ma mère, et qu'elle n'étoit onques entrée en » lieu où il y eût plus d'occasion de peur, et d'où » elle fût sortie avec plus de plaisir. » Tous les deux savoient que le premier mouvement du roi étoit terrible ; et dans cette chambre, où ils étoient entourés de calvinistes, il ne falloit qu'un seul mot pour les perdre, s'il eût découvert qu'on le jouoit, et que ce crime, dont ils feignoient de chercher avec lui les coupables, étoit effectivement leur ouvrage.

Catherine, dont l'effroi augmentoit de moment en moment, se hâta de mettre fin à cet entretien secret, sous le prétexte honnête que

le blessé pourroit en être fatigué, ce qui se fit « non sans fâcher le roi », continue le duc d'Anjou, qui vouloit ouir le reste de ce qu'avoit à lui dire l'amiral. Il ajoute que « retirés, elle le pressa » de leur faire part de ce qui lui avoit été dit ; » que le roi le refusa par plusieurs fois; mais » qu'enfin importuné, et par trop pressé, il leur » dit brusquement et avec déplaisir, jurant *par* » *la mort*... que ce que lui avoit dit l'amiral étoit » vrai, que les rois ne se reconnoissoient en » France qu'autant qu'ils ont de puissance de bien » et de mal faire à leurs sujets et serviteurs ; que » cette puissance et maniement d'affaires de tout » l'état s'*étoit finement écoulée* entre nos mains ; » mais que cette superintendance et autorité lui » pouvoient être un jour grandement préjudi- » ciable et à tout son royaume, et qu'il la devoit » tenir pour suspecte et y prendre garde ; dont » il l'avoit bien voulu avertir *comme un de ses* » *meilleurs et plus fidèles sujets et serviteurs avant* » *de mourir*. Eh bien, *mort !*..... continua le » roi, puisque vous l'avez voulu savoir, c'est » ce que me disoit l'amiral. » On conçoit à quel point une telle révélation dut accroître les ressentiments de la femme la plus vindicative qui fut jamais.

Cependant il parut que Coligni n'avoit rien dit qui pût les compromettre : car, après cette visite, le roi continua de porter ses soupçons sur

le duc de Guise, soupçons que Catherine elle-même avoit eu l'adresse de faire naître, essayant en même temps d'excuser cet attentat par le juste ressentiment que ce duc devoit conserver de l'assassinat de son père, dont l'amiral avoit été si justement soupçonné, sans avoir jamais pu s'en justifier. « Elle lui rappela en même temps, » dit la reine Marguerite (1), l'assassinat qu'avoit » fait ledit amiral de Charry, maître de camp de » la garde du roi, personne si valeureuse et qui » l'avoit si fidèlement assistée pendant sa régence » et la puérilité dudit roi Charles », ajoutant que cet assassinat « le rendoit digne de tel traitement. » Bien que telles paroles pussent faire juger au » roi Charles que la vengeance de la mort dudit » Charry n'étoit pas sortie du cœur de la reine » ma mère, son âme passionnée de douleur de » la perte des personnes qu'il pensoit, comme » j'ai dit, lui être un jour utiles, offusqua telle- » ment son jugement, qu'il ne put modérer ni » changer ce passionné désir d'en faire justice, » commandant toujours qu'on cherchât monsieur » de Guise, qu'on le prît, et qu'il ne vouloit point » qu'un tel acte demeurât impuni. » Ce que voyant, la reine et le duc d'Anjou commencèrent à craindre que cette fureur, que rien ne pouvoit apaiser, n'eût des suites funestes pour

(1) Mém. de la reine Marg., p. 32, 1658.

eux, et jugèrent que le moment étoit venu de lui tout révéler. Le maréchal de Retz, qui avoit la confiance du roi, fut chargé de faire les premières ouvertures de ce fatal secret, et s'acquitta avec dextérité de cette commission difficile, faisant entendre que la reine et le duc d'Anjou n'en étoient venus à de telles extrémités que pour échapper aux menées sourdes de ce rebelle, qui avoit juré leur perte à tous deux. A peine ces premiers aveux sont-ils faits, que Catherine survient comme on en étoit convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du comte de Nevers, de Birague, garde des sceaux, et du maréchal de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce qui vient de lui être dit; lui rappelle l'insolence et l'esprit de révolte des calvinistes; les lui montre dans cette circonstance, prêts à se porter aux dernières extrémités, et à assouvir leur vengeance, non-seulement sur le duc de Guise, mais sur le souverain lui-même; elle lui fait entendre « que » le parti huguenot armoit; que les capitaines » étoient déjà dans les provinces, où ils faisoient » des levées; que l'amiral, depuis sa blessure, » avoit déjà fait partir des courriers pour l'Alle- » magne et la Suisse, d'où il espéroit tirer vingt » mille hommes, avec lesquels il lui seroit facile » d'opérer une révolution, dans le dénuement ab- » solu où l'on se trouvoit alors d'hommes et d'ar- » gent; que pour comble de malheur, les ca-

» tholiques, lassés d'une guerre où le roi ne leur » servoit de rien, alloient s'armer contre les hu- » guenots sans sa participation ; qu'ainsi il de- » meureroit seul enveloppé, en grand danger, » sans puissance ni autorité; qu'un tel malheur » pourroit être détourné *par un coup d'épée;* qu'il » falloit seulement tuer l'*amiral et quelques chefs* » *du parti* (1). » A l'appui de ce discours venoient les paroles téméraires, criminelles même des calvinistes, qui en effet, depuis la blessure de l'amiral, étoient entrés dans une sorte de fureur et ne savoient plus se contenir (2). Le duc d'Anjou et les autres parlent dans le même sens, « n'oubliant rien qui y pût servir, tellement que » le roi entra en extrême colère et comme en » fureur. Mais ne voulant au commencement » *aucunement convenir qu'on touchât à l'amiral;* » cependant il étoit *piqué et grandement touché* » *de la crainte du danger...*; et, voulant savoir si » par un autre moyen on pourroit y remédier, il » souhaita que chacun en dît son opinion. Tous

---

(1) Relation de Miron.

(2) Ils disoient ouvertement que *si le roi ne leur faisoit justice, ils se la feroient eux-mêmes;* Pardaillan eut l'inconcevable audace de tenir ce propos au souper de la reine. Le seigneur de Piles alla plus loin : il le répéta au roi en face. « Les paroles in- » discrètes, le geste insolent et le front sourcilleux de ce témé- » raire seigneur, firent frémir le roi et tous les catholiques de la » cour. » (Dupleix, t. III, p. 514.)

» furent de l'*avis de la reine*, à l'exception du ma-
» réchal de Retz, qui *trompa bien notre espérance*
» (c'est encore le duc d'Anjou qui parle), disant
» que s'il y avoit homme qui dût haïr l'amiral et
» son parti, c'étoit lui; qu'il a diffamé toute sa race
» par sales impressions qui avoient couru toute
» la France et aux nations voisines; mais qu'il ne
» vouloit pas, aux dépens de son roi et de son
» maître, se venger de ses ennemis par un con-
» seil à lui si dommageable et à tout le royaume;
» que nous serions à bon droit taxés de perfidie
» et de déloyauté. Ces raisons, continue le
» prince, nous ôtèrent la parole de la bouche,
» voire la volonté de l'exécution. Mais, n'étant pas
» secondé d'aucun, et reprenant tous la parole,
» nous l'emportâmes et reconnûmes une *soudaine*
» *mutation* au roi qui, nous imposant silence,
» dit de fureur et de colère, en jurant par la
» mort..... *Puisque nous trouvions bon qu'on tuât*
» *l'amiral, qu'il le vouloit, mais aussi tous les hu-*
» *guenots de France, afin qu'il n'en demeurât*
» *pas un qui lui pût reprocher après, et que nous*
» *y donnassions ordre promptement.* »

Ce récit, que nous donnons des circonstances qui précédèrent la nuit de la Saint-Barthélemi, est fidèlement tracé sur les mémoires du temps les plus authentiques. Tout s'y suit, tout s'y enchaîne naturellement. Ce sont les principaux acteurs ou témoins de ces scènes mystérieuses,

qui les racontent eux-mêmes ; leurs témoignages sont uniformes, et d'autant plus croyables qu'ils ne cherchent point à se justifier d'un acte qu'ils jugeoient nécessaire et dont ils paroissent n'avoir pas senti toute l'énormité. Le caractère tout à la fois foible et ardent de Charles IX ; la dissimulation profonde, la perversité machiavélique de Catherine ; ses prédilections pour son second fils, déjà initié dans tous ses secrets ; ce qu'étoit celui-ci, indice trop certain de ce qu'il seroit un jour ; tout les présente ici tels que les montrent toutes les autres pages de l'histoire ; tout se réunit pour prouver jusqu'à l'évidence qu'il n'y avoit rien que de subit dans leur fatale résolution, et qu'ils furent poussés à ce second crime pour n'avoir pas réussi dans le premier ; la suite va nous montrer que les choses allèrent plus loin qu'ils n'avoient voulu, et achevera d'expliquer et de confirmer tout ce qui a précédé.

Il s'agit maintenant de raconter l'événement lui-même ; et ici les difficultés se multiplient au milieu de mille récits contradictoires où chaque historien a puisé selon ses passions et ses préjugés, où le vrai est obscur, où l'exagération et le mensonge sont manifestes, où il faut choisir la manière de raconter un fait entre vingt manières dont il est raconté. Nous essayerons, autant qu'il nous sera possible, d'y démêler la vérité.

Maintenant qu'on avoit obtenu ou plutôt arraché le consentement du roi, la prudence vouloit qu'on ne perdît pas un moment pour l'exécution : il fut convenu qu'elle auroit lieu le lendemain même 24 août, fête de saint Barthélemi, et qu'elle commenceroit au point du jour.

Le reste de la journée fut employé à tout préparer; et Charles se prêta dès lors à tous les déguisements nécessaires pour en assurer le succès. Sur quelques craintes que l'amiral avoit témoignées d'un mouvement populaire dirigé contre lui, il fit placer devant sa porte une compagnie de gardes, y trouvant le double avantage de lui inspirer une entière sécurité, et de s'emparer ainsi de toutes les avenues de sa maison; en même temps tous les catholiques du voisinage reçurent l'ordre de céder leurs logements aux religionnaires qui voudroient se rapprocher de leur chef. Ceci fait, les troupes dont se composoit la garde du roi furent rangées dans la cour du Louvre et devant la porte; les ducs de Montpensier, de Nevers, et plusieurs autres seigneurs dont on étoit sûr, demeurèrent en armes dans ses appartements.

Cependant ce prince avoit fait appeler le duc de Guise, et, lui découvrant la résolution qu'il venoit de prendre, l'avoit chargé de faire tuer l'amiral et de diriger toutes les suites de cette sanglante exécution. Il accepta une telle commission en homme depuis long-temps impatient

de venger la mort de son père. Toutefois il ne l'accepta (et la suite en fournira la preuve) que parce qu'il partageoit cette opinion adoptée par beaucoup d'autres, que les ordres du roi pouvoient légitimer un pareil acte; que c'étoit une manière d'exercer la justice qui entroit dans les attributions royales et que certaines circonstances pouvoient autoriser; enfin, que les coups d'état étoient permis.

Immédiatement après, le prévôt des marchands, Jean Charron, et Marcel, son prédécesseur, qui tous les deux avoient la confiance des Parisiens, furent mandés, et l'ordre leur fut donné devant le roi par le maréchal de Tavannes, d'armer les compagnies bourgeoises et de les tenir prêtes à minuit à l'Hôtel-de-Ville. Ici les Mémoires de Brantôme nous présentent un fait qu'il est important de recueillir. Comme ce fut une nécessité de faire connoître à ces deux magistrats le but d'un semblable armement, ils ne furent pas maîtres de dissimuler l'horreur qu'ils en ressentoient et commencèrent à s'excuser sur leur conscience; mais, Tavannes les ayant alors menacés de l'indignation du roi, et ayant excité contre eux le jeune prince, beaucoup moins animé que lui « les pauvres diables ne pouvant pas faire » autre chose, répondirent alors : Eh ! le prenez-» vous là, Sire, et vous, monsieur ? nous vous » jurons que vous en aurez nouvelle, car *nous y*

» *menerons si bien les mains, à tort et à travers,*
» qu'il en sera mémoire à jamais (1). »

Ils reçurent ensuite les instructions suivantes, savoir : que le signal seroit donné par la cloche de l'horloge du Palais; qu'on mettroit des flambeaux aux fenêtres ; que les chaînes seroient tendues; qu'ils établiroient des corps-de-garde dans toutes les places et carrefours, et que pour se reconnoître ils porteroient une écharpe blanche au bras gauche et une croix de même couleur au chapeau.

On assure que dans un dernier conseil secret qui fut tenu aux Tuileries, pour se concerter sur les dernières mesures, conseil qui se composoit du duc d'Anjou, du duc de Nevers, du comte d'Angoulême, frère naturel du roi et grand prieur de France, des maréchaux de Tavannes, et de Retz, on mit en délibération si l'on envelopperoit dans la proscription le roi de Navarre (c'est ainsi que nous devrons désormais appeler le prince de Béarn), le prince de Condé,

---

(1) Nous citons ici cet auteur, dont nous rejetons ailleurs le témoignage, parce que le fait qu'il raconte se trouve d'accord avec ce que disent d'autres relations, plus dignes de foi que ce qu'il a recueilli et écrit sur la nuit de la Saint-Barthélemi. « Voilà, ajoute-t-il, comme une résolution prise par force a plus de violence qu'une autre, et comme il ne fait pas bon acharner un peuple : car il est *assez prêt plus qu'on ne veut.* »

les maréchaux de Montmorenci et de Damville; que Tavannes et le duc de Nevers s'y opposèrent fortement, et parvinrent à les sauver.

« On reposa deux heures, dit le duc d'Anjou. et » au point du jour, le roi, la reine ma mère et moi » allâmes au portail du Louvre joignant le jeu » de paume, en une chambre qui regarde sur la » place de la basse-cour, pour voir le commen- » cement de l'exécution. » Un coup de pistolet se fait entendre : « Ne saurois dire en quel en- » droit, ajoute le prince, ni s'il offensa quel- » qu'un ; bien sais-je que le son nous blessa tous » trois si avant dans l'esprit, qu'il offensa nos » sens et notre jugement, épris de terreur et » d'appréhension des grands désordres qui s'al- » loient commettre. » Qui ne reconnoît encore dans cette terreur soudaine dont tous les trois furent frappés, l'effet à peu près inévitable d'un dessein concerté à la hâte et dont les suites n'avoient point été suffisamment calculées? Dans le trouble où les avoit jetés ce petit incident, ils envoyèrent sur-le-champ vers le duc de Guise pour révoquer l'ordre qui lui avoit été donné ; mais il n'étoit plus temps. « Nous retournâmes » à notre première délibération, dit le prince, » et peu à peu nous laissâmes suivre le cours et » le fil de l'entreprise et de l'exécution. »

En effet, un peu avant minuit, le duc de Guise, accompagné du duc d'Aumale, du comte

d'Angoulême et d'une troupe de capitaines et de soldats d'élite, au nombre de trois cents, s'étoit mis en marche vers la demeure de l'amiral : arrivé à la porte de son hôtel, il ordonna (1) que les portes de la basse-cour en fussent enfoncées ; et après quelque résistance de la part des soldats huguenots que l'amiral y avoit placés pour sa garde intérieure, lesquels furent tous assommés ou massacrés, La Besme, Allemand et domestique du duc de Guise, Achille Patrucci, Siennois, Sarlabous, mestre de camp et quelques autres, montèrent à l'appartement de l'amiral.

Au bruit qui se faisoit dans sa maison, celui-ci avoit jugé d'abord qu'on en vouloit à ses jours; et il n'en douta plus au moment où il vit paroître La Besme, qui entra le premier, armé d'un large épieu. Les circonstances de ce qui se passa dans ce moment fatal sont racontées diversement par les historiens (2) ; mais ce qui est certain, c'est que

---

(1) C'est ainsi que cette circonstance est racontée par quelques écrivains ; d'autres disent qu'au nom du roi, les portes furent ouvertes, et que celui qui en avoit rendu les clefs fut poignardé sur-le-champ.

(2) Sur ce point, les mémoires du temps offrent en effet de nombreuses variantes. Selon d'Aubigné, il étoit à genoux, appuyé contre son lit, quand les assassins entrèrent; selon M. de Thou, il étoit debout derrière la porte ; un autre veut qu'il fût assis dans son fauteuil en robe de chambre, attendant tranquillement le coup

La Besme lui enfonça presque aussitôt son épieu dans la poitrine ; les autres l'achevèrent de plusieurs coups de poignard, et, aussitôt qu'il fut expiré, le jetèrent par les fenêtres. Voyant ainsi son ennemi mort à ses pieds, le duc de Guise sut assez se contenir pour ne rien laisser paroître, ni sur son visage, ni dans ses paroles, de la joie que lui causoit cette vue, et continua de donner ses ordres pour que l'on massacrât tous les huguenots qui se trouvoient tant dans l'hôtel de l'amiral que dans les maisons environnantes. Tous furent sabrés, arquebusés ou poignardés sans qu'il en échappât un seul (1).

Dans le même moment de semblables exécutions se faisoient au Louvre, où une douzaine

---

de la mort; le P. Daniel le suppose dans son lit, d'où il lui fait parler à La Besme avec beaucoup de noblesse et de douceur (*).

(1) On nomme, parmi ces victimes, Téligni, gendre de l'amiral, Guerchi, lieutenant de sa compagnie de gendarmes, Rouvrai, le marquis de Renel, La Force, Soubise, La Châtaigneraie, Piles, Pontbreton, Pluviaut, Lavardin, Baudiné, Pardaillan, Berni, Francour, Crussol, Lévi, etc. Le roi, qui aimoit le comte de La Rochefoucauld, avoit ordonné qu'on le sauvât, mais, lorsque l'ordre arriva, il avoit déjà été tué. Quelques-uns prétendent que la veille ce prince avoit voulu le retenir au Louvre pour l'arracher au péril dont il étoit menacé; que, n'ayant pu y réussir, il le laissa aller bien qu'à regret, mais n'osant trop insister, de peur de laisser deviner son secret.

(*) Voici ce petit discours qui, dans une telle situation, semble bien invraisemblable. « Jeune homme, tu devrois respecter mes cheveux blancs, mais » fais ce que tu voudras, tu ne m'abrégeras la vie que de fort peu de jours. »

de gentilshommes du roi de Navarre furent tués à coup de hallebarde et d'épée. On les poursuivoit jusque dans les appartements des princes et des princesses; mais plusieurs y trouvèrent leur salut, et les scènes de carnage furent moins violentes dans le palais du roi que partout ailleurs (1).

---

(1) La reine Marguerite avoit quitté sa mère assez tard, et quelques paroles que lui avoit dites sa sœur, la duchesse de Lorraine, l'avoient jetée dans d'affreux pressentiments. « Soudain je » fus en mon cabinet, dit-elle, je me mis à prier Dieu qu'il lui » plût de me prendre en sa protection, et qu'il me gardât, sans » savoir de quoi ni de qui. Sur cela, le roi mon mari, qui » s'étoit mis au lit, me manda que je m'en allasse coucher, ce » que je fis, et trouvai son lit entouré de trente ou quarante hu- » guenots que je ne connoissois pas encore: car il y avoit fort » peu de temps que j'étois mariée. Toute la nuit ils ne firent que » parler de l'accident qui étoit advenu à M. l'amiral, se résol- » vant, dès qu'il seroit jour, de demander justice au roi de M. de » Guise, et que si on ne la leur faisoit, *ils se la feroient eux-* » *mêmes*..... La nuit se passa de cette façon sans fermer l'œil. » Au point du jour, le roi mon mari dit qu'il vouloit aller jouer » à la paulme, attendant que le roi Charles fût éveillé, se résol- » vant soudain de lui demander justice. Il sort de ma chambre » et tous ces gentilshommes aussi. Moi, voyant qu'il étoit jour, » vaincue du sommeil, je dis à ma nourrice qu'elle fermât la » porte pour pouvoir dormir à mon aise. Une heure après, comme » j'étois le plus endormie, voici un homme frappant des pieds » et des mains à ma porte, et criant: *Navarre! Navarre!* Ma » nourrice pensant que ce fut le roi mon mari, court vitement » à la porte. Ce fut un gentilhomme nommé M. de Téjan, qui » avoit un coup d'épée dans le coude et un coup de hallebarde » dans le bras, et étoit encore poursuivi de quatre archers qui » entrèrent tous après lui dans ma chambre. Lui se voulant ga-

Tandis que ces choses se passoient dans la demeure royale et dans celle de Coligni, le signal ayant été donné à l'horloge du Palais, les soldats et les bourgeois armés que l'on avoit répandus dans les divers quartiers de Paris, y

---

» rantir se jeta dans mon lit. Moi, sentant ces hommes qui me » tenoient, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant » toujours à travers du corps. Je ne connoissois point cet homme, » et ne savois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en » vouloient à lui ou à moi. Nous criions tous deux, et étions aussi » effrayés l'un que l'autre. Enfin Dieu voulut que M. de Nançay, » capitaine des garder y vînt, qui me trouvant en cet état-là, » encore qu'il y eût de la compassion, ne put se tenir de rire, » et se courrouça fort aux archers de cette indiscrétion, les fit » sortir, et me donna la vie de ce pauvre homme, qui me tenoit, » lequel je fis coucher et panser dans mon cabinet, jusques à tant » qu'il fût du tout guéri. En changeant de chemise, parce qu'il » m'avoit toute couverte de sang, M. de Nançay me conta ce » qui se passoit, et m'assura que le roi mon mari étoit dans la » chambre du roi et qu'il n'auroit nul mal; et me faisant jeter » un manteau de nuit sur moi, il m'emmena dans la chambre de » ma sœur madame de Lorraine, où j'arrivai plus morte que vive, » et entrant dans l'antichambre de laquelle les portes étoient » toutes ouvertes, un gentilhomme nommé Bourse, se sauvant » des archers qui le poursuivoient, fut percé d'un coup de halle- » barde à trois pas de moi. Je tombai de l'autre côté presque » évanouie entre les bras de M. de Nançay, et je pensois que ce » coup nous eût percés tous deux. Et, étant un peu remise, j'entrai » en la petite chambre où couchoit ma sœur. Comme j'étois là, » M. de Miossans, premier gentilhomme du roi mon mari, et » Armagnac, son premier valet de chambre, m'y vinrent trouver » pour me prier de leur sauver la vie. Je m'allai jeter à genoux » devant le roi et la reine ma mère pour les leur demander; ce » qu'enfin ils m'accordèrent. »

exerçoient de terribles cruautés « au grand regret » des conseillers, dit Tavannes, n'ayant été ré- » solu que la mort des chefs et des factieux. » Ils n'avoient point prévu les excès auxquels ne pouvoit manquer de se livrer un peuple depuis long-temps animé d'une haine implacable contre les huguenots, qui conservoit un profond ressentiment des outrages et des violences qu'il en avoit plusieurs fois éprouvés, et à qui l'on fournissoit si imprudemment l'occasion de se venger. Ainsi donc, pour les avoir *acharnés* (1), ils allèrent plus loin qu'on n'auroit voulu; et ce fut de ce côté que se passèrent les scènes les plus affreuses et les plus lamentables : car partout où ces furieux savoient qu'il y avoit des huguenots, ils alloient les massacrer et les assommer, sans distinction d'âge, de sexe et de condition, bourgeois, gentilshommes, magistrats, artisans. Plusieurs même se servirent de cette horrible occasion pour assouvir leurs vengeances particulières ou leur avidité ; et des catholiques désignés comme huguenots à la fureur du peuple,

---

(1) On fit courir parmi eux le bruit que les huguenots avoient conspiré contre le roi et ses frères, contre la reine et même contre le roi de Navarre. Le Martyrographe des protestants rapporte lui-même que les meurtriers disoient aux passants en leur montrant les corps morts : « Ce sont eux qui ont voulu nous *forcer*, » afin de tuer le roi. » (Hist. des mart. persec. et mis à mort pour la vérité de l'Évang., etc., p. 713, 1582.)

furent enveloppés dans le massacre (1). « C'étoit » être huguenot, dit Mézeray, que d'avoir de » l'argent, ou des charges enviées, ou des hé- » ritiers affamés. » Ici un auteur protestant rend à l'humanité des chefs catholiques un hommage qui ne peut paroître suspect; et son récit, qui contredit d'autres narrations adoptées de préférence par l'esprit de parti, confirme encore tant d'autres preuves accumulées sur toutes les circonstances de cet affreux événement, pour démontrer qu'en effet on ne vouloit que la *mort des chefs et des factieux*, c'est-à-dire, de ceux qui avoient porté les armes, qui étoient prêts à se rallier au premier signal qui leur seroit donné; et que tout le reste n'avoit été ni prévu ni ordonné et ne fut point approuvé. « Entre les » seigneurs françois, dit La Popelinière (2), qui » furent remarqués avoir garanti la vie à plus de » *confédérés*, les ducs de Guise, d'Aumale, Biron, » Bellièvre et Walsingham, ambassadeur An- » glois, les obligèrent plus.... après même qu'on » eut fait entendre au peuple que les huguenots, » *pour tuer le roi*, avoient voulu *forcer les corps-*

(1) Entre autres un maître des requêtes nommé Guillaume Bertrand de Villemont, et Jean Rouillard, chanoine de Notre-Dame, conseiller au parlement.

(2) Hist. de France, p. 67, 1581.

» *de-garde*, et que jà ils avoient tué plus de vingt » soldats catholiques. Alors ce peuple, guidé d'un » désir de religion, joint à l'affection qu'il porte à » son prince, en eût montré *beaucoup davantage*, » si quelques seigneurs, *contents de la mort des* » *chefs*, ne l'eussent *souvent détourné;* plusieurs Italiens même, courant montés et armés par les » rues, tant de la ville que des faubourgs, *avoient* » *ouvert leurs maisons* à la seule retraite des plus » heureux. »

Sur la simple autorité de Brantôme, écrivain dont le témoignage est si justement suspect, et qui ne présente même cette anecdote que comme un simple *ouï-dire*, la plupart des historiens et même quelques-uns des plus graves ont raconté que Charles IX, placé à l'une des fenêtres du Louvre, tiroit avec une carabine sur les calvinistes qui essayoient, en traversant la rivière, de se sauver au faubourg Saint-Germain. Cette circonstance devenue fameuse et qui, jusqu'à nos jours, a servi de texte à tant de déclamations furibondes, est, parmi tant d'autres que rejette la saine critique, celle dont il est le plus facile de démontrer la fausseté (1).

---

(1) D'Aubigné, qui a mis tant d'exagération dans le récit de cette affreuse catastrophe, et fait une espèce de roman d'un événement qui n'avoit pas besoin d'ornements mensongers pour être

Ce qui est plus vrai, c'est que le massacre, loin d'avoir duré trois jours, comme le dit le même écrivain, cessa dans la journée même. « Le roi, » vers le soir du dimanche, dit La Popelinière, » fit faire défense à son de trompe, que ceux de » la garde et des officiers de la ville ne prissent » les armes ni prisonnier, *sur sa vie ;* ains que » tous fussent mis ès mains de la justice, et qu'ils » se retirassent en leurs maisons clauses, ce qui » devoit apaiser la fureur du peuple, et *donner* » *loisir à plusieurs de se retirer hors de là* (1).

A l'exception du corps de l'amiral, qui fut

---

pathétique, d'Aubigné, le plus discrédité des historiens protestants, par son extrême partialité, ne parle qu'à peine de cette carabine de Charles IX, et comme d'un conte populaire auquel il ne croyoit point. M. de Thou n'en dit rien; et sans doute il n'y a pas dans son silence quelque intention de ménager Charles IX, qu'il appelle un *enragé*. Si le fait étoit vrai, le duc d'Anjou n'auroit pas manqué d'en faire mention dans son récit; puisque c'étoit un moyen de faire retomber sur le roi tout l'odieux d'un massacre dont on l'accusoit lui particulièrement d'être l'auteur; d'ailleurs on a justement observé que la rivière étoit moins couverte en cet endroit de fuyards que de Suisses qui passoient l'eau pour aller achever cette affreuse besogne dans le faubourg Saint-Germain : ainsi le roi auroit tiré sur ses propres troupes, au lieu de tirer sur ceux qu'il appeloit ses ennemis; enfin Brantôme, qui nous avertit qu'alors il n'étoit point à Paris, et que sur tout ce qui s'est passé dans cette nuit fatale, il ne parle que d'après les bruits qu'il a pu recueillir, a soin d'infirmer lui-même son témoignage sur le fait de cette carabine, en nous disant qu'*elle ne pouvoit pas porter si loin*. (Élog. de Cather. de Médic.)

(1) La Popelinière, liv. 29, p. 67.

traîné par la populace dans les rues de Paris, mutilé et pendu au gibet de Montfaucon (1), tous les cadavres furent jetés dans la rivière; et cette circonstance, sur laquelle nous allons revenir, nous servira à éclaircir une autre circonstance des plus importantes parmi toutes celles qui accompagnèrent cet affreux événement.

Qu'on repasse maintenant tout ce qui a précédé, et l'on y cherchera vainement la moindre trace du fanatisme religieux, si ce n'est dans quelques agents subalternes de ces massacres, dont les chefs étoient si loin d'approuver la furie que, par toutes sortes de moyens, ils essayèrent d'en arrêter les excès. Qui ne sait quelle étoit la

---

(1) C'est encore sur l'autorité de Brantôme que plusieurs historiens nous représentent Charles IX se rendant en grande pompe à Montfaucon pour y repaître ses yeux de cet horrible spectacle. Cependant les détails mêmes dont on accompagne le récit de cette odieuse promenade, lui ôtent toute apparence de vérité. En effet, on dit que quelques personnes de sa suite s'étant bouché le nez, à cause de l'odeur infecte qu'exhaloit le cadavre, il les en railla, en leur disant que le *corps d'un ennemi sent toujours bon.* Or il ne paroît pas vraisemblable que le lendemain même de la mort de l'amiral, son corps fût parvenu à un tel degré de putréfaction, qu'au milieu d'une plaine, l'air environnant pût en être infecté; et du reste ce mot est trop visiblement imité du mot atroce de Vitellius sur le champ de bataille de Bédriac, pour ne pas paroître arrangé. Le plagiat est évident; et les calvinistes n'étoient pas assez scrupuleux pour ne pas faire d'un tel mot, en une telle occasion, et à l'égard d'un prince qu'ils avoient en horreur, une application qu'ils croyoient heureuse.

religion de Catherine, qui conçut la première pensée de ces assassinats? et encore un coup, quels sont les moyens qu'elle emploie pour entraîner à frapper un tel coup le fils dont elle connoissoit si bien le caractère, et dont elle savoit si adroitement maîtriser et diriger toutes les affections? Elle lui montre les partis en présence, la guerre civile sur le point d'éclater, sa couronne prête à lui échapper, ses jours menacés, les rebelles l'assiégeant déjà dans son propre palais; et, à vrai dire, le tableau qu'elle lui présentoit n'étoit point chargé. Sans doute l'assassinat de Coligni, premier crime dont elle étoit seule coupable, et qui doit retomber uniquement sur sa tête, avoit excité les fureurs des calvinistes et réduit les choses à cette extrémité; mais enfin elles y étoient parvenues, et le danger étoit imminent. Enfin le dirons-nous? ce même Charles, en sa qualité de roi (et les rois d'alors croyoient ne devoir compte qu'à Dieu), crut n'exercer ici qu'un acte de justice dans des formes *extraordinaires*, et suffisamment justifiées à ses yeux par la situation presque désespérée à laquelle il se trouvoit réduit (1). Il ne vouloit, nous le répétons,

(1) Ceci n'est point une simple conjecture que nous hasardons témérairement : nous en trouvons la preuve dans la lettre que le roi écrivit quelques semaines après à M. de Schomberg, son ambassadeur auprès des princes d'Allemagne, lettre qui prouve d'ail-

que la mort *des chefs* et *des factieux :* il eut même beaucoup de peine à y consentir ; et, comme il le déclara lui-même plus d'une fois à sa sœur Marguerite, *si on ne lui eût fait entendre qu'il y alloit de sa* VIE *et de son* ÉTAT, *il ne l'eût jamais fait.* Cette action n'en est pas moins horrible, contraire à toutes les maximes de l'Évangile, à toutes ces lois d'équité, de douceur, d'humanité, qu'il a introduites au milieu des sociétés qui vivent sous son empire ; mais enfin nous racontons des faits et rien de plus ; nous cherchons à les présenter sous leur véritable point de vue ; et plus une telle conduite est indigne d'un roi chrétien, plus nous prouvons la vérité de ce que nous avons voulu d'abord établir, que

---

leurs à quel point l'amiral lui étoit devenu odieux : « Il avoit » plus de puissance, dit ce prince, et étoit mieux obéi de ceux » de la nouvelle religion, que je n'étois, ayant moyen par la » grande autorité usurpée sur eux, de me les soulever, et de » leur faire prendre les armes contre moi, toutes et quantes fois » que bon lui sembleroit ; ainsi que plusieurs fois il l'a assez » montré... de sorte que s'étant arrogé une telle puissance sur mes- » dits sujets, je ne me pouvois dire roi absolu, mais commandant » seulement une des parts de mon royaume. Donc, s'il a plu à » Dieu de m'en délivrer, j'ai bien occasion de l'en louer, et bénir » le juste châtiment qu'il a fait dudit amiral et de ses complices. » Il ne m'a pas été possible de *le supporter plus longuement;* et » je me suis résolu de *laisser tirer le cours d'une justice, à la* » *vérité* EXTRAORDINAIRE, *et autre que je n'aurois voulu*, mais » telle qu'en semblable personne *il étoit nécessaire* de la faire. » (Mém. de Villeroy, t. 4.)

la religion fut entièrement étrangère à la pensée du crime et à son exécution.

De ce que le massacre de la Saint-Barthélemi n'a point été prémédité (1), il s'ensuit que la proscription n'a pu regarder que Paris et qu'elle ne s'étendoit point au delà. En effet, bien que la plupart de nos historiens aient écrit que, le jour même qui précéda ce massacre, des courriers avoient été expédiés à tous les gouverneurs de provinces, pour leur enjoindre de faire prendre les armes aux catholiques et de faire main basse sur les huguenots, les monuments les plus authentiques, les dates de ces exécutions sanglantes dans les villes qui en furent le théâtre, les circonstances qui les accompagnèrent, tout prouve que les courriers du roi, loin de porter des ordres aussi atroces, étoient réellement chargés d'instructions toutes contraires; et c'est un point historique sur lequel la saine raison a jeté, dans le siècle dernier, tant de lumières, qu'il n'est plus permis de se montrer assez ignorant pour répéter

---

(1) Aux témoignages si frappants, si décisifs que nous avons déjà cités, il faut joindre ceux de Tavannes, de Brantôme, de Matthieu, et même du protestant La Popelinière. M. de Thou lui-même n'ose adopter la fable monstrueuse et dépourvue de toute vraisemblance qui fait considérer ce massacre comme un projet concerté au voyage de Bayonne. Tout ce qu'il peut faire en faveur d'un parti pour lequel sa partialité est si manifeste, c'est de ne pas entreprendre de la réfuter.

ce mensonge emprunté à M. de Thou et aux écrivains protestants (1).

---

(1) C'est à l'abbé de Caveyrac, si effrontément accusé par Voltaire d'avoir fait l'apologie de la Saint-Barthélemi (ce que tant d'autres ont répété après lui, ou sottement, ou malignement, et la plupart sans l'avoir lu), que nous devons sur cette circonstance les recherches les plus exactes et les plus curieuses. Il prouve jusqu'à l'évidence : 1° qu'il y eut deux messages différents, envoyés, à très-peu de distance l'un de l'autre, aux gouverneurs des provinces ; le premier immédiatement après la blessure de l'amiral, Charles IX étant encore dans l'erreur sur les véritables auteurs de cet assassinat, et craignant, avec juste raison, qu'il n'excitât la fureur des huguenots contre les catholiques, partout où ceux-ci se trouveroient les plus foibles : dans ce message, il leur rendoit compte de l'événement, et déclaroit que son intention étoit qu'il en fût fait *bonne, brève et rigoureuse justice*. Dans le second message, parti dans la journée du 24, et toujours avec cette même intention de prévenir les vengeances que les partis pouvoient exercer les uns contre les autres, et surtout de protéger les catholiques dans les villes où les huguenots étoient les plus forts, le roi apprenoit à ces mêmes gouverneurs ce qui s'étoit passé depuis le premier événement; et, le rejetant sur l'ancienne inimitié des deux maisons de Guise et de Châtillon, les exhortoit à prendre toutes mesures nécessaires pour que semblables scènes n'arrivassent point dans leurs gouvernements. 2°. L'abbé de Caveyrac prouve ensuite qu'il n'existe contre l'authenticité de ces deux messages, confirmée par la conduite de tous ces gouverneurs, que deux pièces, la lettre du vicomte d'Ortes, commandant de Bayonne, et celle de la reine à Strozzi, pièces dont il démontre sans réplique l'invraisemblance et la fausseté. 3°. Ce sont les actes mêmes des prétendus martyrs protestants qui lui fournissent la preuve, que les massacres qui eurent lieu dans plusieurs villes et après la nouvelle reçue de celui de Paris, n'eurent d'autre cause que cette haine violente et ces désirs de vengeance dont les catholiques étoient animés contre les protestants pour tant de maux qu'ils en avoient soufferts ; à

De même en lisant ces écrivains menteurs et passionnés, on se fait de ce massacre des images

---

quoi il faut ajouter cette espèce d'anarchie qu'avoit produite une guerre civile si longue et si acharnée, qui faisoit que, dans tout ce qui avoit rapport à ces funestes ressentiments, la voix des chefs n'étoit plus écoutée ; assertion que cet écrivain fortifie en faisant voir que ce fut principalement dans les villes qui avoient été le plus maltraitées par les calvinistes que se commirent les meurtres, et surtout en rapportant les dates de ces diverses exécutions, dates si différentes entre elles, qu'elles détruisent jusqu'au moindre soupçon d'un dessein concerté d'avance (*). (Dissert. sur la Saint-Barthélemi, p. XXI *et seqq.*)

Aux preuves apportées par l'abbé de Caveyrac, il faut joindre un document d'autant plus précieux, que le temps ne nous a conservé qu'un très-petit nombre de monuments de ce genre (**); c'est une de ces lettres de Charles IX, écrites aux gouverneurs de province; elle est adressée à M. de Joyeuse, alors gouverneur général du Languedoc. Dans cette lettre, que nous croyons devoir rapporter tout entière, le roi rappelle celle qu'il a écrite deux jours auparavant à ce même seigneur au sujet de la blessure de l'amiral ; et s'il n'y dit pas la vérité sur tous les points, il en manifeste du moins qu'en l'écrivant, son intention est d'arrêter l'effusion du sang.

« M. de Joyeuse, vous avez entendu ce que je vous écrivis » avant-hier de la blessure de l'amiral, et que j'étois après à faire » tout ce qui m'étoit possible pour la vérification du fait et châ- » timent des coupables, à quoi il ne s'est rien oublié. Depuis » il est advenu que ceux de la maison de Guise, et les autres » seigneurs et gentilshommes qui leur adhèrent, et n'ont pas

(*) Le massacre se fit à Meaux le lundi 25 août, à la Charité le 26, à Orléans le 27, à Saumur et à Angers le 29, à Lyon le 30, à Troyes le 2 septembre, à Bourges le 11 de ce même mois, à Rouen le 17, à Romans le 30, à Toulouse le 23, à Bordeaux le 3 octobre.

(**) On en trouve deux à peu près pareilles dans les Mém. de l'état de la France, l'une à M. Chabot, gouverneur de Bourgogne, l'autre à Montpezat, sénéchal de Poitou.

si effroyables, si exagérées, qu'il semble qu'à aucune autre des époques les plus tragiques de

---

» petite part en cette ville, comme chacun sait, ayant su cer-
» tainement que les amis dudit amiral vouloient poursuivre sur
» eux la vengeance de cette blessure pour les soupçonner, à cette
» cause et occasion se sont si fort émus cette nuit passée, qu'entre
» les uns et les autres a été passée une grande et lamentable sédi-
» tion, ayant été forcé le corps de garde qui avoit été ordonné
» à l'entour de la maison dudit amiral, lui tué avec quelques
» gentilshommes, comme il a été aussi massacré d'autres en plu-
» sieurs endroits de la ville. Ce qui a été mené avec une telle
» furie, qu'il n'a été possible d'y mettre le remède tel qu'on eût pu
» désirer, ayant eu assez à faire à employer mes gardes et autres
» forces pour me tenir le plus fort en ce château du Louvre,
» pour après faire donner ordre par toute la ville à l'apaisement
» de la sédition, qui est à cette heure amortie, grâce à Dieu :
» étant advenue par la querelle particulière qui est, de long-
» temps y a, entre ces deux maisons : de laquelle ayant toujours
» prévu qu'il succéderoit quelque mauvais effet, j'avois fait ci-de-
» vant tout ce qui m'étoit possible pour l'apaiser, ainsi que
» chacun sait : n'y ayant en ceci rien de *la rompure de l'édit de*
» *pacification*, lequel je veux être entretenu autant que jamais.
» Et d'autant qu'il est grandement à craindre que telle exécution
» *ne soulève mes sujets les uns contre les autres*, et ne se fassent
» *de grands massacres* par les villes de mon royaume, en quoi
» j'aurois *un merveilleux regret*, je vous prie faire publier et en-
» tendre *par tous les lieux et endroits de votre gouvernement*, que
» chacun ait à *demeurer en repos* et se contenir en sa maison,
» ne prendre les armes, *ni s'offenser les uns contre les autres*,
» *sur peine de la vie;* et faisant garder et soigneusement observer
» mon édit de pacification : à ces fins, et pour faire punir les
» contrevenants, et *courir sur ceux qui se voudroient émouvoir*
» et *contrevenir à ma volonté*, vous pouvez, tant de vos amis de
» mes ordonnances, qu'autres, qui avertissant les capitaines et
» gouverneurs des villes et châteaux de votre gouvernement,

l'histoire autant de sang n'a été versé. Si l'on en croit les récits de d'Aubigné et de quelques autres, les rues étoient jonchées de cadavres; les portes cochères en étoient encombrées; on les entassoit dans le Louvre par monceaux ; ils arrêtoient le cours des rivières, et leurs eaux en étoient infectées. Il n'y eut que trop de victimes dans cette nuit détestable et dans les imitations qui en furent faites dans plusieurs villes de France; mais lorsque l'on vient, écartant ces exagérations, à consulter des témoignages plus sûrs, on est confondu de la légèreté téméraire avec laquelle tant d'historiens ont accrédité les erreurs et les impostures des calvinistes, comme s'ils eussent eu le même intérêt qu'eux à aigrir les haines et à accroître l'horreur que doit inspirer ce sinistre événement (1). Il faut donc le

---

» prendre garde à la conservation et sûreté de leurs places, de » telle sorte qu'il n'en advienne faute, m'avertissant au plus tôt » de l'ordre que vous y aurez donné, et comme toutes choses se » passeront en l'étendue de votre gouvernement. Puisse le Créa- » teur vous avoir, M. de Joyeuse, en sa sainte et digne garde. » Écrit à Paris, le XXIV août M. V. LXXII. *Signé* CHARLES, et » au-dessous, FIZIER (*). »

(1) Rien de plus difficile que de déterminer le nombre des personnes qui ont péri, tant le jour de la Saint-Barthélemi, que par suite de ce funeste événement. Il est très-probable que sur ce

(*) Au dos est écrit : à M. de Joyeuse, cheval. de mon ordre, cons. en mon conseil privé, capitaine de 50 lances, et mon lieut.-gén. en Languedoc — (Cette lettre est extraite des registres du présidial de Nîmes.)

dire : tout horrible qu'elle est, l'exécution de la Saint-Barthélemi et celles qui la suivirent furent moins sanglantes que tant d'autres dont les calvinistes avoient épouvanté la France : les premiers ils donnèrent l'exemple de tant de barbarie, et si la vengeance étoit permise à des chrétiens; on pourroit dire que jamais plus cruels outrages n'excitèrent de plus justes ressentiments. Qui pourroit en compter le nombre et en exprimer les excès, pendant douze années déjà écoulées d'une guerre civile dont ils étoient seuls les auteurs ?

---

point aucun historien n'a dit vrai, puisqu'il n'en est pas deux qui s'accordent ensemble dans leurs calculs. Péréfixe dit cent mille; Sully soixante-dix mille ; de Thou trente mille *ou même un peu moins ;* La Popelinière *plus de* vingt mille ; le Martyrologe des calvinistes quinze mille ; Paprie-Masson *près de* dix mille.

Auquel s'arrêter de ces calculs si différents entre eux ? Chacun de ces historiens affirme sans apporter de preuves. Cependant, parmi eux, le Martyrographe des protestants semble mériter plus d'attention ; le but du livre *in-folio* qu'il a écrit étoit de recueillir les noms, et de conserver la mémoire de tous ceux qui avoient péri pour la cause du *pur* Évangile : on doit croire qu'il y a mis tous ses soins ; il a dû recevoir de toutes parts des documents ; et le zèle des uns, la vanité des autres, tous les intérêts communs et particuliers ont dû se réunir pour lui fournir les matériaux les plus nombreux et les plus exacts. Il avoit lui-même le plus grand intérêt à ne rien omettre ; et nous pouvons lui supposer quelque propension à exagérer, plutôt qu'à rester au-dessous du vrai. On remarque donc que, parlant en général du nombre des victimes, il le porte à *trente mille* ; entrant ensuite dans un plus grand détail, il n'en trouve que *quinze mille cent trente-huit* : enfin, quand il faut en venir à les désigner par leurs

Que faisoient-ils partout où ils se montroient les

---

noms, le dirons-nous? il n'en peut nommer que *sept cent quatre-vingt-six*. Ce tableau est curieux et mérite d'être mis sous les yeux de nos lecteurs.

Nombre des calvinistes qui ont péri à la Saint-Barthélemi, extrait du Martyrologe des calvinistes, imprimé en 1582.

NOMS des villes où ils ont été tués.	NOMBRE DE CEUX qui ne sont que désignés. En bloc.	En détail.	qui sont nommés.
A Paris.	10000	468	152
A Meaux.	225		30
A Troyes.	37		37
A Orléans	1850		156
A Bourges.	23		23
A la Charité.	20		10
A Lyon.	1800		144
A Saumur et Angers.	26		8
A Romans.	7		7
A Rouen.	600		212
A Toulouse.	306		»
A Bordeaux	274		7
	15158		786

Que l'on compare maintenant ce tableau à ce que dit l'ouvrage dont il est extrait, on y trouvera des contradictions qui vont jusqu'à l'absurde. L'auteur suppose en gros *dix mille* victimes à Paris; au détail il n'en compte plus que *quatre cent soixante-huit*, et, pour completter ce nombre, il faut qu'il recueille tous les meurtres commis à la croix du Trahoir, dans la rue Bétizy, où

plus forts ? Ils ravageoient les campagnes, brû-

---

demeuroit l'amiral, aux prisons, dans les maisons du pont Notre-Dame, et généralement dans presque tous les quartiers où s'étendoit le massacre ; puis, de tous ces infortunés, il n'en peut nommer que *cent cinquante-deux*. De cette différence énorme et que rien ne peut expliquer, on a justement conclu qu'il s'étoit trompé d'un zéro dans ses évaluations, et qu'il falloit réduire à 1000 au lieu de 10000 le nombre des *mis à mort à Paris*, ce qui s'accorde avec le calcul de La Popelinière.

Cette opinion, la seule qui soit vraisemblable, se trouve fortifiée par un compte de l'Hôtel-de-Ville, lequel nous apprend que les prévôts des marchands et échevins avoient fait enterrer les cadavres aux environs de Saint-Cloud, Auteuil et Chaillot, au nombre de *onze cents*. Or le Martyrologe nous apprend que « les charrettes chargées de corps morts de damoiselles, femmes, » filles, hommes et enfants, étoient menées et déchargées à la » rivière. » Ces cadavres s'arrêtèrent, partie à une petite île qui étoit alors vis-à-vis le Louvre, partie à celle que l'on nomme aujourd'hui l'île des Cygnes ; ce qui mit dans la nécessité de les retirer de l'eau et de les enterrer, pour éviter l'infection qui pouvoit en résulter. Le même écrivain, d'accord avec ce compte, nous apprend qu'on y commit *huit* fossoyeurs qui y travaillèrent pendant *huit* jours (*). « Il n'est presque pas possible, observe très-judicieusement l'abbé de Caveyrac, que *huit* fossoyeurs aient pu enterrer en *huit* jours *onze cents cadavres ;* il falloit les tirer de l'eau ou du moins du bas de la rivière ; il falloit creuser des fosses un peu profondes pour éviter la corruption ; le terrain où elles furent faites est très-ferme, souvent pierreux : comment chacun de ces huit hommes auroit-il donc pu enterrer, pour sa

(*) *Extrait d'un livre des comptes de l'hôtel-de-ville de Paris.* « Aux fossoyeurs des Saints-Innocents, vingt livres à eux ordonnées par les prévôts des marchands et échevins par leur mandement du 13 septembre 1572, pour avoir enterré, depuis huit jours, onze cents corps morts, ez environs de Saint-Cloud, Auteuil et Challuau. » *Nota.* Il y avoit eu un pareil mandement du 9 septembre, pour quinze livres données à compte aux mêmes fossoyeurs

loient ou démolissoient les églises, les dépouilloient de leurs richesses, y commettoient les

---

part, cent trente-sept corps en huit jours? » Il est difficile de le concevoir; mais, ce qui est beaucoup plus probable, c'est que ces hommes grossiers étoient plutôt intéressés à *augmenter* le nombre des morts qu'à le *diminuer*, parce qu'il en pouvoit résulter pour eux un accroissement de salaire; et si ce compte, qui est authentique, peut être soupçonné, dans ses détails, de quelque infidélité, ce seroit plutôt en *plus* qu'en *moins*; et nous trouverons ainsi à peu près *mille personnes* massacrées à Paris, ainsi que La Popelinière l'a écrit (*).

Toutes ces observations critiques sont applicables aux autres villes où l'on massacra les protestants; et si l'on veut s'en faire une règle, et toujours en suivant les évaluations et les désignations précises données par le Martyrographe, on trouvera avec l'abbé de Caveyrac qu'il n'est guère possible, en portant ce compte au plus haut, de trouver plus de deux mille victimes dans la France entière, Paris compris.

(1) De Thou qui en compte *deux mille*, n'osant pas sans doute aller au delà *du double* de ce que La Popelinière avoit écrit trente ans après lui, imagine, pour rendre la chose plus croyable, l'anecdote d'un certain *Crucé*, homme *à figure patibulaire*, qu'il dit « avoir vu bien des fois se vanter en » montrant insolemment son bras nud, que ce bras avoit égorgé ce jour-là » plus de quatre cents personnes. » Il y a sur ce récit deux observations à faire : la première, c'est qu'il est physiquement impossible qu'un homme, dans l'espace de quelques heures, ait pu commettre à lui seul *quatre cents meurtres* sur des individus qu'il falloit aller massacrer les uns après les autres dans leurs maisons, où les assassins se rendoient nécessairement en troupes, dans lesquelles il falloit chercher ceux qui se cachoient, vaincre les résistances que leur opposoit le désespoir de leurs victimes, etc., etc. La seconde, c'est qu'en supposant même la chose possible, si, sur deux mille, cet homme en eût tué quatre cents pour sa part, il n'auroit laissé presque rien à faire à ses compagnons, qu'il faut supposer alors uniquement chargés de se saisir des gens et de les lui amener pour qu'il les expédiât. Cependant tous les historiens ont répété avec l'exactitude la plus scrupuleuse ce conte plus absurde que ceux de l'Ogre et de la Barbe-Bleue.

plus exécrables profanations (1); massacroient les prêtres et les religieux qui ne vouloient pas racheter leurs jours par l'apostasie ; passoient des populations entières au fil de l'épée, inventoient des supplices nouveaux pour les catholiques qui tomboient entre leurs mains (2), et poussoient leur rage sacrilége jusqu'à violer les tombeaux (3). Les habitants de Paris pouvoient-

---

(1) A Orléans, à Valence, à Lyon, à Sainte-Foi et à Nîmes, ils chassèrent l'évêque de son siége, les chanoines de leur église, les religieuses de leurs couvents ; s'emparèrent à main armée de la cathédrale, renversèrent les autels, brûlèrent les images, et substituèrent le prêche à la messe.

(2) Le baron des Adrets commit à lui seul plus de meurtres que n'auroient pu faire plusieurs Saint-Barthélemi. Cet homme atroce, qui baignoit ses enfants dans le sang (Brantôme, *Eloge de Montluc*), pour les accoutumer à le répandre, couvrit de ruines et inonda de sang le Lyonnois, le Forets, le Vivarais, l'Auvergne, la Provence, le Languedoc.

On sait qu'à Mornas et à Montbrison il forçoit les prisonniers qu'il avoit faits à sauter du haut d'une tour sur les piques de ses soldats ; qu'ayant pris Pierrelatte et Bolène, il détruisit ces deux villes et tous leurs habitants, etc. Ce qu'il commit d'horreurs dans ces provinces ne se peut compter ; et si les catholiques usèrent quelquefois aussi cruellement de la victoire, les dates de leurs excès prouvent qu'ils ne faisoient que suivre les exemples de leurs ennemis, forcés qu'ils étoient en quelque sorte par ces barbares d'user de représailles. C'est ainsi que Montluc se vengea à Montmarsan de la capitulation si indignement violée par Montgommery à Navarrins, etc., etc.

(3) Ils profanèrent ceux de Jean d'Orléans à Angoulême, de Louis XI à Cléry, de Jeanne de France à Bourges, de François II à Orléans, des Condés à Vendôme.

ils oublier le tumulte de Saint-Médard (1) et tant d'autres violences dont ils s'étoient rendus coupables envers eux, chaque fois que l'autorité, foiblissant en leur faveur, avoit encouragé leur fanatisme et leur insolence? Deux entreprises de ces rebelles sur deux rois (2), dont l'un ne parvint que par une espèce de prodige à se réfugier dans leurs murs, ne suffisoient-elles pas pour exaspérer un peuple qui aimoit et respectoit ses souverains? Que vouloient-ils? que prétendoient-ils? quelle étoit leur mission? sur quoi fondoient-ils leur autorité? où étoient leurs miracles pour prêcher un nouvel Évangile et prétendre imposer une religion nouvelle à vingt millions d'hommes qui trouvoient bonne celle qu'ils avoient, et ne vouloient point en changer? pouvoient-ils opérer un tel changement sans bouleverser l'état? Partout où ils avoient introduit leurs doctrines, n'avoient-ils pas opéré des bouleversements; et dans un tel cas, n'étoit-ce pas, nous ne dirons pas seulement un droit, mais un devoir pour l'état de les traiter comme ses plus dangereux ennemis, d'exercer sur eux les plus terribles châtiments? Si la Providence, dont les décrets

---

(1) *Voyez* p. 79.

(2) La conspiration d'Amboise et l'affaire de Meaux, *Voyez* p. 48 et 131.

sont impénétrables et qui sans doute vouloit éprouver et punir la France, ne lui eût point enlevé, par un nouveau crime de ces sectaires, l'homme incomparable qui, ayant reconnu toute la grandeur du mal, étoit enfin parvenu à rassembler entre ses mains tout ce qu'il falloit de puissance pour y appliquer le remède, l'hérésie, poursuivie sans relâche, attaquée jusque dans sa racine, eût été ou détruite ou expulsée de ce beau royaume; et ces maux, ainsi que ces crimes, qui naquirent de la foiblesse du gouvernement et de la révolte des sujets, ne seroient jamais arrivés. Oui, sans doute, on fut coupable des deux côtés : au milieu de tant de désordres et de calamités, les esprits s'exaltèrent, les caractères s'endurcirent, les mœurs devinrent atroces et les catholiques se montrèrent à leur tour factieux, rebelles, fanatiques; mais ils ne le furent que parce que les calvinistes l'avoient été avant eux; s'ils portèrent depuis leurs fureurs jusqu'au régicide, les calvinistes leur en avoient donné des leçons; les François, nous le répétons, n'étoient point tels auparavant : ils furent alors ce que les calvinistes les avoient faits; et, ce mal dont ceux-ci sont les seuls auteurs, étant retombé sur leur tête, nous avons le droit d'en gémir et de le détester : ils n'ont pas celui de nous le reprocher et de s'en plaindre.

Parmi les chefs du parti huguenot dont on avoit

particulièrement résolu la mort, plusieurs se sauvèrent, entre autres Rohan, le vidame de Chartres, Montgommeri, Grammont, Duras, Gamache, Bouchavannes: quelques-uns de ceux-ci obtinrent leur grâce du roi. Ce prince, lorsque la première fureur du massacre eut été un peu amortie, avoit fait venir dans son cabinet le roi de Navarre et le prince de Condé; et jetant sur eux des regards pleins de courroux : « Je me » venge aujourd'hui de mes ennemis, leur dit-il, » j'aurois pu vous mettre du nombre, puisque » c'est sous votre autorité qu'ils m'ont fait la » guerre. La tendresse que j'ai pour les princes » de mon sang, l'emporte sur ma justice : je » vous pardonne le passé; mais j'entends que vous » repreniez la religion des rois nos ancêtres, et » que vous renonciez à une hérésie dont la fureur » a mis tout mon royaume en combustion. Sans » cela il me sera impossible de vous sauver de la » furie du peuple, qui fera lui-même une justice » que je ne puis me résoudre à faire (1). » Le roi de Navarre se montra disposé à obéir; le prince de Condé fit plus de résistance : sur quoi le roi s'emportant contre lui, le chassa de sa présence, lui donnant trois jours pour se décider : c'est ainsi

(1) Matthieu. liv. 6.

que l'on obtint l'abjuration de l'un et de l'autre (1).

On agita dans le conseil si Charles IX se déclareroit l'auteur de la Saint-Barthélemi, ou si l'on continueroit de la rejeter, comme l'avoient fait d'abord ses lettres aux gouverneurs de provinces, sur l'ancienne animosité des maisons de Guise et de Châtillon. Il fut résolu qu'on avoueroit que le tout avoit été fait par ses ordres, le duc de Guise ayant refusé de se charger d'une action qui, de simple exécuteur des commandements du roi, le transformoit en assassin; et la reine ayant fait voir que reconnoître que de tels actes de vengeance pouvoient s'exécuter impunément sous les yeux du monarque, c'étoit s'accuser soi-même de foiblesse et d'impuissance, et compromettre l'autorité. En conséquence, le mardi suivant, le

(1) L'abbé de Caveyrac observe ici avec juste raison que si Charles IX voulut forcer le roi de Navarre et le prince de Condé à aller à la messe, ce fut moins pour les attacher à la foi catholique, que pour les détacher du parti huguenot; et ce qui est une dernière preuve que le zèle religieux n'étoit pour rien dans toute cette affaire, c'est que, le premier moment passé, il ne se mit pas fort en peine de leur conversion; en quoi, ajoute-t-il, il fut mauvais politique. En effet, si, après avoir amené ces princes à une abjuration, on eût employé tous les moyens de douceur et de persuasion pour les retenir dans la religion catholique, les calvinistes, qui venoient de perdre leur chef, n'auroient pu le remplacer, et les guerres civiles eussent pris fin.

roi se rendit au parlement, où il tint un lit de justice, menant avec lui tous les princes du sang, et notamment le roi de Navarre. Il y déclara que Coligni, mille fois coupable de révoltes et d'attentats contre son souverain (1), et mille fois pardonné, avoit voulu mettre le comble à ses crimes en formant la résolution d'exterminer le roi et toute la famille royale, à l'exception du prince de Condé, dont il auroit fait un fantôme de souverain pour gouverner à sa place,

---

(1) La preuve de cette rébellion non interrompue se trouve dans le journal de sa recette et de sa dépense, produit au conseil du roi et au parlement. On y voit que, sous prétexte de lever de l'argent pour le paiement des reîtres, et malgré les défenses portées dans les édits de pacification, « il levoit et exigeoit sur les » sujets du roi qui étoient *de la religion*, une si grande et énorme » somme de deniers, que les pauvres gens en étoient du tout » spoliés de leurs facultés. » (Harang. de Bellièvre, pron. à Baden, le 18 décembre 1572). Ses papiers, dont on se saisit après sa mort, contenoient des arrangements et des projets, qui, si la preuve en eût été acquise, auroient été plus que suffisants pour le faire périr sur un échafaud. Le même Bellièvre, que nous venons de citer, disoit aux députés des treize cantons, en parlant de ces papiers : « Je sais où ils sont ; le roi les a vus, tout son conseil » semblablement, comme aussi sa cour de parlement. Que peut-» on dire d'un ordre politique qui a été trouvé parmi leurs pa-» piers, par lequel il a apparu au roi que ledit amiral *avoit établi* » *en seize provinces de son royaume*, *des gouverneurs*, *des chefs* » *de guerre* avec certain nombre de conseillers qui avoient charge » de *tenir le peuple armé*, le mettre ensemble et en armes *aux* » *premiers mandements* de sa part, auxquels étoit donné pouvoir » de *lever annuellement*, sur les sujets de Sa Majesté, notable » somme de deniers. »

faire régner l'hérésie dans le royaume et y détruire jusqu'aux moindres vestiges de la religion catholique. Il finit en disant que, nonobstant des crimes aussi énormes, qui avoient attiré sur la tête des coupables de si justes châtiments, son intention étoit de ne gêner la conscience de personne et de faire observer les édits de pacification, à la réserve de la profession publique du calvinisme, qu'il étoit absolument résolu de ne point souffrir. Le président de Thou loua la prudence du roi dans cette grave circonstance, reconnoissant, d'après l'exposé que Sa Majesté venoit d'en faire, qu'elle avoit pris le *seul moyen possible* d'arrêter les effets d'une conjuration qui avoit menacé à la fois et sa personne sacrée et la famille royale et le salut de l'état. Gui de Pibrac, avocat général, ayant alors requis que l'on informât contre l'amiral et ses complices, le parlement fit instruire leur procès, et rendit un arrêt par lequel Coligni fut déclaré criminel de lèse-majesté, perturbateur du repos public, chef de conspiration contre le roi et l'état; il fut ordonné que son corps ou son effigie seroit traîné sur la claie par le bourreau, attaché à une potence en place de Grève, et de là porté à Monfaucon; que sa mémoire seroit condamnée, sa maison de Châtillon-sur-Loing rasée; et que, tous les ans, on feroit une procession

générale dans Paris pour remercier Dieu de la découverte de cette conspiration (1).

Cependant, revenus de la consternation où le premier moment les avoit plongés, les huguenots se rallièrent dans leurs places de sûreté, et refusèrent de se rendre : ainsi commença la quatrième guerre civile, immédiatement après la

---

(1) Ainsi s'expliquent naturellement, simplement et avec une évidence qui doit frapper tous les bons esprits, ces marques publiques de joie que donna la cour de Rome, lorsqu'elle reçut la nouvelle de la Saint-Barthélemi, et que ne cessent de lui reprocher avec une hypocrite indignation, et nos rhéteurs philosophes, et nos philosophes historiens, se plaisant à y trouver une preuve *incontestable* que l'Eglise se réjouit du meurtre et des assassinats. De qui le pape reçut-il cette nouvelle, si ce n'est du roi de France lui-même? Que lui mandoit ce monarque, sinon ce qu'il avoit écrit à ses gouverneurs de provinces, ce qu'il déclaroit solennellement dans son parlement, qu'*il venait de déjouer une horrible conspiration, laquelle menaçoit ses jours et ceux de toute sa famille?* N'étoit-ce pas de la même manière qu'il présentoit ce grand événement à toutes les cours de la chrétienté? Si on rendit à Rome des actions de grâce solennelles, si Grégoire XIII alla processionnellement de l'église de Saint-Marc à celle de Saint-Louis, s'il indiqua un jubilé, s'il fit frapper une médaille, que signifient tous ces actes, sinon la satisfaction qu'éprouvoit le père des fidèles, de voir le roi très-chrétien échappé à un aussi grand danger? Étoit-il obligé d'en savoir là-dessus plus qu'on ne lui en disoit, plus que n'en savoient Paris, les provinces, la première cour de justice du royaume? Peut-on lui reprocher de n'avoir pas pénétré jusqu'au fond d'un événement passé à trois cents lieues de lui, sur lequel, même après plus de deux siècles de recherches et de controverses, il existe encore tant d'obscurité et de contradictions? Ce n'est pas le tout que d'avoir de la haine, il faut encore avoir le sens commun.

Saint-Barthélemi. (1573) Le siége de La Rochelle, principal boulevard du parti, entrepris par le duc d'Anjou, et l'un des plus meurtriers de cette époque, ne réussit point, et finit par un accord que l'empressement de ce prince à terminer cette opération rendit plus avantageux aux assiégés qu'ils n'auroient dû l'espérer. Il venoit d'être appelé au trône de Pologne, et son impatience étoit grande de se rendre aux vœux de ses nouveaux sujets. La reine mère, qui n'en étoit pas moins impatiente que lui, ne craignoit rien tant que de voir quelque obstacle arrêter le cours des destinées glorieuses de son fils bien-aimé; et de son côté le roi n'étoit pas fâché de voir s'éloigner de lui un frère qu'il aimoit peu et dont il étoit jaloux. Toutes ces petites passions tournèrent au profit des sectaires, qui, poursuivis de toutes parts par les commandants de provinces, et dans ce moment hors d'état de résister, obtinrent tout à coup une paix sur laquelle ils étoient loin de compter; paix fallacieuse, et dont le duc d'Anjou eut tout le temps de se repentir, lorsque, peu après, il fut devenu roi. En se rendant, les Rochelois demeurèrent maîtres de leur ville; et le parti huguenot, à qui l'on donnoit ainsi le temps de respirer, ne tarda point à reprendre une audace qui annonçoit des ressources inconnues, et se montra bientôt plus effrayant peut-être qu'il n'avoit encore été.

C'est alors que ses chefs organisèrent dans le Languedoc une espèce de gouvernement dont Nîmes et Montauban furent comme les capitales. On y correspondoit régulièrement avec les conseils secrets que le parti avoit dans les provinces plus éloignées ; et de ces deux points partoient les ordres auxquels tous les membres de l'association étoient tenus d'obéir. Ils garnirent de soldats les places qui leur avoient été laissées, firent de nouveaux enrôlements, levèrent des contributions comme en temps de guerre dans tous les lieux où ils étoient les plus forts; et bientôt leurs requêtes pour le libre exercice de leur religion, plus insolentes qu'elles n'avoient encore été, vinrent épouvanter la cour, qui se montra foible, parce qu'elle avoit été imprévoyante, et se crut obligée d'écouter les rebelles au lieu de les punir. Encouragés par ce signe de foiblesse, ils resserrèrent de plus en plus les nœuds de leur confédération, dans laquelle entrèrent toutes les églises réformées de France ; l'acte en fut dressé à Milhau dans le Rouergue, le 16 décembre de cette même année : ils continuèrent de se fortifier de jour en jour davantage dans le Languedoc, le Vivarais, le Gévaudan, le Béarn, le Quercy, le Rouergue, le Dauphiné, toutes ces provinces étant remplies de montagnes où il leur étoit aisé de se défendre, où les catholiques pouvoient difficilement les attaquer. Le

plan qu'ils avoient formé d'une république commença aussitôt à recevoir son exécution (1); et les hostilités recommencèrent dans les provinces, sans nul égard pour les ordres du roi, et comme s'il n'y avoit point eu de capitulation.

(1574) Toutefois si, depuis la mort de Henri II et l'administration funeste de Catherine, la cour n'eût pas été un foyer de factions sans cesse renaissantes, se succédant sans cesse les unes aux autres, tel étoit en France l'ascendant de la monarchie, et la force que lui avoient donnée tant de siècles de christianisme, l'établissement si solide et l'influence si étendue de son clergé, que les chefs des huguenots, quelles que fussent leur puissance et leurs ressources, n'auroient pu y opposer une longue résistance; et que l'hérésie, triomphante en tant de lieux, y eût été facilement étouffée. Mais les rivalités des grands prolon-

---

(1) Le Vivarais et les Cevennes dépendoient du gouvernement de Nîmes, et à celui de Montauban étoient attribués les pays voisins. Ils établirent aussi des conseils secrets dans les provinces plus éloignées, avec obligation de rendre compte de leurs opérations aux deux conseils principaux.

Il étoit défendu aux particuliers de faire aucune violence; mais, dans les endroits où ils étoient les plus forts, ils eurent ordre de ne point se dessaisir des biens de l'Église qu'ils avoient achetés au commencement de la dernière guerre, de continuer les levées d'argent telles qu'ils les faisoient avant la paix, et de contraindre les catholiques à en payer leur part.

gèrent ces troubles et amenèrent de nouveaux malheurs. Les princes lorrains, à qui, même en les supposant ambitieux, il faut rendre cette justice qu'ils n'abandonnèrent jamais le parti de la religion, et par conséquent les véritables intérêts de la monarchie, étoient, depuis la mort de Coligni, plus puissants qu'ils n'avoient jamais été. Le jeune duc de Guise succédoit à cet amour du peuple, à cette confiance de la noblesse dont avoit joui son illustre père, et qui avoient fini par le rendre l'arbitre de l'état ; et la reine mère, qui voyoit Charles IX atteint d'une maladie dont les suites pouvoient être mortelles, s'étoit politiquement attachée à ce parti, le seul qui pût alors soutenir le trône et l'assurer à son second fils, si le roi venoit à mourir. C'en fut assez pour allumer la jalousie d'une autre famille puissante, celle des Montmorencis. Réunissant donc autour d'eux tous ceux qui croyoient avoir à se plaindre du gouvernement, les chefs de cette famille formèrent, sous le nom de *malcontents* ou *politiques*, un-tiers parti qui n'eut point la religion pour prétexte, mais le soulagement des peuples, et la réformation des abus. Il lui falloit un chef qui pût en imposer : ils le trouvèrent dans le duc d'Alençon, troisième frère du roi, esprit inquiet, borné, présomptueux, que les préférences de Catherine pour son second fils et quelques injustices dont il croyoit avoir à se plaindre,

avoient exaspéré, et qui se trouvoit ainsi, et par ses ressentiments et par son caractère, l'instrument le plus propre à servir les passions des autres, même contre ses véritables intérêts. Les moyens que ce parti employa furent les plus odieux qu'il soit possible d'imaginer, et prouvent une corruption qui étonne, même dans ces malheureux temps. Ses principaux agents commencèrent par jeterde fausses alarmes au milieu des huguenots pour les maintenir dans leur révolte, et n'eurent pas honte ensuite de former avec eux une association à laquelle ceux-ci se prêtèrent volontiers, chacun des deux partis se servant ainsi de l'autre pour arriver au but de ses desseins pernicieux. L'accord ainsi fait entre les calvinistes et les *politiques*, il fut convenu qu'un corps de cavalerie huguenote se présenteroit le jour du mardi gras aux portes de Saint-Germain, où étoit alors la cour, pour enlever le duc d'Alençon, et qu'aussitôt on recommenceroit la guerre civile; mais cette entreprise, célèbre dans l'histoire sous le nom des *jours gras*, manqua, tant par la foiblesse de ce prince, qui, au moment même de l'exécution et poussé par La Mole, l'un de ses favoris, alla tout avouer à sa mère, que par l'activité, la prudence, la fermeté que Catherine déploya en cette occasion. Instruite à minuit d'un complot qui devoit éclater le lendemain, elle ordonna à l'instant même et en toute hâte,

le départ pour Paris. Le roi, déjà trop malade pour voyager à cheval, y fut transporté en litière; le duc d'Alençon et le roi de Navarre furent enfermés à Vincennes; on mit à la Bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorenci; ce même La Mole, qui étoit cause de la découverte de la conspiration, Coconnas, gentilhomme piémontais, comme lui fort avant dans la faveur du jeune duc, furent jetés en prison, et l'on instruisit leur procès. Pour obtenir sa grâce, le prince avoua tout, s'inquiétant peu du danger où il mettoit ceux qui l'avoient servi; tous les deux eurent la tête tranchée; et les huguenots n'en continuèrent pas moins la guerre, sûrs d'être soutenus par le *tiers-parti*, que ces arrestations et ces exécutions avoient pu déconcerter, mais non détruire.

Sur ces entrefaites et au milieu de ces nouveaux ferments de désordres, le roi mourut; et son frère, Henri, roi de Pologne, fut appelé au trône de France. Le règne honteux et déplorable de celui-ci fit bientôt voir que, des trois frères, Charles IX étoit celui qui étoit doué du plus heureux naturel, et dont, avec de meilleurs conseillers, il eût été plus facile de faire un bon roi. Dans le petit nombre d'occasions qu'il eut de montrer ce qu'il étoit, il prouva qu'il avoit du courage, un sens droit, de la vivacité d'esprit, un zèle sincère pour la religion. Catherine arrêta en lui

le développement de quelques-unes de ces heureuses dispositions, et abusa des autres au profit de ses desseins ambitieux. L'asservissement dans lequel elle eut l'art de le retenir jusqu'au dernier moment, les séductions et les artifices dont elle ne cessa point de l'obséder, doivent l'absoudre aux yeux de tout homme raisonnable, du seul acte violent de son règne auquel il ait pris part, et dont il n'étoit point réellement le véritable auteur; et d'ailleurs nous en avons dit assez pour prouver jusqu'à la dernière évidence qu'il ne crut point commettre un crime, mais défendre sa vie et son état *selon le droit qu'il en avoit*, en ordonnant l'exécution de la Saint-Barthélemi. Aussi ne mourut-il point du chagrin et des remords qu'il ressentit de cette action, comme l'ont écrit tant d'historiens, mais de l'épuisement dans lequel l'avoit jeté son goût pour les exercices violents, et particulièrement pour la chasse, à laquelle il se livroit avec une sorte de fureur.

L'état de la France étoit affreux : il va le devenir encore davantage; les fautes d'un gouvernement qui, depuis tant d'années, n'avoit point cessé d'en commettre, paroîtront encore plus à découvert; des circonstances nouvelles, singulières, inattendues, nous permettront de sonder plus profondément encore cette plaie hideuse qui dévoroit l'état; et les principes politiques et

religieux que nous avons posés, s'affermiront de plus en plus par des applications dont l'évidence frappera tous les bons esprits.

La première chose que fit Henri III, dès que la nouvelle de la mort de son frère lui fut parvenue, fut d'envoyer à la reine mère des lettres de confirmation de la régence qui lui avoit été provisoirement dévolue pendant l'absence du nouveau roi ; puis son unique pensée fut de trouver le moyen de quitter la Pologne, ou plutôt de s'en échapper, car il n'y avoit point pour lui d'autre moyen d'en sortir. Il y parvint d'une manière presque romanesque, et non sans avoir couru plus d'un danger; puis, prenant la route de l'Italie pour éviter de nouveaux dangers qui l'attendoient, s'il eût traversé les états des princes protestants, et s'arrêtant chez le duc de Savoie, il y commença les actes de son règne par la concession gratuite et impolitique qu'il fit à ce prince habile et guerrier, des places que la France possédoit encore dans le Piémont. Cette faute, qu'il commit malgré les avis et les remontrances de ses plus habiles conseillers, et uniquement pour reconnoître le bon accueil qu'il avoit reçu du duc de Savoie, eut des suites graves que nous ferons successivement connoître, et qui se prolongèrent jusque sous le règne suivant.

Cependant Catherine, en attendant le retour

du roi, essayoit autant qu'il étoit en elle d'arrêter le cours des nouveaux désordres que préparoit la réunion déjà fort avancée des politiques avec les protestants. Pour y parvenir, elle employoit tour à tour et suivant les circonstances, la force ou les traités, mais sans autre succès que de ralentir momentanément les effets d'un mal que ni elle ni son fils n'étoient capables de détruire.

La faction des politiques reconnoissoit alors pour chef le maréchal de Damville, frère du maréchal de Montmorenci, que le complot des *jours gras* retenoit encore prisonnier à la Bastille ; il étoit gouverneur du Languedoc, et ce gouvernement considérable placé dans le centre même de la confédération protestante, en faisoit un ennemi extrêmement dangereux. Le roi, qui le savoit, manqua cependant l'occasion de le faire arrêter à Turin, où il avoit eu l'imprudence de se présenter pour lui faire d'apparentes soumissions; et ce fut une seconde faute non moins impardonnable que la première. L'accord entre les mécontents et les calvinistes avoit été signé à Milhau avant ce voyage de Damville; de son côté le prince de Condé, réfugié en Allemagne, y négocioit auprès des princes protestants ; et les deux partis réunis s'apprêtèrent à la guerre, désespérant d'obtenir la paix. Il falloit leur accorder cette paix que, dans les premiers moments, ils

désiroient avec ardeur, et qu'ils eussent reçue à des conditions très-modérées, ou pousser cette guerre avec franchise et vigueur. La politique chancelante et artificieuse du nouveau roi, ses mœurs inexplicables, mélange bizarre de débauches et de pratiques religieuses, son inapplication aux affaires, ses prodigalités insensées pour d'indignes favoris, servirent ses ennemis au delà de ce qu'ils pouvoient espérér. En même temps qu'il mécontentoit les grands, il s'aliénoit l'esprit des peuples ; et le parti catholique, dont il étoit le chef naturel, et auquel un prince ferme et actif eût donné une force irrésistible, se montra pour la première fois plus foible que ceux dont il avoit jusqu'alors toujours triomphé. Les troupes royales qu'il avoit lui-même si souvent conduites à la victoire, furent battues presque partout; et Henri III étoit à peine rentré dans ses états, que des rebelles que son retour avoit fait trembler, lui imposoient déjà, dans leurs requêtes insolentes, les plus dures conditions. Il avoit rendu la liberté au roi de Navarre et au duc d'Alençon : celui-ci n'en ayant fait usage que pour conspirer de nouveau, il falloit ou le faire rentrer dans sa prison, ou se l'attacher par de bons traitements; Henri sembla se plaire à redoubler les craintes, à aigrir les ressentiments de ce caractère ombrageux et jaloux, essayant en même temps, et par de puériles intrigues,

de le brouiller avec le roi de Navarre, et de contenir l'un et l'autre en fomentant ces divisions. (1575) Leur intérêt ne tarda point à rétablir entre eux l'accord : un plan est concerté entre eux ; le duc d'Anjou quitte furtivement la cour et se réfugie à Dreux ; les mécontents, huguenots et catholiques, accourent en foule autour de lui ; les Allemands, qui sembloient n'attendre que ce signal, entrent en même temps en France, marchant au secours des rebelles, et le roi se trouve ainsi réduit par une suite inconcevable de fautes, aux plus fâcheuses extrémités.

On fit toutefois ce qu'il étoit possible de faire dans de telles circonstances, où le trésor étoit épuisé, où le découragement et le mécontentement étoient partout ; et Catherine, fort supérieure à son fils en adresse et en ressources, reparut à la tête des affaires auxquelles, depuis le nouveau règne, elle avoit pris peu de part. On rassembla de toutes les parties de la France des troupes dont on forma une armée de dix mille hommes qui, sous les ordres du duc de Guise, marcha vers les frontières de la Champagne pour s'opposer à l'entrée des Allemands (1). Par son

(1) Il attaqua près de Langres un corps de reitres que conduisoit Thoré, frère du duc de Montmorenci, et le défit entièrement. Ce fut dans cette action qu'il reçut à la joue une blessure dont la marque lui resta toute sa vie, ce qui lui fit donner le surnom de *Balafré*.

conseil, les maréchaux de Cossé et de Montmorenci furent tirés de leur prison, et employés à ramener le duc d'Alençon, sur lequel ils avoient un grand ascendant, et que l'on vouloit, à tout prix, arracher aux rebelles ; ils promirent de le faire, de demeurer désormais fidèles au roi, et tinrent leur promesse. Des négociations furent aussitôt entamées avec le jeune prince; mais malgré toute l'habileté des négociateurs, elles n'eurent d'autres résultats qu'une trève de six mois, accordée aux conditions les plus dures, conditions que la cour accepta, bien que le duc de Guise eût taillé en pièces un corps de reîtres qui avoit déjà passé le Rhin, et par cette action d'éclat relevé le courage et les espérances du parti catholique. Par cette convention temporaire, Henri s'engageoit à livrer six places de sûreté aux rebelles, à congédier la plus grande partie de ses troupes, à tenir tous les anciens traités faits avec les protestants; enfin, à payer aux Allemands une somme considérable pour qu'ils ne passassent point le Rhin. Cependant les commandants des places désignées dans les traités, refusèrent de les rendre aux huguenots; et les Parisiens indignés ne voulurent donner au roi qu'une partie des subsides qu'il leur demandoit. Alors Casimir, prince palatin, ne recevant point l'argent promis, s'avance dans la Bourgogne à la tête de ses soldats, ayant pour guide

le prince de Condé : le duc d'Alençon va le rejoindre avec ses troupes ; et de cette réunion se compose une armée de trente-cinq mille hommes à laquelle il ne sembloit pas que le roi pût résister (1576). En même temps le roi de Navarre, que l'on sembloit prendre à tâche de mécontenter, s'échappe de la cour ; se réfugie dans son gouvernement de Guienne, où l'affluence des mécontents auprès de lui est bientôt plus grande encore qu'auprès du duc d'Alençon ; fait de nouveau profession du calvinisme, et envoie des députés à l'armée des confédérés. Si l'argent ne leur eût manqué, ceux-ci devenoient les arbitres des destinées de la France; mais, parce qu'ils n'en avoient point assez pour retenir les Allemands sous leurs drapeaux, ils accordèrent insolemment à leur souverain une paix qu'il leur demandoit avec instances et dont ils se trouvoient avoir autant besoin que lui. De là un nouvel édit de pacification dans lequel huguenots et politiques obtinrent des conditions dont le résultat devoit être la destruction entière de la monarchie et de la religion catholique en France, si quelque événement qu'il n'étoit pas difficile de prévoir ne fournissoit bientôt le moyen de revenir sur un traité aussi désastreux (1). Les

(1) Dans l'édit de pacification composé de soixante-trois articles, la liberté entière de conscience étoit accordée aux huguenots,

rebelles le sentirent, et signèrent cette paix, bien résolus de se tenir prêts à faire de nouveau la guerre : le roi de Navarre se cantonna dans la Guienne, le prince de Condé dans les environs de la Guienne, Damville dans son gouvernement de Languedoc, où les politiques se réunirent autour de lui ; Casimir quitta la France, chargé de ses dépouilles, se tenant sur les bords du Rhin et tout prêt à y rentrer ; et le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou par l'augmentation de ses apanages, revint triomphant à la cour, où le roi se vit forcé de le bien recevoir.

Les catholiques avoient la rage dans le cœur ; le roi, qui n'avoit pu, par tant de honteuses concessions, gagner la confiance des rebelles, étoit devenu pour toutes les classes de ses sujets un objet de haine et de mépris. On s'effrayoit des dangers que couroient la monarchie et la religion ; on s'indignoit de la lâcheté du prince ; et c'est dans cette disposition extraordinaire des esprits qu'il faut chercher l'origine de cette confédération singulière, jusqu'alors sans exemple chez les peuples chrétiens, si fameuse dans notre

---

avec l'exercice public de la religion prétendue réformée ; cet exercice public étoit sans bornes et sans modification, seulement avec cette exception qu'ils ne le pourroient faire à deux lieues des endroits où se trouveroit la cour, et à deux lieues de Paris. Huit places de sûreté étoient livrées tant aux calvinistes qu'aux *politiques ;* la mémoire de tous les condamnés pour conspiration étoit rétablie, etc., etc.

histoire sous le nom de LA SAINTE LIGUE, confédération que le plus grand nombre de nos historiens nous semble avoir aussi mal comprise que le reste, tant dans ses causes que dans ses effets, et que nous allons expliquer comme nous la comprenons.

Pour être d'accord avec nous sur ce point de notre histoire, il est nécessaire que l'on adopte certains principes que les temps où nous vivons ont rendus plus manifestes qu'ils ne l'avoient été jusqu'alors; et dont l'application aux sociétés chrétiennes est plus frappante maintenant qu'elle ne l'a jamais été. Il est donc également nécessaire que nous présentions de nouveau, et avec de plus longs développements, ces mêmes principes, souvent indiqués dans le cours de cet ouvrage, où ils ont éclairé notre marche et ouvert le point de vue sous lequel nous avons considéré tant de grands événements.

Sans la religion tout pouvoir politique ne seroit qu'une force aveugle et matérielle, puisque, séparé de la raison divine, il seroit dépourvu de toute conscience et par conséquent de toute justice. On peut même dire que, dans cet état complet de violence et d'abrutissement, il lui seroit impossible d'exercer la moindre action sur des intelligences et de conserver quelques moments d'existence; d'où il résulte que plus la loi divine à laquelle il est tenu d'obéir et qui fait

sa véritable force, est précise et développée, plus ce pouvoir a de force par cela même qu'il a plus de raison, de conscience et d'équité. Partout, et jusque chez les peuples les moins civilisés, c'est la religion qui le défend de ses propres excès ; après avoir renversé toutes les barrières, il s'arrête toujours devant celle-là, et quelquefois vient s'y briser.

C'est dans la religion chrétienne que cette loi a reçu son dernier développement : c'est donc dans les sociétés chrétiennes que l'opposition morale a le plus de force. C'est dans ces sociétés que le pouvoir politique, soumis à des préceptes qui ne l'obligent pas moins que le dernier de ceux qui lui obéissent, est contraint, quelques efforts qu'il fasse pour en sortir, de rentrer à chaque instant dans les limites de l'ordre et de la justice, de pratiquer les vertus qui en dérivent, enfin de se montrer intelligent, pour commander à des intelligences.

L'Apôtre a dit : « Tout pouvoir vient de Dieu (1). » Oui, sans doute ; et de même que Dieu l'a fondé dans l'ordre religieux par sa parole immédiate, de même il l'a établi, dans l'ordre temporel, en le créant naturellement au sein de la famille (2), premier type de toute autorité

(1) Rom. XIII, 1.
(2) *Ex quo omnis paternitas in cœlis et in terrâ nominatur.* Eph. III, 15.

qui s'élève ensuite dans l'état. Mais, pour être sorties de la même source, s'ensuit-il que ces deux puissances soient égales? S'il en est une qui ait reçu le privilége exclusif de publier et d'interpréter les préceptes et les commandements qui doivent être la règle de toutes les deux, n'est-ce point là une véritable suprématie; et dans tout ce qui a rapport à ces commandements et à ces préceptes, l'autre n'est-elle pas tenue de l'écouter et de lui obéir? Oui, nous en convenons, le pouvoir des princes de la terre vient de Dieu *immédiatement*; mais ce n'est point immédiatement de lui qu'ils reçoivent la loi qui dirige et circonscrit ce pouvoir. Soutenir que, sous toute espèce de rapports, ces princes sont indépendants de cette autre puissance divinement établie sur la terre, c'est faire de ce pouvoir qui leur a été confié, une seconde religion qui ne devroit pas être moins infaillible que l'autre; c'est consacrer tous les crimes que les rois peuvent commettre; c'est légitimer toutes les tyrannies; c'est avancer la plus monstrueuse, ou pour mieux dire la plus coupable des absurdités.

Dieu n'a établi dans un rapport direct et immédiat avec lui qu'un seul pouvoir, celui de son église: il en a fait une monarchie, parce que lui-même est monarque, et qu'il tend sans cesse à tout ramener à son unité. Le successeur de

Pierre est pour les chrétiens le représentant de Dieu ; parmi tous les rois il est le seul qui relève immédiatement de lui, le seul par conséquent dont le pouvoir soit infaillible; le seul qui ait mission spéciale pour interpréter sa loi et exiger qu'on lui obéisse; le seul enfin qui ait droit de commander aux intelligences et de tout exiger d'elles, sans qu'on puisse jamais l'accuser de tyrannie.

Il commande aux intelligences ; il est le pouvoir spirituel : c'est ainsi qu'on le nomme et d'un accord unanime. Il faut donc, encore un coup, et par toutes les raisons que nous venons de dire, que le pouvoir temporel lui obéisse en tout ce qui tient à l'ordre spirituel, parce que lui-même doit être intelligence, et ce sous peine de ne point exister. Aussi, dès que la société politique fut devenue chrétienne, vit-on la suprématie du Saint-Siége s'établir d'elle-même et partout sur les peuples et sur les rois, n'éprouvant de résistance que de la part de ceux-ci, dont elle arrêtoit les injustices et les violences; sans cesse bénie et invoquée par ceux-là, dont elle étoit souvent le seul refuge contre l'oppression et la tyrannie. Nous avons fait voir comment le pouvoir spirituel introduisit par degré la civilisation parmi les conquérants barbares de la première race ; comment, sous la seconde, il fut le salut de ces sociétés naissantes qui, à peine

formées, alloient se dissoudre, si elles ne se fussent jetées dans son sein pour y retrouver l'ordre et la vie (1). C'est seulement sous la troisième race que l'on voit le pouvoir temporel, mieux affermi, commencer à se montrer moins soumis; faire l'essai de ses forces en se soulevant contre cette autorité sainte; et montrer qu'il étoit de l'homme, par son orgueil et par sa révolte contre ce qui étoit de Dieu (2). Il se passa du temps avant qu'il fût parvenu à briser ce joug, qu'il ne supportoit plus qu'avec impatience; et dans cette lutte des deux pouvoirs, ou pour mieux dire des enfants contre le père, ce que les papes montrèrent de zèle, de fermeté, de lumières pour le maintien de la foi et de l'orthodoxie, de courage et de haute politique pour la défense des libertés de l'Italie, de douceur, de prévoyance, d'esprit de charité et de conciliation pour réprimer l'abus de la force, apaiser les guerres, rétablir la concorde entre les princes, ne se peut assez admirer, et ne s'explique que par une assistance continuelle de cette Providence qui avoit promis de les assister et d'être avec eux jusqu'à la fin des temps.

Nous avons fait voir comment le grand schisme

---

(1) Tom. II, 2e. part., p. 591.

(2) *Ibid*, p. 596.

d'Occident et les deux conciles fameux qui le suivirent, favorisèrent cette rébellion des princes temporels contre le chef de la chrétienté (1) ; et particulièrement ce qui en arriva en France, où le clergé lui-même, allant au-devant des servitudes qu'on lui préparoit, aida les rois à secouer ce joug salutaire, dont leur fausse politique alloit bientôt dégager aussi leurs peuples ; révolution fatale qui, laissant toujours subsister l'opposition religieuse, puisque ces peuples continuoient d'être religieux, eut pour résultat de la déplacer et de la transporter du chef de l'Église à ses membres. Ainsi, du dogme de la souveraineté des conciles découla nécessairement celui de la souveraineté du peuple (2) ; et le pouvoir temporel fut ébranlé en même temps qu'il dépouilloit le pouvoir spirituel d'une prépondérance qu'il auroit dû plutôt accroître, s'il eût bien entendu ses propres intérêts. On a vu que ce fut dans le parlement que se forma par degré cette opposition tout à la fois politique et religieuse (3) que nos monarques se plurent à favoriser, s'isolant de jour en jour davantage du souverain pontife, se plaisant même à l'humi-

---

(1) Tom. II, 2e part., p. 598.
(2) *Ibid.*, et p. 1034.
(3) *Ibid.*, p. 602.

lier comme prince temporel, le sacrifiant sans respect pour son caractère aux moindres caprices de leur ambition ; abusant, sous ce rapport, de sa foiblesse contre toute justice, de leur force contre toute générosité (1). De cette conduite, presque toujours hostile et quelquefois même jusqu'au scandale, il résulta comme une espèce de schisme toujours prêt à éclater entre la France et la cour de Rome (2). Dans tout ce qui touchoit à la discipline, on peut dire que le roi s'y étoit fait chef de l'Église ; encouragé par un tel exemple, le parlement ne tarda point à s'y ériger en tribunal ecclésiastique; et, pour prix de sa complaisance envers

(1) Tom. II, 2e part., p. 877, et p. 8 et 9 de ce vol.

(2) Cela fut manifeste, surtout dans la dernière session du concile de Trente, où les ambassadeurs de France menacèrent hautement de se retirer, si l'on osoit toucher à ce qu'ils appeloient les *libertés gallicanes;* où toutes les affaires de ce royaume étant conduites par des dipiomates dont la foi étoit plus que suspecte, il n'est point de dispositions malveillantes et de prétentions hautaines qu'ils ne se plussent à élever contre les actes de cette assemblée vénérable. Il en résulta que, malgré tous les ménagements qu'y mirent le pape et les légats, et la précaution extrême qu'ils eurent de n'attaquer les usurpations du pouvoir temporel sur le Saint-Siége, qu'en exhortant les princes, par les motifs les plus pressants, à procurer l'observation des actes et décrets du saint concile, ces décrets et ces actes furent rejetés en France, en tout ce qui étoit contraire aux libertés de l'église gallicane ; et si quelques-uns de ceux qui concernoient la discipline y furent adoptés, parce que l'utilité en étoit démontrée, ils le furent, non comme émanés du concile, mais comme autorisés par les états de Blois, qui s'assemblèrent quelques années après.

le pouvoir temporel, le clergé se vit dépouiller, et pour toujours, de sa juridiction.

Que l'on considère attentivement cette fausse position dans laquelle tout l'ordre social venoit d'être placé : tous les maux dont nous avons tracé l'histoire, tous ceux qui vont les suivre en dérivent. A la faveur de ces maximes relâchées sur le pouvoir des papes, le protestantisme étoit né en Allemagne : il s'y étoit accru, sans que les armes spirituelles dont ces chefs de l'Eglise faisoient jadis un usage si prompt et si terrible, eussent pu en arrêter les progrès et les ravages; par la même raison, il n'éprouva que de foibles obstacles pour s'introduire et se propager en France; et c'est alors que se montre à découvert le vice radical de cette politique anti-chrétienne, si malheureusement adoptée par le roi très-chrétien.

Trois siècles plus tôt que fût-il arrivé? Sous peine de partager l'anathème dont les hérétiques étoient frappés, nos rois, fils aînés de l'Église, eussent reçu, du haut de la chaire pontificale, l'ordre d'employer tous les moyens que Dieu avoit mis entre leurs mains pour détruire l'hérésie jusque dans ses racines; princes et sujets se seroient ralliés à l'instant même pour une cause aussi sainte; un tel ordre eût produit une sorte de croisade contre l'erreur et l'impiété; le mal eût été arrêté dans sa source; et à peine quelques gouttes

eussent été versées de ce sang qui coula par torrents pendant plus d'un demi-siècle.

Mais ces temps d'harmonie et de subordination entre les deux pouvoirs étoient passés : non-seulement les rois de France avoient rendu leur politique indépendante de la puissance religieuse ; mais ils avoient même voulu qu'elle fût entièrement étrangère à la religion. Ce n'étoit plus qu'un calcul d'intérêts purement matériels qui présentoit souvent les résultats les plus contradictoires et les plus révoltants : ainsi nous avons vu François Ier, en même temps qu'il signoit un traité d'alliance avec le successeur de Mahomet, faire brûler à Paris les disciples de Calvin (1) ; et son fils Henri II, se montrer en France l'ennemi le plus terrible de ces hérétiques, en Allemagne, leur protecteur et leur allié. C'étoit le parlement qui lançoit les anathèmes contre ceux-là, en même temps qu'il approuvoit les traités faits avec ceux-ci (2).

Toutefois jusqu'à la fin du règne de ce dernier prince, le mal ne se manifesta point aussi grand qu'il l'étoit en effet, parce que François Ier et son fils se montrèrent, dans l'intérieur de leur

---

(1) *Voyez* t. II, 2e part., p. 1071.

« Arrangez-moi un peu ces feux avec cette protection, » disoit très-judicieusement Brantôme.

(2) *Voyez* p. 9 et 10 de ce vol.

royaume, ce qu'ils devoient être, et se mirent d'eux-mêmes à la tête de cette grande opposition qui se forma d'une nation presque tout entière catholique contre un nombre encore peu considérable de novateurs religieux. Ainsi, d'accord avec la plus grande partie de la population, l'autorité monarchique eut un moment tous les effets de l'autorité religieuse ; mais il lui manquoit ce caractère miraculeux de perpétuité et d'infaillibilité que Dieu n'accorde qu'à l'Église et à son chef ; tout dépendoit ici du caractère de deux hommes, et étoit comme eux passager et périssable. Que leur successeur fût ou moins zélé, ou plus foible, ou plus corrompu, un désordre réel remplaçoit aussitôt les apparences de l'ordre : c'est ce qui arriva.

Sous les deux rois enfants qui succédèrent à Henri II, deux factions ne cessèrent point de se disputer le pouvoir : le pouvoir en fut affoibli ; et bientôt se développèrent les dernières conséquences de ce système désastreux. On y vit les Guises se placer d'abord à la tête du parti catholique, marcher franchement et fermement dans cette unique voie de salut, rallier ainsi la France entière autour d'eux et attaquer de front l'hérésie, décidés qu'ils étoient à ne lui point laisser de relâche jusqu'à son entière extermination. Avec une telle résolution et des vues aussi droites, point de doute, s'ils eussent été rois, qu'ils n'y

fussent parvenus ; mais ils ne possédoient qu'un pouvoir emprunté ; et Catherine de Médicis, dont la politique étoit fondée sur une indifférence religieuse poussée beaucoup plus loin qu'on ne l'avoit fait jusqu'alors en France, leur disputant sans cesse ce pouvoir qu'elle vouloit leur arracher, se plaça aussitôt entre les deux partis, tantôt catholique et tantôt protestante suivant ses intérêts ; craignant la destruction de l'un, parce qu'elle ne vouloit pas le triomphe entier de l'autre ; quelquefois entraînée par la force des choses à s'unir aux vues religieuses et monarchiques de ses adversaires et à faire cause commune avec eux ; s'en écartant aussitôt qu'elle croyoit pouvoir le faire sans danger, non pour se jeter dans le parti contraire, mais pour se tenir au milieu des deux partis ; isolant ainsi le pouvoir du roi entre ses amis et ses ennemis, et lui ôtant l'appui des Français catholiques, en même temps qu'elle accroissoit la force et aigrissoit le fanatisme des sectaires. Cette politique astucieuse trouva des partisans dans des familles puissantes et particulièrement dans celle des Montmorencis : ainsi se forma le *tiers-parti* que nous avons déjà signalé ; parti le plus funeste de tous, à qui l'on doit d'avoir prolongé cette lutte sanglante, et qui acheva de tout corrompre dans cette cour déjà si profondément corrompue.

Ainsi les circonstances ayant forcé Catherine

à abandonner, après la Saint-Barthélemi, la marche qu'elle avoit suivie jusqu'alors, et à se jeter entièrement dans le parti catholique, qui, comme nous l'avons si souvent répété, étoit à la fois celui des Guises et de la nation, on vit, ce qui étoit jusqu'alors sans exemple, des hommes puissants qui n'avoient point abjuré le nom de catholiques, se jeter ouvertement dans le parti huguenot; et le tiers-parti se montra dès le commencement ce qu'il étoit, prêt à tout et capable de tout.

Henri III acheva de tout perdre : élevé à l'école de sa mère, il s'en montra un digne élève; et, dès qu'il fut monté sur le trône, on le vit faire de lui-même et pour son propre compte, ce qu'elle avoit fait depuis si long-temps, lorsqu'elle gouvernoit sous le nom de Charles IX. Un témoignage qui ne peut être contesté (1) nous apprend qu'il lisoit très-souvent Machiavel; qu'il avoit pris un goût très-vif pour ses ouvrages dont, avant lui, Catherine avoit fait sans doute son profit; et que, même avant son départ pour la Pologne, il s'étoit fait un système politique fondé sur les doctrines de ce dangereux écrivain.

Il prétendit donc se servir des mêmes artifices que sa mère, et s'isola comme elle au milieu de

(1) Celui de la reine Marguerite de Navarre sa sœur.

tous les partis, s'obstinant à ne pas voir que, parmi ces partis, il en étoit un qui étoit celui de l'état, c'est-à-dire le sien. Il ne vit pas encore que, ce parti ne s'étant formé que parce qu'il y avoit péril pour la religion, il se trouvoit poussé par un aussi grand intérêt à invoquer une autorité au-dessus de celle du prince, si celle du prince venoit à lui manquer; parce que la religion est une loi qui oblige le prince comme les sujets, et que, dussent-ils désobéir au prince, il est impossible, lorsqu'elle commande, qu'ils ne lui obéissent pas.

Il falloit comprendre ces choses, reconnoître que tout pouvoir venant de Dieu, tout pouvoir perd sa force dès qu'il tente de s'en séparer. Henri III au contraire étoit imbu de cette maxime machiavélique, que le prince est lui-même le principe de son autorité; qu'elle est pour lui l'intérêt auquel doivent céder tous les autres intérêts; qu'avant toute chose, il s'agit pour lui de la maintenir; et que tous moyens sont bons, que toutes voies sont permises pour arriver à ce but. Avec de semblables idées, il crut que le sublime de la politique étoit de se jouer à la fois des chefs catholiques et des chefs protestants; en les trompant de les détruire les uns par les autres, afin de fonder solidement sa puissance absolue sur la ruine de tous. C'est ainsi qu'il se trouva placé entre deux partis, dont l'un étoit en ré-

volte ouverte contre lui, dont l'autre reconnoissoit comme supérieure à la sienne l'autorité dont il lui avoit plu de se séparer.

Cependant, chose étrange! ce parti catholique qui vouloit, avant toutes choses, se montrer obéissant au pouvoir religieux, se trouvoit lui-même hors de ses voies légitimes; parce que, sous certains rapports, il avoit lui-même déplacé ce pouvoir et le reconnoissoit où il n'étoit pas, ne se montrant pas sans doute entièrement indépendant du centre de l'autorité spirituelle, mais aussi ne s'y montrant pas entièrement soumis. Ce fut cette position équivoque, suite nécessaire de tant d'entreprises faites contre la cour de Rome, qui rendit souvent séditieuse sous le rapport politique, quelquefois fanatique sous le rapport religieux, une association dont le motif étoit bon, dont les effets pouvoient être salutaires, si elle ne se fût jamais écartée de ce principe d'unité qui est le caractère essentiel du catholicisme, qui seul en fait la force et en assure la durée. C'est aux événements à prouver maintenant si nous avons bien compris l'état de la société, tel qu'il étoit à l'époque dont nous traçons l'histoire; si la Ligue, dont nous ne dissimulerons ni les fautes, ni les désordres, ni les excès, ne fut pas néanmoins, et dans ses derniers résultats, plutôt un bien qu'un mal, puisque, sans elle, il est évident que la France

entière devenoit hérétique ; et que, subissant toutes les conséquences de l'hérésie, elle changeoit les destinées de l'Europe chrétienne, et par une suite nécessaire, celles du monde.

Il est remarquable que les protestants, qui ont élévé tant de cris de fureur contre la ligue, en avoient eux-mêmes fourni l'exemple et le modèle dans leurs diverses confédérations et notamment dans celle de Milhau. Les rapports singuliers qu'un historien huguenot (1) a trouvés lui-même entre les formules d'association des deux partis, en fournissent une preuve convaincante ; et ceci confirme ce que nous avons déjà dit, que ces sectaires n'ont le droit de rien reprocher à leurs ennemis : ils étoient les premiers auteurs de ces nouveautés étranges et de ces désordres jusqu'alors inouis qui corrompoient et troubloient l'état; et sans eux, la France ne les eût point connus.

Dans ces premières formules, que nous a conservées l'auteur protestant déjà cité, l'autorité du souverain semble être mise au-dessous de celle du chef de la ligue, et tout y porte les caractères d'une entière rébellion. Après les états de Blois, qui se tinrent à la fin de cette année et au commencement de l'autre, un dernier for-

(1) La Popelinière.

mulaire fut rédigé à Péronne, dans lequel « les confédérés déclarent que leur association n'a été formée que pour le maintien de la religion catholique et de l'état et monarchie de France, ayant reconnu que le roi n'étoit plus *assez fort* pour les défendre, jurant et promettant toutefois de lui conserver fidélité à lui et à ses successeurs, n'ayant d'autre but dans tout ce qu'ils pourroient entreprendre que l'intérêt de l'état et de la religion. » Cet acte est dressé au nom des princes, seigneurs, gentilshommes et autres, tant de l'état ecclésiastique que de la noblesse et tiers-état du pays de Picardie.

Plusieurs pensent que le cardinal de Lorraine avoit eu depuis long-temps, et même immédiatement après la bataille de Dreux, la première idée d'une association de ce genre ; et que même il en avoit fait le plan de concert avec le pape Pie IV et le roi d'Espagne. S'il en étoit ainsi, il est probable que, passionné comme il étoit pour l'élévation et l'éclat de sa maison, il n'avoit en cela d'autre but que d'en consolider la puissance en liant ses intérêts à ceux de la monarchie et de la religion catholique; il vouloit voir les Guises dominer dans les conseils, commander dans les armées, et rien de plus. S'il eût vécu, il eût été tout à la fois le chef et le modérateur de cette grande entreprise qui, sans doute, auroit eu alors des résultats plus heureux et plus

salutaires; mais sa mort subite et prématurée (1), qui arriva peu de temps après le commencement du nouveau règne, changea entièrement la face des choses. Son neveu, le duc de Guise, jeune, ardent, ambitieux, se trouva seul alors à la tête du parti catholique, et désormais le principal héritier de ces affections populaires qui sembloient être un privilége exclusif de son illustre maison. La ligue, dont il devenoit ainsi le chef naturel au moment même où elle venoit de se former, lui donna bientôt dans l'état une puissance au-dessus de celle que devoit avoir un simple sujet, et telle qu'aucun autre, quelque grand qu'il fût, ne l'avoit jamais eue avant lui.

Tout porte à croire que ce fut à Paris même que la ligue prit naissance. Les alarmes qu'y faisoit naître une paix qui, en assimilant presque le culte des hérétiques à celui des fidèles, sembloit menacer la religion même d'une ruine

---

(1) Il assistoit à Avignon avec le roi et toute la cour à une procession de pénitents, lorsqu'il lui prit un mal de tête si violent, qu'il fut obligé de se retirer avant la fin de la cérémonie. Il mourut peu de jours après, le 26 décembre 1574, étant à peine âgé de cinquante ans. Le bruit courut qu'il avoit été empoisonné; mais on n'en a aucune preuve. Toujours à la tête des plus grandes affaires de l'Eglise ou de l'état, dirigé par les mêmes maximes politiques et religieuses que son illustre frère, doué comme lui d'un génie supérieur et d'un fort caractère, il occupe à côté de lui une première place parmi les grands personnages de son temps.

totale, agitoient tous les esprits; c'étoit dans cette grande ville l'ordinaire entretien de toutes les classes de la société. Les frondeurs les plus ardents de ce nouvel ordre de choses, bourgeois, marchands, gens de palais et autres, s'étant plus intimement liés par l'exaspération même de leurs opinions, en vinrent par degrés, non plus à se réunir seulement par occasion, pour s'entretenir des malheurs de l'état et de la religion, mais à tenir des assemblées secrètes, dont le but étoit uniquement de traiter de ces matières; et c'est là que, leur zèle s'échauffant de plus en plus, il fut proposé d'imiter l'exemple de leurs ennemis, et d'opposer à leurs dangereuses confédérations, l'union de tous les vrais catholiques. Cette idée, adoptée par quelques-uns, gagna de proche en proche, et avec une telle rapidité, qu'avant la fin de l'année, il y eut un nombre considérable de gentilshommes, d'ecclésiastiques, de bourgeois les plus accrédités de la capitale, des villes considérables, même des provinces entières, affiliés à la ligue. Les huguenots commencèrent à être insultés dans plusieurs villes; et l'alarme se répandit aussitôt dans tout leur parti.

Cependant, par une indolence vraiment incompréhensible, ou par une politique qu'il est également impossible comprendre, Henri sembloit demeurer spectateur indifférent de cette lutte dans laquelle la nation entière alloit se trouver

engagée. La ligue se formoit sous ses yeux ; il savoit que son chef traitoit secrètement avec l'Espagne comme les huguenots avoient traité avec les princes protestants : en se mettant de lui-même et franchement à la tête du nouveau parti, il en faisoit, et nous l'avons déjà dit, le sien et celui de l'état ; il détruisoit la puissance de ce chef qu'il craignoit et haïssoit ; et quels que fussent ses desseins, à l'instant même il les faisoit avorter. Il ne fit rien de tout cela : on le vit demeurer indécis entre les catholiques et les protestants, entre une paix qu'on ne pouvoit conserver et une guerre qu'il étoit impossible d'éviter, comme si, au milieu de ces discordes intestines et de ces graves intérêts, le pouvoir eût pu se faire indépendant de la guerre et de la paix. Cependant la ligue grandissoit de jour en jour; et, lorsque s'ouvrirent les états de Blois, presque entièrement composés de ligueurs, elle étoit déjà si puissante, que ce prince, entraîné par la crainte qu'elle lui inspiroit, fit forcément ce qu'il auroit dû faire depuis long-temps et volontairement, comme monarque et comme chrétien : il reconnut enfin cette confédération, et s'en déclara lui-même le chef et le protecteur. Il y avoit lieu de croire qu'il agiroit en raison de cette détermination, qui, bien que tardive, pouvoit devenir aussi honorable que salutaire; et que les choses alloient enfin changer de face : il

en fut autrement. Les états demandoient que l'édit de pacification fût cassé, et que l'on déclarât sur-le-champ la guerre aux hérétiques : le roi, sans accepter ni refuser, dit qu'il n'agiroit point hostilement contre des princes de son sang, avant de s'être assuré s'ils n'étoient point disposés à rentrer dans le sein de l'Église et dans l'obéissance qu'ils devoient à leur légitime souverain ; et en conséquence de ce vœu, qu'il avoit exprimé, des députés furent envoyés aux divers chefs des confédérés. Pendant ces négociations, qui ne réussirent ni auprès des huguenots ni auprès des politiques, le roi et la reine mère agitoient sans cesse dans leur conseil cette question de la paix et de la guerre, ne pouvant sortir ni l'un ni l'autre de leur fatale indécision, et se montrant même plus indécis qu'ils n'avoient jamais été. Enfin les états se séparèrent n'ayant eu d'autre résultat que de lui faire signer la ligue; c'est-à-dire que Henri légitimoit et fortifioit un parti sans oser s'en servir pour faire la guerre, s'ôtant en même temps tout moyen de conserver la paix avec l'autre parti (1).

La guerre recommença donc : deux armées

(1) Le duc Casimir osa lui demander raison de sa manière d'agir envers les protestants de France, tandis que lui-même et les autres princes allemands réformés persécutoient les catholiques dans leur propre pays ; et le roi se vit réduit à lui donner sur ce point les explications les plus humiliantes.

entrèrent en campagne sous les ordres du duc d'Anjou et du duc de Mayenne. Elles eurent d'abord des succès qui montrèrent assez quelle étoit la foiblesse des ennemis qu'elles avoient à combattre, et combien il eût été facile de les détruire, si le roi eût su prendre une résolution et l'exécuter avec vigueur (1577). Mais en même temps que ses armées se battoient, la cour ne cessoit point de négocier; et cette guerre étoit à peine commencée, que le roi, au mépris de la déclaration solennelle qu'il avoit faite dans les états, de ne plus souffrir, dans son royaume, l'exercice de la religion prétendue réformée, accorda la paix au roi de Navarre et au prince de Condé, et signa à Poitiers un nouvel édit de pacification, moins favorable sans doute aux hérétiques que celui qui l'avoit précédé(1), mais

(1) Les termes de l'édit étoient ménagés de manière que la religion romaine paroissoit toujours la dominante; mais de sorte aussi que la prétendue réformée ne perdoit aucun avantage solide pour n'être qu'en second. On lui assuroit l'exercice public, avec une liberté plus étendue, mieux spécifiée et moins assujétie à la gêne des anciennes restrictions. Le roi établit ses sectateurs dans tous les priviléges de citoyens, dans le droit aux charges, aux magistratures et autres dignités : il approuva la prise d'armes et tout ce qu'ils avoient fait, comme très-utile à l'état; il leur accorda des juges établis exprès pour eux dans chaque parlement, neuf places de sûreté et des troupes, à condition qu'ils paieroient les dîmes, rendroient les biens d'église usurpés, chômeroient les fêtes extérieurement, et ne choqueroient en rien les catholiques dans leur culte.

tel cependant qu'il étoit impossible qu'il ne blessât pas profondément le parti catholique. Damville et ses politiques furent compris dans ce traité, qui sépara pour toujours leur cause de celle du parti protestant (1).

(1578) Personne ne pensoit que cette paix pût durer : elle ne servit qu'à montrer à quel degré d'avilissement l'autorité royale étoit tombée, puisque les partis, plus animés que jamais les uns contre les autres, n'en continuèrent pas moins de se faire la guerre ou de s'y préparer. C'est alors que l'on voit paroître dans le Dauphiné ce Lesdiguières depuis si fameux, alors comme tant d'autres, simple chef de partisans, mais déjà l'un des plus dangereux par le crédit que son courage et son habileté lui avoient acquis parmi les siens. Il commençoit à nouer avec le duc de Savoie ces intrigues qui devoient par la suite jeter un si grand désordre dans le midi de la France ; et le

(1) Damville avoit eu occasion de connoître, dans ses relations avec elle, le génie de cette secte et les projets de ses chefs pour l'établissement d'une espèce de république dans le Bas-Languedoc, sur le plan de celles qu'ils avoient déjà formées à La Rochelle et à Montauban. Ils ne se servoient de leurs liaisons avec lui que pour le trahir et séduire les peuples ; après les avoir séduits, s'emparer, en les soulevant, des principales villes, et le chasser de son gouvernement. Il s'en aperçut et rompit sans retour avec eux, mais trop tard : car le calvinisme avoit déjà jeté de profondes racines dans ce pays qui, de bon qu'il étoit, devint un des plus mauvais de toute la France.

roi d'Espagne, si fermement catholique chez lui, au dehors catholique ou protestant, suivant ses intérêts, étoit mêlé à ces manœuvres ténébreuses, en même temps qu'il encourageoit la ligue et traitoit avec les ligueurs. Plusieurs chefs, et dans les deux partis, que les troubles avoient rendus considérables dans leurs provinces, et à qui la paix enlevoit presque toute leur influence, ne pensoient qu'à rallumer ce feu mal éteint. Ce fut donc vainement que la reine mère fit un voyage en Guienne, sous prétexte de conduire au roi de Navarre la reine Marguerite sa femme, voyage dont le véritable but étoit d'essayer de le gagner et de le faire revenir à la cour : ce prince refusa de traiter sans le concours des autres chefs de son parti ; et les conférences de Nérac qui s'ouvrirent à ce sujet n'eurent d'autre résultat que de produire de nouvelles interprétations de l'édit de Poitiers, presque toutes favorables aux calvinistes, et de faire obtenir aux confédérés de nouvelles places de sûreté, qu'ils se hâtèrent de faire fortifier, dont ils chassèrent les prêtres, où ils vexèrent les catholiques, et tout cela contre la parole formelle qu'ils en avoient donnée. C'étoit ainsi que, grâces à la foiblesse de la cour, ils lui faisoient acheter si chèrement et si follement une paix qu'ils étoient disposés à rompre les premiers.

(1579) Aussi, en acceptant ces places pour les

rendre dans un délai fixé, leur intention étoit-elle de ne s'en point dessaisir; et, lorsqu'on les leur redemanda de la part du roi, la réponse qu'ils firent fut de courir aux armes et de recommencer les hostilités tant dans la Guienne que dans le Languedoc. Ils surprirent des places, dévastèrent le pays, et ce fut dans cette campagne que le roi de Navarre commença à jeter de l'éclat et à fixer les yeux de l'Europe sur lui par le courage intrépide et les talents militaires qu'il déploya dans l'attaque et la prise de la ville de Cahors : ce beau fait d'armes le fit dès lors considérer comme l'espoir d'un parti dont il étoit déjà le personnage le plus considérable. Toutefois les entreprises des confédérés avortèrent presque toutes, pour avoir été commencées avec trop de précipitation; et dès qu'ils eurent besoin de la paix pour mieux prendre leurs mesures, la cour s'empressa de nouveau de la leur accorder.

(De 1580 à 1583) Ce fut par la médiation du duc d'Anjou que se fit cette paix nouvelle ; et il en avoit besoin plus encore que les huguenots, pour que rien ne s'opposât à l'exécution du projet qu'il avoit formé, et dont ses intrigues et celles de sa sœur Marguerite avoient depuis longtemps préparé toutes les voies, projet qui étoit de profiter des troubles des Pays-Bas pour les enlever au roi d'Espagne, et se faire déclarer duc de Brabant. Il venoit enfin d'obtenir pour

cette expédition le consentement de son frère, que celui-ci lui avoit long-temps refusé ; et c'est ainsi que la politique perfide de Philippe II se trouvoit payée de perfidies toutes semblables. Il n'est point de notre sujet de raconter cet événement, qui commença par d'heureux succès et finit par les revers les plus humiliants; dans lequel ce prince malhabile, fut la dupe de tout le monde, et de ses alliés comme de ses ennemis, du prince d'Orange, qui seul en profita, de la reine Élisabeth, du duc de Parme, gouverneur de ces provinces pour le roi d'Espagne ; jusqu'à ce que, forcé d'abandonner son entreprise, il revint en France, où sa mort, qui arriva peu de temps après, ouvrit un champ plus vaste à toutes les passions, aggrava les dangers de toutes les positions, et devint, comme nous l'allons voir, la cause et le signal des plus grands événements.

Pendant cet intervalle d'une paix trompeuse, achetée par les concessions les plus humiliantes, et lorsque tout échappoit à son pouvoir, catholiques et protestants, que faisoit Henri III? Comme si cette paix d'un moment eût dû ne jamais finir, il se replongeoit et plus avant encore, dans cette indolence presque stupide, dans ces lâches voluptés qui l'avoient rendu, dès les premiers moments de son règne, la risée de ses ennemis et de ses sujets. Les mémoires du temps nous ont conservé des détails qui sem-

blent incroyables de ce mélange de superstitions, de débauches, de bizarreries indécentes dont se composoit la vie de ce foible et malheureux prince. Aux mascarades, aux tournois, aux courses de bague, où il paroissoit dans des parures efféminées, indignes non seulement d'un roi, mais de tout homme qui auroit conservé quelque respect pour lui-même, succédoient des retraites, des processions, dans lesquelles, par un excès non moins ridicule, il paroissoit couvert d'un sac de pénitent, portant une discipline et un chapelet attachés à sa ceinture ; puis, après avoir visité les couvents et adoré les reliques, il retournoit à ses *mignons*. C'étoit le nom que l'on avoit donné à quelques jeunes débauchés de la cour (1), pour lesquels il avoit une affection, ou pour mieux dire, des tendresses effrénées et dont le scandale alloit au delà de ce qu'il est possible d'exprimer. On étoit également révolté et des profusions extravagantes auxquelles il se livroit pour eux, et de l'insolence extrême où les jetoit un tel excès de faveur; la reine mère elle-même souffroit comme les autres de la *désordonnée outre-cuidance des mignons;* et il n'étoit personne qui n'attendît avec impatience quelque événe-

(1) La plupart y furent introduits par René de Villequier, qui faisoit, auprès du roi, le personnage d'artisan de plaisir.

ment qui mît fin à des désordres aussi honteux. On eut quelque espérance de s'en voir délivrer après la mort tragique de Caylus, Maugiron et Saint-Mégrin (1); mais le roi, qu'on avoit cru un moment inconsolable de leur perte, ne tarda pas à les remplacer par de nouveaux favoris

---

(1) Les deux premiers furent tués en duel. Ce fut à l'entrée de la rue des Tournelles, où aboutissoit alors un des côtés du parc, vis-à-vis de la Bastille, qu'ils se battirent à cinq heures du matin, le 27 avril 1578, avec Livarot, autre mignon du roi, contre d'Entragues, attaché aux Guises, Riberac et Schomberg. Maugiron et Schomberg, qui n'avoient que dix-huit ans, furent tués roides; Riberac mourut le lendemain; Livarot, d'un coup sur la tête, resta six semaines au lit; d'Entragues ne fut que légèrement blessé; Caylus, blessé de dix-neuf coups, languit trente-trois jours, et mourut entre les bras du roi qui, pendant tout ce temps, ne quitta pas le chevet de son lit. « Il avoit promis aux » chirurgiens qui le pansoient cent mille francs, en cas qu'il re- » vint en convalescence, et à ce beau mignon cent mille écus, » pour lui faire avoir bon courage de guérir. Nonosbtant les- » quelles promesses il passa de ce monde en l'autre. » Henri n'aimoit pas moins Maugiron « car il les baisa tous deux morts, fit » tondre leurs têtes, et emporter et serrer leurs blonds cheveux, » ôta à Caylus les pendants de ses oreilles, que lui-même aupa- » ravant lui avoit donnés et attachés de sa propre main. » Il soulagea sa douleur en leur faisant faire, dans l'église de Saint-Paul, des obsèques d'une magnificence royale, et en faisant élever des statues sur leurs tombeaux.

Saint-Mégrin, qui avoit une intrigue galante avec la duchesse de Guise, fut assailli, en sortant du Louvre, par vingt ou trente hommes apostés par le duc de Mayenne et le cardinal de Guise. Ils le percèrent de trente-trois coups de poignard, dont il mourut le lendemain. Le roi le fit enterrer à Saint-Paul avec la même pompe et les mêmes cérémonies que Caylus et Maugiron.

(Joyeuse et La Valette, depuis duc d'Épernon) qui devinrent, comme les premiers, l'objet de ses folles complaisances et de ses prodigalités (1). On murmuroit de voir les impôts extraordinaires dont les peuples étoient accablés, détournés de leur emploi légitime, qui étoit de mettre fin aux guerres civiles, pour devenir la proie de ces infâmes favoris; on lui reprochoit amèrement et les places de sûreté si imprudemment livrées au roi de Navarre, et la protection ouverte qu'il accordoit à Genève, principal foyer du calvinisme, et les secours donnés à son frère pour une expédition dont le but étoit de faire triompher en Flandre un parti qui vouloit y abolir la religion catholique. D'un autre côté, cette haine contre un monarque si complètement avili sembloit accroître encore la faveur populaire du duc de Guise; et celui-ci, profondément ulcéré de se voir sans crédit à la cour et supplanté dans le rang qu'il lui appartenoit d'y tenir par de si méprisables rivaux, mêloit des projets d'ambition et de vengeance à ce zèle héréditaire qu'il tenoit de ses pères pour l'état et la religion ; les princes de sa maison le secondoient, guidés par les mêmes

(1) Il dépensa douze cent mille écus aux noces de Joyeuse, qu'il maria à une sœur de la reine, sans compter quatre cent mille autres qu'il promit de lui payer. Il acheta à La Valette la terre d'Épernon, et lui donna d'avance, en argent, la dot de la femme qu'il lui destinoit.

vues et animés du même esprit ; presque toute la noblesse catholique le reconnoissoit depuis long-temps pour son chef, confondoit ses intérêts avec les siens; et, justement effrayé des derniers priviléges accordés aux hérétiques, le clergé s'attachoit maintenant à lui comme au seul défenseur qui restât à l'Eglise au milieu des dangers imminents dont elle étoit de nouveau menacée. Ainsi, dans une apparente obscurité, ce seigneur étoit devenu le centre du parti formidable dont le roi s'étoit si impolitiquement séparé, et qui, par cela même qu'il n'étoit pas conduit et dirigé par lui, alloit se soulever contre lui.

Cependant, tandis que l'on conspiroit ainsi sous ses propres yeux, Henri sembloit prendre plaisir à renchérir sur les extravagances auxquelles il étoit si misérablement livré. Aux processions bizarres dont nous avons déjà parlé, dans lesquelles il traînoit après lui, princes, ministres, cardinaux, et dont la populace faisoit d'insolentes dérisions, jusqu'aux portes de son palais (1), il ajoutoit des pèlerinages pour obte-

(1) On afficha au Louvre la pasquinade suivante : « Henri, » par la grâce de sa mère, inutile roi de France et de Pologne, » imaginaire concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain » l'Auxerrois, bateleur des églises de Paris, gendre de Colas, » goudronneur des colets de sa femme et friseur de ses cheveux, » mercier du palais, visiteur d'estuves, gardien des quatre-men- » diants, père-conscript des blancs-battus, et protecteur des » capucins. »

nir du ciel la grâce d'avoir des enfants (1); et se renfermant tour à tour dans le monastère des Minimes et dans celui des Feuillants, il y poussoit l'oubli de sa dignité jusqu'à haranguer ces religieux en plein chapitre. Au plaisir de la représentation, qui étoit une de ses manies principales, se joignoit en ceci le désir de persuader le peuple de Paris de son attachement pour la religion catholique; mais les ligueurs, qui épioient toutes ses démarches, s'empressèrent de lui enlever cette ressource, en excitant les prédicateurs à tonner, dans la chaire, contre ces processions et ces retraites, à traiter d'hypocrisie et de momeries tout cet appareil de pénitence et de dévotion; et le roi, soit foiblesse, soit insouciance, ne punit de si graves insultes que par des réprimandes ou quelques légers châtiments dont l'effet fut d'enhardir encore davantage ces fougueux et insolents orateurs (2). Ainsi vivoit ce prince

---

(1) Il avoit épousé en 1775 Louise de Lorraine; fille de Nicolas, comte de Vaudemont, frère puiné du duc de Lorraine.

(2) Le prédicateur de la cathédrale nommé, *Poncet*, appela publiquement une nouvelle confrérie de pénitents, érigée par le roi, *la confrérie des hypocrites et athéistes*. « Et qu'il ne soit » vrai, dit-il en propres mots, j'ai été averti de bon lieu, » qu'hier au soir, qui étoit le vendredi de leur procession, la » broche tournoit pour le souper de ces gros pénitents, et qu'après » avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation de nuit » le petit tendron, qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! malheureux

vraiment inexplicable, fermant l'oreille aux clameurs publiques qui le poursuivoient de toutes parts; entouré d'ennemis sans avoir l'air de se douter seulement de leur existence; entièrement abandonné à des plaisirs honteux ou à de puérils amusements, lorsque l'orage grossissoit à tous moments sur sa tête, et qu'il ne falloit plus qu'un dernier événement pour le faire éclater.

(1584) La mort du duc d'Anjou fut cet événement fatal: le roi n'ayant point d'enfants, ce seul frère qui lui restoit étoit l'héritier présomptif de la couronne; et par sa mort, cet héritage se trouvoit transporté au roi de Navarre, qui venoit

---

» hypocrites! vous vous moquez donc de Dieu, sous le masque, » et portez, par contenance, un fouet à votre ceinture? Ce n'est » pas là, de par D..... où il faudroit le porter : c'est sur votre dos » et sur vos épaules, et vous en étriller très-bien; il n'y a pas un » de vous qui ne l'ait bien gagné. » Le roi se contenta de reléguer ce prédicateur insolent dans une abbaye qu'il possédoit. Un des mignons (les uns disent d'Épernon, d'autres Joyeuse), voulant se moquer de la disgrâce de Poncet, fut payé de sa raillerie par une réponse qui fut trouvée fort à propos. « Monsieur » notre maître, lui dit le mauvais plaisant, on dit que vous faites » rire les gens à votre sermon; cela n'est guère bien. Un prédi- » cateur comme vous doit prêcher pour édifier, et non pas pour » faire rire. — Monsieur, répondit Poncet sans s'étonner, je » veux bien que vous sachiez que je ne prêche que la parole de » Dieu, et qu'il ne vient point de gens à mon sermon pour » rire, s'ils ne sont méchants et athéistes : et aussi n'en ai-je » jamais tant fait rire en ma vie comme vous en avez fait pleurer. » (*Journal de Henri III.*)

de rentrer si malheureusement dans le parti protestant, et de faire abjuration solennelle de la religion catholique. Sans la ligue, on ne voit aucun obstacle qui eût pu l'empêcher de parvenir au trône : les grands, par ambition, par intérêt, par tous les motifs humains qui attachent à la faveur des cours, eussent, pour la plupart, suivi la religion du prince; le peuple, par degrés, se fût laissé corrompre ; et, nous le répétons, la France, qui est encore aujourd'hui l'espoir de la chrétienté, seroit, depuis long-temps, livrée à l'hérésie et à toutes ses funestes conséquences. Quels qu'aient été les excès ou les desseins ambitieux de quelques ligueurs, par ce seul fait incontestable la ligue est justifiée.

Encore un coup, gardons-nous de juger un siècle avec les doctrines et les préjugés d'un autre. Essayons de sortir d'un malheureux âge, abruti par le matérialisme, où toutes les affections généreuses sont éteintes, où il n'y a plus de croyances communes et par conséquent plus de vertus publiques, et transportons-nous au milieu d'une génération qui croit en Dieu, qui croit en la loi que ce Dieu lui a donnée, qui, par cela même qu'elle y croit, la met nécessairement au-dessus de tout. Elle voit cette loi en péril; elle ne peut s'en prendre qu'au prince qui a juré de la protéger, de la faire respecter, et qui ne règne en effet qu'à cette condition :

cette génération doit-elle se précipiter tout entière dans les voies criminelles où il vient de s'engager; et, si la volonté de Dieu lui est connue d'une manière positive, *légale*, incontestable, osera-t-on dire qu'elle doit obéir à un homme plutôt qu'à Dieu ? Continuons nos récits : ils nous apprendront si toutes ces conditions furent remplies ; si la ligue fut innocente ou coupable, ou si elle ne fut pas, comme la plupart des choses humaines, mélangée de bien et de mal.

Cette mort du duc d'Anjou aggravant ainsi tous les dangers, on jugea que le moment d'éclater étoit venu. Déjà, avant qu'il eût rendu le dernier soupir, mais sa maladie ne laissant plus d'espérance, le duc de Guise avoit rassemblé les principaux chefs des ligueurs (1) à Nancy, dans une maison appartenante au sieur de Bassompierre ; et dans cette assemblée à laquelle avoit assisté l'ambassadeur d'Espagne, il avoit été reconnu que l'association que l'on venoit de former, étoit le seul moyen de tirer la France du triste état où elle étoit plongée. Peu de temps après, une seconde assemblée fut tenue à Join-

(1) C'étoient les ducs de Mayenne, de Nevers, le cardinal de Guise, le baron de Seneçay, Rosni, Menneville, Mandreville et quelques autres. Le duc de Lorraine s'y rendit aussi. Le duc Casimir, qu'ils vouloient détacher du parti du roi de Navarre, y fut invité, et y envoya un agent affidé.

ville, dans laquelle on arrêta de reconnoître pour successeur au trône le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, dans le cas où le roi mourroit sans postérité, et de faire recevoir le concile de Trente dans le royaume, sans aucune restriction. Aussitôt l'ordre fut envoyé dans toutes les provinces à ceux qui avoient signé la ligue, de se tenir prêts à prendre les armes; aux ecclésiastiques qui la favorisoient d'y préparer tous les esprits.

Bientôt il ne fut plus question dans la France entière que du danger que l'on couroit de voir monter sur le trône un prince hérétique. On ne parloit d'autre chose : les prédicateurs dans les chaires, les curés dans leurs prônes, les professeurs dans leurs écoles, se repandoient en invectives contre la cour et contre le roi de Navarre, et produisoient d'autant plus d'impression sur leurs auditeurs, que ce n'étoint point en effet un danger imaginaire qu'ils leur représentoient; et que rien n'étoit plus réel que les maux dont la monarchie et la religion étoient menacées.

Que manquoit-il donc à ce mouvement d'une nation entière, poussée par un sentiment religieux à tout entreprendre et à tout braver, pour conserver au milieu d'elle le dépôt précieux de la foi qu'elle avoit reçue de ses pères? Une autorité légitime qui la dirigeât, qui, contenant le zèle dans de justes bornes, sût défendre les droits

de la religion sans porter atteinte à ceux du trône, prenant ainsi temporairement la place d'un roi, qui s'obstinoit à ne pas remplir ses devoirs les plus sacrés, et à négliger ses plus grands intérêts. Le pape étoit cette autorité ; voilà quel étoit le chef naturel de la ligue, celui à qui il appartenoit exclusivement de la conduire : c'est alors qu'elle fût devenue en effet la ligue *sainte ;* et que cet esprit de prudence, de conciliation, et tout à la fois de fermeté inflexible qui fait le caractère de la cour de Rome, gouvernant et modérant ses conseils, tout s'y fût fait dans le double intérêt de l'État et de la religion. Mais les malheureux préjugés, que nous avons si souvent signalés, étoient trop enracinés en France, pour qu'il fût possible d'y espérer d'aussi grands et d'aussi beaux résultats : on s'y étoit mis dans une position fausse et mitoyenne, où l'on n'admettoit ni ne rejetoit entièrement la puissance du chef de l'Eglise. Il étoit réduit alors à négocier où il commandoit autrefois ; et nous avons vu, sous Charles IX, ses légats dans la triste nécessité de se mêler aux intrigues de cour pour créer des obstacles aux progrès toujours croissants de l'hérésie. Les ligueurs infatués des mêmes principes suivirent une marche toute semblable ; et il fut décidé, non que l'on mettroit le pape à la tête de la ligue, mais qu'on essaieroit de l'attirer dans son parti.

Ici les ennemis de l'autorité du Saint-Siége triomphent, parce qu'ils croient voir quelque chose de contradictoire dans les décisions de deux papes consultés par quelques ligueurs sur la question de savoir si cette entreprise, dont le but étoit de maintenir dans le royaume la religion catholique, offroit un motif suffisant pour dispenser des sujets de l'obéissance qu'ils devoient à leur souverain. Grégoire XIII, qui régnoit alors, répondit nettement que toute guerre concertée en faveur de la religion catholique et pour la destruction de l'hérésie étoit juste, légitime, et non-seulement contre les hérétiques, mais encore contre les personnes qui les favoriseroient, fussent-elles même de *qualité royale*.

Sixte V, qui bientôt après monta sur le trône pontifical, parut n'être point aussi favorable à cette confédération, qu'il traita de faction séditieuse, de complot pernicieux, et dans laquelle il ne vit d'abord que des sujets révoltés contre leur souverain. Mais, en même temps qu'il publioit une bulle, par laquelle il excommunioit tous ceux qui seroient si hardis que de s'attaquer à la puissance royale, il en faisoit paroître une autre contre le roi de Navarre et le prince de Condé; et cette bulle frappoit d'excommunication ces deux princes, les privoit eux et leurs successeurs de leurs états, spécialement du

droit de succession à la couronne de France, et délioit leurs sujets du serment de fidélité.

Ces deux jugements qui, dans certaines parties, semblent contradictoires, partent néanmoins du même principe et ne sont au fond qu'un seul et même jugement. Il y a des deux côtés réprobation entière et sans réserve de toute doctrine hétérodoxe et de ses adhérents; mais Grégoire XIII considère la question généralement et dans le sens *composé :* c'est pourquoi il déclare qu'il est juste, légitime, de s'armer contre tout fauteur d'hérésie, fût-il même de *qualité royale.* Sixte V divise la même question : il voit des révoltés dans les ligueurs, parce qu'il veut voir encore dans Henri III un prince catholique et qu'il suppose disposé à agir comme le doit le roi très-chrétien et le fils aîné de l'Eglise; mais, comme en même temps il excommunie un prince hérétique et le prive, par cette seule raison, de son droit au trône qui, sans cela, n'auroit pu lui être contesté, il prononce, de même que Grégoire XIII, un anathème dont les *personnes royales* ne sont pas exemptes; et cette distinction pleine de prudence, que son prédécesseur n'avoit point été dans le cas de faire, ne prouve qu'une seule chose : c'est que ce pape, en consacrant le principe, craint d'en appliquer à faux les conséquences, ne connoissant point assez le fond

des choses. Or ceci ne seroit point arrivé, il faut le dire encore, si, dans la plénitude de sa puissance, et comme il lui avoit été donné de le faire dans des temps plus heureux, il eût pu appeler et le monarque et ses sujets au pied de son tribunal pour connoître de leurs différends sur un point dont il lui appartenoit de décider exclusivement. Alors Henri III eût été forcément ce qu'il devoit être, eût fait malgré lui ce qu'il devoit faire, et la ligue fût devenue de toutes les associations la plus noble et la plus salutaire. Il en fut autrement parce que tout avoit été déplacé dans la hiérarchie du monde chrétien. Toutefois la suite fera voir que Sixte V favorisoit réellement la ligue; et en effet, malgré toutes ses fautes et tous ses écarts, les voies qu'elle suivoit dans ces graves circonstances, où il s'agissoit d'intérêts au-dessus de tout pouvoir humain, étoient bien préférables à celles où Henri III se laissoit entraîner.

(1585) Cependant Grégoire XIII vivoit encore; et le duc de Guise, se voyant ainsi soutenu de l'assentiment du pape et assuré du secours des Espagnols, ne balança point à se déclarer ouvertement. Vers la fin du mois de mars de cette année parut le manifeste de la ligue : il fut publié à Péronne sous le nom seul du cardinal de Bourbon, qui s'y donnoit la qualité de premier prince du sang, et l'on y nommoit toutes les

puissances qui s'étoient associées à cette confédération : c'étoit presque toute la chrétienté. On s'y plaignoit de la mauvaise administration du royaume, de la multiplicité des impôts, de l'avidité insatiable des favoris, de la faveur accordée aux huguenots, de l'oppression de tous les ordres de l'état, etc.; mais le motif principal, qu'on y faisoit valoir, étoit le danger extrême que couroit la religion catholique en France, si un prince hérétique venoit à monter sur le trône. L'impression que produisit ce manifeste fut la plus grande qu'il fut possible d'en attendre. Il remua les esprits dans toutes les classes de la société; et la plupart de ceux qui jusque-là avoient encore hésité, ne balancèrent plus à se jeter dans un parti qui se présentoit avec de si puissants appuis, et dans lequel ils voyoient tout à la fois sûreté pour leur conscience et pour leurs intérêts.

Tous les chefs de la confédération qui étoient gouverneurs de province, s'étoient assurés des principales places de leurs gouvernements; et le duc de Guise commença les hostilités en s'emparant de Verdun et de Mézières; une ruse de Mandelot, gouverneur de Lyon, rendit les ligueurs maîtres de cette ville importante.

Tous nos historiens disent qu'en ce moment rien n'étoit plus facile au roi que d'accabler le duc de Guise, celui-ci n'ayant encore que quatre

mille hommes de pied et mille chevaux ; et qu'il écrasoit la rébellion sans retour, s'il eût armé sa maison et marché à l'instant même contre les rebelles. Nous sommes loin de partager cet avis : un premier revers eût pu arrêter les progrès de la ligue, mais non la détruire ; elle avoit ses profondes racines dans les croyances de la nation, et il n'y a point de projet plus insensé que de prétendre gouverner un peuple contre sa Foi. Henri III, nous ne nous lasserons point de le répéter, n'avoit point d'autre parti à prendre que se mettre à la tête de ce grand mouvement et de le conduire, au lieu de s'en laisser entraîner. Il ne le fit point ; et, comme si la source de son pouvoir eût été *en lui-même*, il s'obstina à chercher un équilibre impossible entre la religion et l'hérésie : de là toutes ses fautes et tous ses revers. Aux entreprises hardies du duc de Guise, il répondit par un manifeste dans lequel, mettant à découvert l'extrême foiblesse de son caractère, il promettoit amnistie entière à tous ceux qui abandonneroient le parti de la ligue; il envoya en même temps un message au roi de Navarre pour l'inviter à se réunir à lui, et à faire avorter tous les desseins des ligueurs en revenant à la religion catholique; et ces négociations infructueuses avec un prince que rejetoit alors la France entière, lui aliénèrent encore davantage les esprits; enfin la dernière

de ces fausses démarches fut de montrer la crainte qu'il avoit de ses ennemis et l'impuissance où il étoit de leur résister, en offrant le premier de traiter avec eux. Ce fut, dit-on, Catherine qui l'y détermina par la haine qu'elle portoit au roi de Navarre, et par le désir qu'elle avoit de faire tomber la couronne au jeune prince de Lorraine son petit-fils, étant enfin parvenue à lui faire comprendre combien étoit redoutable un parti qui se composoit de la France catholique soutenue de toute la catholicité. Elle n'exageroit point en lui démontrant les dangers d'une vaine résistance ; mais, avec un tel parti, il falloit lui conseiller de traiter comme chef et comme roi, non comme ennemi.

Ce fut elle qu'il chargea de la négociation : les conférences se tinrent d'abord à Epernay, ensuite à Reims ; le duc de Guise et le cardinal de Bourbon traitant au nom de la ligue. Tout ce qu'il leur plut de demander, la reine le leur accorda ; et le résultat de ces conférences, fut le fameux traité de Nemours, dans lequel Henri, réduit par sa propre faute à recevoir la loi de ses sujets, révoquoit entièrement tous les priviléges accordés aux hérétiques par l'édit de Poitiers, s'engageoit à ne souffrir dans son royaume l'exercice d'aucune autre religion que de la religion catholique, en chassoit tous les ministres calvinistes, et promettoit de déclarer

de nouveau la guerre aux chefs des religionnaires, s'ils refusoient de rendre les places qui leur avoient été accordées. Par des articles secrets, il fut convenu que le roi solderoit de ses propres deniers les troupes étrangères qu'avoit levées le duc de Guise, et qu'il donneroit à la ligue plusieurs places de sûreté.

Ce traité jeta d'abord le roi de Navarre dans un abattement difficile à exprimer (1); et ce fut immédiatement après un événement si fatal à lui-même et à son parti, que Sixte V fulmina contre lui cette bulle d'excommunication qui sembloit lui porter le dernier coup, et qui étoit en effet le plus grand triomphe que pussent remporter ses ennemis. Ce fut aussi dans cette situation presque désespérée que l'on put voir quelle étoit la grandeur de ce courage si digne d'une meilleure cause : il répondit d'abord par une protestation contre la bulle du pape, qu'il trouva moyen de faire afficher aux portes mêmes du Vatican; il répandit partout des manifestes et

---

(1) La consternation profonde où le plongea cette nouvelle, produisit cet effet singulier que, rêvant, la tête appuyée sur sa main, aux malheurs qui pouvoient résulter pour lui et pour la France d'un tel traité et de ces discordes intestines, la partie de sa moustache qui étoit cachée sous cette main, lui blanchit tout à coup. Son historiographe, Matthieu, rapporte ce fait comme l'ayant entendu lui-même raconter à Henri IV. Liv. 8.

les adressa à tous les ordres de l'Etat ; il offrit le duel au duc de Guise pour épargner le sang françois que la guerre civile alloit répandre, l'accusant hautement de vouloir se frayer un chemin au trône par la destruction de la famille régnante (1) ; enfin, ranimant par son énergie le courage presque abattu des siens, on le vit bientôt, lorsqu'on le croyoit perdu sans ressource, en mesure de se défendre et même d'attaquer.

Cependant le traité de Nemours n'avoit point calmé l'animadversion publique dont Henri III étoit l'objet, parce qu'on ne voyoit point qu'il

---

(1) L'écrit dans lequel il portoit contre lui cette accusation, avoit été composé par Du Plessis Mornay, et étoit intitulé : *Avertissement sur l'intention et but de messieurs de Guise dans la prise des armes.* Il fit grand bruit, et le duc de Guise l'ayant reçu y fit des notes, lesquelles furent remises à Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qui se chargea d'y répondre. Cette réponse est remarquable en ce que, repoussant l'accusation qu'on élevoit contre le duc de Guise, de prétendre à la couronne de France, non-seulement son auteur prouve qu'elle est fausse et calomnieuse, mais il démontre en même-temps la nullité des titres sur lesquels certains mémoires publiés sur ce même sujet, appuyoient les droits de la maison de Guise. Une telle défense faite de l'aveu du duc, et même avec sa coopération, peut faire douter que ses desseins ambitieux fussent tels qu'on les a supposés ; et auroit dû rendre plus circonspects des gens que l'esprit de parti a portés à décider d'un ton si tranchant une question au moins indécise, et dans laquelle ceux qui sont d'un avis contraire ont pour nier des raisons meilleures qu'ils n'en ont pour affirmer.

(Mém. du duc de Nevers, t. I.)

s'empressât d'en remplir les clauses. La démarche qu'il avoit faite à l'égard du roi de Navarre, le faisoit même soupçonner de quelque projet d'alliance avec les huguenots. Ce qui confirmoit ces soupçons, c'est qu'il ne faisoit contre lui aucuns préparatifs de guerre; et cette guerre, tout le parti catholique la demandoit à grands cris. Bientôt l'agitation des esprits fut plus grande qu'elle n'avoit jamais été; et ce fut au milieu de ces alarmes nouvelles, excitées par la foiblesse d'un malheureux prince, qui ne pouvoit se résoudre à prendre un parti, que se forma la ligue particulière de Paris.

La première idée en fut conçue par un bourgeois de cette ville, nommé La Rocheblond. Tourmenté comme tant d'autres des dangers que couroit la religion, il se persuada, dans le zèle dont il étoit dévoré, que tout catholique étoit appelé à la défendre par tous les moyens qui étoient en son pouvoir, et s'ouvrit là-dessus à plusieurs curés, docteurs et prédicateurs de Paris, depuis long-temps attachés à la ligue, et même du nombre des ligueurs les plus ardents (1). Ceux-ci goûtèrent son projet, et en

(1) Les principaux étoient Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, et Mathieu de Launoy, chanoine de Soissons.

ayant délibéré ensemble, ils arrêtèrent le plan d'une association dont le but étoit de s'assurer de Paris, et de mettre une ville d'aussi grande importance sous l'entière influence des chefs du parti catholique. Leur société s'étant bientôt accrue d'un certain nombre de leurs amis les plus sûrs dont ils se répondirent mutuellement (1), ils formèrent un conseil de dix membres, tant ecclésiastiques que laïques, qui se tint d'abord dans une chambre de la Sorbonne, ensuite au collége de Fortet; et six d'entre eux furent choisis, auxquels on partagea les seize quartiers dont on composoit la ville de Paris. Leur mission étoit d'y faire des partisans à la nouvelle ligue, d'y semer les bruits qui pourroient être utiles au parti, et d'y porter les ordres du conseil secret. De là le nom de faction des *Seize*, donné à cette association qui, depuis, joua un si grand rôle et se rendit si formidable.

Les progrès en furent plus rapides qu'on n'auroit osé espérer, non-seulement parmi le peuple, mais encore dans le clergé et dans la

---

(1) On nomme entre autres Acarie, maître des comptes; d'Orléans, Caumont, Ménager, avocats; le sieur de Manœuvre, de la famille des Hennequins; le sieur Deffiat, gentilhomme auvergnat; Jean Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; Jean Guincestre, curé de Saint-Gervais; Bussy-le-Clerc, Emonet, La Chapelle, Crucé, procureurs; le commissaire Louchard; La Morlière, notaire, Compan, marchand, etc.

noblesse ; et le secret en fut si bien gardé, que le roi et ses ministres, bien qu'ils s'aperçussent qu'en effet il se tramoit quelque chose, ne purent se procurer aucuns documents positifs sur ce complot, le plus dangereux cependant que l'on eût encore formé. Le duc de Guise et le cardinal de Bourbon n'en eurent eux-mêmes aucune connoissance jusqu'au moment où ses chefs, jugeant leur confédération assez nombreuse et assez solidement constituée pour pouvoir se mettre utilement en rapport avec la ligue générale du royaume, leur firent savoir ce qu'ils avoient fait, leur apportant la nouvelle si agréable et si inéspérée que la capitale de la France étoit à eux, et que, quand il leur plairoit, ils y commanderoient en maîtres absolus. Aussitôt la correspondance la plus active s'établit entre les ligués de Paris et ceux des provinces ; et ce fut alors que le duc de Guise se crut assez fort pour sommer Henri III, de faire la guerre au roi de Navarre et d'exécuter toutes les conditions du traité de Nemours.

Cette guerre étoit ce que Henri redoutoit le plus, parce qu'il s'étoit mis dans une position telle que son effet inévitable devoit être d'accroître la puissance de ceux qu'il continuoit de considérer comme ses plus mortels ennemis; il imagina donc encore deux moyens de temporisation qui, de même que tout ce qu'il avoit

fait jusqu'alors tournèrent contre lui : le premier fut d'envoyer un nouveau message au roi de Navarre pour l'engager à accéder au traité de Nemours, et à mettre fin à ces discordes intestines en se faisant catholique ; n'ayant point réussi, il imagina d'essayer s'il ne jetteroit point quelques embarras parmi les ligueurs en leur exposant la pénurie des finances, et en leur déclarant la nécessité où il se trouvoit de lever de nouveaux impôts pour subvenir aux frais de cette guerre, dont le retard leur causoit une si vive impatience. Il manda donc au Louvre le premier président du parlement de Paris, le prévôt des marchands, le doyen de la cathédrale, et voulut que le cardinal de Guise les accompagnât.

« Je suis charmé, leur dit-il, en les abordant » d'un air ironique, d'avoir enfin suivi les bons » conseils qu'on m'a donnés, et de m'être déter- » miné, à votre sollicitation, à révoquer le der- » nier édit que j'avois fait en faveur des protestants. » J'avoue que j'ai eu de la peine à m'y résoudre; » non pas que j'aie moins de zèle qu'aucun autre » pour les intérêts de la religion ; mais parce que » l'expérience du passé m'avoit appris que j'allois » faire une entreprise où je trouverois des obs- » tacles que je ne croyois pas surmontables. Mais, » puisque enfin le sort en est jeté, j'espère qu'as- » sisté des secours et des conseils de tant de braves

» gens, je pourrai terminer heureusement une » guerre si considérable.

» Pour l'entreprendre et la finir avec honneur, » j'ai besoin de trois armées. L'une restera au- » près de moi, j'enverrai l'autre en Guienne, et » la troisième je la destine à marcher sur la fron- » tière, pour empêcher les Allemands d'entrer » en France : car, quoi qu'on puisse dire au con- » traire, il est certain qu'ils se disposent à venir » nous voir. J'ai toujours cru qu'il étoit dange- » reux de révoquer le dernier édit; et depuis que » la guerre est résolue, j'y vois encore plus de dif- » ficultés, et c'est à quoi il faut pourvoir de bonne » heure : car il ne sera plus temps d'y penser » quand l'ennemi sera à vos portes, et que de vos » fenêtres vous verrez brûler vos métairies et vos » moulins, comme il est déjà arrivé autrefois. » C'est contre mon avis que j'ai entrepris cette » guerre; mais n'importe, je suis résolu à n'y » épargner ni soin ni dépense pour qu'elle réus- » sisse; et, puisque vous n'avez pas voulu me croire » lorsque je vous ai conseillé de ne point penser » à rompre la paix, il est juste du moins que vous » m'aidiez à faire la guerre. Comme ce n'est que » par vos conseils que je l'ai entreprise, je ne pré- » tends pas être le seul à en porter tout le faix. »

Puis se tournant vers M. de Harlai : « M. le » premier président, lui dit-il, je loue fort votre » zèle et celui de vos collègues, qui ont aussi

» approuvé la révocation de l'édit, et m'ont ex-
» horté si vivement à prendre en main la défense
» de la religion ; mais aussi je veux bien qu'ils
» sachent que la guerre ne se fait pas sans argent,
» et que, tant que celle-ci durera, c'est en vain
» qu'ils viendront me rompre la tête au sujet de
» la suppression de leurs gages. Pour vous, ajouta-
» t-il, M. le prévôt des marchands, vous devez
» être persuadé que je n'en ferai pas moins à
» l'égard des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Ainsi,
» assemblez ce matin les bourgeois de ma bonne
» ville de Paris, et leur déclarez que, puisque la
» révocation de l'édit leur a fait tant de plaisir,
» j'espère qu'ils ne seront pas fâchés de me fournir
» deux cent mille écus d'or dont j'ai besoin pour
» cette guerre : car, de compte fait, je trouve
» que la dépense montera à quatre cent mille
» écus par mois. »

Ensuite s'adressant au cardinal de Guise: «Vous
» voyez, monsieur, lui dit-il d'un air irrité, que
» je m'arrange, et que de mes revenus, joints
» à ce que je tirerai des particuliers, je puis es-
» pérer fournir, pendant le premier mois, à l'en-
» tretien de cette guerre. C'est à vous d'avoir
» soin que le clergé fasse le reste : car je ne pré-
» tends pas être le seul chargé de ce fardeau, ni
» me ruiner pour cela ; et ne vous imaginez pas
» que j'attende le consentement du pape : car,
» comme il s'agit d'une guerre de religion, je

» suis très-persuadé que je puis en conscience, » et que je dois même me servir des revenus de » l'Église, et que je ne m'en ferai aucun scru- » pule. C'est surtout à la sollicitation du clergé » que je me suis chargé de cette entreprise : c'est » une guerre sainte ; ainsi c'est au clergé à la » soutenir. »

Comme tous vouloient répliquer et lui montrer la difficulté de trouver de l'argent à cause de l'épuisement de tous les corps de l'état : « Il » falloit donc m'en croire, dit-il, en les inter- » rompant brusquement et d'un ton animé, et » conserver la paix plutôt que de se mêler de dé- » cider la guerre dans une boutique ou dans un » chœur ; j'appréhende fort que, pensant dé- » truire le prêche, nous ne mettions la messe en » grand danger. Au reste, il est question d'effets » et non de paroles. » Ayant dit ces mots, il les congédia.

Cette harangue, comme l'observe avec raison l'historien de Thou, n'eut d'autre effet que de mettre à découvert les dispositions secrètes du roi, et de le rendre plus méprisable encore à ceux qui le réduisoient à faire ainsi la guerre malgré lui. L'obstacle qu'il présentoit fut bientôt levé : pour commencer enfin cette guerre si ardemment désirée, on se montra prêt à faire tous les sacrifices; les Parisiens furent les plus prompts

à se cotiser, et fournirent en très-peu de temps une somme de deux cent mille écus.

Telle fut l'origine de la guerre dite des *Trois Henris*, Henri, roi de France, Henri, duc de Guise, et Henri de Navarre. Le prince de Condé a d'abord en Bretagne quelques succès, que suivent des revers tels, qu'il est forcé à travers mille périls de se sauver en Angleterre pour pouvoir ensuite gagner La Rochelle. Le roi de Navarre, réduit à ses propres forces, soutient la lutte en Poitou, en Saintonge, dans la Guienne, par des prodiges de courage et d'activité. (1586) L'année suivante, quatre armées sont mises en campagne; on se bat en Guienne, en Dauphiné, dans la Provence; et tandis que le duc de Guise manœuvre sur les frontières de la Bourgogne et de la Champagne pour s'opposer à l'entrée des Allemands, son frère, le duc de Mayenne, poursuit le roi de Navarre avec des forces supérieures, négligeant les siéges des villes, et ne cherchant autre chose qu'à s'emparer du prince lui-même, qui ne sembloit pas pouvoir lui échapper. Ce fut le roi lui-même qui lui fit ouvrir une voie pour se réfugier à La Rochelle : car il étoit loin de vouloir la destruction du parti huguenot dont il pensoit dès lors avoir un jour besoin contre les ligueurs qu'il haïssoit par-dessus tout. Mayenne, qui vit bientôt dépérir son armée, parce qu'on ne lui envoyoit

ni argent ni renforts, revint à la cour se plaignant hautement d'avoir été trahi ; et la haine publique s'en accrut contre le roi, que l'on accusa de cette trahison.

Cette accusation, nous le répétons, n'étoit point sans fondement (1) : Henri III avoit d'autres armées : elles étoient commandées par d'Épernon, La Valette son frère et le maréchal de Biron ; et c'étoit à entretenir ces armées, dans lesquelles il plaçoit toutes ses espérances, qu'il mettoit tous ses soins et employoit toutes les ressources de ses finances. Ces trois seigneurs appartenoient au parti *politique :* ce parti, qui venoit de prendre le nom de *royaliste*, et qui croyoit l'être sans doute parce qu'il séparoit la royauté de la religion, commençoit alors à reparoître sur cette scène de désordres qu'il ne devoit plus quitter, et dont il alloit accroître la confusion. Ainsi le roi craignoit de détruire les huguenots, cherchoit son appui dans les politiques, et étoit impuissant contre les ligueurs !

Aussi les murmures furent-ils très-violents lorsqu'il fut de nouveau question de fournir de

---

(1) Mayenne avoit chargé le vicomte d'Aubeterre de garder le passage de la Garonne : celui-ci se laissa surprendre, et le roi de Navarre passa la rivière seulement avec trente personnes. Tout le monde crut alors, dit d'Aubigné, que d'Aubeterre ne s'étoit fait donner ce poste que pour favoriser la retraite de l'illustre fugitif.

l'argent pour les frais d'une guerre dans laquelle il n'avoit montré jusqu'alors ni franchise ni vigueur : le parlement n'enregistra que forcément ses édits bursaux, et le clergé ne lui fournit des contributions qu'à des conditions humiliantes pour lui (1). La guerre recommença donc en Saintonge, sous le commandement du maréchal de Biron, qui n'agit que mollement contre l'ennemi, et confirma ainsi tous les soupçons que les ligueurs avoient conçu contre la politique tortueuse de la cour. Alors le duc de Guise jugea que les intérêts de son parti demandoient qu'il commençât à se montrer plus ouvertement : il s'y décida et s'empara aussitôt de plusieurs places fortes sur les frontières de la Champagne, où il stationnoit toujours avec son armée, remplaçant par des ligueurs les commandants qu'il en faisoit sortir. Au moment même où il tentoit un coup si hardi, on apprit que des troupes allemandes étoient sur le point de passer la frontière; et Henri III se trouva de nouveau seul au milieu de tous les partis et de tous les intérêts. De nouvelles tentatives qu'il fit alors auprès du roi de Navarre pour l'engager à changer de religion et à se réunir à lui, ne réussirent pas davantage que celles qui

(1) Il exigea que la disposition de cet argent fût remise aux mains du cardinal de Bourbon, du nonce et de l'évêque de Paris.

les avoient précédées, et le mécontentement des chefs de la ligue s'en accrut à un tel point que, dans une assemblée qu'ils tinrent dans une abbaye du cardinal de Guise, ils jurèrent de ne point quitter les armes, *de quelque part que l'ordre leur en fût donné*, qu'ils n'eussent détruit ou chassé du royaume jusqu'au dernier des huguenots.

Cependant les Allemands appelés en France par le roi de Navarre alloient y entrer; l'alarme étoit vive dans toutes les provinces; et les Seize, ayant répandu partout que c'étoit le roi lui-même qui, d'accord avec le Navarrois, livroit son royaume à l'étranger (1), l'indignation contre lui fut au comble, surtout à Paris; et par les résolutions extrêmes que prirent dès lors les ligueurs de cette ville, on put prévoir les excès auxquels se livreroit plus tard cette faction turbulente des Seize, composée fortuitement de gens de tous états, et dont un grand nombre avoit été pris dans les classes inférieures de la société. Il y fut arrêté que l'on

(1) Ces reproches étoient fondés. Le roi, qui n'avoit point d'autre politique que de tromper tous les partis, étoit convenu avec le baron de Rosni, que le roi de Navarre feroit une levée de vingt mille Suisses protestants, sous la condition que ces Suisses passeroient dans son camp, au moment où il se déclareroit lui-même contre la ligue. (Mém. de Sully.)

offriroit au roi des troupes et de l'argent pour chasser de France cette soldatesque étrangère ; que s'il rejetoit cette offre, la ligue les lèveroit elle-même et choisiroit un prince catholique pour les commander. On alla même jusqu'à prévoir le cas où le roi mourroit; et la chose arrivant, toutes les troupes de Paris devoient se réunir entre Paris et Orléans ; une assemblée d'états se formoit alors sous leur protection, et l'on y procédoit sur-le-champ à l'élection d'un roi catholique ; le concile de Trente étoit reçu en France sans aucune restriction ; et le pape ainsi que le roi d'Espagne étoient invités à soutenir l'élection nouvelle, l'un par ses armes, l'autre par son autorité.

(1587) Tel fut le projet qu'envoyèrent les ligueurs de Paris dans toutes les provinces, l'accompagnant d'une formule de serment que devoient signer tous ceux qui s'engageroient avec eux à l'exécuter. Mais, trop emportés pour attendre le résultat d'un concert général de la ligue, ils étoient à tout moment sur le point d'éclater ; et les plus furieux ne parloient pas moins que de soulever le peuple, de s'emparer de la Bastille, du Temple, de l'Arsenal, des deux Châtelets, du Palais, du Louvre, et de se saisir de la personne du roi. Mayenne qui, depuis son retour de l'armée, n'avoit point quitté Paris, où il dirigeoit secrètement leurs conseils, effrayé des

dangers auxquels alloient l'exposer des furieux qu'il ne pouvoit plus contenir, et qui paroissoient résolus d'agir, lorsque rien n'étoit encore suffisamment préparé, étoit résolu d'en sortir au plus tôt, persuadé que Henri, informé (et il ne pouvoit douter qu'il ne le fût) d'une partie de ces complots, éclateroit lui-même le premier. Le duc de Guise, qui voyoit une ville si considérable perdue pour lui, si son frère y abandonnoit les ligueurs sans chef et à la merci d'un roi outragé, le conjuroit d'y rester, lui montrant le salut de son parti et même celui de leur famille (1) attaché à la conservation de la capitale du royaume. La situation étoit périlleuse, et le péril s'accrut encore par l'arrivée du duc d'Épernon, qui revenoit de Provence, amenant un corps de troupes avec lui. C'étoit pour le roi le moment de faire avorter tous les desseins des ligueurs ; et même le projet en

---

(1) Il lui marquoit, dans sa lettre, qu'abandonner les Parisiens à la merci du roi, c'étoit s'exposer à perdre les principales villes du royaume qui se hâteroient, voyant la capitale de la France entre ses mains, de demander leur pardon ; qu'elles l'obtiendroient, mais que tous les princes de leur maison paieroient ce pardon de leur tête. Il lui prouvoit que si l'on n'avoit point encore attenté à leur vie ; c'est que l'occasion avuit manqué, et lui montroit combien il étois nécessaire ne ne traiter qu'avec des sûretés qui les missent à l'abri des vengeances du roi. (Matthieu, liv. 8.) On voit dans cette lettre que la haine impolitique de Henri III contre les Guises avoit poussé les choses à des extrémités d'où il étoit impossible à ceux-ci de revenir.

avoit été arrêté dans son conseil avant l'arrivée de cette petite armée ; mais il retomba bientôt dans ses irrésolutions accoutumées, et l'audace des Seize en redoubla. Enfin, pour le déterminer à sortir de cette inconcevable indolence, il fallut que le complot eût été formé de l'enlever un jour qu'il devoit se rendre à la foire Saint-Germain. Il n'y alla point; et, l'avis lui étant bientôt apporté que le duc d'Épernon, qu'il y avoit envoyé à sa place, avoit été insulté et poursuivi par ceux qui l'y attendoient lui-même, il jeta promptement des soldats dans la Bastille, dans l'Arsenal, sur tous les points dont les conjurés avoient résolu de s'emparer; et ainsi le complot fut déconcerté avec une facilité qui auroit dû lui apprendre ce qu'il pouvoit encore dans cette ville de Paris qu'il étoit si important pour lui de conserver.

Mais qu'en arriva-t-il? Mayenne, qui vit aussitôt tout ce qu'il avoit à craindre pour sa propre sûreté, après un tel coup d'autorité, lui demanda la permission de se retirer et le prince débonnaire la lui accorda, se contentant de lui dire lorsqu'il vint prendre congé de lui : « Mais quoi! mon cou-» sin, abandonnez-vous ainsi les bons ligueurs de » Paris? — Je ne sais ce que veut dire Votre Majesté, » répondit Mayenne, qui monta aussitôt à cheval, et partit sans que le roi lui demandât d'autres éclaircissements; satisfait seulement d'avoir déjoué la conspiration et de s'être assuré des prin-

cipaux postes de Paris, il ne poussa pas plus loin ses recherches, et rentra dans son repos.

Le duc de Guise, informé de ce qui s'étoit passé, envoya un message aux Seize pour se plaindre de cette précipitation imprudente qui avoit manqué tout perdre, et les menaça même, dit-on, de les abandonner. Il étoit cependant bien éloigné de vouloir rompre avec eux; et, rassuré bientôt par cette molle conduite du roi, qui passoit même, en cette circonstance, toutes les idées qu'il s'étoit faites de sa foiblesse, il resserra au contraire les liens qui l'unissoient à leur faction, leur promettant que, s'ils vouloient se laisser conduire par ses avis, de son côté il ne leur manqueroit pas, et qu'au premier signal il voleroit à leur secours.

Cependant les événements se pressoient et sembloient devoir amener des résultats décisifs. Trente mille Allemands venoient d'entrer en France, mais uniquement pour combattre la ligue, et prêts à se réunir au roi, si celui-ci vouloit se réunir aux calvinistes (1). Au moment où ils passoient la frontière, le roi de Navarre gagnoit la bataille de Coutras, où Joyeuse, l'un des favoris de Henri III, perdit la vie avec l'armée qui lui avoit été confiée; où son vainqueur

(1) *Voyez* la note p. 280.

perdit lui-même tout le fruit de sa victoire en suivant le conseil funeste que lui donnèrent quelques-uns de ses capitaines, de diviser ses troupes, au lieu de les conduire au-devant de ses alliés, et d'opérer ainsi avec eux une jonction à laquelle rien n'eût pu résister (1). Le duc de Guise, à qui le roi n'avoit donné qu'un très-petit nombre de soldats pour soutenir les premiers efforts des Allemands espérant le voir succomber dans cette lutte inégale, manœuvra au contraire avec tant d'habileté, toujours à la suite de l'ennemi, le harcelant sans cesse, lui coupant les vivres, enlevant ses bagages, l'arrêtant au passage des gués et des rivières, qu'il le réduisit en peu de temps aux dernières extrémités. Forcé alors par les cris des parisiens de voler à son secours, le roi se rendit à l'armée; et l'on ne peut disconvenir qu'il s'y comporta de manière à rappeler le souvenir des campagnes brillantes du duc d'Anjou. Les Suisses, qui pensoient que ce prince seroit pour eux, le voyant contre eux, saisirent

(1) On prétend que la jalousie que le prince de Condé avoit conçue contre lui le força à prendre ce parti, par les divisions qu'elle mit dans son armée; d'autres assurent que ce fut la passion qu'il avoit pour Corisande d'Audouin, comtesse de Guiche, qui lui fit commettre cette faute irréparable. Il ne put résister, dit-on, au plaisir d'aller lui faire hommage de sa victoire, et déposer à ses pieds les drapeaux qu'il avoit pris à la bataille de Coutras.

cette occasion de faire un traité particulier qui leur fournît les moyens de s'en retourner avec sûreté dans leur pays; le reste des troupes allemandes ne tarda point à se débander; les calvinistes, Châtillon à leur tête, firent leur retraite dans le Vivarais; et il ne resta bientôt plus vestige de cette armée qui, pendant quelques moments, avoit menacé les destinées de la France.

Le roi revint à Paris. Il avoit eu sans doute une grande part au succès de la campagne : la haine publique, fomentée par les Seize, en rapporta toute la gloire du duc Guise; il sembla même que cette haine en étoit augmentée. Jamais les prédications n'avoient été plus violentes contre lui ; jamais le peuple ne s'étoit montré plus disposé à un soulèvement ; et les chefs qui le tenoient entre leurs mains étoient plus ardents qu'ils n'avoient encore été à ourdir des complots. Le roi étoit instruit de tout par Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de Paris, qui lui étoit entièrement dévoué. Cet homme avoit eu l'adresse de s'introduire dans les conseils les plus secrets de ligueurs, et de gagner leur confiance au point que, trahis sans cesse et cherchant à connoître la main invisible qui soulevoit ainsi le voile épais dont ils avoient soin de s'envelopper, ils n'imaginèrent jamais de jeter leurs soupçons sur lui. C'étoit par ses avis que l'enlèvement de la foire Saint-Germain avoit manqué; et il con-

tinuoit ainsi de révéler à Henri tous leurs projets, lui faisant connoître les lieux et les heures de leurs assemblées, de manière qu'il ne tint qu'à lui de saisir, le même jour, les principaux chefs des conjurés et d'abattre ainsi, d'un seul coup, toute la conjuration. C'étoit d'abord son dessein; mais, retombant ensuite dans ses irrésolutions, et dans ce système de temporisations qu'il ne pouvoit se résoudre à abandonner, il manda devant lui les plus mutins pour leur faire de vaines menaces, comme s'il fût chargé de les avertir lui-même de conspirer à l'avenir avec plus de précautions. Ils n'en devinrent que plus audacieux ; d'autres incidents survinrent qui dérangèrent des mesures si mal concertées; et ce fut ainsi qu'il ruina toujours ses affaires pour ne pas savoir prendre un parti.

(1588) Cependant le duc de Guise, qui avoit poursuivi jusqu'au delà des frontières les débris de l'armée allemande, se rendit à Nancy au mois de février de cette année; et là les chefs de la ligue générale étant venus le rejoindre, il y fut arrêté que le roi seroit fortement invité à vouloir bien prendre enfin des mesures plus (1)

---

(1) On lui demandoit 1° d'éloigner de lui les personnes suspectes qui lui seroient nommées; 2° de faire publier le concile de Trente; 3° d'établir le tribunal de l'inquisition, du moins dans les principales villes de France, moyen que l'expérience de l'Europe entière avoit prouvé être le plus efficace pour détruire entièrement

efficaces que par le passé, pour la destruction de l'hérésie; et les plus grands ennemis du parti catholique ne peuvent disconvenir que s'il eût voulu suivre franchement les conseils que renfermoit la requête des ligueurs, et dans un moment aussi favorable que celui où la défaite des Allemands ôtoit aux huguenots l'appui sur lequel ils avoient le plus compté, ceux-ci étoient perdus, et toutes ses fautes pouvoient être réparées. Mais, nous le répétons, et il faudra le répéter encore, rien ne pouvoit déterminer ce malheureux prince à prendre une ferme résolution; et cette indécision, dans laquelle il sembloit demeurer comme à plaisir, lui faisoit plus de tort auprès du parti catholique, que s'il se fût ouvertement déclaré son ennemi. Il fit donc une réponse favorable au mémoire de Nancy, protesta qu'il étoit plus déterminé que jamais à ne point épargner les hérétiques; et après ces belles promesses, on ne vit pas même en lui un commencement d'exécution.

Alors le mécontentement fut porté à son comble; alors recommencèrent contre lui les invectives et les malédictions. Les prédicateurs

---

l'hérésie; 4° de mettre les places de guerre aux mains des chefs de la ligue; 5° de lever une contribution pour les frais de la guerre, dont les catholiques ne seroient point exempts, mais dont le poids devoit principalement tomber sur les huguenots, etc.

l'outrageoient dans les chaires ; les agents des Seize excitoient la populace contre lui et contre ses favoris, dans leurs assemblées particulières ; et bientôt ils revinrent au projet de se saisir de sa personne et d'opérer enfin une révolution complète dans l'État. Ils devoient d'abord l'enlever au milieu d'une procession de pénitents ; un autre jour, dans un voyage qu'il devoit faire à Vincennes ; et c'étoit la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, qui s'étoit chargée de ce dernier coup : l'un et l'autre manquèrent par la vigilance de Poulain. Il fit savoir en outre au roi que, d'accord avec le duc de Guise, les Seize faisoient des amas d'armes, établissoient des points de ralliement, préparoient une attaque contre le Louvre ; et qu'ils n'attendoient pour agir que l'arrivée à Paris de ce chef suprême de la ligue générale. Ce fidèle serviteur indiqua en même temps la maison où les conjurés tenoient leur dernière assemblée, et au moment même où ils la tenoient.

Il falloit exécuter enfin ce qu'on avoit déjà si maladroitement manqué, investir cette maison et s'emparer d'eux. Mais dans cette circonstance si périlleuse, le roi ne fit, comme dans toutes les autres, que justement la moitié de ce qu'il falloit faire. Quatre mille Suisses qui étoient à Lagni reçurent l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal ; il fit porter en plein

jour une grande quantité d'armes dans le Louvre; il envoya à Soissons Bellièvre avec la commission de signifier au duc de Guise la défense expresse de venir à Paris; il fit de nouveau mander les principaux de la faction pour leur répéter les menaces qu'il leur avoit déjà faites, mais avec plus de violence et en des termes qui leur firent comprendre que tout étoit découvert. Cette fois-ci ils se crurent perdus; mais le roi, s'arrêtant là, leur fit voir que l'audace pouvoit être encore pour eux un moyen de salut.

Ils envoyèrent donc au duc de Guise députés sur députés, lui faisant connoître la grandeur du péril dans lequel ils se trouvoient, et le conjurant de ne pas perdre un moment pour voler à leurs secours. Celui-ci avoit promis à l'envoyé du roi de retarder son départ pour Paris de trois jours, si sa majesté vouloit lui donner sa parole royale qu'il ne seroit rien attenté contre les royalistes de Paris; une négligence inconcevable et le contre-temps le plus fâcheux l'empêchèrent de recevoir, dans le temps prescrit, la réponse du monarque (1), réponse où toutes les sûretés

(1) La lettre étant écrite et renfermée avec la lettre de créance dans un même paquet, elle avoit été donnée à un courrier; mais comme il ne se trouva pas dans le trésor de l'épargne vingt-cinq écus qui étoient nécessaires pour les frais de sa course, le paquet fut mis à la poste.

qu'il demandoit lui étoient accordées, tant pour les Parisiens que pour lui et pour ceux de sa maison. Alors, voyant le danger au comble, et bien qu'il ne se dissimulât point le danger plus grand encore auquel il alloit s'exposer, il n'hésita plus; et le lundi 29 mai, il arriva à Paris vers l'heure de midi.

Il y entra par la porte Saint-Denis, accompagné seulement de sept personnes, tant maîtres que valets. « Mais, dit Davila, comme une pelote » de neige s'augmente en roulant, et devient » bientôt aussi grosse que la montagne d'où elle » s'est détachée ; de même, au premier bruit de » son arrivée, les Parisiens quittèrent leurs mai- » sons pour le suivre; et en un moment la foule » s'accrut de manière qu'avant d'être au milieu » de la ville, il avoit déjà plus de trente mille » personnes autour de lui. »

Ce fut au milieu de ce cortége qu'il parvint jusqu'à l'hôtel de Soissons, où demeuroit alors la reine mère. La surprise de Catherine fut grande lorsqu'il se présenta devant elle: l'émotion qu'elle en ressentit fut assez forte pour pouvoir être remarquée de ceux qui l'entouroient ; et même en cherchant à se remettre, elle ne put s'empêcher de lui dire que, dans de telles circonstances, elle auroit mieux aimé qu'il ne fût point venu. Il répondit que l'envie de se justifier auprès du roi ne lui avoit pas permis de différer davantage,

et la pria de vouloir bien l'informer de sa venue et le faire conduire vers lui. A l'instant même la reine fit partir un de ses officiers qu'elle chargea de remplir ce message ; et la réponse ayant été que le roi consentoit à le recevoir, ils s'acheminèrent ensemble vers le Louvre.

La reine étoit dans sa chaise ; lui la suivoit à pied au milieu de cette même foule, qui ne l'avoit point quitté depuis son entrée dans Paris. Elle inondoit les rues ; les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons étoient garnis de spectateurs ; sur son passage l'air retentissoit de mille acclamations : on l'appeloit le *défenseur de l'Église et de la religion catholique*, *le sauveur de Paris* ; de toutes parts on le saluoit, on le couvroit de bénédictions ; on en vit fléchir les genoux devant lui, et ceux qui étoient assez heureux pour l'approcher de plus près, baisoient sa main et le bas de ses habits ; de leurs croisées les dames jetoient sur lui des fleurs et des rameaux. A tant de démonstrations de respect et d'amour, Guise, d'un visage tranquille et serein, répondoit avec ces manières gracieuses et populaires qui lui étoient naturelles et qui, depuis si long-temps, lui avoient gagné tous les cœurs ; il saluoit aux fenêtres d'un air riant, faisoit des signes de la main aux plus éloignés, disoit des paroles honnêtes à ceux qui l'environnoient. Cette espèce de pompe triomphale l'accompagna jusqu'au palais du roi.

Ce prince l'attendoit; et lorsqu'on lui avoit annoncé sa venue, sa première pensée avoit été de le faire poignarder. Mais, ayant laissé entrevoir ce dessein à ceux qui l'environnoient, Villequier et La Guiche l'en détournèrent, lui en faisant voir les suites, qui auroient été de faire investir le Louvre à l'instant même par cent mille hommes armés, et de l'exposer, lui et toute la famille royale, aux derniers attentats. Ils ajoutèrent que sans doute le duc de Guise ne seroit pas assez téméraire pour venir ainsi au Louvre se livrer entre les mains de son maître qu'il savoit irrité contre lui, s'il n'avoit à lui donner des raisons dont il dût être satisfait; qu'il convenoit du moins de l'entendre, et qu'ensuite on verroit ce qu'on auroit à faire. Le roi fut, sinon persuadé, du moins ébranlé par ces paroles; il rentra dans ses irrésolutions accoutumées, et le duc de Guise leur dut son salut.

En passant dans la cour du Louvre, il trouva les gardes doublées et rangées en haie sur son passage, ayant à leur tête Crillon, qui ne l'aimoit pas et qui reçut très-froidement son salut; les archers et une foule de gentilshommes garnissoient les salles qu'il falloit traverser : leur contenance morne le frappa. On dit que se voyant engagé si avant, sa fermeté l'abandonna un moment, et qu'on le vit pâlir.

Suivant l'ordre qui avoit été donné, il fut

introduit dans la chambre de la jeune reine, dans laquelle le roi entra par une porte dont lui seul avoit la clef. Le duc s'avançant alors pour lui faire la révérence : « Qui vous amène ici, lui dit-il, d'un air sévère? je vous avois fait avertir de ne point venir. — Sachant, reprit le duc, les calomnies dont on me noircissoit auprès de Votre Majesté, je lui apporte ma tête, si elle juge que je sois coupable. Je ne serois cependant pas venu, si elle eût daigné m'en faire une défense plus expresse. » Ce dernier mot amena une explication entre lui et Bellièvre, que le roi appela pour convaincre le duc qu'il avoit reçu cette défense et qu'il avoit désobéi. Le duc jura que les dernières lettres qu'on disoit lui avoir écrites à ce sujet, ne lui étoient point parvenues (1). Voyant alors une certaine hésitation, tant dans les paroles du roi que dans l'expression de son visage, il profita habilement de ce moment, fit une révérence profonde et se retira. Tout court qu'avoit été cet entretien, il lui avoit paru bien long; et une fois hors d'un semblable danger, il se promit bien de n'y plus retomber. En le revoyant, le peuple poussa un cri de joie, et le reconduisit avec les mêmes

(1) L'auteur de l'*Esprit de la Ligue* dit ici qu'il *fit semblant* de ne les avoir pas reçues, et n'en apporte aucune preuve. C'est ainsi qu'il a écrit tout son livre, sans critique et avec un esprit de partialité qui se dénote presque à chaque page.

transports qui l'avoient déjà accompagné, jusque dans le quartier Saint-Avoie, où son hôtel étoit situé (1).

Le reste du jour et de nuit entière se passèrent, de part et d'autre, dans une grande agitation. Les gardes furent doublées au Louvre; le duc prit des précautions toutes semblables autour de son hôtel où se rassemblèrent tous les gentilshommes attachés à son parti; les bourgeois se tinrent en armes dans leurs maisons, et prêts au premier signal à se rendre à leurs divers points de ralliement; les espions des deux partis parcouroient la ville, et alloient rendre compte de ce qui se passoit, les uns au Louvre, les autres aux Seize et au duc de Guise.

Ce même jour dans l'après-midi, il avoit eu une nouvelle conférence avec le roi chez la reine mère et dans le jardin de l'hôtel de Soissons. Mais cette fois-ci, il avoit eu soin de s'y rendre, bien accompagné de gentilshommes qui tous étoient armés sous leurs habits. Là il y eut des plaintes, des justifications, des remontrances réciproques : le foible monarque se vit réduit à faire de sa conduite des apologies qui ne demeurèrent point sans réponse; et le duc se résumant, demanda en termes respectueux que le roi se dé-

(1) Aujourd'hui l'hôtel de Soubise.

terminât franchement à faire aux huguenots une guerre d'extermination, et qu'il chassât de la cour, d'Épernon, La Valette son frère, et tous les conseillers perfides dont il étoit entouré.

Le roi promit tout ce qui lui étoit demandé, mais sous la condition que le duc ne s'opposeroit point à ce qu'il fît sortir de Paris tous les étrangers, soldats et gens sans aveu, dont la ville étoit remplie. Celui-ci eut l'air d'y consentir; et aussitôt des commissaires furent nommés à cet effet. Ils firent des recherches partout, tant dans les hôtelleries que dans les maisons des particuliers; mais, ainsi que Guise l'avoit bien prévu, elles n'eurent aucun succès, et il n'avoit garde de favoriser une semblable mesure. Les uns se cachèrent, et leurs hôtes eux-mêmes les aidèrent à échapper aux perquisitions; les autres, au lieu de sortir de Paris, alloient se réfugier dans l'hôtel du duc et dans les quartiers où ils savoient que les ligueurs étoient les plus forts. Alors le foible prince s'aperçut, mais trop tard, qu'il n'y avoit rien à attendre pour lui que de la force; et se décida enfin à exécuter ce qu'il auroit dû faire trois jours plutôt : les Suisses reçurent l'ordre d'entrer dans Paris.

Il y entrèrent, le 12 mai, à la pointe du jour, au nombre de quatre mille que suivoient deux mille soldats des troupes royales. Cette petite armée fut partagée en trois corps, dont l'un fut

établi au marché des Innocents, un autre à la Grève et le troisième au marché Neuf. Les gardes-françoises se rangèrent en ordre de bataille sur le Petit-Pont, sur le pont Saint-Michelet sur le pont Notre-Dame. Crillon, colonel de cette troupe, vouloit aussi se saisir de la place Maubert, poste, dans une semblable conjoncture, de la plus grande importance, puisqu'il servoit de point de communication avec le quartier de l'université, et presque toute cette partie de la ville qui est au midi et à l'orient de la rivière ; mais, par une suite de ce système de demi-mesures que l'on ne pouvoit se résoudre à abandonner, même lorsque l'on prenoit l'offensive et pour ainsi dire au milieu de la mêlée, il avoit reçu l'ordre exprès de ne point employer la violence ; et, trouvant cette place couverte d'une grande multitude de peuple en armes, il se vit contraint de se retirer contre son sentiment, qui étoit d'attaquer et de s'emparer de ce poste, à quelque prix que ce fût.

Il ne se pouvoit sans doute commettre une plus grande faute : le peuple, voyant qu'on n'osoit l'attaquer, en devint plus hardi ; et les Seize demeurèrent les maîtres du quartier de l'université, dans lequel ils avoient le plus grand nombre de leurs affidés ; et c'est en effet de ce côté que l'émeute commença.

Au premier cri d'alarme, les bourgeois et les

écoliers sortirent armés de leurs maisons, et se rendirent dans leurs corps-de-garde respectifs. Au même instant les officiers que le duc de Guise avoit amenés avec lui, se partagèrent entre ces divers rassemblements pour en gouverner les mouvements et y empêcher la confusion. Ce fut le comte de Brissac qui, ayant rencontré une de ces troupes, fit faire la première barricade dans ce même quartier de l'université où son poste lui avoit été assigné ; d'autres leur succédèrent rapidement et furent poussées jusqu'au petit Châtelet, où déjà les officiers des troupes royales posoient des sentinelles que les soldats de la ligue forcèrent à se replier. La même manœuvre se fit au même instant dans toutes les autres parties de la ville ; on tendit les chaînes dans les principales rues; et les barricades, toujours poussées en avant, étoient soutenues par des corps de mousquetaires. Tout cela fut fait si rapidement, qu'avant midi les plus avancées n'étoient plus qu'à cinquante pas du Louvre; et c'est de là que cette journée fut appelée la *Journée des barricades*. Ainsi, les troupes du roi se trouvèrent enfermées de toutes parts, exposées aux coups de fusils et aux grêles de pierres dont on s'apprêtoit à les accabler par les fenêtres, et dans l'impuissance absolue de se frayer aucun passage.

Cependant on n'attaquoit point encore, les Parisiens se contentant de tenir ces soldats ainsi

resserrés et bloqués. Alors, dans ce moment si critique, la cour consternée tenta la voie de la négociation; et la reine-mère se détermina à aller elle-même à l'hôtel de Guise pour y traiter avec le duc. Les barricades l'empêchèrent de s'y rendre en carrosse; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'elle y passa en chaise, les bourgeois ne détendant leurs chaînes qu'avec les plus grandes précautions, pour les rétablir aussitôt qu'ils lui avoient livré passage. Cette conférence commença par des observations générales, par des plaintes vagues, par diverses difficultés que Guise faisoit naître à dessein, prolongeant ainsi l'entretien jusqu'à ce qu'il fût bien instruit de l'état des choses. En ayant enfin reçu des avis certains, il se déclara nettement, disant qu'il ne lui convenoit point de quitter Paris, et d'abandonner à la fureur des mauvais conseillers dont le roi étoit entouré, tant de bons catholiques qui ne s'étoient armés que pour défendre leur vie que l'on menaçoit, leur religion que l'on vouloit détruire; que, du reste, il étoit étranger à tout ce qui se passoit en ce moment, et qu'il ne dépendoit pas de lui d'arrêter un mouvement populaire que la cour elle-même avoit excité par ses démarches imprudentes.

La reine étant revenue au Louvre, et le roi ne sachant plus quel parti prendre, l'ordre fut envoyé aux troupes de quitter leurs postes et de se

replier vers le château; mais il n'étoit plus temps : un coup de fusil tiré du Marché-Neuf, où étoient les Suisses, par un soldat de l'un ou de l'autre parti, avoit été le signal de l'attaque. On commença aussitôt à tirer sur eux des fenêtres, et à leur lancer des pierres. Il y en eut une vingtaine de tués et un plus grand nombre de blessés; et, se voyant ainsi enveloppés et dans l'impossibilité de se défendre, ils ne tardèrent point à demander quartier, criant de toutes leurs forces : *bons catholiques*, faisant signe du chapeau et montrant leurs chapelets. Alors le comte de Brissac fit cesser les mousquetades ; et après les avoir désarmés, les fit renfermer dans les boucheries du Marché-Neuf. Il en fut de même dans toutes les autres parties de la ville, où les troupes du roi se rendirent aux divers capitaines qui les commandoient.

Apprenant cet heureux succès, Guise sortit de son hôtel sans autres armes que son épée; et, au milieu des cris de joie qui s'élevoient sur son passage, il alla de barricade en barricade, apaisant le peuple et l'empêchant de faire violence aux troupes royales, auxquelles il faisoit rendre leurs armes, avec la liberté de se retirer vers le Louvre. La nuit se passa pour la cour dans les mêmes inquiétudes, du côté opposé dans une grande agitation ; les Seize vouloient pousser les choses à la dernière extrémité, et se saisir de la personne du roi.

Il se tint plusieurs conseils au Louvre : le résultat des délibérations fut que la reine seroit chargée d'un nouveau message auprès du duc ; et qu'elle feroit tous ses efforts pour l'engager à faire quitter les armes aux Parisiens, et à traiter avec le roi, qui lui accorderoit toutes les satisfactions qu'il pouvoit désirer.

Si l'on en croit Davila, il se montra à découvert dans cette dernière conférence : il demanda « à être déclaré lieutenant-général du roi, avec » l'autorité la plus étendue sur les troupes, et » pour tout ce qui regardoit la guerre; autorité » qui seroit confirmée par les états généraux que » Henri III s'engageroit d'assembler incessam- » ment à Paris; qu'on lui donnât en outre dix places » de sûreté dans le royaume avec de l'argent pour » payer les troupes qu'on y mettroit. Il insistoit » vivement sur un édit qui déclareroit les princes » de la maison de Bourbon, déchus, comme héré- » tiques, du droit de succession à la couronne. » Il demandoit aussi le gouvernement de Paris » pour le comte de Brissac, dont il étoit sûr; ceux » de Picardie, de Normandie, de Lyon et des » principales provinces, avec des emplois mili- » taires et des charges de la couronne pour ses » parents et amis. Il exigeoit l'exil de d'Épernon » et de plusieurs autres, non-seulement hors de » la cour, mais même hors du royaume. Enfin il » vouloit que le roi se contentât de sa garde or-

» dinaire, et cassât les quarante-cinq gentils-
» hommes dont il avoit cru devoir, depuis peu,
» se faire un rempart contre les entreprises des
» ligueurs. »

La reine avoit pensé qu'il se contenteroit de demander l'exil des favoris, qu'elle ne désiroit pas moins ardemment que lui, espérant reprendre ainsi l'influence qu'elle avoit perdue dans le gouvernement. Surprise au dernier point de ces prétentions exorbitantes du duc, alarmée des allées et des venues des bourgeois et gens de guerre, qui venoient à tout moment interrompre cet entretien et lui parler à l'oreille, elle conçut des alarmes; et, soupçonnant qu'il se tramoit quelque chose contre la personne du roi (1), elle envoya aussitôt un de ses gentilshommes pour lui en donner avis, et lui conseiller le seul parti qu'il y avoit à prendre dans de telles extrémités; puis elle continua de parler et de négocier. Bientôt arriva Menneville, qui vint annoncer au duc que le roi avoit quitté Paris. A cette nouvelle inattendue, il parut consterné, et dit

(1) Si l'on en croit quelques mémoires du temps, elle avoit déjà reçu un avis à ce sujet avant la conférence. Au moment où elle escaladoit une des barricades, un bourgeois, sous prétexte de l'aider, s'étoit approché de son oreille et lui avoit dit : « que » quinze mille hommes étoient prêts à sortir pour investir le Louvre » par la campagne. »

brusquement à la reine : « Madame, vous m'a-» musez et vous me perdez. » La reine feignit de ne rien savoir; et, rompant aussitôt la conférence, elle s'en retourna au Louvre (1).

Le roi avoit effectivement pris son parti à l'instant même où il avoit reçu le message de la reine. les Suisses et les gardes-françoises furent mis d'abord en mouvement et le précédèrent de quelques instants ; il se rendit ensuite aux Tuileries sous prétexte de s'y promener : des chevaux l'y attendoient, et il partit aussitôt, suivi d'un petit nombre de courtisans et d'officiers. Les bourgeois qui, de l'autre côté de la rivière, gardoient la porte de Nesle, furent témoins de ce départ, et, dans la fureur qu'il leur causa, tirèrent sur le prince et sur sa troupe. On

---

(1) Cette parole et la surprise du duc de Guise firent croire à un grand nombre que, d'accord avec les Seize, il avoit eu dessein de se rendre maître de la personne du roi. « Mais, comme l'observe très-judicieusement le père Daniel, en réfléchissant sur la conduite qu'il avoit tenue dans toute cette entreprise, il semble qu'on en doit juger autrement : car, s'il avoit voulu le faire, il n'eût pas renvoyé au Louvre les Suisses, les gardes-françoises et les autres soldats dont il étoit le maître, après les avoir renfermés dans les barricades; et rien ne lui étoit plus aisé, dans ce moment, que d'investir cette maison royale, et de faire de gros détachements de bourgeois pour se saisir de toutes les avenues. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que son dessein étoit de profiter de la consternation de la cour, et d'obtenir par la voie de la négociation tous les articles du mémoire dressé à Nancy.

assure qu'après avoir fait quelque chemin, il se retourna vers Paris, et jura qu'il n'y rentreroit que par la brèche.

L'émotion qu'avoit éprouvée le duc de Guise n'avoit été que passagère : retrouvant bientôt son courage et son sang-froid, il pensa avant toutes choses à remettre l'ordre dans Paris, où tout étoit plus que jamais dans le trouble et dans la confusion. Il sortit donc à pied de son hôtel, et partout où il passa, fit détendre les chaînes et ouvrir les barricades. Cela fut exécuté par son ordre dans tous les quartiers ; et tel étoit l'empire qu'il s'étoit acquis, que, le lendemain, il ne parut pas, dans cette grande ville, le moindre vestige des désordres de la veille. Mais en même temps qu'il rétablissoit la tranquillité dans Paris, il ne négligeoit aucune des précautions nécessaires pour en demeurer le maître. Il s'empara de l'Arsenal et de la Bastille, et nomma gouverneur de cette forteresse le procureur Bussi-le-Clerc ; choix bizarre, sans doute, mais qu'il fit pour plaire aux bourgeois, et sûr qu'il étoit de cet homme, qui étoit comme l'âme de la faction des Seize, et de tous ceux qui la composoient le plus ardent et le plus déterminé ; il se rendit maître du cours de la Seine en s'emparant de Corbeil et de Vincennes ; dans une assemblée générale du peuple, qui fut convoquée par son ordre, on créa de nouveaux officiers munici-

paux (1) et de nouveaux capitaines de quartier, tous à sa dévotion (2) ; il fit changer les principaux magistrats du Châtelet qui lui étoient suspects ; il entraîna un grand nombre de membres du parlement qu'il détermina à reprendre, dès le lendemain, le cours de la justice ; enfin les docteurs et les prédicateurs de la faction s'emparèrent à la Sorbonne de toute l'autorité ; et les Parisiens demeurèrent plus que jamais soumis à leur fanatique influence. Ce fut ainsi que le duc assura son autorité dans Paris, en même temps qu'il répandoit dans toutes les provinces une apologie de sa conduite, dans laquelle, rendant compte à son avantage de ce qui s'étoit passé, il se déclaroit fidèle serviteur du roi, mais l'ennemi des conseillers perfides qui l'excitoient à favoriser l'hérésie et à persécuter les catholiques.

De son côté, le roi ne tarda point à faire paroître un manifeste où il dénonçoit à la France entière les Parisiens comme des séditieux, le duc comme un rebelle qui l'avoit forcé de sortir de sa capitale ; et qui, par ces divisions funestes

---

(1) Ils furent tous choisis parmi les plus déterminés ligueurs. La Chapelle-Marteau fut élu prévôt des marchands.

(2) On peut reprocher ici justement au duc de Guise d'avoir fait donner ces places à des hommes de la dernière classe, et sous tous les rapports, indignes de les exercer. Ainsi sont entraînés ceux qui se croient obligés de se servir des factions populaires pour arriver au but même des plus louables desseins.

qu'il venoit de faire naître entre ses sujets, rompoit ainsi toutes les mesures que lui-même avoit pu prendre pour la destruction de l'hérésie. Les provinces prirent parti pour l'un ou pour l'autre, suivant les impressions qu'elles avoient reçues de ces deux écrits ; le roi se fortifia à Chartres où il s'étoit retiré ; ceux qui étoient dévoués au duc de Guise accoururent à Paris ; et la guerre civile sembla prête à éclater entre les catholiques.

Cependant, malgré toutes ces apparences hostiles, la reine-mère continuoit de négocier à Paris avec le duc ; et le roi donnoit de nouveaux signes de foiblesse en éloignant le duc d'Épernon de la cour. Les ligueurs de Paris surent en profiter : sous prétexte d'aller lui faire leur soumission, ils lui envoyèrent plusieurs députations, l'une de *pénitents*, composée en grande partie des plus ardents d'entre eux, et dont le véritable but étoit de venir conférer à Chartres avec ceux de leur parti et répandre dans cette ville des semences de révolte (1) ; l'autre de

(1) Ils portoient entre leurs mains divers instruments de la passion ; l'un d'eux avoit les épaules chargées d'une grande croix (*), et représentoit Notre-Seigneur allant au Calvaire. C'étoit une allégorie par laquelle ils vouloient faire entendre au roi que de même que Jésus-Christ avoit pardonné à ses

(*) Ce porteur de la croix étoit Henri de Joyeuse, frère du duc tué à la bataille de Coutras. Il s'étoit montré long-temps à la cour et dans les armées ; et même on l'avoit compté au nombre des mignons du roi. Depuis la mort de sa femme, Catherine de Nogaret, sœur du duc d'Épernon, il s'étoit converti et étoit entré dans l'ordre des capucins.

chefs de la ligue, qui, sous la forme de requête, lui présentèrent les demandes les plus audacieuses, ou pour mieux dire, lui renouvelèrent les conditions les plus dures du traité de Nemours. Le roi n'osa point faire arrêter les premiers, et donna à ceux-ci des paroles de paix, leur annonçant en même temps qu'il assembleroit à Blois, et au mois de septembre suivant, les états-généraux de son royaume, pour mettre fin à tant de désordres dont il étoit agité. Le parlement qui lui envoya aussi des députés, fut reçu très-favorablement et remercié de ce qu'il n'avoit point discontinué d'administrer la justice.

Ces divisions étoient ce qui pouvoit arriver de plus favorable au roi de Navarre (1), que la réunion des troupes royales et de celles de la ligue, auroit certainement écrasé sans retour, dans un moment où il ne pouvoit compter sur le secours de l'Angleterre, alors menacée par l'Espagne de la plus terrible invasion. Ici plusieurs historiens, après avoir justement accusé le roi de n'avoir pas voulu, dans d'autres circonstances, la destruction des huguenots, reportent cette accusation sur le duc de Guise, supposant que

---

ennemis les outrages qu'il en avoit reçus, de même le roi devoit pardonner aux Parisiens.

(1) Il étoit alors seul à la tête du parti protestant, le prince de Condé étant mort cette même année, à Saint-Jean-d'Angeli, à

l'existence de ce parti étoit nécessaire en ce moment au succès de ses desseins ambitieux ; mais cette fois-ci ils ne donnent aucune preuve de leur accusation. N'y avoit-il pas autre chose que de l'ambition dans les motifs qui le faisoient agir ? Que l'on considère toute la conduite du roi à son égard, la haine qu'il portoit à ce chef de parti, les extrémités auxquelles celui-ci étoit parvenu, entraîné tout à la fois et par le mouvement religieux des peuples que rien ne pouvoit plus arrêter, et par les craintes qu'il ne pouvoit s'empêcher de concevoir de ce méprisable caractère où la foiblesse étoit jointe à la perfidie, craintes qui, par la suite, ne furent que trop justifiées ; et il sera facile de reconnoître qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui que dans l'exercice d'un pouvoir aussi étendu que celui qu'avoit possédé quelque temps son illustre père, sous la minorité de Charles IX. Il tendoit donc à se saisir d'un semblable pouvoir, pour l'intérêt de son parti et de la religion, sans doute aussi pour sa propre sûreté et pour son propre intérêt ; et marcha vers ce but avec toute la puissance de son génie et toute la hauteur de son courage. Si le succès

---

l'âge de trente-cinq ans. Charlotte de La Trimouille, sa femme, fut accusée de l'avoir empoisonné ; et ce n'est que sous le règne suivant qu'un arrêt du parlement la déclara innocente de ce crime.

l'eût favorisé, l'état en eût été plus heureux, et Henri III un peu moins avili. Quant au projet criminel qu'on lui suppose d'avoir voulu usurper le trône, on n'en donne absolument aucune preuve; et les preuves du contraire se présentent plus d'une fois dans le cours de ce grand événement.

Nous pensons donc qu'il n'y a point d'autre manière d'expliquer cette dernière négociation du duc de Guise, dont le résultat fut un nouveau traité connu sous le nom d'*édit d'union*, traité dans lequel il faut bien avouer que le chef de la ligue dicta des conditions fort dures à son souverain; mais où il lui indiquoit en même temps, et ainsi qu'il l'avoit déjà fait plus d'une fois, les seuls véritables moyens d'abattre l'hérésie, et de recouvrer ainsi son pouvoir et sa dignité (1). C'est ce que celui-ci étoit, depuis long-temps, hors d'état de comprendre : il ne vit, dans ce traité, que ce qu'il avoit d'offensant pour lui; et le signa

(1) Il étoit dit dans cet édit que le roi et tous ses sujets, de quelque qualité qu'ils fussent, feroient serment de se réunir pour l'entière destruction en France de l'hérésie; qu'il ne seroit plus donné aucune place, dans le civil et dans le militaire, qu'aux seuls catholiques; qu'il n'y auroit plus ni ligue ni association autre que celle que légitimoit l'édit d'union, et que ceux qui refuseroient de s'y soumettre, seroient déclarés coupables de lèse-majesté. On stipuloit une amnistie entière pour le passé, et l'adoption du concile de Trente; les places de sûreté données au chef de la ligue restoient encore entre leurs mains pendant dix ans; le roi s'engageoit à mettre sur-le-champ deux armées sur pied pour combattre les huguenots, etc.

cependant avec une facilité qui a fait croire à plusieurs qu'il méditoit déjà ce qu'il exécuta depuis. D'autres ont pensé qu'il n'avoit alors aucun projet arrêté, se laissant emporter par les événements, foible ou violent selon les circonstances, et ne cherchant jamais qu'à se tirer de l'embarras du moment. C'est là un point historique sur lequel il est impossible de rien affirmer; et l'on ne peut mieux peindre son caractère qu'en disant que l'une et l'autre de ces deux opinions présentent d'égales probabilités.

L'édit d'union fut signé à Rouen, où le roi avoit, depuis quelque temps, établi son séjour. Immédiatement après il revint à Chartres, refusant obstinément de retourner à Paris, quelques instances que l'on eût pu lui faire à ce sujet. Ce fut dans cette ville que le duc de Guise alla lui rendre ses respects et recevoir en quelque sorte le prix de sa victoire. Henri l'y reçut, ainsi que le cardinal de Bourbon dont il étoit accompagné, avec toutes les démonstrations de la plus grande bienveillance: le cardinal y fut déclaré premier prince du sang et héritier présomptif de la couronne; la lieutenance générale du royaume *pour les armées*, fut donnée au duc par lettres-patentes, et au titre près, avec tous les droits et toutes les prérogatives de connétable. Des commandements de places fortes, des gouvernements de provinces furent distribués à ceux de

son parti ; deux armées furent mises en mouvement dans le Poitou et dans le Dauphiné, pour agir sous sa direction suprême ; et l'on peut dire qu'il devint, dès ce moment, l'arbitre de l'état.

Les états s'ouvrirent à Blois le 16 octobre de cette année. Peu de temps auparavant, le roi avoit presque entièrement renouvelé son conseil et disgrâcié parmi ceux qui le composoient, les personnes en qui il avoit paru jusqu'àlors se confier davantage (1). Ceci avoit surpris tout le monde : dans le degré de puissance où il étoit parvenu, Guise fut le seul qui n'y fit que peu d'attention. Dès la première séance, le roi y reconnut solennellement qu'un prince hérétique ne pouvoit régner sur la France ; et dans la seconde, l'édit d'union fut reçu avec serment, tant de la part du roi que de celle des états, comme loi fondamentale du royaume.

Cependant les ressentiments du roi contre le duc de Guise s'aigrissoient de jour en jour davantage ; et plusieurs incidents qui se succédèrent pendant la tenue de cette assemblée où dominoient les partisans de la ligue, les portèrent au dernier degré d'exaspération. Il le soupçonna

(1) Les ministres expulsés étoient le chancelier de Chiverni, Bellièvre, surintendant des finances, Brulart, Villeroi et Pinart, secrétaires des finances. Ils furent remplacés par Ruzé, Révol et Montholon, alors avocat au parlement de Paris, qui fut fait garde des sceaux, et qui étoit bien loin de s'y attendre.

d'avoir des intelligences avec le duc de Savoie qui venoit de s'emparer du marquisat de Saluces (1). Les Seize ayant cherché par leurs intrigues à changer l'ordre établi dans les états, et à les rendre plus indépendants de la volonté royale, le duc de Guise fut encore soupçonné d'être le premier auteur de cette machination séditieuse (2). On lui attribua encore la résolution qui fut prise par les trois chambres de changer la clause générale de l'édit qui excluoit du droit de succession au trône tout prince fauteur d'hérésie, pour en faire une application spéciale au roi de Navarre; mais ce qui irrita surtout Henri III, ce fut de le voir se réunir à ceux qui demandoient une diminution d'impôts, et s'efforcer de faire enfin recevoir le concile de Trente en France, lui supposant, dans ces deux actes, le double but de plaire à la cour de Rome et d'ac-

---

(1) Il semble cependant que l'avis que donna le duc de Guise, et qui fut celui de la plus grande partie de l'assemblée, étoit le meilleur. Plusieurs membres, et surtout dans l'ordre de la noblesse, vouloient qu'on laissât là toute autre affaire, pour tirer vengeance de cette insulte du duc de Savoie. Le duc et les deux autres ordres pensèrent qu'il étoit bien plus pressant de suivre le grand dessein exprimé dans l'édit d'union et déjà en partie commencé, de mettre fin aux guerres civiles et à l'hérésie, pour en finir ensuite avec un aussi foible ennemi. Mais c'étoient là de ces conseils que le roi ne pouvoit prendre en bonne part, et qu'il étoit même incapable d'entendre.

(2) Rien n'est moins prouvé. On sait que le duc de Guise, qui avoit besoin de cette faction turbulente et qui étoit forcé de la

croître sa popularité (1). On prêtoit à la duchesse de Montpensier, sa sœur, et en qui il avoit toute confiance, des paroles pleines de mépris contre le roi (2) ; on l'accusoit d'avoir tenté de corrompre, parmi les seigneurs de la cour attachés à la cause royale, ceux qui avoient le plus de puissance et de crédit. Enfin, les ennemis du duc, et il étoit difficile qu'il n'en eût pas dans cette haute fortune où il étoit parvenu, réussirent à persuader au foible prince que ses jours étoient en danger tant que vivroit un sujet si in-

---

ménager, n'étoit pas toujours le maître de l'arrêter dans ses écarts et dans son fanatisme.

(1) Cette tendance continuelle des Guises à rétablir en France la suprématie de la cour de Rome si malheureusement détruite par ce que l'on appeloit les *libertés gallicanes*, est très-remarquable, et suffiroit seule pour prouver la profondeur de leurs vues politiques, et combien étoit éclairé le zèle qu'ils avoient pour la religion. Sans doute en faisant de continuels efforts pour que la France se soumît enfin au concile, ils faisoient une chose agréable au pape ; mais c'étoit aussi le bien de l'état et son plus grand bien qu'ils vouloient produire, en le replaçant ainsi dans ses justes rapports avec le chef de la chrétienté. Le duc de Guise trouva en cette circonstance l'opposition la plus invincible dans les parlementaires dont nous avons déjà fait connoître l'esprit, et que nous verrons toujours les mêmes jusqu'à la fin.

(2) On l'accusoit d'avoir dit devant plusieurs personnes, en montrant une paire de ciseaux d'or qu'elle portoit à sa ceinture, que le meilleur usage qu'elle espéroit avoir bientôt l'occasion d'en faire, étoit de s'en servir à couper les cheveux à l'indigne prince qui occupoit alors le trône de France ; ajoutant qu'après qu'il auroit été renfermé dans un monastère, un autre viendroit qui répareroit tout le mal qu'il avoit fait à l'état et à la religion.

solent et si ambitieux, et que la mort seule de ce rebelle pouvoit assurer sa vie. Ainsi excité de toutes parts et par les entreprises hardies et les manières sans doute trop hautaines de Guise, et par tant de rapports et d'insinuations que sembloient confirmer ce dont ses yeux étoient témoins, il résolut d'exécuter à Blois ce qu'il avoit un moment projeté à Paris.

Il ne s'ouvrit d'abord de son dessein qu'à quatre personnes, le maréchal d'Aumont, Nicolas et Louis d'Angennes, et Beauvais-Nangis. Tous ayant reconnu l'impossibilité d'arrêter le duc, conclurent contre lui à la mort comme coupable de lèse-majesté, déclarant « que cette » *justice* du roi pouvoit être exercée à son égard, » en passant *sans scrupule* sur les formalités que, » dans la situation des choses, *il étoit impossible* » *d'observer.* »

Il falloit, pour exécuter une telle sentence, un homme de tête et de résolution. Henri s'adressa d'abord à Crillon qui lui promit le secret, mais qui refusa de s'en charger, n'y voyant autre chose que l'office d'un bourreau. Loignac, premier gentilhomme de sa chambre et capitaine de la garde de quarante-cinq gentilshommes, que le duc avoit voulu farie supprimer, se montra moins scrupuleux; Larcher, autre capitaine des gardes, lui fut associé; et tous les deux choisirent neuf des plus déterminés parmi ceux de leurs

compagnies. Le 23 décembre ces hommes furent introduits, avant le jour, dans les appartements particuliers du roi, et ne connurent le motif pour lequel on les avoit réunis, que lorsque Henri III, se faisant apporter des poignards, les leur mit lui-même entre les mains, leur enjoignant de faire cette *exécution de justice* sur l'homme le plus criminel de son royaume : tous jurèrent de lui obéir.

Bien que le secret du roi n'eût point été trahi, il en avoit transpiré quelque chose ; et le duc reçut, le jour qui précéda l'exécution, un avis qui lui disoit de prendre garde à lui, que ses jours étoient menacés (1). Il le dédaigna : pensant aux conséquences que devoit nécessairement avoir un acte aussi téméraire, il ne supposoit pas que son ennemi fût assez imprudent pour le tenter ; ce fut cette confiance qui le perdit.

Tout étant ainsi préparé, ceux qui composoient le conseil, avoient reçu, la veille, l'ordre de se rendre de grand matin au château. Ils s'y réunirent dans une antichambre qui précédoit les appartements du roi. Le duc y arriva le dernier, accompagné du cardinal de Guise, son frère, et de l'archevêque de Lyon. Ils atten-

(1) Cet avis étoit contenu dans un billet qu'il trouva sous sa serviette en se mettant à table. L'ayant lu, il prit un crayon, écrivit au bas : *on n'oseroit*, et le jeta sous la table.

dirent dans cette pièce jusqu'à huit heures. Vers cette heure là, un page vint lui dire que le roi le demandoit dans son cabinet : il y alla, traversa une courte galerie qui conduisoit à la chambre à coucher, dont la porte fut aussitôt fermée suivant la coutume, tourna vers le cabinet de la gauche où on lui dit que le roi étoit renfermé, et comme il levoit la tapisserie et se baissoit pour entrer, parce que la porte étoit un peu basse, il fut frappé de six coups de poignards qui ne lui laissèrent que le temps de proférer ces paroles : « Mon Dieu ! ayez pitié de » moi. » Tout ceci se passa dans l'espace de quelques instants.

Au bruit qui s'étoit fait, le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon étoient accourus : mais les gardes écossois leur présentant la pointe de leurs hallebardes, les empêchèrent d'avancer ; et ils furent immédiatement arrêtés par ordre du roi. Il fit arrêter en même temps Anne d'Est, mère du duc, le duc de Nemours l'un de ses frères, son fils le jeune duc de Joinville, ses plus proches parents, ses principaux partisans, les députés de la ville de Paris (1), ligueurs les plus déterminés parmi les membres du tiers-états, le vieux cardinal de Bourbon. Dès le lendemain,

(1) C'étoient le président de Neuilly, La Chapelle-Marteau, Compan, Cotte-Blanche, etc.

Le Guat, capitaine aux gardes, ayant pris avec lui quatre soldats, alla, sur l'ordre qui leur en fut donné, dans le galetas où le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon avoient passé la nuit, s'empara de celui-ci et le fit massacrer à deux pas de là à coups de hallebarde. Henri qui le craignoit presque autant que son frère, et à qui il n'étoit guère moins odieux, avoit ordonné cette seconde exécution, sans prévoir les conséquences funestes qu'elle alloit avoir pour lui. Ainsi périrent ces deux illustres frères ; et pour ne parler ici que du premier, on peut dire de lui que, doué de toutes les grandes qualités de son père, il fut autant que lui fidèle à Dieu, et que, sous un moins indigne prince, nul plus que lui n'eût été fidèle au roi.

(1589) Peu de jours après mourut Catherine de Médicis (1) sur laquelle nous ne porterons ici aucun jugement, ayant déjà fourni à nos lecteurs tant d'occasions de la juger. Ce fut pour Henri III, et dans d'aussi graves circonstances, la plus grande perte qu'il lui étoit possible de faire : car, si elle manquoit de conscience, elle avoit une longue expérience, et assez d'habileté, sinon pour le conduire dans les véritables voies qui pouvoient le sauver, du moins pour l'empêcher

(1) Le 5 janvier de cette année.

de tomber dans les abîmes où il se précipita (1).

Il étoit entré dans le plan du roi de s'emparer du duc de Mayenne : celui-ci s'échappa ; le duc de Nemours parvint aussi à se sauver; et il étoit si mal servi, qu'à l'exception du duc d'Elbeuf, du cardinal de Bourbon et du jeune duc de Guise, tous ses prisonniers lui furent successivement enlevés. Quelques-uns ont prétendu que si ce prince, après la mort tragique des deux frères, eût rassemblé des troupes et marché droit sur Paris, au lieu de s'amuser à publier des manifestes et à recevoir des députations, c'en étoit fait de la ligue que ce coup terrible avoit consternée. Nous en doutons : la ligue, encore un coup, n'étoit point le parti du duc de Guise, mais celui de la religion; et un nouveau chef alloit la retrouver plus ardente, plus exaspérée qu'elle n'avoit jamais été. C'est ce que n'avoit jamais voulu comprendre

---

(1) Quelques-uns ont prétendu que le meurtre du duc de Guise avoit été concerté entre elle et son fils ; d'autres qu'il ne lui en rendit compte qu'après l'exécution ; et qu'alors, sans blâmer ni approuver ce qui venoit d'être fait, et sans en paroître même émue, elle lui demanda seulement s'il avoit prévu les suites d'une telle mort, et s'il avoit bien pourvu à tout ; que sur la réponse qu'il lui fit qu'il avoit pris toutes ses mesures, elle lui répliqua : « Je le souhaite, et que tout tourne à votre avantage. » Ce dernier récit est plus vraisemblable. Le roi n'étoit point alors avec elle dans une assez grande intimité pour lui confier de semblables projets; et le discours que l'on prête ici à Catherine est tout-à-fait dans le génie de cette princesse.

Henri III. « Maintenant, je suis roi », s'étoit-il écrié après ces sanglantes exécutions : il alloit faire une triste expérience que jamais il ne l'avoit moins été.

En effet, le jour même où la fatale nouvelle leur étoit parvenue, les Seize avoient soulevé Paris ; tout le peuple y avoit pris les armes comme à la journée des barricades ; et l'on s'étoit emparé des postes les plus importants. Bientôt le duc de Nemours arriva au milieu d'eux ; ils apprirent en même temps que le duc de Mayenne étoit en sûreté, qu'Orléans venoit de se déclarer en leur faveur, et alloit arrêter le roi qu'ils supposoient déjà en marche contre eux à la tête d'une armée. C'étoit déjà beaucoup pour les rassurer ; mais lorsqu'ils virent qu'au lieu d'une armée, Henri III leur envoyoit un négociateur et poussoit la foiblesse jusqu'à leur rendre leurs prisonniers, ce qui leur restoit encore de crainte s'évanouit ; cette pusillanimité donna de la détermination aux plus irrésolus ; les prédicateurs, qui les premiers jours s'étoient contentés de gémir, tonnèrent alors dans les chaires ; et faisant des peintures pathétiques du massacre de ces deux grandes victimes, excitèrent contre celui qu'ils appeloient leur assassin, des mouvements de fureur que ce peuple n'avoit point encore éprouvés. Dans toutes les églises on fit des services funéraires en l'honneur des

Guises *martyres de la foi;* Henri *de Valois*, c'étoit le nom que l'on donnoit au roi, étoit publiquement traité d'hérétique et de tyran ; son portrait fut abattu aux Grands-Augustins ; on mit en pièces, dans l'église Saint-Paul, les mausolées qu'il avoit élevés à ses mignons. Mais ce qui ne sauroit être assez remarqué, c'est que, pour achever d'entraîner ceux dont la conscience résistoit encore, la faculté de théologie rendit un décrêt lequel « déclarant Henri ennemi » de la religion catholique et de l'édit d'union, » violateur des lois de la liberté naturelle par les » meurtres qu'il avoit commis à Blois, *délioit les* » *François du serment de fidélité qu'ils lui avoient* » *prêté*, leur accordoit le droit de prendre les » armes, de former une ligue, de lever de l'ar- » gent et d'employer tous les moyens nécessaires » pour la conservation de la véritable religion. » Ainsi la Sorbonne s'arrogeoit sur les couronnes et sur le pouvoir temporel ce même droit qu'elle contestoit si violemment au chef suprême de l'Église ; et c'étoit là ce qu'avoient gagné les rois, pour avoir voulu se soustraire à l'autorité des papes, d'être jugés en dernier ressort par un conciliabule de docteurs.

On savoit qu'Achille de Harlay, premier président du parlement et plusieurs autres membres de cette compagnie, n'approuvoient point ce qui se passoit : il fut résolu de les arrêter. Le

16 Janvier, Bussy-le-Clerc, suivi d'une troupe de gens armés, se saisit des portes du palais, entre dans la grande chambre au moment où les chambres étoient assemblées, et propose à la cour d'approuver le décret de la Sorbonne et de s'unir aux Parisiens pour la défense de la religion et de la capitale du royaume. Il sort un moment comme pour lui laisser le temps de délibérer, puis rentre, un pistolet à la main, tire de sa poche une liste, et ordonne à tous ceux qu'il va nommer de le suivre à l'Hôtel-de-Ville, où ils étoient mandés. A la tête de cette liste étoient inscrits le premier président et les présidents Pothier et de Thou. « Il est inutile d'en » lire davantage, dit celui-ci dès qu'il entendit » prononcer son nom; il n'y a personne ici qui » ne soit prêt à suivre son chef. » Tous se levèrent à l'instant, et suivirent l'audacieux ligueur. Il les mena comme en triomphe au milieu des huées de la populace : arrivés à la place de Grève, ils vouloient tourner du côté de l'Hôtel-de-Ville; mais on les fit passer outre et marcher jusqu'à la Bastille, où ils furent renfermés. Dès le soir, ceux qui n'étoient pas sur la liste de Bussy furent relâchés; d'autres furent accordés au cautionnement de leurs amis; d'une partie de ceux-là, réunie aux membres qui ne s'étoient pas trouvés le matin au palais, on forma un nouveau parlement, à la tête duquel fut placé le président

Brisson ; et le lendemain, la justice avoit déjà repris son cours.

Le nouveau parlement et ses suppôts jurèrent sur la croix de rester à jamais fidèles à la ligue, et de venger avec elle la mort du duc de Guise. On forma au duc d'Aumale, que l'on avoit nommé gouverneur de Paris, un conseil de quarante personnes prises dans les trois ordres de l'état ; et aussitôt une déclaration de ce conseil abolit une grande partie des impôts, et annonça pour la suite une réduction encore plus considérable. Ce moyen si usé et toujours si nouveau de séduire et d'entraîner les peuples, produisit son effet accoutumé, et le soulèvement commença à faire de toutes parts de grands progrès. Alors le duc de Mayenne se décida : il étoit parti de Lyon avec une petite troupe qui, se grossissant à mesure qu'il avançoit, finit par former une armée avec laquelle il s'empara de toutes les villes qui se trouvoient sur son passage, fit lever le siége d'Orléans déjà entamé par les troupes royales, et arriva en vainqueur dans les murs de Paris.

Il y fut reçu avec des transports de joie tels, que, s'il eût voulu se faire roi, à l'instant même on l'eût placé sur le trône ; mais trop sage pour se livrer à de telles illusions, sa première pensée fut de diminuer l'influence des Seize qui dominoient dans le conseil, et dont il avoit tant de

raisons de craindre les caprices et les emportements. Il atteignit ce but en augmentant le nombre des membres de ce conseil, et en y faisant entrer des personnages éminents, choisis dans les premiers ordres de l'état, et dont la prudence et la modération lui étoient connues. Un des premiers actes de cette assemblée fut de le déclarer lieutenant-général de l'*état royal* et couronne de France, titre jusqu'alors sans exemple, et qui lui fut confirmé par le parlement. Alors, de concert avec le conseil de l'union, il fit des réglements de police générale, nomma aux emplois, perçut les impôts, administra les domaines de la couronne, convoqua pour cette même année les états-généraux, exerça enfin la puissance souveraine dans toute son étendue.

Cependant la France presque entière avoit déjà pris parti pour la ligue; et partout où paroissoient ses émissaires, le zèle religieux leur gagnoit tous les esprits. Le Mans, Rouen, Poitiers, Laon, Rennes, Nantes, Bourges, Arles, Aix, Marseille, un grand nombre d'autres villes se déclarèrent pour elle; c'est ainsi que Henri, parvenu par degrés aux dernières conséquences de son fatal système, se trouva dans la ville de Blois, presque seul entre les catholiques et les protestants, également haï des uns et des autres, également en butte aux entreprises des deux partis; sans espoir surtout du côté des catholiques

qui, la plupart, avoient cessé de le regarder comme leur roi.

Bientôt il ne se trouva plus en sûreté, même à Blois; et apprenant que Tours, ville plus grande et mieux fortifiée, étoit sur le point de lui échapper, il résolut de s'y rendre avec ce qu'il avoit conservé de serviteurs fidèles et de soldats qui ne l'avoient point abandonné. Ce fut là que, réduit aux dernières extrémités, et après avoir tenté auprès de Mayenne un dernier effort qui ne réussit point et qui ne devoit point réussir (1), il se décida à se jeter entre les bras du roi de Navarre. Celui-ci avoit déjà su profiter du désordre causé par la mort du duc de Guise, pour relever son parti; il s'avançoit vers la Loire, prenant des villes et livrant des combats dans lesquels il étoit presque toujours victorieux; il publioit en même temps une déclaration aux trois ordres de l'état, par laquelle il invitoit la France à s'unir à son roi, et offroit de remettre entre les mains de Henri III, son armée et sa propre personne, pour en disposer selon qu'il le jugeroit convenable pour le bien de l'état. Après cette déclaration, le roi ne balança plus : l'entrevue des deux princes se fit au Plessis-les-Tours,

(1) Mayenne répondit qu'après ce qui s'étoit passé à Blois, il ne pouvoit plus se fier à la parole du roi; et en effet toute réconciliation étoit devenue impossible entre lui et les princes lorrains

avec de grandes et sincères démonstrations de joie et de mutuelle affection ; et les deux armées calviniste et royaliste, animées désormais d'un même esprit, se confondirent ensemble.

C'est ici que se montre plus à découvert la marche de la cour de Rome, aussi ferme, aussi invariable sous Sixte V, qu'elle l'avoit été sous Grégoire XIII. Le pape, comme nous l'avons vu, avoit long-temps balancé entre la ligue et Henri III, bien persuadé cependant que de l'accord entre le roi et la ligue pouvoit seul résulter le triomphe de la religion ; et cette persuasion étoit telle que, dès qu'il avoit eu connoissance de l'édit d'union, ce pontife, sans vouloir pénétrer les causes qui l'avoient produit, et supposant naturellement que le roi ne pouvoit qu'avoir librement signé une convention si favorable au catholicisme, avoit écrit de sa propre main au duc de Guise comme au lieutenant-général du royaume pour l'encourager à poursuivre le noble et religieux dessein qu'il avoit formé pour l'entière destruction de l'hérésie. Malgré cette lettre et ces éloges, il est probable qu'il se fût peu inquiété de la mort violente de ce duc, dont il reçut peu de jours après la nouvelle, si cette mort n'eût été accompagnée de celle d'un prince de l'Eglise, injure qu'il ressentit vivement, et dont il crut devoir venger le Saint-Siége qui, par un tel acte, se trouvoit attaqué dans ses droits et dans

sés priviléges. Il s'en exprima donc avec une indignation très-grande; et sans refuser irrévocablement l'absolution qui lui étoit demandée, il y mit des conditions très-sévères, dans lesquelles il consulta par dessus tout l'avantage du parti catholique (1). Sur ces entrefaites, le roi ayant opéré sa jonction avec le roi de Navarre,

---

(1) Il demandoit que l'on mît en liberté l'archevêque de Lyon et le cardinal de Bourbon; que le concile de Trente fût reçu en France sans aucune modification; que l'inquisition y fût établie; que le roi fît aux hérétiques une guerre à outrance, renonçant à toute alliance ou confédération avec la reine d'Angleterre, les Turcs et les princes protestants d'Allemagne. On ne peut nier que toutes ces demandes ne fussent à la fois salutaires au roi et à la monarchie; nous n'en exceptons pas même l'inquisition, contre laquelle il est facile de répéter d'absurdes déclamations, tandis que l'histoire entière lui rend témoignage, et aujourd'hui plus que jamais; puisque le seul peuple qui l'ait conservée dans l'Europe chrétienne, est aussi le seul qui ait su résister à la force militaire et aux intrigues politiques de la révolution, le seul qui forme encore, au milieu de cette corruption sans exemple, une véritable société.

Il est remarquable que, dans cette négociation au sujet de l'absolution du roi, l'ambassadeur de France menaça le pape du rétablissement de la pragmatique-sanction, que désiroient à la fois les parlements, l'université et une grande partie du clergé; soutenant que, d'après les libertés gallicanes, les rois de France avoient le *privilége de ne pouvoir être excommuniés*, ce qui revenoit à dire que les papes devoient les reconnoître *chrétiens*, fussent-ils mahométans, païens, ou même publiquement athées. Telle étoit la marche ordinaire des négociations de la France avec la cour de Rome: dès que celle-ci réclamoit ses droits les plus légitimes, s'il ne plaisoit pas de les reconnoître, *on la menaçoit d'un schisme.*

et la ligue s'étant adressée au chef de l'Église pour implorer sa protection et demander qu'il reconnût la justice de sa cause, Sixte V se décida enfin à lancer contre un prince rebelle à l'Église et allié des hérétiques, l'excommunication qu'il avoit justement encourue.

Tout ceci ne se fit que successivement ; et avant que la nouvelle de l'alliance des deux rois fût parvenue à Rome, et que le pape eût lancé ces foudres qu'il avoit si long-temps retenues (1), les deux armées étoient peu éloignées des murs de Paris, après avoir signalé leur marche par une suite de succès. Mayenne, qui étoit venu les attaquer jusque dans les faubourgs de Tours, en avoit été repoussé ; les Parisiens, battus auprès de Senlis, avoient été forcés d'en lever le siége ; un corps de troupes suisses et allemandes, levé par Sancy, avoit fait sa jonction avec l'armée royale ; et cette armée, s'augmentant sans cesse à mesure qu'elle approchoit de la ca-

(1) Il ne le fit que lorsqu'il ne lui fut plus possible de douter de cette alliance du roi avec un prince hérétique. Henri III en fut consterné ; c'est alors que le roi de Navarre le pressa de faire le siége de Paris : « Vainquons, lui dit-il, et nous aurons l'ab- » solution ; mais si nous sommes battus, nous serons excommuniés, » aggravés et réaggravés. » C'est ainsi que devoit parler un protestant ; mais l'événement lui prouva à lui-même qu'il ne suffisoit pas d'être victorieux pour obtenir l'absolution, et que la cour de Rome se conduisoit par d'autres maximes

pitale, vint camper aux environs de Saint-Cloud, dans les derniers jours du mois de juillet.

Par un retour inespéré, Henri III se trouvoit ainsi à la vue de cette ville que naguère il avoit quittée en fugitif, à la tête d'une armée de plus de trente mille hommes aguerris, munis de bonnes armes, commandés par des chefs expérimentés. Mayenne, ainsi surpris, montra ce qu'il étoit en faisant toutes les dispositions de défense que, dans de telles circonstances, il lui étoit possible de faire. Il fit creuser des fossés, élever des bastions, tirer des lignes; mais il n'avoit que peu de troupes, mal armées et sans expérience de la guerre; elles étoient insuffisantes pour garnir une aussi vaste enceinte; et il n'y avoit nulle apparence qu'il pût s'y soutenir long-temps : la main d'un fanatique fit ce qu'en ce moment la ligue entière n'auroit pu opérer.

On a déjà vu ce que pouvoit produire le zèle religieux, livré sans frein à lui-même, et privé de l'appui de l'autorité tutélaire à qui il appartenoit d'en régler les mouvements et d'en arrêter les écarts. Dans l'expression de leur haine et de leur indignation contre le roi, les prédicateurs de Paris avoient passé toute mesure : leurs déclamations furibondes, et tous les jours renouvelées, entretenoient l'effervescence d'une population immense qui se pressoit pour les entendre; et aux outrages, aux malédictions dont ils acca-

bloient ce malheureux prince, se mêloient les maximes abominables de la doctrine du tyrannicide, doctrine dont nous avons fait voir le principe dans les premières atteintes portées à cette autorité suprême de l'Église qui, de jour en jour, étoit plus méconnue. Dans toutes les chaires retentissoit cette parole qu'il étoit permis en conscience de tuer un tyran; et en même-temps Henri de Valois étoit dépeint comme le plus odieux des tyrans. Il étoit impossible qu'il ne se trouvât pas, parmi ceux qui écoutoient ces fougueux orateurs, quelque esprit foible et ardent, que leurs déclamations devoient exalter jusqu'au fanatisme, et conduire de là au dernier degré de la fureur. Telle fut en effet l'impression qu'elles produisirent sur un jeune religieux dominicain, ignorant, simple, superstitieux, nommé Jacques Clément; et sa tête s'échauffant de moment en moment davantage, il en vint jusqu'à concevoir l'affreux projet d'assassiner le roi. Il s'en ouvrit à son prieur qui y applaudit; et l'on assure que cet homme, plus coupable encore que lui, le confirma dans cette résolution par de prétendues révélations, lui faisant entendre des voix qu'il lui persuadoit venir du ciel par le ministère des anges (1); on accuse aussi la duchesse de Mont-

(1) Il se nommoit Edme Bourgoin, et fut depuis condamné au supplice des régicides.

pensier d'avoir, plus que personne, encouragé ce malheureux à sa détestable entreprise. Quelques-uns des Seize en eurent connoissance, et en firent part aux ducs de Mayenne et d'Aumale qui, dit-on, ne la désapprouvèrent pas. Dès qu'on le vit bien déterminé, on pensa à lui fournir les moyens d'exécution. On parvint à obtenir pour lui une lettre de créance du premier président qui étoit toujours renfermé à la Bastille, en persuadant à ce magistrat que celui pour qui elle étoit demandée, avoit des choses de la plus grande importance à communiquer au roi. Trompé par les mêmes artifices, le comte de Brienne, comme lui prisonnier des ligueurs, lui délivra un passeport; le soir du 31 juillet, Jacques Clément sortit de Paris.

Il fut arrêté à Vaugirard par un corps de garde du roi de Navarre, et relâché par l'ordre même du roi, à cause de sa qualité de religieux. Arrivé à Saint-Cloud, il s'adressa au duc d'Angoulême pour parvenir à parler au roi. On tient de ce duc lui-même qu'il fut d'abord frappé de la physionomie sinistre de cet homme; toutefois sans faire à ce sujet aucune réflexion, il le renvoya, lui disant que le roi étoit déjà retiré et ne pouvoit pas le voir ce jour-là.

Clément alla trouver alors La Guesle, procureur-général, qui, ayant reconnu la main du premier président sur la lettre de créance qu'il

lui présenta, lui promit l'audience qu'il demandoit pour le lendemain matin, et le conduisit en effet, vers huit heures, dans le cabinet du roi. Ce prince prit la lettre de créance et la lut; alors le procureur général et M. de Clermont qui étoient seuls dans le cabinet, s'étant éloignés de quelques pas, sur ce que Clément témoigna avoir quelque chose à dire en particulier au roi, ce malheureux tira un couteau de sa manche, le lui plongea dans le ventre et l'y laissa. Henri, poussant un grand cri, retira lui-même le couteau et en frappa l'assassin au visage. Celui-ci fut aussitôt assommé, percé de coups par les gardes qui accoururent au bruit, et jeté par les fenêtres.

Dès le soir même la blessure du roi fut jugée mortelle. Il se prépara dès lors à son dernier moment par les actes de la piété la plus humble et la plus ardente; se confessa deux fois, et reçut le saint viatique (1). Avant de mourir il exhorta les seigneurs qui l'environnoient à reconnoître après lui Henri de Bourbon pour légitime sou-

---

(1) Son confesseur lui ayant demandé en quelle disposition il étoit relativement à l'excommunication lancée contre lui par le pape, il répondit : « Je suis le premier fils de l'Église catholique, » apostolique et romaine, et veux mourir tel. Je promets devant » Dieu et devant vous, que mon désir n'a été et n'est encore » que de contenter Sa Sainteté en tout ce qu'elle désire de moi. » Sur quoi il reçut l'absolution.

verain, et avertit celui-ci, qu'il embrassa et tint long-temps pressé sur son sein, *qu'il ne seroit jamais roi de France, s'il ne se faisoit catholique.* Henri III expira le lendemain, 2 août, vers les quatre heures du matin.

Peu s'en fallut que le roi de Navarre, que nous appellerons maintenant du beau nom de Henri IV, ne fît en ce moment même une triste épreuve de cette parole prophétique; et c'est ici que se fait voir le véritable caractère de la ligue générale de la France, si différente de la ligue particulière de Paris. A peine Henri III eut-il rendu le dernier soupir, qu'une fermentation sourde agita l'armée, et que toute cette noblesse catholique, qui avoit suivi avec tant d'ardeur le feu roi à la conquête de sa capitale, parut disposée à abandonner son successeur. Quelques-uns sans doute voulurent profiter de la circonstance pour faire acheter leurs services; mais l'événement prouva que le plus grand nombre n'écoutoit que son zèle religieux, et se faisoit scrupule de servir un roi huguenot. Ceux-ci le lui déclarèrent avec franchise et fermeté; et pour les ramener, il lui fallut toute la force de son caractère et toute l'adresse de sa politique. Il y réussit en grande partie, toutefois sous la promesse, confirmée par serment, de maintenir dans le royaume la religion catholique, sans

rien innover à cet égard (1), de se faire instruire, et de se soumettre aux décisions d'un concile général ou *national* avant six mois. Cependant la défection de d'Épernon, que des mécontentements particuliers, plus que des motifs de religion, déterminèrent à se retirer avec ses troupes dans son gouvernement, fut d'un mauvais exemple pour plusieurs qui l'imitèrent, ce qui affoiblit tellement l'armée du roi, qu'il se vit dans la nécessité de lever le siége de Paris. Après avoir mis ordre aux affaires les plus pressantes, nommé ou confirmé dans les divers emplois les officiers civils ou militaires de provinces qui reconnoissoient sa domination, il partagea ses troupes en trois corps, dont les deux premiers furent envoyés en Champagne, tandis qu'à la tête du troisième, il se dirigea vers la Normandie pour y faire sa jonction avec l'armée auxiliaire que l'Angleterre avoit promis de lui envoyer.

Cependant la nouvelle de la mort de Henri III avoit été reçue à Paris avec les transports d'une joie frénétique. On y alluma des feux comme dans les réjouissances publiques; les prédicateurs

---

(1) L'édit qu'il donna à ce sujet, portoit qu'il n'y auroit point d'exercice public d'aucune autre religion que de la catholique, excepté dans les lieux actuellement en la possession des huguenots; que l'on ne mettroit que des commandants catholiques dans les villes ou châteaux pris sur l'ennemi; que les charges, dignités, gouvernements des villes ne seroient conférés qu'à des catholiques, etc.

élevèrent jusqu'au ciel le parricide de Jacques Clément, qu'ils présentèrent à la populace comme un martyr de la religion, et dont les images furent placées dans toutes les églises, et jusque sur les autels. Ainsi s'accroissoit le fanatisme de cette multitude. Les Seize et la duchesse de Montpensier l'excitoient par tous les moyens qu'ils pouvoient imaginer ; Mayenne ne s'opposoit point à des excès qu'il considéroit comme autant de nouveaux liens qui attachoient sans retour les Parisiens à sa cause ; et au milieu des emportements auxquels ils se livroient, ce chef de parti réfléchissoit avec tout ce qu'il avoit de prudence et de sagacité, sur le parti qu'il lui convenoit de prendre. Dans son enthousiame pour le frère de son héros, le peuple voulut encore le faire roi : il se garda bien d'accepter un titre périlleux, qui, même dans sa propre famille, lui auroit été contesté, et dont le résultat eût été de lui enlever à l'instant même l'appui de la Savoie et de l'Espagne ; l'aversion mutuelle qui existoit depuis long-temps entre les François et les Espagnols, l'éloignoit encore davantage de donner à la France un roi de cette nation, malgré le désir ardent qu'en avoit Philippe II : des deux parts, il ne voyoit que péril pour sa fortune ou pour son autorité ; tandis qu'en donnant la couronne au cardinal de Bourbon, à qui, dans l'état actuel des choses, et au

défaut de Henri IV que repoussoient à la fois et le pape et la ligue et tous les états catholiques, elle appartenoit légitimement, il maintenoit le bon droit et affermissoit son autorité, l'exerçant alors au nom d'un foible prince, en ce moment prisonnier de son rival, qui sans doute ne lui rendroit jamais la liberté.

Il se décida donc à reconnoître pour roi le vieux cardinal, refusa d'entendre toutes les propositions d'accommodement que Henri lui fit faire secrètement et à plusieurs reprises, employa tous les moyens que lui donnoient son titre de lieutenant-général et sa grande influence dans le nouveau parlement, pour raffermir entre elles, par des messages, des apologies, des déclarations, toutes les parties de l'Union; et après s'être concerté sur les opérations de la guerre avec le duc de Parme, qui commandoit en Flandre pour le roi d'Espagne, il sortit de Paris vers la fin de ce même mois d'août, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, que la mort de Henri III avoit subitement rassemblée autour de lui, et se mit à la poursuite de Henri IV, publiant partout qu'il alloit *prendre le Béarnais.*

Ce n'étoit point une parole de fanfaron (et en effet ce prince, cantonné près de Dieppe, avec une petite armée que la désertion avoit réduite à moins de sept mille hommes, se trouvoit réduit aux plus grandes extrémités qui eussent en-

core menacé sa personne et sa vie. Son courage et son habileté le tirèrent de ce pas dangereux : il soutint d'abord avec ce foible corps tous les efforts de la nombreuse armée du duc, et le battit ensuite si complètement, à la journée d'Arques, que celui-ci se détermina à décamper et à gagner la Picardie, tandis que Henri, par une marche prompte et hardie, se dirigea vers Paris dont il lui étoit si important de s'emparer ; et au moment même où des avis mensongers répandus dans cette ville, le représentoient investi dans son camp et perdu sans ressources, on le vit reparoître devant ses murs, fortifié de cinq mille Anglois qui venoient de le rejoindre, et de plusieurs corps de troupes qu'il avoit rappelés de la Champagne et de la Picardie.

Le lendemain même de son arrivée, premier novembre, et dès la pointe du jour, son armée, partagée en trois corps, attaqua les faubourgs de la partie méridionale de la ville, et avec une telle vigueur, qu'ils furent emportés en moins d'une heure. Les Parisiens qui étoient accourus pour les défendre, furent de toutes parts repoussés, et si vivement poursuivis qu'il s'en fallut peu que les vainqueurs n'entrassent pêle-mêle avec eux dans la ville, qu'ils eussent immanquablement prise, si le canon fût venu assez tôt pour en enfoncer les portes qu'à peine les fuyards avoient eu le temps de fermer : lorsqu'il fut ar-

rivé, elles étoient déjà barricadées et à l'abri de toute insulte. Demeuré maître d'une partie des faubourgs, Henri y permit, quoique à regret, le pillage à ses troupes, parce qu'il n'avoit aucun moyen de les payer; mais toutes les autres violences qui se commettent ordinairement dans ces terribles catastrophes, furent sévèrement défendues. On épargna particulièrement les églises et les monastères; et ses soins à maintenir l'ordre furent si efficaces, qu'on y célébra le service divin comme en pleine paix, et que plusieurs officiers catholiques de son armée y assistèrent le jour même du combat. Pendant ce temps, le roi, monté dans le clocher de Saint-Germain, examinoit curieusement ce qui se passoit dans la ville. Il conserva sa conquête pendant quatre jours; mais ayant appris que le duc de Nemours et Mayenne venoient d'arriver avec un gros corps de troupes, il se décida à faire retraite, ce qu'il n'effectua toutefois qu'après avoir rangé son armée en bataille sous les murs de Paris, provoquant ainsi les chefs de la ligue à un combat qu'ils n'osèrent point accepter. Henri prit ensuite la route de Tours, soumettant toutes les villes qu'il rencontroit sur son passage; et, par sa modération, par la franchise et la noblesse de son caractère, consolidant ses conquêtes et gagnant tous les cœurs.

Cependant Sixte V, que tant d'écrits furieux,

sortis alors de la plume des protestants ou des politiques, ont peint sous les couleurs les plus odieuses, se montroit alors ce qu'il devoit être, et ne dévioit point de la marche, tour à tour ferme et prudente, qu'il s'étoit tracée et qu'il avoit constamment suivie. Nous l'avons vu hésiter d'abord entre la ligue et Henri III, parce qu'il craignoit de favoriser la révolte et de se montrer injuste envers une tête couronnée ; sans se détacher de celui-ci, il avoit ensuite applaudi et encouragé les ligueurs, uniquement occupé du désir de voir le monarque et les sujets réunir leurs efforts pour la destruction de l'hérésie ; lorsque le roi de France, par un scandale sans exemple dans la chrétienté, avoit quitté le parti catholique pour faire alliance avec les huguenots, il s'étoit vu forcé de le séparer de la communion des fidèles, et ne l'avoit fait toutefois qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'il ne lui étoit plus possible de suspendre l'excommunication sans manquer à ses devoirs de pontife et aux intérêts de la religion : maintenant, quels rapports pouvoit-il y avoir entre lui et Henri IV que, dès le principe, il avoit excommunié à cause de son hérésie, qui continuoit de demeurer hérétique, et se séparoit lui-même volontairement de l'Église et de son chef? Qui seroit assez déraisonnable pour dire ou que le pape ne devoit point se mêler de la religion en France, ou qu'il de-

voit reconnoître un prince huguenot pour le roi très-chrétien? Il prit donc alors hautement le parti de la ligue, et envoya près d'elle, pour légat, le cardinal Gaëtan.

Cependant le roi d'Espagne avoit déjà des desseins ambitieux sur la couronne de France, qu'il vouloit mettre sur la tête de sa fille, et Mayenne les avoit pénétrés. Il n'ignoroit point que les intrigues secrètes de son ambassadeur lui avoient déjà fait un parti puissant dans la faction des Seize (1); et l'arrivée du cardinal Gaëtan, qu'il savoit entièrement dévoué à l'Espagne, alloit accroître encore les forces de ce parti. D'un autre côté, le duc de Lorraine, chef de sa propre famille, élevoit aussi des prétentions en faveur de son fils le marquis Du Pont, et intriguoit pour les faire réussir; le duc de Savoie lui-même ne craignoit pas de se mettre sur les

---

(1) Soutenu de ceux de cette faction qui lui étoient dévoués, cet ambassadeur avoit déjà fait, dans le conseil de l'Union, la proposition captieuse de faire déclarer le roi, son maître, *protecteur* de la France, avec le droit de nommer aux charges et aux dignités du royaume. Mayenne, aidé de Villeroy, de l'archevêque de Lyon et du cardinal de Gondi, eut beaucoup de peine à faire rejeter cette proposition, que les Seize avoient reçue avec beaucoup d'applaudissements, parce qu'elle étoit accompagnée de promesses de secours très-puissants en argent et en soldats. Il n'y parvint qu'en faisant entendre que ce seroit faire un affront au pape que de décider une question de cette importance avant l'arrivée de son légat.

rangs ; et en attendant que l'on reconnût son prétendu droit, continuoit de faire sa proie de tout ce que le malheur des temps lui permettoit d'envahir sur la France. La position du chef de la ligue devenoit ainsi plus embarrassante que jamais. Il ne vit qu'un moyen d'en sortir : ce fut de faire proclamer publiquement Charles X roi de France ; et il se résolut à l'employer. Cette proclamation se fit le 21 novembre, dans une séance solennelle du parlement, présidé par Brisson ; et son titre de lieutenant-général du royaume lui fut confirmé pour tout le temps que dureroit la prison du nouveau roi.

Le cardinal Gaëtan arriva sur ces entrefaites à Paris, étant bien loin de s'attendre que les choses fussent aussi avancées ; et son arrivée donna une activité nouvelle aux divers partis qui venoient de s'y élever. Il se réunit aussitôt à l'ambassadeur espagnol pour essayer de renverser Mayenne ; et celui-ci sut se maintenir par une politique non moins adroite et tout aussi artificieuse que celle de ses rivaux. Le plan du roi d'Espagne fut de faire toujours des offres magnifiques, et de n'envoyer jamais à la ligue que de foibles secours, suffisants pour l'empêcher de succomber, et toutefois calculés de manière que, fatiguée de sa lutte et craignant toujours d'être accablée, elle fut amenée, dans ses embarras et dans sa lassitude, à se livrer enfin à lui sans ré-

serve ; celui de Mayenne, de conserver l'appui d'un aussi puissant monarque, et en même temps de ne point s'en laisser maîtriser. Tant que dura cette guerre, on les vit suivre tous les deux, et dans une opposition continuelle, cette marche qu'ils s'étoient tracée ; le roi d'Espagne demandant sans cesse des gages pour l'assistance qu'on vouloit obtenir de lui, le duc menaçant sans cesse de se réconcilier avec le roi, si cette assistance lui étoit refusée. La suite des faits va le prouver.

Devenu plus fort contre la politique espagnole, par la reconnoissance légale et authentique du seul roi légitime que la France pût reconnoître, puisqu'elle rejetoit Henri IV, Mayenne conçut le projet hardi de casser le conseil de l'Union, où ses ennemis avoient de si dangereux auxiliaires; et la précaution qu'il avoit prise d'y introduire un grand nombre de personnes considérables et dévouées à sa cause, lui rendit facile une mesure dont, sans cela, l'exécution eût été périlleuse et peut-être impossible. Il convoqua donc ce conseil, donna d'abord de grands éloges au zèle de ceux qui le composoient, reconnut les grands services qu'ils avoient rendus ; mais déclara en même temps que, depuis que la France avoit le bonheur de posséder un roi dont il étoit le lieutenant-général, une assemblée aussi nombreuse devenoit inutile, étoit même une insti-

tution contraire aux usages de la monarchie ; qu'en conséquence il la supprimoit, se réservant de créer un conseil moins nombreux, en vertu de l'autorité suprême qui avoit été remise entre ses mains. Ce fut un coup de foudre pour les Seize et pour leurs partisans ; mais ceux que Mayenne avoit dans le conseil ayant consenti à cette suppression, ils n'osèrent s'y opposer.

(1590) Alors le duc créa un garde des sceaux (1), nomma de nouveaux secrétaires d'état ; convoqua pour le mois de février suivant et au nom du roi cardinal, une assemblée des états généraux, exerça enfin la puissance royale dans toute son étendue. Il voulut montrer qu'il étoit digne de cette confiance dont le parti catholique lui donnoit des marques si éclatantes, en se mettant aussitôt en campagne pour aller attaquer Henri qui, même au sein de l'hiver, poursuivoit le cours de ses conquêtes, et après avoir subjugué le Maine et une partie de la Normandie, dirigeoit de nouveau sa marche vers Paris. La rapidité de ses succès et le danger où ils mettoient de nouveau la ligue, avoient enfin déterminé le roi d'Espagne à envoyer à Mayenne un corps de troupes auxiliaires qui, sous les ordres du duc d'Egmont, fît sa jonction avec lui. Déjà celui-ci,

---

(1) Ce fut l'archevêque de Lyon. Il remplaça Montholon.

dans ses diverses manœuvres, n'opposoit plus que des efforts presque impuissants aux manœuvres plus habiles de son ennemi, dont le courage et l'activité sembloient avoir passé dans l'âme de tous ses soldats. Ranimé par ce renfort, il se mit aussitôt sur les traces de Henri qui, dans ce moment, faisoit le siége de Dreux. Le roi le leva dès qu'il eut eu avis que l'armée des confédérés s'avançoit vers lui ; mais au lieu de se retirer, il marcha lui-même vers elle, la rencontra dans les plaines d'Ivry, et là, remporta sur elle une victoire plus éclatante encore que celle d'Arques, et surtout plus décisive ; victoire qui le rendit maître de tous les passages de la Seine, depuis Rouen jusqu'à Paris, et qui auroit eu les plus grands résultats, s'il étoit venu sur-le-champ camper sous les murs de cette ville. La consternation y fut si grande à la nouvelle de cette défaite, que les Parisiens en eussent probablement ouvert les portes aux vainqueurs, n'ayant alors pour toute garnison qu'un corps peu nombreux d'Espagnols, soutenu de quelque noblesse françoise et de bourgeois peu aguerris. Ce fut, suivant quelques-uns, le maréchal de Biron qui détourna le roi de prendre ce parti, parce qu'il craignoit de voir trop promptement finir une guerre qui le rendoit nécessaire ; d'autres pensent qu'il en fut empêché par les suggestions de ses capitaines et ministres huguenots, qui crai

gnoient son changement de religion, s'il s'arrangeoit trop facilement avec les Parisiens : on dit aussi que la mutinerie des Suisses qui refusèrent de marcher, parce qu'ils demandoient de l'argent qu'il ne pouvoit leur donner, fut le seul obstacle qui arrêta ce mouvement qu'il avoit résolu de faire aussitôt sur Paris. Quoi qu'il en puisse être, ce retard donna le temps au duc de Mayenne, au légat, à l'ambassadeur d'Espagne d'y ranimer les esprits, et de rendre également le courage aux autres villes qui tenoient pour la ligue, et qui se conduisoient toutes d'après les impressions qu'elles recevoient de la capitale.

Mayenne montra, dans cette circonstance critique, autant d'adresse que d'habileté. A la suite d'une conférence qu'il eut à Saint-Denis, avec le légat et l'ambassadeur d'Espagne, des courriers furent expédiés en toute hâte à Rome et vers Philippe II pour demander des secours ; le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, reçut plus promptement encore un message par lequel il étoit conjuré de ne pas perdre un moment pour faire entrer des troupes en France, et s'il étoit nécessaire, d'y venir lui-même avec toute son armée. Le commandement de la ville de Paris fut donné au duc de Nemours ; et pour achever d'en rassurer les habitants sur les suites de la bataille d'Ivry, Mayenne affecta d'y laisser sa mère, sa sœur, sa femme et ses enfants ; le légat

consentit aussi à s'y établir pour que la confiance devînt entière ; et afin de gagner du temps, il fut convenu que l'on amuserait Henri IV par quelques apparences de négociation. Villeroy en fut l'agent, sans même se douter que c'étoit le duc qui le faisoit agir ; et le roi écouta les propositions qui lui furent faites, sans arrêter un seul instant les opérations qui devoient achever le blocus de Paris. Il étoit déjà maître du bas de la rivière : la prise de Corbeil et de Lagny, situés au-dessus de cette capitale, achevèrent d'en fermer tous les passages ; et ainsi commença à s'effectuer le plan qu'il s'étoit fait d'essayer de la réduire par famine, son armée étant trop peu considérable pour s'en emparer de vive force. Alors les négociations qui n'avoient plus aucun but furent tout-à-fait rompues de l'un et de l'autre côté.

Le duc de Nemours fit, en cette occasion, tout ce qu'il étoit possible d'attendre d'un chef courageux et expérimenté. Les remparts furent garnis d'artillerie, et les endroits foibles fortifiés; il logea les Suisses dans le Temple ; confia aux Seize la garde des portes, et aux lansquenets celle des murailles, depuis la porte Neuve jusqu'à l'Arsenal. Une chaîne fut tendue à travers la rivière, tenant d'un côté à la Tournelle, de l'autre aux Célestins. Quant à la Bastille, on ne pouvoit la laisser en des mains plus sûres que

celles de Bussi-le-Clerc, qui en étoit déjà gouverneur : il fut donc chargé du soin de la défendre. Le peu de vivres qu'il y avoit pour un si grand nombre d'habitants, fut distribué de telle manière, que ceux sur qui l'on pouvoit compter davantage en furent plus abondamment pourvus, afin que, ne se laissant point abattre, ils pussent au besoin soutenir les autres. En même temps, des espions répandus partout contenoient les royaux et les politiques, épioient toutes leurs démarches, dénonçoient leurs moindres paroles; et, bien que le nombre de ceux-ci fût assez grand, ils surent leur inspirer une telle terreur, que, de long-temps, aucun d'eux n'osa remuer ni exercer la moindre influence; des corps-de-garde furent établis dans les quartiers les plus populeux; de fréquentes patrouilles en parcoururent les rues; enfin, tout prit dans Paris les apparences d'une défense vigoureuse et opiniâtre.

Sur ces entrefaites, le cardinal de Bourbon mourut (1). Il sembloit que cette mort dût ôter

(1) Il mourut le 8 mai de cette année, au château de Fontenay-le-Comte, à l'âge de soixante-huit ans. Ce prince, chef apparent de la ligue, n'acceptoit point le titre de roi que lui donnoient les ligueurs; il avoit toujours aimé Henri IV; et depuis la mort de Henri III, il affectoit de l'appeler toujours, non pas le roi de Navarre, comme faisoient tous ceux du parti de la ligue, mais simplement le *roi mon neveu*.

à Mayenne tout prétexte d'exercer le pouvoir suprême qu'il ne s'étoit attribué qu'au nom de ce roi captif, et que le roi d'Espagne dût être également embarrassé d'envoyer désormais des secours aux ligueurs, qu'il n'avoit aidés jusqu'alors que comme sujets de Charles X, et combattant pour délivrer leur souverain. Mais au fond, la situation étoit la même, puisque l'hérésie de Henri IV étoit le seul motif qui, aux yeux du parti catholique, l'avoit fait exclure du trône : on sembla même n'y voir qu'une occasion de donner plus d'éclat encore à cette exclusion; et ce fut à la Sorbonne que l'on s'adressa encore pour obtenir une décision solennelle sur ce point important. Ainsi fut rendu le décret fameux par lequel elle déclara « Henri de Bourbon, hérétique » relaps, fauteur d'hérétiques, et *quand bien même* » *il obtiendroit son absolution*, incapable de suc- » céder au trône. » Décision inouïe jusqu'alors, par laquelle cette compagnie mettoit son autorité au-dessus même de celle du pape (1), s'emparoit du pouvoir spirituel qu'elle déclaroit ouvertement *populaire*, et imprimoit à la ligue, et par-

(1) Il est remarquable que, dans le temps que cette compagnie agissoit avec cette violence, le pape commençoit à écouter favorablement le duc de Luxembourg, député auprès de lui par les princes et par les gentilshommes catholiques qui avoient embrassé le parti du roi

ticulièrement à celle de Paris, le caractère de révolte qui, jusqu'à un certain point, a justifié les reproches que lui adressent ses détracteurs. Toutefois, et l'on ne sauroit se lasser de le redire, ce pouvoir usurpé se montroit ici ce que les rois eux-mêmes l'avoient fait ; c'étoit au profit de leur despotisme qu'ils avoient enfin secoué le joug du chef de la religion : ils avoient créé l'anarchie dans l'Église, et ils en subissoient toutes les conséquences.

Le décret de la Sorbonne fut envoyé à toutes les villes liguées; et comme on s'aperçut que l'ardeur du peuple de Paris en étoit augmentée, on jugea à propos de développer toutes les pompes de la religion pour achever de le rendre inébranlable dans ses résolutions. Une procession générale fut ordonnée : elle se rendit aux Petits-Augustins, où, après une messe solennelle, le légat, revêtu de ses habits pontificaux, et tenant ouvert le livre des Évangiles, reçut un serment nouveau de tous les princes, princesses, prélats, chefs de corps civils et militaires, par lequel ils promirent de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de la religion catholique, jurant en même temps de défendre Paris et les autres villes de l'Union, et de ne se jamais soumettre à un roi hérétique. Immédiatement après, ce serment fut prêté par le peuple entre les mains des chefs de quartiers.

A la suite de cette cérémonie, il s'en fit une autre sur laquelle les écrivains modernes ont épuisé tous leurs sarcasmes ; qui, dans nos mœurs actuelles, paroîtroit bizarre, ridicule même ; qui étoit loin de l'être alors, et dont le spectacle frappa tous les esprits. Le zèle religieux persuadoit alors que, quand la société étoit menacée dans le principe même de son existence, c'est-à-dire dans son culte et dans sa foi, les prêtres étoient appelés comme les autres, et même avant tous les autres, à s'armer pour la défendre ; et ce n'étoit point là une tradition nouvelle : elle étoit aussi ancienne que la monarchie, et chaque fois que des périls aussi extrêmes s'étoient présentés, elle avoit reçu son application (1). On se croyoit réduit alors à ces extrémités terribles où il s'agissoit pour la France chrétienne d'être ou de ne pas être ; et ces considérations si graves et si pressantes avoient déterminé des prêtres, des religieux, et parmi ceux-ci, les ordres les plus austères de Paris (2), à s'enrôler et à former une espèce de régiment.

---

(1) *Voy.* t. I, 1re partie, p. 199 et 205.

Le clergé espagnol nous offre, depuis près de vingt ans, le spectacle de ce grand dévouement, au milieu de la crise la plus terrible que l'ordre social ait jamais éprouvé.

(2) Les Capucins, les Feuillants, les Chartreux, etc. Il y avoit aussi dans cette troupe beaucoup d'écoliers.

Ce même jour, ayant à leur tête Rose, évêque de Senlis, et Hamilton, curé de Saint-Côme, qui faisoit les fonctions de sergent, ils firent une promenade dans Paris, au nombre d'environ treize cents hommes, armés de pied en cap sur leur froc, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, tenant dans leurs mains des épées, des piques, des hallebardes, des mousquets, et marchant en ordre de bataille, au milieu d'une population immense qui se pressoit sur leur passage, et que de tels exemples remplissoient d'une nouvelle ardeur (1). Tandis que ces choses se passoient, un arrêt du parlement défendoit, sous peine de la vie, de parler de paix ni d'aucune composition avec Henri de Bourbon, et il courut des billets par lesquels on menaçoit de jeter dans la rivière les premiers qui oseroient proférer la moindre plainte.

Cependant, dès que Henri eut assuré ses postes, brûlé les moulins et investi la ville de tous les côtés, la disette commença à se faire sentir; des fouilles que les magistrats ordonnèrent dans les maisons qu'ils soupçonnoient contenir des provisions,

---

(1) Le légat les ayant rencontrés près du pont Notre-Dame, et ayant fait arrêter son carrosse pour les voir passer, ils crurent devoir le saluer par une décharge de leur mousqueterie. L'un de ces mousquets, que, par inadvertance, on avoit chargé à balle, ayant été tiré trop bas, alla tuer auprès de lui, son secrétaire, ce qui l'empêcha d'assister plus long-temps à ce spectacle.

apportèrent d'abord quelque soulagement à la misère publique ; l'ambassadeur d'Espagne, le légat, les princesses, s'empressèrent de venir au secours des plus pauvres, et vendirent jusqu'à leur vaisselle pour les soulager; l'or, l'argenterie des églises, les meubles et les joyaux de la couronne étoient en même temps employés par le duc de Nemours, tant pour la solde des troupes que pour subvenir aux besoins publics, sans que personne pensât à y mettre opposition. Un même zèle animoit les grands et les petits.

Henri ne s'étoit point attendu à une défense aussi opiniâtre, et après trois mois de blocus, se voyoit aussi peu avancé que le premier jour (1). Il prit donc la résolution de resserrer encore davantage la ville, et pour y parvenir, de donner un assaut général aux faubourgs, ce qui fut exécuté le 27 juillet. Tous furent emportés avec une facilité qui passa ses espérances. Ses troupes se logèrent et se fortifièrent vis-à-vis de toutes les portes (2) ; et quoique le nombre de ses soldats

---

(1) Par un excès de bonté qui, dans cette circonstance, étoit une faute militaire très-grave, lui-même avoit contribué à prolonger la défense des Parisiens en laissant passer, au travers de son camp, une foule considérable de vieillards, de femmes et d'enfants, que le duc de Nemours avoit fait sortir de la ville comme bouches inutiles; ce qu'il fit contre le conseil de la plupart de ses généraux.

(2) La porte Saint-Antoine exceptée, parce qu'il n'y avoit

fût peu considérable, par comparaison avec celui des assiégés, ils surent s'y maintenir et ôtèrent ainsi aux Parisiens les dernières ressources qu'ils trouvoient encore au dehors pour subsister (1).

C'est alors qu'ils se trouvèrent réduits aux plus effroyables extrémités. Jusque là, les légumes, les racines, les fruits que la campagne commençoit à produire, avoient été un soulagement pour les dernières classes du peuple; dès le mois de juin, le pain commençant à devenir rare, on y avoit substitué un pain de son et d'avoine, que ne dédaignoient pas même les plus aisés, et l'on faisoit des distributions de bouillies, composées de diverses farines, et dont le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisoient particulièrement les frais. Alors cette ressource même venant à manquer, on eut recours à la chair des plus vils animaux; on mangea les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris;

---

alors, de ce côté, que très-peu de maisons où les assiégeants pussent se mettre à couvert.

(1) Sans compter les ressources qu'ils tiroient des jardins nombreux dont ces faubourgs étoient entourés, ils faisoient un trafic de vivres avec les officiers même de l'armée, qui recevoient en échange des meubles, de l'argent et d'autres effets de tout genre. Cela se passoit sous les yeux même du roi, qui n'osoit user de sévérité, parce que, ne pouvant les payer, il craignoit d'être abandonné de la plupart d'entre eux, s'il leur enlevoit ce moyen de suppléer à la solde qu'ils ne recevoient point.

les plus malheureux essayèrent de soutenir leur existence avec de vieux cuirs qu'ils amollissoient dans l'eau bouillante ; plusieurs se virent réduits à manger l'herbe des rues les moins fréquentées; et les maladies que causèrent ces nourritures malsaines, vinrent accroître encore les ravages causés par la famine. Plus de treize mille personnes moururent de faim, sans que la constance des autres en parût ébranlée.

Il est vrai que les chefs n'oublioient rien pour la soutenir; ils partageoient toutes ces misères, et continuoient toujours d'employer tous leurs efforts pour les soulager. D'accord avec eux, les prédicateurs adressoient tous les jours à ce peuple malheureux les exhortations les plus pathétiques; et ce qui n'étoit pas sans doute moins efficace, on punissoit à l'instant même, et avec la dernière rigueur, les moindres mutineries. Ce fut au moyen de ces soins vigilants et de cette sévérité, que le duc de Nemours vint à bout de déconcerter plusieurs conspirations dont le but étoit de livrer la ville aux assiégeants. Les premières intelligences avec l'ennemi, bien qu'elles eussent été découvertes, firent justement craindre qu'il ne s'en formât d'autres; la situation de la ville qui, de jour en jour devenoit plus intolérable, ne permettoit pas d'espérer que l'on pût long-temps encore contenir une population entière qui n'avoit presque plus d'autre sentiment

que celui de ses maux ; déjà des rassemblements s'étoient formés aux portes du palais : la multitude furieuse qui les assiégeoit avoit demandé à grands cris du pain et la paix ; et l'on avoit lieu de craindre que si la fermentation continuoit à s'étendre, il suffît d'un seul assaut pour que la ville fût emportée et saccagée. Il fut donc résolu, dans ces extrémités, et malgré les serments jurés, l'arrêt du parlement et les décisions de la Sorbonne, qu'on essayeroit d'entrer en négociation avec le roi, et qu'il lui seroit envoyé des députés.

Nous avons déjà indiqué quelle étoit la base de ces négociations plus d'une fois tentées. On ne demandoit qu'une seule chose : c'est que le roi rentrât dans le sein de la religion catholique, et à l'instant même la ligue entière offroit de se soumettre à lui. Certes la proposition étoit juste, raisonnable, et il étoit même impossible qu'on lui en fît une autre, puisque c'étoit uniquement parce qu'il étoit calviniste que l'on avoit pris les armes contre lui. Jusque là, qu'avoit-il répondu, et lorsque Henri III l'en sollicitoit, et lorsque, depuis, les ligueurs lui avoient adressé les mêmes sollicitations ? « Qu'il n'étoit point opiniâtre, mais aussi qu'il n'étoit point persuadé ; qu'il promettoit de se faire instruire, d'examiner les deux croyances, et de quitter à l'instant même la religion protestante, dès que la vérité

de la religion romaine lui seroit démontrée. » Cette réponse étoit loyale ; elle étoit d'un cœur droit, d'un prince qui avoit de l'honneur et de la conscience; mais en même temps elle légitimoit la guerre que lui faisoit un parti qui mettoit Dieu avant tout, et qui vouloit que le roi reconnût sa religion, afin qu'il pût à son tour reconnoître le roi. Que les détracteurs de la ligue déclament donc contre elle autant qu'il leur plaira, mais qu'il soit permis à des chrétiens d'admirer qu'au milieu des horreurs de la plus cruelle famine, et malgré tant de calamités dont la ville de Paris étoit accablée ou menacée, cette condition de se faire catholique pour que les Parisiens se rendissent à lui, fut la première que présentèrent à Henri IV le cardinal de Gondi, leur évêque, et l'archevêque de Lyon, que l'on avoit envoyés vers lui.

Le roi les reçut au faubourg Saint-Antoine, mais plus froidement qu'ils ne l'avoient espéré; il leur parla cette fois-ci en vainqueur et comme sûr que la ville ne pouvoit lui échapper. Sur cette proposition qu'ils lui firent de changer de religion, il répondit qu'il n'appartenoit point aux sujets d'imposer des lois à leur souverain (1);

---

(1) Un auteur contemporain (*) prétend que, dans cette con-

(*) Mém. de la ligue, t. IV.

qu'il étoit prêt à les recevoir s'ils vouloient recourir à sa clémence ; et que pour mériter le pardon qu'il leur offroit, ils n'avoient d'autre moyen que de se rendre à lui sans délai et sans conditions. Les deux prélats lui ayant alors déclaré que, suivant l'ordre qui leur avoit été donné, ils ne pouvoient rien conclure avant d'avoir vu le duc de Mayenne, il leur refusa la permission qu'ils lui demandèrent de l'aller trouver et les congédia. Cette réponse du roi, que l'on eût soin de rendre plus dure encore qu'il ne l'avoit faite, et la nouvelle certaine que l'on reçut presque aussitôt de l'arrivée des troupes espagnoles, relevèrent les courages abattus.

Mayenne l'avoit enfin obtenu ce secours si long-temps et si inutilement demandé ; et il n'a-

---

férence, Henri IV déclara au cardinal et à l'archevêque qu'il étoit résolu de ne jamais changer de religion. Ce fait nous semble peu vraisemblable ; il présente une contradiction formelle avec sa conduite et ses discours, dans toutes les occasions où il fut amené, avant sa conversion, à donner une réponse sur ce point important, et le seul qui fût décisif dans cette malheureuse guerre entre les sujets et leur souverain. Jamais il ne dit autre chose sinon qu'il ne pouvoit se résoudre à quitter une religion pour une autre, sans être assuré de la vérité de celle-ci et de la fausseté de celle-là. Ce qui aura induit en erreur cet écrivain, c'est qu'effectivement le duc de Nemours, pour exciter les Parisiens à tout souffrir plutôt que de se rendre, fit répandre ce bruit, et prêta au roi ces paroles d'un hérétique opiniâtrement attaché à son erreur.

voit fallu rien moins que ces extrémités auxquelles étoit réduite la ville de Paris, pour déterminer Philippe II à donner au duc de Parme l'ordre formel d'entrer en France et de voler au secours des assiégés.

Ce prince, le plus habile capitaine qu'il y eût alors en Europe, n'obéit qu'avec répugnance, les affaires des Pays-Bas ne pouvant que souffrir beaucoup d'une semblable diversion (1); toutefois il obéit, mais ne s'engagea en France qu'avec les plus grandes précautions, à la tête d'une armée très-forte (2), et qu'il maintenoit dans la discipline la plus sévère. Sa marche, très-bien combinée, fut lente; et il n'arriva que le 22 août à Meaux, où le duc de Mayenne l'attendoit avec un corps de troupes d'environ dix

---

(1) En ce moment le prince Maurice, fils et successeur du prince d'Orange, s'apprêtoit à envahir les places qui tenoient pour les Espagnols, dès qu'il les trouveroit dégarnies de troupes; et les Hollandois, agissant de concert avec le roi, croisoient avec un grand nombre de vaisseaux devant les côtes de la Normandie, pour empêcher les ligueurs de rien entreprendre sur cette province. Il ne sembloit pas vraisemblable que le duc de Parme se hasardât à quitter les Pays-Bas dans une circonstance aussi critique, et Henri en étoit persuadé.

(2) Il avoit douze mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie : c'étoit, pour cette époque, une armée considérable. Ce n'est que depuis deux siècles que, dans la chrétienté, on fait manœuvrer des populations entières, comme faisoient autrefois les peuples barbares.

mille hommes, qu'il avoit formé des débris de la bataille d'Ivry.

Ce fut alors le roi qui se trouva embarrassé. Tenir tête à l'armée espagnole et conserver en même temps ses postes étoit tout-à-fait impossible avec des troupes aussi peu nombreuses que les siennes : dans la nécessité où il étoit de prendre l'un des deux partis, il sut choisir le meilleur, c'est-à-dire qu'il leva le siége, vint présenter la bataille à l'ennemi, et tenta tous les moyens pour l'engager à l'accepter. Mais il avoit affaire à un général trop expérimenté pour se laisser prendre à un pareil piége ; et le duc de Parme se garda bien d'exposer au hasard d'un combat le succès d'une opération qu'il tenoit pour ainsi dire dans ses mains. Alors le roi revint au blocus, et s'appliqua à resserrer tellement les passages, que les Espagnols n'y pussent pénétrer qu'en risquant enfin cette action qu'ils vouloient éviter.

Mais, pendant ce temps, le duc préparoit lui-même une ruse de guerre mieux combinée, et qui lui réussit complétement. Durant le court intervalle que leur avoit laissé la levée du blocus, les Parisiens avoient reçu quelques provisions, toutefois en trop petite quantité pour produire autre chose qu'un soulagement momentané : quelques jours d'un nouveau blocus renouvelèrent bientôt toutes les misères ; et par cela même que le secours qu'ils avoient si long-temps at-

tendu étoit plus près d'eux, ils se montrèrent plus impatients et éclatèrent en plaintes et en murmures. Alors le général espagnol sort de son camp, comme s'il ne pouvoit plus résister à ces clameurs; et publie hautement qu'il va enfin tenter le sort des armes. Henri, à cette nouvelle, est transporté de joie, et vole au-devant de son ennemi avec toute son armée qui, comme lui, brûle de combattre. Le duc de Parme se range en bataille et s'avance au petit pas; mais au moment même où l'action paroissoit sur le point de s'engager, il se replie dans un vallon où il prend une position inattaquable, envoie sur-le-champ son artillerie contre Lagni, poste important sur la Marne, dont nous avons déjà dit que le roi s'étoit emparé, et au-dessus duquel les ligueurs avoient rassemblé d'immenses approvisionnements; l'assiége sous les yeux même de Henri, qui craint à la fois et d'attaquer inutilement l'ennemi dans ses retranchements, et de laisser la plaine libre en allant au secours de la ville assiégée. Pendant ces incertitudes, l'Espagnol redouble ses assauts, emporte la place, délivre ainsi la rivière, qui se couvre de bateaux et ramène à l'instant l'abondance dans Paris.

Ce dernier coup renversoit tous les projets du roi; et son chagrin fut d'autant plus grand, qu'il vit que le courage de son armée en étoit fort

abattu (1), et que le zèle de la noblesse, si vif pour son service après la bataille d'Ivry, en étoit aussi fort refroidi (2). Il sentit qu'il falloit lever le siége : cependant, avant de renoncer de ce côté à toute espérance, il voulut du moins faire un dernier effort, et tenter, comme dernier moyen, l'escalade que jusque là il avoit rejetée. Le comte de Châtillon reçut ordre de diriger cette entreprise, et le roi lui confiant à cet effet une bonne partie de son infanterie, le suivit de près à la tête d'une troupe de cavaliers.

Châtillon arriva sur les onze heures du soir, et dans la nuit du 9 au 10 septembre, dans le faubourg Saint-Jacques, qui étoit presque entièrement abandonné depuis que l'armée royale l'avoit occupé. Les troupes ne purent avancer dans ce faubourg sans faire quelque bruit. Ce bruit fut entendu dans la partie de la muraille

---

(1) La plupart des soldats étoient presque nus ; faute d'argent, il ne les pouvoit payer, et le manque de vivres étoit tel dans l'armée, que, deux jours avant la prise de Lagni, le roi n'ayant pas de quoi dîner, en alla chercher dans la tente du sieur d'O, qui s'en trouva beaucoup plus mortifié qu'il ne s'en tint honoré, car il se trouva que sa table étoit très-bien servie, alors que son maître manquoit de tout. (D'Aubigné, t. III, liv. III, c. 8.)

(2) La plupart ne l'avoient suivi que sur l'espérance qu'il leur avoit donné de son changement de religion. Ne voyant point cette espérance se réaliser, ils crurent leur conscience engagée à rester plus long-temps avec lui, et plusieurs s'en allèrent alors sans même demander congé.

qui avoisinoit Sainte-Geneviève, et que gardoient les jésuites, dont le collége étoit dans le voisinage de cette église ; ils donnèrent l'alarme, et les bourgeois accoururent sur les remparts.

Alors Châtillon fit faire halte à sa troupe, et ordonna le plus profond silence. N'entendant plus rien, les Parisiens crurent que c'étoit une fausse alerte et se retirèrent. Il ne resta dans le corps-de-gardé que les jésuites et quelques bourgeois qui étoient de garde cette nuit là. Cependant les soldats royaux continuoient de s'avancer, se glissant le long des murs du faubourg avec plus de précautions qu'ils n'avoient d'abord fait ; en sorte que vers les quatre heures du matin ils arrivèrent sur les bords du fossé. Quelques-uns y descendirent aussitôt, gagnèrent le pied de la muraille sans être aperçus, y appliquèrent plusieurs échelles, justement à l'endroit que gardoient les jésuites, et où l'un d'eux étoit en faction avec un libraire et un avocat (1). Dès qu'ils aperçurent le premier assaillant, ils crièrent aux armes et renversèrent eux-mêmes la première échelle chargée d'hommes qui étoient prêts à s'élancer sur le parapet. Les corps-de-garde voisins accoururent au premier cri ; en peu

(1) L'avocat étoit un Anglois nommé Guillaume Balden ; le libraire se nommoit Jean Nivelle. Ce nom a été depuis célèbre dans la librairie.

de temps les murailles furent garnies de soldats; et Châtillon ne voyant plus aucune apparence de mener plus loin cette entreprise, fit sonner la retraite.

Sur la nouvelle de ce mauvais succès, le roi se décida enfin à s'éloigner de Paris : il partagea son armée en plusieurs corps, qu'il envoya dans diverses provinces, ce qui étoit pour lui le seul moyen de la conserver ; mit de fortes garnisons dans les villes menacées, et ne se réserva qu'un camp volant, avec lequel il suivit le général espagnol, observant toutes ses démarches et s'apprêtant à traverser tous ses desseins. Après avoir perdu un mois entier à s'emparer de Corbeil, qui fut repris presque aussitôt par les troupes royalistes, le duc de Parme se remit en marche pour rentrer en Flandre, harcelé sans cesse par le roi, du reste mécontent des ligueurs, qui tous, si l'on en excepte les Seize et leurs partisans, lui avoient semblé très-opposés, et dans leurs intérêts et dans leur politique, à la politique et aux intérêts du roi d'Espagne. En se séparant du duc de Mayenne, il ne lui en promit pas moins de revenir, le printemps suivant, avec toutes ses forces, si son secours étoit encore nécessaire au parti catholique que son maître étoit résolu de ne point abandonner.

Tandis que ces choses se passoient à Paris et dans ses environs, les provinces n'étoient pas

moins fertiles en événements qu'il est important de faire connoître. Dès le commencement des opérations militaires du roi, lorsque ses principales forces étoient occupées en Beauce, en Anjou, dans le Maine, et que le duc de Mayenne concentroit les siennes dans Paris, les deux partis en étoient venus souvent aux mains dans diverses parties du royaume et avec des succès divers. La Valette, gouverneur de Provence, où il ne s'étoit pas moins fait haïr que son frère d'Epernon, se soutenoit difficilement contre les chefs du parti catholique, qui ne lui laissoient pas un moment de repos; en Dauphiné, Lesdiguères, plus heureux, bloquoit Grenoble; en Auvergne, le comte de Rendan, qui en étoit gouverneur, avoit fait soulever cette province presque entière en faveur de la ligue, et ravageoit les campagnes aux environs des villes qui tenoient encore pour le roi; d'Epernon se défendoit avec plus de succès que son frère dans les gouvernements qui lui avoient été confiés, et protégeoit, avec ses troupes, l'Angoumois et le Limousin; la Guienne et la ville de Bordeaux, sa capitale, demeuroient neutres au milieu de cette agitation des autres provinces, et devoient cette neutralité, plus heureuse pour elles, et au fond plus profitable au roi (1), au gouver-

(1) La province presque entière repoussoit un roi hérétique,

neur de cette ville, le maréchal de Matignon, dont les conseils à la fois fermes et modérés, surent persuader au parlement de cette province de prendre ce parti, où s'accordoient dans une juste mesure ce qui étoit dû au roi, ce qui étoit dû à la religion; les parlements de Toulouse, Aix, Rouen, Grenoble, s'étoient hautement déclarés pour le parti catholique ; en Bretagne, le duc de Mercœur, qui en tenoit le gouvernement de Henri III, cherchoit à s'y créer une principauté indépendante; et le roi d'Espagne soutenoit ses prétentions avec l'intention secrète de faire lui-même valoir plus tard les siennes sur cette province (1).

---

et avec de telles dispositions, il eût été difficile d'y former, en faveur de Henri IV, un parti assez considérable pour contenir les autres. Le maréchal de Matignon, rappelant avec beaucoup d'adresse au parlement, cette promesse que le roi de Navarre avoit faite de s'instruire et de se convertir s'il étoit persuadé, ce qui demandoit un certain temps, lui fit voir que le meilleur parti à prendre étoit de faire observer inviolablement les anciens édits des rois précédents, relatifs à la conservation de la religion catholique ; et relativement au roi, de ne se prononcer ni pour ni contre lui, jusqu'à ce que lui-même eût fait connoître ses dernières décisions sur ce point important de la religion.

(1) Le duc de Mercœur avoit épousé Marie de Luxembourg, héritière de la maison de Penthièvre, et qui par conséquent descendoit des anciens ducs de Bretagne; de là le droit qu'il prétendoit avoir à s'y faire souverain; le roi d'Espagne établissoit le sien sur ce qu'il avoit une fille d'Elisabeth de France, fille de Henri II, héritière, disoit-il, de ses trois derniers frères, surtout à l'égard de la Bretagne. Voilà comment les princes chrétiens en agissoient entre eux, lorsque l'existence même de la société chrétienne étoit menacée.

Mais c'étoit surtout à cette autre extrémité du royaume où nous avons d'abord montré la position des divers partis, que le désordre étoit plus grand, et que les événements étoient plus décisifs. Déjà maître, avant la mort du dernier roi, du marquisat de Saluces, le duc de Savoie avoit porté plus loin ses vues ambitieuses; et ces discordes intestines dont la France étoit agitée, lui avoient fait concevoir le projet téméraire d'y étendre ses conquêtes et sa domination. La haine que l'on portoit en Provence à La Valette, le favorisa; les ligueurs en profitèrent pour former un parti qui invita ce prince étranger à se présenter comme défenseur et protecteur de la province. On n'a pas de peine à croire qu'il accepta avec empressement ce titre qu'on lui offroit, et qu'il se hâta de donner le secours qu'on lui demandoit: il passa donc la frontière avec un corps de troupes; la ville d'Aix lui ouvrit ses portes, et il y fut déclaré, dans une séance solennelle du parlement, gouverneur et lieutenant-général en Provence, *sous la couronne de France*. En même temps Lesdiguères s'emparoit de Grenoble, dont le roi le nomma gouverneur.

Sixte V étoit mort pendant le siége de Paris: et si l'on en croit nos historiens, ce fut un événement très-nuisible aux affaires du roi. Ce pontife, disent-ils, estimoit Henri IV; depuis quelque temps il écoutoit avec plus de faveur son ambas-

sadeur, le duc de Luxembourg ; il avoit pénétré la politique artificieuse de l'Espagne, et il étoit loin d'être satisfait de la manière d'agir des ligueurs. Tout cela peut être vrai : le caractère du roi étoit digne d'estime ; l'esprit de la ligue de Paris étoit fait pour choquer un pape du caractère de Sixte V ; et les intrigues du cabinet espagnol, auxquelles il ignoroit sans doute que son légat prît une part si active, pouvoient l'inquiéter et lui déplaire : mais qu'en peut-on conclure relativement à la grande question qui seule occupoit alors tous les esprits ? Supposera-t-on que le chef de l'Église auroit pu être amené, par ces considérations diverses, à se relâcher des principes inflexibles du saint siége, et à reconnoître pour roi de France un prince hérétique ? On n'oseroit le dire : qu'importe alors les dispositions de Sixte V, dans ses rapports privés avec Henri IV, puisqu'il ne pouvoit, comme pape, lui faire aucune concession qu'après son retour à la religion catholique ? La ligue générale elle-même ne demandoit pas autre chose, mais vouloit aussi et absolument ce que vouloit la cour de Rome. Rien n'étoit donc changé et ne pouvoit changer à l'égard de ce prince, sur un point que l'autorité spirituelle étoit seule appelée à décider ; et cette autorité ne seroit point divine, si elle eût dépendu des caprices ou des affections des hommes ; si celui qui l'exerce n'étoit le premier à se soumettre à sa loi et à ses

traditions. Sixte V, s'il eût vécu, n'eût pu agir autrement que Grégoire XIV (1) qui vint après lui; et bien que l'on accuse le cardinal Gaétan, qui quitta Paris aussitôt qu'il eût reçu la nouvelle de la mort de ce pontife, d'avoir fait naître cette animosité que son successeur fit bientôt éclater contre le roi de France, celui-ci ayant paru en effet s'intéresser davantage aux succès des ligueurs, et leur ayant même accordé un secours en hommes et en argent, il n'en est pas moins vrai que le nouveau légat qu'il envoya auprès d'eux, ne fit autre chose que de renouveler, en deux monitoires qu'il publia à Reims, toutes les clauses de l'excommunication déjà lancée par Sixte V. Seulement, et en vertu de cette sentence qui l'avoit déclaré hérétique, relaps, persécuteur de l'Église, etc., il étoit ordonné dans ces monitoires, à tous les membres du clergé et de la noblesse qui s'étoient attachés à sa cause, de s'en séparer quinze jours après leur publication. Les parlements royaux invoquèrent aussitôt les *libertés gallicanes*, et traitèrent cet acte de l'autorité spirituelle d'attentat aux droits des souverains. Le roi y répondit de son côté, défendant son hérésie avec les *priviléges* de l'Église

(1) Il ne lui succéda point immédiatement; entre ces deux règnes, il faut compter celui d'Urbain VII, qui ne dura que treize jours.

de France ; mais encore un coup, rien n'étoit changé, et pour le reconnoître roi, la ligue et la cour de Rome lui demandoient, avec Grégoire XIV, de même qu'avec Sixte V, de se faire catholique.

(1591) Les opérations militaires qui ouvrirent la campagne de cette année, n'eurent aucun succès, ni pour l'un ni pour l'autre parti. Dans la nuit du 3 janvier, un détachement de la garnison de Paris, ayant tenté de surprendre Saint-Denis, dont De Vic étoit gouverneur pour le roi, pénétra effectivement dans la ville, mais en fut à l'instant même chassé, laissant parmi les morts le chevalier d'Aumale qui le commandoit. Une tentative que le roi fit de son côté, et dans le même mois, pour s'emparer de Paris, n'eut pas une fin plus heureuse. Soixante capitaines déguisés en paysans et menant des ânes, des chevaux et des charrettes chargées de farine, se présentèrent à la porte Saint-Honoré, et demandèrent à entrer dans la ville ; leur dessein étoit d'embarrasser cette porte avec tout cet attirail dont ils étoient accompagnés, de se rendre maîtres des corps-de-garde, et d'y tenir ferme jusqu'à l'arrivée des soldats qui les suivoient et que l'on tenoit cachés dans le faubourg ; mais soit que le projet eût été éventé, soit simple soupçon, on refusa de les recevoir ; les Parisiens coururent aux armes ; et

le roi, qui n'avoit préparé qu'une surprise (1), n'osa risquer une attaque. Il retira donc ses troupes, et continua de s'emparer des villes voisines, et de gêner, autant qu'il étoit en lui, les approvisionnements de Paris. Cependant, Mayenne qui étoit alors en Picardie, ayant appris ce qui s'étoit passé, profita de cet événement pour y introduire une forte garnison espagnole; et ce résultat fut plus fâcheux pour le roi que l'échec qu'il avoit éprouvé.

Cependant les intrigues se compliquoient, les événements se pressoient, et les difficultés sembloient s'accroître de jour en jour pour tous les partis. Philippe II ne dissimuloit plus ses projets sur la couronne de France (2) : il les manifesta même hautement au président Jeannin que la ligue avoit envoyé vers lui pour solliciter de nouveaux secours ; et l'habileté du négociateur

---

(1) Cette entreprise manquée fut nommée la *Journée aux farines;* et il fut ordonné que tous les ans on feroit une fête pour la célébrer. Depuis la journée des barricades, c'étoit la cinquième de ce genre que l'on avoit instituée à Paris.

(2) Il étoit si mal instruit par ses ministres, et avoit des idées si étranges sur l'état des affaires en France, que, ne doutant point que ce royaume ne fût avant peu de temps entièrement à lui, il lui échappoit à tous moments de dire, dans ses entretiens avec Jeannin, « ma ville de Paris, ma ville de Rouen, ma ville » d'Orléans, et autres choses semblables. » (Dupleix, Histoire de Henri IV.)

fut de les avoir obtenus en lui laissant croire qu'on les acceptoit à ce prix. Toutefois l'impression qu'il en reçut fut telle, qu'à son retour il engagea Mayenne à faire sa paix avec le roi, et que celui-ci fut ébranlé. D'un autre côté Henri, au milieu de ses conquêtes, ne contenoit qu'avec peine cette portion de la noblesse catholique qui, n'ayant point assez de zèle religieux pour se tourner contre lui, le servoit uniquement par intérêt, et le tourmentoit continuellement de ses demandes et de ses mutineries. Cependant le cardinal Charles de Bourbon, fils de Louis, prince de Condé (1), poussé par quelques seigneurs catholiques, mécontents des délais continuels que le roi apportoit à sa conversion, formoit en même temps un tiers-parti au moyen duquel il espéroit se frayer la route du trône : les ligueurs favorisoient son entreprise, qui ne manqua peut-être que parce qu'un heureux hasard la fit découvrir au roi avant qu'elle eût éclaté (2) ; et celui-ci, menacé d'être abandonné

(1) Celui qui avoit été tué à la bataille de Jarnac.

(2) Ce fut une lettre interceptée qui lui en donna connoissance. Le cardinal de Bourbon étoit alors à Tours. Le roi dissimula, et sous prétexte de réunir tous les membres de son conseil, envoya l'ordre à ce prince de se rendre auprès de lui. Celui-ci, dont les mesures n'étoient pas encore entièrement prises, n'osa pas désobéir. Henri, l'ayant en sa puissance, prit ses précautions pour qu'il ne lui échappât pas, et ne donna pas d'autres suites à cette affaire.

par les catholiques, s'il persistoit dans son hérésie, voyoit, d'un autre côté, les calvinistes décidés à ne plus le reconnoître pour chef s'il changeoit de religion. Sur ces entrefaites, le jeune duc de Guise, renfermé depuis la mort de son père dans le château de Tours, trouva le moyen de s'échapper, et de pénétrer dans la ville de Paris, où les ligueurs le reçurent avec les transports de la joie la plus vive, et comme un nouveau gage du succès de leur entreprise. Cet événement, dont le roi conçut d'abord quelque inquiétude, lui fut plutôt avantageux que nuisible, en ce qu'il donna un chef de plus au parti de la ligue, et par conséquent y accrut encore la division. C'est ainsi que, de l'une et de l'autre part, la position étoit également embarrassante; et si le roi ne se maintenoit contre les cabales dont il étoit entouré que par une suite continuelle de triomphes, Mayenne avoit à combattre des ennemis domestiques plus dangereux encore, et n'avoit pas, comme son ennemi, les prestiges de la victoire à leur opposer.

C'est ici qu'il faut remarquer à quel point tout s'enchaîne mutuellement dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux. En même temps que, par suite des maximes funestes dont étoit imbu le clergé de France, le pouvoir religieux y devenoit populaire et scandaleusement anarchique, des démagogues essayoient de s'emparer à leur tour

du pouvoir temporel ; et ce que la Sorbonne avoit fait dans l'Église, les Seize prétendoient le faire dans l'État. C'étoient là les véritables factieux de la ligue ; ce sont eux seuls que présentent ses ennemis lorsqu'ils veulent en médire ; et cependant, toute la suite des faits démontre qu'ils étoient odieux et insupportables aux véritables ligueurs ; et que, dès le commencement, on n'avoit pas cessé un seul instant de s'en méfier et de les surveiller. Mayenne y réussissoit tant qu'il étoit à Paris : alors l'autorité se concentroit en sa personne, et sa main ferme savoit les intimider et les contenir. Dès que la guerre ou les négociations le forçoient d'en sortir, ils revenoient à leurs licences accoutumées ; et la faction espagnole trouvoit en eux les instruments les plus actifs et les plus ardents de ses intrigues et de ses machinations. Ils ne pouvoient pardonner au duc de leur avoir ôté la plus grande part de leur influence dans les affaires ; et c'étoit principalement pour se venger de lui et pour détruire son autorité qu'ils s'étoient livrés aux agents de l'Espagne, qu'ils étoient entrés dans leur projet de faire donner la couronne de France à l'infante et à celui des princes catholiques qui seroit désigné pour l'épouser. La garnison espagnole que Mayenne avoit fait entrer depuis peu dans Paris, leur étoit alors d'un puissant secours pour l'exécution de semblables desseins ; et ces étrangers

qui, depuis, furent le dernier et le plus grand obstacle que le roi trouva pour se rendre maître de sa capitale, étoient dès-lors, pour le chef de la ligue, de perfides et dangereux auxiliaires. Soutenus par cette soldatesque, les Seize se montrèrent encore plus audacieux et plus entreprenants : ils tinrent des assemblées particulières, où ils déclamèrent hautement contre la lenteur des opérations du lieutenant-général. Ils osèrent lui présenter une requête, dans laquelle ils lui demandoient formellement d'exclure du conseil des membres qui ne leur sembloient ni assez habiles, ni assez affectionnés à la Sainte-Union Enfin ils poussèrent l'insolence jusqu'à accuser le parlement de ne pas faire justice des agents du Béarnais lorsqu'ils étoient traduits devant son tribunal (1). Traités avec hauteur par Mayenne, qui leur enjoignit durement de se renfermer dans les limites de leurs attributions, outrés

(1) Cette accusation s'éleva à l'occasion d'un procureur de la ville nommé Brigard, que l'on accusoit d'être d'intelligence avec le roi. Il avoit été absous par le parlement, que présidoit alors Brisson. On a vu que quand le parlement s'étoit dispersé, après l'attentat de Bussi-Leclerc, ce magistrat s'étoit laissé mettre à la tête des membres qui restèrent à Paris : il continua de s'y conduire suivant les règles d'une exacte probité, ne souffrant pas que l'on procédât autrement que selon les formes juridiques. C'est ce qui sauva Brigard, que Brisson renvoya absous, parce qu'il ne le trouva pas suffisamment convaincu.

contre la cour, qui, continuant à juger suivant la justice et les lois, refusoit de se rendre l'instrument de leurs fureurs, ils résolurent, puisqu'ils étoient encore impuissants contre le duc, de tirer du moins une vengeance éclatante du parlement. Son président Brisson leur étoit surtout odieux : ils jurèrent sa mort; et voici les manœuvres qu'ils employèrent pour revêtir cet assassinat d'une forme de justice, et lui donner, tant pour leur sûreté que pour l'exemple, l'apparence d'un décret du conseil de l'Union.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvoient demeurer secrètes entre un si grand nombre de personnes qui composoient l'assemblée générale, ils demandèrent et obtinrent, à force de brigues et d'importunités, la formation d'un comité de douze personnes, auquel on donna plein pouvoir d'expédier les affaires les plus pressantes, sous la condition de communiquer à l'assemblée les résolutions de quelque importance avant leur exécution. Ils trouvèrent ensuite le moyen de composer ce comité comme ils voulurent, c'est-à-dire des hommes les plus violents et les plus déterminés de leur parti. On comptoit parmi ses membres, Bussi-Leclerc, gouverneur de la Bastille; Cromé, conseiller au grand conseil; Louchard, commissaire; Ameline, avocat; Emmonot, Cochery et Anroux, capitaines de quartiers et chefs du complot. On

conçoit qu'ainsi réunis et maîtres d'une grande partie des affaires, ces douze hommes durent acquérir une grande prépondérance dans l'assemblée générale. Tous les jours ils assembloient le conseil général de l'Union et le fatiguoient de rapports, de dénonciations, et contre Mayenne et contre le parlement; ils proposoient quelquefois des remontrances au lieutenant-général : dans d'autres moments ils vouloient qu'on employât les voies de fait contre la trahison; et dans ces alarmes continuelles, qu'il étoit si facile de répandre au milieu d'un grand nombre d'hommes assemblés, il leur arrivoit souvent de prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues, le plus souvent inutiles et insignifiantes, et auxquelles, dans ce dernier cas, les plus sages croyoient devoir céder, dans la crainte de pire. Dans ces décisions obtenues ainsi à l'improviste, ils s'avisèrent plusieurs fois de faire circuler au milieu de l'assemblée un papier blanc, sous prétexte qu'on n'avoit pas le temps de rédiger la formule du décret: ils y mettoient d'abord leur nom; leurs affidés signoient après eux, et l'exemple entraînant ceux qui auroient été disposés à résister, tout le monde finissoit par signer.

Ils écrivent alors sur une de ces feuilles, et au-dessus de ces signatures, l'arrêt de mort de Brisson, et y joignent celui de Claude Larcher, conseiller au parlement, et de Jean Tardif, con-

seiller au Châtelet, qui leur étoient également odieux. Munis de cette pièce, Bussi, Louchard et Anroux, suivis de quelques satellites vont, le 15 novembre au matin, attendre le premier président sur le pont Saint-Michel, où il falloit qu'il passât pour se rendre au palais; ils se saisissent de lui et le font entrer au Petit-Châtelet. On le fait aussitôt monter à la chambre du conseil, où Cochery, Cromé et plusieurs autres étoient assis comme exerçant les fonctions de juges; Cromé procède aussitôt à son interrogatoire; et pendant ce temps, Charlier, qui se disoit lieutenant du grand prévôt de l'Union, et le curé de Saint-Côme, suivi de quelques archers, vont arrêter, chacun de leur côté, les sieurs Larcher et Tardif. Tous les trois furent condamnés à être pendus : on exécuta l'arrêt dans la prison; et le lendemain leurs corps furent exposés à une potence en place de Grève (1).

Les Seize avoient espéré soulever le peuple par ce spectacle, exciter une émeute et se rendre ainsi maîtres de la ville; leur espérance fut trompée. Vainement leurs émissaires circulèrent au milieu de la foule, se répandant en injures et en calomnies contre les trois vic-

(1) Plusieurs autres magistrats et officiers avoient été arrêtés en même temps; et peu s'en fallut qu'ils ne subissent le même sort. Ils se rachetèrent à prix d'argent.

times : le peuple demeura muet et ne fit aucun mouvement; mais ce fut alors que les projets de ces factieux paroissant à découvert, les parlementaires et les familles les plus considérables de Paris, qui jusqu'alors avoient agi de concert avec eux, s'en séparèrent sans retour. Justement alarmés pour eux-mêmes, ils envoyèrent courriers sur courriers à Mayenne, le conjurant de venir à leur secours. La chose lui parut tellement grave que, laissant là toute autre affaire, il partit de Laon, où il étoit alors, avec quelques troupes, marchant à grandes journées vers Paris; et il étoit déjà à la porte Saint-Antoine, avant que les Seize, qui savoient qu'il étoit en chemin, eussent pu prendre toutes leurs mesures pour l'empêcher d'entrer dans la ville.

Dès qu'il y fut arrivé, il convoqua une assemblée à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvèrent les principaux parmi les Seize, et un grand nombre de magistrats et de bourgeois les plus considérables. Les premiers essayèrent de se justifier de l'exécution qu'ils avoient faite, accusant Brisson et les deux autres conseillers d'être d'intelligence avec les huguenots; les autres demandèrent justice d'un tel attentat. Le duc, qui n'étoit pas sans inquiétude sur les dispositions de la garnison, et qui ne connoissoit pas encore celles du peuple, répondit en termes vagues et généraux, qui firent croire que, s'il étoit résolu de prendre

des mesures pour que de semblables excès ne se renouvelassent pas, il l'étoit également de ne point revenir sur le passé. On dit même qu'en sortant de l'assemblée, il mena quelques-uns des Seize souper avec lui au Louvre, et que le repas se passa avec toutes les apparences du meilleur accord.

Mais ses ordres étoient donnés : pendant la nuit ses soldats s'emparèrent des postes les plus importants, et à quatre heures du matin, on alla enlever dans leur lit Anroux, Emmonot et Ameline; ils furent conduits au Louvre, où le bourreau les attendoit, et pendus sur-le-champ à une solive de la salle basse ; le commissaire Louchard, arrêté quelques moments après, arriva comme l'exécution venoit d'être achevée, et eut le même sort que ses trois compagnons. Cochery et Cromé, les plus coupables de tous, s'évadèrent; et Bussi-Leclerc, qui s'étoit renfermé dans la Bastille, se rendit sous la condition qu'il auroit la vie sauve, et la permission de se retirer où bon lui sembleroit (1). Il y eut amnistie pour les autres; mais avec défense, sous peine de la vie, de tenir désormais des assemblées particulières. Cet acte de vigueur parut abattre la puis-

(1) Il alla se réfugier à Bruxelles, où il vécut misérablement, ayant été obligé de se faire prévot de salle pour gagner sa vie.

sance des Seize; mais ils n'en continuèrent pas moins de correspondre secrètement avec la faction d'Espagne; et jusqu'à la fin, quoi que Mayenne pût faire, il y eut trois partis dans Paris, le sien, celui des Seize et des Espagnols, le parti des royaux ou *politiques*.

Cependant la France continuoit d'être la proie des étrangers. Tandis que l'armée de la ligue se renforçoit de soldats espagnols et italiens, le roi, qui venoit de recevoir de l'Angleterre un secours considérable en argent et quelques troupes auxiliaires, s'avançoit jusqu'à Sédan pour faire sa jonction avec une armée de reîtres et de lansquenets que ses négociations lui avoient fait obtenir des princes protestants d'Allemagne. Se trouvant alors en mesure de tenter des entreprises plus décisives, il reprit la route de la Normandie, se présenta devant sa capitale et la fit sommer de se rendre. Il lui fut répondu que tous les habitants étoient résolus de s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de reconnoître pour roi de France un prince hérétique; et alors commença le siége de Rouen, l'un des plus fameux de ces longues guerres civiles, tant par la résistance des assiégés que par les grands événements dont il devint l'occasion.

On continuoit aussi de se battre avec acharnement dans un grand nombre de provinces, dans le Poitou, où les ligueurs étoient maîtres

de Poitiers ; en Limousin, dans le Quercy, en Bretagne, dans le Boulonnois ; mais c'étoit toujours en Provence et en Dauphiné que se portoient les plus grands coups. On a vu comment le duc de Savoie avoit trouvé le moyen de s'y introduire comme allié et protecteur du parti catholique : depuis il avoit convoqué à Aix une assemblée d'états, où des mesures avoient été prises pour mettre à sa disposition toutes les forces de la province : plusieurs villes s'étoient soulevées en sa faveur ; Marseille lui avoit ouvert ses portes ; et Lavalette, dont les troupes étoient peu nombreuses, n'avoit aucun moyen de lui résister, lorsque Lesdiguères qu'il avoit appelé à son secours, quittant Grenoble et accourant avec une armée qu'il avoit accoutumée à vaincre, fit changer la face des choses. Le duc, battu de toutes parts, arrêté tout court dans ses projets de conquête, et perdant bientôt par ses continuelles défaites, l'estime et la confiance qu'il avoit d'abord inspirées aux Provençaux, se vit désormais dans l'impossibilité de rien entreprendre de considérable. Tandis que ces choses se passoient dans le midi de la France, le duc de Parme y rentroit par les frontières du nord, pressé par Mayenne de venir l'aider à faire lever le siége de Rouen, qu'il étoit si important pour le parti catholique de ne pas laisser tomber au pouvoir du roi. Mais avant de combattre, le gé-

néral espagnol avoit ordre de négocier; et des conférences s'ouvrirent, dans lesquelles les négociateurs de Philippe II s'expliquèrent enfin nettement sur le prix que leur maître mettoit à son alliance et à ses secours, et demandèrent à la fois la convocation des états généraux et la couronne de France pour l'infante. Ce fut encore le président Jeannin qui, de la part de la ligue, fut chargé de conduire ces conférences, et il ne s'en tira pas avec moins d'habileté qu'il n'avoit déjà fait de son ambassade, promettant ce qu'il étoit assuré qu'on ne tiendroit pas, demandant des choses qu'il savoit bien que l'Espagne étoit hors d'état d'accorder, faisant naître des obstacles, entretenant avec soin les espérances, et continuant toujours de négocier, jusqu'à ce qu'il fût devenu impossible au duc de Parme de tarder plus long-temps à aller au secours de la ville assiégée. C'est alors que commença cette fameuse campagne entre le roi et le général espagnol, c'est-à-dire entre les deux plus habiles capitaines de l'Europe, campagne également remarquable et par leurs fautes et par leurs belles manœuvres. Henri se vit forcé d'abandonner le siége de Rouen; mais le duc de Parme, blessé au siége de Caudebec, ne sauva qu'avec peine son armée sur le point d'être enveloppée par celle de l'ennemi. Cette retraite, que l'on considère comme le chef-d'œuvre de ce grand capi-

taine, fut aussi le dernier de ses exploits militaires : il mourut dans les Pays-Bas, cette même année, des suites de sa blessure, et lorsqu'il s'apprêtoit à rentrer en France pour la troisième fois.

Ainsi, en dernier résultat, le roi étoit encore sorti victorieux de cette lutte périlleuse; tous les événements de la guerre avoient d'ailleurs prouvé que Mayenne ne pouvoit seul se soutenir contre lui : et cependant la victoire ne changeoit presque rien à sa situation, et son royaume presque entier lui restoit toujours à conquérir. C'est ce que l'on ne sauroit trop faire remarquer. Dès qu'il avoit triomphé des obstacles que lui présentoient ses ennemis, des obstacles nouveaux, souvent plus difficiles à surmonter, s'élevoient contre lui au sein de sa propre armée, et de la part de ceux-là même qui l'avoient aidé à vaincre : c'est qu'au fond une grande partie de la noblesse catholique qui s'étoit attachée à lui, ne l'ayant fait que sur cette espérance qu'il n'avoit cessé de lui donner de sa prochaine conversion, attendoit de jour en jour avec plus d'impatience l'effet de ses promesses, et dans cette attente, étoit si loin de vouloir la destruction entière de la ligue, que la plupart de ces gentilshommes étoient résolus de passer de son côté, si ce prince tardoit encore à se convertir. Ces dispositions dans lesquelles ils n'avoient pas cessé

d'être un seul instant, et qui se montrèrent plus à découvert en cette circonstance que dans aucune autre; et la mutinerie des soldats étrangers qui refusent de passer la Seine, parcequ'on ne pouvoit leur fournir l'argent qui leur avoit été promis, le forcèrent, ainsi qu'il avoit été dans la nécessité de le faire après le siége de Paris, à congédier une partie de son armée et à cantonner l'autre, ne gardant avec lui qu'un corps de neuf à dix mille hommes, avec lequel il suivit et harcela le duc de Parme, jusqu'à ce qu'il eût dépassé les frontières de France.

Cependant les partis se divisoient et s'aigrissoient de jour en jour davantage. Les intrigues des agents de l'Espagne tendoient de plus en plus à enlever à Mayenne toute son influence ; ils lui opposoient son neveu, le duc de Guise : l'ambition de ce jeune prince étoit excitée par l'espérance qu'ils lui donnoient de lui faire épouser l'infante, dès qu'ils seroient parvenus à la faire couronner reine de France ; et les choses furent poussées si loin que le chef de la ligue parut, pour la première fois peut-être, véritablement disposé à traiter avec le roi. Villeroy fut encore l'agent de cette négociation, dans laquelle Mayenne demanda sans doute de grands avantages pour lui et pour sa famille, mais où il insista avant toutes choses sur le point essentiel

de la conversion de Henri (1), déclarant en même temps sa ferme résolution de ne rien terminer sans le consentement du pape, et sans le concours des principaux chefs de son parti, qu'il promettoit d'assembler à cet effet et très-incessamment (2). Tout fut conduit si habilement de sa part dans ces conférences, que le secret en ayant bientôt transpiré, il ne craignit point de les avouer hautement, répétant ce qu'il avoit dit au roi, qu'il ne traiteroit point sans l'assentiment de ses alliés, et ajoutant qu'il n'auroit jamais d'autre règle de sa conduite que son honneur, l'utilité publique et le bien du royaume. De nombreux incidents ralentirent la marche de cette négociation, mais ne la rom-

---

(1) Qu'on suive avec attention le cours de tant d'événements si variés que produit cette guerre, de tant d'intérêts et de passions qui naissent de ces événements, tout vient aboutir là, et sans cesse et sans aucune restriction. Il faut un roi catholique à la France, parce que la France est, avant toutes choses, catholique; qu'avant d'appartenir à un homme, quels que soient les droits qu'il tienne de sa race, quelque grandes d'ailleurs que soient ses qualités, elle appartient à Dieu. Certes, c'est là, quoi qu'on en puisse dire, une époque honorable pour une nation; et à moins qu'on ne nous prouve que les nations ne doivent point avoir de conscience, nous continuerons d'approuver et le principe de la ligue et la plupart de ses résultats.

(2) Il ne vouloit pas même exclure les ministres d'Espagne de cette assemblée; mais il se faisoit fort d'y faire rejeter les prétentions de l'infante d'Espagne.

pirent point entièrement : nous y reviendrons bientôt.

Cette démarche du chef de la ligue étant devenue publique, la faction espagnole n'en fut que plus active à marcher vers le but qu'elle vouloit atteindre. On a vu comment elle étoit parvenue à faire des Seize, hommes violents ou grossiers et chez qui le zèle religieux n'étoit que du fanatisme, de serviles instruments de sa politique adroite et intéressée. Ceux-ci avoient été fort abattus par la catastrophe tragique de leurs principaux chefs : profitant du premier moment de leur consternation, les habitants les plus considérables de la ville, dont les uns étoient disposés à reconnoître le roi au moment même où il déclareroit son abjuration, dont les autres, que nous avons si souvent désignés sous le nom de *politiques*, lui étoient dévoués uniquement par ambition et par intérêt, et l'auroient accepté sans aucune condition, s'étoient réunis pour abattre une tyrannie qui les menaçoit tous également ; et ils étoient venus à bout de deux choses d'une grande importance, la première, d'exclure la plupart des Seize des magistratures municipales qui se conféroient par voie d'élection, la seconde de faire rendre aux colonels de quartiers le droit, usurpé dès le commencement des troubles par ces factieux, de commander chacun dans la division de la ville à laquelle étoient attachées leurs com-

pagnies. Or, parmi ces colonels, il y en avoit treize qui étoient ennemis jurés des Seize, non moins ennemis de la faction espagnole, et bien résolus à ne point souffrir qu'elle introduisît dans Paris de nouvelles troupes de sa nation. Ces mesures avoient fort affoibli sans doute le parti de leurs adversaires ; mais ceux-ci ne laissoient pas que d'être encore redoutables, et à cause de cette garnison étrangère sur laquelle ils pouvoient compter de même qu'elle comptoit sur eux, et par l'influence qu'ils continuoient d'exercer sur la populace. Les deux partis étoient donc comme en présence, au milieu de Paris. Il étoit quelquefois à craindre qu'ils n'en vinssent aux mains, et c'est ce que l'on vouloit surtout éviter.

Mayenne tenta de les concilier, mais vainement; et les conférences qui se tinrent à ce sujet n'eurent aucun résultat, parce que les Seize exigeoient, pour première condition, que l'on ajoutât à l'ancien serment de la ligue, que « jamais » on ne traiteroit avec le roi de Navarre et avec » ses adhérents. » Cependant ce qui fit voir qu'ils étoient en effet les plus foibles, c'est que, n'ayant pu dominer dans les assemblées, ce fut avec aussi peu de succès qu'ils essayèrent de remettre en scène leurs prédicateurs qui recommencèrent à déclamer dans les chaires, et leurs docteurs (car leurs partisans étoient encore les plus nombreux dans la Sorbonne) qui présentèrent au duc un

mémoire, afin qu'il renouvelât les défenses déjà faites de jamais reconnoître un roi hérétique et excommunié. Les sermons produisirent peu d'effet, et le mémoire n'obtint qu'une réponse vague et peu satisfaisante.

Tel étoit alors l'état de Paris ; et des divisions semblables éclatèrent en même temps dans plusieurs autres villes de la ligue, où elles affoiblirent, de même que dans la capitale, le parti dévoué aux Espagnols, empêchèrent ceux-ci d'y devenir maîtres, ainsi qu'ils en avoient partout le projet, et furent, par cette raison, très-avantageuses au roi.

Pendant le cours de cette année, son armée et celle du duc de Mayenne avoient opéré plusieurs mouvements dans la Normandie, principal théâtre de la guerre, mouvements dont le but étoit, d'un côté, de serrer de plus près la ville de Rouen par la prise des places environnantes ; de l'autre, de conserver libres les approches de cette ville en dégageant les places assiégées. Ces opérations militaires ne produisirent rien de décisif. En Bretagne le duc de Mercœur eut un avantage signalé contre les troupes royales commandées par le prince de Conti, ce qui ranima le parti de la ligue dans le Maine et dans l'Anjou, où il commençoit à s'affoiblir ; mais les affaires du roi en souffrirent peu, parce que, malgré les succès qu'il avoit

obtenus, ce duc ayant fini par s'apercevoir que le roi d'Espagne ne l'aidoit en apparence à s'emparer de cette province, que pour l'en dépouiller à son tour, ne profita pas de ses avantages autant qu'il l'auroit fait, s'il n'avoit point eu un semblable auxiliaire. Du reste, le roi avoit lieu d'être satisfait de ce qui se passoit dans le midi : en Languedoc, l'armée du duc de Joyeuse qui y commandoit pour la ligue, avoit été entièrement détruite par les troupes royales (1) ; en Provence, il y avoit eu quelque désordre parmi les royalistes, et la mort du gouverneur de la province, Lavalette (2), en avoit été la cause; mais ce désordre ne dura qu'un moment : Lesdiguères accourut une seconde fois à leur secours, et la terreur de son nom suffit pour rétablir les affaires. Le duc de Savoie, contre qui la ville d'Arles venoit de se soulever, commençant alors à désespérer de réussir dans ce qu'il avoit entrepris, se retira à Nice pour y attendre les événements ; et sans la diversion que le duc de Nemours, qui gouvernoit alors le Lyonnois, opéra dans le Dauphiné, diversion qui força

(1) Il y perdit la vie, s'étant noyé dans la déroute, en voulant passer le Tarn à la nage. C'est alors que son frère, Ange de Joyeuse, quitta l'habit de capucin, et d'après une dispense qu'il reçut du pape, reprit le casque, la cuirasse, et succéda au titre de duc de Joyeuse.

(2) Il fut tué au siége de la petite ville de Roquebrune.

Lesdiguères à abandonner tout pour revenir défendre son gouvernement, il est probable que la Provence entière eût été conquise dans cette campagne, au nom du roi, par cet heureux et vaillant capitaine. d'Epernon, que Henri avoit été en quelque sorte forcé d'en nommer gouverneur à la place de son frère (1), y arriva sur ces entrefaites et sut soutenir la prépondérance que le parti royaliste venoit d'y acquérir. Mais ce qui acheva de la consolider, ce fut le projet hardi que conçut Lesdiguères et qu'il exécuta avec son habileté et son bonheur accoutumés, de porter la guerre dans le Piémont, et de forcer le duc de Savoie, qui n'avoit pas encore entièrement abandonné ses rêves de conquête sur la France, à repasser les Alpes pour venir défendre ses propres états.

(1593) Tel étoit l'état des choses, lorsque les états de la ligue s'ouvrirent à Paris. Ils le furent d'après une bulle du pape qui ordonnoit de les assembler pour l'élection d'un roi catholique. C'étoit à la décision suprême de cette assemblée que

(1) Il n'avoit point encore oublié le mauvais service que ce seigneur lui avoit rendu, en quittant l'armée immédiatement après la mort du feu roi, et ne croyoit pas d'ailleurs pouvoir entièrement compter sur lui. Mais ayant appris que les capitaines gascons de l'armée de Provence disoient hautement que si on le leur refusoit, ils se rangeroient au parti de la ligue, et livreroient leurs places au duc de Savoie, ce fut une nécessité pour lui de le nommer.

les négociateurs de Mayenne avoient sans cesse renvoyé ceux de l'Espagne, sur le principal objet des demandes de leur souverain; tous les partis la désiroient, parcequ'ils espéroient tous sortir, par ce moyen, de la situation fatigante et précaire dans laquelle ils étoient depuis si longtemps; tous comptoient y gagner quelque chose: le roi seul pouvoit y perdre, puisque tous ces intérêts, si opposés entre eux, étoient en effet réunis contre lui; aussi cette assemblée attira-t-elle toute son attention.

Ce fut dans cette circonstance décisive que l'on put voir plus à découvert tous ces intérêts purement humains qui s'étoient successivement mêlés à ce grand intérêt religieux dont la ligue avoit d'abord paru uniquement animée. La couronne de France étant, depuis la mort de Henri III, considérée comme vacante, le malheur des temps avoit fait qu'elle avoit pu devenir, dans un très-court espace de temps, l'objet des vœux et des espérances d'un très-grand nombre. Parmi tant de concurrents, il n'étoit presque pas un prince de la maison de Lorraine qui n'eût un moment rêvé qu'il ne lui étoit pas impossible de devenir roi de la première monarchie de l'Europe; et s'ils s'étoient vus forcés ensuite d'y renoncer, chacun d'eux vouloit du moins conserver son gouvernement, et quelques-uns d'eux aspiroient même à s'y faire des souve-

rainetés. Le duc de Nemours fut un des derniers à renoncer à ces brillantes illusions du pouvoir suprême ; et il ne craignit pas de faire à ce sujet auprès de Mayenne, son frère utérin, quelques tentatives qui furent repoussées. Restoit le jeune duc de Guise, le seul qui eût quelques chances de succès, le parti catholique continuant de reporter sur lui une partie de l'affection qu'il avoit eue pour son père, et la faction espagnole étant disposée à le soutenir, si, pour prix de son élection, il consentoit à épouser l'infante. Point de doute qu'il eût été roi, si Mayenne l'eût voulu; mais ce chef de la ligue, ne pouvant lui-même s'emparer de ce trône tant envié et tant disputé (1), parce que cette même faction qui y portoit son neveu, se seroit élevée contre lui, ne pardonnoit point à celui-ci de s'être ainsi allié à ses ennemis, d'avoir essayé de le renverser pour se mettre à sa place, et employoit pour traverser son dessein tout ce qu'il avoit d'influence et d'activité. Ainsi donc, ne voulant point nommer un roi de France dans sa famille, étant dans l'impossibilité de se faire roi lui-même, résolu en outre à ne pas souffrir que cette belle couronne devînt la proie d'une famille étrangère, on ne

(1) Il ne le pouvoit sans le concours des Espagnols; et il étoit évident que ceux-ci le lui auroient refusé, puisque étant marié, il n'y avoit aucun moyen pour lui d'épouser l'infante.

peut supposer qu'il eût maintenant d'autres desseins que de finir la guerre par un arrangement avec Henri, si ce prince consentoit à faire lui-même ce qui seul pouvoit le rendre possible; mais il est probable aussi qu'il vouloit rendre cet arrangement assez difficile pour pouvoir en dicter les conditions. Telle étoit sans doute sa politique, et pour en assurer le succès, il commença à agir, comme s'il eût été plus que jamais opposé à ce dessein.

Ce fut au point que, quelques jours avant l'ouverture des États, il avoit publié une déclaration par laquelle il invitoit « tous les catholiques qui suivoient encore le parti du roi de Navarre, à abandonner enfin un prince hérétique qui les avoit long-temps abusés de la fausse espérance de sa conversion, et à se réunir à lui et aux États pour l'élection d'un roi catholique comme eux, à qui seul il pouvoit appartenir de rendre la tranquillité au royaume et de leur donner des sûretés pour la religion, les rendant responsables, s'ils refusoient, de tous les malheurs qui pouvoient suivre un tel refus. » Ceci fut saisi avec beaucoup d'habileté par le conseil de Henri; et aussitôt « les princes, prélats, officiers de la » couronne, et principaux seigneurs, tant con- » seillers du roi que autres étant auprès de Sa » Majesté » parlant *en leur propre nom*, firent savoir au duc de Mayenne qu'ils acceptoient la

proposition qui leur étoit faite de conférer avec les catholiques-ligueurs sur ces deux points importants, et l'invitèrent à leur indiquer un lieu convenable entre Paris et Saint-Denis où se réuniroient des députés envoyés par les deux partis, afin d'y délibérer ensemble sur les moyens de parvenir à une fin si désirable.

Cette lettre, apportée à Paris par un trompette et rendue publique, deux jours après l'ouverture des États, y jeta un grand trouble dans les esprits. Mayenne, que cet incident embarrassoit en ce moment plus qu'aucun autre, différa de répondre au message du roi, jusqu'à ce qu'il eût conféré avec le nouvel ambassadeur d'Espagne, le comte de Feria, qui venoit d'entrer en France avec l'armée des Pays-Bas commandée par le comte Charles de Mansfeld (1). Le chef de la ligue alla donc le trouver à Soissons : l'entrevue qu'ils eurent ensemble fut très-vive : l'ambassadeur espagnol y voulant traiter les choses avec hauteur (2), Mayenne parla encore

(1) Le duc de Parme venoit de mourir ; et cette mort fut l'événement le plus fâcheux qui pouvoit arriver au roi d'Espagne pour le succès de ses desseins sur la France. Les troupes se désorganisèrent, l'autorité du gouverneur qui lui succéda fut longtemps contestée par les grands ; et cela arriva dans le moment où il eût été nécessaire de frapper les coups les plus décisifs.

(2) La première chose que proposa le comte de Feria fut l'abolition de la loi salique, afin de détruire le seul obstacle qui, selon lui, pouvoit s'opposer à l'élection de l'infante Isabelle,

plus haut que lui, et n'eut pas de peine à lui démontrer que c'étoit une grande illusion de croire que, dans la position où il étoit en France, le roi d'Espagne y pût exécuter, sans sa coopération, les desseins qu'il avoit formés sur ce royaume. Toutefois ils ne se quittèrent point sans une apparente réconciliation, le plan que suivoit le duc voulant qu'il ne se brouillât point entièrement avec la faction étrangère, afin d'inquiéter le roi sur ses propres dispositions ; tandis qu'au même instant il écrivoit secrètement à ses agents à Paris qu'ils se hâtassent de faire accepter par les États la conférence qu'avoient proposée les catholiques royalistes, mesure qui devoit, d'un autre côté, jeter de l'inquiétude parmi les partisans de l'Espagne : c'est ainsi qu'il espéroit se rendre maître des traités qu'il seroit dans le cas de faire avec l'un ou l'autre parti, et que mêlant désormais à l'intérêt public ses propres intérêts, il changeoit, d'un moment à l'autre, de manière d'agir et de résolution.

Immédiatement après cette entrevue, l'armée espagnole, qui venoit de s'emparer de Noyon et de plusieurs autres places, au lieu de s'appro-

---

comme reine de France. Dans toute cette conférence, il fit voir combien son maître et lui étoient ignorants de la situation des choses en France, s'étant persuadés qu'ils pouvoient tout emporter avec une poignée d'hommes et presque sans argent.

cher de Paris, fit un mouvement rétrogade vers les frontières, mouvement qui s'opéra d'un commun accord entre le duc et l'ambassadeur, mais dans des vues fort différentes : Mayenne ne se soucioit pas que, pendant la tenue des États, cette armée vînt camper dans le voisinage de la capitale, de peur que les partisans de l'Espagne ne s'en prévalussent; le comte de Feria, en différant ainsi de faire le siége de Saint-Denis et de lever le blocus de Paris (car, le roi, de retour depuis peu avec une partie de son armée dans les environs de Paris, en avoit de nouveau bouché toutes les avenues, soit en s'emparant des villes circonvoisines, soit en occupant les grands chemins, et en interceptant le cours des rivières), se persuadoit que les habitants de cette ville, fatigués de la disette dont ils éprouvoient de jour en jour davantage les incommodités, forceroient les États à faire enfin cette élection qui devoit être le signal de leur délivrance.

Dès l'ouverture de cette assemblée, l'indécision des chefs et l'opposition de leurs vues s'étoit fait remarquer, quoique tous affectassent de n'avoir qu'une même pensée, le désir de mettre fin aux troubles qui désoloient la France. Dans la déclaration dont nous avons déjà parlé, Mayenne avoit fait entendre ce qui avoit été dit tant de fois, que l'hérésie du roi de Navarre étoit le seul obstacle qui pût l'empêcher d'être

reconnu pour roi de France : dès la seconde séance, les agents espagnols, soutenus par le légat (1), voulurent faire établir en principe qu'un hérétique *relaps* ne pouvoit prétendre au trône, et devoit être rejeté, quand bien même il viendroit à se convertir. Ils n'y réussirent point. L'absence du duc fit ensuite languir les délibérations; et quelques séances de peu d'importance qui se tinrent pendant cet intervalle, ne servirent qu'à faire éclater l'aigreur et l'animosité qui existoient entre les diverses factions. Le désordre et la confusion s'accrurent donc encore, lorsque l'archevêque de Lyon et le président Jeannin, d'après les instructions qu'ils avoient reçues de Mayenne, y proposèrent de fixer enfin un jour à la conférence depuis si long-temps attendue par les catholiques royalistes. Ce fut vainement que la faction espagnole s'y opposa avec une violence qu'elle n'avoit point encore montrée jusqu'alors : il étoit si juste d'accepter ce que l'on avoit soi-même proposé ; un procédé contraire eût été si déraisonnable (2), et il en

(1) Le légat ne présentoit ici que sa propre opinion, comme partisan des Espagnols, et non point celle de sa cour : car l'archevêque de Lyon lui ferma la bouche sur ce sujet, en lui disant qu'on avoit remis à la prudence du pape le choix des moyens propres à rendre la tranquillité à la France, et que l'on ignoroit encore *quelles étoient ses intentions.*

(2) La crainte de passer à la cour de Rome pour être entièrement dévoué à la faction espagnole, et pour s'être fait un homme

pouvoit résulter des impressions si défavorables sur l'esprit du peuple que touchoient peu les intérêts particuliers et les passions ambitieuses de ses chefs, qu'enfin, après deux mois de contestations, de messages et de pourparlers, cette conférence fut indiquée pour le 21 avril, au village de Surène. Toutefois, pour ne pas blesser les Espagnols, il fut statué que « durant la con-» férence, on n'auroit aucun commerce direct » ou indirect avec le roi de Navarre, ni avec » quelque autre hérétique que ce fût; et qu'on » ne traiteroit qu'avec les catholiques du parti » contraire. »

Il étoit manifeste que les destinées de Henri dépendoient du résultat de cette conférence ; et qu'elle n'en pouvoit avoir aucun qui ne lui fût contraire, à moins qu'il ne se déclarât enfin sur cette conversion si long-temps et si impatiemment attendue. S'il tardoit encore, il étoit à craindre que les catholiques de son parti, se lassant de ces délais continuels, ne l'abandonnassent enfin tout-à-fait, comme ils l'en avoient tant de fois menacé, ou pour se rallier au nou-

---

de parti, détermina le légat à y donner son consentement ; et c'est ainsi que nous le verrons agir jusqu'à la fin, prouvant par toute sa conduite qu'il n'avoit reçu de sa cour d'autres instructions que celles qui concernoient en général l'intérêt de la religion.

veau roi que l'on étoit sur le point d'élire, ou pour ranimer ce *tiers parti* qu'il avoit essayé d'étouffer dès sa naissance (1), et dont la pensée commençoit à renaître dans beaucoup d'esprits. Les députés que l'on avoit choisis pour cette conférence sentirent que tout étoit perdu pour ce prince, s'ils ne pouvoient donner à ce sujet des paroles positives, et ne voulurent point la commencer, sans s'en être expliqués très-nettement avec lui. Leur joie fut grande, lorsqu'ils apprirent de la bouche même de Henri, qu'il étoit prêt à leur donner à cet égard toute satisfaction ; qu'il y pensoit depuis long-temps ; que depuis long-temps il étoit convaincu ; et que s'il avoit différé jusqu'à ce moment à faire publiquement connoître son retour à la religion, il l'avoit fait par des raisons de politique et de convenances qu'il se plut à leur développer (2). Forts de cette déclaration, les députés royalistes eurent l'adresse, dès les premières conférences, de réduire les contestations à ce point unique

---

(1) *Voyez* pag. 370.

(2) Il leur dit, entre autres choses, que, quand bien même il se seroit fait catholique immédiatement après la mort de Henri III, son changement de religion n'eût point donné la paix à l'Etat; que les huguenots l'auroient abandonné pour chercher un autre chef; que les forces de la ligue étoient alors trop grandes, pour qu'il pût se soutenir contre elles sans leur assistance ; que le parti

de la conversion du roi; et le 16 mai suivant, l'archevêque de Bourges, portant la parole dans l'assemblée au nom des seigneurs royalistes, présenta aux députés de la ligue une déclaration de ce prince, par laquelle il leur signifioit lui-même qu'il ne vouloit plus apporter aucun délai à sa conversion; et cette conversion fut, à l'instant même, présentée comme base d'un accommodement, lequel deviendroit nul, si elle n'étoit consommée dans un temps prescrit. Pour y parvenir, ils proposoient une trève générale de trois mois.

C'est ici que tout prend un nouveau caractère, et que l'on peut mieux connoître ce qu'il y avoit de juste et de salutaire dans la ligue, par ce qu'elle offrit dès ce moment, et sous certains rapports, d'injuste et de passionné. Le trouble et l'embarras de ses chefs furent grands, lorsque leurs députés leur apportèrent une semblable nouvelle; mais à peine eut-elle été répandue dans le peuple et parmi ce grand nombre de

---

catholique n'eût point fait la paix, malgré sa conversion, parce qu'il étoit alors trop animé à la guerre, etc. Toutes ces raisons peuvent paroitre foibles; on y voit que Henri ne supposoit que des motifs politiques aux ligueurs, ce que tant d'autres ont supposé de même après lui; et cependant la suite des événements a prouvé et prouvera jusqu'à la fin que les motifs religieux étoient les plus puissants.

catholiques, qui n'avoient point d'autre intérêt que d'être gouvernés par un roi de leur religion, que leurs dispositions changèrent dès ce moment. C'est alors que les interêts particuliers qui animoient ces chefs se manifestèrent plus ouvertement ; et que ces ligueurs de bonne foi, qui jusque là les avoient aveuglément suivis, commencèrent à s'en détacher.

Il est vrai de dire toutefois que les difficultés que présentoient les députés de la ligue, contre l'admission subite de cette proposition, étoient fondées et pouvoient être difficilement combattues. Qui leur assuroit que ce retour étoit sincère, lorsque le roi l'avoit différé jusqu'à ce moment critique, où tout étoit évidemment perdu pour lui, s'il le différoit davantage; et lorsque, dans ce moment même, il favorisoit des établissements destinés à répandre dans tout le royaume le poison de l'hérésie ? (1) Ils refusèrent donc de répondre à la proposition des députés royalistes, avant que les États en eussent délibéré ; et c'est alors que cette proposition, apportée au sein de cette assemblée, y excita des divisions nouvelles, et y fit naître une plus grande confusion. Les Espagnols et leurs partisans vouloient que l'on rom-

(1) Henri venoit d'assigner une somme considérable pour l'entretien des colléges où la jeunesse calviniste faisoit ses études, et pour celui des ministres qui les dirigeoient.

pît sur-le-champ les conférences ; les autres jugèrent que la chose seroit aussi par trop odieuse, et le légat lui-même, choqué d'un tel emportement se rangea de leur avis. Toutefois il fut décidé que l'absolution du pape étoit une condition nécessaire, sans laquelle il étoit impossible que Henri de Navare fût jamais reconnu roi de France, quand bien même il reviendroit à la foi catholique.

Les conférences suspendues à Surène, se rouvrirent alors le 5 juin suivant, à la Roquette, dans le faubourg Saint-Martin ; et cette réponse des états y fut portée. Les députés royalistes la rejetèrent, parce qu'ils crurent y voir reproduire cette ancienne prétention que l'on attribuoit aux papes de disposer *arbitrairement* des couronnes, prétention, il ne faut point se lasser de le redire, qu'ils n'eurent jamais, qui eût été absurde dans son principe, impossible dans son exécution ; mais que les préjugés *gallicans* auxquels tant d'esprits étoient si opiniâtrément attachés, faisoient voir dans toute espèce d'influence légitime que vouloit exercer la puissance spirituelle sur la puissance temporelle, établissant en principe que celle-ci devoit être, et sous tous les rapports, entièrement indépendante de l'autre. Les libertés gallicanes furent donc mises encore une fois en avant pour repousser l'intervention du pape dans tout ce qui touchoit au droit de succession au trône, de capacité ou

d'incapacité à le posséder; il en résulta que les conférences furent de nouveau suspendues, sans que l'on eût rien arrêté au sujet de la trève proposée, incident qui fit cesser aussi la suspension d'armes qu'elles avoient un moment opérée entre les deux partis.

Les ligueurs en avoient profité pour faire entrer des vivres dans Paris; les Espagnols auroient désiré la prolonger pour avoir le temps de faire approcher leur armée de cette capitale, afin d'appuyer par la force des armes la résolution décisive qu'ils vouloient enfin obtenir des États. Henri, qui pénétra leur dessein, n'en mit que plus d'activité dans ses opérations; et tandis que les factions s'agitoient de nouveau au sein de cette assemblée il fit investir la ville de Dreux, dont la prise, en de telles circonstances, pouvoit avoir pour lui les plus grandes conséquences.

Tandis que le roi pressoit ce siége avec sa vigueur accoutumée, les ministres espagnols, sentant qu'ils n'avoient plus eux-mêmes un seul moment à perdre, se montrèrent tout-à-fait à découvert et demandèrent hautement la couronne de France pour leur infante; mais ils virent leur demande rejetée aussitôt, même par les plus déterminés ligueurs, qui, tout en contestant au roi de Navarre et à cause de son hérésie, le droit qu'il avoit de succéder au trône, ne vouloient pas cependant que l'on touchât aux constitutions de l'État, et

à la loi salique qui en est le principe fondamental. Ils essayèrent, avec aussi peu de succès, de faire asseoir sur le trône leur jeune princesse en proposant de lui faire épouser un archiduc : personne ne voulut consentir à faire de la France une province de l'Autriche. Déconcertés de ces résistances, ils se réduisirent enfin à proposer son mariage avec un prince français, qui partageroit avec elle le pouvoir souverain, comprenant sous ce titre les princes lorrains, et faisant entendre au cardinal de Lorraine et au duc de Guise, que ce choix les regarderoit exclusivement. Plusieurs furent pris à cette amorce ; et l'on sembla ne plus disputer avec eux que sur la forme, les ministres espagnols voulant que l'élection se fît avant le mariage, les États demandant que le mariage se fît d'abord, et qu'on ne procédât qu'après à l'élection.

Cette négociation jeta de vives alarmes dans le conseil du roi ; et les députés royalistes qui, depuis la deuxième suspension des conférences, étoient toujours demeurés à Saint-Denis, commençoient à prendre des mesures pour la déjouer, lorsqu'un événement auquel on étoit loin de s'attendre, vint ranimer leurs espérances et jeter de nouveau le trouble au milieu des partis. Le parlement qui conservoit encore les anciennes traditions monarchiques de la France, alors qu'il en altéroit de jour en jour davantage

les traditions religieuses, indigné des prétentions insolentes de la faction étrangère, s'assemble tout à coup, délibère, et donne, le 28 juin, cet arrêt fameux par lequel « il en-
» joint à Jean Lemaître, président, accompagné
» d'un nombre suffisant de conseillers, de se re-
» tirer par devers le lieutenant-général de la
» couronne, et là, en présence des princes et sei-
» gneurs assemblés pour cet effet, de lui recom-
» mander qu'en vertu de l'autorité suprême dont il
» est revêtu, il ait à prendre les mesures les plus
» sûres, afin que, sous prétexte de religion, on ne
» mette pas une maison étrangère sur le trône de
» nos rois, et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou
» convention tendant à transférer la couronne à
» quelque prince ou princesse d'une autre nation,
» déclarant au surplus lesdits traités, si aucuns
» ont été faits, nuls, contraires à la loi salique
» et aux autres lois fondamentales du royaume. »

Ces remontrances surprirent le duc de Mayenne : il se plaignit d'abord d'une démarche qu'il traita d'attentatoire à son autorité ; le président Lemaître lui répondit avec dignité, avec fermeté ; et le chef de la ligue, qui peut-être n'étoit point fâché de voir s'élever un nouvel obstacle aux projets des Espagnols, finit par s'adoucir, et parut même entrer dans les raisons que lui donna ce magistrat. Ceux-ci, que cet arrêt avoit fort troublés, faisoient alors tous leurs efforts

pour faire rejeter la trève que les députés royalistes offroient de nouveau, et que la plus grande partie des Parisiens, et particulièrement dans le peuple et dans l'ordre de la noblesse, étoit d'avis que l'on acceptât. Ce fut alors qu'abandonnant ces prétentions hautaines qui d'abord avoient choqué tous les esprits, ils déclarèrent positivement que l'intention de leur maître étoit que le duc de Guise épousât l'infante et fût déclaré roi par l'effet de ce mariage, pourvu que, sans différer davantage, on procédât à son élection.

Ce nom de Guise réveilla à l'instant même dans le peuple de Paris ces anciennes affections que rien n'avoit pu effacer : ce qu'il venoit de recevoir d'impressions favorables à la cause du roi, n'étoit point encore assez fort pour les contrebalancer ; et cette proposition nouvelle en fut reçue avec des transports de joie qui allumèrent dans l'âme de Mayenne plus de ressentiment qu'il n'en avoit encore éprouvé contre les Espagnols. L'idée de voir son neveu devenir son maître lui étoit insupportable ; et dans les premiers moments de son dépit, il pensa, dit-on, à faire renaître le parti qui, un moment, avoit porté au trône le cardinal de Bourbon. Abandonnant ensuite ce dessein qui n'offroit que peu de chances de succès, ce fut en face de ses adversaires et dans le sein même des États, qu'il combattit ce dernier projet, leur prouvant qu'ils

n'étoient ni autorisés à le proposer, ni en mesure de l'exécuter (1). Les politiques l'y aidèrent de tous leurs efforts ; et il eut ensuite assez d'adresse pour en dégoûter son neveu que l'éclat d'une couronne avoit d'abord ébloui, et à qui il sut montrer tous les périls d'une semblable entreprise. Les Seize se déchaînèrent contre lui : il méprisa leur rage impuissante ; quelques prédicateurs tentèrent, dans leurs sermons, de soulever les esprits : il les réduisit au silence en les menaçant de les faire jeter dans la rivière ; les Espagnols ayant alors essayé de le regagner pour l'empêcher du moins d'accepter la trève proposée, ce fut une raison pour le déterminer à la conclure au plus tôt. Enfin le légat lui-même, instruit par les lettres de Rome que le pape commençoit à écouter avec bienveillance ceux qui négocioient auprès de lui au nom du roi, cessa de s'opposer à cette trève à laquelle les ministres d'Espagne se virent alors forcés eux-mêmes de consentir. Des commissaires furent

---

(1) La vérité est que les Espagnols n'avoient ni assez de troupes, ni assez d'argent pour se faire un parti prépondérant dans la ligue, et exécuter les grands desseins qu'ils s'étoient proposés. Philippe II, dans toute cette guerre, ne prit que des fausses mesures, parce qu'il ne reçut jamais sur le véritable état des choses que de faux renseignements. C'est à quoi sont exposés les princes qui prétendent conduire, à l'extérieur, de grandes affaires, sans sortir de leur cabinet.

nommés de part et d'autre pour en régler les conditions.

Cependant Henri hâtoit de toutes ses forces le moment de son abjuration. Une assemblée d'évêques et de théologiens qu'il avoit convoquée à Mantes, l'ayant trouvé suffisamment instruit, jugea qu'elle pouvoit recevoir cette abjuration, sous la condition qu'il enverroit une députation au pape pour lui demander l'absolution. Le roi y consentit; et voulant donner à sa réconciliation avec l'Église tout l'éclat qu'il étoit nécessaire qu'elle eût en de telles circonstances, il se transporta à Saint-Denis accompagné de ce cortége de prélats et de docteurs; et c'est là qu'elle se fit avec une pompe et une magnificence vraiment royale. Malgré une protestation nouvelle du légat, accompagnée de menaces d'excommunication contre tous ceux qui assisteroient à cette solennité (1), malgré les défenses que fit Mayenne de sortir de la ville, une foule de Parisiens échappant aux gardes qu'il avoit mis aux portes de la ville, ou franchissant

(1) En cela le légat ne faisoit rien qu'il ne dût faire : jusqu'à ce que le roi eût été absous par le pape, à qui seul il appartenoit de le relever des censures qu'il avoit encourues, son abjuration étoit nulle et de nul effet. C'est une condition essentielle pour celui qui rentre dans le sein de l'église catholique, de reconnoître avant tout, l'autorité de son chef, le mépris de cette autorité étant la principale source de toute hérésie.

les remparts, courut à Saint-Denis, et mêla ses actions de grâce et ses cris de joie à ceux des royalistes. Encore un coup le peuple français ne vouloit qu'un roi catholique.

C'est ici que les intrigues des chefs se compliquent encore davantage, et que l'on voit Mayenne s'enfoncer de plus en plus dans cette fausse politique dont les résultats furent si différens de ceux qu'il en avoit espérés. Dès que la trève eut été signée, il ne fut plus question de l'élection de l'infante dont on l'avoit si long-temps fatigué : tranquille de ce côté, et n'ayant plus à s'occuper que des moyens de traiter avec le roi aux conditions les plus avantageuses qu'il lui seroit possible d'obtenir, il crut pouvoir se servir des ministres espagnols eux-mêmes pour arriver à ce but; il se fit entre eux et lui un traité secret dont la principale condition étoit de ne point reconnoître Henri pour roi de France, quelque acte qu'il pût faire de catholicisme avant son absolution; tous se réunirent ensuite pour traverser cette absolution que les députés du roi (1) sollicitoient en ce moment auprès du pape; et afin de se rendre agréable au pontife que l'on faisoit ainsi l'arbitre suprême des destinées de tous les partis, le chef de la ligue fit recevoir

(1) Ces députés étoient le cardinal de Gondi, évêque de Paris, et le duc de Nevers.

le concile de Trente en France, par l'autorisation formelle des États (1).

Leurs manœuvres réussirent donc à rendre suspecte cette conversion du roi, et à retarder ainsi l'acte qui devoit mettre le sceau à sa réconciliation avec l'Église. Il est certain que le pape ne devoit pas absoudre légèrement un prince relaps sur la première demande qu'il lui en faisoit, et sans s'assurer si sa conversion étoit sincère; tous les monuments qui nous restent de cette négociation fameuse attestent combien, en cette circonstance, fut raisonnable, prudente, modérée, la marche que suivit Clément VIII; et il étoit impossible en effet qu'il n'écoutât pas les objections que lui présentoient les ennemis du roi, et même qu'il ne les prît pas en très-grande considération (2). Mais en se montrant sévère

---

(1) Les députés des provinces y mirent toutefois cette restriction : « Que si *aux immunités et franchises* du royaume il y avoit » quelque chose qui méritât d'être entretenue, Sa Sainteté *étant* » *requise* d'y pourvoir, il n'y feroit aucune difficulté. » Ce fut cette restriction qui, dans la suite, rendit cette reception du concile de nul effet dans le royaume. Rien ne pouvoit arracher des esprits ces malheureux préjugés au moyen desquels il étoit établi en France qu'il y avoit une église *gallicane*, laquelle avoit droit d'être gouvernée autrement que les autres églises, et pour laquelle n'étoient pas faites les lois de l'église universelle.

(2) Sans doute le pape n'ignoroit point que Philippe II avoit plutôt consulté son ambition que son zèle religieux, dans les secours qu'il avoit donnés en France au parti catholique; mais

à l'égard de celui-ci, il ne le fut que dans la juste mesure qu'il falloit pour ne pas rebuter entièrement ses négociateurs et leur ôter tout espoir de réussir. Ainsi donc rien n'étoit fini encore lorsque la trève expira.

Mayenne en demanda la prolongation ; le roi, qui avoit découvert ses dernières menées avec les Espagnols, (1) la refusa d'abord et lui fit même connoître les motifs de son refus ; le chef de la ligue ayant alors protesté que tout ce qu'il avoit fait n'avoit eu d'autre but que d'arriver à une paix plus sûre et plus avantageuse pour tous les partis, obtint que cette trève continueroit encore pendant deux mois ; mais de nouvelles preuves que le roi acquit bientôt que son ennemi n'en

---

enfin, quels que fussent ses motifs, il n'en est pas moins certain que, sans lui, le calvinisme auroit triomphé en France, qu'il étoit l'instrument dont Dieu s'étoit servi pour empêcher un aussi grand malheur, et le seul souverain de la chrétienté sur qui l'Église pût alors compter dans ce péril extrême où la réduisoit la plus dangereuse de toutes les hérésies. Il lui devoit donc les plus grands ménagements ; et cette considération, jointe à celles que nous avons déjà présentées, lui faisoit un devoir de ne rien précipiter.

(1) Une lettre interceptée du légat l'avoit mis au fait de cette intrigue nouvelle. Le roi la montra à Villeroy, qui négocioit auprès de lui pour le duc ; et Villeroy la fit voir à son tour à Mayenne. Celui-ci allégua pour s'excuser qu'il n'avoit point eu d'autre moyen d'empêcher l'élection d'un nouveau roi, et ajouta beaucoup d'autres raisons assez spécieuses pour que le roi consentît enfin à prolonger la trève.

agissoit pas franchement avec lui (1), le déterminèrent à ne plus entendre les propositions nouvelles qui lui furent faites de la prolonger de nouveau, après les deux mois expirés. Toutefois tel étoit l'effet du refus que faisoit le pape de se prononcer sur l'absolution demandée, que, depuis cinq mois, la conversion de Henri n'avoit eu d'autre résultat que d'empêcher l'élection d'un autre roi; et que, bien que le nombre de ses partisans se fût considérablement augmenté, aucune ville considérable ne s'étoit encore détachée de l'Union catholique.

La ville de Meaux fut la première; et elle lui fut livrée au moment de l'expiration de la trève, par Vitry son gouverneur. Prêt à reprendre les armes, le roi publia une déclaration dans laquelle, promettant amnistie entière pour le passé à tous ceux qui se soumettroient à lui dans l'espace d'un mois, il accusoit le duc de Mayenne de mettre obstacle à la paix, non par un zèle véritable pour la religion, mais uniquement dans son intérêt et dans celui des Espagnols. Cette déclaration ren-

---

(1) D'autres papiers, interceptés peu de temps après, lui apprirent que le duc avoit envoyé un de ses agents à la cour d'Espagne pour y proposer le mariage de son fils aîné avec l'infante, la condition de ce mariage devant être de les placer tous les deux sur le trône de France.

due publique à Paris, y produisit une grande sensation; plusieurs députés des villes liguées pressèrent alors le duc de conclure enfin cette paix qui étoit devenue l'objet des vœux de tout ce qu'il y avoit de plus honorable dans le parti catholique. Tandis qu'il hésitoit et à leur accorder et à leur refuser leur demande, les Seize, dont cette démarche avoit réveillé les méfiances, reprirent leur audace, et appuyés de la faction étrangère derrière laquelle ils cachoient toujours leurs manœuvres, ne tardèrent point à lui prouver que son autorité n'étoit plus la même dans Paris: car ils le forcèrent d'en chasser les principaux membres de la faction des politiques, lorsqu'il étoit loin de vouloir en venir avec ceux-ci à de telles extrémités; ils lui firent ensuite demander la destitution du gouverneur de la ville, le comte de Belin; et il n'osa pas la leur refuser. Il n'en fut pas de même de la proposition qu'ils lui firent de nommer à sa place le duc de Guise : Mayenne n'y voulut point absolument consentir. Alors ils lui demandèrent le comte de Brissac, se souvenant de la vigueur qu'il avoit montrée à la journée des barricades, et le considérant, par ce fait, comme un homme à jamais irréconciliable avec le roi. Le duc, qui pensoit aussi pouvoir compter sur lui, l'accepta et augmenta en même temps la garnison françoise de Paris, son projet étant, dit-on, de contenir d'un côté les Seize

et la faction espagnole par les soldats françois, de l'autre, les politiques par les troupes étrangères : telle étoit la position fausse et singulière dans laquelle ses hésitations continuelles l'avoient placé.

Ses embarras s'accrurent, lorsque l'expiration de la trève eût fait recommencer les hostilités. La garnison de Saint-Denis attaqua aussitôt le poste de Charenton; et s'en étant emparée, Paris se trouva ainsi plus resserré que jamais. Plusieurs villes se rendirent successivement au roi ; la seconde ville de France, Lyon lui fut livré par ses habitants : la soumission de cette ville entraîna celle de Bourges et d'Orléans ; et l'on savoit que Rouen traitoit avec lui de sa reddition. Ce fut au milieu de ces heureux et brillants succès que le sacre du roi se fit à Chartres avec le plus grand appareil et toutes les cérémonies accoutumées (1).

Cet événement accrut encore le nombre de ses partisans dans les villes liguées ; il y eut beaucoup de gentilshommes qui quittèrent alors l'armée de la ligue pour passer dans la sienne ; les politiques en devinrent aussi bien plus entreprenants dans Paris, et ils y exercèrent bientôt une telle influence, que Mayenne, qui n'osoit

(1) Le 27 février.

pas les en faire sortir, parce que les Seize, plus dangereux encore pour lui, en seroient à l'instant même devenus maîtres, se trouva réduit aux plus fâcheuses alternatives. Résolu d'aller sur la frontière au-devant des troupes espagnoles que Mansfeld lui amenoit et qui étoient sa dernière ressource, soit pour l'aider à ranimer son parti, soit pour lui faire obtenir du roi une paix au moins tolérable ; d'un autre côté quittant à regret Paris, où il laissoit des ennemis si nombreux, il éprouvoit un trouble qu'il lui étoit impossible de vaincre et qu'il avoit peine à dissimuler. Il partit enfin, après avoir fait jurer au comte de Brissac de conserver le dépôt qu'il laissoit entre ses mains, et lui recommandant de se tenir surtout en garde contre les politiques qu'une extrême vigilance pouvoit seule prévenir dans leurs desseins. Le nouveau gouverneur promit de remplir fidèlement les fonctions qui lui étoient confiées ; mais la situation des choses étoit telle qu'il pouvoit ne pas se croire fort engagé par de semblables promesses.

En effet, Brissac n'avoit pas les mêmes intérêts, et n'étoit pas excité par les mêmes passions. Ne pouvant se dissimuler cet ascendant marqué du roi, qui s'accroissoit de jour en jour, examinant attentivement la situation et la force des divers partis, il n'eut pas de peine à se convaincre qu'une longue résistance étoit impossible et que

tôt ou tard il lui faudroit succomber. Ce gouvernement de Paris qui pouvoit faire sa perte, pouvoit aussi devenir pour lui un moyen de parvenir à une plus haute fortune; il avoit sous les yeux l'exemple de plusieurs qui avoient déjà traité avec le roi et en avoient retiré de grands avantages; depuis l'abjuration de ce prince, les motifs qui l'avoient retenu si long-temps dans le parti contraire, étoient fort affoiblis; enfin les offres et les sollicitations que Henri lui faisoit faire secrètement, achevèrent de le déterminer.

Il s'ouvrit d'abord de son dessein au sieur Lullier, prévôt des marchands, et à Langlois, échevin, qu'il savoit être tous les deux dans les intérêts du roi; bientôt, le président Lemaître le procureur-général Molé, Neret, autre échevin, quelques conseillers, plusieurs colonels et capitaines de la milice bourgeoise sur lesquels on pouvoit compter, furent admis dans cette confidence. Il eut ensuite une entrevue à l'abbaye Saint-Antoine, avec le sieur de Saint-Luc son parent : ce fut là que furent arrêtées les dernières mesures à prendre pour introduire le roi à Paris. Le 22 mars fut le jour dont ils convinrent entre eux.

Pour éloigner tout soupçon, le roi quitta Saint-Denis et s'en alla à Senlis; puis il revint le 21, et rassembla toutes ses troupes dans la vallée de Montmorenci, faisant répandre le bruit

qu'il alloit marcher à la rencontre de l'armée espagnole, et y ajoutant tous les préparatifs qui pouvoient rendre vraisemblable une semblable manœuvre militaire. Ce fut dans cette position qu'il attendit le moment fixé par Brissac pour l'exécution de cette grande entreprise.

Celui-ci se conduisit dans une circonstance si périlleuse et si délicate, avec un sang-froid, une adresse et un courage, dignes des plus grands éloges. Le départ de Mayenne avoit consterné les Seize et leurs partisans : ils avoient quelque sujet de se méfier du nouveau gouverneur ; et les alarmes, les terreurs dont ils étoient agités redoubloient leur vigilance, leur donnoient une sorte de courage qui ressembloit au désespoir, mais qui n'en étoit que plus redoutable. Leur correspondance avec les Espagnols devint alors plus active que jamais ; ils rétablirent leurs anciennes assemblées qui leur avoient été si sévèrement interdites; firent des dépôts d'armes, en distribuèrent à leurs partisans, et les prédications séditieuses recommencèrent avec plus de violence que jamais. On les voyoit parcourir les rues, armés de toutes pièces, menaçant ceux qu'ils soupçonnoient d'être royalistes, parlant avec emphase de leurs forces et de leurs projets, se montrant déterminés à employer tous les moyens, à livrer Paris aux flammes, et à s'ensevelir sous

ses ruines plutôt que de se rendre au Navarrois. Les gens paisibles étoient consternés. Brissac, allant toujours à ses fins, sans précipiter ni ralentir sa marche, se servit de l'autorité du parlement, pour comprimer les séditieux ; et en même temps qu'il obtenoit contre eux des arrêts, dont il ne faisoit usage qu'autant qu'il le falloit pour suspendre le cours de leurs violences, sans les pousser aux dernières extrémités, il cherchoit d'un autre côté, en affectant un dévouement sans bornes, à captiver la confiance du général espagnol ; et s'il n'y parvint pas entièrement, du moins eut-il l'art de diminuer beaucoup les soupçons qu'il lui avoit inspirés.

Le soir de ce même jour, 21 mars, tandis que l'armée entière attendoit au delà de Saint-Denis le signal de se mettre en marche, il trouva le moyen de faire sortir de Paris un régiment étranger, dont il lui importoit de se débarrasser, en l'envoyant à la poursuite d'un convoi d'argent destiné pour le roi, et qui, suivant l'avis qu'il prétendoit en avoir reçu, étoit passé du côté de Palaiseau. Ce régiment sortit par la porte Saint-Jacques qui fut aussitôt refermée sur lui, et battit la campagne toute la nuit pour chercher ce qu'il ne devoit point trouver.

En même temps le prévôt des marchands et l'échevin Langlois envoyoient aux capitaines initiés dans le secret l'ordre de faire avertir tous

les bourgeois royalistes de leurs quartiers de se tenir prêts, assignoient les postes où chaque compagnie devoit se rendre, et donnoient toutes les instructions nécessaires pour l'attaque ou la résistance. Ils placèrent aussi dans ces postes et pour les employer au besoin, un grand nombre de soldats de l'armée royale, qui s'étoient introduits, les jours précédents, dans la ville, les uns comme déserteurs, les autres à la faveur de divers déguisements. Feignant de vouloir faire murer, pour plus de sûreté, la porte Neuve qui depuis long-temps étoit bouchée, le gouverneur avoit fait enlever la terre dont elle étoit entourée, de manière à ce qu'il devenoit facile de l'ouvrir : c'étoit par cette porte et par celle de Saint-Denis que les troupes royales devoient entrer. Langlois et Neret y placèrent, ainsi qu'aux portes Saint-Martin et Saint-Honoré, de nombreux corps-de-gardes de leurs gens les plus affidés. D'autres furent postés au boulevart des Célestins pour s'emparer du cours de la rivière ; et des bateliers qui les accompagnoient, devoient, au signal donné, baisser la chaîne qui la fermoit de ce côté. Tout cela se fit sans que les Espagnols en conçussent le moindre soupçon.

Cependant un avis secret étoit parvenu, on ne sait comment, au comte de Feria et à l'ambassadeur d'Espagne que, cette nuit même, il y auroit

une entreprise sur Paris. Leur confiance dans Brissac n'étoit pas telle, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'ils crussent pouvoir négliger un tel avis. Ils firent donc mettre leurs troupes sous les armes, à toutes les avenues de leur quartier; et un message qu'ils envoyèrent au gouverneur l'instruisit en même temps des motifs de cette mesure. Il prit aussitôt le seul parti qu'il y eût à prendre : ce fut de les aller trouver, de les tranquilliser d'abord par cette démarche, et pour achever de leur donner une entière sécurité, de s'offrir à faire lui-même la ronde sur les murailles. Afin de les mieux tromper, il pria même le général espagnol de lui donner quelques-uns de ses capitaines dont il seroit bien aise, disoit-il, d'être accompagné. Celui-ci s'empressa de les lui accorder; et ce qui prouve que Brissac étoit loin de l'avoir complétement persuadé, c'est qu'il leur donna secrètement l'ordre de le poignarder au moindre bruit qu'ils entendroient au-dehors.

Ils commencèrent leur ronde à minuit, et n'entendirent absolument rien dans la campagne, les troupes royales ne devant s'approcher des portes que vers quatre heures du matin. Brissac promena ainsi les officiers espagnols, pendant une partie de la nuit, et de corps-de-garde en corps-de-garde, affectant tant de zèle et de vigilance qu'entièrement rassurés sur de telles

apparences, et fatigués d'une course aussi longue, ils se retirèrent à deux heures du matin, bien convaincus qu'ils n'avoient rien à craindre pour cette nuit et qu'ils avoient reçu un faux avis.

Vers trois heures, les bourgeois du parti royaliste commencèrent à sortir de chez eux et à se rendre aux postes qui leur avoient été assignés; et lorsque l'horloge sonna quatre heures, Langlois sortit par la porte Saint-Denis et alla au-devant des troupes du roi. Elles se firent un peu attendre, le mauvais temps les ayant retardées; enfin elles parurent de ce côté, commandées par M. de Vitry, et la porte leur fut livrée. Pendant ce temps, le roi qui s'étoit avancé jusqu'aux Tuileries, envoya M. d'O à la porte Neuve où il fut reçu; et tournant aussitôt à gauche sur le rempart, il se saisit de la porte Saint-Honoré. D'autres troupes filèrent vers Saint-Germain-l'Auxerrois, ayant à leur tête Louis de Montmorenci Bouteville : ce fut là qu'un corps-de-garde de lansquenets ayant voulu se mettre en défense, fut sur-le-champ enveloppé et détruit; et dans ce grand événement, il n'y eut point d'autre sang répandu. On s'empara ensuite du palais, de la tête des ponts, des deux Châtelets; et sur tous ces points rien ne résista.

Tout étant ainsi assuré, Henri entra par la porte Neuve, avec le reste de ses troupes commandées par le duc de Retz, et entouré d'un

gros corps de noblesse. Le comte de Brissac vint au-devant de lui : le roi l'embrassa et le nomma sur-le-champ maréchal de France. Immédiatement après parurent le prévôt des marchands et les échevins qui lui présentèrent les clefs de la ville. Il les reçut ainsi que le méritoient des gens qui venoient de lui rendre un aussi signalé service.

Une capitulation fut offerte sur-le-champ au comte de Feria qui s'étoit retranché dans le Temple, déterminé à se défendre s'il étoit attaqué ; elle fut acceptée et le jour même la garnison espagnole sortit de Paris avec tous les honneurs de la guerre. Au moment même de son entrée, le vainqueur avoit envoyé assurer de sa protection les duchesses de Nemours et de Montpensier; et ses manières à leur égard furent si obligeantes qu'elles ne purent s'empêcher d'exprimer hautement à quel point elles en étoient pénétrées.

Enfin tous les quartiers étant occupés par ses troupes, le roi, bien assuré qu'il n'y avoit plus rien à craindre, se rendit à la cathédrale où il entendit la messe, et assista au *Te Deum ;* il dîna ensuite au Louvre en public, d'où il alla à la porte Saint-Denis voir sortir et défiler les troupes espagnoles (1). Pendant ce temps, toutes

(1) Lorsque le comte de Feria et les autres seigneurs espagnols passèrent devant lui, le roi leur rendit le salut avec beaucoup

les boutiques s'étoient ouvertes, chacun avoit pris l'écharpe blanche, et l'on n'entendoit plus d'autre bruit dans Paris que les cris de *vive le roi* qui retentissoient de toutes parts.

Henri avoit invité le cardinal-légat à le venir voir : sur la prière que lui fit ce prélat de vouloir bien le dispenser de cette entrevue, il le fit reconduire honorablement hors de Paris par l'évêque d'Evreux, du Perron, qui l'accompagna jusqu'à Montargis. Plusieurs ligueurs et quelques-uns des Seize sortirent aussi de Paris, et ne voulurent point profiter de l'amnistie générale qui avoit été publiée.

Il ne restoit pour achever la conquête de Paris que de devenir maître de la Bastille et du château de Vincennes : ils furent rendus, cinq jours après, par ceux qui les commandoient, sous la condition qu'ils sortiroient eux et leurs soldats avec leurs armes, et qu'ils seroient libres d'aller rejoindre Mayenne, ce qui leur fut accordé.

La clémence du roi, son activité, la vigueur de son esprit, éclatèrent dès les premiers jours, et produisirent une révolution complète dans les esprits. La faculté de théologie ayant à sa tête le recteur de l'université donna la première l'exemple de la soumission ; et loin de témoig-

---

d'affabilité, et leur dit en riant : « Messieurs, recommandez-» moi à votre maître ; mais n'y revenez plus. »

ner le moindre ressentiment des injures qu'il en avoit reçues, ce prince se plut à lui rendre compte de sa foi, essayant de lever les derniers scrupules qu'elle pouvoit encore avoir (1). Il remercia le parlement de la conduite courageuse qu'il avoit tenue dans ces temps difficiles, reconnoissant qu'il devoit beaucoup à son zèle, quoique le malheur des temps eût forcé cette compagnie à suivre un autre parti que le sien; et la seule différence qu'il mît entre ses membres présents et ceux qui s'étoient exilés pour lui demeurer fidèles, c'est que ces derniers précédèrent les autres, quel que fût leur rang d'ancienneté. Dès lors les séances des cours souveraines reprirent leur marche accoutumée, comme s'il n'y avoit point eu de guerre civile; des arrêts du parlement flétrirent tout ce qui s'étoit fait d'at-

---

(1) Ces scrupules, pour quelques-uns d'entre eux, venoient de ce que le roi n'avoit point encore reçu l'absolution du pape; mais tous étoient loin de les partager : car l'université entière s'étant assemblée, peu de jours après, au collége de Navarre, il y fut arrêté que « S. Paul assurant que toute puissance vient de » Dieu, on ne pouvoit, sans résister aux ordres de Dieu et sans » encourir la damnation, résister à la puissance du roi. » Ainsi les mêmes docteurs qui avoient décidé quelque temps auparavant, qu'on ne pourroit reconnoître un roi hérétique, *fût-il même absous par le pape*, décidoient aujourd'hui que sa puissance *venant de Dieu*, elle étoit indépendante de la puissance religieuse, comme si cette autre puissance ne venoit point aussi de Dieu. C'étoit là ce qu'on appeloit les *libertés gallicanes*. Telle étoit la puissante manière de raisonner qu'elles inspiroient à leurs défenseurs.

tentatoire à la puissance et à la majesté royale; le pouvoir donné au duc de Mayenne fut solennellement révoqué; tous les emplois ou bénéfices qu'il avoit conférés demeurant néanmoins à ceux qui les possédoient, sous la seule condition de prendre des provisions nouvelles; le roi voulut bien aussi rétablir ou confirmer les Parisiens dans tous leurs anciens priviléges; et il fut arrêté que, dans Paris et dix lieues à la ronde, il n'y auroit point d'autre culte que celui de la religion catholique; enfin les arrêts et les déclarations qui parurent dans ces premiers jours réglèrent tellement toutes choses tant pour la police que pour l'administration intérieure, que cette grande ville reprit en peu de temps tout son éclat et toute son ancienne prospérité.

Ici finissent les troubles de Paris, sous ce règne qui continua si long-temps encore d'être agité; et fidèles au plan que nous nous sommes tracé et que demandent les convenances de notre sujet, c'est par un récit rapide et des considérations générales que nous nous hâterons d'arriver jusqu'à la nouvelle époque où les annales de la France se rattacheront de nouveau à celle de sa capitale. La prise de cette ville ne parut pas tellement décisive aux ennemis de Henri IV qu'ils crussent devoir lui abandonner en même

temps le reste de son royaume ; et tant de villes qui tombèrent immédiatement après, ou qui se soumirent volontairement, n'empêchèrent point Mayenne en Bourgogne, le duc de Mercœur en Bretagne, les Espagnols sur plusieurs points et principalement sur la frontière du nord, de continuer une guerre très-active, et dont les succès furent long-temps balancés. Heureux toutefois le prince magnanime qui les combattoit, s'il n'eût eu que de tels adversaires ! mais ce fut parmi ceux-là même qui l'avoient aidé à reconquérir son royaume qu'il trouva ses ennemis les plus dangereux. Mayenne mêla sans doute trop d'ambition à son zèle religieux et aux justes ressentiments qui d'abord lui avoient mis les armes à la main ; mais quels qu'eussent été les faux calculs de sa politique, dès que le dernier prétexte qui pouvoit légitimer sa résistance eut cessé d'exister, dès que le roi eut été absous, il cessa de le combattre, reçut sans se plaindre les conditions qu'il lui plut de lui accorder ; et, à partir de cet instant, Henri n'eut point de sujet plus fidèle et plus dévoué. Il en fut de même de tous les vrais catholiques qui s'étoient ligués contre lui, et qui n'avoient méconnu son pouvoir que parce qu'ils obéissoient à une plus grande autorité. Ce furent là ses sujets les plus fidèles, et l'on ne sauroit trop le remarquer. C'étoient là ces francs et honorables ligueurs, qui rendirent

au roi ce qu'ils devoient au roi, dès que le roi lui-même eut rendu à Dieu ce qu'il devoit à Dieu, parce qu'ils savoient qu'en Dieu seul est le principe de tout pouvoir et de toute obéissance.

Que faisoient alors ces *politiques* qui l'avoient servi dans l'indifférence religieuse la plus entière ; et ces parlementaires qui l'avoient combattu au nom de la religion et dans un esprit de révolte contre le pouvoir religieux ; et ces calvinistes qu'un fanatisme farouche avoit attachés à sa cause, malgré leur haine pour la royauté? Tous s'élevoient alors contre son autorité ; et chacun d'eux, selon ses passions, ses préjugés et ses intérêts particuliers. Nous avons déjà eu occasion de signaler dans le récit d'un des événements les plus mémorables de ce règne (1), jusqu'où alloit l'audace et l'esprit de mutinerie du parlement de Paris ; jusqu'à quel point Henri IV eut à souffrir de ses usurpations ; quelles concessions il se vit obligé de lui faire dans ces premières années où son pouvoir n'étoit point encore assez affermi pour arrêter ses insolences et ses excès ; obligé qu'il étoit de souffrir qu'une assemblée de gens de robe « rendît des arrêts, » *sans lui en demander congé ni advis*, sans daigner » même *lui en donner connoissance*, prêts en outre » à lever l'étendard du SCHISME *qui n'étoit déjà*

(1) L'expulsion des jésuites t. 1. première part. p. 228.

» *que trop avancé*, si la cour de Rome eût osé se » plaindre de ses violences et de ses usurpa- » tions (1) » Quelle étoit en même temps la conduite des politiques? D'Épernon se mettoit en révolte ouverte contre lui; refusoit, les armes à la main, de remettre le gouvernement de Provence à celui qui avoit été nommé pour le remplacer; et il est bon de remarquer que ce nouveau gouverneur étoit un de ces chefs de la ligue (2) en qui le roi estimoit avec juste raison devoir se confier davantage qu'en de tels anciens serviteurs; d'un autre côté, Biron le trahissoit en pratiquant des intelligences avec les ennemis du dehors, et ses machinations ne tendoient pas à moins qu'à précipiter du trône le maître qu'il avoit aidé à y monter, et à se créer des débris de la France une souveraineté indépendante (3). Mais qui pourroit exprimer tout ce que ce grand prince eut à souffrir des religionnaires, les outrages que lui firent ces sectaires, les dangers auxquels ils l'exposèrent, à quel point ils abusèrent de sa patience et de sa bonté?

---

(1) *Voyez* t. 1, première partie, pag. 244.

(2) Le duc de Guise.

(3) On sait que ce seigneur, l'un des hommes les plus follement orgueilleux qui aient jamais existé, convaincu de sa trahison après avoir opiniâtrement refusé de l'avouer au roi qui lui en offroit en même temps le pardon, fut condamné à avoir la tête tranchée, et subit son supplice dans une des cours de la Bastille le 31 juillet 1602.

A peine avoit-il fait son abjuration, qu'ils lui déclarèrent hautement que ni l'édit de Poitiers, ni les conférences de Nérac et de Flex ne pouvoient plus les satisfaire, eux qui, quatorze ans auparavant, avoient reçu et cet édit et le résultat de ces conférences comme la faveur la plus signalée qu'il leur fût possible de jamais espérer. A cette déclaration succédèrent leurs assemblées séditieuses de Saumur, où ils poussèrent l'insolence jusqu'à décider qu'ils pourroient se réunir et délibérer sur leurs affaires *sans la permission du roi* (1), la rébellion jusqu'à se saisir des recettes et des deniers royaux pour l'entretien de leurs troupes et de leurs places de sûreté (2); non-seulement insensibles aux prières et aux exhortations paternelles de leur maître (3),

---

(1) Lecture faite dans l'assemblée du brevet qui leur permettoit de s'assembler, ils déclarèrent que « c'étoit sans s'y lier et » s'astreindre, et sans préjudicier en aucune façon à la liberté de » leurs églises, de se pouvoir assembler sans telles et semblables » lettres. » (Procès-verbal de l'assemblée de Saumur tenue en 1597, tom. 1.)

(2) Il fut résolu, dans cette même assemblée « qu'on arrête- » roit les deniers du roi dans les mains des receveurs; et que là » où il n'y auroit ni élection ni recette, on établiroit des péages » et des impositions sur les rivières, ou ailleurs. » (*Ibid.* et procès-verbal de l'assemblée de Loudun. Année 1596, tom. 1.)

(3) Quelques efforts qu'il pût faire auprès d'eux, lors de la prise d'Amiens, il n'en put rien obtenir; ils demeurèrent inébranlables dans toutes leurs demandes. « Les ayant obtenues, di- » soient-ils, nous protestons de nous contenter, comme aussi

mais encore à ces extrémités cruelles auxquelles la France étoit alors réduite, et les mettant bassement à profit pour arracher de lui cet Édit de Nantes (1) si malheureusement fameux, dont ils dictèrent toutes les clauses, également funestes et dans leur principe et dans leurs conséquences, pour y contrevenir ensuite dans celles qu'il ne leur plaisoit pas d'exécuter (2). Tant d'attentats et les justes alarmes qu'ils faisoient

---

» nous protestons de ne jamais consentir d'en être privés » (Lettres du 19 mars. MM. SS. t. 4.) Dans une autre circonstance ils osèrent lui déclarer « que s'il pouvoit être induit et conduit à » des résolutions contraires à leurs prétentions, ils seroient » obligés d'avoir recours à une nécessaire défense; qu'ils espèrent » que Sa Majesté, ayant le tout bien considéré, saura bien » prendre le chemin qu'il conviendra pour ne tomber en ces » inconvénients. » (Lettre du 12 mars 1597. Procès-verbal de l'assemblée de Chatell. t. 2.)

(1) « Madame de Rohan n'avoit pas trouvé au-dessus de sa » dignité, dit Sully, de briguer auprès des particuliers pour y » faire agréer, à la pluralité des voix, qu'on prît les armes et » qu'*on forçât le roi à recevoir les conditions qu'on prétendoit* » *lui prescrire*. D'Aubigné osa soutenir dans les assemblées qu'on » ne devoit plus prendre confiance en ce prince, que la néces- » sité forçoit seule à avoir recours à eux et à les ménager... qu'il » ne restoit donc plus qu'à *profiter de l'embarras* pendant un » siége pénible (le siége d'Amiens), de la *disette d'argent* où il » étoit, du *besoin* qu'il avoit d'eux... pour obtenir *par la force* » ce que Henri IV refuseroit ensuite de leur accorder. » (Mém. de Sully.) Ainsi fut obtenu l'Édit de Nantes.

(2) Ils devoient, en vertu de cet édit, remettre au bout de huit ans leurs places de sûreté au roi : ce terme écoulé, ils refusèrent de les rendre. Même refus de restituer aux catholiques les églises qu'ils avoient usurpées sur eux; il fallut que l'autorité suprême

naître parmi les catholiques, prolongèrent seuls en Bretagne la résistance du duc de Mercœur, le dernier des princes ligués qui fit sa paix avec le roi, parcequ'il se trouvoit, par sa situation, le plus exposé aux entreprises de ces factieux ; et l'on ne peut douter que si le roi n'eût point réussi dans le siége d'Amiens, ils n'attendissent ce dernier et terrible revers pour replonger la France dans les discordes sanglantes et dans toutes les confusions d'où elle venoit à peine de sortir. Enfin les armes du roi étant partout victorieuses, et la paix de Vervins, si glorieuse pour lui, l'ayant enfin rendu maître dans ses États, ils commencèrent à sentir le poids de cette main si ferme qui, jusque là, n'avoit osé s'appesantir sur eux : ce fut une nécessité pour eux de céder à la force, sans cesser toutefois de conspirer en secret, et de même que des esclaves impatients de leurs chaînes, n'attendant qu'une occasion nouvelle de se révolter.

Henri IV avoit montré dans la guerre et au milieu de l'adversité, un esprit vigoureux, actif, pénétrant, fécond en ressources, l'habileté d'un grand capitaine, et le courage d'un héros : il ne fut pas moins grand dans la paix. Son admi-

---

s'en mêlât; des dispositions formelles de cet édit leur défendoient de s'assembler à l'insu de la cour; ils ne cessèrent pas un seul instant de tenir des assemblées secrètes, etc., etc.

nistration ferme et éclairée réprima par degrés tous ces désordres que les guerres civiles avoient introduits dans toutes les institutions et dans toutes les classes de la société, fit fleurir l'industrie et le commerce, rétablit les finances épuisées, mit sur tous les points de ses frontières la France à l'abri des insultes de ses ennemis, et se rendit lui-même l'arbitre de cette Europe qu'il avoit vue, peu d'années auparavant, presque tout entière armée contre lui. A cette sagesse dans les conseils (1), à cette valeur dans les combats, il joignoit encore toutes ces qualités aimables qui gagnent les cœurs, des manières pleines de grâce et d'aménité, une noble franchise, des sentiments généreux et chevaleresques, une clémence presque inépuisable, et qui ne s'arrêtoit qu'où commençoit le danger de l'État. Il vouloit ardemment le bonheur de son peuple, il le faisoit autant qu'il lui étoit possible de le faire, et jamais roi n'en fut plus tendrement aimé. Enfin, sans ses foiblesses amoureuses qu'il est impossible d'excuser, et sans le scandale public, plus inexcusable encore, dont elles

(1) La manière dont il sut comprendre ce qu'étoient les jésuites, l'excellence de leurs institutions et le bien que la France en pouvoit retirer, suffiroit seule pour prouver qu'il avoit sur le gouvernement d'une société chrétienne des idées fort au-dessus de la plupart de ses ministres et de tous ceux qui se mêloient de le conseiller. (*Voy.* t, 1, p. 247, 248.)

furent si malheureusement accompagnées, la France, dans cette troisième race de ses rois, n'en compteroit pas un seul peut-être, saint Louis excepté, qui dût lui être préféré (1).

Quant à sa politique extérieure, elle est loin de mériter les mêmes éloges que son administration; et les projets qu'elle lui avoit inspirés, projets qu'il n'eut point le temps d'achever, sur lesquels on a fait beaucoup de raisonnements et de conjectures, sans qu'ils ayent été jusqu'à présent bien clairement expliqués, peuvent être appréciés aujourd'hui beaucoup plus sûrement qu'autrefois. Ces projets prouvent que les vues de Henri IV ne s'élevoient point au-dessus des systèmes et des préjugés qui, depuis environ deux siècles, préparoient en Europe la dissolution de l'ordre social; il n'entendoit pas mieux ce qu'étoit la chrétienté que ses prédécesseurs; et comme eux il croyoit devoir séparer la politique de la religion. Ce fut à rabaisser la maison d'Autriche, c'est-à-dire la seule puissance catholique qui pût désormais, conjoitement avec la France, soutenir l'édifice ébranlé de la

(1) On peut lui reprocher encore d'avoir détruit tout l'effet de ses mesures prohibitives à l'égard des duels, les encourageant par ses discours en même temps qu'il les défendoit par ses ordonnances. Aussi ce désordre continua-t-il d'être grand sous son régne, et il y contribua autant qu'il étoit en lui.

société chrétienne, que tendirent constamment tous ses efforts; et ce fut lorsqu'il n'avoit plus rien à en redouter ni pour lui ni pour son royaume qu'il conçut un tel dessein. Philippe II avoit été sans doute un prince rempli d'artifices; et le zèle religieux ne fut le plus souvent qu'un voile sous lequel se cachoit cette ambition effrénée dont les illusions l'égarèrent si long-temps, et qui lui coûta si cher; mais enfin, bien qu'il lui fût arrivé plus d'une fois de se montrer peu scrupuleux sur les moyens, et de se servir des calvinistes comme des catholiques pour arriver à son but, il ne donna pas du moins à l'Europe ce scandale qu'avant lui avoit déjà donné la France, de faire alliance contre des princes catholiques avec les fauteurs de l'hérésie; et, quelles que fussent ses intentions secrètes, on ne contestera point que les secours qu'il avoit accordés à la ligue pouvoient être justifiés dans leur principe, et sous ce rapport méritoient même d'être approuvés. En peut-on dire autant de Henri IV, qui, pendant plusieurs années, amassa des trésors, combina des plans, entama des négociations avec tous les souverains protestants du Nord, pour former une ligue contre cette maison d'Autriche à laquelle, nous le répétons, et la saine politique et son titre de roi très-chrétien lui commandoient de s'unir étroitement? et il lui étoit facile de le faire: car tout favorisoit cette union;

et le pape, qui en sentoit l'importance, qui s'offroit avec ardeur et chaque fois que l'occasion s'en présentoit pour en être l'intermédiaire, auroit su la former, et la cimenter. La mort empêcha le roi d'exécuter le triste dessein qu'il avoit conçu ; mais il le légua à son successeur, qui trouva un ministre capable de le mener à sa fin. Nous ferons voir quels en furent les funestes effets ; et les progrès de ce machiavélisme de la politique européenne se montreront, et pour ainsi dire de jour en jour, plus rapides et plus effrayants jusqu'à cette grande et dernière catastrophe où la société entière a cessé d'être ce que la religion chrétienne l'avoit faite, sans que l'on puisse savoir encore ce qu'il lui est réservé de devenir, et quelles dernières destinées lui gardent les impénétrables desseins de la Providence.

Grâces aux maximes détestables et aux passions fanatiques que les calvinistes et les prédicateurs et docteurs anarchistes de la ligue avoient propagées et allumées, il n'est pas un seul de nos rois contre lesquels des mains régicides aient plus souvent attenté. Barrière, immédiatement après son abjuration, Jean Châtel, peu de temps après qu'il se fut rendu maître de Paris, avoient voulu l'assassiner ; d'autres semblables tentatives, qui furent faites pendant le cours de son

règne (1), prouvèrent que ce dessein exécrable n'avoit pas été un seul instant abandonné. Enfin Ravaillac l'exécuta; et ce grand roi mourut sous les coups de ce dernier assassin le vendredi 14 mai 1610, à l'âge de cinquante-sept ans (2).

---

(1) Deux jacobins de Flandre avoient résolu de l'assassiner lorsqu'il n'avoit pas encore reçu l'absolution du pape, et vinrent plusieurs fois en France pour exécuter ce qu'ils avoient projeté, sans en avoir pu trouver l'occasion. Tous les deux furent punis du dernier supplice. Le même crime fut encore médité par un frère lai sorti des capucins de Milan. Il fut arrêté sur l'avis qu'on en reçut, et également puni de mort.

(2) « Le lendemain du sacre *, quatorzième jour de mai, le roi sortit du Louvre sur les quatre heures pour aller à l'Arsenal visiter Sully qui étoit indisposé, et pour voir en passant les apprêts qui se faisoient sur le pont Notre-Dame et à l'Hôtel-de-Ville pour la réception de la reine. Il étoit au fond de son carrosse, ayant le duc d'Épernon à son côté; le duc de Montbazon, le maréchal de Lavardin, Roquelaure, La Force, Mirabeau et Liancourt, premier écuyer, étoient au-devant et aux portières. Son carrosse, entrant de la rue Saint-Honoré dans celle de la Ferronnerie, trouva à la droite une charrette chargée de vin, et à la gauche une autre chargée de foin, lesquelles faisant embarras, il fut contraint de s'arrêter, car la rue est fort étroite à cause des boutiques qui sont bâties contre la muraille du cimetière Saint-Innocent. Le roi Henri II avoit autrefois ordonné qu'elles fussent abattues, pour rendre ce passage-là plus libre; mais cela ne s'étoit point exécuté. Les valets de pied étant passés sous les charniers de Saint-Innocent, pour éviter l'embarras, et n'y ayant personne

(*) Il s'agit ici du couronnement de la reine Marie de Médicis, que le roi avoit fait faire avec beaucoup de pompe dans l'église de Saint-Denis, parce qu'il avoit résolu de lui laisser la régence du royaume pendant la grande expédition qu'il projetoit et dont tous les préparatifs étoient achevés. L'entrée solennelle de la reine dans Paris devoit avoir lieu le dimanche suivant.

autour du carrosse, le scélérat qui depuis long-temps suivoit opiniâtrément le roi pour faire son coup, remarqua le côté où il étoit, se coula entre les boutiques et le carrosse, et, mettant un pied sur un des rais de la roue et l'autre sur une borne, d'une résolution enragée, lui porta un coup de coutean entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur. A ce coup le roi s'écria : *Je suis blessé*. Mais le méchant, sans s'effrayer, redoubla, et le frappa dans le cœur, dont il mourut tout à l'heure, sans avoir pu jeter qu'un grand soupir. L'assassin étoit si assuré, qu'il donna encore un troisième coup, qui ne porta que dans la manche du duc de Montbazon. Après cela il ne se soucia point de s'enfuir ni de cacher son couteau ; mais se tint là comme pour se faire voir et pour se glorifier d'un si bel exploit. » (Péréfixe.)

ORIGINE DU QUARTIER.

On sait qu'avant le règne de Philippe-Auguste toute la partie méridionale de Paris, connue sous le nom d'*Université*, n'étoit qu'un grand espace rempli de terres labourées, de vignobles, de terrains vagues, au milieu desquels s'élevoient des églises ou des monastères, qu'entouroient des bourgades et des groupes de maisons. Peu à peu ces habitations se multiplièrent, se rapprochèrent les unes des autres en se prolongeant dans tous les sens; et lorsque ce grand monarque eut décidé d'agrandir au nord l'ancienne enceinte de sa capitale, il résolut en même temps d'enfermer d'une muraille les bâtiments construits au midi, et qui déjà présentoient l'aspect d'une ville aussi considérable que la partie septentrionale.

Toutefois dans cette enceinte, la seule qui ait été élevée de ce côté jusqu'au siècle dernier, on ne renferma alors qu'une très-petite portion du quartier que nous allons décrire, et cette portion, qui forme un angle à son extrémité occidentale, est

exactement indiquée par les rues des Fossés Saint-Bernard et des Fossés Saint-Victor, qui se prolongent maintenant sur les limites extérieures des anciennes murailles. Le reste du quartier se composoit de deux faubourgs (les faubourgs Saint-Victor et Saint-Marcel), séparés l'un de l'autre par divers clos et cultures, parmi lesquels on distinguoit le clos du Chardonnet, la terre d'Aletz, le territoire de Copeau, etc. La petite rivière de Bièvre passoit au milieu du faubourg Saint-Marcel.

La description historique des rues et des monuments expliquera par quels degrés ce quartier est successivement arrivé à l'étendue qu'il occupe aujourd'hui.

PORTE SAINT-BERNARD.

Cette porte, élevée sur le bord de la rivière, terminoit, de ce côté, l'enceinte méridionale de Philippe-Auguste. Elle subsista telle que ce prince l'avoit fait construire jusqu'en 1606 (1), qu'elle

(1) *Voyez* pl. 147.

fut rebâtie par les soins du célèbre prévôt des marchands Miron. On reconstruisit en même temps le pont qui traversoit le fossé et le pavillon qui étoit au-dessus de la porte : tous ces ouvrages furent achevés en 1608.

Ils restèrent en cet état jusqu'en 1670, que la résolution fut prise de changer en arc de triomphe les principales portes de la ville de Paris, dont les murailles venoient d'être abattues. L'exécution du monument nouveau qui devoit être élevé sur l'emplacement de la porte Saint-Bernard fut confiée au célèbre architecte Blondel, mais avec des restrictions qui ne lui permirent pas de développer tout ce que son génie étoit capable de produire. Les premières constructions ne furent démolies qu'en partie, parce qu'on voulut conserver les logements qui avoient été ménagés dans l'épaisseur de l'ancienne porte. Ce fut, à proprement parler, et comme il le dit lui-même, un *rhabillage* qu'il fut chargé de faire, opération qui lui donna beaucoup plus de peine que l'élévation d'un édifice tout nouveau n'auroit pu lui coûter, et dont il fut loin de tirer autant de gloire.

Cette porte, haute de dix toises et large de huit, présentoit deux portiques avec une pile au milieu. Au-dessus de cette double arcade régnoit de chaque côté un très-grand bas-relief, qui s'étendoit dans toute la largeur du monument. Sur la face du côté de la ville on avoit représenté le roi

répandant l'abondance, avec cette inscription :

Ludovico Magno, abundantiâ partâ. Præf. et Ædil. poni C. C. *anno* R. S. H. M. DC. LXXIV (1)

Sur celle qui regardoit le faubourg le monarque paroissoit avec les attributs d'une divinité antique, conduisant le gouvernail d'un grand navire, précédé et suivi des chœurs des divinités de la mer. On y lisoit l'inscription suivante :

Ludovici Magni Providentiæ. Præf. et Ædil. poni C. C. *anno* R. S. H. M. DC. LXXIV.

Trois vertus étoient placées sur les piles au-dessous de l'imposte ; et toutes ces sculptures, qui n'étoient pas sans mérite, avoient été exécutées par Baptiste Tuby. Toutes ces constructions furent achevées seulement en 1674, ainsi que le prouvent les inscriptions.

Enfin un entablement soutenu par une corniche et un attique continu en forme de piédestal, terminoient ce monument, dont l'architecture médiocre et composée de parties incohérentes, ne méritoit que peu d'attention (2).

Cette porte a été abattue quelques années avant la révolution.

---

(1) Pour bien entendre cette inscription il faut savoir que Louis XIV avoit supprimé un impôt établi sur les marchandises qui arrivoient de ce côté à Paris, et que ce fut en reconnoissance de ce bienfait que l'on résolut l'érection du monument.

(2) *Voyez* pl. 137.

CHÂTEAU DE LA TOURNELLE.

Auprès de la porte Saint-Bernard étoit une ancienne tour, bâtie en même temps que l'enceinte de Philippe-Auguste. Cette tour avoit été élevée dans le principe pour défendre le passage de la rivière, ce qui avoit lieu au moyen d'une chaîne qu'on y fixoit, laquelle s'étendoit jusqu'à une autre tour appelée *Loriaux* ou *Loriot*, élevée dans l'île Notre-Dame (Saint-Louis), d'où une seconde chaîne alloit s'attacher à la tour Barbeau, sur le port Saint-Paul. Cet édifice tombant en ruines vers le milieu du seizième siècle, Henri II, qui régnoit alors, donna ordre à la ville de la faire rebâtir, ce qui fut exécuté vers l'année 1554 (1); cependant, dès le commencement du siècle suivant, elle n'étoit plus employée à aucun usage. C'étoit à cette époque que saint Vincent-de-Paul offroit le spectacle admirable de cette charité sans bornes qui embrassoit toutes les misères humaines. On sait que les malheureux condamnés aux galères

(1) Dubreul, p. 771.

étoient surtout l'objet de ses sollicitudes : avant qu'il se fût intéressé à leur triste destinée, ces coupables, en attendant le jour de leur départ, gémissoient dans les cachots de la Conciergerie, dénués de tout secours spirituel, consumés par la misère, et livrés à toute l'horreur de leur situation. L'homme apostolique obtint en 1618 la permission de les faire transférer au faubourg Saint-Honoré, près de Saint-Roch, dans une maison prise à loyer, où, pendant près de quinze ans, il leur prodigua tous les secours et toutes les consolations que ses forces et son zèle lui permirent de leur donner. Il s'agissoit pour consolider un établissement aussi utile de leur procurer une demeure stable : saint Vincent-de-Paul jeta les yeux sur cette tour abandonnée, l'obtint du roi en 1632, et chargea les prêtres de sa congrégation naissante de l'administration spirituelle de cette maison. Ils l'exercèrent pendant quelque temps; mais le petit nombre de sujets dont cette congrégation étoit alors composée et la multiplicité de leurs fonctions les rendant plus utiles et plus nécessaires dans le diocèse, l'archevêque de Paris se détermina à confier ce nouvel établissement au curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, auquel il permit, le 2 septembre 1634, de faire célébrer, dans la chapelle de la Tournelle, la grand'messe, les fêtes et les dimanches, comme à la paroisse. Ce fut à la sollicitation de leur digne chef que les prêtres de la

Mission furent déchargés de ce service, et c'est aussi par ses soins que les prêtres de Saint-Nicolas obtinrent une rétribution annuelle qu'il n'avoit jamais demandée pour les siens (1). Quoique éloigné de ce misérable troupeau, le saint homme n'en continua pas moins de veiller sur lui, et de pourvoir à tous ses besoins : en 1639 une personne charitable voulut partager cette bonne œuvre, et légua à la Tournelle une rente de 6,000 liv., que la prudence et la sage économie des administrateurs sut depuis faire augmenter.

La Tournelle a été détruite, comme la porte Saint-Bernard, dans les deux années qui ont précédé la révolution.

LES MIRAMIONES,

AUTREMENT NOMMÉES

FILLES DE SAINTE-GENEVIÈVE.

Les historiens de Paris ont assigné différentes époques à l'établissement de cette communauté.

---

(1) *Vie de S. Vinc. de P.*, p. 115.

Nous suivrons Jaillot, plus exact et plus instruit qu'aucun de ceux qui l'ont précédé.

En 1636 mademoiselle Blosset s'étant associé quelques filles pieuses, s'établit avec elles sur les fossés Saint-Victor, au coin de la rue des Boulangers. Elles vivoient en commun, sans clôture, sans aucune singularité dans leur habillement, et s'occupoient à visiter les pauvres malades, à tenir de petites écoles, à donner des instructions chrétiennes aux pensionnaires qu'on leur confioit, et même aux personnes du dehors. Cette communauté prit le nom de Filles de Sainte-Geneviève, sous lequel elle fut approuvée par l'archevêque de Paris : elle fut ensuite confirmée par lettres-patentes du mois de juillet 1661, enregistrées le 10 février suivant.

A peu près vers ce temps, madame Marie Bonneau, veuve de M. de Beauharnois de Miramion, conseiller au parlement, formoit une semblable communauté. Cette dame, restée veuve à l'âge de seize ans, résista aux sollicitations du fameux comte de Bussi-Rabutin (1), et préféra la retraite et l'exercice des œuvres de charité à tous les avantages que pouvoient lui procurer sa jeunesse, sa fortune et sa beauté. Elle rassembla, en 1661, six jeunes personnes dans la maison qu'elle occupoit

(1) Voyez ses Mémoires, tome Ier.

rue Saint-Antoine, et donna le nom de *la Sainte-Famille* à cette petite société. Quelques circonstances particulières la déterminèrent peu de temps après, à venir demeurer près de Saint-Nicolas du Chardonnet.

Les rapports qui se trouvoient entre la communauté de Sainte-Geneviève et celle de la Sainte-Famille parurent à M. Feret, supérieur des deux maisons, un motif suffisant pour les réunir. Elles le furent sous le titre de Sainte-Geneviève le 14 août 1665, et M. l'archevêque consentit à cette union le 14 septembre suivant. On dressa ensuite des constitutions, qui furent approuvées, au mois de juin 1668, par M. le cardinal de Vendôme, alors légat *à latere* en France; elles furent confirmées par M. de Harlai le 4 février 1674, et par des lettres patentes du mois de mai suivant, enregistrées le 30 juillet de la même année.

Il est facile de voir par cet exposé que lorsque Lacaille, Robert et l'abbé Lebeuf ont donné l'année 1665 pour l'époque de l'établissement des filles de Sainte-Geneviève, ils ont considéré le temps de l'union, et non celui du premier établissement, qui est antérieur de quatre années (1).

---

(1) D'ailleurs Lacaille s'est encore trompé en disant qu'en 1665 les filles Sainte-Geneviève s'établirent rue de la Tournelle. Les autres historiens de Paris ne les y placent qu'en 1670. Mais cette date elle-même est-elle certaine? ou du moins la doit-on

Les filles de Sainte-Geneviève ne faisoient point de vœux, et se consacroient, comme nous l'avons déjà dit, à l'instruction des pauvres et au soulagement des blessés, pour lesquels elles préparoient des médicaments. Il y avoit dans leur maison cinquante cellules destinées aux personnes du sexe

---

considérer comme celle de l'établissement légal? c'est ce qu'il est difficile de concilier avec les titres et les lettres-patentes. Il est vrai, ainsi que le disent ces historiens, qu'en 1670 madame de Miramion acheta, sur le quai de la Tournelle, une grande maison, qu'un riche partisan nommé Martin avoit fait bâtir, et qu'elle en acquit encore une autre voisine, soit qu'elle eût conçu le dessein d'y établir à demeure sa communauté, ou simplement de les lui laisser par la suite. Mais il est également certain, 1° qu'il n'est point fait mention de cette communauté sur les plans de Jouvin en 1673, et de Bullet en 1676; 2° que l'acquisition de la maison qu'occupoient les Miramiones n'est que du 26 juin 1691; 3° que dans l'énoncé des lettres-patentes du mois d'août 1693, qui confirment leur établissement, elles exposent au roi, « qu'encore que par les lettres-patentes du mois de juillet » 1661 et mai 1674 Sa Majesté ait confirmé leur établissement, » elles n'ont point été en état d'acquérir une maison propre à lo- » ger une communauté; qu'elles ont été obligées de demeurer » dans des maisons qu'elles ont tenues à loyer..... mais qu'elles » ont *depuis peu* acquis une maison sur le quai de la Tournelle, » de M. de Nesmond, évêque de Bayeux, et de madame de Mira- » mion, moyennant 80,000 fr., par contrat du 26 juin 1691, et » une autre maison joignant la précédente, par autre contrat du » 26 juin 1693. Qu'outre ce ladite dame de Miramion leur a » donné deux maisons réunies en une seule, situées sur ledit » quai..... afin de la faire servir aux exercices des retraites d'un » grand nombre de filles et de femmes de toutes qualités. » Ces lettres furent enregistrées au parlement le 7 septembre de la même année et à la chambre des comptes le 30 juin 1696. (Jaillot.)

qui désiroient passer quelques jours dans la retraite et la pénitence. Madame de Miramion, l'une des fondatrices, mourut en odeur de sainteté le 24 mars de l'an 1696, âgée de soixante-sept ans (1).

HALLE AUX VEAUX.

L'ANCIENNE place aux Veaux avoit été transférée, par arrêt du 8 février 1646, sur le quai des Ormes (2). On ne tarda pas à s'apercevoir que cet endroit étoit peu convenable à une semblable destination, et devenoit même dangereux par la quantité de voitures que nécessite le transport des marchandises qui sont sans cesse débarquées tant sur ce quai que sur celui de la Grève. Toutefois ce ne fut qu'en 1770 qu'on s'avisa de proposer le jardin des Bernardins comme le lieu le plus propre à établir ce marché. Les magistrats adoptèrent cette idée; le terrain fut acquis, et, le roi ayant autorisé le nouvel établissement par des

(1) Cette maison a été rétablie depuis quelques années.
(2) *Voyez* t. II, 2e part., p. 974.

lettres-patentes données en 1772, on commença sur-le-champ les constructions du nouveau bâtiment. Il est isolé, et environné de quatre rues qui présentent trois issues, dont les deux principales donnent sur le quai de la Tournelle, la troisième communique à la rue des Bernardins. C'est une espèce de halle couverte, dont le rez-de-chaussée est élevé de trois pieds au-dessus du sol, et sous laquelle sont de très-grandes caves, qui ont leurs entrées fermées de grilles de fer aux coins intérieurs. Le pourtour est ouvert de toutes parts, et des piliers de pierre de taille soutiennent une chapente en arc surbaissé, au moyen de laquelle les animaux sont à l'abri des intempéries de l'air. Aux quatre coins de cette halle sont quatre pavillons, par lesquels on monte à de vastes greniers destinés à serrer les fourrages. Sur chacun de ces pavillons étoit autrefois une inscription en lettres d'or sur marbre noir. On doit la construction de cet édifice aux soins de M. de Sartine, lieutenant de police; il fut ouvert le 28 mars 1774.

Le marché au Suif y fut transporté le 26 janvier 1786, par arrêt du conseil du roi du 19 du même mois.

HALLE AU VIN.

Le projet de cette halle avoit été conçu par M. de Chamarande et par M. de Baas, maréchal des camps et armées du roi, qui, en 1656, obtinrent ensemble de Louis XIV la permission de le mettre à exécution. Ils y éprouvèrent d'abord quelque opposition de la part des administrateurs de l'hôpital général; mais ces obstacles furent enfin levés en 1662 par le consentement que ceux-ci donnèrent à l'enregistrement des lettres du roi, sous la condition toutefois qu'ils jouiroient de la moitié du bénéfice, et que les droits de 10 sous par muid accordés aux impétrants ne pourroient être augmentés (1).

Cette halle fut destinée à encaver une partie des vins destinés à l'approvisionnement de Paris. Au-dessus de ses caves étoient pratiqués des greniers et hangars qui servoient de magasins à tous les grains que l'on distribuoit ensuite dans les hôpitaux réunis à l'hôpital général, lequel avoit fini par devenir seul propriétaire de cette halle (2).

(1) Hist. de Par., t. 5, p. 190.

(2) *Voyez* à la fin de ce quartier l'article *Monuments nouveaux*.

LES BERNARDINS.

Dans le temps où la célébrité de l'université de Paris y attiroit des étudiants de toutes les nations et de tous les ordres, on ne peut douter que l'ordre de Cîteaux n'eût déjà dans cette ville une maison destinée à recevoir les religieux que le désir de s'instruire engageoit à s'y rendre. Le célèbre saint Bernard y vint plusieurs fois, et vraisemblablement accompagné de quelques-uns de ses disciples. On lit dans les Annales de Cîteaux (1) du père Ange Manrique qu'en 1165 il y avoit à Paris une abbaye de cet ordre; mais aucun historien n'a pu désigner l'endroit où elle étoit située. Cependant le même auteur avance, sans en donner aucune preuve (2), que ces religieux demeuroient à l'hôtel des comtes de Champagne, bâti au même lieu qu'occupa depuis le monastère que nous décrivons. Mais en quelle année fut-il établi? Dom

(1) Tom. II, cap. 4, p. 416.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 510.

Félibien, Piganiol, Dubois et Labarre (1) fixent cette époque aux années 1244 et 1246; Corrozet et Sauval (2) disent que l'église et le collége furent fondés par Benoît XII en 1336; l'abbé Lebeuf (3) pense que ce fut en faveur des Bernardins que Guillaume III, évêque de Paris, fit construire, en 1230, dans l'enclos du Chardonnet, une chapelle de Saint-Bernard (4); enfin les Annales de Cîteaux fixent l'époque de l'établissement du collége des Bernardins à Paris en 1225 (5). On y lit qu'Étienne de Lexinton, qui, d'abbé de Savigni, étoit devenu abbé de Clairvaux, le fit bâtir: *Parisiense collegium primus struxit.* Cependant, malgré cette autorité, Jaillot ne croit pas que cet établissement ait eu lieu avant 1244, et il s'appuie sur ce que cet Étienne de Lexinton ne fut élu abbé de Clairvaux qu'en 1242.

Ce qui donne à cette dernière date un nouveau degré de probabilité, c'est que, les religieux de l'ordre de Cîteaux étant dans l'usage de ne prendre leurs degrés dans les universités qu'avec la permission du souverain pontife, Étienne de Lexinton

---

(1) Hist. de Par., t. I, p. 309. — Pigan., t. V, p. 330. — Dubois, t. II, p. 436. — La Barre, t. V, p. 220.

(2) Corrozet, f° 122. — Sauval, t. I, p. 436 et 621.

(3) Tom. II, p. 555 et 559.

(4) Nous parlerons de cet acte à l'article de Saint-Nicolas du Chardonnet, et nous prouverons qu'il concerne cette église et non la maison des Bernardins.

(5) Tom. IV, cap. 6, p. 296.

ne l'obtint pour eux qu'en 1244 du pape Innocent IV; ainsi, quoiqu'il pût y avoir avant cette époque quelques jeunes religieux de cet ordre étudiant à Paris, il n'y a pas d'apparence qu'ils y aient possédé un collége particulier avant d'avoir obtenu cette permission. Le savant critique que nous venons de citer croit même qu'ils n'en firent usage que deux ans après, « car, dit-il, ce ne fut que » le 1er novembre 1246 que l'abbé Étienne prit à » rente du chapitre Notre-Dame six arpents de » vignes et une pièce de terre contiguë située au » delà des murs près Saint-Victor, qu'il échangea » quelques jours après contre un terrain à peu » près égal dans le clos du Chardonnet (1). » Le Maire a mal à propos fixé cette époque en 1250 (2).

Les Bernardins firent encore dans le même endroit quelques acquisitions qui formoient avant la révolution une censive assez étendue : ces acquisitions furent amorties par Philippe-le-Bel au mois de novembre 1294. Dès le 3 mai 1253 Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de saint Louis, s'étoit déclaré fondateur de ce collége. Il lui fit présent de 104 liv. de rente pour l'entretien de vingt religieux profès, dont treize devoient être prêtres; à cette somme il ajouta 20 liv. pour la fondation d'une messe. L'abbé et le couvent de Cîteaux,

(1) Quart. de la place Maubert, t. V, p. 12.
(2) Tom. II, p. 491.

pour lui témoigner leur reconnoissance d'un tel bienfait, lui donnèrent ce collége en patronage (1).

Tel fut l'état de cet établissement jusqu'en 1320, que l'abbé et les religieux de Clairvaux en cédèrent la propriété avec toutes ses appartenances et dépendances à l'ordre de Cîteaux en général. Cette cession, datée du 14 septembre 1320, fut approuvée par Philippe-le-Long au mois de février suivant. Benoît XII, qui avoit été religieux de cet ordre, ne se contenta pas d'approuver et d'amplifier les réglements que le chapitre général avoit faits, il voulut encore lui donner des marques particulières de son affection en faisant rebâtir à ses dépens l'église et le monastère. C'est à cette occasion que les auteurs dont nous avons parlé ci-dessus ont dit que le collége et l'église avoient été bâtis en 1336. La vérité est que la première pierre de la nouvelle église fut posée le 24 mai 1338. Des lettres de Philippe-de-Valois, datées de ce jour, nous apprennent qu'à cette occasion Jeanne de Bourgogne, reine de France, donna 100 liv. de rente aux religieux de Cîteaux, somme que le receveur de Paris fut chargé de leur payer chaque année à pareil jour. Cependant Benoît XII n'ayant pu faire finir l'église, le cardinal Curti, surnommé *Le Blanc*, qui avoit été comme lui religieux de Cîteaux, entreprit de la faire achever ; mais il ne

(1) Trés. des chart. Mélanges, f. 63.

vécut pas assez pour voir finir ce grand ouvrage, et, personne ne s'étant présenté depuis pour compléter cette bonne œuvre, le bâtiment resta imparfait jusqu'au moment de la révolution.

Les débordements de la rivière qui suivirent l'hiver de 1709 ayant mis dans la nécessité de relever le pavé de cette église, on jugea à propos d'en exhausser le sol d'environ cinq pieds. Dans le courant de l'année suivante, le monastère et l'église de Port-Royal-des-Champs ayant été démolis, les religieux de Cîteaux achetèrent la menuiserie du maître-autel et les stalles du chœur de ces religieuses, et en enrichirent leur église. Les panneaux de ces stalles, sculptés avec beaucoup de délicatesse et de goût, avoient été faits en 1556 par ordre du roi Henri II.

L'église des Bernardins passoit pour un des chefs-d'œuvre de l'architecture gothique (1). Les voûtes en étoient très-élevées, légères et d'une courbe élégante; les chapelles qui régnoient des deux côtés attiroient l'attention par leur proportion heureuse avec le reste de l'ouvrage. Les curieux remarquoient principalement, parmi ces diverses constructions, un escalier placé à l'extrémité du bas-côté droit de l'église. Le plan de la cage étoit rond et à double vis, ce qui formoit deux escaliers tournant l'un sur l'autre, et ayant

(1) *Voy.* pl. 138.

la tête de leurs marches enclavée dans le même noyau, de manière que deux personnes pouvoient monter et descendre sans se voir. Ce double escalier avoit dix pieds de diamètre, et offroit deux entrées, l'une par l'intérieur de l'église, l'autre par la sacristie.

Le comble de l'église étoit soutenu par des assemblages de pierres, taillées de manière qu'elles offroient à l'œil les apparences d'une charpente.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES BERNARDINS.

TABLEAUX.

Dans la chapelle de la famille de Grien, un tableau représentant un évêque; par un peintre inconnu.

Sur le maître-autel, la conversion de Guillaume, duc d'Aquitaine; par un peintre inconnu.

Quatre tableaux représentant saint Pierre, saint Paul et deux évêques, également par un peintre inconnu.

Dans la sacristie, deux tableaux singuliers : Jésus-Christ s'élançant de la croix pour aller embrasser saint Bernard; par un peintre inconnu. La Vierge se pressant les mamelles, et en faisant jaillir le lait dans la bouche du même saint; par un peintre inconnu.

Dans la salle des actes, différents traits de la vie des quatre pères de l'Eglise, un trait particulier de celle de saint Thomas d'Aquin, et saint Bernard au concile de Reims, en tout six tableaux; par *Liébaut*.

SCULPTURES.

Sur le devant de l'autel de la chapelle de Grien, une Annonciation, l'Adoration des bergers et celle des Mages, en relief; sans nom d'auteur.

Dans la cinquième chapelle, sous la croisée, une statue d'évêque à genoux devant un prie-dieu.

SÉPULTURES.

Dans une chapelle de cette église on voyoit le mausolée de

Guillaume du Vair, garde des sceaux de France, et depuis évêque de Lisieux, mort en 1621 (1). Plusieurs personnes de sa famille avoient été inhumées dans la même chapelle.

Il y avoit une autre chapelle destinée à la sépulture de la famille de Grien.

Le chœur occupoit la plus grande partie de l'église, et l'on admiroit les vitraux du chevet, d'une très-grande hauteur et d'une exécution très-délicate.

Les corridors, dortoirs et réfectoire, ainsi que l'escalier, étoient vastes et bien entretenus. La bibliothèque, peu considérable, ne contenoit que des livres de théologie, au nombre de cinq à six cents volumes.

Cette maison, composée d'un proviseur, de deux professeurs en théologie, d'un procureur, d'un sous-prieur, d'un sacristain et des étudiants, étoit la résidence du procureur-général de l'ordre. Les abbés de Cîteaux, de Clairvaux et de Pontigny y avoient chacun leur hôtel.

Les Bernardins prétendoient posséder depuis 1251 le crâne de saint Jean-Chrysostôme, que le pape Alexandre VI avoit envoyé à Clairvaux. Il y avoit, en 1497, dans leur église, une chapelle de Saint-Yves, qui étoit un titre (2).

---

(1) Ce mausolée, déposé pendant la révolution aux Petits-Augustins, offre le buste du ministre-prélat et une table contenant son épitaphe. Cette table est couronnée d'un fronton que soutiennent deux figures, représentant l'une la ville de Marseille, l'autre celle de Lisieux. C'est un ouvrage très-médiocre.

(2) L'église et le monastère ont été détruits.

L'ÉGLISE

SAINT NICOLAS DU CHARDONNET.

Cette église a pris son nom du fief du Chardonnet, sur le territoire duquel elle est bâtie. Ce fief s'étendoit entre la Seine et la Bièvre, depuis le clos Mauvoisin, c'est-à-dire depuis la rue de Bièvre, où il finissoit, jusqu'à l'ancien canal de la rivière de Bièvre, tel qu'il subsiste aujourd'hui. Ce fut en 1230 que Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, ayant obtenu de l'abbaye Saint-Victor cinq quartiers de terre, y fit bâtir une chapelle (1), que l'on doit regarder comme la première époque de la fondation de Saint-Nicolas. Il est vrai que

(1) L'abbé Lebœuf, sur la foi de l'étiquette de l'acte de vente, s'est cru autorisé à dire que cette chapelle appartenoit aux Bernardins. S'il s'étoit donné la peine de lire l'acte même, il auroit facilement reconnu que cette chapelle, que Guillaume III fit bâtir au Chardonnet en 1230, n'a pu avoir d'autre destination que celle que nous lui donnons, c'est-à-dire que ce fut simplement une fondation pieuse, telle qu'on en faisoit si souvent dans ces temps-là, à laquelle on joignoit ordinairement une maison pour servir de logement au prêtre chargé de la desservir. (*Voyez* du Boulai et Jaillot.)

les historiens de Paris ne fixent qu'en 1243 l'érection de cette chapelle en église paroissiale (1); mais Jaillot les a réfutés avec sa critique ordinaire, et, soutenu des titres les plus authentiques, il prouve jusqu'à l'évidence que la cure de Saint-Nicolas existoit avant 1243, et que ces historiens ont pris la construction d'une nouvelle église, ou l'agrandissement de celle qui existoit déjà depuis treize ans, pour l'époque de l'érection d'une chapelle en cure (2).

Le même critique attaque avec un égal succès ceux qui veulent lui donner une plus haute antiquité que cette année 1230; il démontre parfaitement que Dubreul, Malingre et Sauval ont eu tort de citer une bulle qu'ils attribuent à Alexandre III, et dont ils se sont appuyés pour avancer que cette église existoit dès 1166. Cette bulle, qui fait mention d'une rente de 25 liv., affectée aux clercs de matines à Notre-Dame sur les revenus de la cure de Saint-Nicolas du Chardonnet, ne peut être que du pape Alexandre IV, lequel fut élu le 25 décembre 1254; et toutes les circonstances qui accompagnent cet acte concourent à fortifier cette démonstration (3).

---

(1) Tom. I, p. 283.

(2) Quart. de la place Maubert, p. 144.

(3) *Ibid.* L'auteur des *Tablettes de Paris* s'est trompé, dans le sens contraire, en indiquant cette église comme une chapelle bâtie en 1247, et érigée en paroisse en 1300.

L'église de Saint-Nicolas du Chardonnet fut dédiée par Jean de Nant, évêque de Paris, le 13 mai 1425. Trompé par cette date, Dubreul a cru qu'elle avoit été rebâtie vers ce temps-là ; mais on ne trouve aucun indice qui puisse donner quelque poids à une semblable opinion. Il faut remarquer que cette église étoit d'abord située le long du canal de la Bièvre ; mais ce canal ayant été supprimé, et l'église commençant à tomber en ruine, on prit, en 1656, le parti d'en construire une nouvelle à côté de l'ancienne, et dans une direction opposée : elle n'étoit pas achevée lorsqu'elle fut bénite, le 15 août 1667, par M. de Péréfixe, alors archevêque de Paris.

A ne juger de cette église que comparativement avec les autres monuments de ce genre, élevés à Paris dans les dix-septième et dix-huitième siècles, on peut dire qu'à l'intérieur elle est bien bâtie et d'une ordonnance régulière. Sa nef est décorée d'un ordre *composé*, dont le chapiteau, d'une invention singulière, et formé d'un seul rang de feuilles, imite celui qu'on appelle communément chapiteau *attique ;* du reste, les travaux repris en 1705, et continués jusqu'en 1709, furent de nouveau suspendus à cette époque, et laissés imparfaits jusqu'à nos jours ; de manière qu'il manque, pour l'entier achèvement du monument, une travée entière, le portail principal du côté de la rue Saint-Victor et le clocher.

Le seul portail qui existe est collatéral, et se trouve situé sur la rue des Bernardins. Il est traité dans cette forme pyramidale dont les édifices sacrés nous offrent de si fréquents exemples, et orné de deux ordres de pilastres, ionique et corinthien, le premier couronné d'un fronton, le second surmonté d'un comble à la mansarde. A cette incohérence d'ornements rassemblés sans goût et sans nécessité, l'auteur de ce portail a joint la licence vraiment inconcevable de ne pas donner à l'ordre supérieur la dimension qu'il doit avoir. C'est ainsi généralement que l'on traitoit l'architecture à une époque où l'école n'avoit aucune marche sûre, aucun principe constant; et où chaque artiste, dédaignant l'imitation, seule lumière des beaux-arts, croyoit pouvoir se livrer sans inconvénient à tous les caprices de son imagination (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE St-NICOLAS DU CHARDONNET.

TABLEAUX.

Dans la chapelle de la Vierge, la Résurrection de Jésus-Christ; par *Verdier*. A droite, une Assomption; par *Robin*.

Sur les autels placés à l'entrée du chœur, un saint Ambroise et le Baptême de Notre-Seigneur; par *de Peters*, peintre en miniature.

Dans la chapelle de la Communion, les Pélerins d'Émmaüs; par un peintre inconnu.

Un saint Antoine; par un peintre inconnu.

Le Miracle de la manne et le Sacrifice de Melchisédech; par *Coypel*.

---

(1) *Voy.* pl. 148.

Le Sacrifice d'Abraham et Élysée dans le désert, par *Francisque Millet.*

Dans la chapelle qui servoit de sépulture à la famille d'Argenson, la Construction du temple de Jérusalem; par un peintre inconnu.

Dans la chapelle de Saint-Charles, saint Charles-Borromée; par *Lebrun* (1). Le plafond de cette chapelle étoit peint par le même artiste.

Dans une autre chapelle, le martyre de saint Denis; par *Jeaurat.*

Dans la dernière chapelle, une sainte Catherine; par *Le Lorrain.*

SCULPTURES.

Sur le maitre autel, un *Ecce Homo* et une Vierge en marbre.

Au-dessus de la porte du chœur, un Christ en bois, avec la statue de la Vierge et celle de saint Jean, également en bois, exécutés sur les dessins de Lebrun; par *Poultier.*

TOMBEAUX.

Dans la chapelle à côté de la sacristie avoit été inhumé Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, mort en 1529.

La chapelle de Saint-Jérôme renfermoit le tombeau de Jérôme Bignon, avocat-général au parlement de Paris. Deux vertus, la Justice et la Tempérance, étoient représentées assises sur un cénotaphe, au-dessus duquel s'élevoit le buste de ce magistrat. Ces figures étoient de la main d'*Anguier.* Sur le soubassement du mausolée on voyoit un saint Jérôme en bas-relief, de la main de *Girardon* (2).

La famille d'Argenson avoit sa sépulture dans une chapelle de cette église; on y voyoit le buste de Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, garde des sceaux de France (3).

---

(1) Ce tableau jouissoit d'une grande réputation. Nous ignorons s'il existe encore; mais il est certain qu'on ne le trouve point dans la collection du Musée Français, où sont réunis les meilleurs tableaux des églises de Paris.

(2) Rien de plus médiocre que ce monument. Les deux figures d'*Anguier* n'ont aucun caractère; le saint Jérôme de *Girardon* est ignoble et d'une grande mollesse d'exécution. (Déposé aux Petits-Augustins.)

(3) Ce buste se voyoit aux Petits-Augustins

Dans la chapelle Saint-Charles avoit été inhumée la mère de *Le Brun*. Le tombeau de cette dame, exécuté par *Tuby* et *Colignon*, d'après les dessins de son fils, étoit le monument de cette église qui avoit le plus de réputation, et l'un de ceux que les étrangers visitoient avec le plus d'empressement (1).

Sous la croisée de la même chapelle on voyoit le mausolée de cet artiste célèbre ; par *Coysevox* (2).

Cette église, assez riche en beaux ornements et en vases sacrés de grand prix, dont quelques-uns même étoient enrichis de diamants, possédoit en outre plusieurs morceaux de la vraie croix. Cette précieuse relique étoit exposée, dans les grandes fêtes, à la vénération des fidèles.

---

(1) Cette dame y est représentée soulevant la pierre de son tombeau, et élevant les yeux vers un ange qui sonne de la trompette. Le monument entier est bien au-dessous de sa renommée : la figure de la femme ne manque pas d'une certaine vérité d'exécution, surtout dans les bras et dans les mains; mais les formes en sont mesquines, l'expression vague et sans noblesse, la draperie lourde et sans vérité. L'ange, également dépourvu de style et de beauté, entouré d'une draperie chiffonnée et du plus mauvais goût, nous semble encore plus médiocre. Cette dernière figure n'est qu'en stuc; tout le reste du monument est en marbre. (Déposé dans le même Musée.)

(2) Son buste, placé sur un piédouche, est porté par un soubassement qui renferme son épitaphe, et surmonté d'une pyramide. Sur un socle placé à la base du monument, sont assises deux figures en bas-relief, de grandeur de nature, dont l'une, qui représente la Piété, a les yeux tournés vers le buste, tandis que l'autre, dont les attributs indiquent la Peinture, baisse la tête, et semble pleurer la mort de ce grand artiste. Ces deux figures, sans être d'un très-grand style, sont agréables et pleines d'expression, surtout celle de la Peinture. Les draperies, disposées dans le système de l'école de ce temps, n'ont pas un jet très-sévère ni très-élégant, mais cependant ne sont pas dépourvues de vérité. Au total, ce monument est digne d'être remarqué, et peut être mis au nombre des bons ouvrages de Coysevox. (Déposé également aux Petits-Augustins.)

CIRCONSCRIPTION.

Cette paroisse, de figure oblongue, comprenoit autrefois dans sa circonscription toute la rue des Bernardins, et, laissant la Seine à gauche, remontoit jusqu'au pont sur la Bièvre, au delà de la porte Saint-Bernard. Après avoir suivi la rue de Seine, dont elle avoit les deux côtés et les maisons situées au coin d'en haut à main gauche, sans toucher au jardin du roi, elle reprenoit à la première maison qui fait le coin de la rue Copeau, vis-à-vis de la fontaine de Saint-Victor, continuoit des deux côtés de la rue en rentrant dans Paris, puis remontoit de la rue des Fossés Saint-Victor jusques et inclus le carré entier de la rue des Boulangers, et la rue Clopin inclusivement. Elle renfermoit encore les deux côtés de la rue d'Arras, et la moitié de celle de Versailles, dont elle avoit le côté droit en descendant, puis continuoit à droite jusqu'à l'église paroissiale, en laissant à la paroisse Saint-Étienne ce qui est à gauche dans la rue Saint-Victor.

La porte Saint-Bernard, le château de la Tournelle et la moitié du pont du même nom étoient sur le territoire de cette paroisse; mais l'abbaye Saint-Victor, quoique située dans son étendue, avoit sa paroisse particulière (1).

---

(1) L'église Saint-Nicolas du Chardonnet a été rendue au culte.

LES RELIGIEUSES ANGLOISES.

Ce sont des chanoinesses régulières réformées de l'ordre de Saint-Augustin, qui vinrent en France au commencement de 1633, et obtinrent, au mois de mars de cette même année, des lettres-patentes qui leur permettoient de s'établir à Paris ou dans les faubourgs. Jean-François de Gondi, archevêque de cette ville, y joignit son consentement, sous certaines conditions, dont la principale étoit qu'on n'y recevroit que des filles nées de pères et mères anglois. Elles se logèrent d'abord au faubourg Saint-Antoine (1) et ensuite sur les fossés Saint-Victor. Sœur Marie Tresduray, leur abbesse, obtint, en 1655, de nouvelles lettres-patentes qui leur accordoient la permission de recevoir parmi elles des filles françoises et des états alliés de la France. Ces lettres furent enregistrées le 7 septembre de la même année, à la charge néanmoins que lesdites abbesse et religieuses ne pourroient avoir à

(1) *Voyez* t. II, 2e partie, p. 1269.

la fois plus de dix françoises professes. La maison qu'elles occupoient et qu'elles avoient fait reconstruire avoit appartenu à Jean-Antoine Baïf, poète célèbre dans le seizième siècle. C'est là qu'il avoit établi, comme nous l'avons déjà dit, cette académie de musique (1) dont les concerts attiroient ce qu'il y avoit de plus considérable à la cour, et que Charles IX et Henri III honorèrent souvent de leur présence. Il rassembloit aussi dans cette maison les beaux esprits de son temps, et l'on peut regarder ces réunions comme le premier modèle des sociétés savantes qui ont donné naissance à nos diverses académies.

La maison de ces religieuses portoit le nom de *Notre-Dame-de-Sion.*

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES FILLES ANGLOISES.

TABLEAUX ET SÉPULTURES.

Dans cette église, qui est fort propre, et à laquelle on arrive par un escalier de trente-cinq marches, sur le maître-autel, Joseph d'Arimathie et les Saintes-Femmes ensevelissant le corps de N. S.; par un peintre inconnu.

Au côté gauche de cet autel, près la croisée, Jésus-Christ portant sa croix; également sans nom d'auteur.

On remarque aussi du même côté les épitaphes de plusieurs seigneurs anglois inhumés dans cette église (2).

---

(1) *Voyez* t. II, 2e part., p. 720.

(2) Les Filles Angloises habitent encore leur maison, et n'ont pas cessé de l'habiter un seul instant pendant la révolution.

LES PRÊTRES
DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Cet institut doit son origine à César de Bus, écuyer. Plein de zèle pour la propagation de la foi, et voyant avec douleur combien l'instruction chrétienne étoit négligée, il forma la résolution de s'associer quelques ecclésiastiques animés des mêmes sentiments, et d'en former une sorte de congrégation apostolique, destinée surtout à parcourir les campagnes, à visiter les dernières classes du peuple, et à y répandre les vérités de la religion catholique (1). Le projet de cet établissement fut formé à l'Isle, dans le comtat Vénaissin, le 29 septembre 1592, et approuvé l'année suivante par l'archevêque d'Avignon. Placés d'abord dans l'église de Sainte-Praxède de cette capitale du Comtat, ces prêtres furent ensuite transférés dans celle de Saint-Jean-le-Vieux de la même ville, et le succès de leurs travaux eut tant d'éclat que Clément VIII confirma leur établissement par sa bulle du 23

(1) Hist. des ord. Monast, t. IV, p. 236 et seqq.

décembre 1597, et qu'ils obtinrent, treize ans après, en 1610, la permission de s'introduire en France.

Le vénérable César de Bus étant mort le 15 avril 1607, ses disciples, dans l'intention de donner une entière stabilité à leur congrégation, désirèrent la rendre régulière. Paul V, cédant à leurs vœux, les unit et les incorpora, par son bref du 11 avril 1616, à la congrégation des *clercs réguliers de Saint-Mayeul*, établis en Italie, et communément appelés *Somasques*. Mais cette union, quoique approuvée par Louis XIII en 1617, ne subsista que l'espace de trente années. Innocent X, par sa bulle du 30 juillet 1647, sépara ces deux congrégations, et remit celle de la doctrine chrétienne dans l'état où elle avoit été approuvée par Clément VIII (1).

Ces pères, qui, comme nous l'avons dit, avoient eu, dès l'an 1610, des lettres-patentes par lesquelles leur établissement en France étoit autorisé, obtinrent encore, en 1626, de Jean-

---

(1) On voit, par un bref d'Alexandre VII du 26 septembre 1659, qu'il permit aux membres de cette congrégation de faire les trois vœux simples et d'y joindre la promesse de stabilité, déclarant cependant qu'ils pourroient en être dispensés par le chapitre général, etc. En 1726 le roi, en confirmant cette congrégation dans son état de sécularité, ordonna que ceux qui auroient fait les vœux simples ne seroient plus admis, après l'âge de vingt-cinq ans, à recueillir aucune succession ni en ligne directe ni en ligne collatérale. (Jaillot.)

François de Gondi, archevêque de Paris, la permission de se fixer dans cette capitale et dans tout son diocèse. Le père Vigier, en conséquence de cette permission, acheta, le 16 décembre 1627, de Julien Joly, ecclésiastique du diocèse du Mans, une grande et vieille maison, appelée hôtel de la *Verberie*, et située rue des Fossés Saint-Victor. Selon Jaillot, ces pères s'y établirent de suite, et firent construire, par parties, les bâtiments qu'ils occupoient encore avant la révolution. Leur chapelle étoit sous l'invocation de saint Charles Borromée. On remarque, comme une chose singulière, que, dans cette chapelle, il y avoit tous les ans sermon et salut en l'honneur du bon larron.

En 1705 M. Miron, docteur en théologie de la maison de Navarre, légua sa bibliothèque aux pères de la doctrine chrétienne, à condition qu'elle seroit publique. Elle étoit composée de plus de vingt mille volumes, parmi lesquels il y avoit des éditions rares et les manuscrits du savant abbé Lebeuf.

Cette maison de Paris étoit devenue le chef-lieu de la congrégation. Le supérieur-général, qu'on élisoit tous les six ans, y faisoit sa résidence avec son conseil (1).

---

(1) La maison de ces religieux est maintenant habitée par des particuliers.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, saint Charles-Borromée; par *Vouet*.
Dans les chapelles voisines :
Le roi David; par un peintre inconnu.
Les quatre Évangélistes; par un peintre inconnu.
Les quatre Pères de l'Eglise; également par un peintre inconnu.

LES FILLES

DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

Pierre Fourrier, chanoine de Saint-Augustin, curé de Mataincourt en Lorraine, et la dame Alix Leclerc, jetèrent, en 1597, les premiers fondements de cette société. Ce ne fut d'abord qu'une petite communauté séculière, destinée à instruire la jeunesse, à l'instar des filles de Sainte-Ursule. Le succès de cet institut engagea madame d'Aspremont à le faire transférer en 1601 à Saint-Mihiel. Ce premier établissement fut bientôt suivi de plusieurs autres; mais il n'eut une forme stable et régulière qu'en 1617, époque à laquelle Alix et ses compagnes prirent

l'habit religieux. Dès l'an 1615 elles avoient obtenu du pape Paul V la permission d'ériger leurs maisons en monastères, et d'y vivre en clôture, sous la règle de saint Augustin. Ce fut de l'un de ces monastères, établi à Laon en 1622, que sortirent les religieuses qui formèrent à Paris la maison dont nous parlons. Tout ce que Sauval et Piganiol (1), son copiste, disent à ce sujet est un tissu d'inexactitudes : les autres historiens de Paris ont gardé le silence. L'erreur des premiers provient sans doute de ce qu'ils ont ignoré qu'il y a eu trois émigrations différentes des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, et qu'elles sont venues toutes trois du monastère de Laon.

Celles qui font le sujet de cet article ne vinrent à Paris qu'en 1643. Le 9 juin de cette année elles obtinrent de l'archevêque la permission de s'établir sur la paroisse Saint-Jean en Grève (2), au Marais. Cependant Jaillot, qui avoit consulté

---

(1) Sauval, t. I, p. 679. — Piganiol, t. V, p. 199.

(2) On voit, par l'acte de cet établissement, que M. Philibert Brichanteau, évêque de Laon, leur avoit donné, le 11 mars précédent, 1000 liv. de rente. Jacques Duval, valet de chambre du roi et de la reine, et Catherine Oudin, sa femme, contribuèrent à leur dotation par un don de 600 liv. de rente qu'ils leur firent le 12 du même mois. Ce fut à la faveur de cette dotation que M. l'archevêque, suivant le commandement et instantes prières de la reine, permit leur établissement.

leurs titres, pense qu'elles n'y formèrent aucun établissement; ce qui le prouveroit, c'est que, la ville y ayant donné son consentement, elles achetèrent, le 4 octobre 1644, deux maisons rue Saint-Fiacre, au coin de celle des Jeux-Neufs, et qu'au mois de janvier 1645 Sa Majesté leur accorda des lettres-patentes, confirmées le 10 août 1664.

M. Imbert Porlier, recteur de l'hôpital général, sous la direction duquel elles s'étoient mises, et qui demeuroit à la Pitié, ayant senti toute l'utilité de cet établissement, forma le dessein de placer ces religieuses dans le quartier qu'il habitoit. En conséquence, le 15 octobre 1673, il acquit la maison de Montauban, qui s'étendoit jusqu'à la rue du faubourg Saint-Victor, et, le 28 octobre de l'année suivante la communauté fut transférée dans cette maison, dont ce généreux protecteur leur fit présent par contrat du 18 avril 1681, ainsi que de quelques petites maisons et jardins qu'il possédoit déjà dans le quartier. L'année suivante elles acquirent une maison et un jardin contigu à leur terrain, et firent bâtir une église, qui fut bénite le 15 août 1688. Depuis, toutes ces acquisitions furent amorties par lettres-patentes du mois d'août 1692 (1).

---

(1) Cette maison est maintenant habitée par des particuliers.

L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR.

Il est peu de maisons religieuses dont la célébrité soit constatée par un plus grand nombre de monuments, et dont l'origine présente plus d'incertitude et d'obscurité. Les annales manuscrites de cette maison font mention d'un monastère existant avant le douzième siècle; la Chronique d'Alberic (1) parle d'un prieuré de moines noirs de Marseille; et l'on trouve dans un autre écrit très-ancien (2) que des chanoines réguliers étoient établis hors de la ville de Paris, dans un lieu où il y avoit une chapelle de Saint-Victor. On cite à ce sujet une charte de Philippe Ier, datée de l'an 1085, et souscrite par *Anselme*, abbé de Saint-Victor de Paris. Les historiens de Paris, et Duboulay (3) concluent, d'après cette charte, de l'existence de l'abbaye

(1) *Ad annum*, 129.

(2) La Chronique de Jumièges.

(3) Hist. de Par., t. I, p. 145. — Hist. univ. Paris, t. II, p. 24 et 39.

à cette époque. L'abbé Lebeuf (1), au contraire, va jusqu'à nier l'existence de la charte. La critique de Jaillot (2) a jeté de grandes lumières sur cette discussion. Il prouve d'abord, contre l'abbé Lebeuf, que cette charte existe bien réellement, ensuite, contre ses adversaires, qu'elle est absolument étrangère aux moines de Saint-Victor et qu'on peut même douter de son authenticité; mais que, dans tous les cas, la souscription du prétendu *Anselme*, abbé de ce monastère, ne peut avoir été apposée que sur une copie, parce qu'elle est accompagnée de celle de plusieurs autres personnages bien connus (3), qui ne vivoient que cent cinquante ans après cette date de 1085; et cette démonstration, qu'il pousse jusqu'à l'évidence la plus complète, lui sert même à rectifier le nom de cet abbé de Saint-Victor, mal à propos nommé *Anselme* par une erreur de copiste, et qui se nommoit réellement *Ascelin*.

---

(1) Tom. II, p. 542.

(2) Quart. de la place Maubert, p. 161.

(3) Ces personnages sont frère André, abbé de Saint-Magloire, et frère Thibaut, abbé de Sainte-Geneviève. Or, il est aisé de prouver qu'en 1085 Hilgotus étoit doyen de Sainte-Geneviève, Haimon, abbé de Saint-Magloire, et qu'il n'y en avoit point alors à Saint-Victor. André étoit abbé de Saint-Magloire en 1248. On a une bulle d'Innocent IV, adressée, en 1249 à Thibaut, abbé de Sainte-Geneviève, et *Ascelin* étoit, dans ce même temps, abbé de Saint-Victor.

On ne peut donc rien avancer de positif sur la première origine de la chapelle Saint-Victor; mais il est certain du moins qu'elle existoit avant 1108, puisque Guillaume de Champeaux s'y retira cette même année, avec quelques-uns de ses disciples, et qu'il y jeta les premiers fondements de cette école célèbre, qui depuis produisit tant de grands hommes, dont plusieurs sont encore regardés aujourd'hui comme les lumières de l'Eglise. Quant à l'abbaye proprement dite, tout porte à croire qu'elle fut fondée par Louis-le-Gros : car on possède une charte de ce prince, datée de 1113, par laquelle il déclare qu'il a voulu doter des chanoines réguliers dans l'église du bienheureux Victor : *In ecclesiâ beati Victoris... canonicos regulariter viventes ordinari volui* (1). L'existence de la chapelle avant celle

---

(1) Dans l'épitaphe de ce roi, ce lieu est appelé *vetus cella* * (Dubreul, p. 405), et Robert du Mont, auteur contemporain, dit que Guillaume de Champeaux établit un monastère de clercs dans un endroit où il y avoit une chapelle de saint Victor martyr. (*De Immutat. ord. monarch.*, cap. 5.)

* On appeloit *celle*, une petite maison, une ferme, une métairie appartenant à un monastère : on nommoit un religieux pour y résider, veiller à la culture, recueillir les fruits et percevoir les revenus. Comme quelques-unes de ces *celles* étoient considérables, on donna alors des adjoints au religieux cellerier, pour l'aider dans ses travaux, et chanter avec lui l'office divin. L'assemblée d'Aix-la-Chapelle, tenue en 817, ayant ordonné par le vingt-sixième article (Fleury, Hist. eccléS., liv. 46, p. 18) qu'il y eût au moins six religieux ou chanoines dans cet établissement, les *celles* devinrent de petits monastères, et le religieux qui étoit à leur tête prit le nom de

de l'abbaye est donc bien constatée ; mais on ne trouve aucune preuve de deux autres opinions adoptées successivement par beaucoup d'historiens ; 1° qu'il y ait eu dans cet endroit des moines noirs de Marseille, c'est-à-dire des Bénédictins ; 2° que Hugues de Saint-Victor leur ait substitué, par ordre du roi, des chanoines réguliers de Saint-Ruf, de la ville de Valence. Jaillot, qui les réfute avec beaucoup de solidité, rejette également une conjecture de l'abbé Lebeuf, qu'il est inutile de rapporter ici (1).

Au milieu de toutes ces traditions confuses ce que nous savons de certain, c'est qu'au douzième siècle il existoit une *celle* et une chapelle de Saint-Victor, et que Guillaume de Champeaux choisit ce lieu pour s'y retirer avec quelques-uns

---

prieur de ses frères Ainsi, de simple agent ou procureur, il devint le chef de sa communauté. Telle est probablement l'origine de la plus grande partie des prieurés. A qui appartenoit la *celle* de Saint-Victor ? on n'en sait rien.

(1) Il faut également rejeter l'opinion qu'avant la fondation de Louis-le-Gros cette église ne fut qu'un *reclusoir* où se renfermoient quelques personnes par zèle de dévotion. On parle effectivement d'une recluse nommée *Basilla*, qui se renferma dans une cellule près de Saint-Victor, y mourut et y fut inhumée. Mais cette tradition, déjà fort incertaine elle-même, ne prouveroit rien relativement à l'origine du monastère, puisque l'on sait qu'il y avoit de ces reclusoirs auprès de plusieurs autres églises de Paris.

de ses disciples. Il étoit archidiacre de Paris. Son éloquence et ses lumières l'avoient rendu célèbre, et il le devint encore davantage pour avoir été le maître d'Abailard, qui depuis fut son rival, et s'immortalisa à la fois, et très-malheureusement pour lui, par ses écrits et par ses amours. Nous aurons occasion de parler par la suite de cette rivalité fameuse et de ses effets : peut-être contribua-t-elle à dégoûter du monde Guillaume de Champeaux, à le faire renoncer à son archidiaconé, et à lui faire prendre, dans la maison de Saint-Victor, l'habit de chanoine régulier. Qu'il y ait été poussé par ce motif purement humain, ou par le désir de mener une vie plus tranquille et plus parfaite, il n'en est pas moins vrai qu'à la prière de plusieurs personnes considérables, qui gémissoient de voir d'aussi rares talents enfouis dans l'obscurité d'un cloître, il ne tarda pas à y reprendre ses anciens exercices scolastiques. De nouveaux disciples se portèrent en foule aux leçons d'un si habile maître ; et telle fut la première source de la célébrité de la maison de Saint-Victor, dont les membres, formés dans son école, furent bientôt appelés de toutes parts pour instruire, éclairer, édifier et former des établissements nouveaux sur le modèle de cette congrégation. On voit ensuite, en 1113, Guillaume de Champeaux élevé par son mérite à l'épiscopat de Châlons ; et la même

année, dans cette même ville, Louis-le-Gros se déclara fondateur de la maison de Saint-Victor, la dota des biens énoncés dans la charte dont nous avons déjà parlé, biens qu'il augmenta depuis par un diplôme donné à Paris en 1125. A ces libéralités ce prince ajouta, en faveur des chanoines, le privilége de se choisir un abbé, sans requérir le consentement ni l'autorité du roi, disposition qui fut confirmée en 1114, par une bulle du pape Pascal II.

Piganiol (1) prétend que la chapelle de cette église, dédiée à *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, étoit l'église qui fut construite par Louis-le-Gros, à l'endroit même où étoit l'ancienne chapelle de Saint-Victor. Jaillot, dont le texte est ici un peu obscur, semble faire entendre que ce monarque, dont les bienfaits furent le premier fondement de la prospérité de ce monastère, ne fut point cependant le fondateur de son église. Les Annales manuscrites de Saint-Victor, qu'il avoit lues, n'en faisoient point mention, et le Nécrologe de cette église en attribuoit l'honneur à Hugues, archidiacre d'Alberstat, chanoine de cette maison, et oncle de Hugues de Saint-Victor. Cette église, réparée en 1448 par Jean Lamasse, trentième abbé de Saint-Vic-

(1) Tom. V, p. 262.

tor, et en partie par les libéralités de Charles VII, fut ensuite presque entièrement rebâtie sous le règne de François Ier. La première pierre y fut mise le 18 décembre 1517 par Michel Boudet, évêque de Langres; celle du chœur fut posée par Jean Bordier, alors abbé de Saint-Victor, qui fit réparer tous les anciens édifices de cette maison, et construire des murs autour de l'enceinte.

L'église étoit un monument d'architecture gothique, dont la proportion eût semblé assez bonne, si la grande élévation et la largeur de la nef n'eussent pas présenté un contraste choquant avec les dimensions trop basses et trop étroites des bas côtés (1). Elle n'avoit point été achevée du côté de l'entrée, et il y restoit deux arcades à construire, imperfection qu'on avoit essayé de masquer par un portail construit seulement en 1760. Cette composition bizarre, exécutée dans le plus mauvais goût de l'architecture alors en usage pour les édifices sacrés, faisoit regretter l'ancien portail, d'une construction gothique, mais hardie et légère, et que l'on avoit été forcé d'abattre, parce qu'il menaçoit ruine.

Les parties de l'ancienne église conservées dans la nouvelle étoient la tour ou le clocher, et ce vieux portail dont nous venons de parler; deux arcades d'une chapelle placée derrière le grand

(1) *Voyez* pl. 139.

autel ; une chapelle souterraine, pratiquée sous celle-là, et dédiée à la Vierge. La chapelle Saint-Denis, qui existoit encore au fond du chevet, étoit d'un gothique élégant qui sembloit remonter jusqu'au douzième siècle, à l'exception du sanctuaire construit dans le quinzième. Elle étoit éclairée par deux croisées en ogives, hautes et étroites, offrant à leur sommet des arrières-voussures très-bien exécutées. Par ce mélange bizarre que l'on faisoit quelquefois dans le seizième siècle des divers genres d'architecture, le jubé de l'église étoit porté sur des colonnes corinthiennes cannelées, et en même temps flanqué de deux tourelles gothiques, formant des cages d'escaliers.

Le grand cloître, très-spacieux et ouvert d'un côté par d'étroites arcades, que portoient de petites colonnes groupées, offroit dans sa construction un travail de la fin du douzième siècle et du commencement du treizième. Au bout du second cloître on voyoit une chapelle dite de l'infirmerie, qui, par l'élégance de ses colonnades et le travail des vitrages du fond annonçoit également un gothique du treizième siècle : le réfectoire, les dortoirs, l'infirmerie étoient du seizième.

Le buffet d'orgue étoit estimé, ainsi que les cloches, que l'on comptoit au nombre des plus belles et des plus harmonieuses de Paris.

CURIOSITÉS DE L'ABBAYE SAINT-VICTOR.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, un très-bon tableau, représentant l'adoration des Mages; par *Vignon*.

Autour du sanctuaire, quatre tableaux, par *Restout*, représentant :

1° David obtenant, par ses prières, la cessation de la peste;
2° La résurrection du Lazare;
3° Melchisédech allant au-devant d'Abrabam victorieux, et offrant pour lui le pain et le vin;
4° Une cène.

Dans l'ancien chœur, derrière le maître-autel, quelques paysages peints à fresque dans la manière du *Guaspre*. Ils étoient placés entre les vitraux qui terminoient le rond-point de cette église. Plusieurs de ces vitraux, et notamment ceux de la chapelle Saint-Clair, étoient estimés des amateurs de ce genre de peinture pour la vivacité des couleurs.

Dans deux chapelles collatérales, substituées vers les derniers temps au jubé, deux médaillons peints à fresque, représentant saint Louis et la Madelaine; par *Robin*.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans le chœur de l'église avoient été inhumés :

Maurice de Sully, évêque de Paris, mort en 1196.
Étienne de Senlis, évêque de Paris, mort en 1141 ou 1142.
Burchard, évêque de Meaux, mort en 1134.
Étienne de La Chapelle, évêque de Meaux, mort en 1174.
Geoffroy de Tressy, évêque de Meaux, mort en 1213.
Jean, évêque de Paneade en Palestine, mort dans le douzième siècle.

Dans la chapelle Saint-Denis :

Pierre Le Mangeur, théologien célèbre, mort en 1185.
Arnou, évêque de Lisieux, mort vers le même temps.
Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, mort en 1248
Renaud de Corbeil, évêque de Paris, mort en 1268.
Pierre Lizet, premier président du parlement de Paris, mort en 1554.

Dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle,

Odon, qui, de prieur de Saint-Victor, fut fait abbé de Sainte-Geneviève, lorsque la régularité s'y introduisit au milieu du douzième siècle.

Près de la porte d'entrée à droite,

Le célèbre Hugues de Saint-Victor, mort en 1140.

Dans la chapelle dite de l'infirmerie :

Guillaume Baufet ou d'Orillac, évêque de Paris, mort en 1319.

Guillaume de Chanac, évêque de Paris, mort en 1348. — Sa statue, en marbre, étoit couchée sur son tombeau (1).

Dans le cloître,

Le fameux Santeuil, chanoine régulier de cette abbaye, et l'un des plus grands poëtes latins des temps modernes (2).

Plusieurs autres personnages illustres, entre lesquels on doit distinguer le Père Maimbourg, ex-jésuite, auteur de plusieurs ouvrages; Ismaël Bouillaud, également célèbre par son esprit et par sa science; Henri du Bouchet, conseiller au parlement, et l'un des bienfaiteurs de cette maison avoient aussi leur sépulture dans l'église ou dans le cloître.

La bibliothèque de Saint-Victor n'étoit d'abord composée, comme celle des autres maisons religieuses, que de manuscrits des Pères de l'église

---

(1) Elle a été déposée depuis aux Petits-Augustins.

(2) Sa tombe étoit ornée de deux épitaphes, dont nous citerons seulement la première, composée par le célèbre *Rollin*:

Quem superi præconem, habuit quem sancta poëtam
Relligio, latet hoc marmore Santolius.
Ille etiam heroas, fontesque, et flumina et hortos
Dixerat : at cineres quid juvat iste labor?
Fama hominum merces sit versibus æqua profanis :
Mercedem poscunt carmina sacra Deum.

Obiit anno Domini M. DC. XCVII. *nonis augusti. ætatis* LXVI. *professionis* XLIV.

et des auteurs scolastiques. Le P. Lamasse, abbé de cette maison, l'augmenta. Nicaise de Lorme, l'un de ses successeurs, y fit de nombreuses additions, et la plaça dans un nouveau bâtiment qu'il fit construire à cet effet en 1496. Elle devint ensuite publique, par les soins et par la libéralité de M. du Bouchet qui, par son testament du 27 mars 1652, légua sa bibliothèque à la maison de Saint-Victor, et laissa un fonds annuel pour son entretien, à condition que : « L'un des religieux » se trouvera aux jours marqués à la bibliothè- » que, pour avoir soin de bailler et de remettre » les livres après que les étudiants en auront » fait (1). » Elle devint plus considérable encore par le don que M. Cousin, président de la cour des monnoies, fit de la sienne en 1707. Elle fut augmentée de nouveau par plusieurs autres donations, et spécialement par celle de M. du Tralage, qui l'enrichit d'un recueil immense de dessins, mémoires, cartes géographiques. Le tout formoit une collection remarquable par le choix et le nombre des livres, surtout par dix-huit à vingt mille manuscrits, parmi lesquels il y en avoit de très-précieux (2). Peu de temps

---

(1) Le buste en marbre de ce bienfaiteur étoit placé à l'entrée de la bibliothèque, avec une inscription.

(2) On y voyoit une Bible manuscrite du neuvième siècle, un Tite-Live du douzième; beaucoup de manuscrits orientaux,

avant la révolution, on avoit construit un nouveau bâtiment pour placer cette bibliothèque ; lequel a été détruit avant d'être entièrement achevé.

Les jardins de cette abbaye étoient immenses. Sous le grand dortoir régnoit une salle basse, soutenue par des piliers gothiques, qu'on disoit être l'école où Abailard avoit enseigné la théologie. Une autre particularité digne de remarque, c'est que les évêques de Paris avoient, au treizième siècle, un appartement à Saint-Victor, où ils se retiroient chaque année, et demeuroient plusieurs jours : on en a la preuve dans les hommages qu'ils y ont reçus, et dans plusieurs de leurs actes qui sont datés *apud sanctum Victorem in aulâ episcopi*, ou *in domo episcopi ad S. Victorem.*

Enfin cette maison possédoit une grande quantité de reliques très-vénérées et très-authentiques, dont la liste a été donnée par l'abbé Lebeuf. Aucune maison religieuse de Paris n'étoit dans une relation plus intime avec la cathédrale, dont elle observoit toutes les coutumes : aussi le chapitre y faisoit-il plusieurs stations dans le courant de l'année, et de même

---

entre autres un Alcoran, dont un ambassadeur turc reconnut l'authenticité dans le siècle dernier, en le baisant, et en apposant sur le premier feuillet un certificat écrit de sa propre main

les chanoines de Saint-Victor officioient plusieurs fois par an à la cathédrale, etc. (1).

LES NOUVEAUX CONVERTIS.

Le zèle pour la conversion des protestants étoit grand dans le dix-septième siècle, et fit naître plusieurs associations de personnes vertueuses et charitables, qui ne se contentoient pas de ramener aux lumières de la religion ces malheureux égarés ; mais qui cherchoient encore à procurer des moyens d'existence à ceux qui en étoient dépourvus. Dès l'an 1632, le Père Hyacinthe, capucin, avoit conçu ce pieux dessein ; et ses soins avoient formé une société dont le but étoit de se consacrer au soulagement et à l'instruction des hérétiques. Des vues si louables déterminèrent M. Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, à autoriser cette association, sous le nom de *Congrégation de la propagation de la foi*, et sous le vocable de l'*Exaltation de la*

(1) L'abbaye Saint-Victor a été détruite entièrement pendant la révolution.

croix. Ses lettres furent données le 6 mai 1634; et cette société, formée en faveur des deux sexes, reçut l'approbation du pape Urbain VIII, le 3 juin de la même année. Des lettres-patentes du roi confirmèrent cet établissement en 1635. Les assemblées se tinrent d'abord au couvent même des capucins de la rue Saint-Honoré, dans une chapelle que l'on voyoit encore, avant sa destruction, dans la cour de ce monastère. Le succès en fut tel, que l'on pensa à séparer les hommes d'avec les femmes, ce qui forma deux communautés. Celle des hommes fut établie d'abord dans une maison qu'on loua dans l'île Notre-Dame. Il y demeurèrent jusqu'en 1656, qu'ils furent transférés dans la rue de Seine, en vertu d'un arrêt du Conseil; et là ils occupèrent deux maisons contiguës, dont ils avoient fait l'acquisition. Les bâtiments de cette communauté n'avoient rien de remarquable, et leur chapelle n'avoit d'autre ornement qu'un *Christ* placé sur le maître-autel.

L'HÔPITAL DE LA PITIÉ.

La multitude innombrable de pauvres qui inondoit Paris au commencement du dix-septième siècle ayant fait naître de justes craintes que la tranquillité publique n'en fût troublée, Louis XIII donna, en 1612, l'ordre de les renfermer; et les magistrats s'occupèrent dès-lors d'exécuter cette mesure, et de se procurer des logements assez vastes pour contenir tous ces malheureux. Nous parlerons successivement de ces diverses acquisitions. La première qui fut faite est celle de l'hôpital dont nous parlons. On acheta d'abord une grande maison, jardin et jeu de paume, où pendoit pour enseigne la *Trinité*, entre la rue du Battoir et celle du jardin du Roi; on joignit par la suite à cet emplacement les maisons et jardins de la rue Sainte-Anne, situés entre ces deux rues, ainsi qu'une partie de la rue du Puits-l'Ermite. D'autres maisons de la rue Copeau, et qui étoient alors séparées de la rue Françoise par une ruelle nommée Denys-Moreau, furent aussi achetées et réunies à cet hôpital, de sorte que le terrain des *pauvres enfermés sous le nom*

de Notre-Dame-de-Pitié, finit par former dans ce quartier une espèce d'île entre les rues du jardin du Roi, d'Orléans, des Fontaines, la place du Puits-l'Ermite et les rues du Battoir et Copeau. On y plaça d'abord de pauvres enfants des deux sexes, ensuite seulement des petits garçons qui y étoient élevés avec le plus grand soin. On leur apprenoit à lire et à écrire jusqu'au moment de leur première communion ; et, après l'avoir faite, ils en sortoient pour être mis en apprentissage (1).

Cette maison pouvoit être regardée comme le chef-lieu de l'hôpital général ; et c'est là que ses administrateurs tenoient leurs assemblées.

Le bâtiment, vaste et bien distribué pour un semblable établissement, n'a rien que de très-simple dans sa construction. L'église, également très-spacieuse, est composée de deux nefs qui font équerre.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE LA PITIÉ.

TABLEAUX.

En face de la chaire, une Descente de croix, que l'on attribuoit à *Daniel de Volterre*.

Dans une chapelle, de petits enfants à genoux devant une sainte; par *Louis Boullongne*.

Sur le devant de la tribune de l'orgue, la Conversion de saint Paul, par un peintre inconnu

---

(1) Cet établissement n'a point changé de destination.

SCULPTURES.

Sur le maître-autel, un groupe représentant la Vierge qui pleure sur le corps de son fils, dont un ange soutient la tête; sans nom d'auteur.

Le même sujet, dans un médaillon placé sur la porte de la sacristie.

JARDIN ET CABINET DU ROI.

« Dès le temps de Henri IV, dit Fontenelle, » on s'étoit aperçu que la botanique, si nécessaire » à la médecine, devoit être étudiée, non dans » les livres des anciens, où elle est fort confuse, » fort défigurée et fort imparfaite, mais dans les » campagnes; réflexion qui, quoique très-simple » et très-naturelle, fut assez tardive. On avoit vu » aussi que le travail d'aller chercher les plantes » dans la campagne étoit immense, et qu'il seroit » d'une extrême commodité d'en rassembler le » plus grand nombre qu'il se pourroit dans quel- » que jardin, qui deviendroit le livre commun » de tous les étudiants, et le seul livre infaillible. » Ce fut dans cette vue que Henri IV fit construire » à Montpellier, en 1598, le jardin des plantes, » dont l'utilité se rendit bientôt très-sensible, » et qui donna un nouveau lustre à la Faculté de

» médecine de cette ville. M. de La Brosse, piqué » d'une louable jalousie pour les intérêts de la » capitale, obtint du roi Louis XIII, par un édit » de 1626, que Paris auroit le même avantage. » Il fut fait intendant de ce jardin, dont il étoit » proprement le fondateur (1). »

Il faut donc rejeter ce que dit Germain Brice (2), sans en apporter aucune preuve, que le projet d'un jardin de plantes médicinales ayant été formé à Paris sous le règne de Henri IV, Jean Robin, aux soins duquel il avoit été confié, commença à le faire exécuter au lieu où nous le voyons aujourd'hui. Le fait est que ce jardin ne subsistoit pas même en 1626, comme l'avance cet auteur et plusieurs autres; seulement on trouve qu'au mois de janvier de cette année, Louis XIII accorda au sieur Herouard, son premier médecin, des lettres-patentes portant l'ordre de former un établissement de ce genre; mais cet acte ne donne pas même la désignation du lieu : il y est dit seulement qu'il sera construit « en l'un des faubourgs de cette ville de Paris ou » autres lieux proche d'icelle, de telle grandeur » qu'il sera jugé propre, convenable et néces- » saire. »

Ce projet n'eut point alors son exécution.

---

(1) Fontenelle, Éloge de M. Fagon.
(2) Tom. II, p. 374.

Depuis, MM. Bouvard, premier médecin, et Gui de La Brosse, médecin ordinaire, ayant jeté les yeux sur le terrain de Coupeaux, le jugèrent convenable pour cet objet. Il consistoit alors en 14 arpents, y compris la butte qui s'étoit successivement formée par l'amas des gravois et des immondices qu'on y avoit anciennement transportés. Cette voirie, située d'abord au carrefour de Coupeaux, où elle étoit encore en 1303, avoit été reculée depuis jusqu'à l'endroit où se trouve cette butte qui en avoit été formée. En 1535 on en fit une autre à côté de celle-ci, à l'endroit où est aujourd'hui la terrasse. La voirie des bouchers étoit au bas de cette dernière.

Cette butte et ses dépendances, qui, dans le principe, appartenoit à l'abbaye Sainte-Geneviève, étoit devenue, par plusieurs mutations, la propriété d'un particulier nommé Voisin, et ne contenoit alors qu'un peu plus de deux arpents. Le roi en fit faire l'acquisition en 1633; celle des terrains voisins ne fut faite qu'en 1636. Alors Gui de La Brosse, qui, dès l'année précédente, avoit obtenu des lettres-patentes portant confirmation de l'établissement du jardin du Roi, fit construire les logements nécessaires et les salles convenables pour les démonstrations de botanique, de chimie, d'astronomie et d'histoire naturelle. Il obtint de l'archevêque, le

20 décembre 1639, la permission d'avoir une chapelle ; elle fut accordée avec tous les priviléges dont jouissent celles des colléges de fondation royale ou particulière.

Telle est l'origine d'un établissement qui aujourd'hui n'a pas son pareil dans le monde. Ce fut en 1739 que le célèbre Buffon fut nommé intendant du jardin du Roi ; on lui doit son accroissement et la plus grande partie des richesses qu'il renferme, Bientôt il l'étendit jusqu'aux bords de la Seine; le cabinet d'histoire naturelle, formé des cabinets de Tournefort et de Vaillant, fut successivement enrichi de productions nouvelles rassemblées des quatre parties du monde, et chaque voyageur se fit un honneur d'y déposer ce qu'il avoit pu recueillir de plus précieux.

Nous allons donner ici une courte description du jardin et du cabinet, l'espace ne nous permettant pas d'en tracer une notice détaillée, qui fourniroit elle seule la matière de plusieurs volumes (1).

Jardin de Botanique.

En entrant par la rue de Buffon, dans une grande cour, on laisse derrière soi les bâtiments qui renferment le cabinet d'histoire naturelle, et

(1) Nous croyons devoir donner la description de ce jardin tel qu'il est aujourd'hui.

l'on entre dans le jardin, fermé par une grille de fer. Il offre les dispositions suivantes :

A droite, plusieurs allées d'arbres étrangers qui se prolongent jusqu'au bord de la Seine.

A gauche, le jardin de botanique : il est classé selon la méthode de Jussieu (1). A la suite de ce jardin, l'école pratique d'agriculture. Elle se compose, 1° des arbres fruitiers; 2° des plantes potagères ou qui concernent les arts. Toutes les grilles en fer qui entourent cette partie du jardin, sont sorties des forges de Buffon, et ont été faites aux dépens de Louis XV.

A la suite de ce jardin on trouve la ménagerie, dont la construction grossière et le délabrement semblent indignes d'un aussi magnifique établissement.

Les serres et une orangerie sont séparées du jardin botanique par des fossés, où l'on a placé des ours de différentes espèces.

Au delà de ces fossés l'œil se repose avec plaisir sur une espèce de jardin anglois, auquel on a donné le nom de *Vallée suisse*. On y a parqué un grand nombre d'animaux étrangers, tels que des buffles, des daims, des chameaux, etc. Ces animaux s'y promènent librement au milieu de leurs pâturages, ce qui donne à cet endroit une physionomie particulière. Une multitude d'oi-

---

(1) *Voyez* pl. 140.

seaux curieux y sont renfermés dans des volières, tandis que d'autres se baignent dans des pièces d'eau destinées à leur usage.

Auprès de la volière on a réuni quelques espèces de singes : ils sont renfermés dans des cages.

A la suite de la vallée suisse se présentent plusieurs maisons servant de demeures aux professeurs du jardin, et un cabinet d'anatomie comparée extrêmement curieux (1).

En sortant de la vallée suisse on trouve deux petites collines couvertes d'arbres toujours verts. Sur l'une d'elles s'élève le cèdre du Liban, planté, il y a environ cinquante ans, par Bernard de Jussieu. Il étoit contenu alors dans un petit vase, aujourd'hui il couvre une partie de la colline de ses vastes branches horizontales.

Un peu plus haut on rencontre une colonne élevée à la gloire de Daubenton, savant illustre, et qui, avec Buffon dont il étoit le collaborateur, a le plus contribué à l'avancement et à la gloire de la science.

Le sommet de cette colline est couronné par un kiosque, d'où l'on découvre une partie de Paris (2).

---

(1) On y plaça, pendant quelques années, le corps du maréchal de Turenne lorsqu'il fut exhumé du monument que lui avoit élevé la France; et ce moyen fut le seul que l'on put trouver pour le sauver de la fureur des révolutionnaires.

(2) Ce kiosque, construit par M. *Vermiquet*, architecte du

En rentrant dans le jardin de botanique on passe auprès des serres, et l'on visite le milieu du jardin, où sont cultivées, dans différents parterres, des plantes d'agrément et de curiosité. On y voit aussi plusieurs pièces d'eau peuplées de plantes et d'oiseaux aquatiques.

Ce jardin qui, avant la révolution, contenoit déjà quarante arpents, a été depuis considérablement augmenté.

CABINET D'HISTOIRE NATURELLE.

Ce cabinet est renfermé dans un vaste bâti-

---

jardin du Roi, est de forme circulaire, et dans une proportion de treize pieds de diamètre sur environ vingt-cinq de hauteur. Il est tout en fer, et revêtu de cuivre. Le dessous, entouré d'un appui, forme un belvédère. Huit lances y servent de piliers, et supportent un couronnement pyramidal. Sur la frise de la corniche on lisoit l'inscription suivante : *Dum lumine et calore sol mundum vivificat, Ludovicus XVI sapientiâ et justitiâ, humanitate et munificentiâ undique radiat.* M. DCC. LXXXVI.

Cette corniche est surmontée d'un amortissement avec panneaux en mosaïque à jour. Au-dessus est une lanterne composée de petites colonnes avec arcades, dont la frise de la corniche porte cette inscription :

Horas non numero nisi serenas,

inscription qui avoit rapport à un méridien très-ingénieux, que l'action du soleil mettoit seule en mouvement, et qui marquoit l'heure de midi par douze coups frappés sur un tambour chinois. Le marteau de ce méridien représentoit le globe de la terre, et étoit renfermé dans une sphère armillaire, posée sur un piédouche, laquelle couronnoit ce petit édifice.

ment qui forme l'entrée principale du côté de la rue du Jardin du Roi, et le fond de la perspective à partir de l'extrémité du jardin. L'architecture en est simple, noble et convenable de tous points à l'objet auquel il est destiné (1).

Premier étage.

En entrant à droite, plusieurs salles renfermant une des plus riches collections minéralogiques que l'on connoisse, classée d'après la méthode de M. Haüy.

A gauche, une partie de la collection des poissons et des reptiles, classée d'après la méthode de M. Lacépède.

La bibliothèque est ornée d'une statue de Buffon, de la main de M. *Pajou.*

Second étage.

En entrant à droite, les singes, les quadrupèdes et la suite des poissons. On a suivi pour leur classification l'ordre que MM. Cuvier et Jeoffroi ont établi dans le tableau des animaux.

A gauche, les oiseaux et quelques quadrupèdes.

Au milieu des salles, dans toute leur longueur, sur des buffets dressés à cet effet, sont placés les insectes, les coquillages et les papillons (2).

---

(1) *Voyez* pl. 141.

(2) Une grande partie des richesses du cabinet d'Histoire Natu-

LE MARCHÉ AUX CHEVAUX.

Le marché aux chevaux se tenoit autrefois près de la porte Saint-Honoré, dans un endroit qui depuis a formé une partie du jardin des Capucines; ce même lieu servoit aussi de marché aux cochons. Un particulier nommé Jean Baudouin obtint d'abord, en 1627, des lettres du roi qui lui permirent de transférer ce dernier marché sur la place dont nous parlons, laquelle se nommoit anciennement *la Folie Eschalart.* Cette translation éprouva des obstacles, fut arrêtée par des oppositions que levèrent de nouvelles lettres données en 1659, et enregistrées en 1640. Par ce dernier arrêt il étoit ordonné que le lieu destiné à ce marché contiendroit quatre arpents, qu'il seroit entouré de murs, et que l'impétrant feroit paver les rues qui devoient lui servir d'entrée.

Au mois d'avril de l'année suivante, le sieur

---

relle reste cachée aux yeux du public, faute de place pour les mettre en évidence.

Baranjon, apothicaire et valet de chambre du roi, obtint la permission d'établir au même endroit un marché aux chevaux le mercredi de chaque semaine, ce qui n'empêchoit pas qu'on ne continuât tous les samedis de conduire les chevaux au marché de la porte Saint-Honoré. Ce dernier fut bientôt supprimé, et depuis l'on n'a point cessé de le tenir dans le lieu dont nous parlons.

C'est un vaste terrain planté d'arbres, formant avenue, et dans lequel on entre d'un côté par le boulevard, de l'autre par la rue qui en porte le nom. A l'une de ses extrémités est un pavillon construit en 1760 par ordre de M. de Sartine, et qui servoit de logement à l'inspecteur de police chargé de présider à ce marché. On y vendoit des chevaux le mercredi et le samedi de chaque semaine (1).

---

(1) *Voy.* pl. 142. Ce marché continue à se tenir au même lieu et aux mêmes jours qu'avant la révolution.

MAISON DE SAINTE-PÉLAGIE.

Cette maison étoit destinée aux filles ou femmes débauchées, que les magistrats vouloient soustraire à la société, et à celles qui s'y retiroient volontairement. Les bâtiments habités par les premières portoient le nom de *Refuge*, et ceux qu'occupoient les *filles de bonne volonté* furent désignés sous le titre de Sainte-Pélagie. C'est principalement au zèle et aux libéralités de madame de Miramion que l'on dut cet utile établissement. Elle avoit essayé de joindre la douceur à l'autorité, pour retirer du vice sept à huit filles dont la conduite étoit portée aux derniers excès du scandale. Munie de la permission des magistrats, elle les avoit placées d'abord dans une maison particulière au faubourg Saint-Antoine, sous la conduite de deux femmes pieuses, propres à faire revenir ces filles de leurs égarements. Cet essai réussit tellement, qu'il lui inspira le dessein d'ériger une maison publique destinée à ces retraites involontaires. Elle fut secondée dans des vues si louables par madame la duchesse

d'Aiguillon, à laquelle se joignirent les dames de Farinvilliers et de Traversai. Chacune d'elle, à l'exemple de madame de Miramion, donna une somme de 10,000 liv. pour le nouvel établissement, qui, par des lettres-patentes du roi, accordées en 1665, fut établi sous le nom de Refuge, dans des bâtiments dépendants de la Pitié, et soumis à l'administration de l'Hôpital-général. Sa première destination fut d'abord uniquement pour les filles qu'on renfermoit par ordre des magistrats; mais madame de Miramion crut devoir y ouvrir un asile à celles qui d'elles-mêmes voudroient y mener une vie pénitente, ce qui donna lieu à cette distinction des *Filles de Bonne-Volonté*, qui bientôt se présentèrent en très-grand nombre, et auxquelles on assigna un logement séparé. Ce nombre devint même si considérable, que les bâtiments de la maison se trouvèrent insuffisants pour les loger, et qu'on se vit forcé de leur chercher une plus vaste demeure. Madame de Miramion les plaça au faubourg Saint-Germain, dans un édifice qu'avoit occupé la communauté dite *de la Mère de Dieu;* mais peu de temps après, au moyen de nouvelles dispositions qu'on fit dans la maison du Refuge, et sur la prière des administrateurs de cet établissement, la plupart de ces filles y retournèrent. Cependant le second asile, confirmé par des lettres-patentes de l'an-

née 1691, continua de subsister jusqu'au moment de la révolution.

Jaillot fait observer que, malgré la destination de cette maison, l'on y a quelquefois fait enfermer des personnes qui n'étoient point coupables de débauches ou de libertinage, mais que des raisons particulières ne permettoient pas de mettre dans d'autres couvents, ni de laisser dans la société (1).

CURIOSITÉS DE SAINTE-PÉLAGIE.

TOMBEAUX.

Dans la chapelle, érigée pour le service des deux maisons, le mausolée de dame Madeleine Blondeau, veuve de Messire Michel d'Aligre, l'une des principales bienfaitrices de Sainte-Pélagie. Ce tombeau, de la main de *Coysevox*, se composoit d'un sarcophage en marbre, sur lequel étoit agenouillé le génie de la religion; derrière s'élevoit une pyramide, terminée par un enroulement ionique que surmontoit une urne en bronze (2).

Une épitaphe placée vis-à-vis annonçoit qu'Étienne d'Aligre, second président du parlement, son épouse et leur fille, avoient été inhumés dans cette même chapelle.

---

(1) Cette maison étoit divisée en deux parties, celle du côté de la rue du Puits-de-l'Ermite servoit de refuge aux femmes ou filles renfermées par ordre du roi. On entroit dans l'autre, destinée aux femmes de bonne volonté, par la rue Copeau. Elles y payoient pension, et l'on y élevoit aussi de jeunes demoiselles.

La maison de Sainte-Pélagie est maintenant une prison où l'on renferme les débiteurs insolvables, et des criminels condamnés aux travaux. Ils occupent deux parties séparées dans cette maison; et, sous le règne de Buonaparte, une troisième partie étoit destinée aux prisonniers d'état pour lesquels il y avoit alors des prisons sur presque tous les points de la France.

(2) Nous ignorons ce qu'est devenu ce monument; il n'étoit point au musée des Petits-Augustins.

LES PRÊTRES

DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES.

M. le cardinal de Noailles ayant supprimé, en 1702, une communauté de filles appelées les *Filles de la Crêche*, qui s'étoit établie vers l'année 1656 au carrefour du Puits-l'Ermite, destina la maison qu'elles occupoient à la communauté des prêtres de Saint-François-de-Sales. Elle avoit été formée depuis quelque temps (1) par M. Witasse, docteur de Sorbonne, en faveur des pauvres prêtres de son diocèse, auxquels la vieillesse et les infirmités ne permettoient plus de remplir les devoirs de leur saint ministère. M. le cardinal de Noailles, pour assurer la subsistance de ces prêtres infirmes, dont le nombre étoit assez considérable, non-seulement leur affecta les biens

(1) Cet établissement ayant été confirmé par lettres-patentes du mois de janvier 1700, les prêtres qui le composoient furent placés la même année sur les fossés de l'Estrapade, et en 1702 on les transporta au carrefour du Puits-l'Ermite, en vertu d'un décret du 1er mars de cette même année.

des religieuses de la Crêche, mais réunit encore à leur maison la mense priorale de Saint-Denis-de-la-Chartre, par son décret du 18 avril 1704, confirmé par lettres-patentes du même mois. Enfin, les religieuses Bénédictines d'Issi ayant été dispersées en 1751, et leur abbaye réunie à celle de Gersi, on donna aux prêtres de Saint-François-de-Sales la maison qu'elles occupoient. Ils en prirent possession en 1753, et conservèrent cependant celle du Puits-l'Ermite pour leur service d'hospice (1).

LES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS,

DITES

DE SAINT-JULIEN ET DE SAINTE-BASILISSE.

La charité chrétienne avoit fait établir, dans le quartier Saint-Antoine, une maison hospitalière destinée à servir d'asile et à fournir des remèdes et des secours aux pauvres femmes ou

(2) Les bâtiments de cette communauté ont été réunis à l'hôpital de la Pitié.

filles malades (1). L'utilité de cet établissement fit naître à M. Jacques Le Prévost d'Herbelai, maître des requêtes, le dessein d'en former un entièrement semblable. Il fit à cet effet des propositions aux religieuses hospitalières de Dieppe; ces dames les ayant acceptées, il leur assura 1500 liv. de rente par contrat du 18 juin 1652, et leur procura une maison à Gentilli, où elles furent placées la même année, du consentement de l'archevêque de Paris. Des lettres-patentes données en 1655, et enregistrées en 1656, les autorisèrent à transférer leur domicile à Paris, dans les faubourgs Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint-Jacques ou Saint-Michel. Elles avoient déjà acquis, dès 1653, du sieur Le Begue, la demeure qu'elles ont occupée jusqu'au moment de la révolution. Cette acquisition consistoit en deux maisons, accompagnées de cours et de jardins. On y construisit une chapelle et plusieurs bâtiments; mais comme au commencement du dix-septième siècle ils tomboient en ruine, le roi les fit réparer et augmenter à ses frais, sous la direction de M. d'Argenson, alors lieutenant-général de police. La chapelle de cette maison étoit sous l'invocation de saint Julien et de sainte Basilisse, dont ces religieuses prirent le nom.

---

(1) *Voyez* T. II 2e partie p. 1244.

Il y avoit dans cette maison trente-sept lits, dont une partie avoit été fondée par des particuliers, qui avoient le droit de les faire occuper *gratis*. On payoit pour les autres 36 fr. par mois (1).

CURIOSITÉS.

Sur le maitre-autel de leur église, qui étoit petite mais propre, une Résurrection de Notre Seigneur, par un peintre inconnu.

LES FILLES DE LA CROIX.

Nous avons déjà parlé de l'origine de cette congrégation (2), destinée à l'instruction des pauvres filles et à l'éducation des jeunes demoiselles. La maison qu'occupoient les Filles de la Croix, et dont il est ici question, faisoit partie du *Petit Séjour d'Orléans*. Jaillot dit qu'elles acquirent ce lieu, ainsi que la maison voisine, à titre d'échange, de Marie-Anne Petaut, veuve de René Regnaut de Traversai, par acte du 13 juillet 1656. Ces filles tenoient les écoles de

(1) Cet établissement est maintenant habité par des particuliers.

(2) *Voyez* t. II, 2e partie p. 1248.

charité de la paroisse Saint-Médard, et prenoient aussi des pensionnaires (1).

L'HÔPITAL NOTRE-DAME

DE LA MISÉRICORDE,

DIT LES CENT FILLES.

Louis XIII ayant donné, en 1612, sur la demande des magistrats, des lettres-patentes pour faire enfermer dans les hôpitaux les pauvres de tout sexe et de tout âge qui se multiplioient dans Paris d'une manière effrayante, il se trouva parmi eux un grand nombre de filles orphelines de père et de mère, et trop jeunes pour se procurer des moyens de subsistance. M. Antoine Seguier, président au parlement, magistrat aussi recommandable par ses lumières que par sa piété charitable, forma le projet d'établir un hôpital spécialement destiné à recevoir ces pauvres enfants. Il acheta, dans ce dessein, de madame de Mesmes, le 21 mars 1622, une

(1) Cette communauté a été changée en maison particulière.

maison appelée le *Petit Séjour d'Orléans*, parce qu'elle faisoit partie de l'ancien hôtel des ducs d'Orléans, dont nous parlerons par la suite; et, le 6 avril de l'année suivante, il obtint des lettres-patentes qui érigeoient cette maison en hôpital, sous le nom de *Notre-Dame de la Miséricorde*. L'inscription qui fut placée dans la chapelle portoit que « le 17 janvier 1624, » Antoine Seguier fonda et fit bâtir cet hôpital » pour cent pauvres filles, et le dota de 16,000 liv. » de rente. » Il ne fut achevé qu'en 1627, trois ans après la mort du fondateur. Les filles qu'on y recevoit devoient avoir six ou sept ans au plus, être nées à Paris de légitime mariage, orphelines de père et de mère pauvres, et saines d'esprit et de corps. On leur faisoit apprendre un métier, et l'hôpital leur accordoit une dot, soit pour se marier, soit pour faire profession religieuse.

Louis XIV, voulant favoriser cet établissement, donna des lettres-patentes au mois d'avril 1656, enregistrées au parlement le 8 mai de l'année suivante, par lesquelles il ordonnoit que les compagnons d'arts et métiers qui, après avoir fait leur apprentissage, épouseroient les filles de cet hôpital, seroient reçus maîtres sans faire de *chefs-d'œuvre* et sans payer aucun droit de réception.

Ces priviléges furent de nouveau confirmés

par d'autres lettres-patentes du mois d'avril 1659, enregistrées le 14 juillet suivant. Enfin le dernier sceau de l'autorité royale fut mis à cet établissement par de nouvelles lettres-patentes du mois d'avril 1672, enregistrées le 18 mai suivant, qui confirment les statuts et réglements faits pour cet hôpital.

Cette maison étoit administrée sous les ordres du premier président, du procureur-général et du chef mâle de nom et famille du fondateur, par une gouvernante et quatre maîtresses.

La reconnoissance fit mettre cette maison sous l'invocation de saint Antoine, patron du fondateur (1).

CURIOSITÉS DE L'HOPITAL DE NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE.

SCULPTURES.

Dans l'église un buste en marbre représentant Antoine Seguier. On lisoit au-dessous son épitaphe (2).

---

(1) Cet hôpital a été changé en maisons particulières.

(2) Ce buste avoit été déposé aux Petits-Augustins.

ÉGLISE

PAROISSIALE DE SAINT-MÉDARD.

Le silence des anciens auteurs sur l'origine de cette église et sur l'époque de son érection en paroisse, a répandu beaucoup de vague et d'incertitude sur ce qu'en ont écrit les modernes. Tout ce que Sauval dit à ce sujet (1), ainsi que sur le bourg Saint-Marcel, est rempli d'erreurs et d'inexactitude : il cite des chartes qui n'existent point ou qu'il n'a certainement pas lues ; il transpose ou altère les noms ; il brouille les dates. L'abbé Lebœuf, plus exact et plus judicieux, ne donne cependant que des conjectures adoptées par Jaillot, et d'où il résulte que, suivant les apparences, le bourg de Saint-Médard se forma sur la gauche de la Bièvre, à peu près à l'époque à laquelle celui de Saint-Marcel s'établit sur la droite ; que l'éloignement où ceux qui l'habitoient se trouvèrent de Sainte-Geneviève,

(1) Tom I, p. 433.

mit dans la nécessité d'y bâtir une chapelle, qui fut détruite par les Normands, et reconstruite lorsque ce bourg eut été repeuplé. Ce qui prouve sa dépendance de Sainte-Geneviève (1), c'est que, dans tous les temps, l'église de Saint-Médard a été desservie par un chanoine de cette abbaye, et qu'elle n'a pas cessé d'être à la nomination de l'abbé. Dès le douzième siècle on la trouve, ainsi que le bourg, sous la dénomination de *Villa et Ecclesia sancti Medardi*, en françois, sous celui de *Saint-Mart*, *Maart* et *Mard*. L'abbé Lebœuf pense que ce nom vient de quelques reliques de saint Médard que les anciens chanoines de Sainte-Geneviève avoient rapportées du Soissonnois, où les ravages des Normands dans les environs de Paris les avoient forcés de se retirer avec le corps de leur saint patron.

Dès le commencement du siècle dernier il

---

(1) Le territoire de Saint-Médard, depuis la fondation de l'église des SS. Apôtres par Clovis, a été réputé compris dans la donation de ce prince faite à cette église. *Pons S. Medardi* est marqué dans un état des biens de l'abbaye Sainte-Geneviève fait dans le douzième siècle, comme étant de ce côté-là les limites de sa justice, laquelle, du côté opposé, s'étendoit jusqu'à l'église Saint-Étienne dite *des Grès*, située sur le grand chemin d'Orléans..... On trouve aussi que l'abbaye Sainte-Geneviève avoit, dans le treizième siècle, à Saint-Médard, un pressoir pour ses vignes : que l'imposition de la taille des habitants de ce bourg, pour la guerre de Philippe-le-Hardi contre le comte de Foix, en 1372, alla en total à la somme de 30 sous.

n'existoit déjà plus rien dans cette église de ses premières constructions. Ce qu'il y avoit de plus ancien dans le bâtiment ne remontoit pas à plus de deux cent cinquante ans. Les deux bas-côtés de la nef, qui étoit très-étroite, plus modernes, n'avoient guère que deux siècles d'antiquité. Les désordres et les profanations que les huguenots exercèrent en 1561 à Saint-Médard, bien qu'ils n'eussent pas été punis aussi sévèrement qu'ils auroient dû l'être, devinrent cependant, par plusieurs circonstances que nous ferons connoître (1), une occasion d'agrandissement pour cette église, à laquelle on appliqua les amendes auxquelles quelques-uns des coupables furent condamnés, et les concessions que le zèle religieux fit faire dans cette circonstance. L'argent qui en provint servit à l'augmenter, en 1586, du chœur et du rond-point. On y fit, au siècle suivant, de nouvelles réparations, et le grand autel fut reconstruit en 1655.

Enfin, quelques années avant la révolution, on reconstruisit de nouveau et cet autel et la chapelle de la Vierge qui termine le rond-point; le tout sur les dessins de M. Radel, architecte. Ce maître autel étoit disposé à la romaine; quatre arcades soutenant une voûte plate formoient la

---

(1) *Voy.* l'article de la *maison du Patriarche.*

grande chapelle. Tout cela existe encore, et n'a rien de remarquable (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD.

TABLEAUX.

Dans la chapelle Saint-Denis, Notre-Seigneur au tombeau; par un peintre inconnu.

Dans la chapelle Saint-Charles, saint Charles-Borromée et plusieurs figures de Vertus, le tout peint en grisaille et imitant le relief.

Dans la première chapelle à droite, un très-ancien tableau, peint sur bois, et dont le fond étoit doré, représentant une Descente de Croix.

Dans la nef, plusieurs grands tableaux sans nom d'auteur.

STATUES.

Sur l'autel de la chapelle de la Vierge, sa statue en pierre, posée sur un nuage, et tenant l'Enfant-Jésus.

SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés,

Clément de Rilhac, avocat du roi au parlement de Paris, mort au commencement du quinzième siècle (2).

Olivier Patru, de l'académie françoise, mort en 1681.

Pierre Nicolle, auteur des Essais de Morale, mort en 1695.

Jacques-Joseph Dugué, prêtre et auteur d'un grand nombre d'ouvrages de piété, mort en 1733.

Le célèbre diacre François de Pâris, mort en 1727, âgé de trente-sept ans. (Il étoit enterré dans le petit cimetière.)

Dans la chapelle Saint-Charles étoit la sépulture de la famille Davignon.

---

(1) *Voy.* pl. 143.

(2) Il avoit fait construire dans cette église une chapelle, où plusieurs membres de sa famille furent depuis enterrés, et dans laquelle sa veuve fonda une chapellenie.

CIRCONSCRIPTION.

On peut commencer le circuit de cette paroisse dans la partie la plus élevée de la rue de l'Oursine, un peu au-dessus du couvent des Cordelières, et suivre le rivage gauche de la Bièvre jusqu'au Pont-aux-Tripes. En cet endroit la paroisse s'étendoit au delà de la rivière jusqu'à la rue du Fer-à-Moulin, dont elle avoit le côté gauche, et tout ce qui suivoit du même côté, laissant à droite la rue de la Muette et la rue Poliveau, qui étoient de la paroisse Saint-Martin. Elle s'étendoit ensuite jusque vers les bords de la Seine, puis revenoit à gauche pour renfermer le jardin royal des Plantes. Elle avoit tout le côté gauche de la rue Copeaux en remontant; le même côté de la rue Moufetard en descendant; et quant au côté droit de cette dernière rue, elle ne le renfermoit que depuis la huitième maison, à partir du coin de la rue Contrescarpe. Elle entroit alors dans la rue Pot-de-Fer, dont elle avoit les deux côtés jusqu'à la rue Neuve-Sainte-Geneviève, où elle commençoit à n'avoir plus que le côté gauche. Au bout de cette rue Pot-de-Fer elle coupoit la rue des Postes, entroit dans la rue des Vignes, dont elle avoit le côté gauche, perçoit jusqu'aux murs du jardin du Val-de-

Grâce, et revenoit par la cour Saint-Benoît regagner la rue de l'Oursine (1).

Cette église prétendoit posséder une relique de saint Pierre, que l'on conservoit dans la chapelle Saint-Charles.

L'HÔPITAL DE L'OURSINE,

AUTREMENT DIT

COMMUNAUTÉ DE SAINTE-VALÈRE.

Il y a sur l'origine et sur l'auteur de cette fondation beaucoup d'incertitude et d'opinions contradictoires parmi les historiens de Paris. Dubreul paroît avoir rencontré plus juste (2) que les autres en disant que cet hôpital fut fondé par la reine Marguerite de Provence, veuve de saint Louis. Ce qu'il y a de certain c'est qu'au siècle suivant il appartenoit à Guillaume de Chanac, évêque de Paris, et ensuite patriarche d'Alexandrie, ce qui lui avoit fait donner le nom d'*Hôtel-*

(1) On voit que cette paroisse sortoit ainsi du quartier dans lequel elle est située. Elle n'est pas la seule qui offre de telles irrégularités.

(2) p. 401.

Dieu du Patriarche (1). On ignore quand il reçut celui de *Saint-Martial et de Sainte-Valère ;* mais il est probable que ce fut sous l'épiscopat de Guillaume de Chanac lui-même, ou du moins de Foulques son neveu. Tous les deux étoient Limousins de naissance, et devoient être par conséquent portés à étendre le culte d'un saint évêque de Limoges et d'une vierge qui souffrit le martyre dans cette ville.

Cet hôpital fut sans doute abandonné dans les siècles suivants : car on voit, par un arrêt du parlement de 1559, qu'il fut saisi sur un particulier nommé Pierre Galland, mis en la main du roi, et destiné à recevoir les malades attaqués du mal vénérien.

Dès l'année 1576, Nicolas Houel, marchand apothicaire et épicier, avoit demandé la permission d'établir un hôpital « pour un certain » nombre d'enfants orphelins qui y seroient d'a- » bord instruits dans la piété et les bonnes lettres, » et par après en l'état d'apothicaire, et pour » y préparer, fournir et administrer gratuitement » toutes sortes de médicaments et remèdes con- » venables aux pauvres honteux de la ville et des

(1) Il ne faut pas le confondre avec la *cour du Patriarche*, lieu assez vaste, et voisin de celui-ci, qui appartenoit au même prélat. Des actes rapportés par Jaillot prouvent évidemment que c'étoient deux édifices différents.

» faubourgs de Paris. » Il demandoit à cet effet que le roi lui abandonnât ce qui restoit à vendre de l'hôtel des Tournelles. Son projet fut agréé, et il reçut un édit favorable à sa fondation, qui fut placée, en 1577, dans la maison des Enfants-Rouges; mais dès 1578, soit que le terrain de cet hôpital ne fût pas assez vaste, soit qu'on trouvât de l'inconvénient à réunir dans un même local deux établissements différents, il fut ordonné que l'hôpital du sieur Houel seroit transféré dans celui de l'Oursine, « désert et aban-» donné par mauvaise conduite, tout ruiné, les » pauvres non logés, et le service divin non dit » ni célébré. » Ceci fut exécuté dans la même année; le nouveau fondateur fit construire une chapelle, et acheta vis-à-vis un terrain fort étendu, qu'il destina à la culture des plantes médicinales, tant indigènes qu'exotiques. Ce terrain fut agrandi depuis par l'acquisition de quelques maisons environnantes. C'est aujourd'hui le jardin des apothicaires.

L'hôpital du sieur Houel, indiqué dans les titres sous le nom de la *Charité chrétienne*, éprouva, après sa mort, quelques changements. Henri IV crut qu'il seroit plus convenable d'y placer les officiers et soldats blessés à son service; et plusieurs édits de ce prince, des années 1596, 1597, 1600, 1604, ordonnèrent que les pauvres gentilshommes, officiers et soldats, vieux ou

caducs, seront mis en possession de la maison de la Charité chrétienne, et qu'ils y seront reçus, nourris, logés et médicamentés. Les dispositions que Louis XIII fit bientôt après en leur faveur permirent d'employer cet hôpital à d'autres pieux usages. On le voit successivement occupé par plusieurs petites communautés de filles, qui ne purent s'y maintenir; depuis, uni à l'ordre de Saint-Lazarre, ainsi que les autres hôpitaux abandonnés, ensuite remis à l'archevêque de Paris, qui en fit présent à l'hôtel des Invalides, lequel en a joui jusqu'à la fin de la monarchie (1).

L'ÉGLISE COLLÉGIALE

DE SAINT-MARCEL.

L'INCERTITUDE où les anciens historiens nous ont laissés sur la véritable origine de cette église a fait naître parmi les modernes, malheureusement trop portés à tout expliquer, un foule de vaines conjectures. Presque tous ont répété,

(1) Cet hôpital n'existe plus. La chapelle, dédiée sous le nom de Saint-Martial et de Sainte-Valère, avoit été détruite longtemps avant la révolution.

d'après Corrozet et Dubreul (1), que ce fut dans le principe une chapelle dédiée par saint Denis sous l'invocation de saint Clément ; que depuis, saint Marcel y ayant été inhumé, le fameux paladin Roland, comte de Blayes et neveu de Charlemagne, la fit rebâtir et dédier une seconde fois sous le nom de ce dernier saint. Tous ces faits ne semblent appuyés que sur une simple tradition dénuée de preuves, et qui s'est perpétuée, faute de monuments assez authentiques pour la détruire.

Il est certain que saint Marcel, évêque de Paris, fut enterré en cet endroit vers l'an 436; mais on ne trouve nulle part qu'on y eût dès lors édifié une chapelle et formé un cimetière public. La coutume des Romains, que l'on suivoit encore à cette époque, étoit, comme nous l'avons déjà dit, d'enterrer les morts hors des villes et sur les grands chemins ; et l'on trouve effectivement que le lieu de la sépulture de saint Marcel étoit sur le bord de celui qui conduit en Bourgogne. Tout ce qu'on en peut conclure, sans oser fixer aucune date, c'est que les chrétiens élevèrent sans doute par la suite une chapelle ou un oratoire sur son tombeau; que la dévotion des Parisiens et le concours des peuples, attirés par

(1) Corrozet, l. II, fol. 112. — Dubreul, p. 392.

les miracles qui s'y opéroient, obligèrent bientôt d'y bâtir des maisons, et qu'ainsi se forma peu à peu le bourg que Grégoire de Tours appelle simplement le bourg de Paris, *vicus Parisiensis civitatis* (1).

Il faut également rejeter avec Jaillot l'opinion de Launoy, adoptée par Sauval, que l'église Saint-Marcel a été la première cathédrale. Pour le prouver il ne suffit point de supposer, et sans autorités suffisantes, que saint Denis y a célébré les saints mystères, et de rappeler l'*Ecclesia senior* dont parle Grégoire de Tours (2), dénomination par laquelle il semble désigner l'église dont nous parlons. M. de Launoy convient lui-même que ce mot peut signifier également une *vieille* église et l'église *mère ;* et la preuve qu'on veut tirer de l'autre assertion est encore plus foible, ou pour mieux dire tout-à-fait nulle. L'opinion de Piganiol (3), qui veut que l'endroit où est située l'église Saint-Marcel fût un cimetière destiné aux évêques et aux clercs, de même qu'il y en avoit un pour les moines, situé sur l'emplacement occupé depuis par les religieuses de Saint-Magloire, et un autre pour le peuple aux SS. Innocents, n'est pas soutenue

(1) *De Glor. confess.*, cap. 89.
(2) *Ibid.*, cap 105.
(3) Tom. V, p. 223.

par de meilleures raisons, et par conséquent ne peut obtenir aucune autorité. Si les évêques et les clercs ont eu un lieu particulier pour leur sépulture, il est vraisemblable qu'on auroit plutôt choisi la montagne où avoit été enterré Prudence, prédécesseur de Marcel (1), qu'un coteau beaucoup plus éloigné, et séparé du faubourg par la rivière de Bièvre.

Il faut donc en revenir à cette première opinion, beaucoup plus vraisemblable, qu'un oratoire aura été bâti sur la sépulture de Saint-Marcel, et qu'un bourg se sera formé autour par la suite des temps. Laissant ensuite de côté toutes les traditions vagues qui fixent la reconstruction de cette antique chapelle, les unes sous Charlemagne, les autres sous Louis-le-Débonnaire, il faut arriver au premier titre qui en parle d'une manière positive; c'est un contrat fait en 811 (2) entre le chapitre de Notre-Dame et Étienne, comte de Paris.

Une charte de Charles-le-Simple, de l'année 918, qui confirme aux *frères* de Saint-Marcel la restitution et donation que leur avoit faite l'évêque Théodulphe de plusieurs maisons ou métairies (*manses*) situées autour de leur *monastère*,

---

(1) A l'endroit où l'on bâtit, au siècle suivant, l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, nommée depuis Sainte-Geneviève.

(2) *Hist. eccles. Paris.* Tom. I, p. 304.

a fait penser à Piganiol et à dom Félibien que cette église avoit d'abord été desservie par des moines. Jaillot combat cette assertion, 1° en rappelant la remarque déjà faite, que le terme de monastère, *monasterium*, *cœnobium*, a été souvent employé pour désigner une église collégiale, et même une paroisse; 2° que le nom de *frères* s'appliquoit aux chanoines et aux prêtres qui vivoient en commun ainsi qu'aux religieux (1); 3° enfin, et cette dernière preuve est péremptoire, qu'on ne trouve aucun acte qui fasse mention des moines de Saint-Marcel ni de l'époque à laquelle on leur auroit substitué des chanoines; que la charte même de Charles-le-Simple, confirmée en 1046 par Henri Ier, prouve contre cette assertion, puisqu'on y trouve le nom d'Hubert, *doyen* de Saint-Marcel, etc. Une foule d'autres titres viennent à l'appui de celui-ci, et donnent à l'opinion de ce critique le dernier degré d'évidence.

Quant à la restitution faite à ces chanoines, la charte que nous venons de citer nous apprend qu'Ingelvin, évêque de Paris, mort en 883, leur avoit donné quinze maisons près de leur église; que les désastres causés par les Normands, lorsqu'ils assiégèrent la ville de Paris, forcèrent

(1) On trouve souvent, dans les actes, les chanoines de Notre-Dame désignés sous le nom de *frères de Sainte-Marie*.

Anscheric, un de ses successeurs, à reprendre ces maisons, qu'il donna à l'un de ses vassaux; et qu'après sa mort Théodulphe jugea à propos non-seulement de les rendre, mais encore d'en ajouter une de son propre domaine. Cette propriété de terrains que les évêques de Paris avoient à Saint-Marcel pourroit faire présumer que ce saint lui-même y avoit sa maison de campagne, laquelle aura appartenu depuis à ses successeurs (1). Ce qu'il y a de certain c'est que les évêques de Paris ont souvent demeuré au cloître Saint-Marcel. Il existe plusieurs actes qui sont datés de cet endroit; et anciennement on lisoit l'inscription *Domus episcopi* sur la porte de la maison affectée au doyen de cette collégiale.

Ce fut vraisemblablement sous l'épiscopat de Gozlin, mort en 886, que la crainte des profanations, qui marquoient partout le passage des Normands, fit transporter la châsse de saint Marcel à Notre-Dame. On croit qu'elle y est restée depuis ce temps, soit que l'on appréhendât de nouvelles incursions de la part de ces barbares, soit qu'ils eussent pillé et brûlé l'église d'où elle

(1) Ainsi s'expliqueroit aussi pourquoi il y fut enterré. Les Romains avoient souvent leur sépulture dans les jardins de leurs maisons de campagne ou sur le grand chemin qui avoisinoit ces maisons; et cet usage s'étoit conservé sous les premiers rois de la race Mérovingienne

avoit été retirée. Il paroît que cet édifice fut rebâti au onzième siècle, et que depuis on n'a fait que le réparer.

C'étoit un monument qui, du reste, n'avoit rien de remarquable : sous le maître-autel étoit une chapelle souterraine soutenue sur six piliers, où il y avoit trois autels. La salle capitulaire étoit située sur la droite du chœur.

CURIOSITÉS.

SÉPULTURES.

Au milieu du chœur avoit été inhumé le célèbre Pierre Lombard, dit le maître des sentences, mort en 1164, ainsi que le marquoit l'épitaphe placée sur sa tombe (1).

Le chapitre de Saint-Marcel avoit la préséance sur les deux autres, qui, comme lui, étoient qualifiés du nom de *filles* de M. l'archevêque. Les canonicats étoient à la nomination de ce prélat. Le chapitre nommoit le doyen et les chapelains, et avoit en outre le droit de nommer aux cures de Saint-Martin, de Saint-Hilaire, de Saint-Hippolyte, et à celle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, conjointement avec le chapitre de Saint-Benoît.

Sa juridiction s'étendoit autrefois sur le bourg

---

(1) Les licenciés en théologie étoient, dit-on, obligés de venir, pendant leur licence, chanter, le jour de Saint-Pierre, une messe dans cette collégiale, à six heures du matin.

Saint-Marcel, le mont Saint-Hilaire et partie du faubourg Saint-Jacques : on l'appeloit la *châtellenie Saint-Marcel.* Cette justice fut supprimée et unie au châtelet en 1674; mais en 1725 M. Colonne Du Lac obtint que le chapitre auroit la haute justice dans l'étendue du cloître, et la moyenne dans tout ce qui composoit sa seigneurie, laquelle s'étendoit assez avant dans la plaine d'Ivry. L'audience se tenoit dans une maison du cloître.

Le bourg qui s'étoit formé autour de l'église Saint-Marcel, et qui en avoit reçu le nom, étoit séparé de celui de Saint-Médard par la rivière de Bièvre. Des lettres de Philippe-le-Bel, données en 1287, prouvent qu'à cette époque ce lieu n'étoit point encore considéré comme faisant partie des faubourgs de Paris. Il s'accrut tellement par la suite qu'il en reçut le nom de *ville*, et c'est sous ce titre qu'il est désigné dans les lettres-patentes de Charles VI de l'anné 1410 (1). Les faubourgs s'étant eux-mêmes considérablement augmentés dans le quinzième siècle et les suivants, et ceux qui régnoient de ce côté s'étant prolongés jusqu'au bourg Saint-Marcel, il commença à être mis lui-même au nombre des fau-

(1) On ne doit cependant pas, dit l'abbé Lebeuf, entendre ce terme dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui. *Voy.*, sur l'origine des villes, la première partie du premier volume, p. 79 et 80.

bourgs de Paris. On le nomme vulgairement *Saint-Marceau* (1).

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN.

Cette petite église étoit située dans le cloître Saint-Marcel, et dépendoit de cette collégiale. La plupart de nos historiens, trompés par la date de la dédicace qu'en fit M. de Beaumont, évêque de Paris, s'accordent à dire qu'elle ne fut érigée en paroisse qu'en 1480. L'abbé Lebeuf a prouvé, par le Pouillé de 1220, que, dès ce temps-là, elle étoit église paroissiale. Quant à son origine, on ne peut en déterminer au juste l'époque. Le plus ancien auteur qui en fasse mention est le continuateur de la Chronique de Sigebert de Gemblours; il en parle à l'an 1129, et ne la qualifie que de petite église, *ecclesiola sancti Martini;* Albéric lui donne le même nom; et une bulle d'Adrien IV, de 1158, en fait également mention sous le simple titre de *chapelle*. En la considérant sous ce dernier rapport, il

(1) Le clocher de l'église de Saint-Marcel a été abattu, et l'on a fait une maison particulière d'une partie du bâtiment.

seroit possible qu'elle eût une plus haute antiquité : on sait que l'ancien usage étoit de construire des chapelles auprès des basiliques, et tout porte à croire que, peu de temps après la reconstruction de Saint-Marcel, on aura bâti celle-ci, et qu'on y aura mis un prêtre pour la desservir et pour y administrer les sacrements aux habitants du cloître (1).

Le chœur de cette église fut sans doute reconstruit en 1544, car on voit que le 12 mai de cette année l'évêque de Mégare obtint la permission de la bénir. Elle fut considérablement augmentée en 1678 (2).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN.

TABLEAUX.

Sur le maitre-autel, un tableau de l'école vénitienne, représentant l'Assomption de la Vierge.

Près la porte de la sacristie, une Adoration des bergers; copie de *Rubens*.

Dans la chapelle de la communion, une Résurrection ; par un peintre inconnu.

---

(1) Dans ce cloître la demoiselle d'Abra de Raconis avoit acheté une maison pour y établir un couvent de Cordelières. Elle la donna, sous cette condition, aux religieuses de cet ordre, établies rue de l'Oursine, par contrat du 13 décembre 1628. L'archevêque de Paris ayant accordé son consentement, elles y envoyèrent quelques religieuses ; mais cette maison ne s'étant pas trouvée propre à recevoir une communauté, elles en sortirent peu de temps après, et formèrent un autre établissement, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain.

(2) *V.* pl. 148. Cette église a été détruite pendant la révolution

L'ÉGLISE PAROISSIALE

DE SAINT-HIPPOLYTE.

On ignore en quel temps fut bâtie cette chapelle, et l'époque de son érection en paroisse n'est pas plus connue; tout ce qu'on sait c'est qu'elle dépendoit du chapitre de Saint-Marcel, et c'est ainsi qu'elle est présentée dans la bulle d'Adrien IV, du 26 juin 1158. Plusieurs historiens ont pensé que c'est à cette époque qu'elle devint église paroissiale, et l'abbé Lebeuf, qui adopte cette opinion, y a joint plusieurs réflexions, qu'il présente toutefois comme de simples probabilités. Il pense que « la paroisse » Saint-Hippolyte, dont l'existence doit remonter » jusqu'au douzième siècle, fut érigée *pour le* » *peuple* à l'époque où l'on rebâtit Saint-Marcel, » et lorsque le village qui entouroit cette église » devint si considérable qu'il mérita le nom de » bourg, et fut séparé de celui de Saint-Médard (1). » Jaillot trouve avec raison ces conjec-

(1) Tom I, p. 303.

tures extrêmement hasardées, et même dépourvues de tout fondement. C'étoit un usage, comme nous l'avons déjà remarqué, de construire des oratoires dans le voisinage des grandes basiliques, à la juridiction desquelles elles étoient soumises, et les chapelles de Saint-Martin et de Saint-Hippolyte peuvent devoir leur origine à cette dévotion des fidèles; mais il n'en est pas moins vrai que le service se faisoit constamment dans la grande église; et c'étoit seulement lorsqu'elle devenoit trop petite pour le grand nombre de paroissiens, ou que ceux-ci, par l'agrandissement de la ville et des faubourgs, s'en trouvoient trop éloignés, qu'on érigeoit en aides ou succursales, même en paroisses, les chapelles bâties sur son territoire. Ainsi donc, sans contester que celle-ci ait été antérieure au rétablissement de Saint-Marcel, bâtie dans le même temps ou depuis, on peut présenter à peu près comme certain qu'elle n'a jamais été une église érigée *pour le peuple*. Il étoit dans l'obligation d'aller à Saint-Marcel, son église mère; rien ne pouvoit l'en dispenser; et la proximité même de l'église Saint-Hippolyte, éloignée seulement de quatre-vingt-dix toises de l'autre, en est une preuve plus forte encore que tout le reste. D'ailleurs cette bulle même d'Adrien IV, citée par le savant abbé à l'appui de son système, ne donne à Saint-Hippolyte que le titre de *chapelle*,

tandis qu'elle désigne avec les qualifications d'*église et son cimetière* les *paroisses* établies sur le territoire de Saint-Marcel, de manière qu'il faut en conclure précisément le contraire de ce qu'il a avancé.

On ne peut donc reculer jusqu'à 1158 l'érection de cette chapelle en paroisse; mais, sans en fixer positivement la date, on prouveroit facilement qu'elle jouissoit de ce titre dès 1220; et si l'on s'en rapporte à un mémoire du chapitre de Saint-Marcel contre le curé de Saint-Hippolyte, mémoire cité par Sauval (1), il paroîtroit qu'elle ne l'avoit obtenu qu'en 1215, environ quatre ans auparavant, pour se conformer à une décision du quatrième concile de Latran (2).

L'église de Saint-Hippolyte paroissoit avoir été rebâtie en entier dans le seizième siècle. Le sanctuaire même étoit plus nouveau et d'une construction très-peu régulière. La tour ou clocher, placée du côté méridional, ne paroissoit pas avoir plus de cent cinquante ans. Entre le chœur et le sanctuaire étoient plusieurs tombes

---

(1) Tom. III, p. 13.

(2) Le trente-deuxième canon de ce concile ordonnoit aux curés de desservir eux-mêmes leur paroisse, à moins que la cure ne fût annexée à une prébende ou à une dignité qui obligeât le curé de servir dans une plus grande église; auquel cas le concile lui enjoint d'avoir un vicaire perpétuel, qui recevra une portion congrue sur le revenu de la cure; telle est l'origine des *portions congrues* : et

taillées à la manière du douzième et du treizième siècles (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE.

TABLEAUX.

Sur le maitre-autel, dont le dessin avoit été donné par *Lebrun*, l'apothéose de saint Hippolyte ; par ce peintre célebre.

Dans la chapelle de la communion, un tableau dont le sujet n'est pas indiqué ; par le même.

Deux petits tableaux de *Le Sueur*, également sans indication de sujets.

Dans la nef, plusieurs grands tableaux donnés par les paroissiens, et exécutés par *Boisot*, *Martin*, *Challe*, *Clément* et *Briard*.

SÉPULTURES.

Dans une chapelle au fond de l'église, à droite, avoit été inhumé M. Le Prêtre de Neubourg fils.

CIRCONSCRIPTION.

Elle commençoit au coin supérieur de la rue des Trois-Couronnes, dont elle avoit tout le côté droit en montant. Elle se portoit ensuite dans la campagne, d'où elle revenoit enfermer les Gobelins et les Filles-Angloises, établies au Champ-de-l'Alouette. Elle se prolongeoit ensuite dans

---

il paroit assez vraisemblable de fixer à cette époque l'érection de la cure de Saint-Hippolyte

(1) Cette église a été presque entièrement démolie pendant la révolution. Il n'en restoit plus, il y a quelques années, qu'une partie du mur postérieur.

le chemin de Gentilli ; l'abbé Lebeuf ajoute qu'anciennement sa juridiction s'étendoit jusque dans le bourg de Notre-Dame-des-Champs, dont plusieurs maisons furent détachées, sous le règne de Louis XIII, pour former la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Le curé de Saint-Hyppolyte fut dédommagé de ce démembrement.

La cure de cette paroisse étoit à la nomination du chapitre de Saint-Marcel.

LES CORDELIÈRES.

La véritable époque de la fondation de ces religieuses à Paris n'est pas bien connue. La plupart de nos historiens se sont contentés de rapporter qu'en 1270 Thibauld VII, comte de Champagne et roi de Navarre, établit et dota des Cordelières près de Troyes ; qu'il leur donna des revenus suffisants, et leur fit bâtir un monastère, dont elles prirent possession en 1275 ; que l'endroit qu'elles occupoient n'étant ni sain ni commode, elles le quittèrent en 1289, pour venir s'établir à Paris au faubourg Saint-Marcel. Dubreul (1), qui, le premier, nous a fait con-

(1) P. 397 et *seqq.*

noître ces circonstances de leur établissement, ajoute qu'un chanoine de Saint-Omer, nommé Gallien de Pises, fut le fondateur de ce nouveau couvent, au moyen d'un legs qu'il fit à ces religieuses, lequel consistoit en trois maisons qu'il avoit à *Lorcines*, un pré et une partie de bois situés dans le même lieu; et qu'il pria humblement la reine Marguerite de Provence, *en faveur de laquelle il avoit fait cette dotation*, de vouloir bien se charger *de poursuivre cette affaire*, ce qu'elle accepta volontiers, etc.

Piganiol, qui copie ce récit ajoute (1), qu'on ne voit pas que cette reine ait fait à ce couvent d'autre bien que d'avoir fait bâtir une maison contiguë, dans laquelle elle se retira quelque temps avant sa mort, et qu'elle leur donna par des lettres de l'an 1294, avec ses dépendances, toutefois sous la condition qu'elles ne pourroient, en aucune manière, l'aliéner, et qu'elles en laisseroient la jouissance à Blanche sa fille, sa vie durant. Ces faits sont certains, mais il n'est pas également vrai que Gallien de Pises puisse être regardé comme le premier fondateur de ce couvent; et il est remarquable que Guillaume de Nangis, auteur contemporain, cité comme garant de

(1) Tom. V, p. 231.

ce fait par Piganiol, dit précisement le contraire, c'est-à-dire que « ce fut Marguerite de Provence, » femme du très-saint roi Louis, qui *établit* et » *fonda* à Saint-Marcel un couvent des sœurs mi- » neures, dans lequel elle mourut en 1295, après » y avoir long-temps vécu. » *Hæc Parisiis apud sanctum Marcellum cænobium sororum minorum in quo honestissimè diu vixit, constituit et fundavit.* C'est donc à cette reine et non au chanoine de Saint-Omer qu'il faut attribuer la fondation des Cordelières; et l'on ne peut douter que cette fondation ne soit antérieure au testament de ce dernier. C'est du moins ce qu'ont pensé les historiens de la ville, de l'église et de l'université de Paris, les auteurs du *Gallia Christiana*, Mézerai, etc. (1)

Quant à l'autre opinion, qui veut qu'elles soient venues d'abord et directement de Troyes à Paris, Jaillot ne l'adopte pas; il est plus vraisemblable, selon lui, que les Cordelières déjà établies à Longchamp, où Isabelle de France, sœur de saint Louis, les avoit fondées en 1259, en furent tirées pour aller habiter le couvent du bourg Saint-Marcel, et que celles de Troyes n'y vinrent qu'après. Il cite à ce sujet plusieurs actes,

---

(1) Hist de Par., t. I, p. 464. — *Hist. eccles. Paris.*, t. II, p. 515. — *Hist. univers. Paris.*, t. III, p. 468. — *Gall. Christ*, t. VII, col. 952. — Mézerai, t. V, p. 402.

d'où il infère que la fondation en fut faite en 1283 (1).

A l'égard de la maison que Marguerite de Provence possédoit près du monastère des Filles de Sainte-Claire, et dont elle leur fit don, maison qui depuis fut comprise dans l'enceinte de ces religieuses, le même critique pense que c'est le *châtel* que saint Louis avoit en cet endroit, ainsi qu'il est prouvé par plusieurs actes de ce temps-là ; et que cette princesse avoit pu se le réserver après la mort de son époux, avec d'autant plus de justice que c'étoit elle-même qui l'avoit fait bâtir. La donation en fut faite aux religieuses de Sainte-Claire par Blanche, sa fille, veuve de Ferdinand de La Cerda, fils aîné d'Alfonse X, roi de Castille et de Léon. Cette princesse fit aussi achever l'église commencée par sa mère, et mérita d'être comptée au nombre des bienfaitrices de ce monastère.

Les Cordelières furent maintenues dans la règle de celles de Longchamp, dont elles avoient été tirées, et reçurent le titre de *Filles de Sainte-Claire de la Pauvreté-Notre-Dame*. Elles étoient *urbanistes* (2) ; et leur église, dédiée en 1356,

---

(1) Quart. de la place Maubert, p. 78.

(2) Du Breul faisoit dériver ce nom du mot latin *urbs*; il dit qu'elles furent ainsi dénommées « non pas pour villoter et ne » garder la cloture, mais pour vivre de possessions comme ceux

l'avoit été sous le vocable de Saint-Étienne et Sainte-Agnès.

Cette église n'avoit rien de fort remarquable. Le cloître, composé d'une suite d'arcades d'un gothique léger et très-élégant, méritoit plus d'attention. Il avoit été construit par la princesse Blanche, et l'on y voyoit ses armes gravées sur les murs en plusieurs endroits (1). La salle de ses gardes, sa chambre à coucher, son lit, la chapelle où saint Louis entendoit la messe, existoient encore dans cette maison au moment de la révolution. Ces dames possédoient aussi le manteau royal de ce saint roi, et en avoient fait un ornement complet, qui ne servoit que le jour où l'on célébroit sa fête. Il étoit de velours bleu, semé de fleurs-de-lis d'or entourées de semences de perles fines.

» qui habitent les villes. » Cette étymologie ridicule n'est point la véritable. Sainte Claire avoit fondé en 1212 un ordre pour les personnes de son sexe, sur le plan de celui que saint François-d'Assise avoit institué pour les hommes : cet ordre étoit d'une austérité qui paroissoit surpasser les forces humaines ; et la pauvreté absolue de ces religieuses, qui ne vivoient que d'aumônes, les avoit fait nommer *les Pauvres-Dames*. Dix ans après la mort de cette sainte, arrivée en 1253, le pape Urbain IV crut devoir adoucir la règle de cet ordre, et permit aux religieuses de posséder des biens-fonds. Celles qui se maintinrent dans l'observance du premier institut sont appelées *Clarisses* ou *religieuses de Sainte-Claire ;* telles sont les filles de l'Ave-Maria, les Capucines, etc. Les autres qui avoient embrassé la règle mitigée par Urbain IV, en prirent le nom d'*Urbanistes*.

(1) *Voy.* pl. 144.

La tranquillité de ce monastère fut souvent troublée par les événements politiques, parce qu'il étoit situé hors des murs de Paris. Les troubles occasionés par la prison du roi Jean, et la crainte des suites que pouvoit avoir cette triste catastrophe, obligèrent les Cordelières de se réfugier dans la ville ; les malheurs de la ligue les mirent depuis dans la nécessité de prendre deux fois le même parti; dans l'année 1690, les troupes de Henri IV, qui s'étoient établies dans leur maison, la pillèrent et la détruisirent en grande partie. Enfin la guerre civile les força encore, en 1652, de l'abandonner une quatrième fois ; mais ce fut pour peu de temps, car elles y rentrèrent au mois d'octobre de la même année.

Cette communauté a d'abord été régie par des abbesses perpétuelles. Dans un chapitre provincial tenu à Saint-Quentin en 1629, il fut décidé qu'à l'avenir elles seroient triennales. En 1674 on jugea à propos de supprimer le titre même d'abbesse, et elles furent remplacées par des prieures qu'on élisoit également tous les trois ans (1).

---

(1) Le couvent des Cordelières est presque entièrement détruit. Ce qui en reste sert d'atelier à un tanneur.

LES FILLES ANGLOISES.

Ces religieuses ayant abandonné leur patrie par des motifs de religion, se réfugièrent à Cambrai, où elles obtinrent une maison en 1623. Dix-neuf ans après, on leur procura un établissement à Paris dans le fauboug Saint-Germain. Elle passèrent ensuite au faubourg Saint-Jacques, et quelques personnes charitables leur ayant acheté, au champ de l'Alouette, une maison et un terrain propre à construire un monastère, elles y entrèrent en 1644, et non en 1620, comme le dit Sauval. Leur établissement, autorisé en 1656 par le cardinal de Retz, fut confirmé par lettres-patentes en 1674 et 1676, enregistrées le 4 septembre 1681. Ces dames suivoient la règle de Saint--Benoît.

Leur église étoit sous le titre de Notre-Dame de Bonne-Espérance. Une des principales conditions de leur fondation étoit de prier spécialement pour le rétablissement de la religion romaine en Angleterre, et pour la conversion de ceux qui ne la professent pas (1).

(1) Leur église, très-petite, et remarquable uniquement par son extrême propreté, avoit été rebâtie peu d'années avant la

LES GOBELINS,

OU MANUFACTURE ROYALE

DES MEUBLES DE LA COURONNE.

Le nom de *Gobelins* est celui d'une famille qui s'est rendue assez célèbre dans l'art de teindre les laines, surtout en écarlate, pour le faire donner au lieu qu'elle habitoit, à la manufacture qu'on y a depuis établie, et même à la rivière qui passe en cet endroit : car on l'appelle indifféremment rivière de Bièvre et rivière des Gobelins. C'est à tort que la plupart de nos historiens, donnant une origine extrêmement moderne à cette famille, nous représentent Gilles Gobelin comme le premier de ce nom qui se soit distingué dans la teinture sous le règne de François Ier. On trouve que dès les quatorzième et quinzième siècles il y avoit des drapiers et des teinturiers établis le long de la rivière de Bièvre ; que Jean Gobelin y fit plusieurs

révolution. La bénédiction du maitre-hôtel, érigé aux frais de M. Davignon, secrétaire du roi, avoit été faite le 14 septembre 1784.

acquisitions et y demeuroit en 1450; que son fils, qui lui succéda, y acquit des biens considérables, partagés, en 1510, entre ses enfants. Ceux-ci et leurs héritiers continuèrent encore quelque temps ce genre d'industrie avec le même succès, et furent enfin remplacés par d'autres fabricants nommés Canaye. Il faut remarquer que jusqu'alors, et même long-temps après, ces manufactures n'étant ni privilégiées, ni attachées spécialement au service du roi, n'étoient soutenues que par la consommation que le public faisoit des produits de leur industrie : car les manufactures diverses que Henri IV plaça au palais des Tournelles, à la rue de la Tisseranderie, aux galeries du Louvre, et celles de haute et basse-lice, qui furent établies par Louis XIII, n'ont rien de commun avec la maison des Gobelins. Ce fut vers 1655 qu'un Hollandais nommé Gluc, lequel avoit succédé aux sieurs Canaye, commença à attirer l'attention par le perfectionnement qu'il apporta dans ses travaux, perfectionnement qu'il dut principalement à un habile ouvrier en tapisserie de haute-lice, qu'il avoit fait venir de Bruges, et qui se nommoit Jean Liansen, dit Jans. L'illustre protecteur de toute industrie, M. de Colbert, résolut dès lors de mettre cette manufacture sous la protection spéciale du roi, et de l'employer uniquement à son service. Il voulut faire plus, et réunir dans

cet endroit, de tous les coins du royaume, les plus habiles ouvriers en toutes sortes d'arts, peintres, tapissiers, sculpteurs, orfévres, ébénistes, etc., afin d'y faire fabriquer tous les meubles nécessaires à l'ornement et au service des maisons royales. A cet effet on acheta en 1662 toutes les maisons et jardins qui forment aujourd'hui le vaste emplacement des Gobelins. Ce ministre y fit construire des logements et des ateliers pour tous les artistes qu'il y avoit rassemblés ; un édit du roi donna, en 1667, une forme stable à cet établissement, et Le Brun en fut le premier directeur.

La manufacture des Gobelins a passé jusqu'à présent pour la première de ce genre qui existe en Europe : la France doit à cet établissement les progrès extraordinaires que les arts et les manufactures y ont faits dans l'espace d'un siècle ; et la quantité d'ouvrages parfaits et d'excellents ouvriers qui sont sortis de cette grande école est presque incroyable. Rien n'égale surtout la beauté des tapisseries qu'on y exécute, et qui surpassent de beaucoup ce que les Flamands et les Anglois ont jamais fait de mieux en ce genre.

Ces tapisseries étoient exposées tous les ans dans une grande galerie pratiquée dans la maison; et la chapelle, située au fond de la seconde cour, étoit également ornée des plus beaux morceaux

de ces mêmes étoffes. Les sujets qu'elles représentoient étoient ordinairement copiés d'après les meilleurs tableaux des habiles peintres de l'école française (1).

HÔPITAL GÉNÉRAL,

DIT LA SALPÉTRIÈRE.

Nous avons déjà fait connoître quelles furent les premières mesures que l'on jugea à propos de prendre sous Louis XIII (2) pour prévenir les désordres qui pouvoient naître de la trop grande quantité de mendiants dont la ville de Paris étoit en quelque sorte infestée. La maison de la Pitié fut le premier asile qu'on leur ouvrit, et dès 1615 Marie de Médicis imagina de faire, en faveur des enfants des pauvres enfermés, un hôpital du lieu dit *la Savonnerie*, où s'étoit établie en 1604, et sous sa protection, une manufacture de tapisserie (3). Enfin, vers 1622, on

(1) La maison des Gobelins a conservé son ancienne destination, et n'a rien perdu de sa supériorité.

(2) *Voy.* p. 505.

(3) *Voy.* t. I, 2e part., p. 1048

acheta, pour les pauvres vieillards infirmes, l'hôtel de Scipion Sardini, dont nous ne tarderons pas à parler.

Cependant ces mesures et ces divers dépôts ne tardèrent pas à devenir insuffisants. Les accroissements considérables de Paris sous Louis XIII et pendant les premières années de Louis XIV, les troubles qui accompagnèrent la minorité de ce dernier prince, attirèrent dans cette capitale une multitude de vagabonds de toutes les parties du royaume, et y multiplièrent les mendiants à un tel point, que les historiens n'en font pas monter le nombre à moins de quarante mille. Leur audace sembloit croître de jour en jour : ils sentoient leurs forces ; ils demandoient avec arrogance des secours dont ils étoient indignes, quelquefois même employoient la violence pour les arracher, et offroient, par l'infamie et la crapule de leurs mœurs, un spectacle odieux et repoussant qu'il étoit impossible de supporter plus long-temps au milieu d'une aussi immense population. Tout le monde sentoit la nécessité d'apporter un prompt remède à un tel fléau, et l'exécution en sembloit dangereuse et presque impossible : car on avoit sujet de craindre qu'ils ne se portassent aux derniers excès, si l'on tentoit de les réprimer. M. Pomponne de Bellièvre étoit alors premier président du parlement : ce grand magistrat, plein de

zèle pour le bien public, forma la résolution de surmonter tous les obstacles qui s'opposoient à la destruction d'un tel scandale, et reprit avec activité le projet qu'on avoit déjà formé pour l'établissement d'un hôpital général. Le parlement en avoit ordonné l'exécution par son arrêt du 16 juillet 1632; mais les circonstances fâcheuses dans lesquelles on s'étoit trouvé à cette époque en avoient suspendu l'effet. Louis XIV applaudit au zèle du premier président, entra dans ses vues, et donna, le 27 avril 1656, un édit pour l'établissement d'un hôpital général, et un réglement pour tout ce qui devoit s'y observer. Aux maisons déjà disposées pour recevoir les mendiants qui voudroient s'y retirer, ce monarque ajouta le château de Bicêtre et la maison de la Salpétrière avec toutes leurs dépendances. On travailla aussitôt à disposer ces lieux convenablement à l'usage auquel on les destinoit; et toutes les mesures de prudence qu'exigeoit ce grand coup d'autorité ayant été prises, on publia que l'Hôpital général seroit ouvert, le 7 mai 1657, pour tous les pauvres qui voudroient s'y rendre; en même temps parut une ordonnance des magistrats qui défendoit, sous les peines les plus sévères, de demander l'aumône : le succès le plus complet fut le résultat d'une marche combinée avec tant d'adresse et de prévoyance.

Tout le monde sait que la maison de la Salpétrière étoit, avant cette époque, destinée à la préparation du salpêtre, et que c'est de là qu'elle avoit pris son nom. Dès cette époque, elle avoit une chapelle sous le titre de Saint-Denis; mais sa nouvelle destination fit naître le dessein de remplacer cette chapelle par un monument plus considérable. Cet édifice fut élevé sur les dessins de Libéral Bruant, et fait honneur à cet architecte. Il se compose d'un dôme octogone de dix toises de diamètre, percé par huit arcades qui aboutissent à autant de nefs, dont quatre sont terminées par des chapelles. L'autel, placé au centre, est disposé de manière à être vu de toutes les nefs, qui forment autant de divisions, dans lesquelles les femmes sont séparées des filles, et les hommes séparés des garçons. En dehors est un grand vestibule ou portique décoré de colonnes ioniques, et d'un attique au-dessus; toute cette composition est d'une noble simplicité (1). L'église nouvelle fut dédiée sous l'invocation de saint Louis.

Il régnoit dans cette maison un ordre et une police vraiment admirables : plus de sept mille pauvres de tout sexe et de tout âge y étoient abondamment entretenus de toutes les choses

---

(1) Voy. pl. 145.

nécessaires à la vie, et rendus utiles par les travaux auxquels on les assujétissoit, travaux qui étoient proportionnés à leur force et à leur industrie. Il se faisoit un débit considérable des produits de ces ateliers.

Dans une seconde cour étoit la maison de force pour les femmes et filles débauchées. Une troisième renfermoit les bâtiments où logeoient les insensés. Il y avoit de plus une infirmerie, de vastes logements pour les gens chargés du service, et généralement toutes les commodités et toutes les distributions nécessaires dans un aussi grand établissement. L'Hôpital général étoit, pour le spirituel, sous la direction de vingt-deux prêtres et d'un recteur, répartis dans les principales maisons qui le composoient, lesquelles étoient au nombre de trois; la Pitié, qui, comme nous l'avons dit, en étoit le chef-lieu, la Salpétrière et Bicêtre (1). Les

(1) Quoiqu'il n'entre point dans notre plan de parler des monuments qui ne sont pas renfermés dans l'enceinte de Paris, nous croyons que quelques détails sur ce fameux château de Bicêtre ne paroîtront point ici déplacés, et pourront même intéresser la curiosité de nos lecteurs. C'étoit, dans le principe, une simple maison de campagne qui appartenoit, en 1204, à l'évêque de Winchester en Angleterre. Elle en prit le nom, que le peuple ne tarda pas à altérer, suivant son usage : il l'appela d'abord *Vinchestre*, ensuite *Bichestre* et *Bicestre*. Cette maison fut depuis rebâtie et embellie par Jean, duc de Berri, frère de Charles V, qui en étoit devenu propriétaire, et ce fut là que ce duc et les

administrateurs, au nombre de vingt, avoient leur bureau à la Pitié. La maison du Saint-Esprit et en partie celle des Enfants-Trouvés étoient réunies à cet établissement (1).

---

autres princes ligués contre le duc de Bourgogne signèrent, en 1410, la paix (*) avec leur ennemi. Sa situation hors des murs de Paris l'exposoit à tous les désastres de la guerre ; et dès l'année suivante, les factieux qui désoloient la France ayant pillé et ruiné le château de *Bicêtre*, le duc de Berri, qui s'en étoit dégoûté, le donna au chapitre de Notre-Dame, avec toutes les terres qui en dépendoient. Les lettres qu'il fit expédier à ce sujet sont du moin de Juin 1416. On voit que cette donation fut amortie par Charles VIII en 1441, et par Louis XI en 1464.

Soit que ce château n'ait pas été rétabli par les nouveaux propriétaires, soit qu'il fût tombé une seconde fois en ruine, il est certain toutefois que, sous le règne de Louis XIII, il étoit désert et abandonné ; et que ce prince l'acquit en 1632, et y fit construire des bâtiments où il logea les officiers et les soldats invalides. Bicêtre fut alors appelé *la commanderie de Saint-Louis ;* et l'on y construisit, en 1634, sous le nom de Saint-Jean, une chapelle, changée, peu de temps après, en église, sous le même vocable. Enfin Louis XIV ayant conçu, pour la retraite des militaires invalides, des projets plus grands et plus dignes d'un roi de France, ce château fut joint, comme nous venons de le dire, à l'Hôpital général. On le destina d'abord à servir de demeure aux pauvres, veufs ou garçons, valides ou invalides. Il servoit aussi de prison pour les jeunes gens débauchés et les vagabonds que la police croyoit devoir soustraire de la société. Sa destination n'a point changé, et c'est là aussi que les malfaiteurs condamnés aux galères attendent le départ de la chaîne.

(1) L'hôpital de la Salpétrière n'a point changé de destination.

(*) *Voy.* t. II, 1re part., p. 118.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE LA SALPÉTRIÈRE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, la Résurrection de Notre-Seigneur; par *frère André*.

DE L'UNIVERSITÉ

Il faut se transporter aux premiers temps de la seconde race pour trouver l'origine de l'Université ; non que cette célèbre école eût dès lors son chef, ses magistrats, ses priviléges, tout ce qui l'a maintenue florissante jusque dans les derniers jours de la monarchie : il ne faut point chercher au delà du onzième siècle les premiers éléments de sa formation en compagnie. Mais on la voit remonter, par une succession presque continuelle de maîtres et de disciples, jusqu'au célèbre Alcuin, qui, sous la protection de Charlemagne, fit refleurir dans les Gaules les sciences et les lettres. Introduites d'abord par les Romains dans ces contrées barbares qu'elles policèrent, et où elles furent long-temps en honneur ; chassées par les grossiers vainqueurs qui succédèrent

à ces maîtres du monde; jetant à peine quelque lueur foible et incertaine sous la dynastie agitée et malheureuse des Mérovingiens, elles se virent enfin rappelées et placées près du trône par ce grand monarque, politique, guerrier, législateur, et qui semble réunir à lui seul tous les talents et tous les genres de gloire. Relevée par cette main puissante, l'école qui, de temps immémorial, existoit dans le propre palais de nos roïs où elle étoit principalement destinée à l'instruction de la jeune noblesse, reprit une telle vigueur et un tel éclat, « qu'elle devint, dit Alcuin lui-même, » une nouvelle Athènes, préférable à l'ancienne » autant que la doctrine de Jésus-Christ est su- » périeure à celle de Platon. » Les savants les plus distingués de l'Europe, attirés par les caresses et les libéralités de Charlemagne, vinrent de toutes parts y apporter les trésors de leur doctrine. Animés par un si noble exemple, les monastères et les cathédrales rouvrirent les anciennes écoles, qui, de tout temps, y avoient été attachées; et le goût de l'étude se répandit dans toutes les parties de l'empire. Cette étude comprenoit dès lors presque toutes les parties des connoissances humaines, mais seulement dans leurs rapports avec la religion. On apprenoit la grammaire pour mieux entendre l'écriture sainte, et pouvoir la transcrire plus exactement. La rhétorique et la dialectique ne sem-

bloient utiles que parce qu'elles fournissoient des moyens de mieux pénétrer le sens des Pères, et de réfuter avec plus de ressources et de clarté les erreurs contraires aux dogmes du christianisme. Les auteurs païens et surtout les poëtes étoient dédaignés ; on condamnoit leur lecture, et la musique elle-même , que l'on cultivoit avec une sorte de passion , étoit entièrement renfermée dans le chant ecclésiastique. C'étoit surtout dans l'école palatine que ce plan d'études avoit été mis en vigueur , et pendant près de trois siècles on y vit fleurir avec plus ou moins d'éclat la théologie et tous les arts libéraux , à l'exception de la médecine, dont il n'est fait presque aucune mention.

Cette école tomba sous Louis-le-Débonnaire, et redevint florissante sous Charles-le-Chauve. Toutefois les noms de ceux qui la gouvernèrent ne sont connus que jusqu'à la fin du règne de ce prince ; et c'est encore une question parmi les érudits de savoir si , après lui , l'école palatine continua de suivre nos rois dans les diverses résidences qu'il leur plaisoit de choisir , ou si dès lors elle avoit un établissement fixe à Paris. Il est impossible de rien offrir de positif à ce sujet; mais dès le neuvième siècle on voit fleurir dans cette ville une école dirigée par Remi d'Auxerre, élève des disciples d'Alcuin; et soit que cette école fût une continuation de la première ,

ou simplement une branche détachée de ce tronc célèbre, il est certain du moins qu'au moment où nous perdons de vue l'école royale, celle que gouvernoit Remi se montre à nos yeux; et de là jusqu'à l'établissement de l'Université, il n'y a plus ni lacune, ni obscurité dans l'histoire de l'enseignement public.

Robert, comte de Paris, régnoit alors dans cette ville, et protégeoit les lettres et ceux qui les cultivoient. Remi, qui mourut au commencement du dixième siècle, laissa des successeurs qui le remplacèrent dignement, et parmi lesquels il faut distinguer Abbon, depuis abbé de Fleuri, et Huboldus, chanoine de Liége, lequel ferme la tradition de l'enseignement à Paris pour le dixième siècle, et la commence pour le onzième. Cette dernière époque, plus riche que la précédente en maîtres fameux, nous conduit enfin à Guillaume de Champeaux, et dès lors les traditions deviennent encore plus authentiques, et la succession non interrompue des maîtres tout-à-fait incontestable.

Quelque temps avant que cet homme célèbre eût paru dans l'école, les études y avoient subi une révolution qui, sous plusieurs points, ne semble pas leur avoir été avantageuse. Depuis Rémi d'Auxerre jusqu'alors, la marche de l'enseignement étoit extrêmement simple, mais sûre et raisonnable. On professoit la grammaire et la

rhétorique d'après les principes adoptés de tout temps par les meilleurs maîtres ; et le système que l'on suivoit dans ce cours étoit peu différent de celui que nous avons vu en vigueur jusque dans les derniers temps de l'Université. Les études théologiques étoient dirigées selon la méthode des Pères et le véritable esprit du christianisme : un grand respect pour les traditions, en étoit les fondement ; on ne donnoit presque rien à la raison humaine, et tout à l'autorité. La philosophie, qui se composoit de la dialectique et des quatre parties (1) principales des mathématiques, se réduisoit, pour la première de ces deux sciences, à l'explication du livre des dix catégories, attribué alors à saint Augustin ; et le respect qu'inspiroit la religion ôtoit jusqu'à la pensée d'employer les moyens que pouvoit offrir l'argumentation pour en éclaircir les difficultés et en pénétrer les mystères. On connoissoit Aristote ; il l'étoit même, du moins en partie (2), dès le neuvième siècle ; mais on en faisoit peu de cas, et ce ne fut que quelques années avant le commencement du douzième, que le corps entier de ses écrits pénétra en

---

(1) L'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie.

(2) Au dixième siècle, son traité περὶ ἑρμηνείας, c'est-à-dire *des signes interprètes de nos pensées*, et ses *Topiques* faisoient déjà la matière des leçons de quelques maîtres.

France par les Arabes alors établis en Espagne, et grands admirateurs de ce philosophe. Ils y furent accueillis avec transport. Malheureusement les esprits n'étoient pas assez forts pour démêler ce qu'il y avoit d'excellent dans les ouvrages de ce beau génie, et en séparer les idées hasardées et systématiques : de là s'introduisirent dans les études un goût d'analyse quintessenciée, la manie de tout définir, de multiplier les divisions et les subdivisons, l'amour de la dispute, les distinctions frivoles, en un mot toutes les subtilités qui formèrent le caractère de la scolastique. Alors on vit paroître la secte dangereuse des *nominaux*, dont on retrouve encore des traces dans le quinzième siècle. Ils portèrent leurs bizarres égarements jusque dans les matières les plus importantes de la foi, et furent victorieusement combattus par les *réalistes*. Les arguments les plus puérils des anciens sophistes grecs devinrent l'occupation la plus grave des nouveaux philosophes, non moins absurdes et plus ignorants ; l'amour du raisonnement, le sot orgueil qu'il inspire, firent bientôt dédaigner les lettres ; et la théologie, traitée d'après cet imprudent système, commença à mêler sans cesse une vaine argumentation à l'autorité.

Cependant le charme de la nouveauté, et cet espèce d'énivrement que produit la science hu-

maine, et même son image, gagnoit peu à peu les esprits. On admiroit indistinctement, comme un progrès réel des connoissances, tout ce qu'on ajoutoit à l'ancien enseignement. Du reste on ne peut nier qu'à certains égards, l'instruction n'eût éprouvé des développements utiles. Aussi est-ce à cette époque que commence la grande splendeur de l'école de Paris. Jusque-là, c'est-à-dire pendant l'espace de près de deux siècles, elle avoit eu des rivales ; et plusieurs même, telles que les écoles de Reims sous Gerbert, de Chartres sous Fulbert, de l'abbaye du Bec sous Lanfranc, étoient plus fréquentées, plus fécondes en grands hommes, jetoient enfin un plus grand éclat ; mais au douzième siècle, sous Guillaume de Champeaux, dont nous avons déjà parlé, sa gloire commence à obscurcir celle de toutes les autres écoles ; et placée alors au premier rang, elle l'a depuis toujours conservé.

Guillaume de Champeaux étoit archidiacre de l'église de Paris : il tint long-temps les écoles du cloître, où il enseigna la rhétorique, la dialectique et la théologie avec beaucoup de réputation et un grand concours d'auditeurs. Le fameux Abailard se mit au rang de ses disciples : abusant des avantages que lui donnoit sur ce grave personnage un esprit moins solide sans doute, mais plus vaste et plus brillant, il eut

bientôt éclipsé son maître ; et par ses attaques continuelles, il sut lui inspirer de tels dégoûts, qu'on le vit quitter sa chaire, son archidiaconé, prendre l'habit de chanoine régulier, et s'enfermer dans la maison de Saint-Victor (1). Telle est l'origine de cette dernière école, si célèbre dans l'Université. Guillaume ne tarda pas à y reprendre les leçons qu'il n'avoit interrompues qu'à regret ; les excellents élèves qu'il y forma continuèrent l'ouvrage qu'il avoit commencé ; le régime de la maison prit de la consistance ; elle s'accrut en édifices et en revenus, et devint de plus en plus florissante par la régularité de la discipline et par l'excellence des études théologiques.

Abailard ne laissa point son maître tranquille dans cette retraite ; et leurs démêlés continuèrent jusqu'au moment où Guillaume, nommé évêque de Châlons, eut enfin cédé la place à son ingrat et présomptueux adversaire. C'est alors que commença pour celui-ci cette longue suite de malheurs et d'égarements qui, plus encore que sa science et son génie, ont rendu son nom à jamais fameux. Personne n'ignore ses amours avec Héloïse, son mariage furtif, la vengeance atroce qu'exerça sur lui la famille de cette jeune personne, la retraite forcée des deux

(1) *Voyez* pag. 474.

époux, et les persécutions continuelles que s'attira cet esprit ardent, inquiet, incapable de repos, et que l'amour désordonné de la gloire eut bientôt arraché du cloître pour le ramener sur un théâtre qui lui avoit été si funeste. Les subtilités de la dialectique, qu'il mêloit avec beaucoup de témérité dans ses leçons de théologie, le jetèrent bientôt dans de dangereuses erreurs, et élevèrent contre lui de graves accusations. Justement condamné dans un concile assemblé à Soissons, forcé de s'enfuir du monastère de Saint-Denis, où son imprudence avoit excité contre lui de vifs ressentiments; attaqué de nouveau pour ses opinions erronées par saint Bernard et saint Norbert; condamné une seconde fois dans le concile de Sens, il ne mena plus désormais qu'une vie errante et agitée, pendant laquelle on le voit cependant professer encore à Paris dans l'école de Sainte-Geneviève, ou dominoit l'étude de la dialectique.

C'étoit dans le cloître qu'Abailard avoit donné ses premières leçons; et les diverses circonstances de sa vie prouvent évidemment la multiplicité des écoles. Outre cette école attachée à la cathédrale, et celle de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, qui y sont clairement désignées, il y en avoit encore beaucoup d'autres (1); et

(1) Dans le récit que Jean de Salisbury nous a laissé du cours

des auteurs contemporains nous apprennent que la dialectique y étoit enseignée par un grand nombre de maîtres, *à quàm plurimis magistris*. Du reste on ne voit rien qui puisse faire présumer que ces écoles fussent dès lors réunies par un lien commun, ni soumises à la même autorité. On ne connoissoit encore, du temps d'Abailard, ni les titres de *bacheliers* et de *docteurs*, ni les conditions qu'il fallut remplir par la suite pour les obtenir. Cependant on y remarque déjà des traces d'une discipline : on voit, dès cette époque, un maître destitué pour cause de désordres dans ses mœurs ; on ne pouvoit commencer à donner des leçons que sous l'autorité d'un professeur titulaire ; et lorsqu'Abailard fut attaqué pour ses opinions théologiques, ses accusateurs lui reprochèrent, entre autres griefs, la licence qu'il osoit prendre d'enseigner sans maître, *sine magistro*, parce qu'effectivement ce n'étoit point dans l'école de Paris, mais dans celle de Laon, qu'il avoit pris des leçons de théologie.

Telle qu'elle étoit, cette école jouissoit d'une considération qui l'égaloit à ce qu'il y avoit de

---

de ses études, on voit qu'il y avoit un grand nombre de maîtres qui tenoient leurs écoles, les uns près de Notre-Dame, les autres sur la montagne Sainte Geneviève. Il en nomme jusqu'à douze, et ils n'étoient pas les seuls. Ils enseignoient les arts et la théologie ; il n'est point parlé de droit et de médecine.

plus élevé dans l'état. Dès ce temps-là, les grandes dignités ecclésiastiques devenoient le partage de ses membres les plus illustres, et l'on compte une foule d'évêques, de cardinaux, et même des papes (1) parmi les disciples qu'elle avoit formés. On la voit recevoir des marques éclatantes de la protection du saint-siége dans ses premiers démêlés, depuis si souvent renouvelés avec l'évêque et le chancelier de Paris ; ses théologiens sont appelés dans les conciles, et deviennent la lumière de l'église ; quelques écrivains de bon goût, tels qu'Abailard, Hildebert de Lavardin, Jean de Salisbury (2), luttoient encore contre les faux systèmes des scolastiques, qui cependant finirent par l'emporter et dont le pédantisme barbare domina dans tout ce qui s'écrivit jusqu'à la renaissance des lettres dans le quinzième siècle. Les noms de grammaire et de rhétorique ne furent pas sans doute bannis des écoles, mais il n'en resta réellement que les noms : Aristote devint plus que jamais un objet de respect et d'admiration pour les philosophes, et la philosophie fut tout entière

---

(1) Célestin II, Adrien IV, Innocent III.

(2) Il reste d'Hildebert et de Salisbury des poésies d'une latinité assez pure, aussi bien pensées que bien écrites, et qui prouvent qu'ils étoient nourris de la lecture des bons modèles de l'antiquité. La prose de Salisbury offre aussi des morceaux extrêmement remarquables. Ce dernier étoit Anglois de naissance.

dans la dialectique. La compilation de Gratien, revêtue de la sanction des papes, fit instituer des écoles de droit canonique, où elle devint la première des autorités ; la découverte des Pandectes de Justinien avoit déjà ranimé l'étude du droit civil (1), jusque-là renfermée dans celle des lois barbares et du code Théodosien ; on commença à cultiver la médecine ; enfin le cours des études devint à peu près complet, et le treizième siècle n'étoit pas encore commencé, que l'école de Paris avoit déjà acquis les droits de compagnie, un chef, des lois et des priviléges.

Toutefois il ne faut point s'attendre qu'un historien puisse produire l'acte de l'érection de cette école en université. Le changement qu'elle éprouva se fit, non par autorité ni tout d'un coup, mais comme de lui-même, et par cette progression insensible qui seule peut donner de la stabilité aux choses humaines. Des besoins nouveaux indiquèrent peu à peu la nécessité de nouvelles lois, et ce grand établissement se perfectionna ainsi de jour en jour et par degrés au moyen d'une police qui devenoit plus régulière. D'abord, du concours innombrable et toujours croissant des

(1) L'étude en fut défendue dans l'école de Paris par le pape Honorius III, qui vivoit dans le treizième siècle, et n'y a été reprise que dans le dix-septième.

auditeurs, et de la trop grande quantité des maîtres, attestée par les écrivains du temps, naquit une confusion qui détermina l'école à réunir tant de parties éparses et sans consistance, afin d'assujettir cette jeunesse fougueuse à une discipline commune. Dans un corps composé d'une multitude si considérable de membres, l'avantage, la nécessité même des divisions se présentoit d'abord : aussi à peine l'Université est-elle formée, que nous la voyons partagée en *provinces;* c'est-à-dire que, se composant d'élèves qui s'y rendoient de toutes les parties de l'Europe, chacun s'attachant, par un mouvement naturel, à ceux de son pays, cette première division se fit comme d'elle-même; et telle est l'origine des quatre *nations* de l'Université, origine qui a précédé celle des facultés. Quant à l'existence d'un chef, plus nécessaire encore, un diplôme de Philippe-Auguste, donné en 1200, nous apprend que l'Université en avoit un qui certainement ne pouvoit être que celui qu'elle a conservé jusqu'à la fin ; ainsi nous trouvons à cette époque l'école de Paris subsistante en compagnie, partagée en nations, présidée par son recteur.

Sur ses premiers réglements de discipline, nous avons bien peu de monuments, et l'on peut croire qu'ils se composoient plutôt d'anciennes traditions que d'un code complet de lois écrites.

Cependant on voit que la *licence* ou permission d'ouvrir une école devoit s'obtenir des chanceliers de Notre-Dame ou de Sainte-Geneviève, qui ne pouvoient la refuser aux sujets capables; ce qui suppose le droit de les examiner, quoique la disposition de la loi n'en fasse pas mention. Une autre loi interdit aux religieux l'entrée des écoles de droit et de médecine, et à plus forte raison la faculté de professer eux-mêmes ces deux genres d'études. Sur les autres points de police intérieure, tels que l'ordre des leçons, les exercices proposés aux étudiants, le droit de faire des statuts, de punir les contraventions, etc., on ne pourroit citer alors que des usages qui, par la suite, furent rédigés par écrit, et prirent successivement un caractère immuable.

Une telle compagnie ne pouvoit subsister sans des priviléges qui assurassent la tranquillité de ceux qui la composoient. Un réglement donné en 1158 par l'empereur Frédéric Barberousse en faveur de l'Université de Boulogne, paroît avoir servi de base à ceux qu'on accorda à celle de Paris; et dès lors on voit que ses suppôts obtinrent tous les avantages de la cléricature, le droit de n'être jugés que par les tribunaux ecclésiastiques et dans le lieu de leurs études, celui d'aspirer aux bénéfices et d'en percevoir les revenus, sans être obligés à résidence. On voit aussi s'établir, dès le commencement, les *mes-*

sagers de l'Université, espèce d'officiers nécessaires alors dans les grandes écoles, et au moyen desquels les étudiants qui venoient d'un pays éloigné pouvoient entretenir une correspondance suivie avec leurs familles, et en tirer les secours dont ils avoient besoin (1).

La fondation des colléges remonte à cette même époque, et le premier objet de leur institution fut de lever, à l'égard des écoliers indigents et pourvus d'heureuses dispositions, les obstacles que pouvoit leur opposer le mauvais état de leur fortune. Dans ces premiers établissements (2) se manifeste l'origine des *boursiers* auxquels ils étoient principalement destinés. Toutefois on se tromperoit si l'on pensoit que de semblables fondations offrissent alors un cours d'enseignement tel qu'il se pratiqua depuis dans nos colléges en plein exercice : c'étoient simplement, comme encore dans les derniers temps nos petits colléges, de simples lieux de

---

(1) Outre ces priviléges, l'Université et tous ses suppôts, même ses clients, tels que libraires, relieurs, enlumineurs, écrivains, etc., étoient déchargés de toutes impositions, tailles, aides, gabelles, du guet de la ville, garde des portes, etc. Les livres étoient exempts de tout droit de péage et entrée en quelque lieu du royaume qu'on les transportât; et dans la distribution des bénéfices, le tiers en devoit être affecté à cette compagnie, et distribué entre ses membres.

(2) Les colléges de Saint-Thomas-du-Louvre et des Danois.

retraite où les jeunes étudiants, trouvant le couvert et une nourriture frugale, vivoient sous la direction d'un maître commun qui les menoit aux écoles publiques. Outre les trois principales, situées, comme nous l'avons déjà dit, dans le cloître Notre-Dame, dans les maisons de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, on en comptoit encore un grand nombre d'autres. Quiconque avoit acquis le droit d'enseigner pouvoit établir sa chaire d'enseignement en tel lieu qu'il lui plaisoit, pourvu qu'il ne s'éloignât pas trop des grandes écoles. On trouve des maîtres établis auprès du Grand-Pont et du Petit-Pont, au midi de la rivière et dans le bas de la montagne. Lorsque les clos Mauvoisin et Bruneau commencèrent à être habités, c'est-à-dire dans le cours du treizième siècle, il est probable qu'on y ouvrit aussitôt plusieurs écoles; ce qui est certain, c'est qu'au quatorzième siècle la rue du Fouare, qui fait partie de l'ancien clos Mauvoisin, et la rue Bruneau, qui est aujourd'hui la rue Saint-Jean-de-Beauvais, contenoient les écoles de la Faculté des Arts et de celle de Décret.

Sous le règne de Philippe-Auguste, qui protégea des lettres, et dont l'affection fut grande pour l'Université, cette compagnie commença à prendre un caractère d'indépendance plus marqué. Le chancelier de l'église de Paris, qui effectivement avoit seul le droit de donner la permission d'enseigner dans toute l'étendue du territoire

soumis à la juridiction de la cathédrale, voulut porter plus loin ses prétentions, exiger une redevance en argent pour la concession de la licence, astreindre les maîtres à lui jurer obéissance, renfermer l'étude de la théologie et du droit canon dans les écoles épiscopale et claustrale dont il avait l'intendance, enfin soumettre entièrement ce grand corps à sa juridiction. Loin d'y réussir, il fournit ainsi une occasion à l'Université de mieux établir qu'elle ne l'avoit fait jusqu'alors ses priviléges et immunités. Elle s'adressa directement au pape, qui se déclara lui-même son suprême législateur, lui donna des statuts par son légat (1), s'établit le défenseur de ses droits, et l'arracha ainsi sans retour à l'influence du chancelier et de l'évêque. Dès ce moment, elle ne reçut plus d'ordres que de la cour de Rome; et nos rois, respectant en elle l'autorité sainte qui la protégeoit, n'usèrent long-temps de leur puissance que pour lui accorder des priviléges nouveaux, et non, comme ils l'ont fait depuis, pour lui donner des lois.

Cette faveur des papes accrut encore l'éclat

---

(1) Le premier légat qui leur donna un statut se nommoit Robert de Courçon. Il étoit élève de l'Université, et avoit été envoyé en France par le pape Innocent III pour y prêcher la croisade.

et la renommée dont l'Université avoit commencé à jouir dès le siècle précédent ; et les hommes illustres qu'elle produisit alors en plus grand nombre que jamais, confirmèrent cette haute estime qu'elle s'étoit acquise dans l'Europe entière, où elle étoit regardée, disent les écrivains contemporains, *comme la mère et la source de toute sagesse.* Cependant il s'en falloit de beaucoup que les études valussent ce qu'elles avoient été : les belles-lettres étoient de plus en plus négligées; il n'étoit plus question des bons auteurs de la latinité, qu'on expliquoit encore quelque temps auparavant. Toutes les études grammaticales se réduisoient à la grammaire de Priscien, à laquelle on substitua par la suite le doctrinal d'Alexandre de Villedieu, qui avoit écrit vers le milieu de ce siècle. Contents d'éviter dans leur style les solécismes les plus grossiers, les écrivains d'alors dédaignoient, ou plutôt ne connoissoient plus aucune des élégances et aucun des ornements du discours. La philosophie avoit seule tous les honneurs ; seule elle attiroit l'attention de ceux qui professoient les arts. Aristote en étoit l'unique guide, la seule tradition, l'autorité infaillible; et la doctrine de ce philosophe païen, aveuglément reçue dans les écoles chétiennes, continua d'y faire naître des opinions erronées, téméraires, que les élèves portoient ensuite dans

la théologie, et qui jetèrent plusieurs d'entre eux dans de nouvelles hérésies non moins dangereuses que celles qui, dans le siècle précédent, avoient déjà été signalées et confondues. Celles-ci le furent avec la même ardeur et le même succès : car tandis que tout dégénéroit dans l'école, on doit à la faculté de théologie cette justice de dire qu'elle continua d'entretenir la véritable doctrine dans toute sa pureté (1).

Ce n'est pas qu'elle fût alors très-savante, mais elle craignoit les nouveautés, et savoit se renfermer dans les justes limites posées par la tradition et par l'autorité. Les zélateurs de l'orthodoxie avoient, comme leurs adversaires, le défaut de mêler trop de métaphysique à leurs raisonnements; mais continuellement appuyés sur la révélation, ils marchoient sans crainte de s'égarer ; « La théologie, dit très-bien Fontenelle (2) a été long-temps remplie de subtilités ingénieuses à la vérité, utiles même jusqu'à un certain point, mais souvent excessives ; et l'on négligeoit alors la connoissance des pères, des conciles, de l'histoire de l'église, enfin tout ce qu'on appelle aujourd'hui théologie positive. » On ne connoissoit guère que deux li-

(1) Les livres d'Aristote y furent défendus pendant quelque temps, ou du moins on en restreignit beaucoup l'usage.

(2) Éloge de M. Duhamel.

vres, la Bible, qui a toujours été expliquée dans l'école de Paris, et l'ouvrage du Maître des Sentences (1).

L'éclat des études théologiques à Paris y avoit attiré, peu de temps auparavant, deux ordres nouvellement formés, les Dominicains et les Franciscains, qui depuis jouèrent un rôle important dans l'histoire de l'Université, et lui durent en grande partie leur premier établissement (2). Ils ne tardèrent pas à obtenir dans cette capitale une grande considération, tant par le savoir et la piété d'un grand nombre d'entre eux, que par l'honneur que leur fit la reine Blanche de confier à leurs soins l'éducation du roi son fils. Ce grand crédit, les priviléges jusque-là sans exemple que leur accordèrent les papes, dont ils devinrent les plus chers favoris, leur firent naître la pensée d'entrer en partage avec l'Université d'une des branches les plus considérables des études, de la théologie. L'oc-

---

(1) C'étoit une collection de sentences ou pensées tirées de l'écriture et des pères, lesquelles formoient un traité à peu près complet de théologie, en quatre livres assez courts. Cet ouvrage, supérieur à tous ceux qu'on avoit faits auparavant dans le même genre, étoit de Pierre Lombard, évêque de Paris.

(2) L'emplacement sur lequel ils commencèrent, en 1218, à bâtir leur grand couvent, dépendoit de cette compagnie, laquelle leur céda tous les droits qu'elle pouvoit y avoir par un acte qui existe encore.

casion s'en présenta, et ils surent la saisir : une malheureuse querelle qui s'éleva entre les écoliers et les habitants d'un faubourg (1), au sujet de laquelle cette compagnie se crut outragée par l'autorité dont elle avoit réclamé l'intervention, l'ayant portée à fermer ses écoles, et même à provoquer la dispersion de ses membres, les Dominicans, sous prétexte de prévenir les funestes effets qui pouvoient résulter de cette cessation entière de l'enseignement, se firent d'abord autoriser par l'évêque et le chancelier de Notre-Dame à établir chez eux une école de théologie. Les Franciscains ne tardèrent pas à imiter leur exemple; et lorsque l'Université, après deux années d'interruption, eut repris ses exercices sous la médiation du pape, ce fut vainement qu'elle voulut s'opposer, ou du moins mettre quelques bornes aux droits qu'ils avoient acquis. Après de longues et violentes querelles, dans lesquelles la cour de Rome soutint avec juste raison les religieux mendiants, ceux-ci parvinrent enfin à être admis dans cette compagnie, dont ils ouvrirent ainsi l'entrée aux Carmes, aux Augustins, qui vinrent après eux, et même aux religieux de tous les ordres qui existoient alors : car la bulle d'Alexandre IV, à laquelle

(1) *Voyez* t. I, deuxième partie, pag. 697.

ils durent cette prérogative, l'accorda également à tous les réguliers.

L'Université fut très-sensible à cette disgrâce. Toutefois sa constitution n'en reçut aucune atteinte considérable : car ces religieux, après quelque résistance, se virent dans la nécessité de se soumettre à toutes les obligations qu'elle imposoit à ses suppôts, de promettre par serment de garder les priviléges, statuts, droits, coutumes louables de la compagnie, et de n'en point révéler les secrets. D'un autre côté, les brillantes lumières que les ordres mendiants apportèrent dans les écoles firent honneur à l'Université en bien des occasions, et contribuèrent à en augmenter la gloire.

Ce grand changement en amena un autre, qui se préparoit depuis plusieurs années : ce fut la formation de la faculté de théologie en un corps distinct et séparé. C'étoit comme théologiens que les mendiants avoient voulu être admis dans l'Université contre la volonté du corps entier, et le doctorat en théologie avoit été l'unique objet de leur ambition. Introduits dans cette partie de l'enseignement, ils y avoient été considérés d'abord comme des intrus par les artiens, et les professeurs en médecine, qui s'obtinèrent long-temps encore à les repousser. Ce fut donc une nécessité pour la faculté de théologie de tenir ses assemblées à part, sans néan-

moins se séparer de l'Université, aux priviléges de laquelle elle n'avoit garde de renoncer, et dès lors elle forma un corps distingué des *nations*. Présidée d'abord par le chancelier de l'église de Paris, elle eut ensuite pour chef le plus ancien de ses membres, sous le nom de doyen.

Quelques années après (en 1270), les facultés de droit et de médecine se formèrent à son exemple en compagnie, eurent leurs sceaux particuliers, des assemblées, une discipline qui leur fut propre; et l'Université prit alors la forme qu'elle a toujours conservée depuis, c'est-à-dire qu'elle fut composée de sept compagnies, les trois facultés de théologie, droit et médecine et les quatre nations (1) de la faculté des arts.

---

(1) Elles se nommoient 1° la nation de France; 2° la nation de Picardie; 3° la nation de Normandie; 4° la nation d'Angleterre (*).

Ces quatre nations avoient chacune leur chef, que l'on appeloit procureur, et qui changeoit tous les ans.

Toutes ensemble elles formoient la faculté des arts, mais n'en étoient pas moins quatre compagnies distinctes, dont chacune avoit son suffrage dans les affaires générales de l'Université.

Le recteur, choisi par les nations ou leurs représentants, et tiré du corps de la faculté des arts, étoit chef de toute l'Université, et chef de la faculté des arts en particulier. On le changeoit anciennement tous les trois mois; ce qui dura jusque dans le seizième siècle.

La faculté de théologie avoit pour chef, comme nous l'avons

(*) Elle prit le nom de nation d'Allemagne, en haine des Anglois, après que Charles VII les eut chassés de France.

Toutefois les trois facultés supérieures ne renfermèrent que des docteurs; leurs bacheliers restèrent dans les nations, qui continuèrent à former le corps de l'Université proprement dite, et sous ce rapport leur supériorité, souvent contestée, ne put jamais recevoir de véritable atteinte.

Quelles étoient alors les ressources de l'Université pour faire face aux dépenses communes : c'est ce qu'il est impossible d'établir d'une manière positive. Cette compagnie savante étoit pauvre, et se faisoit honneur de sa pauvreté. On ne lui connoissoit point à cette époque d'autres revenus que les taxes qu'elle avoit le droit d'imposer sur tous ses suppôts dans les circonstances extraordinaires, les redevances que payoient ceux qu'elle admettoit au baccalauréat et à la maîtrise, enfin un réserve de deniers qui, à la fin du quinzième siècle, se composoit d'une rétribution de deux sous que chaque suppôt

---

dit, le plus ancien de ses docteurs séculiers, sous le nom de doyen.

La faculté de droit, qui d'abord n'avoit été établie que pour le droit canon, et qui ne fut autorisée qu'en 1679 à enseigner le droit civil, avoit aussi son doyen, choisi chaque année entre ses professeurs, suivant l'ordre d'ancienneté.

Le doyen de la faculté de médecine étoit électif, et sa charge duroit deux ans.

L'Université avoit en outre trois officiers perpétuels, tirés tous les trois de la faculté des arts : le syndic, le greffier et le receveur.

déposoit, toutes les semaines, dans la bourse commune.

Ainsi munie de priviléges et de lois constantes et organiques, protégée par les papes contre toute juridiction séculière, à peine soumise aux rois, qui, pendant plusieurs siècles, semblèrent se complaire, et bien imprudemment sans doute, à accroître ses avantages et son influence, consultée dans toutes les affaires importantes de la religion, s'immisçant sans qu'on y trouvât à redire dans celles de l'état, l'Université joua, pendant plusieurs siècles, un rôle important dans les plus grands événements de la France, principalement dans ceux dont la ville de Paris fut le théâtre; et l'on est forcé d'avouer qu'elle s'y présente le plus souvent sous un aspect peu favorable, soit qu'elle soutienne avec trop de complaisance les désordres et l'esprit de sédition de ses disciples; soit que, jalouse à l'excès de ses priviléges, elle abuse quelquefois, pour les maintenir, des avantages de sa position et de la foiblesse du prince; soit enfin qu'agitée intérieurement par une foule de petites passions particulières, elle offre le spectacle scandaleux et trop souvent répété des disputes du recteur avec le doyen et le chancelier, de la guerre des nations contre les facultés, d'une animosité souvent trop violente à l'égard des ordres mendiants. C'étoit comme une espèce de république

au milieu d'une monarchie ; et ces mœurs, ces habitudes républicaines se développèrent avec plus de licence et plus de danger pour l'état, lorsque le grand schisme d'Occident et les deux conciles si malheureusement fameux qui le suivirent, eurent introduit en France toutes ces maximes séditieuses sur l'autorité spirituelle, qui désolèrent l'église et commencèrent, dans la société chrétienne, à fomenter la rébellion des peuples et à établir le despotisme des rois. L'Université fut la première à adopter ces maximes, et nous avons montré qu'elle avoit su d'abord en tirer toutes les conséquences (1). C'est alors qu'elle offrit le spectacle effrayant et déplorable de tous les égarements dans lesquels peuvent se précipiter, la science sans guide et sans frein, et la raison humaine livrée à son orgueil et à ses ténèbres. Ce ne fut pas seulement contre le chef de l'église, mais par une suite nécessaire, contre tout pouvoir spirituel et temporel que l'Université se créa des doctrines et rassembla des arguments; ce fut surtout dans son sein que s'accrut, que se fortifia cette licence des esprits, qui, à l'ombre des libertés *gallicanes*, se manifesta si souvent et sous tant de formes hideuses ou bizarres, produisit, dans l'état les

(1) *Voyez* t. II, 2e part., p. 1034.

parlementaires, dans l'église les jansénistes, lesquels devoient eux-mêmes produire à leur tour l'athéisme philosophique et l'anarchie révolutionnaire, creusant ainsi de jour en jour davantage l'abîme où s'est engloutie la société.

Toutefois ce ne fut pas sans de grandes vicissitudes qu'elle parcourut cette carrière, périlleuse pour elle en même temps qu'elle préparoit tant de périls à l'état; et le pouvoir temporel avoit pour la réprimer des moyens plus efficaces que ceux dont l'autorité spirituelle crut longtemps devoir faire usage. Les malheurs affreux qui désolèrent la France sous le règne de l'infortuné Charles VI, et pendant les premières années de celui de Charles VII, commencèrent à obscurcir les prospérités jusque-là toujours croissantes de l'Université, et même à porter quelque atteinte à ces priviléges dont elle étoit si fière. Quoique traitée avec peu de ménagements (1) par les Anglais, devenus maîtres de la capitale, elle avoit mis cependant dans sa conduite envers ces étrangers assez peu de mesure pour blesser le légitime souverain, qui parut en avoir conservé quelque ressentiment. Comprise dans le pardon général que le prince accorda à tous les ordres

(1) Ils la soumirent aux taxes et aux impositions comme le reste des citoyens, et ne firent aucun cas des remontrances qu'elle leur adressa à ce sujet.

de l'état lorsqu'il fut devenu paisible possesseur de son royaume, elle crut pouvoir reprendre le rang que jusqu'alors elle avoit tenu, et étaler les mêmes prétentions; mais l'autorité monarchique avoit pris une vigueur plus grande, en même temps que cette compagnie avoit perdu de sa considération. Aussi ardente que jamais sur ses priviléges, que les gens de finances ne cessoient d'attaquer, elle trouva moins de patience et moins de faveur auprès du roi, et perdit enfin le droit magnifique qu'elle avoit eu jusqu'alors, de ne reconnoître que lui pour juge dans toutes les matières civiles et contentieuses qui intéressoient le corps entier (1). Charles VII, mécontent de sa conduite passée, fatigué de ses plaintes continuelles, et voulant abattre enfin cet esprit de mutinerie désormais incompatible avec l'accroissement chaque jour plus marqué de la prérogative royale, transporta au parlement cette haute juridiction que jusque-là nos rois seuls avoient exercée dans les affaires de l'Université. On peut bien penser qu'elle ne se

(1) La police intérieure de la compagnie et des facultés qui la composoient regardoit l'Université elle-même. L'Official étoit juge des contestations qui s'élevoient entre ses suppôts; et les affaires qu'ils avoient avec d'autres particuliers étoient portées devant le tribunal du prévôt de Paris. C'est par cette raison qu'il prêtoit serment entre les mains du recteur de l'Université.

soumit à un tel joug qu'avec une grande répugnance ; mais ce fut une nécessité de s'y soumettre. Sous Louis XI, les coups dont elle fut frappée furent encore plus rudes : il viola plus d'une fois ses priviléges, se mêla de son gouvernement intérieur, ce qui jusqu'alors n'étoit point arrivé, et lui fit sentir qu'il n'étoit rien que l'autorité royale ne pût se permettre avec elle. Plus heureuse sous Charles VIII, qui, quoique non lettré, fut un zélé protecteur des lettres; justement humiliée (1), et cependant maintenue dans tous ses droits sous Louis XII, qui sut, à la fois, réprimer ces idées d'indépendance dont elle étoit toujours possédée, et conserver dans une situation florissante une compagnie qui apportoit à la France tant de gloire et d'utilité, elle avoit pris enfin un sentiment de bienséance, et les apparences de cette modération qui doit être le principal caractère de toute société savante, lorsque le prince qui devoit être le restaurateur des lettres monta enfin sur le trône.

Avant cette grande époque, plusieurs événements avoient déjà préparé une si heureuse révolution. Personne n'ignore que la prise de Constantinople, arrivée en 1453, ayant forcé un grand nombre de Grecs d'abandonner leur

---

(1) *Voyez* tome II, 2e part., p 903.

patrie, ils apportèrent dans l'Occident leur doctrine, leur langue, leurs livres dépositaires de tous les trésors de la science, et répandirent une seconde fois la lumière des beaux-arts dans l'Italie. Cette lumière ne tarda pas à pénétrer en France, et nous trouvons que, dès l'année 1458, il y avoit à Paris des chaires où des professeurs, Grecs de nation, enseignoient la langue de leur pays et la rhétorique. Quoique l'Université, toujours infatuée de sa philosophie barbare, seule base de toutes ses études, eût refusé à ces maîtres nouveaux le titre de régent et les droits qui y étoient attachés (1), cependant ils furent suivis par un grand nombre d'auditeurs, et ranimèrent enfin ce goût des belles-lettres que Nicolas de Clémengis avoit si vainement tenté de faire renaître dans le siècle précédent. L'exclusion humiliante à laquelle ils étoient soumis ne les empêcha point de se perpétuer par d'habiles successeurs; et sous Charles VIII on voit à Paris non-seulement des professeurs grecs de belles-lettres, mais encore des maîtres françois professant aussi les humanités, et cherchant à rétablir parmi nous le goût de la

(1) Une délibération, prise le 5 mars 1457 par les professeurs ès-arts de la nation de France, ne reconnoît pour vrais régents que ceux qui enseignent dans la rue du Fouare, et qui y lisent les livres de logique, de physique et de métaphysique.

bonne latinité. La découverte récente de l'imprimerie multiplioit en même temps les bons livres, et, par la modicité de leur prix, invitoit à les lire. François Ier parut au milieu de cette disposition générale des esprits : ce prince n'avoit reçu qu'une éducation superficielle, mais la nature l'avoit doué d'un génie ardent, d'une âme élevée, d'un jugement exquis. Avide de toutes sortes de gloire, il voulut que la France, grande par les armes, le fût aussi par les lettres. Les vices de l'éducation littéraire, qui seule cependant pouvoit produire ces heureux effets, avoient déjà frappé les bons esprits, les véritables savants du siècle ; et le jeune prince, qui avoit rencontré plusieurs de ces hommes célèbres à la cour de Louis XII son beau-père, qui dès-lors avoit goûté leurs projets de réforme, recueillit de nouveau leurs avis (1), et mit à exécution les plans qu'ils avoient médités. Telle fut l'origine du collége royal, institué principalement pour l'étude des langues grecque, latine et hébraïque (2). Des professeurs, magnifique-

(1) Il avoit lié un commerce épistolaire avec le célèbre Erasme, qui, sans fortune et sans état, tenoit alors le sceptre de la littérature, dominoit sur l'opinion publique, et étoit recherché de tous les souverains.

(2) Parmi ces fondations de chaires, on n'en trouve aucune pour les progrès de la langue et de la littérature françoise ; cependant cette langue étoit dès lors d'un usage universel, tant à la

ment payés des propres deniers du roi, donnèrent, pour la première fois, des leçons gratuites où ils expliquèrent les plus grands modèles de l'antiquité dans tous les genres d'éloquence; et ces professeurs étoient des savants du premier ordre que la libéralité de ce prince avoit attirés de toutes les parties de l'Europe. Frappée du succès presque incroyable de leurs travaux, l'Université, qui d'abord les avoit vus avec peine s'établir dans son sein (1), finit par reconnoître noblement l'excellence de leur doctrine et de leur méthode, et ne rougit point de marcher sur leurs traces; des réglements furent dressés pour étendre dans toutes ses écoles le cours d'humanités, jusque là borné à deux ou trois

---

cour qu'à la ville, et plusieurs écrivains, tels que Marot, Melin de Saint-Gelais, Philippe de Comines, les frères du Bellay, etc., avoient déjà prouvé qu'elle pouvoit être maniée avec succès en prose, et qu'elle étoit susceptible de toutes les grâces de la poésie. François Ier la parloit lui-même avec beaucoup d'élégance, et sa sœur, la célèbre Marguerite de Navarre, l'avoit illustrée par ses écrits. Une telle indifférence ne peut s'expliquer que par la docilité du roi pour les savants qui le dirigeoient dans la formation de cet établissement, et qui, dans leurs préjugés scolastiques, dédaignoient, comme un jargon barbare, une langue que tout le monde pouvoit entendre, et qu'on parloit dans les boutiques. Telle est la cause qui retarda si long-temps encore le progrès des lettres françoises, qui même les replongea dans la barbarie dont elles commençoient à sortir.

(1) Ils faisoient un tort manifeste à ses anciens membres, en donnant gratuitement, au moyen de leurs gages, des leçons que ceux-ci étoient forcés de vendre pour se procurer des moyens d'existence.

ans au plus ; on lut les bons écrivains de la Grèce et de Rome avec un autre esprit, on les vit avec d'autres yeux, et l'on conçut le projet de les imiter.

Dans ce mouvement général des esprits, la philosophie elle-même étoit à la veille d'éprouver une grande révolution. Un homme d'un génie vigoureux, d'un caractère indomptable, Ramus osa s'élever contre Aristote et ses stupides adorateurs, et, dans un écrit très-fort, fit voir que cette stérilité dont l'esprit humain étoit frappé depuis tant de siècles, étoit un effet déplorable de l'admiration exclusive qu'on avoit vouée à ce philosophe, et de ce malheureux préjugé qui jusque là avoit enchaîné la pensée humaine dans les limites de la pensée et des systèmes d'un seul homme. Cette espèce d'attentat excita d'abord un soulèvement général : car depuis plusieurs siècles, pendant lesquels elle avoit été la seule règle des études, la philosophie d'Aristote s'étoit comme incorporée avec la théologie, et l'on ne croyoit pas qu'il fût possible de toucher à l'une sans ébranler l'autre. Le parlement et le roi lui-même furent obligés d'intervenir dans la querelle qui s'éleva à ce sujet, et Ramus courut des dangers. Mais après la mort de François Ier, il fit revivre avec plus de succès ses premières accusations ; s'il ne parvint pas à chasser entièrement Aristote des écoles, il ouvrit

du moins les yeux de quelques-uns sur les abus résultant de l'usage vicieux qu'on y faisoit de ses écrits, et prépara la révolution opérée par Descartes, lequel toutefois, sur beaucoup de points, ne fit que substituer des erreurs nouvelles à d'anciennes erreurs.

Les changements divers qu'éprouva le collége royal, trouveront naturellement leur place dans l'article qui doit le concerner ; et quand à l'université, parvenue enfin à cet état fixe et permanent où elle s'est maintenue jusqu'à la fin, son histoire ne présente plus de faits assez importants, ou qui soient de nature à entrer dans un récit uniquement destiné à faire connoître les variations de ses doctrines littéraires et les progrès de son administration. Sous le rapport de ses doctrines politiques et religieuses, nous avons montré ce qu'elle fut sous Henri IV (1) : nous

(1) Avant ce règne, elle avoit déjà éprouvé plusieurs reformes, entre autres celle qui fut dressée en 1366 par les cardinaux Jean de Saint-Marc, et Giles Aicelin de Montaigu, sous l'autorité du pape Urbain V, et la réforme plus remarquable encore qu'y fit, dans le quinzième siècle, le cardinal d'Estouteville, assisté des commissaires du roi. Sous Henri IV on jugea nécessaire de lui en faire subir une nouvelle ; et voici un exposé succinct de la situation de l'Université, depuis cette époque, jusqu'à celle qui a précédé la révolution.

Il y avoit deux chanceliers, l'un à Notre-Dame et l'autre à Sainte-Geneviève ; tous les deux donnoient la bénédiction de licence, avec la puissance d'enseigner ; mais celui de Sainte-Geneviève ne la donnoit que dans la faculté des arts. Il y

prouverons par les faits que nous ne l'avons point calomniée, et que, sous les règnes suivants et jusqu'à la fin de la monarchie, elle continua d'être ce qu'elle avoit été.

Il nous reste maintenant à dire un mot sur

---

avoit aussi des conservateurs des priviléges de cette compagnie. Les évêques de Beauvais, de Meaux et de Senlis étoient conservateurs apostoliques; le prévôt de Paris continuoit d'être conservateur des priviléges royaux; mais depuis le commencement du dix-septième siècle il n'est plus assujetti à prêter serment entre les mains du recteur.

L'élection du recteur se faisoit toujours de trois mois en trois mois, mais souvent il étoit continué. Il avoit l'honneur de haranguer le roi au nom de l'Université dans plusieurs cérémonies et dans les événements extraordinaires, comme entrées solennelles, mariages, morts de reines, avénements à la couronne, naissances, mariages et morts d'enfants de France, etc.

Ses habits de cérémonie étoient une robe violette, une ceinture de soie de même couleur avec des glands d'or; un cordon violet passé en baudrier de gauche à droite, d'où pendoit une bourse antique, appelée *escarcelle*. Cette bourse étoit de velours violet, et garnie de boutons et galons d'or. Il portoit en outre un mantelet d'hermine sur les épaules, et étoit coiffé d'un bonnet carré violet.

Les processions du recteur se faisoient quatre fois l'an, en mars, juin, octobre et décembre. Un *mandatum* affiché dans toute la ville en indiquoit le jour. L'objet de ces processions étoit de faire des prières publiques pour la conservation du souverain et de sa famille, pour l'extirpation de l'hérésie, le maintien de la paix et l'union entre les princes chrétiens, la gloire de l'Eglise, etc.

Elles partoient de la chapelle du collége de Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, pour se rendre à l'église stationale indiquée par le mandement du recteur. Voici quel en étoit l'ordre: 1° la croix et les chandeliers portés par des religieux Augustins du

l'institution des nombreux colléges répandus dans les quartiers que nous allons décrire. Uniquement fondés d'abord pour servir de retraite à de pauvres écoliers, on trouva bientôt qu'il seroit utile d'en étendre l'usage à tous les élèves

---

grand couvent, après lesquels marchoient les étudiants des quatre ordres mendiants, *Cordeliers*, *Augustins*, *Carmes* et *Jacobins*; 2° les maitres-ès-arts en robes noires, et quelques religieux des abbayes qui étoient admises aux leçons de l'Université; ils étoient suivis des chantres; 3° les bacheliers en médecine et en théologie, ornés de la fourrure qui leur étoit particulière; 4° les docteurs régents de la faculté des arts, et les quatre procureurs ou chefs des nations, en robes rouges doublées d'hermine. Chaque procureur étoit précédé d'un massier; 5° les docteurs en médecine, en robes rouges et fourrures; les docteurs en droit, en robes et chaperons rouges; les docteurs en théologie, en fourrures; enfin le recteur, précédé de huit massiers ou bedeaux qui portoient devant lui des masses ou bâtons à têtes garnies d'argent, telles qu'on les portoit devant le roi et devant le chancelier de France. Il étoit accompagné des trois officiers généraux de l'Université, syndic, greffier et receveur, et suivi des cliens de l'Université, qui, sans être obligés à prendre les degrés, participoient à ses priviléges, tels que les imprimeurs, libraires, papetiers, parcheminiers, relieurs, enlumineurs, etc.

En arrivant dans l'église stationale, l'Université étoit reçue, au son des cloches et des orgues, par le clergé en chape, avec la croix, l'eau bénite et l'encens. La messe étoit célébrée par le curé, s'il étoit docteur en théologie, sinon par le doyen de la faculté. Après l'offrande, il y avoit sermon, également par un docteur en théologie. Un orateur, choisi dans la faculté des arts par le recteur, faisoit, après la messe, un remerciement en latin au célébrant; celui-ci lui répondoit dans la même langue; et la procession revenoit au collége de Louis-le-Grand à peu près dans le même ordre.

Les armes accordées à l'Université étoient une main qui sem-

de l'Université. Ces jeunes gens, qui affluoient à Paris de toutes les parties de l'Europe, n'avoient eu jusque là d'autre ressource que de se loger chez les bourgeois ; et l'on s'apercevoit depuis long-temps des inconvénients qui en résultoient pour la discipline et les bonnes mœurs. « Dans » une même maison, dit un auteur du temps (1), » au premier étage sont des écoles, et en bas des » lieux de débauche. » L'extrême différence qui

---

bloit descendre du ciel, laquelle tenoit un livre entouré de trois fleurs-de-lis d'or, sur un fond d'azur.

Pendant long-temps l'extrême pauvreté de cette compagnie avoit empêché que l'éducation n'y fût gratuite, ce qui étoit humiliant pour la première école du monde, et en même temps nuisible au progrès des lettres. Le projet de l'instruction gratuite, ébauché sous le cardinal de Richelieu, n'eut cependant son entière exécution qu'en 1719. C'est alors que, par un contrat passé entre le roi et la faculté des arts, cette compagnie obtint le vingt-huitième du produit effectif du bail des postes et messageries, pour la dédommager de la cession qu'elle faisoit à Sa Majesté des messageries dont elle étoit l'inventrice (*) et la propriétaire, et en considération de l'engagement qu'elle prenoit d'instruire gratuitement ses sujets.

(1) Jean de Vitri.

(*) Les messagers établis par l'Université pour le service des écoliers devinrent peu à peu ceux du public, parce que l'on trouva commode de se servir de cette voie pour faire transporter d'un lieu à l'autre ses hardes, ses lettres, ses paquets. Ils jouirent pendant long-temps de ce privilége exclusif, dans lequel ils furent constamment maintenus par l'autorité, sans que les messagers royaux, institués en 1576 par Henri III, fussent même admis à les partager. (Ceux-ci ne pouvoient porter que les sacs et papiers de justice.) Cet état de choses dura jusqu'en 1632, que Louis XIII les autorisa à remplir les mêmes fonctions que les messagers de l'Université, mais seulement les mardis et vendredis.

se faisoit remarquer entre la tenue des boursiers et celle de cette pétulante jeunesse ainsi livrée à elle-même, fit naître la pensée de réunir également sous un même toit et sous l'autorité d'un maître commun, les jeunes étudiants d'un même pays ou d'un même ordre. Alors les colléges commencèrent à se multiplier, lentement d'abord dans le treizième siècle, mais très-rapidement dans le suivant ; et c'est de cette dernière époque que date le plus grand nombre de ces fondations.

Consacrés d'abord uniquement à servir d'asile aux écoliers, les plus considérables d'entre eux devinrent, dès le commencement du quinzième siècle, des écoles publiques, où des régents, distingués du maître et du sous-maître, donnèrent des leçons aux boursiers et aux pensionnaires, leçons auxquelles on ne tarda pas à admettre même des externes. Le collége de Navarre est le premier dans lequel s'introduisit cette nouvelle pratique : l'exemple en fut bientôt suivi, et du Boullay assure que sous le règne de Louis XI il y avoit dix-huit colléges ouverts à tous pour les leçons de grammaire, de rhétorique et de philosophie. Il arriva de là que les écoles de la rue du Fouare furent moins fréquentées, et se virent enfin abandonnées au point de ne plus servir qu'aux exercices probatoires, nécessaires pour parvenir au degré de

bachelier-ès-arts ; usage qui toutefois se conserva long-temps, car dans le siècle dernier quelques nations y faisoient encore l'examen de leurs candidats.

COLLÉGES.

Collége de Chanac (rue de Bièvre).

Ce collége se trouve aussi désigné sous les noms de Saint-Michel et de Pompadour. Du Breul dit (1) « qu'il fut fondé en l'honneur de » saint Michel par Guillaume de Chanac, évêque » de Paris, issu de la noble lignée de Pompa- » dour. » Il est vrai que dans un arrêt de 1510(2), M. Antoine de Pompadour est qualifié *fondateur* du collége de Chanac ; mais loin que cette dernière famille dût son origine à la sienne, il est certain qu'il ne prenoit ce titre que comme descendant de Renaud-Élie de Pompadour, lequel épousa, en 1355, Galienne de Chanac, unique

(1) Page 706
(2) Hist. de Par., t. IV, p. 622.

héritière de cette maison, dont elle lui transporta tous les droits.

On ignore du reste la date de cette fondation, qu'aucun auteur n'a donnée, mais qui nécessairement a dû précéder l'année 1348, puisque Guillaume de Chanac décéda cette même année. Les termes de son testament annonçoient qu'il avoit destiné sa maison, sise rue de Bièvre, à l'établissement d'un collége dans lequel on placeroit dix à douze boursiers; mais la somme qu'il laissa étoit loin de suffire à l'exécution d'un tel dessein, et les statuts de 1404 prouvent qu'à cette époque le revenu des maîtres et des élèves étoit si peu de chose, qu'il étoit impossible qu'il fournît à leur entretien (1). Leur extrême pauvreté porta un autre Guillaume de Chanac, évêque de Mende, et le cardinal Bertrand, patriarche de Jérusalem, à venir à leur secours : ils donnèrent chacun 500 livres, et ce dernier y ajouta sa maison du faubourg Saint-Marcel, appelée encore aujourd'hui *maison du Patriarche*.

Les bourses de ce collége, destinées aux parents du fondateur ou à des écoliers du diocèse de Limoges, furent suspendues en vertu d'une conclusion de l'Université du 16 juillet 1729,

---

(1) Le maître n'avoit alors que 6 sous par semaine, le chapelain 4 sous, et chaque boursier 3 sous.

confirmée par arrêt (1). Le trop fameux cardinal Dubois avoit été boursier dans cette maison.

Collége du cardinal Le Moine (rue Saint-Victor).

Il doit son nom et sa fondation à Jean Le Moine, cardinal, mal à propos qualifié évêque de Meaux par quelques historiens. Envoyé en France en qualité de légat par Boniface VIII, pour terminer la fameuse querelle survenue entre ce pontife et Philippe-le-Bel, il profita du temps que lui donna sa négociation infructueuse pour exécuter le projet qu'il avoit formé avant son départ, de fonder un collége à Paris. On a varié sur la date de cet établissement, qu'il faut fixer avec Jaillot en 1302, parce que c'est cette année que le cardinal fit acheter la maison, la chapelle et le cimetière que les Augustins avoient au Chardonnet, pour y loger ses boursiers; et que, dès l'année suivante, un autre acte, dont l'objet principal est d'augmenter leur dotation, prouve évidemment qu'ils étoient déjà établis dans leur demeure. Les lettres de Boniface VIII qui approuvent cette fondation (2) font voir qu'elle

---

(1) Ce collége est maintenant habité par des particuliers.
(2) Crevier, Hist. de l'univ., t. II, p. 214.

n'étoit alors composée que de deux maîtres en théologie et de quatre étudiants dans la faculté des arts ; mais, par les statuts, le cardinal ordonna qu'il y auroit dans ce collége soixante artiens et quarante théologiens ; qu'il seroit nommé *maison du Cardinal ;* que la valeur des bourses seroit fixée en marcs d'argent (1) : enfin il obtint, en 1308, une bulle du pape Clément V, qui donnoit au chapelain de ce collége la charge des âmes de tous ceux qui l'habitoient. Cette place devoit être occupée par un boursier théologien qui la gardoit toute sa vie, conservoit sa chambre après l'expiration du terme fixé pour sa bourse, et recevoit alors des honoraires convenables.

Dès le seizième siècle, il survint des changements dans ce collége. Le nombre des bourses y étoit alors réduit à quatorze pour les théologiens, et à quatre pour les artiens. En 1545 le parlement donna un arrêt de réglement pour y faire une réformation, par lequel il ordonna qu'outre le grand-maître, le prieur, le curé, les deux chapelains et les régents, il y auroit à

---

(1) Il eut égard, dans une telle mesure, aux changements qui pouvoient survenir dans la monnoie, et qui étoit alors très-fréquents, sage prévoyance, dont depuis les boursiers ne surent pas profiter. La bourse de chaque théologien fut fixée à six marcs d'argent pur, poids de Paris ; celle d'un artien à quatre marcs.

l'avenir dix-huit boursiers théologiens et six artiens, ce qui a été maintenu jusque dans les derniers temps, si l'on en excepte la suppression faite en 1765 d'un chapelain.

En 1757 on avoit fait à cette maison des réparations considérables; le portail de la chapelle fut reconstruit à neuf, on répara le maître-autel, et cette chapelle, dédiée d'abord sous le nom de saint Firmin (1), prit alors celui de saint Jean l'Évangéliste (2).

---

(1) *Voyez* pl. 148. Quelques historiens ont cru qu'elle étoit sous le titre de saint Remi, parce que l'église célébroit le même jour la mort de ce saint et la translation de saint *Fremi* ou *Firmin* son patron. Cette dernière fête étoit remarquable par des particularités assez singulières : un boursier, vêtu en Eminence, représentoit, pendant toute cette journée, la personne du cardinal, et dans cet affublement assistoit à l'office, suivi d'un aumônier qui portoit son chapeau rouge. La nation de Picardie y alloit célébrer la première messe, y recevoit une sportule, et venoit ensuite rendre ses devoirs au prétendu cardinal, qui lui prodiguoit les dragées et les confitures sèches; de là on se rendoit à l'église, où souvent celui-ci célébroit pontificalement la grand'-messe. L'Eminence devoit ensuite donner un grand dîner, dans lequel on continuoit à lui rendre les mêmes honneurs, etc. Cette fête, connue sous le nom de la *solennité du Cardinal*, avoit été sagement abolie au commencement du siècle dernier.

(2) L'église a été détruite. Les bâtiments qui existent encore ont été changés en habitations particulières; et sur le terrain qui en dépendoit, il a été établi un chantier qui porte le nom de *Chantier de la Ville*.

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, la Vision de Saint-Jean, par *Lagrenée.*

A gauche de la grille du cœur, un Christ mort; sans nom d'auteur.

SÉPULTURES.

Le cardinal Le Moine et son frère André Le Moine, évêque de Noyon, y étoient inhumés dans le même tombeau.

Ce collége étoit une des quatre maisons de théologie de la faculté de Paris. Il possédoit un terrain très-spacieux, qui s'étendoit depuis la rue Saint-Victor jusqu'à la porte Saint-Bernard. Parmi les savants qui y ont professé, on distingue *Turnebe*, *Buchanan* et *Muret.*

Le séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet (rue Saint-Victor).

Le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet étoit situé immédiatement au-dessus de la principale porte de l'église du même nom. Ce n'étoit, dans le principe, qu'une société de dix

ecclésiastiques, que l'un d'eux, M. Adrien Bourdoise avoit réunis en 1612 au collége de Reims, où il demeuroit. L'objet de cette petite communauté étoit de former des conférences pour l'utilité des jeunes gens qui se destinoient à la prêtrise. Il est remarquable que M. Bourdoise n'avoit point encore reçu les ordres lorsqu'il commença cet utile établissement; et ce ne fut que l'année suivante qu'il fut élevé à la dignité du sacerdoce, circonstance qui accrut son autorité parmi ses collègues. Il les avoit si bien choisis, et ils se montrèrent si disposés à favoriser son projet, qu'ils ne balancèrent point à le suivre dans les colléges du Mans, du Cardinal Le Moine et de Montaigu, dans lesquels il fut successivement transféré. Enfin, après plusieurs épreuves, ces ecclésiastiques se consacrèrent entièrement, en 1618, à l'instruction des jeunes clercs. On les voit s'établir, en 1620, dans la maison du sieur Guillaume Compaing, l'un d'entre eux, et la quitter en 1624 pour former un nouvel établissement au collége des Bons-Enfants. M. Georges Froger, alors curé de Saint-Nicolas, reconnoissant des services qu'ils rendoient à sa paroisse, résolut de se les attacher; et l'on peut lire dans Sauval (1) les

(1) Tome III, p. 183. 180.

conventions, sous signatures privées, qui furent passées entre eux le 26 juillet 1631, et rédigées en acte public le 11 octobre suivant. Cette institution ayant été approuvée par l'archevêque le 24 du même mois, et autorisée par lettres-patentes dans le mois de février suivant, ces prêtres acquirent en commun une maison et un jardin contigu, et cette acquisition fut confirmée par d'autres lettres-patentes du mois de mai de la même année (1).

Ils obtinrent, en novembre 1643, des lettres-patentes qui les autorisoient à recevoir des legs et des donations. Ce fut peut-être le refus que fit alors le parlement d'enregistrer ces lettres, qui leur procura un établissement légal : le 20 avril 1644 l'archevêque ayant érigé cette communauté en séminaire, fit autoriser cette érection par lettres-patentes du mois de mai suivant. Le parlement, en les enregistrant, crut devoir y mettre quelques modifications; le roi en accorda de nouvelles le 21 mai 1661, qui en ordonnoient l'enregistrement simple, et le parlement fut forcé de s'y conformer le 25 du même mois.

---

(1) L'abbé Lebeuf, Piganiol et plusieurs autres se sont fondés sans doute sur la date de ces lettres pour placer l'origine du séminaire Saint-Nicolas en 1632; mais elle est plus ancienne, si l'on considère le temps et la réunion de ses premiers membres; et postérieure de douze ans, si l'on n'envisage que l'institution légale du séminaire.

Cette communauté, enrichie par quantité de donations, augmenta ses bâtiments, et fit élever, en 1730, une autre maison dans la même rue, sous le nom de petit-séminaire. On y recevoit, à titre de pensionnaires, les étudiants qui se destinoient à l'état ecclésiastique. Les dimanches et fêtes, ils faisoient partie du clergé de la paroisse (1).

La bibliothèque étoit composée d'environ quinze mille volumes d'un bon choix. Il y avoit aussi un cabinet d'histoire naturelle.

Le collége des Bons-Enfants ou *séminaire de Saint-Firmin* (rue Saint-Victor).

Les historiens de Paris n'ont rien pu découvrir sur l'origine de ce collége. Leur incertitude et le défaut de monuments ne permettent pas de lui assigner une époque plus ancienne que le règne de saint Louis. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existoit avant 1247, puisqu'on trouve dans un testament de cette année que la dame Geneviève fit un legs de 10 sous au collége des Bons-Enfants (2). Les historiens de l'Église et de l'Uni-

---

(1) Cartul. S. Magl. Lebeuf, t. II, p. 560.
(2) Ce séminaire a été rendu à sa première destination

versité (1) rapportent une bulle d'Innocent IV donnée à Lyon le 8 des calendes de décembre, l'an 6 de son pontificat, ce qui revient au 24 novembre 1248, par laquelle le souverain pontife, à la réquisition de Gautier (de Château-Thierri), administrateur de la maison des Bons-Enfants, leur permet d'avoir une chapelle, et engage l'évêque à la leur accorder. Gautier, qui n'étoit alors que chancelier de Notre-Dame, fut élu évêque de Paris l'année suivante, mourut quelques mois après, et la permission ne fut donnée qu'en 1257 par Renaud de Corbeil, son successeur. Quelques années après, Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, y fonda une chapellenie au nom et comme exécuteur du testament de Gui Renard, médecin du roi (2), et assigna au chapelain une rente de 15 livres. Une reconnoissance de 40 sous de rente que les Bons-Enfants devoient à l'évêque, et dont ils passèrent acte au mois de juillet 1314, prouve qu'il y avoit alors neuf boursiers dans ce collége (3).

---

(1) Hist. eccles. Paris, t. II, p. 414. — Hist. univ., t. III, p. 217.

(2) Grand cartul. de l'évêché, fol. 330, cart. 527 et 528.

(3) Le sieur Pluyette, qui en fut principal, y fonda deux bourses par son testament du 4 septembre 1478.

Cette maison étoit presque abandonnée, lorsque la principalité et la chapellenie en furent données au célèbre Vincent-de-Paul le 1er mars 1624. C'est là qu'il jeta les premiers fondements de la congrégation de la Mission, à laquelle le collége fut réuni par décret du 8 juin 1627, confirmé par lettres-patentes du 15 septembre suivant. Dès-lors la maison de la Mission fut regardée comme un véritable séminaire, où l'on formoit de jeunes ecclésiastiquss destinés à aller porter la parole de Dieu dans les campagnes (1); mais il ne fut établi dans les formes légales que bien long-temps après, en 1707, par un décret d'érection de M. le cardinal de Noailles, confirmé par lettres-patentes du mois de janvier 1714.

Le collége des Bons-Enfants n'avoit pas été excepté dans les lettres-patentes du 21 novembre 1763, qui ordonnoient la réunion au collége de l'Université de tous les colléges sans exercice. Mais le roi, par de nouvelles lettres du 22 avril 1773, ordonna que la principalité, la chapellenie et les terrains et bâtiments de cette maison demeureroient attachés à la congrégation de

(1) Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, qui avoit autorisé l'établissement des prêtres de la Mission, regardoit leur maison comme un véritable séminaire, puisque par son mandement du 21 février 1631 il obligea les jeunes élèves de son diocèse qui aspiroient aux ordres de faire au collége des Bons-Enfants une retraite de dix jours.

la Mission, réunissant les autres biens et les bourses du collége à celui de Louis-le-Grand, conformément aux lettres-patentes du 21 novembre 1763, et à l'arrêt du parlement du 8 mai 1769 (1).

La bibliothèque, composée d'environ quinze mille volumes, avoit été en partie amassée par Julien Barbé, mort supérieur de cette maison.

Collége de la Marche (rue de la Montagne-Sainte-Geneviève).

Ce collége reconnoît deux fondateurs, Guillaume de La Marche et Beuve de Winville. L'oncle du premier, nommé Jean de La Marche, avoit loué, en 1362, le collége de Constantinople (2), situé dans le cul-de-sac d'Amboise,

---

(1) L'institution des *Jeunes-Aveugles* a été établie depuis peu dans les bâtiments de ce collége.

(2) Sur l'origine de ce collége plusieurs historiens ont prétendu que, peu après la prise de Constantinople, en 1204, le projet de réunir les églises grecque et latine ayant repris faveur, un des moyens qui parurent les plus efficaces pour parvenir à ce résultat fut d'envoyer des professeurs à Constantinople, et d'en faire venir des jeunes gens qu'on élèveroit à Paris; qu'en conséquence on fonda, en 1206, un collége qui fut nommé *Collége Grec* ou *de Constantinople*. Jaillot trouve cette opinion plausible, mais en

et fondé dans le cours du siècle précédent ; et cette maison, dans laquelle il n'y avoit plus alors qu'un seul boursier, prit dès ce moment le nom de *la Petite-Marche.* L'Université, qui avoit donné son consentement à cette location, consentit ensuite à céder à Guillaume de La Marche la propriété entière de ce collége, moyennant une redevance annuelle de 20 livres, dont 14 pour les cens et rentes dont il étoit chargé, et les 6 livres restantes pour les besoins des pauvres écoliers. Guillaume affectionna tellement cet établissement, qu'à sa mort, arrivée en 1420, il laissa la plus grande partie de ses biens pour l'entretien d'un principal, d'un procureur et de six boursiers. C'est alors qu'on voit paroître Beuve de Winville, nommé par lui son exécuteur testamentaire, et qui, joignant ses libéralités aux dons du premier bienfaiteur, acheta, la même année, les maisons que les religieux

---

même temps entièrement destituée de preuves : c'est également sans aucune autorité que Sauval a dit « que sous Urbain V, qui » tint le siége depuis 1352 jusqu'en 1362, le cardinal Capoc[1] » fonda, à la rue d'Amboise, un collége que quelques-uns » nommoient le collége de Constantinople, d'autres de Sainte-» Sophonie, d'autres de Sainte-Sophie, etc.» Il est certain qu'Urbain V ne fut élu pape que le 28 octobre 1362, que dès-lors le collége de Constantinople existoit, et que Jean de La Marche, qui l'avoit pris à loyer au commencement de cette même année, fit confirmer cette transaction par l'Université le 19 juillet suivant, lorsqu'Innocent VI occupoit encore le siége pontifical.

de Senlis avoient à la montagne Sainte-Geneviève, et y fit construire le collége de la Marche. Il y fonda également un chapelain et six boursiers; et les associant à ceux de la Petite-Marche, il les réunit tous dans cette nouvelle demeure. Les actes par lesquels tous ces arrangements furent approuvés sont datés de 1422 ou 1423 (1), et nous apprennent que, parmi les six boursiers fondés par Guillaume, il devoit y en avoir quatre de la Marche, qui étoit son pays natal, et deux de Rosières-aux-Salines en Lorraine. Les boursiers de la fondation de Beuve de Winville devoient être de Winville ou Voinville, Buxieres et Buxereule, au bailliage de Saint-Mihiel. Les deux fondations réunies firent donner à ce collége le nom de la Marche-Winville.

Depuis cette époque, d'autres personnes y fondèrent des bourses nouvelles, au nombre de neuf à dix. Elles étoient toutes à la collation de l'archevêque, qui étoit en même temps proviseur de cette maison (2).

Sur l'autel de la chapelle étoit un très-bon tableau, offrant le sujet de la Présentation de Notre Seigneur au temple; par un peintre inconnu.

---

(1) *Gall. Christ.*, t. VII, col. 145.

(2) Les bâtiments de ce collége sont maintenant occupés par une pension.

Collége des Allemands (rue du Mûrier, ci-devant rue Pavée).

Ce collége, qui n'existe plus, fut fondé, suivant les historiens de Paris, en 1353. Il s'étendoit, suivant toutes les apparences, jusqu'à la rue Traversine, puisque Duboulai, Dubreul, Crevier (1), etc., avancent qu'il y étoit situé. Cependant, suivant Jaillot, il y a des preuves que ce collége existoit dès 1348, et qu'il étoit dans la rue Pavée. Le terrier de Sainte-Geneviève de 1380 énonce, à l'article de cette rue : « Les » écoliers d'Allemaigne pour leur maison qui fut » jadis Regnaut de Cusances. » Le censier de 1540 fait mention, au même endroit, « des écoliers » de la province des pauvres Allemands; » et dans celui de 1603, on indique une maison, rue du Mûrier, tenant d'une part à la nation d'Allemagne.

Collége d'Arras (rue d'Arras).

Ce collége fut fondé par Nicolas le Caudrelier (*aliàs* le Cauderlier et le Candelier), abbé de Saint-Vaast d'Arras en 1332, suivant tous les historiens

(1) Hist. univ., t. VI, p. 328.

de Paris, avant cette époque, suivant Jaillot (1), qui prouve cette antériorité par les actes mêmes dont ses devanciers se sont appuyés pour fixer cette date. Il prouve même que cet établissement existoit avant 1328. Voici du reste comment on en raconte l'origine : Nicolas Le Caudrelier étoit exécuteur testamentaire de plusieurs personnes qui l'avoient chargé de quelques legs dont il devoit disposer pour des actes de piété : il ne crut pouvoir mieux remplir l'intention des légataires qu'en procurant à quelques pauvres écoliers d'Arras les moyens de faire leurs études. Ayant joint à cet effet le fruit de ses épargnes aux sommes dont il étoit dépositaire, il établit son collége, acheta des terres pour la subsistance des écoliers, et les plaça dans une maison également acquise à leur intention, et qui étoit située rue des Murs (aujourd'hui d'Arras). On ne trouve rien qui puisse faire présumer que par une telle acquisition cet abbé ait eu en vue de se procurer un domicile à Paris, soit pour lui et ses successeurs, soit pour ses religieux ; mais il étoit naturel qu'il en confiât la principalité à l'un d'entre eux, ce qui a subsisté jusqu'à la réunion de ce collége à celui de l'Université (2).

---

(1) Quart. de la place Maubert, p. 6.

(2) Les bâtiments de ce collége sont habités par des particuliers.

Collége de Laon (rue de la Montagne-Sainte-Geneviève).

Divers changements survenus dans ce collége ont trompé plusieurs historiens sur la véritable date de son origine. L'inscription même placée sur la porte la fixoit mal à propos à l'année 1314. La vérité est qu'il fut fondé en 1313 par Gui, chanoine de Laon et trésorier de la Sainte-Chapelle, ainsi qu'il est prouvé par les lettres de Philippe-le-Bel, données au mois de janvier de cette année (1). Elles nous apprennent que ce Gui de Laon et Raoul de Presle s'unirent ensemble pour faire cette fondation. Le premier donna 100 liv. de rente amortie et les maisons qu'il avoit rue Saint-Hilaire (rue des Carmes), ainsi que celles qu'il avoit ou pourroit avoir entre cette rue et celle du Clos-Bruneau, dite aujourd'hui Saint-Jean-de-Beauvais. Le second fit don de 200 liv. de rente; et tous les deux se réservèrent la disposition et l'administration de leur collége, qu'ils destinèrent à recevoir les pauvres écoliers des diocèses de Laon et de Soissons.

---

(1) Hist. univ. Paris, t. VI, p. 167. — Du Breul, p. 666.

Quelques différents qui survinrent entre ces écoliers provoquèrent, dès 1323, une séparation. Le collége de Laon occupa les logements de la rue du Clos-Bruneau, où fut depuis le collége de Lisieux. Le collége de Soissons ou de Presle fut établi dans le terrain qui donnoit sur la rue Saint-Hilaire, à la charge d'une redevance de 24 liv. de rente envers l'autre. En 1327, Gui de Laon établit dans le sien un principal, un chapelain et seize boursiers. Douze ans après, en 1339, Gerard de Montaigu, depuis avocat-général au parlement, légua aux écoliers de ce collége sa maison appelée l'*Hôtel du Lion d'or*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ils y furent transférés en 1340, et l'on trouve qu'en 1342 Foulques de Chanac permit d'y célébrer le service divin.

Entre le couvent des Carmes et cet hôtel du Lion d'or, devenu le collége de Laon, étoit le collége de *Dace*, dont aucun de nos historiens ne nous fait connoître la fondation. Jaillot, sans rien donner de positif à ce sujet, nous apprend qu'il existoit dans le treizième siècle, et qu'il avoit été fondé pour les écoliers de *Dampnemarck* (Danemarck), autrement dits *Suesses;* que dans le siècle suivant, ce collége tombant en ruine, et devenant presque inhabitable, les écoliers du collége de Laon s'en rendirent propriétaires, au moyen d'un arrangement fait

avec les boursiers qui l'habitoient, et en rétrocédèrent probablement une partie aux Carmes, qui se trouvoient extrêmement gênés dans leur maison : car il est certain que ces religieux en possédèrent par la suite une partie. Du reste, ce fait, peu important en lui-même, est raconté assez confusément par ce critique, et ne mérite pas la longue discussion qu'il lui a consacrée.

Le collége de Laon, comme nous l'avons dit, avoit été fondé uniquement pour seize boursiers étudiant dans la faculté des arts ; mais dans la suite on y ajouta des bourses pour des écoliers en théologie et en médecine. Vers le milieu du siècle dernier, il étoit composé d'un principal, qui réunissoit à cette place celle de procureur ; de douze boursiers théologiens, du nombre desquels étoient les quatre chapelains, et de dix-sept boursiers humanistes et philosophes. Il fut réuni au collége de Louis-le-Grand, ainsi que les autres colléges sans exercice, conformément aux lettres-patentes de 1763 (1).

Collége de Navarre (rue de la Montagne Sainte-Geneviève).

Ce collége, célèbre par le nom illustre de sa

(1) On a fait de ses bâtiments un bureau de liquidation.

fondatrice, Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel, ne l'est pas moins par le nombre de grands personnages qu'il a produits. Ce fut huit jours avant sa mort, le 25 mars 1304, que cette princesse en ordonna la fondation par son testament, ratifié et approuvé le même jour par le roi et par Louis, son fils aîné. On voit dans les titres qui le concernent, qu'elle y avoit destiné son hôtel de Navarre, situé rue Saint-André-des-Arcs, et une somme de 24,000 liv., faisant le fonds de 2,000 liv. de rente (1).

Suivant ce testament, il devoit y avoir dans ce collége soixante-dix pauvres écoliers, dont « vingt écoliers enfants, étudiants en gram- » maire, trente en logique et philosophie, et » vingt en théologie ou divinité. Si aura chacun » des Grammairiens, par semaine de sept jours, » 4 sols parisis; li Artien, 6 sols; et li Théolo- » gien, 8 sols. » Il contenoit en outre diverses dispositions en faveur des maîtres et chapelains. L'évêque de Meaux et l'abbé de Saint-Denis, exécuteurs testamentaires de la reine, ayant jugé qu'il étoit plus avantageux de vendre l'hôtel de Navarre, et d'acheter avec son produit un emplacement plus commode, firent, en conséquence de cette nouvelle disposition, l'achat de

(1) Manusc. de S. Germain-des-Prés, coté 453, fol. 16.

maisons et jardins situés à la montagne Sainte-Geneviève, et c'est là que le collége de Navarre fut établi. Des statuts furent dressés pour cet établissement en 1315; le nombre des maîtres, des chapelains et des clercs fut augmenté; et vers le milieu du siècle suivant, on admit des externes et des pensionnaires à partager les leçons qu'y recevoient les boursiers. Quelques-unes des bourses furent affectées à l'abbaye Sainte-Geneviève et à la cathédrale, d'autres à la chapelle; en 1635 M. Fayet, curé de Saint-Paul, en fonda six en faveur des enfants de chœur de sa paroisse (1).

Ce collége souffrit beaucoup des troubles qui désolèrent le règne de Charles VI; il fut alors presque entièrement ruiné. Charles VII ordonna qu'il fût rétabli, et Louis XI, en 1464, fit exécuter cette ordonnance. Depuis il n'a cessé d'être l'objet de la protection particulière de nos rois, Charles VIII daigna assister, en 1491, à l'un de ses exercices publics, et lui donna 2,400 liv. pour augmenter sa bibliothèque. Henri III et Henri IV, au rapport de Matthieu, y firent leurs études avec le duc de Guise, et Charles IX alla les y visiter. Louis XIII y réunit les colléges de Boncourt et de Tournay, dans

(1) Les bourses de ce collége furent depuis réduites à trente, sans y comprendre celles de cette dernière fondation.

l'intention d'y fonder une école de théologie ; et la même année, le cardinal de Richelieu y établit une chaire de controverse. On voit ensuite Louis XIV y créer, en 1660, deux chaires nouvelles, l'une de théologie morale et de cas de conscience, l'autre qu'il déclara de fondation royale. Son successeur ne se montra pas moins libéral envers cette maison, dont il répara les bâtiments, et dans laquelle il créa la chaire de physique expérimentale, de manière que c'étoit le collége de l'Université qui présentoit le cours d'enseignement le plus complet. C'étoit aussi celui dans lequel les premières familles du royaume mettoient de préférence leurs enfants en pension ; de manière que Mézerai a eu raison de dire (1), en parlant de la reine Jeanne, « qu'elle fonda le noble collége de Navarre et de » Champagne, l'école de la noblesse françoise, » et l'honneur de l'Université de Paris. »

La chapelle, bâtie en 1309, ne fut dédiée que le 16 octobre 1373, sous le nom de saint Louis.

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

TABLEAUX ET SCULPTURES.

Près de l'autel, deux tableaux, dont l'un représentoit un *Ecce Homo*, l'autre une Mère de douleur ; sans nom d'auteur.

---

(1) T. V, p. 534.

Un grand candélabre à sept branches sur chaque face, et d'environ dix pieds de haut. Il servoit de lutrin.

Aux deux côtés de la porte de ce collége, on voyoit les deux statues de la reine Jeanne et de Philippe-le-Bel son époux.

SÉPULTURES.

Au milieu du chœur, sous la lampe, avoit été inhumé le fameux Clémengis, docteur de cette maison, recteur de l'Université, secrétaire de l'antipape Benoît XIII, mort vers 1430 (1).

Dans la nef, on lisoit l'épitaphe de Jean Teissier, fameux grammairien, mort en 1542.

La bibliothèque, fondée par la reine Jeanne, successivement augmentée par diverses donations, et notamment par l'acquisition de la bibliothèque du savant Peiresc, étoit riche en manuscrits authentiques et en anciennes éditions.

Parmi les hommes célèbres qui sortirent de cette école, on distingue Jean Gerson, chancelier de l'Université dans le quinzième siècle, et Jacques Bénigne Bossuet, l'un des plus beaux génies dont elle puisse s'honorer dans le dix-septième (2).

---

(1) On lisoit sur sa tombe le vers suivant, lequel formoit un jeu de mots assez puéril :

Qui lampas fuit ecclesiæ, sub lampade jacet.

(2) Les bâtiments de ce collége sont occupés maintenant par l'École polytechnique.

Le Séminaire des Trente-Trois (rue de la Montagne-Sainte-Geneviève).

La fondation de cet utile établissement est due à M. Claude Bernard, dit le *Pauvre-Prêtre*, particulièrement connu par sa grande charité. Il l'avoit déjà souvent exercée envers quelques écoliers dont la bonne conduite et les talents annonçoient des dispositions heureuses pour l'état ecclésiastique, mais qui manquoient absolument de tous moyens d'existence. En 1633 il en rassembla d'abord cinq en l'honneur des cinq plaies de Notre Seigneur : ce nombre devint ensuite égal à celui des apôtres; enfin il trouva le moyen de le porter jusqu'à trente-trois, qui est celui des années que Jésus-Christ, suivant l'opinion la plus commune, a passées sur la terre. De là le nom qu'on leur donna des *Trente-Trois-Pauvres-Ecoliers*. Ils furent d'abord placés au collége des *Dix-Huit*, ensuite dans celui de Montaigu, peu après dans une maison située vis-à-vis ce collége, et nommée l'*hôtel de Marli*. La reine Anne d'Autriche contribua, par le don qu'elle fit à ces pauvres écoliers de trente-trois livres de pain par jour, à soutenir cet établissement, et mérita par là d'en être nommée

la fondatrice (1). Il ne prit cependant une forme stable qu'environ vingt ans après. Plusieurs personnes pieuses étoient entrées dans les vues charitables de M. Bernard; et après sa mort, arrivée le 23 mai 1641, elles se réunirent encore pour soutenir cette bienfaisante institution. La somme que produisirent leurs libéralités fut suffisante pour acheter l'hôtel d'Albiac, situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et le faire distribuer convenablement. Cette acquisition fut faite en 1654; et l'on obtint, trois ans après, la permission des grands-vicaires de l'archevêché pour l'érection de cette maison en séminaire ecclésiastique, permission qui fut confirmée par des lettres-patentes de 1658.

On y procuroit la subsistance et l'instruction à de pauvres écoliers françois et même suisses, jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'être promus au sacerdoce. On n'exigeoit d'eux rien autre chose, sinon qu'ils fussent nés de légitime mariage, bien constitués, clercs tonsurés ou en état de l'être, assez avancés dans leurs études pour pouvoir faire la philosophie, et dépourvus de tous moyens d'existence. Ce séminaire étoit conduit par trois directeurs pour le temporel,

---

(1) C'est ce que constatoit l'inscription suivante, gravée sur la porte : « Ce séminaire de la famille de Jésus-Christ fut fondé » par Anne d'Autriche en 1638. »

trois pour le spirituel, et par un préfet qui étoit à la tête de la communauté (1).

Collége de Boncourt (rue Bordet).

Ce collége fut bâti, suivant les apparences, sur l'emplacement de l'hôtel de l'évêque d'Orléans. Pierre de Bécoud, sieur de Flechinel, qui avoit acquis cet hôtel, en fut le fondateur. On voit par l'acte de fondation, daté de 1357 (2), qu'il affecta sa maison située sur la montagne Sainte-Geneviève, et quelques dîmes qu'il avoit en Flandre, à l'établissement et dotation d'un collége « pour huit pauvres écoliers étudiants en » logique et en philosophie, qui auront chacun » quatre sous par semaine; lesquels doivent » être pris et élus, toutes fois que le cas si » offerra, en le évesquié de Thérouenne, ex- » cepté ce qu'il y a dudit évesquié au pays de » Flandre. » Ces bourses devoient être à la nomination de l'abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer, et de celui de Saint-Éloi, au diocèse d'Arras. Le nom de ce fondateur fut depuis altéré et changé en celui de Beaucourd, Becourt, et enfin Boncourt.

Au mois de mars 1638, Louis XIII unit ce

---

(1) Ce local est occupé aujourd'hui par une pension.
(2) Hist. de Paris, t. III, p. 440.

collége à celui de Navarre, qui n'en étoit séparé que par la rue Clopin. L'intention du roi étoit d'y établir une société de docteurs en théologie à l'instar de celle de Sorbonne ; et en conséquence de cette union, il permit de fermer cette rue dans une longueur de soixante-quatre toises ; mais les supérieurs de ce dernier collége ne jugèrent pas à propos de profiter de cette permission, et, pour laisser libre le passage de la rue, se contentèrent de faire construire une galerie de communication avec le collége de Boncourt.

Le célèbre Voiture avoit été élevé dans ce collége (1).

Collége de Tournay (rue Bordet).

Il étoit voisin du collége de Boncourt, et avoit d'abord servi d'hôtel aux évêques de Tournay. Aucun auteur ne rapporte précisément la date de sa fondation ; mais il est certain qu'il existoit au quinzième siècle, et qu'il y avoit alors une communication entre les deux colléges, au moyen de laquelle les écoliers de Tournay pouvoient assister à la messe qui se disoit au collége de Boncourt et aux leçons qui

(1) Des bâtiments considérables ont été ajoutés à ces deux colléges réunis ; et l'on y a placé l'école polytechnique.

s'y faisoient. Il fut réuni, en même temps que ce dernier collége, à la maison de Navarre, et aux mêmes conditions.

Collége des Ecossois (rue des Fossés-Saint-Victor).

Ce collége reconnoissoit deux fondateurs : le premier fut David, évêque de Murrai en Ecosse, qui, en 1323, consacra une certaine somme pour assurer la subsistance de quatre pauvres écoliers de sa nation, un théologien et trois artiens. Ces quatre boursiers furent d'abord placés au collége du cardinal Le Moine, qui, en conséquence de cet arrangement, fut mis en jouissance de leur dotation ; mais il se démit dès 1333 de cette possession et de tous ces droits entre les mains du successeur de David, et les écoliers écossois furent alors placés dans la rue des Amandiers. Les choses restèrent dans le même état jusqu'au moment où, par l'effet du schisme d'Angleterre, on vit arriver en France un grand nombre de jeunes Ecossois forcés d'abandonner leur patrie, où l'exercice de la religion catholique venoit d'être proscrit, du reste, dénués de tous moyens de subsistance, et n'en pouvant trouver que dans l'étude et les diverses carrières qu'elle mettoit à même d'embrasser. Touché de leur

situation, Jacques de Bethwn, archevêque de Glascow et ambassadeur d'Ecosse en France, sut intéresser en leur faveur la reine Marie Stuart : elle leur fit des pensions, ne cessa point de les protéger même pendant sa longue captivité, et mérita leur éternelle reconnoissance par le legs qu'elle leur fit au moment de sa mort. Jacques de Bethwn y ajouta le don de tous ses biens ; et avant sa mort qui arriva en 1603, nomma les prieurs des chartreux directeurs et administrateurs de cette fondation, leur donnant pouvoir de choisir les boursiers, de se faire rendre les comptes, etc., ce qui s'est observé jusque dans les derniers temps.

Avant cette donation, et depuis l'an 1572, époque du décès du dernier évêque de Murrai, la nomination de ces quatre boursiers avoit été dévolue à l'évêque de Paris ; et ces places avoient souvent été données à des prêtres écossois dont les études étoient déjà finies. Depuis, M. de Gondi, archevêque de cette ville, jugea plus utile de réduire les bourses à deux, et de les réunir à la communauté de l'archevêque de Glascow (1) ; son décret, donné à cet effet en 1639, fut confirmé par des lettres-patentes en-

(1) Nous parlerons par la suite de cette communauté.

registrées en 1640. Robert Barclai, principal de ce collége, acheta, en 1662, une place sur les fossés Saint-Victor, sur laquelle il fit bâtir la maison dont nous parlons. Elle fut achevée en 1665, et la chapelle en 1672. Cette chapelle est sous l'invocation de saint André, apôtre, patron de l'Ecosse.

Cette maison n'étoit pas seulement fondée pour des étudiants; elle étoit encore destinée à former des missionnaires pour le royaume d'Ecosse, de manière que c'étoit à la fois un collége et un séminaire. Quoique cet établissement ait toujours été sans exercice, il ne fut cependant point compris dans le nombre des colléges qui furent réunis, en 1763, au collége de Louis-le-Grand.

Il est à remarquer que les Écossois dont il étoit rempli étoient réputés vrais et naturels sujets du roi.

TOMBEAUX.

Dans une urne de bronze doré, élevée sur un monument de marbre, étoit renfermée la cervelle de Jacques II, roi d'Angleterre, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1701. Ce monument, exécuté par *Louis Garnier*, étoit dû au zèle du duc de Perth, gouverneur de Jacques III, qui le fit ériger à ses frais. Il étoit accompagné d'une épitaphe que nous croyons devoir rapporter :

D. O. M.

JACOBI II.

Magnæ Britanniæ, etc. Regis. Ille partis terrâ ac mari trium-

phis clarus, sed constanti in Deum fide clarior, huic regna, opes, et omnia vitæ florentis commoda postposuit. Per summum scelus à suâ sede pulsus, Absalonis impietatem, Architophelis perfidiam, et acerba Semei convitia, invictâ lenitate et patientiâ, ipsis etiam inimicis amicus, superavit. Rebus humanis major, adversis superior, et cœlestis gloriæ studio inflammatus, quod regno caruerit sibi visus beatior, miseram hanc vitam felici, regnum terrestre cœlesti commutavit

Hæc domus quam pius princeps labentem substinuit et patriæ fovit, cui etiam ingenii sui monimenta omnia, scilicet suâ manu scripta, custodienda commisit, eam corporis ipsius partem quâ maximè animus viget religiosè servandam suscepit.

Vixit annos LXVIII. *Obiit kal. oct. anno salutis humanæ* M. D. CCI. *Jacobus dux de Perth, præfectus institutioni Jacobi III, magnæ Britanniæ regis, hujus domûs benefactor, mærens posuit* (1).

HÔTELS.

ANCIENS HOTELS DÉTRUITS.

Hôtel d'Amboise (rue du Pavé-de-la-Place-Maubert).

Cet hôtel, qui avoit pris le nom de la famille d'Amboise à laquelle il appartenoit, avoit été bâti dans un cul-de-sac qui reçut la même dénomination ; il a subsisté jusqu'au quatorzième siècle.

(1) On a établi une pension dans les bâtiments de ce collége.

Hôtels des abbés de Saint-Vincent de Senlis et de la Couture (rue de la Montagne-Sainte-Geneviève).

On ne sait rien autre chose de ces hôtels, sinon qu'ils existoient tous les deux dans cette rue vers 1380.

Hôtel d'Albiac (même rue).

Cet hôtel fut acheté par contrat du 7 mai 1654, pour servir de logement aux pauvres écoliers du séminaire des Trente-Trois.

Hôtels de Bourbon, de Bavière, de l'évêque d'Orléans et de celui de Tournay (rue Bordet).

De ces quatre hôtels, le premier ne subsiste plus depuis long-temps. On trouvoit encore, au siècle dernier, des vestiges du second dans un grand logis habité par des artisans, lequel avoit conservé le nom de *cour de Bavière*. Les deux autres avoient formé les colléges de Boncourt et de Tournay.

Hôtel des comtes de Bar (rue Clopin).

On le trouve situé, au treizième siècle, dans cette rue, et attenant la maison où l'on a bâti le collège de Boncourt, Sauval dit qu'il appartenoit encore aux seigneurs de cette mai-

son en 1338. Les cartulaires de Sainte-Geneviève et de Sorbonne en font mention dès 1284 et 1285.

Maison du Patriarche (rue Moufetard).

Ce n'est plus aujourd'hui qu'une cour environnée de vieux bâtiments, occupés par des artisans. Sauval et Piganiol se sont trompés en disant qu'elle appartenoit dans le principe à Simon de Cramault, cardinal et patriarche d'Alexandrie. Jaillot prouve que ses premiers propriétaires furent Guillaume de Chanac, fondateur du collége de ce nom, et Bertrand de Chanac, mort en 1404. Ce dernier en fit don au collége fondé par son parent : depuis l'on voit Simon Cramault, personnage considérable sous le règne de Charles VI, devenir possesseur de cette maison, qu'il avoit sans doute acquise, à titre de vente ou d'échange, des écoliers du collége de Chanac. Elle étoit considérable, et occupoit tout le carré que forment aujourd'hui les rues Moufetard, de l'Épée-de-Bois, du Noir et d'Orléans; aussi étoit-elle chargée d'une forte redevance envers l'abbaye de Sainte-Geneviève, sur le territoire de laquelle elle étoit située. Le propriétaire ayant cessé de la payer, la maison fut saisie et vendue. Elle passa, par succession de l'acquéreur, à MM. Canaye, à qui elle ap-

partenoit en 1561. C'est alors qu'elle fut prêtée ou donnée à bail aux calvinistes, qui en firent le lieu de leurs assemblées, et qu'arriva l'événement désastreux de Saint-Médard, dont nous avons déjà parlé. Le lendemain, la populace irritée se saisit de la maison du Patriarche, brisa la chaire du ministre, rompit les bancs, brûla le prêche ; et, sans l'activité des magistrats qui arrêtèrent ce désordre, le feu, qui se communiquoit déjà aux maisons voisines, auroit peut-être consumé tout le quartier. Jean Canaye, tout innocent qu'il étoit du tumulte arrivé, fit déclarer au parlement qu'il abandonnoit cette maison et ses dépendances, pour être vendue au profit des pauvres, ou employée à toute autre œuvre de piété que la cour ordonneroit ; « désirant que la mémoire de ce lieu fût à jamais » éteinte et hors de sa famille. » (1) Il ne paroît pas que son offre ait été acceptée, car des titres postérieurs prouvent que dans le siècle suivant la maison du Patriarche appartenoit encore aux Canaye; du reste, cette famille possédoit plusieurs maisons et jardins dans le faubourg Saint-Marcel (2).

---

(1) Hist. de Paris, t. IV, p. 806.

(2) Cette maison est presque détruite. La cour est devenue un marché public.

Le Séjour d'Orléans (rue d'Orléans).

Cette maison de plaisance, qui fut possédée par Louis de France duc d'Orléans, n'occupoit pas seulement, ainsi que l'a dit Piganiol, une partie de la rue à qui elle a donné son nom : tous les titres qui la concernent prouvent qu'elle s'étendoit jusqu'au cimetière Saint-Médard ; de là, remontant en droite ligne à la rue Censier, elle se prolongeoit ensuite jusqu'à la Bièvre, et le long de cette rivière jusqu'à la rue Moufetard, reprenoit plus haut tout le côté gauche de la rue du Fer-à-Moulin, jusqu'à l'hôtel de Clamart qui alors en faisoit partie ; enfin redescendoit vers la Bièvre, qu'elle côtoyoit jusqu'à la rue d'Orléans (1).

Cet hôtel, au milieu du treizième siècle, appartenoit à Jean de Mauconseil, et s'appeloit l'hôtel de Carneaux. Vers la fin du quatorzième (en 1386), l'évêque de Beauvais, Milles de Dormans, qui en étoit alors propriétaire, le

(1) Il en résulte que ce qu'on appeloit encore, avant la révolution, *le fief du séjour d'Orléans*, comprenoit tout l'espace renfermé entre les rues d'Orléans, Moufetard, du Fer-à-Moulin, de la Muette et du Jardin du Roi, à la réserve du carré qu'occupent l'église, le cimetière Saint-Médard et les maisons voisines jusqu'à la Bièvre, et du terrain de l'hôtel de Clamart, lequel contenoit environ soixante toises carrées.

vendit à Jean, duc de Berri, qui le céda, l'année suivante, à Isabeau de Bavière. Cette princesse le donna bientôt en échange au duc d'Orléans, son beau-frère, pour la maison dite le Val-de-la-Reine. Ce prince l'augmenta par diverses acquisitions ; et notamment par celle d'un hôtel voisin que possédoit aussi Milles de Dormans, et qui fut depuis l'hôtel de Clamart. Le séjour d'Orléans passa ensuite dans la maison d'Anjou-Sicile. Louis II, roi de Sicile, le possédoit au commencement du quinzième siècle. Ce domaine en sortit pendant quelque temps, y rentra (1), et fut enfin réuni à la couronne après la mort de Charles IV d'Anjou, neveu et successeur du roi René, lequel avait institué Louis XI son héritier universel. Ce prince donna, en 1483, le séjour d'Oléans à Jacques Louet, trésorier des chartes, pour en jouir sa vie durant (2). La famille de Mesme le posséda ensuite, et en aliéna plusieurs parties. Enfin il devint, en 1649, la propriété d'un bourgeois de Paris, qui le vendit, en 1663, à l'abbaye Saint-Geneviève (3).

---

(1) Marguerite d'Anjou, femme de Henri IV, roi d'Angleterre, s'y retira peu de temps après la mort de ce prince.

(2) Mémor. R. fol. 332.

(3) Il ne reste plus, depuis très-long-temps, aucun vestige de cet édifice.

Hôtels des comtes de Boulogne, de la comtesse de Forebelle, des comtes de Forez, de Hugues d'Arcies (rue du Fer-à-Moulin).

L'hôtel des comtes de Boulogne est le plus ancien des quatre que nous trouvons dans cette rue. Celui qu'habitoit la comtesse de Forebelle avoit été acheté par son père en 1221. Les comtes de Forez firent l'acquisition du leur en 1321 (1) ; ce furent les religieux de Sainte-Geneviève qui le vendirent : et dès 1371 il passa dans la maison de Bourbon, par le mariage d'Anne, dauphine d'Auvergne et comtesse de Forez, avec Louis II, duc de Bourbon. Enfin Hugues d'Arcies occupoit une maison dans cette rue, qu'il vendit, en 1378, à Roger d'Armagnac.

Hôtel de Clamart (rue de la Muette).

Ce vaste bâtiment, qui embrassoit toute cette rue jusqu'au Pont-aux-Biches, avoit appartenu au comte d'Armagnac, ensuite à l'archevêque de Reims et à Philbert Paillard, président au parlement, qui le possédoit en 1378 (2).

---

(1) Sauval, t. II, p. 66.
(2) *Ibid.*, p. 77.

En 1423 cette maison s'appeloit l'hôtel de Coupeaux ; on la laissoit dès-lors tomber en ruine, et en 1540 il n'en restoit plus qu'un pressoir, des masures et les jardins qui faisoient partie des dépendances de l'hôtel d'Orléans. On ignore quand ce bâtiment fut acquis par M. de Clamart dont il prit le nom ; mais le terrier de l'abbaye de Sainte-Geneviève prouve qu'il le portoit dès 1646 (1).

Séjour de la Reine Blanche (rue de la Reine-Blanche).

Sauval dit (2) que la rue de la Reine-Blanche « fut ainsi appelée à cause qu'on la fit sur les » ruines de l'hôtel de la Reine-Blanche, qui fut » démoli en 1392, comme *complice* de l'embra- » sement de quelques courtisans (3) qui y dansè- » rent, avec Charles VI, ce malheureux ballet des » Faunes si connu (4). » Juvénal des Ursins et Corrozet l'avoient dit avant lui, et les historiens de Paris on suivi cette opinion. Cependant Jean Le Laboureur, autre historien de Charles VI, dit positivement que ce fut à l'hôtel Saint-Paul

(1) Cet hôtel est également détruit depuis long-temps.

(2) Tome I, p. 161.

(3) Juven. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 93. — Corrozet, fol. 134.

(4) *Voyez* t. II, p. 516.

que se donna le ballet des Sauvages, et nos écrivains les plus exacts ont adopté cette opinion. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y a eu dans ce lieu un *séjour* ou des jardins appelés *de la reine Blanche*, et plusieurs titres en font mention. On ignore si ce nom venoit de Blanche de Bourgogne, femme de Charles-le-Bel, ou de Blanche d'Évreux, qui avoit épousé Philippe de Valois, ou enfin de la reine Blanche de Castille, mère de saint Louis. Cette dernière opinion a été soutenue dans un mémoire manuscrit fait en 1719 par un doyen de Saint-Marcel (1). Il ajoute que cet hôtel fut ensuite possédé par une comtesse de Piémont.

L'hôtel Zone (rue de Lourcines).

Sauval (2) voulant expliquer le nom de cet hôtel, appelé par corruption l'hôtel *Jaune*, dit qu'on tient, par tradition, qu'un commandeur de Saint-Jean-de-Latran, curieux de porter ses pas jusqu'à la zone torride, le fit bâtir et le donna à sa commanderie. Ses copistes n'ont pas manqué de répéter ce conte, tombé aujourd'hui en discrédit, et qui n'a jamais eu le moindre fondement. Jaillot, cherchant aussi cette origine, trouve un acte portant la vente

(1) M. Colonne du Lac.
(2) Tome I, p. 271.

faite en 1182, aux frères de l'hôpital de Jérusalem, d'une grange près de l'orme de Lorcines. Cette acquisition, faite du consentement de l'abbé de Sainte-Geneviève (1), fut d'abord sous la seigneurie de cette abbaye, et soumise à plusieurs redevances envers elle jusqu'en 1445, qu'elle en céda le cens et la seigneurie aux chevaliers.

L'hôtel dont nous venons de parler se nommoit, à la fin du siècle dernier, l'hôtel du Fief, c'est-à-dire du fief de Saint-Jean-de-Latran. Il avoit communiqué sa franchise à plusieurs maisons qui en dépendoient, tant dans cette rue que dans quelques rues adjacentes (2).

Maison Saint-Louis (rue Saint-Hippolyte).

Tel est le nom que Germain Brice donne à un vaste édifice situé vis-à-vis l'église Saint-Hippolyte, et dont il reste encore aujourd'hui des parties assez considérables et assez curieuses pour que nous ayons cru devoir en faire lever un dessein.

Ces débris sont composés de deux corps de logis qui communiquent l'un à l'autre par une

---

(1) Cartul. 5. Gen. fol. 107 et 203.

(2) Cet hôtel, qui existe encore en partie, est habité par des particuliers.

galerie, au-dessous de laquelle est placée la porte d'entrée. La partie qu'on ne voit point dans la gravure se prolonge le long de la rue Saint-Hippolyte, sous la forme d'un carré long. Elle se compose d'une grande salle au rez-de-chaussée, et de plusieurs appartements au premier étage.

La délicatesse des sculptures gothiques qui ornent le perron et les portes du principal corps de logis, prouve qu'en effet la construction en remonte jusqu'au commencement du treizième siècle, époque la plus brillante de ce genre d'architecture. La tour carrée, le perron, le bâtiment en retour, tout est gothique, à l'exception des combles et de quelques parties supérieures. La forme carrée des croisées, laquelle se rapproche beaucoup de celle qui est usitée dans l'architecture moderne, est également une forme primitive; on peut conjecturer seulement que ces croisées ont été dépouillées des ornements de sculpture qui les environnoient. La même forme se retrouve dans celles de l'autre construction.

La rivière coule à l'autre extrémité, le long des murs de cette maison; et dans toute sa longueur le rivage est revêtu d'un quai dont la construction paroît également fort ancienne. Au milieu de la cour est une grande citerne depuis long-temps à sec, et dans laquelle on pré-

tend que l'eau de la Seine entroit jadis par un canal souterrain : les caves encore existantes, et qui paroissent être du même temps que l'édifice, sont immenses, et peuvent, dit-on, contenir trois mille pièces de vin.

Saint Louis a-t-il eu effectivement un palais dans cet endroit ? le témoignage de Germain Brice n'est pas appuyé d'autorités suffisantes pour qu'on puisse rien affirmer à ce sujet. Les traditions qu'on en conserve dans le quartier ne fournissent également que de bien foibles lumières ; l'édifice y est vulgairement connu sous le nom de maison de la Reine-Blanche. Sur la porte principale au-dessus du perron, porte qui est également gothique, et du même temps que le reste, on voit plusieurs portraits dans des médaillons, et l'une de ces figures semble offrir les traits de saint Louis ; l'architecture a bien certainement le caractère de celle qui régnoit dans le siècle de ce prince ; voilà tout ce qu'il nous est possible de dire sur ce monument (1).

HOTELS EXISTANTS EN 1789.

Hôtel de Nesmond (quai de la Tournelle).

Cet hôtel, situé au coin de la rue des Bernardins et près de la maison des Miramiones, avoit

(1) *Voy.* pl. 146.

été bâti sur trois quartiers de terre dépendants des chanoines de Saint-Victor. Ce terrain appartint ensuite à plusieurs propriétaires, parmi lesquels on compte les évêques de Paris et d'Arras, le comte de Boulogne, etc. ; ce dernier le possédoit en 1372, et l'on y avoit déjà élevé une maison (1). Cette propriété passa, dans le seizième siècle, à l'évêque de Beauvais, au duc de Montpensier, à M. Despesse, avocat du roi. En 1603 elle avoit pris le nom d'hôtel de Bar, à cause des ducs de Lorraine et de Bar qui l'avoient possédée. Nous passons sous silence plusieurs autres personnages à qui elle a appartenu, et qui sont trop obscurs pour mériter d'être cités. Enfin en 1636 c'étoit un jeu de paume, qui fut acquis peu de temps après par M. de Nesmond, et passa ensuite à ses héritiers (2).

Hôtel de Scipion (rue de la Barre).

Cet hôtel, bâti par Scipion Sardini, avoit été acquis, dans le siècle dernier, par l'hôpital général. On y avoit établi la boulangerie et la boucherie de ce grand établissement, et depuis cette époque il étoit connu sous le nom de Sainte-Marthe (3).

---

(1) Cens. de l'archev.
(2) Cet hôtel est maintenant habité par des particuliers.
(3) Cet édifice a encore aujourd'hui la même destination.

Clos Saint-Victor.

Il étoit situé vis-à-vis de cette abbaye et dans l'espace qui se trouve entre les rues Neuve-Saint-Étienne, des Fossés-Saint-Victor et des Boulangers. On le nommoit anciennement clos des Arênes; et Jaillot prétend que, du temps des Romains et de nos rois de la première race, c'étoit là qu'étoient les arênes et l'amphithéâtre. En 1641 on y plaça le cimetière de la Pitié; avant cette époque, ceux qui mouroient dans cet hôpital étoient enterrés dans le cimetière Saint Médard.

Cimetière de Clamart.

C'étoit dans le principe un grand jardin situé vis-à-vis l'hôtel de Clamart. On en fit un cimetière, et il prit alors le nom de cet hôtel, ainsi que la croix et le carrefour situés au bout de la rue de la Muette (1).

Rivière de Bièvre.

Cette petite rivière prend sa source à quatre lieues de Paris, aux environs d'un bourg dont on lui a donné le nom, et vient se jeter dans la Seine un peu au-dessus du jardin des Plantes,

(1) On enterre encore aujourd'hui dans ce cimetière.

après avoir traversé le faubourg Saint-Marceau.

Cette direction est celle qu'elle avoit dans les temps les plus anciens ; mais elle ne l'a pas toujours conservée. Saint-Bernard nous apprend lui-même (1) qu'Odon, abbé de Sainte-Geneviève, sur la demande qu'il lui en fit, permit que les religieux de Saint-Victor en détournassent le cours, la fissent passer dans leur enclos, et même y fissent construire un moulin (2); sous la condition toutefois que cette construction ne porteroit aucun préjudice au moulin de Coupels (Copeaux), et qu'ils paieroient deux sous de cens à l'abbaye de Sainte-Geneviève. En vertu de cette permission, ces religieux firent creuser, à cent quarante toises du moulin de Coupeaux, un canal qui traversoit leur enclos, et, se prolongeant le long du terrain qu'occupe aujourd'hui la rue de Bièvre, alloit aboutir aux Grands-Degrés. Ceci arriva entre 1148 et 1150.

La nouvelle enceinte que fit élever Philippe-Auguste ne changea rien à ce canal; et l'on voit qu'à la fin du treizième siècle il traversoit encore le terrain des Bons-Enfants et celui des Augustins. Mais les fossés et arrière-fossés

---

(1) *In not. ad Epist.* 410.

(2) Ce moulin subsistoit encore à la fin du siècle dernier, rue du Jardin du Roi, vis-à-vis la rue Censier : en 1636 on le nommoit le moulin *Bourgault*.

qu'on fut obligé de creuser sous la régence et pendant le règne de Charles V, forcèrent enfin de lui donner une direction nouvelle, laquelle fut tracée entre la rue d'Alez, aujourd'hui détruite, et celle des Fossés-Saint-Bernard (1).

On ignore à quelle occasion et pour quel motif Louis XII voulut faire reprendre à la Bièvre son ancien cours ; mais on lit dans les registres de la ville (2) que le 19 janvier 1511 il donna ordre au prévôt des marchands et aux échevins de la faire repasser dans son premier canal. Cet ordre n'eut point alors son exécution, et les choses restèrent comme elles étoient jusque dans le dix-septième siècle : car le plan de Gomboust nous montre encore, en 1652, la Bièvre traversant l'enclos de Saint-Victor. Cependant un arrêt du conseil donné en 1672 en ordonna la suppression; et ce canal, qui avoit neuf pieds de large, fut enfin comblé en 1674.

La Bièvre, à son entrée à Paris, prend indistinctement ce nom et celui de rivière des *Gobelins*, parce qu'elle passe dans l'enclos de cette manufacture.

---

(1) Les démolitions et l'excavation des terres que causa cette opération ayant apporté un notable préjudice aux religieux de Saint-Victor, Charles VI, pour les indemniser, leur accorda, en 1411, le privilége exclusif de la pêche dans les fossés qu'on avoit creusés sur leur territoire.

(2) Fol. 63.

FONTAINES.

Fontaine d'Alexandre ou *de la Brosse.*

Cette fontaine, qui a reçu son nom d'une tour dont nous ne tarderons point à parler (1), est placée à l'angle que forment les anciens murs de clôture de l'abbaye Saint-Victor avec la rue de Seine, et donne de l'eau de l'aquéduc d'Arcueil. Sa composition présente une urne soutenue par des dauphins et posée sur un piédestal, au milieu duquel est un masque de bronze. Deux sirènes, depuis long-temps mutilées, accompagnent cette urne que surmontoient, avant la révolution, les armes de la ville. Celles du roi étoient placées dans le fronton brisé qui lui sert de couronnement.

On lisoit sur l'attique les deux vers suivants, composés par Santeuil, et dans lesquels il faisoit une allusion assez ingénieuse à la bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor.

Quæ sacros doctrinæ aperit domus intima fontes,
Civibus exterior dividit urbis aquas.

(1) *Voy.* p. 655.

Fontaine de la rue des Fossés-Saint-Bernard.

Cette fontaine, placée à l'entrée de la rue dont elle porte le nom, fournit également de l'eau d'Arcueil.

Fontaine des Carmes de la place Maubert.

Cette fontaine, construite d'abord près du couvent de ces religieux, fut détruite en 1674, et rebâtie ensuite au milieu de la place Maubert. Les deux vers latins qui lui servoient d'inscription étoient aussi de Santeuil.

Qui tot venales populo locus exhibet escas
Hic præbet faciles, ne sitis urat, aquas.

BARRIÈRES.

L'extrémité orientale de ce quartier comprend cinq barrières, savoir :

La barrière de la Gare (1).
La barrière de Fontainebleau.
La barrière de Gentilly (2).
La barrière d'Ivry.
La barrière de Croulebarbe (3).

---

(1) Elle a été reculée jusqu'au nouveau mur que l'on vient d'élever, et qui renferme une portion de terrain sur lequel s'etoit formé, depuis quelques années, un village que l'on nommoit village d'*Austerlitz*; il a été détruit et s'est reformé hors de la barrière d'Ivry, sous le nom de *Nouveau Monde*

(2) Aujourd'hui barrière de Lourcine.

(3) Cette barriere est fermée.

RUES ET PLACES

DU QUARTIER DE LA PLACE MAUBERT.

Rue ou *place du Champ d'Albiac.* Elle aboutit d'un côté à la rue du Noir, de l'autre à celle de l'Épée-de-Bois. Son nom est dû au sieur d'Albiac, conseiller à l'élection, lequel avoit acquis en cet endroit un terrain assez considérable. Ce terrain occupoit la plus grande partie de celui qui est compris aujourd'hui entre les rues du Battoir, d'Orléans, Gratieuse et Coupeaux. Il est indiqué dans le troisième plan du commissaire Delamare comme le second *clos du Chardonnet* (1); et l'on trouve qu'en 1554 la rue dont nous parlons étoit déjà habitée.

Rue du Champ de l'Allouette. Elle aboutit d'un côté à la rue de Lourcine, de l'autre à la rivière de Bièvre et au moulin de Croulebarbe. Elle doit son nom à un champ très-vaste sur lequel elle fut ouverte. Il paroît qu'on l'appela d'abord rue Saint-Louis.

Rue des Filles-Angloises. Elle traverse de la rue de Lourcine dans celle de la Barrière. Son nom lui vient du monastère le long duquel elle régnoit.

Rue d'Arras. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Victor, de l'autre à la rue Clopin. On l'appeloit ancienne-

(1) Trait. de la Pol., t. I, p. 79.

ment *rue des Murs*, *vicus Murorum*, parce qu'elle régnoit le long des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste. Au commencement du seizième siècle, elle changea ce nom en celui de *Champ-Gaillard*, qui étoit celui d'un terrain (1) auquel elle aboutissoit; enfin elle a pris sa dernière dénomination du collége qu'elle avoisinoit.

Rue du Banquier. Elle conduit de la rue Moufetard à celle du Gros-Caillou, vis-à-vis la tour ou moulin de la Barre. Au milieu du dix-septième siècle, ce n'étoit qu'un chemin qui conduisoit à celui de Villejuif; mais dès 1676 il portoit le nom de rue du Banquier. On ignore du reste les causes qui le lui ont fait donner.

Rue de la Barre. Elle traverse de la rue du Fer-à-Moulin dans celle des Francs-Bourgeois : son nom est dû à une barrière placée à l'endroit où étoit autrefois une des portes du bourg et du cloître Saint-Marcel, au bout de la rue des Francs-Bourgeois. Elle le portoit en 1540, et Dheulland l'a marqué sur son plan. Depuis on l'a quelquefois appelée *rue de Scipion*, à cause de l'hôtel que Scipion Sardini avoit fait bâtir dans cette rue, et dont l'hôpital général a fait depuis l'acquisition.

Rue de la Barrière Elle aboutit d'un côté au Champ de l'Allouette, de l'autre au chemin de Gentilly. Une barrière qu'on y avoit placée lui avoit fait donner ce nom, qu'elle portoit dès 1556. On la nommoit auparavant *rue Payen*, à cause d'une maison et d'un grand clos appartenant à un particulier qui portoit ce nom. Ce clos existoit encore vers la fin du siècle dernier (2).

---

(1) On le lui avoit probablement donné à cause des débauches qui s'y commettoient, et dont il est fait mention dans un arrêt du parlement du 4 décembre 1555.

(2) La partie de cette rue qui donne sur le boulevart se

Rue du Battoir. Elle commence à la rue Coupeaux, et finit à celle d'Orléans.

Ce fut vers la fin du règne de François Ier que le clos du Chardonnet commença à se couvrir de maisons, et qu'on perça les rues que nous y voyons. L'abbé et les religieux de Sainte-Geneviève donnèrent d'abord une grande partie de ce clos, à titre de fief, à MM. d'Albiac et René d'Ablon : ce dernier fit ouvrir des rues en 1540, et construire vingt-quatre maisons; puis il céda le reste, à cens, à divers particuliers. Ce territoire reçut d'abord le nom de *la Villeneuve-Saint-René*, et depuis on en fit un bourg, dans lequel le fief d'Albiac se trouvoit enclavé. Ce terrain comprenoit tout l'espace renfermé entre les rues du Jardin du roi, d'Orléans, Moufetard et Coupeaux. Le chemin dont nous parlons, qui se nommoit, en 1588, *rue Neuve-Saint-René*, reçut d'une enseigne, en 1603, le nom de *rue du Battoir.*

Rue des Bernardins. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Victor, de l'autre au quai de la Tournelle. Sauval dit qu'en 1246 elle s'appeloit rue Saint-Bernard, à cause du collége des religieux de Citeaux, qui étoient venus s'y établir. Cette année est effectivement celle de leur établissement; mais Jaillot ne trouve point d'actes qui prouvent que ce nom ait été donné à la rue, laquelle ne fut ouverte que dans le courant de cette année. Guillot et le rôle de 1313 ne font point mention de la rue des Bernardins; ils n'indiquent que celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dont elle étoit alors la continuation. Enfin on la trouve indiquée sous ces deux noms dans le compte des confiscations de 1427.

---

nomme *rue de la Glacière*, celle qui aboutit à la rue du Champ de l'Allouette est désignée sous le nom de *rue du Petit-Champ.*

Rue des Fossés-Saint-Bernard. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Victor, et de l'autre au quai de la Tournelle. On lui a donné ce nom parce qu'elle fut bâtie sur les fossés creusés, pendant la régence de Charles V, le long des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste. Elle fut couverte de maisons, du côté de Saint-Victor, sous le règne de Louis XIII, et de l'autre, en vertu de lettres-patentes données en 1660, et enregistrées en 1672 (1).

Rue du Pont-aux-Biches. Elle aboutit d'un côté à la rue Censier, et de l'autre aux extrémités des rues de la Muette et du Fer-à-Moulin. Ce nom est dû au petit pont sous lequel passe la rivière de Bièvre. En 1603 elle ne faisoit qu'une seule rue avec la vieille rue Notre-Dame.

Rue de Bièvre. Elle communique de la place Maubert au quai de la Tournelle. Nous avons déjà dit qu'elle fut ainsi nommée parce que la rivière de Bièvre passoit anciennement en cet endroit, et alloit se rendre dans la Seine un peu au-dessous de celui qu'on appeloit *les Grands-Degrés : vicus de Breva* en 1243 et *de Bievra* en 1259 (2).

Rue Bordet. Elle commence à la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, près de la fontaine, et aboutit à la rue Moufetard, au coin de celle de la Contrescarpe. Suivant les cartulaires de l'abbaye Sainte-Geneviève, on l'appeloit, en 1259, *strata publica de Bordelis.* Dans les siècles suivants on la trouve sous les noms de *Bordelle*, *Bourdel*, *de la Bourdelle*, *Bourdelle* et *Bourdet.* Ces noms, défigurés par les copistes, viennent de la famille de Bordelles, fort connue alors, et qui donna aussi son nom à la porte à laquelle cette rue conduisoit. Guillot l'appelle *rue de la Porte-Saint-Marcel.*

---

(1) Hist. de Par., t. III, p. 218.
(2) Cart. de Sorbonne

Rue des Boulangers. Elle descend de la rue des Fossés-Saint-Victor dans la rue du faubourg du même nom, vis-à-vis l'abbaye. Elle étoit connue, dans le seizième siècle, sous le nom de *rue Neuve-Saint-Victor.* On l'a appelée depuis rue des Boulangers, sans doute parce que la plus grande partie de ceux du faubourg Saint-Victor s'y étoit établie.

Rue du Gros-Caillou. Elle fait la continuation de la rue du Marché-aux-Chevaux, et aboutit à celle du Banquier. Elle est indiquée sans nom sur les plans du dix-septième siècle et du commencement du dix-huitième. Le premier où elle soit présentée sous le nom qu'elle porte est de 1737; on ne la connoissoit auparavant que sous celui de *Chemin de Gentilly.*

Rue Censier. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre à celle du Jardin du Roi. Les géographes et les nomenclateurs la coupent en deux parties à l'endroit où les rues Vieille-Notre-Dame et du Pont-aux-Biches viennent s'y réunir. Depuis la rue Moufetard jusqu'à cette jonction, les uns la nomment *vieille rue Saint-Jacques*, d'autres *rue Centier* ou *Saint-Jean;* et depuis la rue du Pont-aux-Biches elle est appelée *rue Notre-Dame*, ou bien l'on n'en fait qu'une seule rue sous le nom de *vieille rue Saint-Jacques* ou *Censier.* Sauval dit qu'autrefois elle se nommoit *rue des Treilles*, « et auparavant *rue Sans-*» *Clef*, parce que c'étoit un cul-de-sac; et depuis *du Cen-*» *tier*, ou *du Censier*, ou *Censière*, à l'occasion d'un »receveur des cens et rentes qui y a demeuré fort long-» temps (1). » Jaillot pense avec plus de vraisemblance que la véritable étymologie de ce nom vient de ce que, dans son origine, ce n'étoit qu'un cul-de-sac, qu'on ap-

(1) Tome II, p. 121.

peloit alors *rue Sans-Clef*, et par corruption *rue Sancée*, *Censée* et *Censier*. Il cite en effet plusieurs titres dans lesquels elle est nommée *rue du Cul-de-sac autrement dite Sancier* ou *Sans-Clef*, *rue des Treilles*, *rue Sancier-Cul-de-Sac* (1).

Rue de la Clef. Elle aboutit d'un côté à la rue Coupeaux, et de l'autre à celle d'Orléans. Sauval dit « qu'elle est » appelée tantôt rue de la Corne, tantôt rue Neuve-Saint-» Médard, et qu'on l'a même souvent confondue avec la » rue Gratieuse et la rue Tripelet. » Jaillot convient qu'elle se nommoit, en 1587, rue Saint-Médard, qu'on la trouve même dans un terrier de Sainte-Geneviève sous celui de *rue Courtoise* (ou Gratieuse), mais il nie qu'elle ait jamais été nommée *de la Corne* ou *Neuve-Saint-Médard*. Du reste elle portoit, dès 1588, le nom qu'elle a conservé jusqu'à ce jour; et ce nom, elle le devoit à une enseigne.

Rue Clopin. Elle traverse de la rue Bordet dans celle des Fossés-Saint-Victor, et doit son nom à un logis appelé *la grande maison Clopin*, qu'on y bâtit en 1258 (2). Elle est ainsi désignée dans plusieurs actes du treizième siècle, et elle le portoit encore dans les deux siècles suivants; mais dès le commencement du seizième on la trouve indiquée sous celui *du Champ-Gaillard* et *du Chemin-Gaillard*. On appeloit ainsi le chemin qui régnoit en cet endroit le long des murs, et la place où la rue Clopin aboutissoit.

Lorsqu'au dix-septième siècle on abattit les murs, et

---

(1) A l'entrée de cette rue, du côté de la rue Moufetard, il y a une espèce de ruelle qui conduit à la rivière de Bièvre. Il y en avoit une autre vis-à-vis l'hôpital des Cent-Filles, qu'on nommoit, en 1588, *ruelle Jubin* ou *rue Saint-Antoine*, et qu'on a abandonnée à cet hôpital.

(2) Sauval, t. I, p. 126.

que l'on combla les fossés pour y construire des maisons, cette rue fut prolongée jusqu'à celle des Fossés-Saint-Victor, et nommée alors *rue des Angloises*, parce qu'elle aboutissoit vis-à-vis du couvent de ces religieuses : depuis elle a repris son premier nom dans toute son étendue.

Rue Contrescarpe. Elle aboutit d'un côté aux rues Bordet et Moufetard, de l'autre au coin de la rue Neuve-Sainte-Geneviève, et doit son nom à sa situation sur les fossés de l'Estrapade. Avant que ces fossés creusés entre les portes Saint-Victor et Saint-Jacques fussent comblés et couverts de maisons, ce terrain-ci étoit extrêmement élevé, et formoit un chemin difficile et pénible. M. de Fourci, prévôt des marchands, ayant conçu le projet de lui donner une pente plus douce, obtint, en 1685, un arrêt du conseil, confirmé par lettres-patentes enregistrées en 1686, lequel permettoit de démolir la porte Saint-Marcel, et de reprendre à quinze pieds sous œuvre les maisons de la rue Contrescarpe, en indemnisant les propriétaires : ce qui fut exécuté (1).

Rue Copeau ou *Coupeaux.* Jaillot pense que ce dernier nom est le véritable. Cette rue conduit de la rue Moufetard au carrefour de la Pitié. Son nom est ancien : il vient d'un hôtel sur l'emplacement duquel il y avoit une butte et un moulin à vent; à quelque distance de là étoit un autre moulin situé sur la rivière de Bièvre, et ce dernier se nommoit, au douzième siècle, *moulin de Cupels;* on en donna le nom au chemin par lequel on y alloit. Dans les anciens titres on le trouve sous celui de la *chauciée Coupeaulx*, et dans le procès-verbal de 1636 il est nommé *la grand' rue de Coippeaulx.*

---

(1) Hist. de Par., t. 4, p. 273.

Rue des Trois-Couronnes. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre au carrefour Saint-Hippolyte. Son nom, dont l'origine n'est point connue, vient sans doute de quelque enseigne.

Rue Creuse. Elle traverse de la rue des Francs-Bourgeois à celle du Banquier. C'étoit un simple chemin sans nom, et qui n'a pris celui qu'il porte que depuis environ quarante ans (1).

Rue Croulebarbe. Elle commence à la rue Moufetard, près les Gobelins, et aboutissoit autrefois à un moulin dont elle avoit pris sa dénomination. Il est question dans plusieurs anciens titres (2) du moulin de *Crollebarbe*, et du lieu dit *les Plantes* ou *Croulebarbe*. Le moulin est aussi nommé quelquefois *moulin de Notre-Dame* (3).

Rue des Grands-Degrés. Elle aboutit d'un côté à la rue du Pavé-de-la-Place-Maubert, et de l'autre côté à celles de Bièvre et de la Tournelle. Ce nom lui vient d'un grand degré par lequel on descendoit à la rivière, et qui n'a été détruit qu'à la fin du siècle dernier. Les titres de Sainte-Geneviève en font mention au treizième siècle : *Gradus... domus juxta Secanam prope gradum.* Cette rue faisoit partie du port que la ville fit faire en 1366; alors on la nomma *rue Saint-Bernard;* depuis *rue Pavée*, lorsqu'on y eut bâti les maisons qui forment aujourd'hui la *rue de la Tournelle.* Enfin elle a pris son dernier nom au commencement du dix-huitième siècle.

---

(1) Elle se nomme, depuis la révolution, *rue des Cornes :* sa continuation, qui se prolonge maintenant jusqu'au boulevard, est nommée *rue d'Ivry.*

(2) Part. A, pages 715 et 782, et D, p. 323.

(3) Ce moulin existe encore, et sert à faire mouvoir des mécaniques.

Rue Dervillé. Elle traverse de la rue du Champ de l'Alouette à celle des Filles-Angloises. Elle ne porte aucun nom sur les plans de Paris ; et Jaillot dit l'avoir trouvée désignée, sans doute dans quelques actes, sous ceux de *ruelle* ou *petite rue des Filles-Angloises*, et de *petite rue Neuve-Saint-Jean-de-Latran.* Elle a pris le nom qu'elle porte maintenant d'un particulier qui l'habitoit il y a environ cinquante ans.

Rue de l'Épée-de-Bois. Cette rue aboutit d'un côté à la rue Moufetard, et de l'autre au Champ d'Albiac. C'est parce qu'elle y conduit que plusieurs topographes la nomment *rue du Petit-Champ*, quoiqu'une enseigne de l'épée de bois lui en eût fait donner le nom long-temps auparavant. On la trouve ainsi indiquée dès l'an 1603.

Rue Neuve-Saint-Étienne. Elle aboutit d'un côté à la rue des Fossés-Saint-Victor, de l'autre, tournant en équerre, à la rue Coupeaux. Le plus ancien nom qu'elle ait porté est celui de *chemin du Moulin-à-Vent*, parce qu'elle conduisoit à un moulin situé sur une éminence où l'on bâtit depuis un manoir, appelé le *château de Montauban.* On trouve en 1539 cette rue désignée sous le nom *de Puits-de-Fer* ou *des Morfondus;* 1° à cause d'un puits public qui avoit été construit au carrefour qu'elle forme avec la rue Contrescarpe et celle des Fossés-Saint-Victor; 2° parce qu'il y avoit dans cette rue une maison appelée *des Morfondus* ou *des Réchauffés.* La partie en retour d'équerre qui va à la rue Coupeaux se nommoit *rue de Montauban.* Cette portion avoit été formée du reste d'une ancienne rue qui se terminoit au coude que fait la rue des Boulangers, et qu'on trouve dans plusieurs anciens titres sous la dénomination de *rue Tiron*, parce qu'elle conduisoit à un clos de ce nom. Lorsqu'elle fut fermée, on prolongea celle de Montauban pour la faire aboutir à la rue des Fossés-Saint-Victor; et depuis, cette

dernière rue se confondit dans la rue Neuve-Saint-Étienne.

Rue de Fer ou *des Hauts-Fossés-Saint-Marcel.* Cette rue commence au carrefour de Clamart, et aboutit à la rue Moufetard. Elle étoit jadis divisée en deux parties, dont la première, depuis le carrefour de Clamart jusqu'à la rue des Francs-Bourgeois, se nommoit *rue de Fer*, l'autre *rue des Fossés* et *des Hauts-Fossés-Saint-Marcel.* Cette dernière dénomination provenoit de ce qu'elle avoit été bâtie sur les fossés qui environnoient le territoire de Saint-Marcel. Près de l'endroit où elle se réunit à la rue des Francs-Bourgeois étoit une porte nommée *de La Barre*, qui avoit donné son nom à une rue voisine; à l'autre extrémité, la rue de Fer touchoit à une autre porte qu'on appeloit dans les derniers temps la *fausse porte Saint-Marcel*, et qu'on trouve désignée, en 1304, sous le nom de *porte Poupeline* (1).

Rue du Fer-à-Moulin. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre à celles de la Muette et du Pont-aux-Biches. Elle s'étendoit autrefois sous ce nom jusqu'au carrefour de Clamart. Le plus ancien nom qu'elle ait porté est celui de *rue du Comte de Boulogne*, parce que ces seigneurs y avoient leur hôtel. Suivant Sauval (2), elle a porté aussi le nom de *Richebourg*, et l'a communiqué à un petit pont sur la Bièvre nommé depuis le *Pont-aux-Tripes.* Les anciens titres désignent ce pont sous le nom de *Tripiers* et de *Pont-Saint-Médard.* Quant à celui de *Richebourg*, il appartenoit au territoire sur lequel cette rue étoit située, et il le portoit dès le treizième siècle.

Rue de la Fontaine. Elle conduit de la rue d'Orléans à

---

(1) Sauval, t. III, p. 69.
(2) *Ibid*, t. I, p. 133.

la place ou rue du Puits-l'Ermite. Sauval (1) met au rang des rues qui ne subsistent plus la rue *Jean-Mesnard*, appelée depuis *Jean-Mollé*, et, suivant d'autres, *Jean Mol* et *Mole*. Cependant, si l'on consulte les plans du dix-septième siècle, on reconnoît que c'étoit la même que celle dont nous parlons. Elle doit ce dernier nom à une maison qui y étoit située, et que l'on appeloit *la Grande-Fontaine*.

Rue Françoise. Elle aboutit d'un côté à la rue de la Clef, et de l'autre aux rues Gratieuse et du Noir. Dans les titres de Sainte-Geneviève, elle est nommée, en 1588, rue Françoise, autrement dite *la Clef;* et en 1603, rue Françoise, autrement dite *le clos du Chardonnet* ou *Villeneuve-Saint-René* (2). On la désigne encore sous le nom de *carrefour du Puits-de-l'Ermite.* Tout ceci prouve qu'elle a été quelquefois confondue avec la rue de la Clef, et même avec la rue Gratieuse. Quant au nom qui lui est resté, elle l'a reçu pour avoir été ouverte sur le Champ d'Albiac vers la fin du règne de François Ier (3).

Rue des Francs-Bourgeois. Elle aboutit d'un côté au cloître Saint-Marcel, et de l'autre à la rue de Fer. Ce nom peut lui être venu, suivant Jaillot, de ce que les habitants de la *ville* Saint-Marcel étoient exempts de payer les taxes auxquelles les bourgeois de Paris étoient imposés, ainsi qu'il fut décidé par un arrêt du parlement de la Toussaint 1296, lequel déclara que le territoire de Saint-Marcel ne faisoit point partie des faubourgs de Paris (4).

---

(1) Sauval, t. II, p. 66.

(2) Terrier de Sainte-Genev., 1603, fol. 320 et 330.

(3) Cette rue a pris le nom de celle du Puits-l'Ermite

(4) Dans cette rue est un cul-de-sac nouveau nommé *des*

Rue Gautier-Renaud. Elle aboutit d'un côté à la rue des Hauts-Fossés-Saint-Marcel, de l'autre au chemin de Villejuif. Elle ne paroît sur aucun plan avant 1714. C'étoit alors un simple chemin qui faisoit la continuation de la rue Moufetard, et dont l'abbé de La Grive, dans son plan de 1737, a fait deux rues; l'une, sous le nom de *Gobelins*, qu'il fait aboutir aux Gobelins; l'autre, qui existe réellement, et qui a pris celui de Gautier-Renaud, du nom d'un particulier qui y avoit une maison.

Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Elle commence à la place Maubert, et aboutit au carré Sainte-Geneviève. Au treizième siècle on la nommoit simplement *Sainte-Geneviève*, *vicus Genovefeus.* On l'a nommée ensuite *rue Sainte-Geneviève-la-Grant, du Mont*, et *de la Montagne-Sainte-Geneviève.* Le procès-verbal de 1636 lui donne le nom de *rue des Boucheries*, à cause de plusieurs étaux qu'on permit d'y établir à la fin du douzième siècle et dans le suivant.

Rue des Gobelins. Elle aboutit d'un côté à la rue du Fauboug-Saint-Marcel, de l'autre à la rivière de Bièvre, à l'extrémité de la rue des Marmouzets. Sur tous les plans du dix-septième siècle et même du commencement du dix-huitième, elle porte le nom de rue de Bièvre; cependant dès 1636 on l'appeloit aussi rue des Gobelins. Elle doit ce dernier nom à la manufacture dont elle est voisine.

Rue Graticuse. Elle aboutit d'un côté à la rue Coupeaux,

Sœurs; le cloître Saint-Marcel se nomme *place de la Collégiale.* La petite place qui est située vis-à-vis l'église a pris le nom de *place Saint-Marcel.* Les deux rues qui communiquent de la place à la rue Moufetard sont appelées *rue Pierre-Lombard* et *rue Saint-Marcel.* (Voyez *rues nouvelles*).

de l'autre à celle de l'Épée de Bois. Sauval prétend, par d'assez mauvaises raisons, que son premier nom étoit Courtoise ; Jaillot n'en trouve aucune preuve. Dans le censier de 1646 elle est appelée *rue Gratieuse*, *aliàs du Noir*. « Le premier nom, dit ce critique, pouvoit venir des descendants de Jean Gratieuse, dont la maison étoit située en cet endroit en 1243 (1), et le second, de la maison de Jacques Pays, avocat, où pendoit pour enseigne la Tête Noire. On a confondu quelquefois cette rue avec celles du Battoir et de la Clef (2). »

Rue du Gril. Elle traverse de la rue d'Orléans à la rue Censier. Plusieurs nomenclateurs la confondent avec la rue du Battoir, dont elle fait la continuation. Sur le plan de Boisseau, gravé en 1642, elle porte le nom *du Gril-Fleuri*, qui paroît avoir été celui d'une enseigne.

Rue Saint-Hippolyte. Elle conduit de la rue de Lourcine au carrefour et à l'église Saint-Hippolyte, qui lui a donné son nom. On voit par le plan de Dheulland qu'on l'appeloit rue *des Teinturiers* dans sa plus grande partie, à cause des teintures des Gobelins, qui se faisoient sur la Bièvre, près de cette rue ; mais dans sa partie supérieure elle conservoit l'ancien nom de Saint-Hippolyte.

Rue du Jardin du Roi. Elle commence au carrefour de la Pitié, et finit à celui de Clamart. Comme c'étoit le che-

---

(1) Cart. Sainte-Genev., fol. 1 et 12.

(2) En entrant dans cette rue par la rue Coupeaux on trouvoit autrefois à gauche une ruelle nommée *Sainte-Anne*, laquelle, suivant les apparences, faisoit la continuation de la rue d'*Ablon*, et étoit la même ou du moins sur la même ligne que la ruelle *Denys-Moreau*; celle-ci étoit parallèle à la rue Tripelet. Elles sont comprises maintenant dans les enclos de Sainte-Pélagie et de la Pitié.

min de la butte, du moulin et du territoire de Coupeaux, elle en portoit d'abord le nom. Les papiers terriers de Sainte-Geneviève la nommoient, en 1603, *rue des Coipeaux*. Elle reçut sa dernière dénomination en 1636, époque à laquelle le jardin du Roi fut formé (1).

Rue de Lourcine. On devroit écrire et prononcer *Lorcines*. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre à la barrière de Gentilly. L'orthographe de ce nom a beaucoup varié : Sauval (2) écrit *Loursine*, *l'Oursine* et *Lorsine ;* Corrozet *l'Orsine ;* Gomboust et Jouvin *de l'Ursine ;* Dheulland la nomme *rue des Cordelières*. L'abbé Lebeuf (3) a trouvé dans les titres de Sainte-Geneviève cette rue désignée *in Lorcinis*, *de Laorcinis* en 1248 et 1250, et *apud Lorcinos* en 1260, d'où il conjecture « que » ce nom a été fabriqué sur le françois Lorcines; car j'ai » vu, dit-il, un titre de 1245, peut-être le plus ancien » qu'on ait sur ce lieu, où il est nommé *Locus cinerum*.» Il se livre là-dessus à des idées assez singulières, dont Jaillot prouve le peu de solidité en citant un cartulaire de Sainte-Geneviève de 1243, dans lequel le *Locus cinerum* et la terre de *Laorcinis* sont énoncés comme deux endroits différents. Le nom de *Laorcinis* lui semble même être le plus ancien, parce qu'on le trouve dans l'acte de vente que Thibauld le riche et Pétronille sa femme firent, en 1182, aux frères de l'hôpital de Jérusalem, d'une grange située *propè ulmum de Laorcinis*. C'est là que fut

---

(1) Vers le côté oriental du Jardin du Roi on a percé une rue nouvelle qui se nomme *rue de Buffon*. La place située vis-à-vis le jardin, du côté de la rivière, est nommée *place Valhubert*.

(2) Tome I, p. 148.

(3) Tome I, p. 159 et 160; t. II, p. 414.

depuis l'hôtel du fief de Lorcines appartenant à Saint-Jean-de-Latran. Ce nom primitif de *Laorcinis* s'est conservé dans ceux de *Lorcinis* et *Lorcines* ou Lourcine : celui de *Locus cinerum* a subsisté long-temps dans le nom de *rue de la Cendrée*, appelée aujourd'hui Poliveau ou des Saussaies.

Rue Maquignone. Cette rue commence à la rue des Saussaies et finit au marché aux chevaux. Elle doit son nom aux maquignons qui se rendent à ce marché, et fut percée vers le milieu du dix-septième siècle.

Rue des Marmouzets. Cette rue aboutit d'un côté à la rue Saint-Hippolyte, de l'autre à celle des Gobelins. Elle portoit ce nom dès 1540, et le devoit à une enseigne. Vers le même temps on l'appela rue des *Marionnettes*, et La Caille lui donne encore ce nom.

La place Maubert. Elle est située au bas de la montagne Sainte-Geneviève. Le Maire et Piganiol cherchent l'étymologie de son nom dans une opinion populaire, qui dit que maître Albert *Groot* (en allemand *Grand*), célèbre dominicain, ne trouvant point de salle assez vaste pour contenir le nombre infini de ses auditeurs, prit le parti de donner ses leçons dans la place publique; qu'en conséquence on l'appela *place de Maître-Albert*, et par contraction de *Malbert* et *Maubert*. L'abbé Lebeuf (1) prétend que ce nom vient d'un évêque de Paris nommé Madelbert, à qui, suivant les apparences, la place appartenoit; et que les anciens manuscrits la nomment *platea Madelberti*. Jaillot au contraire trouve le nom de *platea Mauberti* dans des titres qui remontent jusqu'en 1225,

(1) Tome I, p. 190 et 191.

1243 et 1248 (1), et ne voit pas qu'on puisse prouver que le terrein en question ait appartenu à cet évêque, en tout ou en partie, ce qui seroit cependant nécessaire. Il croit plus naturel d'en attribuer l'origine à *Aubert*, second abbé de Sainte-Geneviève. Cette place étoit dans la censive et justice de cette abbaye; ce ne fut que dans le douzième siècle qu'on bâtit des maisons entre la montagne et la rivière; ce fut cet abbé Aubert qui permit de construire des étaux de boucherie en cet endroit; d'ailleurs l'évêque Madelbert étoit mort vers le milieu du huitième siècle, et par conséquent plus de quatre cents ans avant que ce terrrein fût couvert de bâtiments; et nous prouverons par la suite que le clos Mauvoisin ou de Garlande, qui confine à cette place, ne fut bâti qu'en 1202.

Rue du Pavé-de-la-Place-Maubert. Elle commence au bout de la rue de la Bûcherie, et aboutit à la place dont elle porte le nom. Sauval l'a confondue avec la rue du Fouare, et d'autres avec le cul-de-sac d'Amboise, erreurs que Jaillot a rectifiées (2).

Rue Neuve-Saint-Médard. Cette rue, qui traverse de la rue Moufetard à la rue Gratieuse, se nommoit anciennement d'*Ablon*. Ce nom lui vient du territoire où elle étoit située, lequel est connu dès le douzième siècle. Vers la fin du règne de François Ier il fut couvert de maisons. Jaillot prétend n'avoir point trouvé de vestiges de l'hôtel d'Ablon, qui, selon Sauval, existoit au commencement du seizième siècle. Du reste ce lieu ne fut d'abord habité que par

---

(1) Cart. Sorbon., fol. 37 et 140. — Gall. Christ., t. VII, col. 734.

(2) Dans cette rue est un cul-de-sac nommé d'*Amboise*, d'un hôtel qui y étoit situé, et que cette famille y a conservé jusqu'au milieu du quatorzième siècle.

des gens de la plus vile populace, et il s'y passoit de telles abominations qu'après même qu'on eut fait cesser ces désordres infâmes, on voulut en éteindre jusqu'au souvenir en donnant un autre nom à la rue où ils s'étoient commis. C'est alors qu'elle reçut le nom de rue Neuve-Saint-Médard.

Rue du Petit-Moine. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre à celle de la Barre. Elle devoit ce nom à une enseigne et le portoit dès l'an 1540 (1), ainsi qu'il est prouvé par plusieurs actes de cette même année.

Rue Montigny. Elle a été ouverte au côté oriental de la halle aux Veaux, lors de la construction de cet édifice (2).

Rue Moufetard. Elle commence à la rue Contrescarpe, au bout de la rue Bordet, et finit aux Gobelins. Quelques nomenclateurs la font finir au Pont-aux-Tripes, et depuis cet endroit jusqu'aux Gobelins la nomment *rue du Faubourg-Saint-Marcel.* Sauval (3) et plusieurs autres suivent cette opinion; cependant tous les titres la désignent sous le nom de rue Moufetard. L'ignorance des copistes a extrêmement défiguré ce nom, tour à tour présenté sous les variantes suivantes : *Monfetart, Maufetard, Mofetard, Moufetart, Mouflard, Mostart, Moftart*, etc. Sauval et ceux qui l'ont copié disent que dès 1250 elle étoit déjà ainsi appelée : il seroit difficile d'en donner la preuve. Ce n'étoit au treizième siècle qu'un chemin qui traversoit un territoire nommé par les titres de ces temps-là *Mons Cetarius* et *Mons Cetardus* (4). L'abbé Lebeuf en a conclu avec raison que le nom de *Mont-Cétard* a été altéré et changé en celui de *Moufetard.* Dans les terriers de l'abbaye Sainte-Geneviève postérieurs à 1243,

---

(1) Lett. de Bionnéau, t. XXIV, 1er cahier.

(2) On la nomme maintenant *rue de Poissy.*

(3) Tome I, p. 151.

(4) Cartul. de Sainte-Genev., fol. 9, et Cens, fol. 12.

ce nom est écrit *Montfétard*. Il est bien question d'un particulier nommé Étienne *Moufetard*, et dans un autre endroit *Mouflard*, qui dans cette même année possédoit une maison *in Monte Cetardo;* mais la différence de ces deux noms prouve assez que le territoire (1) où elle étoit située existoit sous sa dénomination propre avant que ce particulier vînt l'habiter, et que c'est uniquement dans cette source qu'il faut chercher l'étymologie du nom de la rue. Elle a été aussi nommée, au commencement du dix-septième siècle, *rue Saint-Marcel*, *grande rue Saint-Marcel* et *vieille rue Saint-Marcel* (2).

Rue de la Muette. Elle fait la continuation de la rue du Fer-à-Moulin, et aboutit au carrefour de Clamart. Elle se confondoit autrefois avec cette rue, et le plan de Gomboust est le premier qui la présente sous cette dénomination *de la Muette*, dont on ignore l'étymologie (3). On la nomme aujourd'hui rue *Cendrier*.

Rue du Mûrier. Elle aboutit d'un côté à la rue Traversine, de l'autre à celle de Saint-Victor. Sauval a avancé sur cette rue plusieurs assertions très-inexactes : il est certain que son premier nom étoit *rue Pavée*, *vicus Pavatus*, ce qui est prouvé par les cartulaires de Sainte-Geneviève de 1245 et 1249; et ce nom se trouve dans tous les terriers postérieurs, jusqu'au seizième siècle. Guillot l'appelle *Pavée-goire*. l'abbé Lebeuf a pensé que ce mot

---

(1) Tout ce territoire étoit partie en vignes, partie en terres labourées. Le vignoble situé entre les rues Moufetard et du Jardin du Roi, le long de la rue Copeau, s'appeloit le *Breuil*, *Brolium*.

(2) On trouve dans les titres du seizième siècle qu'il y avoit dans cette rue plusieurs maisons qui aboutissoient à celle de la *Planchette*. Cette dernière rue n'existe plus, et il paroît difficile de fixer sa véritable position.

(3) Une tradition populaire, et rejetée par les hommes critiques,

Goire étoit peut-être le synonyme d'*Andouille*, parce qu'en effet cette rue a été nommée ainsi (*Pavée-d'Andouilles*); mais il paroît que c'étoit seulement un surnom que lui donnoit le bas peuple; car dans tous les actes elle est nommée Pavée, sans addition. On voit dans Corrozet que de son temps elle se nommoit déjà rue du Mûrier.

Rue Saint-Nicolas. Elle aboutit d'un côté, comme la précédente, à la rue Traversine, de l'autre à celle de Saint-Victor. Son nom est dû à l'église vis-à-vis de laquelle elle est située. Guillot l'appelle *rue Saint-Nicolas-du-Chardonnay* et *du Chardonneret.* On ne lui donnoit point de surnom au treizième siècle; et dans un cartulaire de Sainte-Geneviève de 1250 (1) elle est simplement nommée *vicus Sancti Nicholai propè puteum.*

Rue du Noir. Elle fait la continuation de la rue Gratieuse, et aboutit à la rue d'Orléans. Nous avons déjà observé qu'au milieu du dix-septième siècle on donnoit ce nom à la rue Gratieuse, et qu'il venoit d'une enseigne de la Tête Noire. C'est par cette raison sans doute que celle-ci est nommée dans un plan *rue du More.* On la trouve dans un autre sous la dénomination de *ruelle du Petit-Champ* (2). Dès 1646 elle étoit appelée *rue du Noir* (3).

---

prétendoit qu'elle la devoit au cimetière qu'on y a placé, attendu que les personnes mortes sont muettes. Il est certain qu'elle étoit ainsi appelée avant l'existence du cimetière qui est appelé *Clamart*, parce qu'il étoit situé vis-à-vis l'hôtel de ce nom. Cette rue a pris le nom de celle de Fer-à-Moulin.

(1) Fol. 29.

(2) On trouve sur le plan de Gomboust une rue parallèle à celle-ci, sous le nom de *rue des Petits-Champs.* Il paroît que c'étoit un chemin que le public s'étoit frayé sur les ruines des jardins de la maison du Patriarche. Il n'a pas subsisté longtemps.

(3) Cette rue a pris le nom de la rue Gratieuse.

Rue Vieille-Notre-Dame. Elle fait la continuation de la rue de la Clef, et aboutit à celle du Pont-aux-Biches, entre les rues d'Orléans et Censier. Les plans de Paris du siècle dernier la confondent tantôt avec cette dernière rue, tantôt avec les rues du Pont-aux-Biches et de la Clef. Quelques-uns la présentent sous des noms qu'elle n'a jamais portés. Cependant il est certain qu'elle étoit connue sous sa dénomination actuelle dès le commencement du dix-septième siècle.

Rue de l'Orangerie. Elle traverse, ainsi que la précédente, de la rue d'Orléans dans la rue Censier. Elle est également indiquée d'une manière très-fautive sur le plus grand nombre des plans du siècle dernier.

Rue d'Orléans. Elle va de la rue Moufetard à celle du Jardin du Roi. On voit, par les terriers de Sainte-Geneviève, qu'elle s'appeloit *rue des Boutiers* et *aux Boutiers*, et quelquefois *de Richebourg*, à cause du territoire où elle étoit située. Un topographe, M. Robert, dit qu'elle se nommoit en 1163 *rue du Boutoir*. Jaillot n'a pu trouver, quelque recherche qu'il ait faite, aucun titre qui en fasse mention à cette époque; il est même probable qu'elle n'existoit point encore, le Richebourg couvert alors de terres labourables, de vergers et de maisonnettes, n'ayant été bâti et orné de jardins que dans le siècle suivant. Tous les chemins ou rues dont il étoit entrecoupé s'appeloient du nom général du territoire, *en Richebourg*, *in divite Burgo*. Elle tire le nom qu'elle porte aujourd'hui, ainsi que le dit Piganiol, de la maison de plaisance qu'y possédoit Louis de France, duc d'Orléans et frère de Charles VI.

Rue du Paon. Elle conduit de la rue Traversine à celle de Saint-Victor. Avant le milieu du treizième siècle, elle étoit connue sous le nom d'*Alexandre Langlois*, *vicus*

Alexandri Anglici, et c'est ainsi qu'elle est connue dans tous les actes, jusqu'au seizième. En 1540 elle est déjà appelée rue du Paon, et c'est d'une enseigne qu'elle avoit pris ce nouveau nom, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Rue Perdue. Elle aboutit d'un côté à la rue des Grands-Degrés, de l'autre à la place Maubert. Cette rue est ancienne : Guillot en fait mention, ainsi que le rôle de 1313, et l'on ne trouve pas qu'elle ait porté d'autre nom. La principale porte du collége de Chanac étoit autrefois située dans cette rue.

Rue Pierre-Assis. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, et de l'autre au carrefour Saint-Hippolyte. Si l'étymologie de ce nom est vraie, et qu'elle vienne d'une enseigne de la chaire de Saint-Pierre, c'est bien mal à propos qu'on a écrit sur tous les anciens plans *Quirassis*, *Quiracie*, *Qui-Rassis*, *Pierre-Agis* et *Pierre-Argile.* Jaillot pense que c'est la rue que les anciens titres appellent *Petite rue Saint-Hippolyte.*

Rue de Poissy. Voyez rue Montigny.

Rue de Pontoise. Voyez rue de Sartines.

Rue Poliveau ou *des Saussaies.* Elle aboutit d'un côté au carrefour de Clamart, de l'autre au chemin qui règne le long de la Seine. L'ancien nom du territoire sur lequel cette rue a été ouverte est, selon Jaillot, le *locus Cinerum*, que l'abbé Lebeuf avoit confondu avec la rue de Lourcine. On ignore d'où vient ce nom de *lieu des Cendres;* mais les anciens titres prouvent qu'il existoit dès 1243. Dans le siècle suivant cette rue est nommée de *la Cendrée*, et ensuite de *Pont-Livaut*, dénomination que les modernes ont altérée en écrivant *Pouliveaux*, *Pouliveau*, *Polivau.* Ce nom vient d'un petit pont pratiqué sur la rivière de Bièvre. On voit ensuite dans un censier de Sainte-Geneviève de 1646, qu'on la nommoit alors *rue des Carrières* aliàs *de la Cendrée.* Enfin on la trouve sous

le nom *des Saussaies* ou *Saussoies*. Bien que les titres fassent mention d'un certain *Renaud des Saussaies*, qui habitoit ce lieu au treizième siècle, Jaillot pense que cette rue doit ce dernier nom aux saules dont étoit couvert le terrein qu'elle traversoit (1). Cette rue se prolonge maintenant jusqu'à la rivière.

Rue du Puits-l'Ermite. Elle fait la continuation de la rue Françoise, et aboutit à celle du Battoir. C'est une espèce de petite place où il y avoit autrefois un puits : les titres et les anciens plans ne la distinguent pas de la rue Françoise. On ignore l'origine de ce nom ; mais Jaillot trouve qu'au seizième siècle, Adam l'Ermite avoit une tannerie et des jardins dans ce quartier, et sans doute c'est à lui ou à quelqu'un de ses descendants que cette rue doit sa dénomination.

Rue des Saussaies. — Voyez *rue Poliveau.*

Rue du Bon-Puits. Elle aboutit d'un côté à la rue Traversine, et de l'autre à celle de Saint-Victor. Son nom est dû à un puits public qu'on y avoit fait creuser, et n'a pas changé. Il paroît, par un arrêt de 1639, relatif aux colléges de Boncourt et de Tournay, que cette rue s'étendoit alors jusqu'à la rue Clopin (2). Le censier de Sainte-Geneviève de 1540 en fait mention sous le nom de *rue de Fortune.* Sauval dit que la rue de Bon-Puits étoit habitée dès 1245, et se contredit ensuite en avançant dans un

---

(1) Un petit ruisseau qui passoit le long de l'hôpital, et se jetoit dans la Bièvre, traversoit cette rue sous un petit pont nommé, dès 1380, le *poncel de la Saussoie.* Celui qu'on avoit pratiqué sur le grand chemin s'appeloit dans le même temps *le pont aux Marchands-sur-Seine.* Il y en avoit encore un au-dessous de l'endroit où l'on avoit creusé le canal dont nous avons déjà parlé, pour donner de l'eau à Saint-Victor. Ce dernier se nommoit le *pont Didier.*

(2) Il est vrai qu'il y a encore dans la rue Traversine un cul-

autre endroit que son nom pouvoit venir d'Étienne de Bon-Puits, dont les biens furent confisqués en 1413. Le fait est qu'elle le doit au puits dont nous avons parlé, lequel subsistoit dès 1250. Les cartulaires de Sorbonne en font mention en 1253, sous le simple nom de *vicus de Puteo*, et en 1265, sous celui de *Bono-Puteo*. Guillot, le rôle de 1313 et tous les actes postérieurs lui donnent le même nom.

Rue de la Reine-Blanche. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre à celle des Hauts-Fossés, et doit son nom à un séjour ou à des jardins de *la reine Blanche*, qui y étoient situés (1).

Rue de Sartine (2). Cette rue a été ouverte du côté occidental de la halle aux Veaux, en même temps qu'on a construit cet édifice.

Rue de Seine. Elle aboutit d'un côté au carrefour de la Pitié, de l'autre au quai Saint-Bernard. On ne l'appeloit anciennement que *rue* ou *chemin devers Seine.* En 1552 on disoit simplement *rue derrière les murs de Saint-Victor;* ensuite on l'a nommée *rue du Ponceau*, à cause d'un petit pont situé vers le milieu de cette rue, sous lequel passoit la Bièvre lorsqu'elle traversoit l'enclos de Saint-Victor (3).

---

de-sac sans nom, qui par sa situation en face de la rue du Bon-Puits semble annoncer que cette rue se prolongeoit anciennement, et qu'elle a été fermée; toutefois il faut dire que ce cul de-sac existoit long-temps auparavant, et qu'il en est fait mention dès 1540.

(1) On voit sur plusieurs plans qu'au coin de cette rue, à droite en entrant par la rue Moufetard, il y avoit une chapelle sous le nom de Sainte-Apolline. On ignore par qui et quand elle avoit été bâtie, ni en quel temps on l'a détruite.

(2) Cette rue se nomme maintenant *rue de Pontoise.*

(3) Il y avoit autrefois dans cette rue deux culs-de sacs; le premier, qui existe encore, se nomme *cul-de-sac du Jardin du*

Rue de la Tournelle. On la confondoit assez souvent avec le quai de la Tournelle, quoiqu'elle en soit bien distincte. Elle commence au coin de la rue de Bièvre, et finit à la dernière maison du côté de la rivière, de l'autre côté au coin de la rue des Bernardins.

Rue Traversine. Elle est ainsi nommée parce qu'elle traverse de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève à celle d'Arras. Au treizième siècle et depuis on disoit rue *Traversaine.* Quelques nomenclateurs écrivent *Traversière* (1).

Rue Tripelet. Elle traverse de la rue Gratieuse à celle de la Clef. Ce nom est fort altéré sur les divers plans de

---

Roi, et avoit eu autrefois le nom de *petite rue du Jardin-Royal*, et de *rue du Cochon* L'autre, qui est maintenant fermé, et dont la situation est plus rapprochée de l'ancien cours de la rivière de Bièvre, est désigné dans les titres sous les noms *du Tondeur*, *des Tondeurs* et *de Jean de Cambray*, parce que la maison de ce particulier y étoit située.

Piganiol dit « qu'au coin de cette rue il y a une tour où l'on » enfermoit autrefois les enfants de famille débauchés; que » le premier qu'on y mit s'appeloit Alexandre, et qu'on en » donna le nom à la tour : il ajoute que Pierre Bercheur, reli- » gieux de Saint-Benoit, qui fut depuis prieur de Saint-Éloi, y » avoit été renfermé; et que, comme il avoit composé un dic- » tionnaire pendant sa détention, on l'avoit confondu avec » Despautère, et qu'on avoit donné le nom de ce dernier à cette » tour. » Ces petites anecdotes sont plus que suspectes; il est certain que la tour en question est désignée dans plusieurs actes sous le nom d'*Alexandre;* mais on ne trouve aucune preuve ni de l'antiquité qu'on lui donne, ni de l'usage auquel on prétend qu'elle a servi. Jaillot a seulement découvert qu'en 1576 la ville ordonna aux religieux de Saint-Victor de faire murer la porte d'Aleps et la rue de Seine, et de faire faire deux *tourelles à leur clôture;* ce qui fut exécuté.

(1) Dans cette rue, et vis-à-vis celle de Versailles, est un cul-de-sac qui porte le nom de cette dernière rue.

Paris. On lit : *Tripelle*, *Tripellé*, *Tripolet*, *Tripette*, *Tripotte*, *Triplet*, *Triperet*, etc. Ce qui doit faire préférer celui que nous lui donnons, c'est qu'on trouve qu'en 1540 un particulier nommé Jehan Tripelet possédoit trois arpents de terre précisément à l'endroit où cette rue est située (1).

Rue de Versailles. Elle aboutit d'un côté à la rue Traversine, de l'autre à celle de Saint-Victor. Il paroît qu'elle portoit dès le treizième siècle le nom qu'elle porte encore aujourd'hui, et qu'elle le devoit à une famille distinguée, dont l'histoire fait mention dès le onzième ; *Pierre de Versaliis* y demeuroit en 1270. Guillot l'appelle rue de *Verseille*, et le rôle des taxes de 1313, rue de Versailles; depuis il n'y a eu aucune variation dans ce nom, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Rue Saint-Victor. Elle commence à la place Maubert, et finit au coin des rues des Fossés-Saint-Victor et Saint-Bernard. Son nom est dû à l'abbaye Saint-Victor, à laquelle elle conduisoit. On présume qu'elle existoit avant le règne de Louis-le-Gros, mais qu'elle n'a pris ce nom que depuis l'époque de la fondation faite par ce monarque à Saint-Victor.

Rue du Faubourg Saint-Victor. Elle commence au coin des rues des Fossés-Saint-Victor et Saint-Bernard, et finit au carrefour de la Pitié. Cette rue se prolongeoit ci-devant jusqu'à la croix de Clamart; mais cette partie, comme nous l'avons dit ci-dessus, en fut séparée sous le nom de *rue du Jardin du Roi* (2).

---

(1) Cens. de Sainte Genev., an 1540, fol. 97.

(2) Dans cette rue il y en avoit anciennement une autre appelée *rue d'Aleps*, qui se prolongeoit jusqu'au grand chemin le long de la rivière, et qui de ce côté se terminoit par une porte.

Rue des Fossés-Saint-Victor (1). Elle commence à l'extrémité de la rue Saint-Victor, où étoit une des portes de l'enceinte de Philippe-Auguste, laquelle fut rebâtie en 1570, et abattue en 1684, et finit à la rue Neuve-Saint-Étienne et à celle de Fourci. Son nom lui vient des fossés sur l'emplacement desquels elle a été bâtie. Depuis la rue Clopin jusqu'à celle de Fourci, on l'appeloit rue de la Doctrine-Chrétienne.

QUAIS.

Quai de la Tournelle et *quai Saint-Bernard*. Ce quai commence à l'endroit où finit la rue qui porte le même nom, et venoit aboutir autrefois à la porte Saint Bernard. Corrozet l'indique sous le nom de *rue et porte Saint-Bernard*, et il le portoit en effet dès 1380. Depuis on ne conserva le nom de *porte Saint-Bernard* qu'à cette partie du quai qui commence à la rue de Bièvre : il n'y avoit point alors de maisons bâties en cet endroit ; et à l'angle où elles se terminoient, il étoit désigné sous le nom de *port aux Mulets*. Tout ce quai n'étoit encore, au milieu du dix-septième siècle, qu'un terrain en pente, souvent inondé, et presque toujours impraticable, à cause des boues dont il étoit

---

En parlant de la rue de Seine, nous avons remarqué que les religieux de Saint-Victor avoient eu ordre de la faire murer. Les titres de cette abbaye nous apprennent que cette rue ou chemin coupoit un terrain labouré nommé d'abord *terre d'Alez* ou *d'Aleps*, et ensuite *du Chardonnet*, et qu'il lui fut donné par Louis-le-Gros. Quelques historiens ont prétendu, mais sans en donner de preuve, que ce nom lui venoit d'Alix ou Adélaïde de Savoie, épouse de ce prince.

(1) En face du collége des Écossois, situé dans cette rue, on en a percé une nouvelle qui donne dans la rue Bordet. Elle est encore sans nom.

couvert. En 1750 il fut ordonné qu'il seroit pavé dans une largeur de dix toises ; en 1758 il fut repavé, dégagé et agrandi par la suppression de trois maisons qui étoient situées vis-à-vis les Miramiones. Ce port sert de décharge aux vins qui arrivent journellement pour la consommation de Paris, au bois, à la tuile, à l'ardoise, etc.

Quai de l'Hôpital. C'est ainsi qu'est nommée toute la partie du rivage de la Seine qui s'étend depuis le jardin du Roi jusqu'à la barrière de la Gare.

Antiquités romaines découvertes dans le quartier de la place Maubert.

En creusant la terre pour jeter les fondements d'une maison sur le quai de la Tournelle, on trouva, en 1735, à 10 pieds de profondeur, trois fragments de marbre représentant des figures en relief, et un mur de cinq pieds d'épaisseur, construit en pierres de taille d'une très-grande dimension, ce qui sembloit indiquer un édifice antique assez considérable. M. de Caylus a pensé que cet édifice pouvoit être un temple bâti par les négociants de Paris, vis-à-vis de l'autel qu'ils avoient élevé dans la Cité (1) : c'est là une simple conjecture dont on ne peut dire autre chose, sinon qu'elle n'a rien d'invraisemblable, encore qu'on puisse en élever mille autres, qui toutes auroient le même degré de vraisemblance.

MONUMENTS NOUVEAUX,

OU RÉPARATIONS FAITES AUX ANCIENS MONUMENTS DEPUIS 1789.

Saint-Nicolas-du-Chardonnet. On a rendu à cette église le tombeau de Charles Le Brun et celui de sa mère qui, pendant la révolution, avoient été déposés aux Petits-Augustins. Deux nouveaux tableaux décorent cette église :

(1) Recueil d'Antiq., t. III, p. 398.

l'un représente la résurrection de la fille de Jaïre; l'autre Jésus-Christ sur la montagne des Oliviers.

Halle aux Vins. L'ancienne Halle aux Vins étoit depuis long-temps insuffisante aux besoins de Paris; et le projet d'en construire une nouvelle avoit été formé dès les premières années de ce siècle. La première pierre en fut posée le 15 août 1811, dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Victor; et les travaux, commencés aussitôt sous la direction de M. Gaucher, architecte, furent conduits si activement que, dès le mois d'août 1813, le commerce étoit en possession de quatre halles du marché à gauche, et de sept halles du marché à droite. Ces travaux, suspendus un moment, furent repris depuis avec une nouvelle activité, bien qu'ils ne soient point encore aujourd'hui entièrement achevés.

Le terrain sur lequel s'élève la Halle aux Vins, a environ 134,000 mètres de superficie; il est clos de murs sur trois côtés, et fermé sur le quai Saint-Bernard par une grille de 404 mètres de développement. De ce côté, sont deux petits bâtiments destinés à l'administration, et six bureaux pour les commis à l'entrée et à la sortie des vins.

Cette Halle sera composée de cinq grandes masses de constructions, deux au centre, qui serviront de marché et seront divisées chacune en sept halles; deux autres, l'une à gauche et l'autre à droite, qui contiendront ensemble 42 celliers voûtés en pierre de taille, avec magasins au-dessus; enfin, du côté de la rue Saint-Victor, un cinquième corps de bâtiment, de 360 mètres de largeur, sur 88 de profondeur, contiendra encore 49 celliers, également voûtés en pierre de taille. Le magasin pratiqué au-dessus sera spécialement consacré au dépôt des eaux-de-vie. Ces halles, marchés et celliers pourront contenir ensemble environ 200,000 futailles, dont 27,600 de vins chauds, et 9,000 pipes d'eau-de-vie. Mais tous ces calculs ayant été faits dans la supposition que les fûts ne

seroient gerbés que d'un seul rang, c'est-à-dire d'un rang au-dessus de celui à rez-de-chaussée, il en résulte qu'au besoin cet entrepôt pourroit contenir le double de ce qui vient d'être indiqué.

Sur l'inspection des parties déjà terminées de ce vaste monument, on peut, dès à présent, se faire une idée de la beauté de son ensemble, et de la distribution judicieuse de ses diverses parties. On y retrouve, de même que dans les autres édifices de ce genre, qui s'élèvent de toutes parts à Paris, un caractère de simplicité, auquel s'allie très-convenablement une sorte de richesse que l'on ne doit qu'à la beauté des matériaux et la recherche de l'exécution.

Marché aux Chevaux. Ce marché a été pavé depuis quelques années; au milieu s'élèvent deux fontaines qui se composent d'un piédestal carré, surmonté d'une lanterne. Des deux côtés, une tête de lion verse de l'eau dans un bassin circulaire.

Jardin du Roi. Les bâtiments qui renferment le cabinet d'histoire naturelle ont été agrandis; et du côté de la rue de Seine, on a renfermé, dans l'enceinte du jardin, plusieurs portions de terrain qui formoient autrefois des chantiers. Cette nouvelle partie, plantée en jardin anglois, est divisée en un grand nombre d'enceintes au milieu desquelles s'élèvent des chaumières et des pavillons, et où parquent un grand nombre d'animaux.

Pont d'Austerlitz ou du *Jardin du Roi.* Les travaux de ce pont furent commencés en 1800, sous la direction de MM. Becquey de Beaupré et Lamandé, ingénieurs des ponts et chaussées.

Parmi les ponts en fer sur des piles en pierre, celui-ci tient le premier rang. Sa construction fut l'objet d'une discussion très-approfondie dans le conseil général des ponts et chaussées : le problème à résoudre étoit de trouver

à la fois le moyen d'éviter les effets du vibrement occasioné par le roulage des voitures, et d'obvier aux inconvénients qui pouvoient résulter, dans un pont à plusieurs arches, de la dilatation ou de la condensation des fers, suivant les diverses températures. Il fut convenu que ce nouveau pont auroit cinq arches égales, de cent pieds d'ouverture et de dix pièces de flèche, et que les piles de ces arches, au lieu de monter jusque sous le plancher, s'arrêteroient à la hauteur des naissances pour recevoir des pièces triangulaires en fer fondu, auxquelles on donna le nom de *coussinets*. C'est avec ces coussinets, implantés dans une coulisse de fonte encastrée elle-même dans le chaperon de la pile, que se rattachent les voussoirs en fer coulé qui composent les fermes des arches. La combinaison de tous ces moyens, et la précision avec laquelle ils ont été mis en œuvre, méritent sans doute des éloges; mais il n'en est pas moins vrai que de tels moyens ne doivent être employés que là où manque la pierre, et que ce n'est pas en France qu'il faut faire usage de ces méthodes, ingénieuses sans doute, mais qui ne donnent que des résultats fort au-dessous de ceux qu'il est si facile d'y obtenir.

Fontaine de la rue du Jardin du Roi. Elle s'élève en forme de cippe arrondi, entre deux peupliers. Une couronne de laurier la surmonte; et l'eau est vomie par une tête de Méduse, dans un bassin carré et oblong.

Fontaine de la rue Moufetard. Elle se compose d'un socle carré, surmonté d'un fronton dont le milieu est orné d'une couronne de laurier. Plus bas, et dans une niche circulaire, un faune presse une outre d'où l'eau s'écoule et tombe dans un bassin carré-oblong. Des thyrses entourés de pampres, servent d'ornement à cette composition.

Magasin à poudre. Il est établi à l'ancienne barrière des Deux Moulins.

Abattoir de Villejuif. Il est situé vers la barrière de

Fontainebleau, entre le nouveau mur d'enceinte et le boulevart. (Voyez à la fin de l'ouvrage, l'article *Abattoirs.*)

RUES ET PLACES NOUVELLES.

Petite rue du Banquier. Elle commence au boulevart de l'Hôpital, et vient aboutir dans la rue du Banquier.

Rue de Buffon. Elle a été ouverte vers le côté oriental du Jardin du Roi.

Petite rue du Champ de l'Allouette. Elle commence à la rue de Lourcine, et vient aboutir à celle du Champ de l'Allouette.

Rue Clovis. Elle a été percée sur le terrain de l'ancienne église Sainte-Geneviève, et vient aboutir à celle des Fossés-Saint-Victor.

Place de la Collégiale. C'étoit autrefois le cloître Saint-Marcel.

Place Saint-Marcel. Elle a été formée en face de l'église du même nom.

Rue Saint-Marcel. Elle commence dans la rue Moufetard, et conduit à la place de la Collégiale.

Rue Pierre-Lombard. Elle suit la même direction.

Place Valhubert. C'est le nom que l'on a donné à l'espace qui est en face du Jardin du Roi, du côté de la rivière.

Rue des Vignes. Elle conduit du boulevart dans la rue du Banquier.

QUAIS.

Quai Saint-Bernard. On achève maintenant de le construire à partir de l'emplacement où est située la Halle aux Vins. Depuis le pont du Jardin du Roi jusqu'à la barrière de la Gare, il porte comme ci-devant le nom de quai de l'*Hôpital.*

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

TROISIÈME VOLUME. — PREMIÈRE PARTIE.

QUARTIER DE LA PLACE MAUBERT.

Pages

Paris sous Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. 1
Origine du quartier. 437
Porte Saint-Bernard. 438
Château de la Tournelle. 441
Les Miramiones, autrement nommées Filles de Sainte-Geneviève. 443
Halle aux Veaux 447
Halle au Vin. 449
Les Bernardins. 450
L'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. 458
Les Religieuses Angloises. 464
Les Prêtres de la Doctrine Chrétienne. 466
Les Filles de la Congrégation de Notre-Dame. 469
L'Abbaye Saint-Victor. 472
Les Nouveaux Convertis. 484
L'Hôpital de la Pitié. 486
Jardin et Cabinet du Roi. 488
Le Marché aux Chevaux. 496
Maison de Sainte-Pélagie. 498
Les Prêtres de Saint-François-de-Sales. 501
Les Religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, dites de Saint-Julien et de Sainte-Basilisse. 502
Les Filles de la Croix. 504
L'Hôpital Notre-Dame de la Miséricorde, dit les Cent Filles. 505
Eglise paroissiale de Saint-Médard. 508
L'Hôpital de Lourcine, autrement dit Communauté de Sainte-Valère. 513
L'Eglise collégiale de Saint-Marcel. 516

L'Eglise Saint-Martin. 524
L'Eglise paroissiale de Saint-Hippolyte. 527
Les Cordelières. 530
Les Filles Angloises. 536
Les Gobelins, ou Manufacture royale des meubles de la couronne 637
Hôpital général de la Salpêtrière. 548
De l'Université. 546
Colléges 584
Hôtels anciens et nouveaux. 614
Fontaines. 630
Barrières 631
Rues et places du quartier de la place Maubert. 632
Quais. 657
Antiquités. 658
Monuments nouveaux, etc. . . . . *Ibid.*

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
305 De Neve Drive - Parking Lot 17 • Box 951388
LOS ANGELES, CALIFORNIA 90095-1388
Return this material to the library from which it was borrowed.

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 111 722 5